HISTOIRE
DES
GIRONDINS





HISTOIRE

DES

GIRONDINS.

HISTOIRE

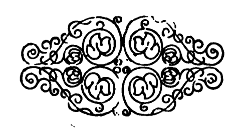
DES

GIRONDINS

PAR

A. DE LAMARTINE.

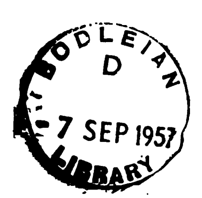
TOME IV.



BRUXELLES

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE BELGE

M DCCC L.


BODLEIAN
D
7 SEP 1957
LIBRARY

LIVRE TRENTE-SEPTIÈME.

I.

L'armée française trouva dans Mons deux cents pièces de canon et des approvisionnements immenses, destinés à l'armée impériale. Dumouriez y perdit cinq jours, occupés à organiser l'administration du pays et le service des fournitures. Son dessein était de laisser la Belgique disposer d'elle-même, sous la protection d'une armée française. Une nation indépendante, animée de la haine de l'Autriche, fille de notre Révolution, condamnée à vivre ou à mourir avec nous, et obligée par sa faiblesse même de devenir le grenier, l'arsenal, le recrutement et le champ de bataille de nos armées du Nord, paraissait avec raison à Dumouriez plus utile à sa patrie qu'une province conquise, assujettie, opprimée et ravagée par les commissaires de la Convention et par la propagande des Jacobins. Il traitait les Belges, à ses premiers pas, en frères; les commissaires et les Jacobins voulaient les traiter en vaincus.

Pendant ce séjour forcé, mais funeste, à Mons, les lieutenants *de Dumouriez,* exécutant lentement et faiblement

son plan, s'avançaient chacun sur la ligne qu'il leur avait tracée; Valence à Charleroi, La Bourdonnaye à Tournay et à Gand. Après une série de combats d'avant-postes qui se succédèrent du 12 au 14 novembre, l'armée entra à Bruxelles, capitale de la Belgique, évacuée la veille par le maréchal Bender.

Dans une de ces rencontres entre l'avant-garde française et l'arrière-garde autrichienne, une des jeunes amazones Fernig, Félicité, qui portait les ordres de Dumouriez à la tête des colonnes, entraînée par son ardeur, se trouva enveloppée avec une poignée de hussards français par un détachement de hulans ennemis. Dégagée avec peine des sabres qui l'enveloppaient, elle tournait bride avec un groupe de hussards pour rejoindre la colonne, quand elle aperçoit un jeune officier de volontaires belges de son parti, renversé de cheval d'un coup de feu et se défendant avec son sabre contre les hulans, qui cherchaient à l'achever. Bien que cet officier lui fût inconnu, à cet aspect Félicité s'élance au secours du blessé, tue de deux coups de pistolet deux des hulans, met les autres en fuite, descend de cheval, relève le mourant, le confie à ses hussards, le fait partir, l'accompagne, le recommande elle-même à l'ambulance et revient rejoindre son général. Ce jeune officier belge s'appelait Vanderwalen. Laissé après le départ de l'armée française dans les hôpitaux de Bruxelles, il oublia ses blessures; mais il ne pouvait jamais oublier la secourable apparition qu'il avait eue sur le champ de carnage. Ce visage de femme sous les habits d'un compagnon d'armes, se précipitant dans la mêlée pour l'arracher à la mort et penché ensuite à l'ambulance sur son lit sanglant, obsédait sans cesse son souvenir.

Quand Dumouriez eut fui à l'étranger et que l'armée eut perdu la trace des deux jeunes guerrières qu'il avait entraînées dans ses infortunes et dans son exil, Vanderwalen quitta le service militaire, et voyagea en Allemagne à la recherche de sa libératrice. Il parcourut long-

temps en vain les principales villes du Nord sans pouvoir obtenir aucun renseignement sur la famille de Fernig. Il la découvrit enfin, réfugiée au fond du Danemark. Sa reconnaissance se changea en amour pour la jeune fille, qui avait repris les habits, les grâces, la modestie de son sexe. Il l'épousa et la ramena dans sa patrie. Théophile, sa sœur et sa compagne de gloire, suivit Félicité à Bruxelles. Elle y mourut jeune encore sans avoir été mariée. Elle cultivait les arts. Elle était musicienne et poète comme Vittoria Colonna. Elle a laissé des poésies empreintes d'un mâle héroïsme, d'une sensibilité féminine, et dignes d'accompagner son nom à l'immortalité.

Ces deux sœurs, inséparables dans la vie, dans la mort, comme sur les champs de bataille, reposent sous le même cyprès sur la terre étrangère. Où sont leurs noms sur les pages de marbre de nos arcs de triomphe? Où sont leurs images à Versailles? Où sont leurs statues sur nos frontières, qu'elles ont arrosées de leur sang?

Les magistrats de Bruxelles ayant apporté les clefs de la ville au quartier général français, dans le village d'Anderlecht: « Reprenez ces clefs, leur dit Dumouriez, nous ne sommes pas vos ennemis; soyez vos maîtres, et ne souffrez pas le joug de l'étranger. » L'armée entière défila aux acclamations du peuple dans la ville de Bruxelles; mais le général ne laissa pas exposer la ville aux déprédations d'une armée en campagne, ni son armée s'amollir dans les tentations et dans l'indiscipline d'une grande capitale. Il enferma ses troupes dans le camp d'Anderlecht. Quatre mille hommes de troupes belges, passant du côté des libérateurs de leur patrie et prenant la cocarde tricolore, vinrent se ranger sous ses drapeaux et combler les vides que la bataille de Jemmapes avait faits dans notre armée.

II.

Dumouriez, grandi par ce double triomphe, cher à la nation, *dont il avait sauvé* l'indépendance à Valmy, cher

à son armée, qui lui devait la victoire, cher aux Belges, dont il promettait de régulariser l'affranchissement, ministre, diplomate, général, administrateur heureux, ayant attaché son nom à la première victoire de la liberté, enthousiasme et orgueil d'une nation tout entière, était en ce moment le véritable dictateur de tous les partis. Madame Roland lui écrivait des lettres confidentielles où l'enthousiasme de la gloire prenait quelque chose de l'enivrement. Gensonné et Brissot lui montraient du doigt la Hollande et l'Allemagne à conquérir. Les Jacobins couronnaient son buste dans le lieu de leurs séances. Robespierre se taisait, pour ne pas contrarier, avant le temps, la faveur universelle. Marat seul osait dénoncer d'avance Dumouriez comme un transfuge ou comme un Cromwell. La Convention reçut dans son sein le brave Baptiste, jadis son serviteur, maintenant son aide-de-camp; le nomma officier, lui décerna des armes d'honneur, et écouta de sa bouche le récit de ses exploits. Danton et Lacroix sollicitèrent de leurs collègues la mission d'aller féliciter le vainqueur à Bruxelles et d'organiser derrière lui les pays conquis. Enfin le duc d'Orléans, envoyant sa fille à madame de Genlis, à Tournay, se rapprocha lui-même de l'armée, où ses deux fils, pupilles de Dumouriez, ornaient le quartier-général; en sorte que Dumouriez tenait, à son choix, dans sa main, la république ou la monarchie. C'était pour lui la réalisation de cette dictature que la Fayette n'avait fait que rêver. Sans doute l'heure n'était pas venue pour lui de la proclamer. La république, à peine enfantée, n'en était pas encore à ces repentirs qui rendent possible la domination d'un chef armé sur des partis épuisés; mais cette heure, hâtée par les mouvements anarchiques qui déchiraient Paris, et qui allait les décimer les uns par les autres, pouvait et devait se lever. Dumouriez n'avait qu'à se laisser soulever de plus en plus par le flot. Il ne le fit pas. Il ralentit lui-même le mouvement qui entraînait sa fortune. Au lieu d'être pendant quelques campagnes le conqué-

rant de la république, il songea trop tôt à s'en faire le modérateur. Danton comprenait mieux que Dumouriez lui-même sa mission militaire et l'impulsion téméraire, soudaine, inattendue, qu'il devait, sans regarder derrière lui, donner en ce moment à ses armes. Depuis la proclamation de la république, la paix n'était plus possible. Il fallait donc brusquer la guerre et surprendre les rois, encore endormis. Dumouriez se souvint trop qu'il était diplomate, à l'heure où il ne devait se souvenir que de son épée. Il résista aux lettres de Brissot, aux incitations de Danton. Il donna le temps à l'Angleterre de tramer, à la Hollande de s'armer, à l'Allemagne de réfléchir, à la Belgique de s'aigrir, à sa propre armée de se refroidir, à ses généraux de conspirer contre lui. La temporisation, si souvent utile dans les temps calmes, perd les hommes dans les temps extrêmes. Le mouvement est l'essence des révolutions. Les ralentir, c'est les trahir. Militairement ce fut la faute de Dumouriez.

III.

Sans doute, les Belges demandaient à être ménagés. La révolution que Dumouriez leur apportait ne devait pas être en tout une servile et anarchique imitation de la révolution de Paris. Les deux peuples, si semblables par la situation géographique, par le sol et par les idées, ne se ressemblent pas par les caractères. Ces hommes du Nord, engraissés par une terre fertile, enrichis par une industrie et par un commerce opulents, disciplinés par un catholicisme rigide, ayant conservé, jusque sous le despotisme sacerdotal de Philippe II, le sentiment orageux des libertés municipales et la fierté individuelle du citoyen, libres de cœur, passionnés pour les arts, rivalisant, avec Rome elle-même, de génie pour la peinture et pour la musique, n'ayant point sur leur territoire de ces grandes capitales où s'accumule et fermente la lie d'une nation, n'ayant qu'un peuple et peu de populace,

ces Belges se faisaient de la liberté une autre idée que nous. La république qui leur convenait, aristocratique, bourgeoise et sacerdotale, n'était pas le triomphe d'une plèbe turbulente sur la richesse et sur la lumière du reste de la nation, c'était la distribution régulière des droits et des pouvoirs entre toutes les classes du pays. En France la liberté était une conquête, en Belgique elle était une habitude. Une Convention était dans la nécessité de l'une; un sénat était dans la nature de l'autre.

Mais ce n'était pas l'heure de délibérer sur la forme définitive de gouvernement et d'administration à donner à la Belgique. La conquérir, l'enthousiasmer, la soulever sous nos pas, la traverser en entraînant avec nous ses révolutionnaires et ses soldats à la conquête de la Hollande et du Rhin, telle était la seule œuvre militaire de Dumouriez. Un gouvernement provisoire sous la protection et sous l'impulsion de l'armée française suffisait à tout. La promesse d'une organisation semi-indépendante, proportionnée aux services que le peuple belge nous aurait rendus dans la guerre commune, telle était la seule politique indiquée par le moment à la Convention et à son général. Dumouriez, en affranchissant la Belgique, devenait, à l'exemple des généraux de Rome, le patron d'un peuple, et il était en droit d'exiger de ce peuple les subsides et les approvisionnements nécessaires à l'armée libératrice.

La Convention, dont Cambon maniait les finances, était trop épuisée pour solder et alimenter seule ses armées. Elle envoyait, sur les pas du général, des commissaires pour pressurer les provinces et les villes belges. Ces commissaires, traitant ces provinces et ces villes plutôt en pays conquis qu'en pays auxiliaires, se jetaient sur la Belgique comme sur une proie, et transformaient en rapines personnelles les subventions patriotiques qu'ils étaient chargés d'exiger et d'administrer. En lutte violente et déclarée pour cela avec Cambon, avec le ministre de la guerre Pache et avec leurs agents en Belgique, le géné-

ral entravait à la fois les mesures financières de la Convention et la marche de ses propres troupes. Elles manquaient de tout dans le grenier de l'Europe; elles murmuraient, se débandaient, désertaient. En ce moment Danton arriva à Bruxelles avec Lacroix, son ami.

Danton avait un double but en quittant Paris et en recherchant une mission dans les camps. Premièrement, il évitait par son absence de se prononcer dans la lutte ouverte entre les Jacobins et les Girondins; secondement, il se rapprochait du théâtre de la diplomatie et de la guerre. Enfin, il pouvait concerter plus sûrement avec Dumouriez les plans de dictature qui couvaient dans son ame et le rétablissement d'une monarchie constitutionnelle. Les renseignements les plus authenthiques et les plus intimes ne laissent aucun doute sur les vrais sentiments de Danton à l'égard de la république. Il ne cachait ni à sa femme, ni à ses proches, ni à ses confidents, son désir de se retourner contre l'anarchie aussitôt que l'anarchie serait fatiguée d'elle-même; de traiter avec la Prusse ou du moins avec l'Angleterre; de relever un trône et d'y faire asseoir un prince aussi compromis que la France, dans la Révolution. Ce prince était alors le duc d'Orléans, sous le nom de qui Danton lui-même espérait régner. C'est par les conseils de Danton que le duc d'Orléans se jeta à cette époque au milieu de l'armée, et vint résider quelques mois à Tournay, sous prétexte d'y rencontrer sa fille et madame de Genlis.

En attendant que ses plans vagues prissent de la consistance, Danton s'efforçait de se faire conciliateur entre Pache et Dumouriez. Il lui importait de conserver à la tête de l'armée un général aussi incrédule qu'il l'était lui-même au système républicain, et aussi incliné à la restauration de la monarchie constitutionnelle.

Sans se prononcer donc ouvertement sur la question de la réunion définitive de la Belgique à la France, Danton et Lacroix soufflaient le feu du jacobinisme à Bruxelles. Ils fraternisaient avec les Belges les plus exaltés: ils dis-

tribuaient à leurs affidés les dépouilles des biens ecclésiastiques des églises et des couvents. Leur fortune personnelle accrue alors et dont la source était inconnue, les fit accuser d'imiter les concussions des proconsuls romains et d'acheter le silence du général lui-même par une part dans ces dilapidations nationales.

Quoi qu'il en soit de ces bruits, que le luxe inexpliqué de Danton et de Lacroix et leur familiarité avec Dumouriez accréditaient sans les prouver, le désordre, la contradiction, l'incohérence signalaient les mesures administratives des Français depuis leur entrée à Bruxelles. L'armée perdait ses forces, la république sa considération, le général l'occasion d'affermir sa conquête et de s'élancer plus avant.

Il chargea le général La Bourdonnaye de prendre Anvers. Sortie de Bruxelles le 19, son avant-garde, commandée par Stengel, s'empara de Malines, arsenal des Autrichiens, où l'on trouva des munitions pour une campagne. Dumouriez lui-même entra dans Louvain et dans Liége. Anvers, qui avait résisté jusque-là aux molles attaques de La Bourdonnaye, se rendit au général Miranda. Un mois avait suffi à la conquête de la Belgique et de la principauté de Liége. Danton, Lacroix et trente-deux commissaires de la Convention ou des Jacobins suivirent l'armée à Liége et décidèrent ce pays à demander, comme la Savoie, sa réunion à la république française. Dumouriez, opposé à cette mesure, qui forçait l'empire germanique, encore indécis, à nous déclarer la guerre pour ce démembrement de la fédération allemande, déclara également à contre-cœur la guerre à la Hollande en rompant le blocus de l'Escaut.

L'Escaut fermé ruinait le commerce d'Anvers, rival de celui d'Amsterdam. L'empereur Joseph II, après avoir fait la guerre à la Hollande pour obtenir la liberté de navigation sur ce fleuve, dans l'intérêt des Pays-Bas soumis à sa domination, avait fini par renoncer à cet objet de la guerre et par vendre aux Hollandais, pour quatorze mil-

lions de francs, la fermeture de l'Escaut. La France, conquérante des Pays-Bas, ne pouvait respecter cet indigne traité, qui aliénait, au détriment de ses nouveaux sujets jusqu'à la nature. La république rendit la liberté au fleuve. Ce bienfait de la France aux Belges parut une injure aux Hollandais et aux Anglais, protecteurs alors jaloux de la Hollande. L'ouverture de l'Escaut ne contribua pas moins que l'échafaud de Louis XVI à décider M. Pitt à déclarer la guerre à la république.

IV.

L'armée française, quoique victorieuse et occupant des quartiers d'hiver qui s'étendaient d'Aix-la-Chapelle à Liége, manquait de tout et se fondait tous les jours sous la double influence de la misère et de la sédition. Elle ne comptait qu'un quart de sa force en troupes de ligne. Le reste était composé de ces bataillons de volontaires, braves un jour de bataille, indisciplinés le lendemain. Les soldats, sans solde, sans souliers, sans habits, désertaient en masse, fiers d'une victoire, incapables d'une campagne d'hiver. Les généraux et les officiers abandonnaient leurs cantonnements pour venir s'amollir dans les clubs et dans les plaisirs des villes de Liége et d'Aix-la-Chapelle. Les commissaires de la Convention, les envoyés des Jacobins de Paris, fraternisant avec les révolutionnaires allemands, et faisant de Liége une colonie démagogique de Paris, enlevaient toute liberté d'action et toute autorité au général. La Convention, sur la demande de Danton, prenant en main la cause de tous les opprimés dans toute l'Europe, rendit un décret qui changeait la guerre régulière en universelle sédition. « La Convention, disait ce decret, déclare, au nom du peuple français, qu'elle accordera fraternité et secours à tous les peuples qui voudront recouvrer la liberté. Elle ordonne aux généraux de porter secours aux peuples, de défendre tous les citoyens qui auraient été vexés ou qui pourraient

l'être pour la cause de la liberté. » Il n'y avait plus de limites à la guerre. Ce n'était plus la diplomatie, ce n'était plus la guerre qui commandaient, c'étaient les commissaires. Liége était en proie à leur omnipotence et à leurs déprédations. Cependant l'autorité proconsulaire de Danton et de Lacroix, toujours secrètement unis à Dumouriez, défendait un peu le général contre les exigences des clubistes de Liége et contre les dénonciations des agents de Pache, et surtout de Ronsin. Danton aspirait à refaire sa fortune, que les subsides de la cour n'alimentaient plus, et que les subsides des villes conquises pouvaient alimenter plus largement encore.

V.

Depuis quelques semaines, Dumouriez, inactif et mécontent, enfermé dans le palais de l'évêque de Liége, assiégé de soucis, sentant sa gloire lui échapper avec son armée à demi dissoute, ne voyait que Danton et ne s'accordait pas même complètement avec lui. Le vainqueur de Jemmapes expiait dans un secret découragement les hommages que la France entière rendait ailleurs à son nom. Seul, errant dans les vastes salles du palais de Liége, il regardait quelquefois son épée et se sentait tenté de couper prématurément le nœud d'une situation qu'il supportait avec impatience.

Un jour, qu'obsédé de tristesse et de sinistres prévisions, il ouvrit un volume de Plutarque, cette école des grands hommes, ses regards tombèrent sur ces mots du philosophe historien, dans la Vie de Cléomène: *Puisque la chose n'est pas belle, il est temps d'en voir la honte et d'y renoncer*. Ces mots, qui correspondaient si bien à l'état de son ame, furent le poids qui emporta son esprit au parti de l'impatience et de la trahison. Ce ne fut pas pour Dumouriez le mot du repentir et de la sagesse, ce fut le mot de la révolte et de l'indignation contre sa [illegible]*trie*.

C'était le moment où le procès du roi touchait à son dénoûment, et où le prince qu'il avait servi et aimé allait monter sur l'échafaud, pendant que lui, son serviteur et son ami, tenait en main l'épée de la France et commandait à ses armées. Ce contraste entre sa situation et ses sentiments lui arracha des pleurs d'attendrissement et de rage. Il tâta secrètement son armée pour connaître s'il restait encore dans le cœur du soldat français une fibre qui s'émût au spectacle d'un roi prisonnier. La république seule y palpitait. La mémoire de tant de siècles de servilisme pesait sur le cœur des Français. Le parti de Robespierre et des Jacobins avait ses séides à l'armée dans les généraux eux-mêmes, rivaux ou ennemis de Dumouriez. La Bourdonnaye, Dampierre, Moreton conspiraient contre lui. Le général, désespérant d'entraîner une masse de son armée dans un mouvement contre Paris, conçut le projet de favoriser l'évasion des prisonniers du Temple au moyen d'un détachement de cavalerie légère qui s'avancerait sous un prétexte militaire jusqu'aux portes de Paris, et qui couvrirait par des pelotons échelonnés la fuite de la famille royale jusqu'à ses avant-postes. C'était le rêve de la Fayette, plus inexécutable au Temple qu'aux Tuileries. Il écrivit à Gensonné et à Barrère pour les engager à provoquer un décret de la Convention qui l'appelât à Paris au secours de l'Assemblée contre les insurrections démagogiques de la commune. Les Girondins, hardis de parole, n'avaient pas assez de hardiesse dans l'action pour montrer une épée à la Convention. Barrère, homme de pressentiment, se détachait déjà des Girondins et caressait Robespierre. Il ne répondit pas au général. Dumouriez partit pour Paris, après avoir adressé aux peuples belges une proclamation qui les pressait de se former en assemblées primaires, et de nommer une Assemblée constituante, qui déciderait de leur sort et qui organiserait leur liberté.

VI.

Entré furtivement dans Paris, plus en fugitif qu'en triomphateur, Dumouriez se cacha dans une maison obscure de Clichy. Au moment où toutes les passions étaient tendues pour ou contre la condamnation de Louis XVI, il voulait rester dans l'ombre, étudier les hommes, épier les circonstances, également incapable d'affecter contre le roi une fureur hypocrite qu'il n'avait pas dans l'ame, ou de se prononcer seul et désarmé pour la cause d'une victime qu'il osait plaindre, mais qu'il ne pouvait pas sauver. Dumouriez s'approcha successivement de tous les hommes et de tous les partis pour voir où était la force et pour augurer auquel d'entre eux la crise du moment promettait le gouvernement de la république. Il les tenta tous de la généreuse pensée d'épargner les jours du roi. Meneur consommé des négociations souterraines, il reprit son premier rôle et n'hésita devant aucune intrigue ni devant aucun déguisement de ses vues pour s'aboucher avec les principaux chefs d'opinion et pour capter leur politique, leur vanité ou leur intérêt. Vêtu de l'uniforme le plus simple, couvert du manteau de l'officier de cavalerie, il se rendit à pied, aux heures du soir, aux entrevues assignées dans des maisons tierces et chez des amis mutuels. La gloire dont il rayonnait et les espérances confuses qui s'attachaient au général favori de la victoire et de l'armée lui ouvrirent toutes les portes. Il vit intimement Gensonné, Vergniaud, Roland, Péthion, Condorcet, Brissot. La république, que ces orateurs venaient d'enfanter, les épouvantait déjà de ses emportements; ils ne reconnaissaient pas en elle l'enfant à peine né de leur idéal philosophique, ils tremblaient devant leur ouvrage et se demandaient avec effroi si la démocratie avait enfanté un monstre.

Gensonné se flattait de l'espoir de sauver le roi; Barbaroux s'indignait de la férocité des Parisiens; Vergniaud

jurait d'épargner cette honte à sa patrie, dût-il être le seul à refuser cette tête au peuple; Roland et sa femme désiraient d'autant plus sauver les victimes, qu'ils se reprochaient davantage de les avoir livrées. Péthion s'attendrissait et disait qu'il *aimait* Louis XVI comme homme, tout en le précipitant du trône comme roi. Mais aucun d'eux, excepté Vergniaud, ne se montrait résolu à sacrifier le salut de son parti au salut de cette tête; aucun surtout ne se montrait disposé à agir et à tenter contre la commune une journée dirigée par Dumouriez. Malgré le prestige du nom de Dumouriez, quelques régiments incertains de la garnison de Paris et quelques bataillons de fédérés de Marseille, animés par Barbaroux, ne leur paraissaient pas capables de lutter avec succès contre le mouvement général qui soulevait dans ce moment le fond même du peuple. Dumouriez, qui avait au fond de l'ame plus de penchant pour ces aristocrates républicains que pour tous les autres, se retira d'eux tristement, en voyant leur faiblesse et leur impuissance. Il les plaignit et les dédaigna.

Lié avec Santerre par l'intermédiare de Westermann, il vécut dans une intimité secrète, pendant son séjour à Paris, avec ce commandant-général; il vit chez Santerre les meneurs de la commune et même les hommes de septembre; il s'efforça de séduire Panis, beau-frère de Santerre et ami de Robespierre; il fit insinuer par Panis à Robespierre que c'était à lui seul qu'il appartenait de sauver le roi.

VII.

Robespierre, qui pressentait déjà dans Dumouriez un autre la Fayette à proscrire, refusa tout contact avec lui; il ne voulait d'autre dictature que celle de l'opinion; il détestait toute épée; il attendait que la gloire de Jemmapes, qui éblouissait en ce moment la France, se fût dissipée *pour dénoncer* un conspirateur dans le général

victorieux. Dumouriez joua le républicanisme auprès des Jacobins. Mais il se convainquit de plus en plus que les Jacobins étaient une force d'explosion qu'aucune politique ne pouvait diriger ni contenir. Il résolut de feindre leurs opinions jusqu'à ce qu'il eût reçu d'eux-mêmes la force de les dominer. Ces rapports intimes entre les Jacobins et lui rendirent Pache et le conseil exécutif plus souples aux plans qu'il apportait pour la conquête de la Hollande. Sa popularité, retrempée chez Santerre, chez Panis, chez Desfieux, aux Jacobins, à la Convention, lui donna l'audace de parler en maître de la guerre. Il fut obéi dans les comités de la Convention comme dans le cabinet de Pache: Marat seul osait l'invectiver dans ses feuilles. Dans un dîner chez Santerre, Dubois-Crancé, militaire et Jacobin très-populaire, ami de Marat, ayant osé insulter le vainqueur de Jemmapes et même le menacer du geste, Dumouriez se leva de table, porta la main sur le pommeau de son sabre et affronta, malgré sa petite taille, la stature colossale et le poing levé de Dubois-Crancé. Les convives se jetèrent entre les deux militaires et empêchèrent le sang de couler avec l'injure.

VIII.

Cependant le général, indigné, rêvait déjà la vengeance. Renfermé, sous prétexte de maladie, dans sa retraite isolée de Clichy pendant les jours qui précédèrent et suivirent le supplice du roi, il ne vit personne, excepté ses trois confidents: Westermann, Lacroix, Danton. Il passa ces jours sinistres à méditer son plan militaire pour la conquête de la Hollande, et son plan politique pour dompter et pour refréner la Révolution. Westermann, menacé de la vengeance de Marat, qu'il avait osé frapper sur le Pont-Neuf, souriait d'avance à l'humiliation de ces démagogues devant le sabre d'une armée victorieuse. Dan[illegible] encourageait sous main ces espérances des hommes

de guerre; il croyait à une lutte désespérée de la Révolution et des trônes. Il pensait qu'il fallait fasciner par la gloire militaire les yeux du peuple, incapable de comprendre encore la gloire philosophique de la Révolution. A tous ces titres, il adhérait d'intelligence, de cœur et d'ambition à la grandeur future de Dumouriez. Lacroix s'y attachait par sa soif de fortune.

IX.

Le plan militaire, lié à la conspiration politique de Dumouriez, reposait sur les combinaisons suivantes: s'avancer d'Anvers, avec vingt-cinq mille hommes, au cœur de la Hollande, jusqu'au canal de Moerdyk, bras de mer qui couvre La Haye, Rotterdam, Harlem, et qui, une fois franchi, rend inutiles toutes les places fortes qui défendent ces riches contrées; faire appel au sentiment républicain des Bataves, et restituer l'empire aux ennemis de la maison d'Orange et aux nombreux proscrits que la dernière tentative de révolution contre le stathouder avait jetés sous les drapeaux français. La légion batave et deux mille hommes appelés à Anvers formaient l'avant-garde de cette expédition libératrice. La conquête achevée, Dumouriez purgeait son armée de tous les bataillons de volontaires dont la présence contrariait ses desseins. Il ne garderait en Hollande que les troupes de ligne les plus souples à sa volonté et les généraux dévoués à ses desseins. Il levait trente mille soldats dans la Belgique, trente mille dans la Hollande; il réunissait ainsi une armée indépendante et pour ainsi dire personnelle dans sa main. Il armait les places et la flotte du Texel; il convoquait les représentants des deux nations: les Belges à Gand, les Bataves à la Haye; il les constituait, sous la protection de son armée, en deux républiques alliées, mais indépendantes l'une de l'autre; il déclarait la neutralité à l'Angleterre; il faisait une trêve avec l'Empire, *et marchait* sur Paris, à la tête de cette

armée combinée, pour y régulariser la république. Le dernier mot de cette conjuration militaire, Dumouriez, en aventurier confiant, le laissait au hasard. Serait-ce sa propre dictature? Serait-ce le triumvirat avec Danton? Serait-ce la monarchie constitutionnelle de 89 avec le duc de Chartres pour roi? Serait-ce enfin le protectorat perpétuel de la Hollande et de la Belgique pour lui-même? et des débris de tant de trônes songeait-il à se faire un trône sous le titre de duc de Brabant? Il ne le disait pas; il ne le savait pas. Nul homme ne comprit jamais mieux quelle immense part il faut laisser à la destinée dans les plans des hommes.

X.

Dumouriez, avec la rapidité de mouvement qui égalait l'élasticité de ses conceptions, arriva à Bruxelles, lança ses colonnes, étonna la Hollande, s'empara de Breda et de Gertrüydenberg, arriva presque sans résistances au Moerdyk, forma une flottille pour le renverser, et touchait à la première partie de l'accomplissement de son plan avant que la lenteur hollandaise se fût remuée pour opposer aucune masse imposante aux douze mille hommes avec lesquels il tentait le renversement d'un État. La situation des esprits en Hollande combattait pour lui. Les Hollandais, nation germanique modifiée par le contact avec la mer, tiennent à la fois de l'Allemand et de l'Anglais. Lourds comme les uns, libres comme les autres, la mer semble inspirer aux nations qui l'habitent le sentiment et la volonté de la liberté. L'Océan, dont l'aspect affranchit les pensées, semble aussi affranchir les peuples. Les Hollandais, obligés de se construire un sol pour ainsi dire artificiel, d'élargir leur empire par la marine, de l'enrichir par le commerce, de le compléter au loin par des colonies dans les Indes orientales, s'étaient affranchis de la tyrannie espagnole sous Philippe II, par *l'épée de la maison* d'Orange. L'indépendance des Pro-

vinces-Unies avait couronné, sous le titre de stathouder, ses libérateurs. République fédérative sous un stathoudérat héréditaire, riche, féodal, aimé, puissant par lui-même, de grandes luttes entre le stathoudérat et la confédération avaient agité tout récemment encore cette constitution, dont les membres étaient républicains et dont la tête était monarchique.

Pendant que Dumouriez marchait ainsi sur La Haye et Amsterdam, un ordre de la Conventiont vint déconcerter ses plans. Le prince de Cobourg avait rassemblé son armée à Cologne, enfoncé partout l'armée française, fait lever le siége de Maëstricht, et s'avançait à la tête de soixante mille hommes pour reconquérir la Belgique. Démoralisés par leurs revers, odieux déjà au peuple belge, les soldats français désertèrent en masse. Plus de dix mille volontaires rentrèrent par bandes dans le département du Nord. Les troupes campées en avant de Louvain perdirent leurs tentes, leurs équipages et les canons de leurs bataillons. Aucun des généraux qui les commandaient n'avait assez de prestige et d'autorité pour arrêter ou diriger une retraite qui menaçait de se changer en déroute. Dumouriez seul pouvait ressaisir l'armée et ramener la fortune que son absence avait laissé échapper. Il courut à Louvain. Aigri par ce commencement de revers, il se répandit avec affectation, sur toute la route, en reproches, en invectives et presque en menaces, contre les agents de la Convention, à qui il attribuait nos désastres, en les exagérant. On eût dit qu'il s'étudiait à faire pressentir aux Belges et à ses propres soldats la possibilité prochaine d'une révolte armée contre les proconsuls de la Belgique et contre les tyrans de Paris. Il semait le murmure, le mépris, l'indignation contre eux sur ses pas. Il essayait la sédition en paroles avant de la tenter en action.

XI.

Danton et Lacroix, prévoyant la crise, étaient repartis pour Paris afin d'amortir le choc qui se préparait entre le général et la Convention. Les commissaires Camus, Merlin de Douai, Treilhard et Gossuin s'étaient retirés à Lille, avec le flot des déserteurs de l'armée, pour les arrêter et les réorganiser à l'abri des murs de la ville. Ils vinrent trouver le général en chef à Louvain. Ils lui reprochèrent les actes de haute administration qu'il s'était permis de faire à Bruxelles, et entre autres la restitution de l'argenterie des églises. Dumouriez répondit en maître responsable envers la France et la postérité, et non envers la Convention. « Allez voir, dit-il à Camus, janséniste austère, associant la superstition la plus exaltée au jacobinisme le plus inflexible, allez voir dans les cathédrales de la Belgique les hosties foulées aux pieds, dispersées sur les pavés de l'église, les tabernacles, les confessionnaux brisés, les tableaux déchirés! Si la Convention applaudit à de tels crimes, si elle ne s'en offense pas, si elle ne les punit pas, tant pis pour elle et pour ma malheureuse patrie. Sachez que s'il fallait commettre un seul crime pour la sauver je ne le commettrais pas. Cet état de choses déshonore la France, et je suis résolu à la sauver. » Les commissaires, étonnés d'une telle audace de langage, commencèrent à croire aux bruits sourds qui accusaient Dumouriez de vouloir élever puissance contre puissance. « Général, lui dit Camus, qui n'osait prendre encore ses soupçons pour des crimes, on vous accuse d'aspirer au rôle de César; si j'en étais sûr, je deviendrais Brutus et je vous poignarderais. » Dumouriez, qui s'était trop découvert, appela à son aide cette légèreté d'attitude et cette ironie d'esprit qui servaient de voile à sa dissimulation. « Mon cher Camus, répondit-il, je ne suis point César, vous n'êtes point Brutus, et la *menace de mourir* de votre main m'assure l'immortalité. »

En quittant les commissaires, le général écrivit à la Convention une lettre menaçante, dans laquelle il lui reprochait insolemment le dénûment de l'armée, les déprédations de ses agents, la réunion impolitique de la Belgique à la France, les profanations, les sacriléges, les rapines qui marquaient les pas de nos armées dans un pays ami, et la rendaient responsable des désastres d'Aix-la-Chapelle, de Liége et de Maëstricht. Il exagérait ces désastres pour donner plus d'amertume à ses récriminations. Il n'exceptait de ces accusations que le général Beurnonville, son élève et son ami.

Beurnonville venait de remplacer Pache au ministère de la guerre. Ce général, que Dumouriez appelait son *Ajax*, avait été nommé par l'influence et sur l'indication de Danton. Dumouriez terminait sa lettre par l'offre de sa démission. Cette démission, dont il parlait souvent, était un défi qu'il jetait à ses ennemis. La Convention savait bien que la confiance et l'affection des troupes n'accepteraient jamais un autre général.

XII.

L'armée frémit de joie en revoyant son chef. Elle crut retrouver en lui la victoire. Dumouriez traita les officiers et les soldats en père qui retrouve ses enfants. La sévérité martiale de ses réprimandes ne fit qu'ajouter le respect à l'enthousiasme qu'il savait inspirer. L'armée comptait encore quarante mille hommes de vieille et solide infanterie et cinq mille hommes de cavalerie de ces vaillants régiments qui s'étaient fait chacun un nom de guerre dans l'ancienne armée. Elle comptait de plus sur ses flancs, sur sa ligne d'opérations, dans les garnisons de la Belgique et dans le corps détaché qui envahissait la Hollande, environ quarante mille autres combattants. Des quarante mille hommes qu'il avait sous sa main, Dumouriez donna dix-huit bataillons à droite au général Valence, autant au duc de Chartres au centre, autant à Miranda

à gauche; une réserve de huit bataillons de grenadiers au général Chancel, une forte avant-garde de six mille hommes au vieux général Lamarche, ancien colonel de hussards, qui conservait sous ses cheveux blancs l'élan de ses jeunes années. Le 16 mars, Dumouriez attaqua les Autrichiens à Tirlemont et les obligea à se replier.

Le prince de Cobourg, qui recevait tous les jours de nouveaux renforts et qui déployait plus de soixante mille combattants sous ses ordres, avait concentré son armée entre Tongres et Saint-Tron. Les trois villages de Nerwinde, d'Oberwinde et de Midlewinde avaient été laissés par le général autrichien, en avant de sa ligne, comme champ de bataille et prix de la victoire entre les deux armées. Dumouriez forma son armée en plusieurs colonnes; trois à droite sous le général Valence, pour tourner la gauche des Autrichiens et menacer Saint-Tron; deux au centre sous le duc de Chartres, qui commandait aussi la réserve; trois à gauche sous le général Miranda. Il donna le signal de l'attaque générale, le 18, au lever du soleil. Ses colonnes de droite s'avancèrent sans obstacle jusqu'à la hauteur de Saint-Tron; mais refoulées ensuite par des masses de cavalerie, elles revinrent s'appuyer sur l'infanterie du centre. Le duc de Chartres emporta deux fois le village de Nerwinde, mais l'abandonna une troisième fois après avoir vu le général Desforets, son meilleur lieutenant, tomber à ses côtés. Dumouriez reprit une quatrième fois ce village en sacrifiant des colonnes d'infanterie. Le choc des masses autrichiennes l'obligea à l'évacuer de nouveau. Ralliées par le duc de Chartres et par le général en chef à cent pas du village, l'infanterie et la cavalerie du centre et de la droite, réunies, reçurent à plusieurs reprises les charges de quinze mille hommes de cavalerie autrichienne. Valence, combattant en soldat, reçut un coup de sabre et fut emporté du champ de bataille. Thouvenot, faisant ouvrir les rangs pour laisser passer les escadrons, démasqua des pièces de canon chargées à mitraille et repoussa cette cavalerie mutilée. La

bataille semblait gagnée ou hésitante ainsi devant Nerwinde, à la droite et au centre des Français.

Mais la gauche, composée de volontaires et commandée par Miranda, fléchit après avoir perdu la plupart de ses généraux et de ses officiers par le canon. Miranda, sans avertir le général en chef, se retira avec sa division à plus de deux lieues en arrière de la ligne de bataille. La gauche de l'armée, sur laquelle la bataille tout entière pivotait dans le plan de Dumouriez, manquant au centre et à la droite, le mouvement sur Nerwinde et sur Saint-Tron devenait impossible. L'armée n'avait plus de base. Dumouriez, s'apercevant vers le soir que des masses d'infanterie et de cavalerie ennemie se portaient de la gauche à la droite du prince de Cobourg, commença à soupçonner la catastrophe ou la défection de Miranda. Laissant son confident Thouvenot pour surveiller le centre et la droite, il s'élança presque seul, au galop, vers les positions qu'il avait assignées à Miranda. Il les trouva abandonnées par ses troupes, occupées par Clairfayt, et n'échappa que par la vitesse de son cheval aux hussards autrichiens. Poursuivant son aile gauche en retraite par des chemins détournés, seul, au milieu de la nuit, étonné de ce silence et de cette solitude, il rencontra aux portes de Tirlemont quelques bataillons de volontaires, sans artillerie et sans cavalerie, bordant le grand chemin.

XIII.

Ces fuyards lui apprirent la perte de trois mille de leurs compagnons laissés sur le champ de bataille. Le général, étonné de l'attitude immobile et insouciante de Miranda dans Tirlemont, lui fit de sévères reproches et passa la nuit à donner des ordres de retraite au duc de Chartres et à Valence. Ces deux corps avaient déjà trois généraux et deux mille hommes tués, des canons perdus, six mille *volontaires débandés* et fuyant vers Louvain.

Danton et Lacroix, au bruit de la déroute, arrivèrent à Louvain au moment où Dumouriez rentrait vaincu dans cette ville. Ils revenaient de Paris en médiateurs, conjurer le général en chef de rétracter la lettre impérieuse qu'il avait écrite à la Convention. Ils passèrent la nuit à vouloir lui persuader, dans l'intérêt de sa situation et dans l'intérêt de leur ambition commune, de conserver encore quelques ménagements avec la Convention. Dumouriez leur remit un billet de six lignes, qui, sans être une rétractation, était un tempérament. Danton repartit la nuit même, sentant fléchir l'appui que sa politique prenait sur Dumouriez, et comprenant, avec son instinct sûr mais rapide, qu'une défaite était un mauvais prélude de dictature.

XIV.

A peine Danton était-il reparti, que le colonel Mack, chef d'état-major du prince de Cobourg, entra à Louvain comme parlementaire et conclut avec Dumouriez une convention secrète qui réglait pas à pas les marches des deux armées jusqu'à Bruxelles. Les Impériaux devaient respecter la retraite des Français, et borner leurs hostilités à ces rencontres insignifiantes d'avant-garde et d'arrière-garde nécessaires seulement pour masquer aux troupes la connivence des généraux. Malgré ces précautions, qui assuraient aux Impériaux la restitution de la Belgique, et à Dumouriez la sécurité de sa retraite, cette retraite de Louvain se changea en déroute pour les Français. A peine Dumouriez, qui n'osa pas résister dans Bruxelles avec une armée débandée, put-il former avec la garnison de cette capitale et avec ses meilleurs régiments une arrière-garde solide d'environ quinze mille hommes pour couvrir la marche des restes de son armée vers la France. Il fit arrêter le général Miranda et l'envoya à Paris, sur l'ordre de la Convention, comme une victime *expiatoire de nos* désastres.

Le même jour, une dernière et fatale conférence eut lieu à Ath entre le colonel Mack et Dumouriez. Le duc de Chartres, le colonel Montjoie et le général Valence y assistaient. C'était à l'armée le parti d'Orléans tout entier, assistant, par ses plus hautes têtes, à l'acte qui devait renverser la république et faire tomber, par la main du peuple et des soldats, la couronne constitutionnelle sur le front d'un prince de cette maison. Dumouriez oubliait qu'une couronne ramassée dans la défection au milieu d'une déroute, soutenue par les Autrichiens d'un côté, de l'autre par un général traître à sa patrie, ne pouvait jamais tenir sur le front d'un roi. Pendant que Dumouriez marcherait sur Paris pour renverser la constitution, les Autrichiens s'avanceraient en auxiliaires sur le sol français et prendraient Condé en gage.

XV.

Tel était ce traité secret, où la démence rivalisait avec la trahison. Dumouriez, qui croyait passer le Rubicon et qui avait sans cesse le rôle de César devant les yeux, oubliait que César n'avait pas amené les Gaulois à Rome. Faire prendre parti à son armée dans une des factions qui divisaient la république après avoir vaincu l'étranger et assuré la sûreté des frontières, marcher sur Paris et s'emparer de la dictature, c'était un de ces attentats politiques que la liberté ne pardonne pas, que le succès et la gloire excusent quelquefois dans les temps extrêmes; mais livrer son armée, ouvrir ses places fortes à l'Empire, guider soi-même contre son pays les légions ennemies que sa patrie l'avait chargé de combattre, imposer à l'aide de l'étranger un gouvernement à son pays, c'était dépasser mille fois le tort des émigrés; car les émigrés n'étaient que des transfuges, les confédérés d'Ath étaient des traîtres.

A l'issue de cette conférence nocturne, Dumouriez se rendit à Tournay avec son état-major. Il réunit autour

de lui six mille hommes de cavalerie les plus dévoués à sa personne; il distribua dans les places fortes voisines de Lille, de Valenciennes, de Condé, ainsi qu'aux camps de Maulde et de Saint-Amand, les généraux et les troupes qu'il espérait le plus facilement entraîner, et il prépara tout pour la grande perfidie dont il voulait étonner l'Europe et écraser la Convention.

Cependant, comme il était tout à la fois obligé de cacher son dessein et de le révéler à demi pour y préparer l'esprit des troupes, le bruit sourd de la trahison qu'il méditait transpira autour de lui et se répandit jusque dans Paris comme le pressentiment de quelque grand crime. Danton et Lacroix se tenaient immobiles et affectaient la défiance envers un général qu'ils avaient vu si fier et si irrité. Les Girondins, ennemis du nom d'Orléans, désignaient au soupçon un général dont l'état-major comptait deux princes de cette maison. Ils faisaient remarquer de plus que madame de Sillery, amie et confidente de Philippe-Égalité, et sa fille mademoiselle d'Orléans, jeune princesse âgée de seize ans, se trouvaient à Tournay dans le moment même où Dumouriez y ourdissait ses trames, en sorte que le quartier-général du général de la république ressemblait à la cour anticipée d'une monarchie d'Orléans. Les Jacobins envoyèrent trois émissaires, Proly, Dubuisson et Pereyra, pour sonder le général et le décider à soutenir leur parti contre la Gironde. « Ne croyez pas, leur dit Dumouriez après les avoir écoutés, que votre république puisse subsister; vos folies et vos crimes l'ont rendue aussi impossible qu'elle est odieuse. »

XVI.

Cependant Dumouriez, menaçant au lieu d'agir, semblait en proie à ce désordre d'esprit qui saisit l'homme dans l'accomplissement d'un crime et qui donne à ses actes l'incohérence et l'agitation de ses pensées. Toute son audace se dépensait en paroles, il donnait à son armée

le temps de la réflexion et par conséquent du repentir. Retiré dans la petite ville de Saint-Amand avec son état-major et ses régiments les plus dévoués, il y apprit coup sur coup la capitulation de la citadelle d'Anvers, rendue aux Autrichiens par nos troupes, la déroute du camp de Maulde et l'insurrection patriotique des citoyens de la garnison de Lille contre le général Miaczinsky, qu'il avait chargé de s'emparer de cette ville.

Dumouriez n'avait plus autour de lui à Saint-Amand que le duc de Chartres, le duc de Montpensier, son frère, le général Valence, l'adjudant-général Montjoie, Thouvenot, Nordmann, colonel du régiment de Berchiny, et les officiers de son état-major. Il avait trouvé à Tournay et conduit à Saint-Amand, pour la protéger à la fois contre les Autrichiens et contre la Convention, la princesse Adélaïde d'Orléans, sœur du duc de Chartres. Cette jeune princesse, douée d'une gràce noble, d'un esprit précoce, d'une ame énergique, errait alors sur les confins de la France et de la Belgique; repoussée de sa patrie par les lois contre l'émigration, repoussée de l'étranger par la répulsion que le nom de son père inspirait aux ennemis de la Révolution. Attachée à ses frères par une amitié que le malheur, l'exil et le trône devaient tour à tour éprouver et illustrer, elle cherchait dans le camp la protection de l'armée. Elle avait pour compagne une autre jeune fille de son âge, Paméla Seymour, que la rumeur publique disait fille naturelle du duc d'Orléans et de madame de Genlis. Cette jeune personne, d'une beauté éclatante, élevée comme une sœur des princes et de la princesse d'Orléans, venait d'épouser à Tournay lord Édouard Fitz-Gerald, premier pair d'Irlande et fils du duc de Leicester. Ce jeune patriote irlandais s'enflammait dans le camp français de la passion de la liberté. Il conspira bientôt après pour soustraire l'Irlande au joug de l'Angleterre, et, condamné à mort comme chef de cette conspiration, il échappa au supplice par le suicide dans son cachot, et légua un nom de plus aux patriotes de son pays.

XVII.

Madame de Sillery-Genlis, confidente du duc d'Orléans, était aussi au quartier-général. Femme séduisante encore par sa figure, remarquable par l'esprit, façonnée à l'intrigue, elle donnait, par sa présence, à la conspiration de Dumouriez la couleur de la maison d'Orléans. Le général Valence était gendre de madame de Genlis, le duc de Chartres et le duc de Montpensier étaient ses élèves, la princesse Adélaïde était sa pupille, les Jacobins étaient ses persécuteurs. Sa maison rassemblait tous les soirs les principaux chefs de ces corps, qu'il fallait séduire et ébranler pour les tourner contre la république. Dumouriez sentait qu'il avait là toute une révolution en otage. S'il n'arborait pas ouvertement la dynastie d'Orléans, cet entourage était un drapeau qu'il se complaisait à déployer pour faire pressentir et adopter par l'opinion les espérances d'une monarchie révolutionnaire. Séduit lui-même par ce rôle de protecteur armé d'une princesse jeune, charmante, persécutée, il affectait envers elle un culte qui donnait à l'armée l'exemple du respect.

Au milieu de ces femmes exilées et de cette société suspecte à la république, Dumouriez attendait oisif que son armée lui fît violence et l'entraînât d'elle-même contre Paris. De sourds symptômes lui annonçaient cependant de toutes parts la défection de ses généraux, révoltés à l'idée de marcher contre la patrie. Du mécontentement d'une armée à l'acte de tourner ses armes contre son propre pays, il y a aussi loin que du murmure au crime. Dumouriez avait pris le murmure des soldats pour une opinion, et l'insubordination pour la révolte. On savait déjà à Saint-Amand que la Convention délibérait sur le parti qu'elle devait prendre à l'égard du général rebelle, et qu'elle allait l'appeler à sa barre pour lui demander compte de sa conduite. Danton, Robespierre et même Marat, craignant de disloquer l'armée en pré-

sence de l'ennemi victorieux, et se refusant à croire à la trahison, avaient obtenu avec peine que cette mesure fût suspendue quelques jours. En attendant, le camp était rempli d'espions de la Convention; et les volontaires, moins soldats que citoyens, épiaient eux-mêmes les démarches de leur général.

Six de ces volontaires d'un bataillon de la Marne, l'esprit agité par les chuchotements de l'armée, osèrent se présenter en armes à l'audience du général: le mot de république était écrit à la craie sur leurs chapeaux. Ils sommèrent leur chef d'obéir aux ordres qu'il allait recevoir de la Convention, et lui déclarèrent qu'imitateurs de Brutus, ils avaient juré de le poignarder s'il hésitait à obéir à la voix de la patrie. Le général leur ayant répondu de manière à confirmer leurs soupçons, ils avancèrent pour l'entourer; mais le fidèle Baptiste, qui épiait de l'œil leurs mouvements, s'élança le sabre à la main entre son maître et les soldats, en appelant la garde. Les volontaires, saisis et désarmés, furent emprisonnés. Dumouriez, exagérant à dessein le péril qu'il avait couru, répandit le bruit d'une tentative d'assassinat contre lui, afin de rappeler l'attachement par l'indignation. Il y réussit. Des adresses signées par tous les corps protestèrent de leur horreur pour cet attentat et de leur confiance inébranlable dans leur chef.

XVIII.

Cependant la Convention, longtemps hésitante, avait rendu enfin le décret qui arrachait le géneral à son armée, et qui l'appelait à Paris pour s'expliquer sur ses griefs et sur ses plans. Dumouriez ne se faisait point illusion sur la portée d'un tel décret. Il se sentait trop coupable pour affronter l'examen de sa conduite; il voyait bien qu'une fois séparé de ses soldats, on ne rendrait pas à l'armée un général qui avait fait trembler la république; il aimait *mieux* succomber dans une tentative armée

contré les oppresseurs de sa patrie, que d'aller humblement leur offrir sa tête sans défense et sans vengeance. D'ailleurs, lors même que la ruse de ses discours, l'audace de son attitude et l'influence de Danton l'eussent fait absoudre, son absence seule déconcertait tous les plans convenus entre Mack et lui. Il était donc fermement résolu à refuser l'obéissance à la Convention; et s'il ne pouvait la tromper plus longtemps, il se préparait à accomplir son dernier acte de rébellion contre les commissaires qu'on oserait envoyer vers lui.

Les choses en étaient là, quand le 2 avril à midi on annonça l'arrivée au camp du ministre de la guerre lui-même: c'était Beurnonville, ami personnel de Dumouriez. Beurnonville descendit de voiture, accompagné des quatre commissaires Camus, Lamarque, Bancal et Quinette: Camus, homme austère, portant dans la Révolution la rigueur du jansénisme et les scrupules de la probité; Lamarque, avocat verbeux et déclamateur, accoutumé à vociférer le patriotisme dans les armées; Bancal, négociateur prudent et tempéré, propre à s'interposer avec modération entre les passions des partis; Quinette, chez qui l'instinct de l'ordre balançait la passion de la liberté, s'efforçant toujours d'arrêter la théorie aux limites du vrai et le patriotisme aux limites du juste.

XIX.

Beurnonville se précipita, en entrant, dans les bras de Dumouriez, comme pour témoigner aux spectateurs par ce geste qu'il ne voulait enchaîner le général à la patrie que par ses sentiments et ses souvenirs. Il lui dit qu'il avait voulu accompagner lui même les commissaires porteurs du décret de la Convention, pour ajouter l'entraînement de l'amitié à la voix du devoir. Camus, pour éviter à Dumouriez l'embarras d'un entretien public, et pour que les intercessions confidentielles des commissaires eussent plus de latitude et d'intimité, supplia le général

d'écarter les témoins qui gênaient l'épanchement des ames, ou de passer dans un appartement plus secret. Un murmure des généraux et des officiers présents s'éleva à ces paroles, comme si on eût voulu soustraire leur général à la protection de leur regards et de leurs sabres. Dumouriez calma d'un geste ce soulèvement. Il conduisit Beurnonville et les commissaires dans son cabinet; mais les généraux exigèrent que la porte restât ouverte pour surveiller, sinon les paroles, du moins la sûreté de l'entretien. Camus présenta le décret à Dumouriez. Le général le lut avec une impassibilité voisine du dédain; puis, le rendant au commissaire, il répondit que l'exécution de ce décret serait la dissolution de l'armée et la perte de la patrie; qu'il ne refusait pas d'obéir, mais qu'il voulait obéir à son heure et non à l'heure de ses ennemis. Il offrit ironiquement sa démission. L'ironie sentie dans ces paroles n'échappa point aux commissaires. « Mais, après avoir donné votre démission, que ferez-vous? lui demanda avec anxiété Camus. — Ce qu'il me plaira, reprit fièrement le général. Seulement, je vous déclare que je n'irai pas me faire avilir et condamner à Paris par un tribunal révolutionnaire. — Vous ne reconnaissez donc pas ce tribunal? reprit Camus. — Je le reconnais pour un tribunal de sang et de crime, répliqua Dumouriez; et tant que j'aurais un pouce de fer dans la main, je ne m'y soumettrai pas. »

XX.

Les autres commissaires, craignant que l'aigreur des paroles entre Camus et Dumouriez n'amenât un dénoûment violent, s'interposèrent en médiateurs affectueux et conjurèrent le général d'obéir pour la forme à l'ordre qui l'appelait à Paris, lui promettant sur leurs têtes que la Convention, satisfaite, le renverrait immédiatement à son armée. Quinette s'offrit à l'accompagner, à le couvrir de son corps et à *le ramener* à son quartier-général. Bancal

lui cita les beaux exemples d'obéissance à la patrie des grands hommes de l'antiquité. « Les Romains, répondit Dumouriez, n'ont pas tué Tarquin; ils n'avaient ni clubs des Jacobins, ni tribunal révolutionnaire: des tigres veulent ma tête, et je ne veux pas la leur donner. Puisque vous me citez les Romains, je vous déclare que j'ai souvent joué le rôle de Décius, mais que je ne serai jamais Curtius, et que je ne me jetterai pas dans le gouffre. — Vous ne voulez donc pas obéir à la Convention? demanda catégoriquement Camus. — Je vous jure, dit Dumouriez, que, quand ma patrie aura un gouvernement et des lois, je lui rendrai compte de mes actes et je les soumettrai à son jugement; à présent ce serait un acte de démence. »

Les commissaires se retirèrent dans une autre pièce pour délibérer. Dumouriez resta seul un moment avec Beurnonville: il tenta de séduire le ministre en lui montrant le danger qu'il courait à Paris et en lui offrant le commandement de son avant-garde. « Je sais, répondit héroïquement Beurnonville, que je dois succomber sous mes ennemis; mais je mourrai à mon poste. Ma situation est horrible! Je vois que vous êtes décidé, que vous allez prendre un parti désespéré; je vous demande pour unique grâce de me faire partager le sort, quel qu'il soit, que vous réservez aux députés. — N'en doutez pas, répondit Dumouriez, et je croirai, en agissant ainsi, vous servir et vous sauver. »

Dumouriez et Beurnonville rentrèrent dans la salle où l'état-major était assemblé. Le colonel des hussards de Berchiny, Nordmann, dont le régiment était en bataille devant le logement du général, avait reçu l'ordre de tenir trente hommes d'élite de son régiment à la porte et prêts à exécuter ce qui leur serait commandé. Ces hussards étaient tous allemands ou alsaciens. La différence de langue les garantissait contre l'éloquence patriotique des commissaires; ils ne connaissaient que la voix de leur colonel.

Après une heure de délibération secrète, pendant laquelle l'inflexible Camus combattit avec intrépidité les tempéraments que cherchaient encore ses collègues pour éviter ce déchirement à la patrie, les députés entrèrent. Le calme de la résolution, l'autorité de la loi, la tristesse mâle de leur mission éclataient sur leur visage. Ils sommèrent encore une fois le général d'obéir au décret. Le général éluda de nouveau l'obéissance. « Eh bien! dit Camus, je vous déclare suspendu de toutes vos fonctions; vous n'êtes plus général, je défends qu'on vous obéisse, j'ordonne qu'on s'empare de vous et je mets les scellés sur vos papiers. » Le sourd murmure de l'état-major et le mouvement des officiers qui se rapprochaient, la main sur leurs armes, pour couvrir leur général, apprirent aux commissaires que leur voix était méconnue et leur vie peut-être menacée: ils l'avaient dévouée à leur devoir. « Ceci est trop fort, s'écria Dumouriez, il est temps de mettre un terme à tant d'audace, et il cria en allemand aux hussards d'entrer: Arrêtez ces quatre hommes, dit-il à l'officier qui les commandait, et qu'on ne leur fasse pas de mal; arrêtez aussi le ministre de la guerre, et qu'on lui laisse ses armes. — Général Dumouriez! s'écria Camus, vous perdez la république! » Les hussards entraînèrent les commissaires de la Convention: et des voitures, préparées pendant l'entretien et escortées par un escadron de hussards de Berchiny, les conduisirent à Tournay, où ils furent remis en otage entre les mains du général autrichien Clairfayt.

XXI.

Aussitôt après l'acte qui déchirait le dernier voile de ses manœuvres, Dumouriez fit demander de nouvelles conférences aux généraux ennemis, pour concerter sa marche avec la leur. Il monta à cheval le lendemain et se rendit à son camp. Là il harangua les soldats en leur présentant l'événement de la veille comme un attentat

des Jacobins qui voulaient enlever le général à son armée, et le père à ses enfants. Les troupes couvrirent leur général d'acclamations. L'humiliation de la loi civile devant le sabre réjouit toujours le soldat. Pour témoigner mieux de sa confiance dans l'attachement de ses troupes, Dumouriez coucha dans le camp. Son projet était de porter ses troupes à Orchies, d'où il aurait menacé à la fois Lille, Douai et Bouchain. Il voulait aussi s'assurer de Condé, gage qu'il avait promis de livrer aux Autrichiens. Il partit de Saint-Amand le 4 avril pour accomplir ce premier acte de sa trahison.

Cinquante hussards devaient former son escorte, mais cette escorte se fit attendre. Il monta à cheval, accompagné seulement du duc de Chartres, du colonel Thouvenot, de l'adjudant-général Montjoie, de ses aides-de-camp, et de huit hussards d'ordonnance, et prit avec ces trente chevaux la route de Condé. Il avait laissé l'ordre au camp de faire suivre cette même route à son escorte, quand elle serait prête. Il marchait ainsi en parfaite sécurité et roulant dans sa pensée les chances désespérées de son entreprise, quand, à une demi-lieue de Condé, un aide-de-camp du général Neuilly, qui commandait cette ville, accourut de la part de son général annoncer la fermentation de la garnison et la difficulté de contenir les troupes. Elles commençaient à se sentir trahies. Elles s'indignaient des pourparlers suspects entre leurs généraux et les généraux ennemis; elles déclaraient hautement qu'elles répondaient de Condé à la patrie, et qu'elles ne laisseraient entrer dans la place aucun nouveau corps qui pût en compromettre la défense. Dumouriez, descendu de son cheval au bord de la route, réfléchit sur la gravité d'un incident qui faisait manquer son projet. En ce moment trois bataillons de volontaires, marchant sur Condé, de leur propre mouvement, avec leur artillerie, passèrent devant lui: l'officier qui les commandait fut depuis le maréchal Davoust. Étonné d'une marche qu'il n'avait point ordonnée, Dumouriez interrogea vivement les officiers de ces bataillons et leur ordonna de s'arrêter.

XXII.

Les bataillons firent halte. Dumouriez, s'écartant d'une centaine de pas de la route, entrait dans une chaumière pour écrire un ordre, quand des cris tumultueux partis du sein des bataillons et un mouvement subit et confus de la colonne, qui rebroussait chemin, l'avertirent qu'il était temps de penser à sa sûreté. Les volontaires, saisis d'une illumination soudaine à la vue de Dumouriez et à l'incohérence des ordres et des contre-ordres, allaient déconcerter la trahison, en saisissant les traîtres. Quelques-uns, tenant déjà en joue le général, menaçaient de faire feu s'il ne les attendait pas. Dumouriez, remonté précipitamment à cheval, s'enfuit au galop à travers champs, avec sa faible escorte, sous les imprécations et les coups de feu. Un canal qui bordait un terrain marécageux arrête son cheval. Déjà une grêle de balles décime le groupe qui l'environne. Deux hussards sont frappés à mort. Deux domestiques qui portaient le portefeuille et le manteau du général tombent à ses côtés. Thouvenot a son cheval tué sous lui, et saute en croupe sur celui du brave Baptiste. Le général alors abandonne son cheval de bataille, qui s'élança épouvanté, dans les bataillons, et qui fut conduit en triomphe par eux à Valenciennes. La plus jeune des filles de M. de Fernig est également démontée. Sa sœur Félicité descend de son cheval et le donne à Dumouriez. Les deux jeunes filles s'élancent d'un bond de l'autre côté du canal, et remontent sur les chevaux de suite du duc de Chartres. Le secrétaire du général, Cantin, tombe, en franchissant le fossé, engagé sous le corps de son cheval. Cinq cadavres d'hommes, huit cadavres de chevaux, un prisonnier, les équipages et les papiers secrets du général restent dans le canal. Le reste du groupe fugitif s'enfuit à toute course à travers les marais, coupé des camps de *Breuille, que* Dumouriez voulait rejoindre,

et poursuivi jusqu'à l'Escaut par les balles des volontaires. Les deux jeunes amazones, qui connaissaient les passages, conduisirent le général jusqu'au bac, sur lequel il passa le fleuve avec elles et le duc de Chartres. Les chevaux furent abandonnés. La suite, que la barque ne pouvait contenir, s'enfuit en longeant l'Escaut, et regagna le camp de Maulde. Baptiste y sema le bruit de l'assassinat de son général par des volontaires insurgés, et ranima en faveur de Dumouriez le vieil attachement des troupes de ligne.

Cependant le général, après avoir traversé l'Escaut, s'enfonça à pied, exténué de fatigue, dans les terres fangeuses qui bordent le fleuve. Il frappa à la porte d'un petit château, dont on lui refusa d'abord l'entrée; mais ses compagnons l'ayant nommé, il reçut l'hospitalité et quelque nourriture de ces mêmes Belges qu'il venait de conquérir six mois auparavant. Baptiste le rejoignit à la chute du jour. Il lui apprit l'indignation du camp, soulevé de nouveau en sa faveur. Mack arriva dans la nuit. Il donna au général fugitif une escorte de cinquante dragons impériaux, qui le ramena à son camp de Maulde. A l'exception de quelques visages sombres et de quelques regards où le soupçon luttait avec l'attachement, tous les corps reçurent Dumouriez comme un chef encore adoré. Ayant rappelé autour de lui le régiment des hussards de Berchiny et quelques escadrons dévoués de cuirassiers et de dragons, il s'avança à la tête de cette cavalerie jusqu'à Rumigies, à une lieue de son camp de Saint-Amand. Il croyait avoir ressaisi son armée, et s'obstinait à accomplir le plan de surprise de Condé, manqué la veille.

Mais l'artillerie du camp de Saint-Amand, sur le faux bruit de la mort de Dumouriez, noyé dans l'Escaut, avait chassé ses généraux, attelé ses pièces et s'était mise en marche pour Valenciennes. Des divisions entières, déposant ou entraînant leurs officiers, abandonnèrent ce camp, où la perfidie de leur général en chef les faisait servir *d'instrument* à des trames inconnues.

A ces nouvelles, apportées coup sur coup à Rumigies, Dumouriez laissa tomber la plume qui dictait les ordres à son armée évanouie. Il sentit la faiblesse d'un homme contre une patrie, et d'une intrigue contre une révolution. Il monta à cheval avec les deux frères Thouvenot, le duc de Chartres, le colonel Montjoie, le lieutenant-colonel Barrois, M. de Fernig et ses deux filles, et se rendit sans escorte à Tournay, où le général Clairfayt l'accueillit, non comme un général ennemi, mais comme un allié malheureux. L'attachement que Dumouriez avait su inspirer à ses soldats était tel que les huit cents hommes du régiment de Berchiny et les hussards de Saxe le rejoignirent d'eux-mêmes à Tournay. Ces soldats préférèrent la honte du nom de transfuges à la douleur de se séparer de leur général.

Un reste de l'armée française, rompue en faisceaux, et ralliée à peine dans les places fortes, demeura exposé aux coups prémédités de Clairfayt. Le sang des soldats fut livré par le général, mais les transfuges n'emmenèrent pas à l'ennemi le trésor de l'armée. Dumouriez arriva les mains vides, et se confia au hasard et à la reconnaissance des souverains coalisés. Arrivé à Tournay, il n'avait que quelques pièces d'or dans sa bourse. Ses compagnons de fuite étaient presque tous dans le même dénûment. Le duc de Chartres, Thouvenot, Nordmann, Montjoie, le fidèle Baptiste et jusqu'aux deux intrépides héroïnes Fernig, entraînées sans crime dans une désertion qui ressemblait pour elles à la fidélité, se cotisèrent à l'insu de Dumouriez, et lui donnèrent les premiers le pain amer de l'exil.

XXIII.

Tel fut le dénoûment de ce long drame politique et militaire, qui avait élevé en trois ans Dumouriez jusqu'à la hauteur des plus grands hommes pour le faire descendre *tout à coup jusqu*'au niveau du plus misèra-

ble aventurier. C'est que l'élévation de ses sentiments ne répondait pas à la grandeur de son courage et à l'étendue de son esprit. Nourri dans les légèretés des cours et trop accoutumé, par sa vie de diplomate, à voir l'envers des choses politiques et à attribuer les grands résultats aux petites causes, il n'eut dans l'ame ni assez de sérieux pour comprendre la république, ni assez de longanimité pour la servir au péril de sa tête. Il joua le grand homme, il ne le fut qu'à demi. Son sang répandu pour la liberté sur un champ de bataille, ou versé sur un échafaud par l'ingratitude de la république, aurait crié une éternelle vengeance à la postérité, et consacré pour tous les siècles une des plus belles mémoires de la Révolution. Sa vie sauvée par une défection, sa trahison démasquée jettent l'ombre du regret sur l'éclat de ses campagnes et de ses batailles. Son nom n'est pour ainsi dire qu'une brillante apparition dans l'histoire et un éblouissement de la patrie. Tête de politique, bras de héros, cœur d'intrigant, on s'afflige de ne pas l'admirer tout entier. Mais la tristesse se mêle à l'enthousiasme dans l'impression que fait son nom. On évite de le prononcer parmi les noms glorieux de la patrie, car il n'y a pas de pire honte pour l'esprit humain que le spectacle des grandes destinées remises à de petites ames, et des grandes qualités qui ne se respectent pas. L'œuvre des peuples veut des hommes sérieux comme la pensée qui les agite. Le crime dans les révolutions offense moins l'esprit, que la légèreté; plus coupable et plus odieux, le crime est cependant un moins grand contre-sens dans les catastrophes humaines.

XXIV.

Depuis ce jour, Dumouriez, maudit dans son pays, toléré chez l'étranger, erra de royaume en royaume, sans retrouver une patrie. Objet d'une dédaigneuse curiosité, presque indigent, sans compatriotes et sans famille, pen-

sionné par l'Angleterre, il faisait pitié à tous les partis. Comme pour le punir davantage, le ciel, qui lui destinait une longue vie, lui avait laissé tout son génie pour le tourmenter dans l'inaction. Il ne cessa d'écrire des mémoires et des plans militaires pour toutes les guerres que l'Europe fit à la France, pendant trente ans; il offrit son épée, toujours refusée, à toutes les causes. Assis, vieux et importun, au foyer de l'Allemagne et de l'Angleterre, il n'osa pas rompre son exil, même quand la France se rouvrit aux proscrits de tous les partis; il craignit que le sol même ne lui reprochât sa trahison. Il mourut à Londres. Sa patrie laissa ses cendres dans l'exil, et n'éleva pas même sa tombe vide sur le champ de bataille où il avait sauvé son pays.

LIVRE TRENTE-HUITIÈME.

I.

Reprenons le cours des événements de l'intérieur, que nous avons laissés en arrière pour ne point faire diverger le récit.

La concession que les Girondins avaient faite de la tête du roi n'avait point étouffé les germes de dissension dans le gouvernement. Les partis s'étaient un moment confondus ; ils ne s'étaient pas réunis. La faiblesse ne désarme pas, elle encourage à de nouvelles exigences. Les Girondins s'étaient dépouillés, en livrant la vie du roi, de la seule force d'opinion qui pût lutter pour eux, dans la nation et au dehors. Le secret de leur faiblesse une fois révélé, on savait d'avance le dernier mot de leur résistance. On n'allait pas tarder à le leur demander.

Cependant, satisfaits de la grande victoire qu'ils venaient de remporter sur leurs adversaires, les Jacobins laissèrent un moment respirer leurs ennemis. Un certain accord s'établit même, en apparence, entre les comités *de la Convention* et la commune de Paris, pour refréner

les excès et concentrer une grande force dans le gouvernement. On s'entendit pour faire rentrer dans son lit le flot populaire, qui venait de submerger le trône.

II.

Danton se tenait à l'écart, dans une réserve et dans une fière indépendance, qui semblait devoir faire de lui l'arbitre des partis. Robespierre attendait qu'une nouvelle crise vînt le soulever et le porter plus loin et plus haut. Ni l'un ni l'autre alors ne fomentait les désordres et les agitations sans but de la multitude. Un seul homme dans la Convention troublait le concours apparent de toutes les volontés. Cet homme était Marat : véritable incarnation de l'anarchie. Danton personnifiait la force convulsive qui essaie de sauver les nations en leur donnant des accès de patriotisme poussés jusqu'au meurtre; Robespierre, l'obstination de la foi philosophique, qui marche à travers tous les événements à son but. Marat personnifiait en lui ces rêves vagues et fiévreux de la multitude qui souffre, qui gémit, qui s'agite au fond de toutes les sociétés. Classe qui, sans voix pour se faire entendre, sans action régulière pour se faire place, s'émeut comme un élément au souffle de toutes les factions, se fanatise d'espérances trompées, change ses déceptions en fureurs, et brise sans cesse les gouvernements, sans avoir pu briser encore les conditions de travail, d'oppression et de misère qui la retiennent dans la dégradation. Marat était le représentant du prolétariat moderne, sorte d'esclavage tempéré par le salaire. Il introduisait sur la scène politique cette multitude jusque-là reléguée dans son impuissance et souillée de ses haillons. La passion qui portait Marat à ce rôle n'était pas seulement la passion de la domination, c'était aussi en lui la passion de la réhabilitation des classes souffrantes et dégradées de l'espèce humaine. Il avait adopté cette cause désespérée. Il voulait qu'elle s'appelât dans l'avenir de son nom. Il

voulait délivrer les classes souffrantes de leurs maux, et retourner contre les classes riches tous les fléaux qui pesaient depuis tant de siècles sur la partie opprimée du peuple; il aspirait à lui restituer sa place dans le bien-être. Il prétendait y conduire les prolétaires. Seulement il les conduisait en barbares qui font invasion, le fer et le feu à la main, dans leurs droits reconquis, et qui ne savent trouver place pour eux sur la terre qu'en incendiant et en exterminant tout ce qui l'occupait avant eux.

Depuis le 10 août, Marat ne faisait plus seulement sortir sa voix des souterrains qu'il habitait, comme un gémissement du fond du peuple; il se montrait avec affectation à la multitude, aux Jacobins, aux Cordeliers, à l'Hôtel-de-Ville, aux sections, dans tous les tumultes. Il commençait à s'affranchir de la tutelle de Danton, qu'il avait longtemps briguée et subie. Il commençait à disputer à Robespierre les applaudissements des Jacobins. Robespierre ne promettait au peuple que le règne de lois populaires, qui répartiraient plus équitablement le bien-être social entre toutes les classes. Marat promettait des renversements complets et des dépouilles prochaines. L'un retenait le peuple par sa raison, l'autre l'entraînait par sa folie. Robespierre devait être plus respecté, Marat plus redouté. Il sentait ce rôle et voilà en quels termes il se caractérisait lui-même dans l'*Ami du Peuple :*

III.

« Que mes lecteurs me pardonnent si je les entretiens aujourd'hui de moi. Ce n'est ni amour-propre ni fatuité, mais désir de mieux servir la chose publique. Comment me faire un crime de me montrer tel que je suis, quand les ennemis de la liberté ne cessent de me représenter comme un fou, comme un anthropophage, comme un tigre *altéré de sang*, afin d'empêcher le bien que je voudrais

faire! Né avec un cœur sensible, une imagination de feu, un caractère bouillant, franc, ténace, un esprit droit, un cœur ouvert à toutes les passions exaltées, et surtout à l'amour de la gloire; élevé avec les soins les plus tendres dans la maison paternelle, je suis arrivé à la virilité sans m'être jamais abandonné à la fougue des passions. A vingt et un ans j'étais pur, et depuis longtemps déjà livré à l'étude et à la méditation.

» C'est à la nature que je dois la trempe de mon ame; mais c'est à ma mère que je dois le développement de mon caractère, c'est elle qui fit éclore dans mon cœur l'amour de la justice et des hommes. C'est par mes mains qu'elle faisait passer les secours qu'elle donnait aux indigents; l'accent d'intérêt qu'elle avait en parlant aux misérables m'inspira de bonne heure la tendresse qu'elle avait pour eux. A huit ans j'avais déjà le sens moral formé. A cet âge je ne pouvais supporter la vue des mauvais traitements exercés contre mes semblables. L'aspect d'une cruauté me soulevait d'indignation, le spectacle d'une injustice faisait bondir mon cœur comme un outrage personnel.

» Pendant ma première jeunesse mon corps était débile. Je n'ai connu ni la joie, ni l'étourderie, ni les jeux des enfants. Docile et appliqué, mes maitres obtenaient tout de moi par la douceur. Je n'ai jamais été châtié qu'une fois. J'avais alors onze ans. Le châtiment était injuste. On m'avait enfermé dans une chambre, j'ouvris la fenêtre et je me précipitai dans la rue.

» L'amour de la gloire fut à tout âge ma principale passion. A cinq ans j'aurais voulu être maître d'école, à quinze ans professeur, à dix-huit auteur, à vingt génie créateur, comme j'ambitionne aujourd'hui la gloire de m'immoler pour ma patrie! Penseur dès mon adolescence, le travail de l'esprit est devenu le seul besoin pour moi, même dans la maladie. Mes plus doux plaisirs, je les ai trouvés dans la méditation, dans ces moments paisibles où l'ame *contemple avec* admiration le spectacle

des cieux ; ou lorsque, repliée sur elle-même, elle semble s'écouter en silence, peser à la balance de la vraie félicité la vanité des grandeurs humaines, percer le sombre avenir, chercher l'homme au delà du tombeau, et porter une inquiète curiosité sur les destinées éternelles.

» J'ai passé vingt-cinq ans dans la retraite, dans la lecture, dans la méditation des meilleurs livres sur la morale, la philosophie et la politique, pour en tirer les meilleures conclusions. Dans huit volumes de recherches métaphysiques, vingt de découvertes sur les sciences physiques, j'ai porté dans mes recherches un sincère désir d'être utile à l'humanité, un saint respect pour la vérité, le sentiment des bornes de l'humaine sagesse. Les charlatans du corps scientifique, les d'Alembert, les Condorcet, les Laplace, les Lalande, les Monge, les Lavoisier, voulaient être seuls sur le chandelier. Je ne pouvais même faire prononcer les titres de mes ouvrages. Je gémissais depuis cinq ans sous cette lâche oppression, quand la Révolution s'annonça par la convocation des états-généraux. J'entrevis bientôt où les choses en viendraient, et je commençai à respirer dans l'espoir de voir enfin l'humanité vengée, de concourir à rompre ses fers, et de monter à ma vraie place.

» Ce n'était encore là qu'un beau rêve ! il fut prêt à s'évanouir. Une maladie cruelle me menaçait d'aller l'achever dans la tombe. Ne voulant pas quitter la vie sans avoir fait quelque chose pour l'humanité, je composai sur mon lit de douleur l'*Offrande à la patrie*... Rendu à la vie, je ne m'occupai plus que des moyens de servir la cause de la liberté ! et ils m'accusent d'être un scélérat vendu ! Mais je pouvais amasser des millions en vendant simplement mon silence, et je suis dans la misère !... »

IV.

Ces lignes révélaient l'ame de Marat, une frénésie de gloire, une explosion perpétuelle de vengeance contre les

inégalités sociales, et un amour pour les classes souffrantes, perverti jusqu'à la férocité envers les riches et les heureux.

Une telle soif de justice absolue et de nivellement soudain ne pouvait s'apaiser qu'avec du sang. Marat ne cessait d'en demander au peuple, par suite de cet endurcissement de l'esprit, qui jouit d'immoler par la pensée ce qui résiste à l'implacabilité de ses systèmes.

Sa vie était pauvre et laborieuse comme l'indigence qu'il représentait. Il habitait un appartement délabré dans une maison obscure de la rue des Cordeliers, il gagnait son pain par sa plume. Un infatigable travail d'esprit, une colère chronique, des veilles prolongées enflammaient son sang, cavaient ses yeux, jaunissaient sa peau et donnaient à sa physionomie l'ardeur maladive et les tressaillements nerveux de la fièvre. Il prodiguait sa vie comme la vie des autres. Même quand ses longues et fréquentes maladies le retenaient cloué sur son lit de douleurs, il ne cessait pas d'écrire, avec la rapidité de la foudre, toutes les pensées soudaines que le bouillonnement de ses rêves faisait monter dans son imagination. Des ouvriers d'imprimerie emportaient une à une à l'atelier les feuilles imbibées de sa haine; une heure après, les crieurs publics et des affiches placardées au coin des rues les répandaient dans tout Paris. Sa vie était un dialogue furieux et continu avec la foule. Il semblait regarder toutes ses impressions comme des inspirations et les recueillait à la hâte comme des hallucinations de la sibylle, ou les pensées sacrées des prophètes. La femme avec laquelle il vivait le considérait comme un bienfaiteur méconnu du monde, dont elle recevait la première les confidences. Marat, brutal et injurieux pour tout le monde, adoucissait son accent et attendrissait son regard pour cette femme. Elle se nommait *Albertine*. Il n'y a pas d'homme si malheureux ou si odieux sur la terre à qui le sort n'ait ainsi attaché une femme dans son œuvre, dans son supplice, dans son crime ou dans sa vertu.

Marat avait, comme Robespierre et comme Rousseau, une foi surnaturelle dans ses principes. Il se respectait lui-même dans ses chimères, comme un instrument de Dieu. Il avait écrit un livre en faveur du dogme de l'immortalité de l'ame. Sa bibliothèque se composait d'une cinquantaine de volumes philosophiques, épars sur une planche de sapin clouée contre le mur nu de sa chambre. On y remarquait Montesquieu et Raynal, souvent feuilletés. L'Évangile était toujours ouvert sur sa table. « La Révolution, disait-il à ceux qui s'en étonnaient, est tout entière dans l'Évangile. Nulle part la cause du peuple n'a été plus énergiquement plaidée, nulle part plus de malédictions n'ont été infligées aux riches et aux puissants de ce monde. Jésus-Christ, répétait-il souvent, en s'inclinant avec respect à ce nom, Jésus-Christ est notre maître à tous! »

Quelques rares amis visitaient Marat dans sa morne solitude : c'était Armonville, le septembriseur d'Amiens; Pons de Verdun, poète adulateur de toutes les puissances; Vincent, Legendre, quelquefois Danton; car Danton, qui avait longtemps protégé Marat, commençait à le craindre. Robespierre le méprisait comme un caprice honteux du peuple. Il en était jaloux, mais il ne s'abaissait pas à mendier si bas sa popularité. Quand Marat et lui se coudoyaient à la Convention, ils échangeaient des regards pleins d'injure et de mépris mutuels: « Lâche hypocrite! murmurait Marat: Vil scélérat! » balbutiait Robespierre. Mais tous deux unissaient leur haine contre les Girondins.

Le costume débraillé de Marat à cette époque contrastait également avec le costume décent de Robespierre. Une veste de couleur sombre, rapiécée, les manches retroussées comme celles d'un ouvrier qui quitte son ouvrage; une culotte de velours tachée d'encre, des bas de laine bleue, des souliers attachés sur le coude-pied par des ficelles, une chemise sale et ouverte sur la poitrine, des cheveux collés aux tempes et noués par der-

rière avec une lanière de cuir, un chapeau rond à larges bords, retombant sur les épaules: tel était l'accoutrement de Marat à la Convention. Sa tête, d'une grosseur disproportionnée à l'extrême petitesse de sa taille, son cou penché sur l'épaule gauche, l'agitation continuelle de ses muscles, le sourire sardonique de ses lèvres, l'insolence provocante de son regard, l'audace de ses apostrophes le signalaient à l'œil. L'humilité de son extérieur n'était que l'affiche de ses opinions. Le sentiment de son importance grandissait en lui avec le pressentiment de sa puissance. Il menaçait tout le monde, même ses anciens amis. Il raillait Danton sur son luxe et sur ses goûts voluptueux. « Danton, disait-il à Legendre, va-t-il toujours disant que je suis un brouillon qui gâte tout? J'ai demandé autrefois pour lui la dictature, je l'en croyais capable. Il s'est amolli dans les délices. Les dépouilles de la Belgique et l'orgueil de ses missions l'ont enivré. Il est trop grand seigneur aujourd'hui pour s'abaisser jusqu'à moi. Camille Desmoulins, Chabot, Fabre d'Églantine et tous ses flatteurs me dédaignent. Le peuple et moi nous les surveillons. »

V.

La Convention s'efforça pendant quelque temps, par l'organisation de ses comités, de classer les lumières, les aptitudes et les dévouements individuels dont elle était remplie, et d'appliquer chacun de ses membres à la fonction pour laquelle sa nature, ses facultés et ses études semblaient le désigner. C'était le gouvernement et l'administration nommés, pour ainsi dire, par l'acclamation publique. La constitution, l'instruction publique, les finances, les armées, la marine, la diplomatie, la sûreté générale des citoyens, le salut public enfin, cette attribution suprême qui donne à une nation la souveraineté de ses propres destinées, formèrent autant de comités distincts, où s'élaboraient, dans des discussions intimes et

dans des rapports approfondis, les différentes matières du gouvernement, d'économie politique ou d'administration. La Convention utilisait ainsi toutes les aptitudes en les concentrant sur les objets spéciaux à leur compétence. Elle réservait aux séances publiques les grandes luttes de théories ou de passions politiques qui ébranlaient l'empire, et qui faisaient tour à tour triompher ou succomber les partis. Mais le nerf de l'administration intérieure ou de la défense extérieure fut placé dans les comités. Ce ressort continuait à agir sourdement pendant que la Convention paraissait déchirée par ses convulsions publiques.

L'organisation du gouvernement républicain, dans un pays accoutumé depuis tant de siècles à l'unité et à l'arbitraire du gouvernement monarchique, fut la première nécessité et la première pensée de la Convention. Elle appela au comité de constitution les hommes qu'elle supposait doués à un plus haut degré du génie ou de la science des institutions humaines. Elle ne fit pas acception de parti, mais de mérite, dans ces premiers choix. Les Girondins y dominaient, mais y dominaient à titre de lumières plus qu'à titre de faction. C'était Siéyès, c'était Thomas Payne, c'était Brissot, c'était Péthion, c'était Vergniaud, c'était Gensonné, c'était Barrère qui communiquait l'enthousiasme en le simulant; c'était Condorcet, c'était Danton enfin. Robespierre, odieux aux Girondins et suspect d'anarchie, n'en fut pas. Il en conçut une humiliation profonde et un ressentiment qu'il déguisa sous l'apparence du dédain.

VI.

Le comité d'instruction publique, le plus important après celui de la constitution, dans un moment où il fallait transformer les mœurs du peuple comme on transformait ses lois, se composait des philosophes, des lettrés et des artistes de la Convention. Condorcet, Prieur, Chénier, Hérault de Séchelles, Lanjuinais, Romme, Lanthe-

nas, Dusaulx, Mercier, David, Lequinio, Fauchet en étaient les principaux membres. Cambon régnait au comité des finances. Jacobin par sa passion pour la république, Girondin par sa haine des anarchistes, probe comme la main du peuple dans son propre trésor, inflexible comme un chiffre. Le comité de salut public, qui devait absorber tous les autres et se placer au-dessus de toutes les lois, comme la fatalité, ne fut organisé que deux mois plus tard, et ne régna que six mois après.

Pendant que ces comités préparaient dans le silence la constitution et les systèmes d'éducation, de guerre, de finance et de bienfaisance publique, l'agitation du peuple de Paris rappelait sans cesse la Convention à l'urgence et à l'imprévu. La guerre et la faim poussaient également le peuple à la sédition. Par une fatale coïncidence, les années de troubles pour la France avaient été des années de stérilité pour la terre; des hivers longs et âpres avaient gelé les blés, les saisons avaient été rudes. On eût dit que les éléments eux-mêmes combattaient contre la liberté. La panique, en exagérant la rareté des grains, avait assombri l'imagination publique; les fleuves étaient glacés, le bois rare, le pain cher; le prix élevé de toutes les subsistances présentait la détresse et la mort sous la forme où elle soulève le plus de griefs dans le peuple: la famine. Le travail manquait aux ouvriers; le luxe avait disparu avec la sécurité, qui le fait naître; les riches affectaient l'indigence pour échapper à la spoliation; les nobles et les prêtres avaient emporté dans leur fuite, ou enfoui dans les caves, dans les jardins, dans les murs de leurs demeures, une partie considérable de l'or et de l'argent monnayés, signes de la valeur, moyens d'échange, mobiles de circulation, sources du travail et du salaire. Les confiscations ou les séquestres paralysaient entre les mains de la république une masse immense de terres incultes et de maisons inhabitées.

Pour suppléer à l'or et à l'argent, qui semblaient avoir tari tout à coup, l'Assemblée constituante avait créé une

monnaie de papier sous le nom d'*assignats*. Cette monnaie de confiance, si le peuple avait voulu la comprendre et l'adopter, aurait eu les mêmes effets que la monnaie métallique; elle aurait multiplié les transactions entre les particuliers, alimenté le travail, payé l'impôt, représenté le prix des terres. Une monnaie, quoi que disent quelquefois des économistes, n'a jamais d'autre valeur que celle de la convention qui la crée et du crédit qu'elle porte avec elle. Il suffit que la proportion entre les choses achetées et le signe qui les achète ne puisse pas être soudainement et arbitrairement changé par une multiplication désordonnée de ce signe monétaire; le prix réel et vrai de toutes choses s'établit d'après cette proportion. La loi seule, et une loi probe et prudente, peut donc frapper monnaie. Que la loi frappe monnaie en or, en argent, en cuivre, en papier, peu importe, pourvu que cette proportion soit religieusement gardée et que le peuple conserve ainsi confiance dans la sincérité et dans le crédit de ce signe. La lettre de change, monnaie individuelle, qui n'a d'autre valeur que la signature de celui qui la crée, supplée entre les particuliers à un numéraire incalculable. Elle a tous les effets de l'or et de l'argent. Ce n'est qu'une monnaie frappée par chacun et représentative de la confiance qu'on a dans l'individu. Comment l'État, qui représente la fortune et le crédit de tous, ne frapperait-il pas une monnaie de papier aussi inviolable et aussi accréditée que celle des simples citoyens?

VII.

Mais le peuple avait l'habitude de l'or. Il voulait peser et palper sa valeur. Il n'avait pas de foi dans le papier. Tant que les vérités ne sont pas devenues des habitudes, elles paraissent des piéges au peuple.

De plus, le gouvernement, pressé par des nécessités croissantes, avait multiplié trop soudainement le nouveau *signe monétaire* de papier. De là, dépréciation du signe

et évanouissement de la richesse monétaire entre les mains de celui qui la possédait ou qui l'acceptait; de là aussi des lois implacables contre ceux qui refusaient de l'accepter; de là, enfin, ralentissement de circulation, dépression du commerce, danger des affaires, suspension des échanges, cessation du travail libre, disparition du salaire, exténuation de l'ouvrier; les propriétaires et les riches vivaient des produits directs de leur terres ou de sommes réservées en or et en argent, dont ils ne laissaient échapper, d'une main avare, que la quantité nécessaire à la satisfaction de leurs besoins les plus urgents. On cultivait mal. On consommait peu. On ne bâtissait plus. Les voitures, les chevaux avaient disparu. Les meubles n'étaient plus renouvelés. Les vêtements affichaient la peur, l'avarice ou la misère. La vie, réduite au plus étroit nécessaire, retranchait tout emploi et tout salaire à ces innombrables artisans que nourrissent les besoins factices d'une société calme.

VIII.

Les commerçants des grandes villes, ces intermédiaires entre le consommateur, qui veut acheter à bas prix, et le producteur, qui veut vendre cher, ajoutaient encore l'usure de leurs spéculations et de leurs accaparements au prix des denrées. Le commerce profite de tout pour s'enrichir, même de la faim ; ce n'est pas son vice seulement, c'est sa nature. La soif de l'or endurcit comme la soif du sang.

Une lutte violente s'animait tous les jours davantage entre le bas peuple de Paris et le commerce de détail. La haine contre les épiciers, ces débitants des petites consommations journalières des masses, était devenue aussi ardente et aussi sanguinaire que la haine contre les aristocrates. Les boutiques étaient assiégées d'autant d'imprécations que les châteaux. De continuelles émeutes à la porte des *boulangers, des* marchands de vin et sur le

seuil des magasins d'épiciers, troublaient la rue. Des bandes affamées, à la tête desquelles marchaient des femmes et des enfants, enseignes de détresse, sortaient tous les matins des quartiers populeux et des faubourgs pour se répandre dans les quartiers riches et stationner devant les maisons suspectes d'accaparement. Ces bandes entouraient la Convention et en forçaient quelquefois les portes pour demander à grands cris du pain ou l'abaissement violent du prix des denrées. Ces légions de femmes qui habitent les bords ou les bateaux du fleuve, et qui gagnent leur vie et celle de leurs enfants à blanchir le linge d'une grande ville, venaient sommer la Convention de réduire le prix du savon, élément de leur profession, de l'huile, de la chandelle, du bois nécessaire à leur ménage.

Elles demandaient le *maximum*, c'est-à-dire la taxe des marchandises, l'arbitraire du gouvernement, placé entre le commerçant et le consommateur pour modérer les gains de l'un, pour favoriser les besoins de l'autre. Si la pensée du *maximum* était légitime, l'exécution en était impossible. La justice qu'on prétendait faire ainsi au consommateur nécessiteux pouvait à chaque instant devenir une injustice ou une oppression envers le commerçant. La loi allait agir à tâtons et substituer l'arbitraire à la liberté des échanges. Le *maximum*, pour être juste, aurait dû changer aussi souvent son chiffre qu'il y avait de variations dans les prix d'acquisition des marchandises. Or nul ne pouvait parvenir à cette appréciation. Toute spéculation se trouvait détruite. La spéculation est l'ame du commerce; le commerce, assujetti à ces interventions inquisitoriales, devait cesser d'approvisionner la France; c'était la mort des transactions que le peuple demandait. Ces mesures, vivement combattues par la haute raison des Girondins, par Robespierre, par Hébert et Chaumette même, allaient porter, dans les approvisionnements de Paris et dans les rapports du peuple et du marchand, le trouble et la disette qu'elles avaient pour

objet de prévenir. Mais si le peuple comprend vite les questions purement politiques et les vérités nationales, parce qu'il les comprend par le cœur et qu'il les résout par la passion, il est lent à comprendre les questions économiques, parce qu'elles exigent l'application d'une intelligence exercée et les lumières de l'expérience. L'économie politique est une science, la politique n'est qu'un sentiment; aussi est-ce par ce côté qu'il est plus aisé d'égarer les masses, surtout quand la misère et la faim viennent passionner les sophismes.

IX.

Marat et ses partisans avaient adopté fanatiquement cette cause du *maximum*. Ils poussaient le peuple par la faim à la taxe et au pillage des riches. Les feuilles de Marat sonnaient tous les jours le tocsin de la famine.

« Il est incontestable, disait-il dans l'*Ami du peuple* du 23 février, que les capitalistes, les agioteurs, les monopoleurs, les marchands de luxe, les suppôts de la chicane, les ex-robins, les ex-nobles sont, à quelques exceptions près, les suppôts de l'ancien régime, qui regrettent les abus, dont ils profitaient pour s'engraisser des dépouilles publiques. Dans l'impossibilité de changer leur cœur, vu la vanité des moyens employés jusqu'ici pour les rappeler au devoir, et désespérant de voir nos législateurs prendre les grandes mesures pour les y forcer, je ne vois que la destruction totale de cette engeance maudite qui puisse rendre la tranquillité à l'État: les voilà qui redoublent de scélératesse pour affamer le peuple par l'élévation extraordinaire du prix des denrées de première nécessité, et par la perspective de la disette. Le pillage des magasins, à la porte desquels on pendrait quelques accapareurs, mettrait bientôt fin à ces malversations, qui réduisent cinq millions d'hommes au désespoir et qui en font mourir des milliers de misère. Les députés du peuple ne *sauront-ils donc* jamais que bavarder sur ses

maux sans jamais lui présenter le remède? Laissons là les lois, il est évident qu'elles ont été toujours sans effet! Au reste, cet état de choses ne peut durer plus longtemps; un peu de patience, et le peuple sentira enfin cette grande vérité: qu'il doit se sauver lui-même. Les scélérats qui cherchent, pour le remettre aux fers, à le punir de s'être défait d'une poignée de traîtres les 2, 3 et 4 septembre, qu'ils tremblent d'être mis eux-mêmes au nombre des membres pourris qu'il est utile de retrancher du corps politique!

» Infâmes hypocrites, qui vous efforcez de perdre la patrie, sous prétexte de relever le règne de la loi, montez donc à la tribune! osez me dénoncer! Cette feuille à la main, je suis prêt à vous confondre! »

X.

On ne pouvait prêcher en termes plus formels le pillage et l'assassinat. Le lendemain, le peuple, dont la feuille de Marat était la tribune à quarante mille voix, obéit au signe de son apôtre; des bandes affamées sortirent des faubourgs, des ateliers, des lieux suspects, se répandirent comme une invasion dans les riches quartiers de Paris, forcèrent la porte des boulangers, enfoncèrent les magasins d'épiciers, se distribuèrent, en les taxant, les denrées de première nécessité, le pain, le savon, l'huile, la chandelle, le café, le sucre, le fromage, et pillèrent ensuite quelques boutiques de comestibles.

Le lendemain, Barrère, organe des centres, demanda que la loi fût vengée! « Tant que je serai représentant du peuple, dit-il, je ferai imperturbablement la guerre à ceux qui violent les propriétés, et qui mettent le pillage et le vol à la place de la morale publique, couvrant ces crimes du masque du patriotisme. »

Le Girondin Salles lit à la tribune la provocation sanguinaire de Marat. « Le décret d'accusation contre ce *monstre!* » *s'écrient* une foule de députés. Marat s'élance

à la tribune aux applaudissements de ses amis, apostés par lui dès le matin parmi les spectateurs. « Les mouvements populaires qui ont eu lieu hier, dit-il en regardant Salles et Brissot, sont l'œuvre de cette faction criminelle et de ses agents; ce sont eux qui envoient dans les sections des émissaires pour y fomenter des troubles. Dans l'indignation de mon ame j'ai dit qu'il fallait piller les magasins des accapareurs et les pendre à la porte de leur maison, seul moyen efficace de sauver le peuple; et on ose demander contre moi le décret d'accusation. » A ces mots l'indignation soulève la salle presque entière. Les imprécations étouffent la voix de l'orateur. Marat sourit de dédain pour ces ames *faibles*. « Les imbéciles! » dit-il en abandonnant la tribune.

Laréveillère-Lépaux, homme intègre et neutre entre les partis, rend témoignage de l'intégrité de Roland et le justifie des calomnies de Marat. « Il est temps de savoir, s'écrie Laréveillère-Lépaux, si la Convention saura se décider entre le crime et la vertu? — Qui oserait défendre Marat? murmure-t-on de toutes parts. — Moi! répond Thirion. — Je ne veux pas de défenseurs, répond l'*Ami du peuple;* c'est là une manœuvre de la cabale qui poursuit en moi la députation de Paris. Ils veulent m'éloigner de l'Assemblée parce que je les importune en dévoilant leurs complots. — Marat est crédule, dit Carra, il fait tort par ses emportements à ses amis, il jette de la défaveur sur la Montagne. » Marat interrompt Carra. « Le perfide commentaire de Carra ne tendrait qu'à conduire à l'échafaud les meilleurs patriotes. » Buzot demande ironiquement la parole pour Marat. « Je suis assez fort pour me défendre moi-même, dit audacieusement l'accusé. — Pourquoi, continue Buzot, accuseriez-vous cet homme? il n'écrit dans son journal que ce qui se dit tous les jours à cette tribune, il n'est que l'organe imprudent des calomnies qu'on ne cesse de vomir contre nous et contre les meilleurs citoyens, il n'est que le précurseur *de cette anarchie* qui contient dans ses derniers

fléaux la royauté ! Le décret que vous porteriez contre lui ne ferait que donner de l'importance à un homme qui n'agit pas de lui-même, mais qui n'est que l'instrument d'hommes pervers. » Les murmures de la Montagne grondent contre Buzot et changent en fureur contre les Girondins l'indignation contre Marat. Salles, Valazè, Boileau, Fonfrède demandent le décret d'accusation, Bancal l'expulsion, Pereyres la déclaration de démence. La Convention, debout, se divise en deux groupes inégaux, d'où partent les acclamations, les dérisions, les invectives. « L'appel nominal ! s'écrie Boileau. Que l'on connaisse enfin les amis de Marat et les lâches qui craignent de le frapper ! — Qu'il parle, s'écrie-t-on, il est accusé, il a le droit de parler ! »

Marat s'adressant alors aux Girondins : « Il n'y a ici ni justice, ni pudeur ! » Les Girondins se lèvent comme un seul homme, et semblent écraser du geste et de la voix l'insolence de l'orateur. « Oui, décrétez moi d'accusation, poursuit Marat avec un sourire de défi, mais en même temps décrétez de démence ces *hommes d'État.* » C'était le nom dont les démagogues de la commune et Robespierre lui-même qualifiaient les amis de Roland. Tallien, un des premiers disciples de Marat, s'obstine en vain à défendre son maître, les vociférations des centres couvrent la voix de Tallien. Un dernier mot de Vergniaud fait renvoyer l'accusation aux tribunaux ordinaires, et charge le ministre de la justice de poursuivre les auteurs et les instigateurs de pillage.

« C'est une scélératesse ! » s'écrie Marat ; et il sort protégé par les applaudissements de la Montagne. Tout en flétrissant les doctrines, la Montagne couvrait l'homme. Ce qu'elle aimait dans Marat, c'était l'ennemi des Girondins.

XI.

C'est peu de jours après ces désordres qu'on apprit les *troubles de Lyon* et l'insurrection en masse de la Ven-

dée, premiers symptômes de guerre civile. Ces symptômes éclataient au moment où Dumouriez fléchissait et trahissait aux frontières, et où l'anarchie déchirait Paris; mais l'attention de la Convention se portait tout entière aux frontières.

Là, les désastres succédaient aux désastres. On apprit coup sur coup les revers de Custine en Allemagne, la déroute de l'armée du Nord et les conspirations transparentes de Dumouriez. L'Espagne commença les hostilités. La Convention, sur le rapport de Barrère, répondit sans hésitation par une déclaration de guerre à la cour de Madrid. La Convention, loin de déguiser ses périls à la nation, chercha le salut dans le péril même. Elle le dévoila tout entier. Quatre-vingt-treize commissaires furent nommés à l'instant pour porter dans les différentes sections de Paris la nouvelle de la défaite de nos armées et des dangers de nos frontières. La commune fit arborer un drapeau noir, signe de deuil et de mort, au sommet des tours de la cathédrale. Les théâtres se fermèrent. Le rappel fut battu comme un tocsin de guerre, pendant vingt heures de suite, dans tous les quartiers. Des orateurs ambulants lurent sur les places publiques une proclamation du conseil, qui empruntait à l'hymne des Marseillais son impétuosité: « Aux armes, citoyens! aux armes! si vous tardez, tout est perdu! » Les sections, dont chacune était devenue une municipalité agissante et une Convention délibérante, votèrent des mesures désespérées. Elles demandèrent la prohibition de la vente du numéraire, la peine de mort contre le commerce de l'argent monnayé, la création d'une taxe sur les riches, la destitution du ministre de la guerre, l'accusation contre Dumouriez et ses complices; enfin, la création d'un tribunal révolutionnaire pour juger Brissot, Péthion, Roland, Buzot, Guadet, Vergniaud et tous les Girondins, dont la modération perfide perdait la patrie, sous prétexte de sauver la légalité.

XII.

Danton, tour à tour à la Convention ou aux camps, s'élevant au-dessus des deux partis par l'élan de son caractère, chassa de la voix et du geste le peuple aux frontières, et sembla commander à la Convention la concorde, pour concentrer toute l'énergie contre l'étranger. Robespierre, au nom des Jacobins, adressa au peuple une proclamation qui imputait aux Girondins tous nos revers. Il les accusait d'avoir été les instigateurs du pillage pour déshonorer les doctrines populaires, et pour ranger les riches, les propriétaires et les commerçants du côté de la contre-révolution. Il demanda un rempart de têtes entre la nation et ses ennemis, et d'abord celles des Girondins.

Mais au-dessous de ce mouvement visible des Jacobins de la commune, des Cordeliers et des sections, qui bouillonnait contre les maîtres de la Convention, un conciliabule souterrain, quelquefois public, quelquefois caché, s'occupa de réunir et d'enflammer les éléments d'une insurrection du peuple contre la majorité de la Convention. Ce comité insurrectionnel se rassemblait tantôt dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, tantôt en plus petit nombre dans une maison du faubourg Saint-Marceau. On y comptait Marat, Dubois-Crancé, Duquesnoy, Drouet, Choudieu, Pache, maire de Paris, Chaumette, Hébert, Momoro, Panis, Dubuisson, l'Espagnol Gusman, Proly, Pereyres, Dopsent, président de la section de la Cité, un des organisateurs des massacres des prisons; Hassenfratz, Henriot, Dufourny. Les agents secondaires étaient pour la plupart des hommes du 6 octobre, du 20 juin, du 10 août, du 2 septembre, cadre révolutionnaire que la commune avait conservé. Ces hommes de main, après avoir obéi à l'impulsion de Péthion et de ses amis, étaient prêts à obéir à l'impulsion de Pache, de Marat et de Robespierre. Flot *révolutionnaire* dont la nature était de déborder sans

cesse. Tout ce qui tendait à fixer la Révolution leur était insupportable. On retrouvait parmi ces hommes d'exécution Maillard, le président des massacres de l'Abbaye; Cerat, qui avait dirigé les assassinats aux Carmes et qui était maintenant juge de paix de la section du Luxembourg; Gonchon, le Danton du faubourg Sain-Antoine; Varlet; le teinturier Malard, ami de Billaud-Varennes; le coiffeur Siret, qui depuis la prise de la Bastille, où il avait essayé son courage, n'avait manqué à aucun des combats de la Révolution; le tanneur Gibon, patriote entraîné par Henriot, et confondant comme lui le patriotisme et le crime; Lareynie, l'ancien grand-vicaire de Chartres, poursuivant jusqu'au bout, dans la Révolution, la ruine des institutions qu'il avait abjurées; Alexandre, qui affectait dans son faubourg l'ascendant militaire; et enfin le cordonnier Chalandon, président du comité révolutionnaire de la section, et dont le célèbre avocat Target mendiait lâchement la protection, fréquentait la table et rédigeait les harangues.

XIII.

Le 6 mars, dans la nuit, le comité d'insurrection générale se réunit plus mystérieusement que de coutume. Les membres d'une implacable résolution et d'un secret à toute épreuve y avaient été seuls convoqués. Ils étaient las du nom d'assassins que Vergniaud et ses amis leur lançaient du haut de la tribune. Ils espéraient que Danton, qui avait été leur complice et sur qui rejaillissaient les injures des Girondins, s'unirait à eux pour écraser ces ennemis communs. Ils étaient prêts à lui décerner la dictature du patriotisme. Ils attendaient d'heure en heure son retour de l'armée, où il avait couru une troisième fois pour raffermir les troupes ébranlées.

XIV.

Danton, informé par une lettre de son beau-frère, Charpentier, de la maladie de sa femme, était reparti précipitamment de Condé pour venir recueillir le dernier soupir de la compagne de sa jeunesse. La mort l'avait devancé. En descendant de voiture à la porte de sa maison, on lui annonça que sa femme venait d'expirer. On voulut l'éloigner de ce funèbre spectacle, mais Danton, qui, sous l'impétuosité de ses passions politiques et sous les débordements de sa vie, nourrissait une tendresse mêlée de respect pour la mère de ses deux enfants, écarta les amis qui lui disputaient le seuil de sa maison, monta éperdu dans la chambre, se précipita vers le lit, souleva le linceul, et couvrant de baisers et de larmes le corps à demi refroidi de sa femme, passa toute la nuit en gémissement et en sanglots.

Nul n'osa interrompre sa douleur et l'arracher à ce cercueil pour l'entraîner à la sédition. Les projets des conjurés furent ajournés à défaut de chef. Cependant Dubuisson harangua le comité et lui démontra l'urgence de prévenir les Girondins, qui parlaient tous les jours de venger les meurtres de septembre. « La mort, dit-il en finissant, à ces hypocrites de patriotisme et de vertu! »

XV.

Les bras levés et les gestes de mort furent le silencieux applaudissement de ce discours de Dubuisson. Les noms de vingt-deux députés girondins furent débattus et leurs têtes dévouées. Ce chiffre de vingt-deux têtes correspondait, par une sorte de talion, à celui de vingt-deux Jacobins que Dumouriez avait promis, dit-on, de livrer à la vengeance de son armée et à la colère de l'étranger. Les uns proposèrent de pendre Vergniaud, Brissot, Guadet, Péthion, Barbaroux et leurs amis, aux bran-

ches des arbres des Tuileries; les autres de les conduire à l'Abbaye, et de renouveler sur eux la justice anonyme de septembre. Marat, dont le nom n'avait rien à craindre d'un forfait de plus, et pour qui la gloire n'était que l'éclat du crime, écarta ces scrupules: « On nous appelle buveurs de sang, dit-il; eh bien! méritons ce nom en buvant le sang de nos ennemis. La mort des tyrans est la dernière raison des esclaves. César fut assassiné en plein sénat, traitons de même les représentants traîtres à la patrie, et immolons-les sur leurs bancs, théâtre de leurs crimes. » Mamin, qui avait promené la tête de la princesse de Lamballe au bout de sa pique, se proposa, lui et quelques-uns de ses égorgeurs, pour assassiner les Girondins dans leur propre demeure. Hébert appuya ce dernier parti: « La mort sans bruit donnée dans les ténèbres vengera aussi bien la patrie des traîtres, et montrera la main du peuple suspendue à toute heure sur la tête des conspirateurs. » On s'arrêta à ce plan sans exclure néanmoins l'idée de Marat, si l'occasion d'un meurtre plus solennel se présentait, au milieu des désordres, dans l'assaut que le peuple donnerait à la Convention. On distribua les quartiers à soulever aux agitateurs, et on fixa pour l'exécution la nuit du 9 au 10 mars.

XVI.

Pendant que les conjurés du comité d'insurrection recrutaient leurs forces, une révélation fortuite informait les Girondins de la nature du complot tramé contre leur vie. Le coiffeur Siret, avec l'indiscrétion habituelle à sa profession, avait confié au président de la section de l'île Saint-Louis, Mauger, que le lendemain, à midi, les Girondins auraient cessé de vivre. Mauger, ami de Kervélégan, député du Finistère et un des plus fermes courages de la faction de Roland, se rendit, à la nuit tombante, chez Kervélégan, et le conjura, au nom de sa sûreté personnelle, *de ne pas aller le* lendemain à la séance de

la Convention, et de ne pas coucher dans sa maison pendant la nuit du 9 au 10. Kervélégan, qui attendait ce soir-là les principaux chefs de la Gironde à souper, leur transmit l'avis de Mauger, et envoya prévenir tous les députés du même parti de s'abstenir d'aller à la Convention, et de s'absenter de leurs demeures pendant la journée et la nuit suivantes. Il courut lui-même chez Gamon, un des inspecteurs de la salle, pour provoquer les mesures nécessaires à la sûreté de la Convention. Il alla ensuite réveiller le commandant du bataillon des fédérés du Finistère à la caserne, et fit prendre les armes à ce bataillon. Déjà quelques groupes étaient en marche.

Louvet, le courageux accusateur de Robespierre, logeait alors dans la rue Saint-Honoré, non loin du club des Jacobins. Il savait que le premier soulèvement du peuple le choisirait pour première victime. Il menait d'avance la vie d'un proscrit, ne sortant que pour se rendre à la Convention, toujours armé, demandant asile à des toits différents pour passer la nuit, et ne fréquentant furtivement sa propre demeure que pour visiter la jeune femme qui s'était dévouée à lui. C'était cette Lodoïska dont il a immortalisé dans ses récits la beauté, le courage et l'amour. Cette femme, dont l'œil épiait sans cesse les moindres symptômes, entendit, au commencement de la nuit, un tumulte inaccoutumé dans la rue, et des vociférations qui partaient du sein de groupes plus nombreux qu'à l'ordinaire sur le seuil des Jacobins. Elle y courut, elle pénétra dans la salle; du haut des tribunes où les femmes étaient admises, elle assista, inconnue, aux sinistres préliminaires des attentats réservés à la nuit. Elle vit éclater la conjuration, désigner le but, donner le mot d'ordre, proférer les serments, éteindre les flambeaux, tirer les sabres. Aussitôt, se confondant dans la foule, elle s'échappa pour prévenir son amant. Louvet, sortant de sa retraite, court chez Péthion, où quelques-uns de ses amis étaient réunis. Ils délibéraient tranquillement sur des projets de décrets qu'ils se proposaient

de présenter le lendemain. Louvet les décida avec peine à s'abstenir d'aller à la séance de nuit de la Convention. Vergniaud se refusait à croire au crime. Péthion, indifférent à son sort, aimait mieux l'attendre dans sa maison que de le fuir. Les autres se dispersèrent et allèrent demander sûreté jusqu'au jour à l'hospitalité. Louvet courut dans la nuit, de porte en porte, avertir Barbaroux, Buzot, Salles, Valazé de se soustraire à la hâte aux piques des assassins. Brissot, déjà informé, était allé instruire les ministres et les animait de son intrépidité.

XVII.

Pendant que les députés girondins échappaient ainsi à leurs ennemis, des bandes, parties des Cordeliers, armées de pistolets et de sabres, se portèrent à l'imprimerie de Gorsas, rédacteur de la *Chronique de Paris*, forcèrent les portes, déchirèrent les feuilles, brisèrent les presses et pillèrent les ateliers. Gorsas, armé d'un pistolet, passa inconnu au milieu des assassins qui demandaient sa tête. Puis, arrivé à la porte de la rue et la trouvant gardée par des hommes armés, il escalada le mur de la cour et se jeta dans une maison voisine, d'où il se réfugia à la section.

Une autre colonne, d'environ mille hommes du peuple, sortant d'un repas civique sous les piliers des halles, marcha à la Convention et défila dans la salle aux cris de *Vivre libre ou mourir!* Les bancs vides des Girondins déconcertèrent les projets de leurs ennemis. Les Girondins, bravant les huées et les menaces de la foule et des tribuns, se rendirent le jour suivant à leur poste. Un attroupement d'environ cinq mille hommes des faubourgs encombrait la rue Saint-Honoré, la cour du Manége, la terrasse des Feuillants. Les sabres, les pistolets, les piques s'agitaient sur les têtes des députés aux cris de: *Mort à Brissot et Péthion!* Fournier l'Américain, Varlet, Champion et des vociférateurs connus du peuple de-

mandèrent les têtes de trois cents députés modérés; ils se rendirent en députation au conseil de la commune pour exiger qu'on fermât les barrières de Paris et qu'on proclamât l'insurrection. Le conseil rejeta ces demandes. Marat lui-même désavoua et gourmanda Fournier et ses complices.

La Convention fut tumultueuse comme le peuple lui-même. On se lançait les outrages et les provocations. Barrère, indécis entre les Girondins et les Montagnards, et par là même toléré des deux partis, assoupit un moment la fureur générale en s'égarant dans les généralités patriotiques et en protestant à la fois contre l'aristocratie des Girondins, contre l'anarchie des Montagnards, contre l'insurrection municipale de Paris. « On a parlé, dit-il, du projet de couper cette nuit des têtes de députés? Citoyens! les têtes des députés sont bien assurées; les têtes des députés sont posées sur tous les départements de la république; qui donc oserait y toucher? Le jour de ce crime impossible la république serait dissoute! » D'unanimes applaudissements couvrirent la voix de Barrère et semblèrent garantir la vie des représentants de la nation contre les poignards du peuple de Paris. Robespierre présenta, comme remède au mal, la concentration du pouvoir exécutif dans les comités. Il fit pressentir le comité de salut public, c'est-à-dire la dictature sans intermédiaire de la Convention.

« Les considérations générales qu'on vous présente sont vraies, dit Danton; mais quand l'édifice est en feu, on ne s'attache pas aux fripons qui volent les meubles. J'éteins d'abord l'incendie. Voulons-nous être libres? Si nous ne le voulons pas, périssons, car nous l'avons tous juré. Faites donc partir vos commissaires, qu'ils partent ce soir, cette nuit même, qu'ils disent à la classe opulente: Il faut que l'aristocratie de l'Europe, succombant sous nos efforts, paye notre dette ou que vous la payiez. Le peuple n'a que du sang, il le prodigue. Allons, misérables! prodiguez vos richesses. » (*On applaudit sur la*

Montagne et dans les tribunes.) « Voyez, citoyens, reprend Danton, avec une physionomie où rayonne la prévision prophétique du bonheur public, voyez, citoyens, les belles destinées qui vous attendent; quoi! vous avez une nation entière pour levier, la raison pour point d'appui, et vous n'avez pas encore bouleversé le monde? (*Les applaudissements suspendent un instant l'emportement de son enthousiasme.*) Dans des circonstances plus difficiles, quand l'ennemi était aux portes de Paris, j'ai dit à ceux qui gouvernaient alors: Vos discussions sont misérables, je ne connais que l'ennemi, battons l'ennemi (*battements de mains prolongés.*) Vous, qui me fatiguez de vos contestations particulières, reprend-il en regardant tour à tour Marat, Robespierre, les Girondins, au lieu de vous occuper du salut de la république, je vous regarde tous comme des traîtres, je vous mets tous sur la même ligne. Eh! que m'importe ma réputation! que la France soit libre et que mon nom soit flétri! »

Cambacérès demanda l'organisation d'un tribunal révolutionnaire. Buzot s'écria qu'on voulait conduire la France à un despotisme plus sinistre que le despotisme même de l'anarchie. Il protesta contre la réunion de tous les pouvoirs dans une seule main. « Il ne protestait pas, murmura Marat, quand tous les pouvoirs étaient dans la main de Roland. »

Robert-Lindet lut le projet de décret qui instituait un tribunal révolutionnaire. « Il sera composé de neuf juges, dit Lindet. Il ne sera soumis à aucune forme. Son code sera sa conscience. Ses moyens de conviction l'arbitraire. Il y aura toujours dans la salle de ce tribunal un membre chargé de recevoir les délations. Il jugera tous ceux que la Convention lui enverra. » La Montagne applaudit à ces dispositions. Vergniaud, indigné, se leva: « C'est une inquisition mille fois plus redoutable que celle de Venise, nous déclarons que nous mourrons plutôt que d'y consentir. »

XVIII.

Cambon et Barrère parurent d'abord épouvantés de l'arme qu'on leur présentait. « Les Lacédémoniens, dit Barrère, ayant vaincu les Athéniens, les mirent sous le gouvernement de trente tyrans. Ces hommes condamnèrent d'abord à mort les plus grands scélérats, qui étaient en horreur à tout le monde; le peuple applaudit à leur supplice; bientôt ils frappèrent arbitrairement les bons et les méchants. — Sylla, victorieux, fit égorger un grand nombre de citoyens qui s'étaient élevés par leurs crimes et par le mal qu'ils avaient fait à la république, tout le monde applaudit: on disait partout que ces criminels avaient bien mérité leur supplice; mais ce supplice fut le signal d'un affreux carnage. Dès qu'un homme enviait une maison ou quelque terre, il dénonçait le possesseur et le faisait mettre au nombre des proscrits. »

La Convention décréta que les jurés de ce tribunal révolutionnaire seraient nommés par elle-même et pris dans tous les départements. Ces dispositions, qui tempéraient la dictature de vie ou de mort du tribunal, impatientaient visiblement Danton; on allait lever la séance, il bondit sur son banc et s'élança à la tribune: son geste impérieux força à se rasseoir les députés, déjà debout.

« Je somme, dit Danton d'une voix de commandement, tous les bons citoyens de ne pas quitter leur poste (*Tous les membres reprennent silencieusement leur place*). Quoi, citoyens, dit-il, vous pouvez-vous séparer sans prendre les grandes mesures qu'exige le salut de la république! Je sens combien il est important de prendre des mesures judiciaires qui punissent les contre-révolutionnaires, car c'est pour eux que le tribunal est nécessaire, c'est pour eux que ce tribunal doit suppléer au tribunal suprême de la vengeance du peuple. Arrachez-les vous-mêmes à la vengeance populaire, l'humanité vous l'ordonne;

rien n'est plus difficile que de définir un crime politique, mais n'est-il pas nécessaire que des lois extraordinaires mises en dehors des institutions sociales épouvantent les rebelles et atteignent les coupables? Ici, le salut public exige de grands moyens et des mesures terribles; je ne vois pas de milieu entre les formes ordinaires et un tribunal révolutionnaire. Soyons terribles pour dispenser le peuple d'être cruel. Organisons un tribunal, non pas bien, cela est impossible, mais le moins mal qu'il se pourra, afin que le glaive de la loi pèse sur la tête de ses ennemis. Ce grand œuvre terminé, je vous rappelle aux armes, aux commissaires que vous devez faire partir, au ministère que vous devez organiser. Le moment est venu, soyons prodigues d'hommes et d'argent. Prenez-y garde, citoyens! vous répondez au peuple de nos armées, de son sang, de ses assignats. Je demande donc que le tribunal soit organisé séance tenante. Je demande que la Convention juge mes raisonnements et méprise les qualifications injurieuses qu'on ose me donner. Ce soir, organisation du tribunal révolutionnaire, organisation du pouvoir exécutif; demain, mouvement militaire; que demain vos commissaires soient partis! que la France entière se lève, coure aux armes, marche à l'ennemi! que la Hollande soit envahie! que la Belgique soit libre! que le commerce anglais soit ruiné! que les amis de la liberté triomphent de cette contrée! que nos armes, partout victorieuses, apportent aux peuples la délivrance et le bonheur, et que le monde soit vengé! »

XIX.

Le cœur national de la France semblait battre dans la poitrine de Danton. Ses paroles pressées retentissaient dans les ames comme le pas de charge des bataillons sur le sol de la patrie. Il descendit de la tribune dans les bras de ses collègues de la Montagne. Le soir le tribunal révolutionnaire fut définitivement décrété. Cinq juges et

un jury, nommés par la Convention, un accusateur public, nommé aussi par elle, la mort et la confiscation des biens au profit de la république, tel était ce tribunal d'État, seule institution capable, croyait-on, de défendre dans un pareil moment la république contre l'anarchie, la contre-révolution et l'Europe. La Convention, résumé du peuple, rappelait tout à soi, même la justice, un des attributs de la souveraineté suprême. L'arme qu'elle saisissait dans le péril pouvait être salutaire ou funeste, selon l'usage qu'elle en ferait. Si elle n'eût fait qu'en couvrir les frontières, la sûreté des citoyens et sa propre puissance, cette arme pouvait sauver à la fois la nation et la liberté; si elle la livrait aux partis pour s'entre-détruire, elle perdait et elle déshonorait la Révolution. Les Girondins n'osèrent pas refuser cette mesure à l'impatience publique et à l'urgence de la nécessité. Par une étrange dérision des choses humaines, Barrère, qui refusait cette loi, devait en faire lui-même le plus sanglant usage, et Danton, qui l'implorait, devait lui porter sa tête. C'était la victime qui forgeait le glaive; c'était le sacrificateur qui le repoussait.

XX.

Le peuple, soulevé par le danger public et par le comité d'insurrection, assiégeait encore la Convention; un second projet d'égorgement des Girondins à domicile fut tramé dans le conciliabule du faubourg Saint-Marceau. Danton, confident par ses agents de toutes ces trames nouées et dénouées à sa volonté, fit avertir les députés menacés de quitter une seconde fois leurs demeures. Il intimidait d'une main, il protégeait de l'autre; il se ménageait des appuis, des espérances, des reconnaissances dans les trois partis; il voulait être nécessaire et terrible à tous à la fois; seul il empêchait le choc entre la Gironde et la Montagne: en se décidant il décidait la *victoire.*

Mais l'orgueil des Girondins souffrait de cette supériorité d'attitude de Danton; ils répondaient à ses avances par des mépris, ils poursuivaient Robespierre jusque dans son silence, ils attribuaient à ces deux hommes toute la démence de Marat, tous les délires de l'anarchie. Ils excusaient presque Marat, pour verser tout l'odieux des attentats du peuple sur Robespierre et sur Danton. « Marat, disait Isnard à la tribune, n'est pas la tête qui conçoit, mais le bras qui exécute; il est l'instrument d'hommes perfides, qui se jouent avec adresse de sa sombre crédulité, enveniment ses dispositions naturelles à voir tous les objets sous des couleurs funèbres, lui persuadent ce qu'ils veulent, et lui font faire ce qui leur plaît: une fois qu'ils ont monté sa tête, cet homme extravague et délire à leur gré. »

Les membres de ce parti, réunis en conseil chez Roland, se décidèrent enfin à profiter de l'indignation que l'insurrection du peuple contre la Convention venait d'exciter parmi les citoyens de Paris, pour reconquérir un ascendant qui leur échappait. Vergniaud, qui se taisait depuis longtemps, céda aux sollicitations de ses collègues et prépara un discours pour demander vengeance à l'opinion des poignards de Marat. Mais déjà la division s'était introduite dans la faction de la Gironde. Vergniaud, aimé et admiré de tous les Girondins, n'exprimait plus la politique de son parti; il affectait le rôle de modérateur, et se rapprochait ainsi de Danton. Ces deux hommes qui se touchaient n'avaient plus entre eux que le sang de septembre. Ainsi parla Vergniaud :

« Sans cesse abreuvé de calomnie, je me suis abstenu de la tribune tant que j'ai pensé que ma présence pourrait y exciter des passions, et que je ne pouvais y porter l'espérance d'être utile à mon pays; mais aujourd'hui que nous sommes tous, je le crois du moins, réunis par le sentiment d'un danger devenu commun à tous, aujourd'hui que la Convention nationale entière se trouve sur les bords d'un abîme, où la moindre impulsion peut la

précipiter à jamais avec la liberté, aujourd'hui que les émissaires de Catilina ne se présentent plus seulement aux portes de Rome, mais qu'ils ont l'insolente audace de venir jusque dans cette enceinte déployer les signes de l'insurrection, je ne puis plus garder un silence qui devient une véritable trahison. Je dirai la vérité sans crainte des assassins, car les assassins sont lâches et je sais défendre ma vie contre eux. » Après avoir rappelé les attentats à la propriété du mois de février et de mars: « Ainsi de crimes en amnistie et d'amnistie en crimes, un grand nombre de citoyens en est venu à confondre les insurrections séditieuses avec les insurrections contre la liberté. On a vu se développer cet étrange système de liberté, d'après lequel on vous dit: Vous êtes libres, mais pensez comme nous, ou nous vous dénonçons aux vengeances du peuple; vous êtes libres, mais courbez la tête devant l'idole que nous encensons, ou nous vous dénonçons aux vengeances du peuple; vous êtes libres, mais associez-vous à nous pour persécuter les hommes dont nous redoutons la probité et les lumières, ou nous vous désignons par des dénonciations ridicules et nous vous dénonçons aux vengeances du peuple!

» Alors, citoyens, il a été permis de craindre que la Révolution, comme Saturne, dévorât successivement tous ses enfants.

» Une partie des membres de la Convention nationale a regardé la Révolution comme finie du jour où la France a été constituée en république; dès lors elle a pensé qu'il convenait d'arrêter le mouvement révolutionnaire, de rendre la tranquillité au peuple, et de faire promptement les lois nécessaires pour que cette tranquillité fut durable; d'autres membres, au contraire, alarmés des dangers dont la coalition des rois nous menace, ont cru qu'il importait de perpétuer l'effervescence. La Convention avait un grand procès à juger. Les uns ont vu dans l'appel au peuple ou dans la simple réclusion du coupable un moyen d'éviter une guerre qui allait faire répandre des flots de

sang, et un hommage solennel rendu à la souveraineté nationale. Les autres ont vu dans cette mesure un germe de guerres intestines et une condescendance pour le tyran; ils ont appelé les premiers royalistes; les premiers ont accusé les seconds de ne se montrer si ardents à faire tomber la tête de Louis que pour placer la couronne sur le front d'un nouveau tyran. Dès lors le feu des passions s'est allumé avec fureur dans le sein de cette Assemblée, et l'aristocratie, ne mettant plus de bornes à ses espérances, a conçu l'infernal projet de détruire la Convention par elle-même. L'aristocratie s'est dit: Enflammons encore les haines, faisons en sorte que la Convention nationale elle-même soit le cratère brûlant d'où sortent ces expressions sulfureuses de conspiration, de trahison, de contre-révolution, notre rage fera le reste; et si dans le mouvement que nous aurons excité périssent quelques membres de la Convention, nous présenterons ensuite à la France leurs collègues comme des assassins et des bourreaux. » Après avoir dénoncé tous les faits qui révélaient un plan d'insurrection et d'assassinats dans les journées des 9 et 10 mars: « Citoyens, poursuit Vergniaud, telle est la profondeur de l'abîme qu'on avait creusé sous vos pas. Le bandeau est-il enfin tombé de vos yeux? Aurez-vous appris enfin à reconnaître les usurpateurs du titre d'amis du peuple?

» Et toi, peuple infortuné, seras-tu plus longtemps la dupe des hypocrites qui aiment mieux obtenir les applaudissements que les mériter? Les contre-révolutionnaires te trompent avec les mots d'égalité et de liberté! Un tyran de l'antiquité avait un lit de fer sur lequel il faisait étendre ses victimes, mutilant celles qui étaient plus grandes que le lit, disloquant douloureusement celles qui l'étaient moins pour leur faire atteindre le niveau. Ce tyran aimait l'égalité, et voilà celle des scélérats qui te déchirent par leur fureur. L'égalité pour l'homme social n'est que celle des droits, elle n'est pas plus celle des fortunes que celle *des tailles, celle* des forces, de l'esprit, de l'ac-

tivité, de l'industrie et du travail : c'est la licence qu'on représente sous l'apparence de la liberté ; elle a, comme les faux dieux, ses druides, qui veulent la nourrir de victimes humaines. Puissent ces prêtres cruels subir le sort de leurs prédécesseurs ! Puisse l'infamie sceller à jamais la pierre déshonorée qui couvrira leur cendre !

» Et vous, mes collègues, le moment est venu : il faut choisir enfin entre une énergie qui vous sauve et la faiblesse, qui perd tous les gouvernements ; si vous mollissez, jouets de toutes les factions, victimes de tous les conspirateurs, vous serez bientôt esclaves. Citoyens, profitons des leçons de l'expérience ; nous pouvons bouleverser les empires par des victoires, mais nous ne ferons des révolutions chez les peuples que par le spectacle de notre bonheur. Nous voulons renverser les trônes, prouvons que nous savons être heureux avec une république ; si nos principes se propagent avec tant de lenteur chez les nations étrangères, c'est que leur éclat est obscurci par des sophismes, par des mouvements tumultueux, et surtout par un crêpe ensanglanté. Lorsque les peuples se prosternèrent pour la première fois devant le soleil, pour l'appeler père de la nature, pensez-vous qu'il fût voilé par les nuages destructeurs qui portent les tempêtes ? Non, sans doute : brillant de gloire, il s'avançait alors dans l'immensité de l'espace et répandait sur l'univers la fécondité et la lumière.

» Eh bien, dissipons par notre fermeté ces nuages qui enveloppent notre horizon politique, foudroyons l'anarchie, non moins ennemie de la liberté que le despotisme, fondons la liberté sur les lois et sur une sage constitution ; bientôt vous verrez les trônes s'écrouler, les sceptres se briser, et les peuples, étendant leurs bras vers nous, proclamer par des cris de joie la fraternité universelle. »

Ce discours éloquent, qui faisait applaudir l'orateur, ne produisit qu'un vain retentissement de paroles qui *agita l'ame de l'*Assemblée sans lui donner aucune *direction.*

Marat succéda à l'orateur des Girondins. Le cynisme de sa contenance à la tribune disait assez qu'il méprisait cette éloquence et qu'il n'y prétendait pas.

« Je ne me présente pas, dit-il, avec des discours fleuris, avec des phrases parasites, pour mendier des applaudissements ; je me présente avec quelques idées lumineuses, faites pour dissiper tout ce vain batelage que vous venez d'entendre. Personne plus que moi ne s'afflige de voir ici deux partis, dont l'un ne veut pas sauver la Révolution, et dont l'autre ne sait pas la sauver. » A ces mots, la salle et les tribunes éclatent en applaudissements comme pour enfoncer dans l'ame des Girondins le trait que Marat vient de lancer. Celui-ci montre de la main le banc de Vergniaud et de ses amis. « Ici, dit-il, sont les hommes d'État, je ne leur fais pas à tous un crime de leur égarement, je n'en veux qu'à leurs chefs ; mais il est prouvé que les hommes qui ont fait l'appel au peuple voulaient la guerre civile, et que ceux qui ont voté pour la conservation du tyran votaient pour la conservation de la tyrannie. Ce n'est pas moi d'ailleurs qui les poursuis, c'est l'indignation publique. Je m'oppose à l'impression d'un discours qui porterait dans les départements le tableau de nos dissensions et de nos alarmes. » L'Assemblée, déjà partagée en deux moitiés égales, dont chacune voulait effacer la victoire pour ne pas paraître vaincue, vota à la fois l'impression du discours de Vergniaud et celle du discours de Marat. Une telle approbation ressemblait tellement à une injure, que Vergniaud, offensé, déclara que son improvisation s'était effacée de sa mémoire.

XXI.

Danton, à cette époque, avait des conférences fréquentes avec Guadet, Gensonné et Vergniaud ; il inclinait évidemment vers le parti de ces hommes, dont les lumières, l'éloquence et les mœurs promettaient à la république un gouvernement moins anarchique au dedans, plus impo-

sant au dehors. Sa conduite avec ce parti se ressentait tous les jours davantage de ces dispositions secrètes. Sans cesse attaqué par Brissot, par Valazé, par Louvet, par Barbaroux, par Isnard, par Buzot, par tous ceux des jeunes Girondins que dirigeait la vertueuse indignation de Roland, et que soufflait la colère de sa femme, Danton souffrait en silence leurs insinuations contre lui. Il affectait de ne pas entendre. Il ne répondait jamais. Soit magnanimité, soit prudence, il contenait en lui sa fougue et ne cessait de refuser le combat que les imprudents de la Gironde ne cessaient de lui offrir. Danton déployait de jour en jour davantage le génie d'un homme d'État. Homme d'action surtout, il apportait aux Girondins la puissance de volonté et d'unité qui leur manquait; il avait le cœur du peuple, dont Vergniaud et ses amis n'avaient que l'oreille; il eût donné la foule aux Girondins, qui avaient déjà les propriétaires avec eux; unis, ils auraient comprimé l'anarchie au cœur de la France, en soulevant le sol national et en lançant la Révolution au delà des frontières. Danton avait l'instinct de cette mission, il déplorait amèrement l'obstination des amis de Roland à s'éloigner de lui: « Leur haine contre moi les perd et me perdra peut-être après eux! disait-il aux négociateurs qui s'interposaient entre eux et lui, les insensés! ils ne savent pas ce qu'ils repoussent! » Mais, malgré les rapprochements souvent tentés par les modérés de la Gironde, la réconciliation échouait toujours. Le passé de Danton frappait de stérilité son génie; sa complicité avec les exécuteurs de septembre le poursuivait, et poursuivait en lui la république.

XXII.

C'est à cette époque que fut institué, sur la proposition d'Isnard, le premier comité de salut public. Les membres furent nommés avec impartialité. C'étaient Dubois-Crancé, Péthion, Gensonné, Guyton de Morveau, Robes-

pierre, Barbaroux, Ruhl, Vergniaud, Fabre d'Églantine, Buzot, Delmas, Guadet, Condorcet, Bréard, Camus, Prieur (de la Marne), Camille Desmoulins, Barrère, Quinette, Danton, Siéyès, Lasource, Isnard, Cambacérès, Jean Debry. Les membres suppléants étaient Treilhard, Aubry, Garnier (de Saintes), Lindet, Lefebvre, Laréveillère-Lépaux, Ducos, Sillery, Lamarque et Boyer-Fonfrède. Les forces des partis s'y balancaient. Un redoublement d'énergie caractérisa les actes du gouvernement et de la commune pendant cette courte période de conciliation. Le danger de la patrie tendait toutes les pensées vers la guerre. Le tocsin sonnait dans Paris, le rappel battait, les sections couraient aux armes. Santerre était à la tête de deux mille citoyens armés. La Convention ordonnait. Le comité de salut public dirigeait. La commune exécutait des visites domiciliaires pour arrêter les conspirateurs, désarmer les aristocrates, exiler de la capitale les nobles, les prêtres suspects. Le tribunal révolutionnaire commençait à siéger et à rendre ses premiers jugements. L'instrument des supplices se dressait sur la place de la Révolution comme une institution complémentaire de la république. Mais les Girondins détournaient le couteau sur les têtes des émigrés et des aristocrates, et n'osaient frapper leurs véritables ennemis.

XXIII.

Depuis la retraite de son mari, madame Roland désespérait de la liberté. Les froides théories de Robespierre glaçaient son cœur. Les haillons de Marat offensaient ses yeux. Renfermée dans la solitude, elle se demandait déjà si l'idéal de la Révolution qu'elle avait rêvé n'était pas un de ces mirages de l'ame qui trompent par des perspectives séduisantes les imaginations altérées de bien; et qui se convertissent en aridité et en soif quand on en approche. Il lui eût été doux de mourir avant son désenchantement. L'ardeur de la lutte et la grandeur de son

courage avaient soutenu son ame pendant que son mari était au pouvoir. Maintenant l'activité de sa pensée se retournait contre elle-même et la dévorait. L'ingratitude du peuple venait avant la gloire. De toutes les promesses de la république, madame Roland n'avait vu se réaliser que des ruines et des crimes. La calomnie, qui s'acharnait sur elle et sur son mari, l'effrayait plus que l'échafaud. Elle avait conservé ses amis Barbaroux, Péthion, Louvet, Brissot, Buzot. Elle se préparait à quitter Paris et à se retirer de nouveau avec son mari et son enfant dans sa maison du Beaujolais.

Mais ce n'était pas seulement pour fuir le bruit menaçant que ses ennemis faisaient autour de son nom qu'elle allait s'abriter dans ses montagnes : c'était pour se fuir elle-même. Les dangers que couraient ses amis lui révélaient la force des sentiments qu'elle éprouvait pour eux. Chaste comme ces statues de l'antiquité dont elle avait fait son modèle, elle craignit de profaner dans son ame, par le feu d'un amour vulgaire, le feu pur et surnaturel de la liberté. Elle résolut de s'éloigner. Elle avait besoin de sa propre estime plus encore que de gloire. Elle voulait offrir une victime sans tache à la mort.

Mais l'agitation du moment, les comptes que Roland avait à rendre de sa gestion, les dangers tous les jours croissants suspendaient ce départ, de semaine en semaine. L'ame partagée entre son culte pieux pour Roland, son amour pour sa fille, ses inquiétudes sur ses amis, sa vigilance sur ses sentiments et sa douleur sur les maux de sa patrie, elle subissait à la fois toutes les angoisses de l'épouse, de la mère et du chef de parti. Elle connaissait à son tour l'amertume de la haine du peuple, les poisons de la calomnie, la froideur du foyer conjugal, les alarmes nocturnes sur la vie d'un époux et des enfants, et toutes ces angoisses qu'elle n'avait pas su plaindre dans la reine. Son logement, caché dans une sombre rue d'un quartier du Panthéon, contenait autant de troubles et de gémissements qu'un palais.

LIVRE TRENTE-NEUVIÈME.

I.

Les événements se pressaient, coup sur coup, comme dans une fortune qui s'écroule. L'influence des Girondins dans les départements, artificiellement soutenue par les journaux à la solde de Roland, croissait chaque jour. Les dangers de la patrie donnaient le peuple aux partis extrêmes. Les commissaires de la Convention couraient de ville en ville, installant ou renversant, selon leurs caprices, les autorités locales, les unes dans le sens du jacobinisme, les autres dans l'esprit de la Gironde. Bourdon de l'Oise, en mission à Orléans, où il prêchait les doctrines de Robespierre et remplaçait la municipalité modérée par une municipalité jacobine, recevait vingt coups de baïonnette dans la salle de l'hôtel de ville; relevé et sauvé par les démagogues, il envoyait ses assassins à Paris, au tribunal révolutionnaire. Manuel, l'ancien procureur-syndic de Paris, retiré à Montargis, sa patrie, était arraché de sa demeure par le peuple, traîné au pied de l'arbre de la liberté, *dépouillé* de ses vêtements, criblé

de blessures, défiguré de coups, inondé de sang; et la municipalité, qui accourait pour le délivrer, ne trouvait plus d'asile pour lui qu'un cachot.

La majorité de la Convention, décidée par la Plaine, flottait au gré de Barrère. Robespierre s'éloignait de Danton, suspect de complicité dans les trahisons de Dumouriez. Legendre entreprit de les réconcilier.

II.

Danton et Robespierre se rencontrèrent à la table de Legendre. Danton, qui avait dans le caractère la franchise de la force et la haine facile à fléchir des hommes violents, s'avança le premier vers Robespierre et lui tendit la main. Robespierre retira la sienne, et resta pendant tout le repas dans une contrainte et dans une observation taciturne. A la fin du dîner il laissa échapper quelques mots à double tranchant, qui, sans désigner directement Danton, exprimaient la défiance et le mépris pour les hommes qui ne voient dans les révolutions que des échelons sanglants de fortune, et dans la victoire que les dépouilles. C'était une allusion trop claire aux soupçons de concussion qui pesaient sur la conscience de Danton et aux souvenirs de septembre. Danton y répondit par quelques sarcasmes sur les hommes qui prenaient leur orgueil pour de la vertu et leur lâcheté pour de la modération. Ces deux rivaux se séparèrent plus aigris et plus antipathiques qu'avant ce rapprochement. Danton se rejeta de nouveau vers les Girondins, et s'humilia jusqu'à implorer l'amnistie de son passé. Un député de son parti, nommé Meilhand, supplia ses amis de profiter de ces dispositions pour s'attacher ce colosse, qui portait avec lui la popularité et la victoire.

Un jour, ayant rencontré Danton dans un des comités de la Convention, Meilhand s'entretenait avec lui. Marat traversa la salle, dit quelques mots à l'oreille de Danton, *et s'éloigna.* « Le misérable ! dit Danton à Meilhand ; du

sang, du sang, toujours du sang, il ne lui faut que du sang! Sortons d'ici. Ces hommes me font horreur! » Et il entraîna Meilhand dans le jardin des Tuileries. Meilhand, en voyant son ami oppressé par le remords, et son esprit prêt à s'ouvrir à des conseils de modération, lui représenta que Marat déshonorait sa politique, et que Robespierre, après avoir usé sa popularité, menacerait jusqu'à sa vie; il lui montra le besoin qu'avait la république d'une main puissante qui saisît les affaires, qui donnât à la fois un frein à la populace, une impulsion à la nation, une direction à la Convention, et qui écrasât, comme de viles reptiles, Marat dans son sang et Robespierre dans son orgueil. « Tu es cet homme! ajouta-t-il, prononce-toi pour nous, nous oublierons le passé et nous te suivrons; ton ambition sera le salut de la patrie. » Danton écoutait sans répugnance et se taisait comme un homme qui délibère avec lui-même. Son regard interrogeait celui de Meilhand pour voir si le Girondin avait dans l'ame ce qu'il exprimait des lèvres. « Si je pouvais m'y fier! dit-il enfin avec un soupir. Au nom de qui me parles-tu ainsi? — Au nom de ceux, répondit le Girondin, qui méprisent Marat et qui détestent Robespierre autant que toi. — Et qui t'a dit que je détestais Robespierre? — Qui me l'a dit! Ton intérêt. Robespierre a déjà murmuré contre toi des paroles sinistres; si tu ne le préviens pas, il te préviendra. » Danton réfléchit encore un moment; puis, avec le geste d'une résolution désespérée et qui coûte à l'ame: « N'en parlons plus, dit-il, c'est impossible! Tes amis n'ont pas de confiance en moi. Je me perdrais pour eux, et ils me livreraient ensuite à nos ennemis communs. Le sort est jeté, que la mort décide! »

Danton répugnait aux Girondins à cause de ses violences, et à Robespierre à cause de son immoralité. La crainte qu'il inspirait le protégeait seule alors contre le mépris. Il bravait effrontément sa mauvaise renommée. Il affichait la licence à l'abri du patriotisme. Entouré d'hommes corrompus et serviles, il avait une cour et des courtisans.

Héber, Fabre, Merlin, Chabot, Lacroix, Westermann, Brune, Bazire, Camille Desmoulins s'asseyaient à sa table.. On y passait des conjurations aux plaisirs. On donnait à la Révolution le caractère d'une orgie de patriotisme. Les vers, les arts, la musique, l'amour complaisant y délassaient Danton de la tension des affaires et des fougues de l'éloquence. L'insouciance voluptueuse et l'athéisme sans lendemain étaient la philosophie de ces réunions. C'étaient les disciples d'Helvétius pratiquant la morale du plaisir sur les ruines d'un empire.

Danton avait de plus acheté et meublé une maison de campagne aux bords de la Seine, sur le coteau de Sèvres. Là, à l'exemple de Mirabeau, il se retirait souvent avec ses confidents les plus intimes pour méditer des coups d'État.

Depuis la mort de sa femme il souffrait de son isolement. Déjà son ame, promptement assouvie de tout, se lassait de ces voluptés sensuelles et rêvait un pur attachement. Une jeune fille, d'une famille sans tache et d'une touchante beauté, avait attiré ses regards et fixé son choix. Elle se nommait Louise Gély. Elle avait seize ans. Il songeait à l'épouser. Sa première femme, mourante, l'avait désignée elle-même à Danton comme propre à servir de mère à ses enfants. Danton n'avait que trente-trois ans. Il voulait se retirer du tumulte et se refaire un bonheur conjugal. L'influence de cet amour, le désir de se purifier aux yeux de sa fiancée du contact de Robespierre et de Marat, le besoin de fixer la Révolution pour fixer son propre sort, étaient au nombre des motifs qui poussaient en ce moment Danton vers les Girondins; le parti de ces hommes éloquents, modérés, le réhabilitait à ses propres yeux. L'idée obstinée de se rattacher à eux le poursuivait; même après y avoir renoncé, il y revenait sans cesse comme à un regret ou à un pressentiment.

III.

Le père de mademoiselle Gély avait été huissier-audiencier au parlement. La protection de Danton l'avait fait nommer à une place lucrative dans les bureaux du ministère de la marine. Cette famille conservait une vive reconnaissance de ce bienfait; mais si la renommée de Danton avait son prestige, elle avait aussi son horreur. La mère de la jeune fille refusa longtemps de consentir à ce mariage. Elle adressa à Danton des reproches amers sur sa conduite dans les journées de septembre, et sur son vote dans le procès du roi. Danton s'humilia devant cette femme, confessa ses torts dans les premières crises de la Révolution, les attribua à la fougue de son patriotisme et de sa *jeunesse*, témoigna un repentir sincère d'avoir voté la mort de Louis XVI, attribua ce vote à la pression des circonstances, et à la conviction qu'il avait eue de l'impossibilité de sauver le roi. Il affirma que les excès de la démagogie lui inspiraient, de jour en jour, plus d'horreur; que l'établissement de la république au sein d'une pareille conception lui paraissait une chimère, et que tous ses efforts secrets tendaient depuis longtemps au rétablissement d'une monarchie constitutionnelle. L'accent de franchise et de douleur qui éclatait dans les aveux de Danton fléchit la famille Gély, et la jeune fille lui fut accordée.

IV.

L'amour qu'inspirait à Danton sa fiancée poussa sa complaisance encore plus loin. Il consentit à donner à son union le caractère religieux qu'exigeaient les croyances et les habitudes pieuses de la famille dans le sein de laquelle il allait entrer. Au moment même où les cérémonies du culte catholique étaient le plus proscrites et ses ministres le *plus persécutés*, Danton fit célébrer son ma-

riage dans la chambre et par le ministère d'un prêtre non assermenté, nommé M. de Kéravenan, mort depuis curé de Saint-Germain-des-Prés. Avant la cérémonie, Danton passa dans le cabinet du prêtre, s'agenouilla à ses pieds, et accomplit ou simula l'acte de la confession.

L'immense fortune qu'on lui supposait et qu'on attribuait à ses concussions en Belgique, parut également démentie par la modicité du douaire qu'il reconnut à sa nouvelle épouse. Il n'apporta en mariage qu'une somme de trente mille francs en assignats, qui ne représentèrent bientôt après que douze mille francs. Il donna à sa femme pour unique présent de noce une bourse contenant cinquante louis en or.

V.

C'était le moment où Danton couvait avec le plus de mystère, dans sa pensée, le dégoût de la république et la restauration, par l'armée, de la monarchie constitutionnelle dans la famille d'Orléans. Quelques jours après son mariage, il demanda à sa femme si elle avait dépensé les cinquante louis qu'il lui avait donnés le jour de ses noces? « Non, lui répondit la jeune femme, je les ai conservés pour te les rendre dans un moment extrême. — Eh bien prête-les moi, dit Danton, j'en ai besoin pour un usage que je ne puis révéler qu'à toi seule. » Il lui confia alors qu'un complot pour modifier la république et pour arracher le gouvernement à l'anarchie, était mûr; qu'un mouvement de Paris coïncidant avec un mouvement de l'armée, proclamerait bientôt la nécessité de la centralisation du pouvoir, et appellerait le duc d'Orléans au trône de la Révolution; qu'il ne manquait plus à ce plan que le consentement et le concours du duc d'Orléans lui-même, absent alors de Paris; qu'il fallait envoyer un agent discret et sûr pour sonder ce prince; qu'il avait choisi pour cette mission son secrétaire, nommé Miger, et que les cinquante louis étaient destinés à payer son voyage.

:inquante louis furent donnés par madame Danton
nari. Miger partit. Le duc d'Orléans refusa sa coo-
n et son nom à une entreprise qui lui parut ou
le ou prématurée. Danton ajourna le mouvement,
pensée.

ontons de quelques semaines pour bien compren-
;ituation de Danton dans les mouvements qui pré-
it le 31 mai.

ques jours après la défection de Dumouriez, La-
le plus ombrageux des amis de Roland, insinua
ı discours que Lacroix et Danton étaient complices
'ahison du général, leur ami, dans le but de réta-
royauté. « Voilà le nuage qu'il faut déchirer, dit
ninant Lasource, la main tendue vers le banc où
; Danton. Je demande que vous nommiez une com-
ı pour découvrir et frapper le coupable. Il y a
ngtemps que le peuple voit le trône et le Capi-
veut voir maintenant la roche Tarpéienne et l'é-
(*On applaudit*). Je demande de plus l'arrestation
té et de Sillery; je demande enfin, pour prouver
tion que nous ne capitulons jamais avec un tyran,
ıcun de nous prenne l'engagement de donner la
celui qui tenterait de se faire roi ou dictateur. »
ıblée, se levant tout entière, répéta le serment de
;e. Les tribunes, entraînées par le mouvement de
ention, jurèrent la mort du dictateur, en regar-
nton. Le soupçon qui couvait dans toutes les ames
avoir éclaté enfin par la voix de Lasource, et pu-
ir de la Convention.

VI.

tude de Danton avait révélé pendant le discours
urce tout ce qui s'agitait dans son ame, l'éton-
d'abord d'un orgueil qui se croyait inattaquable,
colère prête à bondir sur un insolent ennemi,
dédain *d'une popularité* qui pouvait braver toute

atteinte, puis l'énergie contenue d'une résolution prise de combattre à mort, puis enfin l'immobilité affectée de l'indifférence qui prend en pitié ses accusateurs, et qui retourne dans sa pensée les armes dont il va les frapper. Jamais la figure de Danton n'avait en si peu de minutes parcouru toutes les gammes de la physionomie humaine. L'esprit s'y troublait comme sur un abîme. L'œil y était emporté comme dans une trombe de passions. Quand Lasource fut descendu de la tribune, Danton se leva; en passant devant les bancs de la Montagne, où il siégeait, il se pencha vers les amis de Robespierre, et leur dit à demi-voix, en montrant du poing les Girondins: » Les scélérats, ils voudraient rejeter leurs crimes sur nous! » Les Montagnards comprirent que Danton, enfin arraché à sa longue hésitation, se décidait pour eux et allait écraser leurs ennemis. Tous les yeux le suivirent à la tribune. Il se tourna en s'inclinant avec l'expression d'une fière déférence vers la Montagne, et d'une voix dont la gravité étouffait mal l'émotion:

« Citoyens, dit-il, en indiquant du geste qu'il s'adressait aux Montagnards seuls, je dois commencer par vous rendre hommage. Vous qui êtes assis sur cette Montagne, vous aviez mieux jugé que moi. J'ai cru longtemps que, quelle que fût l'impétuosité de mon caractère, je devais tempérer les moyens que la nature m'a départis pour employer, dans les circonstances difficiles où m'a placé ma mission, la modération que les événements me paraissaient commander. Vous m'accusiez de faiblesse, vous aviez raison; je le reconnais devant la France entière. C'est nous qu'on accuse! nous, faits pour dénoncer l'imposture et la scélératesse! et ce sont les hommes que nous ménageons qui prennent aujourd'hui l'attitude insolente de dénonciateurs! »

Sa voix tonnante résonnait comme le tocsin au-dessus des murmures des Girondins et des applaudissements *anticipés* de la Montagne. Après avoir justifié, par des *démentis et* par des affirmations, sa conduite dans ses

rapports avec Dumouriez, il se tut un moment, comme pour juger de l'effet de sa justification, sonder le terrain sous ses pieds et recueillir sa colère; puis reprenant:

« Et aujourd'hui, dit-il, parce que j'ai été trop sage et trop circonspect; parce qu'on a eu l'art de répandre que j'avais un parti, que je voulais être dictateur; parce que je n'ai pas voulu, en répondant jusqu'ici à mes adversaires, produire de trop rudes combats, opérer des déchirements dans cette assemblée, on m'accuse de mépriser et d'avilir la Convention! Avilir la Convention! Et qui donc plus que moi a cherché à relever sa dignité, à fortifier son autorité? N'ai-je pas parlé de mes ennemis mêmes avec respect? Et pourquoi ai-je abandonné ce système de silence et de modération? Parce qu'il est un terme à la prudence, parce qu'attaqué par ceux-là mêmes qui devaient s'applaudir de ma circonspection, il est permis d'attaquer à son tour et de sortir des limites de la patience! Nous voulons un roi? Il n'y a que ceux qui ont eu la lâcheté de vouloir sauver le tyran par l'appel au peuple qui peuvent être justement soupçonnés de vouloir un roi! il n'y a que ceux qui ont manifestement voulu punir Paris de son héroïsme en soulevant contre Paris les départements, il n'y a que ceux qui ont fait des soupers clandestins avec Dumouriez quand il était à Paris, oui! il n'y a que ceux-là qui sont les complices de sa conjuration! »

A chacune de ces insinuations directes contre Lasource, Vergniaud, Barbaroux, Brissot, la Montagne répondait par des trépignements de joie, qu'entrecoupaient les apostrophes et la voie aigre de Marat.

« Nommez ceux que vous désignez, crient Gensonné et Guadet à l'orateur. — Eh bien, écoutez! répond Danton, en se tournant vers la Gironde. — Écoutez, répète Marat, les noms de ceux qui veulent égorger la patrie! — Voulez-vous entendre un mot qui contient tout? reprend Danton. — Oui, oui! » lui crie-t-on de toutes parts. Danton alors, *avec l'accent et le* geste d'un homme qui dé-

pouille tout ménagement: « Eh bien! dit-il, je crois qu'il n'y a plus de trêve entre la Montagne et les patriotes qui ont voulu la mort du tyran, et les lâches qui, en voulant le sauver, nous ont calomniés par toute la France. »

La Montagne, acceptant ce signe de séparation entre elle et les Girondins, se lève comme un seul homme et pousse une longue exclamation. « J'ai vécu de calomnie, reprend douloureusement Danton, elle s'est repliée de cent façons sur mon compte, et toujours elle s'est elle-même démentie par ses contradictions. J'ai soulevé le peuple au début de la Révolution, et j'ai été calomnié par les aristocrates; j'ai fait le 10 août, et j'ai été calomnié par les modérés; j'ai poussé la France aux frontières et Dumouriez à la victoire, et j'ai été calomnié par de faux patriotes; aujourd'hui les homélies misérables d'un vieillard cauteleux, Roland, sont le texte de nouvelles inculpations: tel est l'excès de son délire, et ce vieillard a tellement perdu la tête, qu'il ne voit que la mort, et qu'il s'imagine que tous les citoyens sont prêts à le frapper! Il rêve avec ses amis l'anéantissement de Paris. Eh bien! quand Paris périra, il n'y aura plus de république! »

VII.

Les tribunes à ces mots retentissent de battements de mains prolongés. On veut leur imposer silence. Danton les justifie, et adresse un hymne au peuple de Paris et de l'empire, qui du haut de ces tribunes a mis lui-même son cœur, sa main et sa voix dans l'œuvre de sa liberté. Il entre dans quelques détails pour sa propre justification; puis, se tournant encore vers la Montagne: « Je prouverai que je suis un révolutionnaire immuable, que je résisterai à toutes les atteintes, et je vous prie, citoyens, d'en accepter l'augure. » La Montagne, du haut de ses bancs, ouvre ses bras à Danton, comme pour embrasser son nouveau chef. Une voix s'élève de la Plaine et prononce le nom de Cromwell. « Quel est le scélérat

qui a osé me dire que je ressemble à Cromwell? s'écrie l'orateur, en s'interrompant. Oui, je demande que ce vil calomniateur soit puni et conduit à l'Abbaye. Moi Cromwell! mais Cromwell fut l'allié des rois! quiconque a frappé comme moi un roi à la tête devient à jamais l'exécration de tous les rois!........ Ralliez-vous, reprend-il enfin d'une voix qui semble arracher la Montagne de sa base, ralliez-vous, vous qui avez prononcé l'arrêt du tyran, contre les lâches qui ont voulu l'épargner! Serrez-vous, appelez le peuple à écraser nos ennemis communs du dedans; confondez, par la vigueur et l'imperturbabilité de votre caractère, tous les scélérats, tous les aristocrates, tous les modérés, tous ceux qui vous ont calomniés dans les départements. Plus de paix, plus de trêve, plus de transaction avec eux!... La fureur de son ame semble avoir passé dans la Montagne. Vous voyez, par la situation où je me trouve en ce moment, la nécessité où vous êtes d'être fermes, et de déclarer la guerre à vos ennemis, quels qu'ils soient. Il faut former une phalange indomptable. Je marche à la république, marchons-y ensemble; nous verrons qui de nous ou de nos lâches détracteurs atteindra le but. Je demande que la commission des Six, que vous venez de nommer sur la proposition de Lasource, examine non-seulement la conduite de ceux qui nous ont calomniés, qui ont conspiré contre l'indivisibilité de la république, mais de ceux aussi qui ont cherché à sauver le tyran! »

Danton descendit dans les bras de ses collègues de la Montagne. Ses paroles répondaient à l'impatience de lutte qui existait entre les Jacobins et les Girondins; et que son attitude avait seule contenue jusque-là. Ce discours brisait la digue entre les deux partis: la colère et le sang étaient libres de couler.

VIII.

A son tour, Marat accusa tout le monde. Santerre annonça *que cent bataillons* formés par Carnot et par lui

allaient sortir de Paris et combler le vide que la trahison venait de faire sur nos frontières du Nord. Custine écrivit qu'il commençait sa retraite. Les Cordeliers, les Jacobins, la commune, les sections redoublèrent d'énergie et se répandirent en imprécations contre les Girondins, qui jetaient la division entre Paris et les départements, et qui, incapables de diriger la république, conspiraient, dans les conciliabules de Roland, la perte des meilleurs patriotes et le rétablissement de la royauté. Le tribunal révolutionnaire lui-même, récemment nommé par la Convention, vint se plaindre à la barre de n'avoir encore ni conspirateurs, ni traîtres à juger. On ne tarda pas à lui envoyer en masse les aristocrates, les émigrés, les généraux de l'armée de Dumouriez, coupables, non de sa trahison, mais de sa défaite. Carnot, envoyé à la frontière du Nord, y porta avec lui le génie de l'organisation militaire, dont il était doué; les places fortes furent armées, les garnisons réparties, les approvisionnements préparés, les ateliers d'armes et de canons mis en activité, les généraux nommés à l'acclamation, et l'armée reforma ses lignes en face d'un ennemi qui s'étonnait de retrouver une autre muraille de baïonnettes derrière celle qu'il avait détruite.

IX.

Ces nécessités du salut public confondirent en apparence, quelques jours, les actes, les votes, les discours dans la Convention; les cœurs paraissaient unanimes, mais ils s'étaient refermés sur des ambitions et sur des haines qui n'attendaient qu'une occasion pour éclater. Depuis le discours de Danton, le parti de Marat, sûr d'un appui si redoutable, devenait de jour en jour plus audacieux.

Cet homme, qui n'était plus rien par lui-même, s'était fait le drapeau de la Montagne; la Montagne ne pouvait *l'abandonner* sans paraître faiblir ou transiger devant

les Girondins. Marat sentait sa force, il en abusait pour engager sur son nom des luttes nouvelles, où il grandissait, aux yeux du peuple, de toute l'importance du combat. Idole du bas peuple, agitateur des sections, sûr de la commune, orateur des Cordeliers, il était soutenu de plus par ce club central d'insurrection dont il avait fait le pouvoir exécutif de l'anarchie et qui siégeait dans la salle de l'Archevêché. Là se réunissaient, à un signe de Marat, pour rédiger des pétitions incendiaires, ou pour attrouper les faubourgs, ces hommes dont la sédition était devenue le métier; les pétitionnaires des sections ne cessaient de demander à la Convention la mise en accusation des Guadet, des Vergniaud, des Gensonné, des Brissot, des Barbaroux, des Louvet, des Roland.

Péthion dénonça à la Convention une de ces adresses, qui provoquait au meurtre d'une partie de la représentation nationale: « Qui mérite mieux l'échafaud que ce Roland? disait cette adresse; et cependant, il respire. Partout où nous portons nos regards nous ne voyons que des conspirateurs. Législateurs, effrayez par le supplice! Montagne de la Convention, sauvez la république! ou si vous ne vous sentez pas assez forts pour le faire, osez nous le dire avec franchise, nous nous chargerons de le faire. » Danton, dépassant toutes les bornes, proposa une mention honorable à cette adresse. Il s'élança à la tribune, avec Fabre d'Églantine et plusieurs membres de la Montagne, pour en précipiter Péthion. « Reste, Péthion! lui crie Duperret, nous avons des enfants, ils nous vengeront. — Vous êtes des scélérats! » répondit Danton. Des cris: *A bas le dictateur!* s'élèvent de la Plaine. Les députés descendent de leurs bancs, se précipitent en deux torrents contraires autour de la tribune. Un Girondin tire un poignard de son fourreau. Un Montagnard met le canon d'un pistolet sur la poitrine de Duperret. Le président se couvre. Péthion continue à commenter l'adresse et à demander vengeance des outrages dirigés contre les membres de la représentation nationale. Des mur-

mures, des éclats de rire l'interrompent à chaque mot. David, l'ami de Robespierre et de Marat, s'avance au milieu de la salle, et défie Péthion du geste et de la voix. Péthion persiste. Il fait rougir la Convention de garder dans son sein un homme auprès duquel personne ne voulait s'asseoir peu de mois avant, et qui, aujourd'hui, obtenait plus de faveur et de silence que les meilleurs citoyens, un homme qui prêche ouvertement le despotisme, qui provoque au pillage, qui demande des têtes, Marat enfin!

Danton succède à Péthion. « Avons-nous le droit, dit-il, d'exiger du peuple plus de sagesse que nous n'en montrons nous-mêmes? Le peuple n'a-t-il pas le droit de sentir les bouillonnements qui le conduisent au délire patriotique, quand cette tribune semble une arène de gladiateurs? N'ai-je pas été tout à l'heure moi-même assiégé à cette place? Ne m'a-t-on pas dit que je voulais être dictateur? Je vais examiner froidement la proposition de Péthion. Moi, je n'y mettrai aucune passion, j'y conserverai mon impassibilité, quels que soient les flots d'indignation qui se pressent dans mon sein. Je sais quel sera le dénoûment de ce grand drame. Le peuple sera le but: je veux la république; je prouverai que je marche constamment à ce but. Péthion se plaint qu'on ait demandé sa tête! et n'a-t-on pas demandé la mienne dans quelques départements? J'en appelle à Péthion lui-même, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il se trouve dans les orages populaires; il sait bien que lorsqu'un peuple brise la monarchie pour arriver à la république, il dépasse son but par la force de projection qu'il s'est donnée. Que devez-vous répondre au peuple quand il vous dit des vérités sévères? Vous devez lui répondre en sauvant la république. La constitution sera d'autant plus belle qu'elle sera née dans les orages de la liberté. Ainsi un peuple de l'antiquité construisait les murs en tenant d'une main la truelle, et de l'autre l'épée qui devait le défendre. Que l'on ne vienne donc plus nous apporter des dénoncia-

tions exagérées comme si l'on craignait la mort! Il vous sied bien de vous élever contre le peuple parce qu'il vous dit des vérités énergiques! je demande qu'on néglige la motion de Péthion. Si Paris montre de l'indignation, il a bien le droit de reporter la guerre à ceux qui l'ont tant de fois calomnié après les services qu'il a rendus à la patrie. »

Fonfrède, indigné, se lève et appuie la motion de Péthion. « Je ne prends pas, dit-il, quelques hommes pour le peuple. On accuse la majorité de cette assemblée de complicité. Et qui l'accuse? C'est Dumouriez. Qui veut la dissoudre? C'est d'Orléans, quand il passe à l'ennemi. Qui l'accuse? Les royalistes, qui vous redemandent le tyran dont vous avez abattu la tête. Qui l'accuse enfin? Tous les nobles, tous les prêtres, tous les rois. Ils nous accusent de complicité, parce qu'ils n'osent pas nous accuser d'avoir fondé la république, d'avoir déclaré la guerre à la royauté, d'avoir enfin banni ces Bourbons dont le chef méprisable nous fait ainsi ses adieux: et sans doute il faut marcher droit au but, il faut d'une main repousser l'ennemi et de l'autre fonder une constitution. Citoyens! ne laissez pas avilir la nation en vous! » —

« Citoyens! dit à son tour Guadet, la république est perdue si vous souffrez que ces scélérats viennent vous dire impunément que la Convention est corrompue. » Robespierre se lève: « Ceux qui prétendent, dit-il, que la majorité de la Convention est corrompue sont des insensés, mais ceux qui nieraient que la Convention puisse être quelquefois égarée par une coalition composée de quelques hommes profondément corrompus seraient des imposteurs.... Je vais lever une partie du voile!... »

A ces mots, Vergniaud s'indigne et demande lui-même que Robespierre soit entendu. « Quoique nous n'ayons pas, dit-il, de discours artificieusement préparés, nous saurons répondre et confondre les scélérats. »

X.

Robespierre accusa Vergniaud et son parti, avec la dernière véhémence. Il conclut en demandant leur jugement. La Montagne applaudit les conclusions de ce discours. Vergniaud monte après Robespierre à la tribune, et parvient difficilement à se faire entendre.

XI.

« J'oserai répondre, dit-il, à Robespierre, qui, par un roman perfide, artificieusement écrit dans le silence du cabinet, et par de froides ironies, vient prodiguer de nouvelles discordes dans le sein de la Convention; j'oserai lui répondre sans méditation. Je n'ai pas, comme lui besoin d'art, il suffit de mon ame. Ma voix, qui de cette tribune a porté plus d'une fois la terreur dans ce palais, d'où elle a concouru à précipiter le tyran, la portera aussi dans l'ame des scélérats qui voudraient substituer leur tyrannie à celle de la royauté. En vain on cherche à m'aigrir, je veillerai sur moi. Je ne seconderai pas les projets infâmes de ceux qui s'efforcent de nous faire entr'égorger comme les soldats de Cadmus, pour livrer notre place vacante aux despotes qu'ils nous préparent. Robespierre nous accuse de nous être opposés dans le mois de juillet à la déchéance de Louis Capet? Je réponds que c'est moi qui, le premier à cette tribune, ai parlé de déchéance le 3 juillet, et j'ajouterai que peut-être l'énergie de ce discours ne contribua pas peu au renversement du trône. Dans la commission du 21, dont j'étais membre, nous ne voulions ni d'un nouveau roi, ni d'un nouveau régent, nous voulions la république; et ce fut moi qui, après avoir présidé toute la nuit du 9 au 10 août au bruit du tocsin, vins, pendant que Guadet présidait le matin au bruit du canon, proposer la république au nom de l'Assemblée législative. Je le demande, citoyens, est-ce là

avoir composé avec la cour? est-ce à nous qu'elle doit de la reconnaissance, ou bien à ceux qui, par les persécutions qu'ils nous font éprouver, la vengent si bien du mal que nous lui avons fait?

» Robespierre nous accuse d'avoir inséré dans le décret de suspension un article portant qu'il serait nommé un gouverneur au prince royal? Le 17 août je quittai le fauteuil du président, vers les neuf heures du matin, pour rédiger en dix minutes le décret de déchéance. Je suppose que les motifs sur lesquels je me fondais pour y insérer l'article qu'on me reproche m'aient trompé, peut-être dans les circonstances graves où nous nous trouvions, peut-être au milieu des inquiétudes qui devaient m'agiter pendant le combat, peut-être serais-je excusable de n'avoir pas été infaillible. Au moins ne conviendrait-il pas à Robespierre, qui alors s'était prudemment enseveli dans une cave, de me témoigner tant de rigueur pour un moment de faiblesse. Mais quand je rédigeais à la hâte le projet de décret, la victoire flottait incertaine entre le peuple et le château. Cette nomination d'un gouverneur au prince royal, dans le cas de la victoire du tyran, isolait constitutionnellement le fils du père, et livrait ainsi un otage au peuple contre les vengeances de la cour.

» Robespierre nous accuse d'avoir loué la Fayette et Narbonne? C'est Guadet et moi qui, malgré les murmures de l'Assemblée législative, avons attaqué la Fayette à cette barre quand il a tenté de faire le petit César.

» Robespierre nous accuse d'avoir fait déclarer la guerre à l'Autriche? La question n'était pas de savoir alors si nous aurions la guerre: la guerre nous était déclarée par le fait. Il s'agissait de savoir si nous attendrions paisiblement que nos ennemis eussent consommé les préparatifs qu'ils faisaient à notre porte pour nous écraser, si nous leur laisserions transporter le théâtre de la guerre sur notre territoire, ou si nous le transporterions sur le leur. Le courage des *Français a répondu* pour nous à cette accusation.

» Nous avons, dit-on, calomnié Paris? Robespierre seul et ses amis calomnient cette ville célèbre. Ma pensée s'est toujours arrêtée avec effroi sur les scènes déplorables qui ont souillé la Révolution; mais j'ai constamment soutenu qu'elles étaient l'ouvrage non du peuple, mais de quelques scélérats, accourus de toutes les parties de la république pour vivre de pillage et de meurtre dans une ville dont l'immensité et les agitations ouvraient la plus grande carrière à leurs crimes. Pour la gloire même du peuple, j'ai demandé qu'ils fussent livrés au glaive des lois. D'autres, au contraire, pour assurer l'impunité des brigands, et leur ménager sans doute de nouveaux massacres et de nouveaux pillages, ont fait l'apologie de leurs excès, et les ont attribués au peuple. Or, qui est-ce qui calomnie le peuple, ou de l'homme qui le soutient innocent des crimes de quelques brigands étrangers, ou de celui qui s'obstine à imputer au peuple entier l'odieux de ces scènes de sang? — Ce sont des vengeances nationales, » s'écrie Marat.

Vergniaud continue sans le regarder. « Nous avons voulu fuir Paris! nous dit Robespierre, lui qui avait voulu fuir à Marseille. Quant à moi, je déclare que si l'Assemblée législative sortait de Paris, ce ne pourrait être que comme Thémistocle sorti d'Athènes, c'est-à-dire avec tous les citoyens, en ne laissant à nos ennemis pour conquête que des cendres et des décombres, et en ne fuyant un moment devant eux que pour mieux creuser leur tombeau.

» Robespierre nous accuse d'avoir voté l'appel au peuple? Lui devais-je le sacrifice d'une opinion que je croyais bonne et qui pouvait éviter à la nation une nouvelle guerre, dont je redoutais les calamités?!

» Et nous sommes des intrigants et des meneurs, poursuit Vergniaud, mais nous a-t-on vu le 10 août proposer de prendre les ministres dans le sein de l'Assemblée législative? L'occasion était belle pourtant, nous pouvions croire, sans présomption, que les choix tomberaient sur

quelques-uns d'entre nous; où sont donc les preuves de cette passion de fortune, de cette soif de pouvoir qu'on nous attribue? Danton s'est glorifié d'avoir sollicité et obtenu des places pour des hommes qu'il croyait de bons citoyens: si, ce que j'ignore, quelqu'un de nous a suivi la même règle de conduite, comment pourrait-on lui faire un crime de ce qui n'a pas paru blâmable en Danton?

» Mais nous sommes des modérés, des Feuillants? Nous, modérés! je ne l'étais pas le 10 août, Robespierre, quand tu étais caché dans ta cave! Des modérés! Non, je ne le suis pas dans ce sens que je veuille éteindre l'énergie nationale: je sais que la liberté est toujours active comme la flamme; qu'elle est inconciliable avec un calme parfait, qui ne convient qu'à des esclaves. Je sais aussi que, dans les temps révolutionnaires, il y aurait autant de folie à prétendre calmer à volonté l'effervescence du peuple, qu'à commander aux flots d'être tranquilles quand ils sont battus par les vents. Mais c'est au législateur à prévenir, autant qu'il peut, les désastres de la tempête par de sages conseils: et s'il faut, pour être patriote, se déclarer le protecteur du brigandage et du meurtre, oui! je suis modéré.

» Depuis l'abolition de la royauté, j'ai beaucoup entendu parler de révolutions; je me suis dit: Il n'y en a plus que deux possibles, celle des propriétés, ou la loi agraire, et celle qui nous ramènerait à la royauté. J'ai pris la ferme résolution de combattre l'une et l'autre; si c'est là être modéré, oui! je suis modéré.

» J'ai aussi beaucoup entendu parler d'insurrection, et, je l'avoue, j'en ai gémi. Ou l'insurrection a un objet, ou elle n'en a pas. Dans le dernier cas, c'est une convulsion pour le corps politique, qui, ne pouvant lui faire aucun bien, doit nécessairement lui faire beaucoup de mal. Si l'insurrection a un objet déterminé, quel peut-il être, si ce n'est d'arracher le pouvoir à la représentation nationale pour le transporter sur la tête d'un seul citoyen? Dans les deux cas, *les hommes* qui prêchent l'insurrection

conspirent contre la république et la liberté; et s'il faut, ou les approuver pour être patriote, ou être modéré en les combattant, je suis modéré! Quand la statue de la liberté est sur le trône, l'insurrection ne peut être provoquée que par les amis de la royauté.

» J'ai voulu aussi des mesures terribles, mais contre les seuls ennemis de la patrie; des punitions et non des proscriptions. Quelques hommes ont paru faire consister leur patriotisme à tourmenter, à faire verser des larmes; j'aurais voulu que le patriotisme ne fît que des heureux. On cherche à consommer la Révolution par la terreur, j'aurais voulu la consommer par l'amour. Enfin je n'ai pas pensé que, semblables aux prêtres et aux farouches ministres de l'inquisition, qui ne parlent de leur Dieu de miséricorde qu'à la lueur des bûchers, nous dussions parler de la liberté au milieu des poignards et des bourreaux. Ah! qu'on nous rende grâce de notre modération! si nous avions accepté le combat qu'on ne cesse de nous présenter ici, je le déclare à mes accusateurs, de quelques soupçons dont on nous environne, de quelques calomnies dont on veuille nous flétrir, nos noms sont encore plus estimés que les leurs, et l'on aurait vu accourir de tous les départements des hommes également redoutables à l'anarchie et aux tyrans. Nos accusateurs et nous, nous serions déjà consumés par le feu de la guerre civile! »

Après avoir ainsi répondu à tous les chefs d'accusation de Robespierre, Vergniaud, examinant la pétition de Péthion, poursuit ainsi:

« Vous avez ordonné par votre décret que les coupables du 10 mars seraient renvoyés devant le tribunal révolutionnaire: le crime est avéré. Quelles têtes sont tombées? Aucune. Quel complice a été arrêté? Aucun. Vous avez ordonné qu'un des coupables serait remis en liberté pour être entendu comme témoin: c'est à peu près comme si à Rome le sénat eût décrété que Lentulus pourrait *servir de témoin* dans la conspiration de Catilina. Vous

avez mandé à votre barre des membres du comité central d'insurrection. Ont-ils obéi? sont-ils venus? Qui êtes-vous donc? Dans la pétition de la Halle aux blés, on verse à pleines coupes l'opprobre sur la Convention nationale; ce n'est pas une pétition que l'on vient vous soumettre, ce sont des ordres qu'on vient vous dicter: l'on vous propose insolemment l'ordre du jour. Citoyens, si vous n'étiez que de simples individus, je vous dirais: Êtes-vous des lâches! eh bien! abandonnez-vous au hasard des événements, attendez avec stupeur que l'on vous chasse ou que l'on vous égorge, et déclarez que vous serez les esclaves du premier brigand qui voudra vous enchaîner! Vous cherchez des complices de Dumouriez, les voilà! les voilà! ce sont eux qui ont formé le comité central d'insurrection, ce sont eux qui ont provoqué la criminelle adresse signée par quelques scélérats intrigants au nom de la section de la Halle aux blé: tous ces hommes veulent, comme Dumouriez, l'anéantissement de la Convention; tous ces hommes comme Dumouriez, veulent un roi, et c'est nous qu'on appelle les complices de Dumouriez! On a donc oublié que nous avons sans cesse dénoncé la faction d'Orléans! Nous, les complices de Dumouriez! On a donc oublié qu'au milieu des orages d'une séance de huit heures nous fîmes rendre le décret qui bannissait tous les Bourbons de la république! Nous, les complices de Dumouriez! On a donc oublié quels furent ceux (*en montrant du geste Robespierre*) qui firent rapporter ce décret! Quoi! Dumouriez conspire pour un Bourbon, nous luttons pour obtenir le bannissement des Bourbons, et c'est nous qu'on accuse!

» J'ai répondu à tout, j'ai confondu Robespierre, j'attendrai, tranquillement, que la nation prononce entre moi et mes ennemis! Citoyens, je termine cette discussion aussi douloureuse pour mon ame que fatale pour la chose publique; je pensais que la trahison de Dumouriez produirait une crise heureuse en nous ralliant tous par le sentiment d'un danger commun; je pensais qu'au lieu de

nous acharner à nous perdre les uns les autres, nous ne nous occuperions que de sauver la patrie. Par quelle fatalité des représentants du peuple ne cessent-ils de faire de cette enceinte le foyer de leurs calomnies et de leurs passions! Vous savez si j'ai dévoré en silence les amertumes dont on m'abreuve depuis six mois, si j'ai su sacrifier à ma patrie les plus justes ressentiments! Vous savez si, sous peine de lâcheté, sous peine de m'avouer coupable, sous peine de compromettre le peu de bien qu'il m'est encore permis d'espérer de faire, j'ai pu me dispenser de mettre dans tout leur jour la perfidie et les impostures de Robespierre! Puisse cette journée être la dernière que nous perdions en scandaleux débats! »

XII.

Ce discours, en soulageant l'ame de Vergniaud, rallia à lui le nombreux parti des modérés; Paris et la France entière retentirent pendant quelques jours de cette éloquence. Les Girondins résolurent de profiter de ce retour de la faveur publique pour écraser leurs ennemis; mais ils n'avaient que des discours. Danton et Robespierre avaient le peuple de Paris dans leurs mains. Les jours suivants, les esprits étaient si animés que Duperret mit l'épée à la main et fondit sur les membres de la Montagne. Revenu à lui aux cris d'horreur de la Convention, il s'excusa et déclara que, s'il avait eu le malheur de porter la main sur un représentant du peuple, il lui restait une autre arme pour se tuer lui-même. L'Assemblée attribua son emportement à la démence et lui pardonna.

Péthion fit entendre ensuite un discours qui ressemblait aux cris de désespoir de sa popularité perdue. Guadet lui succéda et se défendit comme Vergniaud de toute complicité avec d'Orléans et Dumouriez. « Il est vrai, dit-il, Dumouriez est venu à Paris, il était précédé de la réputation de grand général, il était entouré de l'éclat *de ses victoires*, je ne l'ai point recherché, je l'ai vu quel-

juefois au comité dont j'étais membre. Je l'ai vu une autre fois dans une maison tierce, où on lui offrit une fête à laquelle je fus invité et à laquelle je me rendis par amitié pour celui qui la donnait, Talma. J'y restai une demi-heure seulement. Il a demeuré plusieurs jours à Paris, je n'ai pas su où il logeait; mais qui a-t-on vu assidûment à côté de Dumouriez dans tous les spectacles de Paris? qui était sans cesse à ses côtés? Votre Danton!... »

A ces mots, Danton se réveillant comme en sursaut. « Ah! tu m'accuses, moi! tu ne connais pas ma force. Je te répondrai, je prouverai tes crimes. A l'Opéra j'étais dans une loge à côté de Dumouriez et non dans la sienne; tu y étais aussi, toi. » Guadet reprend: « Oui, Danton, Fabre d'Églantine, le général Santerre formaient la cour du général Dumouriez; et toi, Robespierre, tu nous accuses d'intelligence avec la Fayette. Mais où étais-tu donc caché le jour où on le vit, dans tout l'éclat de sa puissance, porté du château des Tuileries jusqu'à cette barre, au bruit des acclamations qui se faisaient entendre sur cette terrasse, comme pour en imposer aux représentants du peuple? Moi, tout seul, je me présentai à la tribune, et je l'accusai, non pas ténébreusement comme toi, mais publiquement; il était là, et cependant, éternel calomniateur que tu es, tu m'accuses de corruption, tu dis que la conspiration dont nous faisons partie est une chaîne dont le premier anneau est à Londres et le dernier à Paris, et que cet anneau est d'or. Eh bien! où sont-ils donc, ces trésors? Venez, vous qui m'accusez, venez dans ma maison, venez-y voir ma femme et mes enfants se nourrissant du pain du pauvre; venez-y voir l'honorable médiocrité au milieu de laquelle nous vivons. Allez dans mon département, voyez-y si mes minces domaines sont accrus; voyez-moi arriver à l'Assemblée, y suis-je traîné par des coursiers superbes?

» A qui donc devait profiter la trahison de Dumouriez? A d'Orléans. Eh bien! ce n'est pas d'aujourd'hui, ce n'est pas en confidence que j'ai dit à d'Orléans ce que

je pensais de lui. Je l'ai accusé ici, un soir, d'aspirer à la royauté; le lendemain, à 7 heures du matin, je vis entrer chez moi d'Orléans. Ma surprise fut grande. Il protesta que sa renonciation à la royauté était sincère. Il me demanda si j'avais entendu le désigner, il me pria de m'expliquer franchement. — Vous me priez de m'expliquer franchement, lui dis-je, vous n'aviez pas besoin de m'en prier, je connais votre nullité, et, s'il n'y avait que vous, je ne vous redouterais pas; mais je vois derrière vous des hommes qui ont besoin de vous, et je les crains. J'ajoutai : Vous avez un moyen bien simple de faire cesser ces soupçons, demandez vous-même à la Convention nationale le décret qui vous bannisse de la république, vous et votre famille. D'Orléans me répondit que déjà Rabaut-Saint-Étienne lui avait donné ce conseil. Le surlendemain je dis à Sillery que d'Orléans n'avait que ce parti à prendre. Sillery me répondit : Oui, je le sens comme vous; et je vais lui préparer un discours par lequel il demandera son expulsion, car il ne sait rien faire de lui-même. Quelle ne fut pas ma surprise quand, dans la séance où l'on proposait le décret de bannissement, j'entendis Sillery demander la parole pour combattre ce décret ! Cette contradiction augmenta les soupçons que j'avais sur d'Orléans. Ainsi, citoyens, cela est démontré, la conjuration du 10 mars se lie à la conjuration d'Orléans. Eh bien ! qui a ourdi la conjuration du 10 mars ? Qui l'a ourdie ? citoyens ! j'aurai le courage de dire la vérité tout entière : c'est Robespierre. Tandis que ce nouveau Mahomet enveloppait ainsi dans une mystérieuse désignation les victimes qu'il fallait frapper, son Omar les nommait dans ses feuilles et d'autres se chargeaient de les égorger. Mais, citoyens, ce danger auquel vous avez échappé, croyez-vous qu'on ne vous le prépare pas encore ? Détrompez-vous et écoutez. »

Guadet lit à la Convention une adresse des Jacobins à leurs frères des départements. « Aux armes ! disent-ils, *aux armes* ! nous sommes trahis ! vos plus grands enne-

ıis sont au milieu de vous, ils dirigent vos opérations, s disposent de vos moyens de défense; oui, frères et mis, c'est dans le sénat que des mains paricides déchient vos entrailles, oui, la contre-révolution est dans le ouvernement, dans la Convention nationale; c'est là, 'est au centre de votre sûreté et de votre confiance que e criminels représentants tiennent les fils de la trame u'ils ont ourdie avec la horde de despotes qui vient nous gorger; mais déjà l'indignation vous enflamme, allons, épublicains, armons-nous! » —

XIII.

« C'est vrai! » s'écrie Marat. A ces mots le côté droit ət le centre se lèvent saisis d'une indignation électrique, ət demandent à grands cris que Marat soit mis en accusation. Marat, appuyé par l'immobilité de la Montagne et par les encouragements des tribunes, affronte la colère le la majorité et s'élance à la tribune : « Pourquoi ce vain batelage, dit-il insolemment, et à quoi bon ? On cherche à jeter parmi vous le soupçon d'une conjuration chimérique pour étouffer une conspiration trop réelle. — Le décret d'accusation contre Marat! » crient d'une seule voix trois cents membres. Marat s'efforce d'être entendu. Ces mêmes cris étouffent sa voix.

Danton descend alors de la Montagne et vient couvrir Marat de son dédain, mais de sa protection. « Marat, reprend-il, n'est-il pas représentant du peuple ? Devez-vous entamer la Convention avant d'avoir contre un de ses membres des preuves évidentes ? Quel est le coupable, de Marat ou des *hommes d'État?* Le temps le dira. Mais le vrai coupable c'est d'Orléans. Envoyez-le d'abord au tribunal révolutionnaire, mettez à prix la tête de tous les Bourbons émigrés. — Et nos commissaires arrêtés par Dumouriez, quel sera leur sort ? lui demande une voix de la Montagne. — *Vos commissaires*, reprend Danton

sont dignes de la nation et de la Convention nationale; ils ne doivent pas craindre le sort de Régulus. »

Boyer-Fonfrède insiste sur la mise en accusation de Marat.

XIV.

La Convention mit aux voix le lendemain l'accusation de Marat. Elle fut décrétée par deux cent vingt voix contre quatre-vingt-douze. Les Jacobins poussèrent un cri d'indignation. L'ostracisme de Marat commença son triomphe.

XV.

Marat, entouré de nombreux Cordeliers en sortant de la salle, ne fut ni arrêté, ni conduit à l'Abbaye. Nul n'osa porter la main sur l'idole du peuple. Il s'évada sans obstacle, et une foule immense le porta le lendemain à la barre de la Convention. L'orateur des sections était un jeune homme inspiré par Danton. « Nous venons vous demander vengeance des traîtres qui souillent la représentation nationale. Le peuple a poursuivi les traîtres sur le trône, pourquoi les laisserait-il impunis dans la Convention? Le temple de la liberté serait-il comme ces asiles d'Italie où les scélérats trouvent l'impunité? La république aurait-elle renoncé au droit de purifier la représentation nationale? Nous demandons l'expulsion de Brissot, de Guadet, de Vergniaud, de Gensonné, de Grangeneuve, de Buzot, de Barbaroux, de Salles, de Biroteau, de Pontécoulant, de Péthion, de Lanjuinais, de Valazé, de Hardy, de Lehardy, de Louvet, de Gorsas, de Fauchet, de Lanthenas, de Lasource, de Valady et de Chambon. » L'Assemblée écoutait en silence sa propre proscription. Quand l'organe de Danton eut achevé de la lire, un jeune homme se leva du milieu des membres proscrits: c'était *Fonfrède*. « Citoyens, dit-il, vous m'avez oublié! j'ai le

droit de m'offenser de ne pas entendre mon nom sur la liste glorieuse qu'on vient de vous présenter. — Et nous aussi, et nous tous ! » s'écrièrent, dans un courageux défi au peuple, les membres de la Gironde.

La Convention, oubliant ses dissensions pour faire face à l'Europe, adressa à tous les peuples une adresse, rédigée par Condorcet. C'était un appel à l'insurrection générale. On reprit la discussion des articles de la constitution.

Robespierre continuait à développer chaque soir, aux Jacobins, les théories de la philosophie sociale dont il demandait le lendemain l'introduction dans la constitution. Les Jacobins devenaient ainsi, par lui, les inspirateurs de la Convention. La déclaration des droits, qui avait servi de base à la constitution de 91, devait, en s'élargissant sous la main de Robespierre, servir de base à la nouvelle constitution. C'était le décalogue populaire, qui devait contenir toutes les vérités sociales, dont les conséquences découleraient en institutions. Le peuple avait ainsi le moyen de comparer les principes de sa philosophie avec les dispositions de ses lois et la pratique de son gouvernement. Ces axiomes sociaux, rédigés par Robespierre, confondaient, comme ceux de Jean-Jacques Rousseau, les instincts naturels de l'homme avec les droits légaux créés et garantis par la société. Robespierre oubliait que l'état de nature était l'absence ou l'anarchie de tous les droits ; que la société seule, en triomphant, de siècle en siècle, de la force brutale de chaque individu, créait lentement, et en retranchant quelque chose au droit de chaque être isolé, ce vaste système de rapports, de droits, de facultés, de garanties et de devoirs dont se compose ce droit social que la société distribue et garantit ensuite à ses membres.

Mais si la science manquait à la déclaration des droits de Jean-Jacques Rousseau et de Robespierre, l'esprit social, philosophique et chrétien respirait dans chacune de ces formules. C'était l'idéal de l'égalité et de la frater-

nité entre les hommes. C'était la vérité des rapports entre l'État et les citoyens. C'était la société intellectuelle et morale, au lieu de la société égoïste et tyrannique; l'État devenait famille humaine, la patrie, mère, au lieu de marâtre, de tous ses enfants. Un instinct sûr avertissait Robespierre et ses disciples de s'arrêter, dans ce projet d'organisation de la société, à ce qui pouvait se réaliser immédiatement. Ils respectent la famille et la propriété. Semblable aux architectes de l'antiquité, qui, en bâtissant aux dieux un temple, conservaient toujours dans l'édifice nouveau quelques pans de murs ou quelques piliers du vieil édifice, Robespierre conservait les traditions de l'ancienne société dans la nouvelle. Il allait aussi loin que la réforme pouvait aller. Il s'arrêtait à l'utopie. Il donnait Dieu pour source et pour garant de tous les droits. On sentait, dès les premiers mots, qu'il était remonté à la vérité suprême, pour en faire découler les vérités secondaires. Pour réfuter ses doctrines il fallait ainsi commencer par réfuter Dieu. « La Convention nationale, disait-il, proclame à la face de l'univers, et sous les yeux du législateur immortel, la déclaration suivante des droits de l'homme et du citoyen :

— Art. 1er Le but de toute association politique est le maintien des droits naturels et imprescriptibles de l'homme, et le développement de toutes ses facultés.

Art. 2. Les principaux droits de l'homme sont de pourvoir à la conservation de son existence et de sa liberté.

Art. 3. Ces droits appartiennent également à tous les hommes, quelle que soit la différence de leurs forces physiques et morales. L'égalité des droits est établie par la nature. La société, loin d'y porter atteinte, ne fait que la garantir contre l'abus de la force, qui la rend illusoire.

Art. 4. La liberté est le pouvoir qui appartient à chaque homme d'exercer à son gré toutes ses facultés; elle a la justice pour règle, les droits d'autrui pour bornes, *la nature pour* principe, et la loi pour sauvegarde.

Art. 5. La loi ne peut défendre que ce qui est nuisible à la société, elle ne peut ordonner que ce qui lui est utile.

Art. 7. La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir de la portion de bien qui lui est garantie par la loi.

Art. 8. Le droit de propriété est borné comme tous les autres par l'obligation de respecter la propriété d'autrui.

Art. 11. La société est obligée de pourvoir à la subsistance de tous ses membres, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

Art. 12. Les secours nécessaires à l'indigence sont une dette du riche envers le pauvre; il appartient à la loi de déterminer la manière dont cette dette doit être acquittée.

Art. 13. Les citoyens dont le revenu n'excède pas ce qui est nécessaire à leur subsistance, sont dispensés de contribuer aux dépenses publiques; les autres doivent les supporter progressivement selon l'étendue de leur fortune.

Art. 14. La société doit favoriser de tout son pouvoir le progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.

Art. 16. Le peuple est souverain, le gouvernement est son ouvrage et sa propriété, les fonctionnaires publics sont ses commis. Le peuple peut, quand il lui plaît, changer son gouvernement et révoquer ses mandataires.

Art. 18. La loi est égale pour tous.

Art. 19. Tous les citoyens sont admissibles à toutes les fonctions, sans aucune autre distinction que celles des vertus et des talents.

Art. 20. Tous les citoyens ont un droit égal de concourir à la nomination des mandataires du peuple et à la formation de la loi.

Art. 21. Pour que ces droits ne soient pas illusoires, et l'égalité *chimérique*, la société doit salarier les fonc-

tionnaires publics, et pourvoir à ce que tous les citoyens qui vivent de leur travail puissent assister aux assemblées publiques où la loi les appelle, sans compromettre leur existence et celle de leurs familles.

Art. 25. La résistance à l'oppression est la conséquence des autres droits de l'homme et du citoyen: il y a oppression contre le corps social quand un seul de ses membres est opprimé.

Art. 34. Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider selon leur pouvoir, comme les citoyens du même État.

Art. 35. Celui qui opprime une seule nation est l'ennemi de toutes.

Art. 37. Les rois, les aristocrates, les tyrans, quels qu'ils soient, sont des esclaves révoltés contre le souverain de la terre, qui est le *genre humain*, et contre le législateur de l'univers, qui est la *nature.* »

XVI.

Cette déclaration était plutôt un recueil de maximes, qu'un code de gouvernement; elle révélait cependant la pensée du mouvement qui s'accomplissait. Ce qui rend la Révolution si grande au milieu même de ses orages, de ses anarchies et de ses crimes, c'est qu'elle était une doctrine. Ses auteurs étaient en même temps ses apôtres. Ses dogmes étaient si saints que si l'on avait effacé de ce code l'impression de la main sanglante qui les avait signés, on aurait pu les croire rédigés par le génie de Socrate ou par la charité de Fénelon. C'est par cette raison que les théories révolutionnaires, un moment dépopularisées par les douleurs dont leur enfantement a travaillé la France, revivent et revivront de plus en plus dans les aspirations des hommes. Elles ont été souillées, mais elles sont divines. Effacez le sang, il reste la *vérité.*

XVII.

Les vérités fondamentales de la théorie de la Convention se traduisaient en institutions empreintes de cet esprit démocratique, à chaque séance où elle s'occupait de la constitution ou de la discussion des lois populaires. Aussitôt que l'Assemblée se calmait, ses dogmes éclataient avec ses actes; la colère de ses orateurs acharnés les uns contre les autres se changeait en un immense amour de la vérité sociale, du peuple, du genre humain. Cet amour inexpérimenté du bien avait ses ignorances, ses impatiences, ses erreurs. C'était quelquefois la folie de la vérité, mais c'était encore la vérité. C'est pour cela qu'il a été et qu'il sera dans l'avenir tant pardonné à ce temps. Nul travail humain n'est perdu, nul sang répandu pour l'idée n'est stérile, nul rêve de la vertu n'est trompé. Les aspirations obstinées du genre humain sont pour la société ce que la boussole est pour le navire; elle ne voit pas le rivage, mais elle y conduit.

XVIII.

Le projet de constitution émané des Girondins et rédigé par Condorcet, quoiqu'aussi démocratique dans son mécanisme, était moins populaire dans son esprit que la constitution de Robespierre. Il se bornait à établir la souveraineté du peuple dans son acception la plus indéfinie, et à restituer à chaque citoyen la part de la liberté la plus large, compatible avec l'action collective de l'État. L'unité de la société en était également la base; mais dans l'esprit des Girondins cette unité était l'unité nationale, dans l'esprit de Robespierre c'était l'unité humaine. La constitution présentée par les Girondins était une institution française; la constitution conçue par les Montagnards était une institution universelle.

XIX.

La démocratie, constituée en gouvernement, se formulait en institutions populaires dans toutes les applications. La Convention ne voulait pas que la démocratie fût une lettre morte. L'ame du peuple animait toutes les lois proposées. Ainsi l'abolition de la mendicité par des maisons de travail, par des refuges et par des secours donnés à la partie indigente du peuple; ainsi des emprunts sur les riches pour les forcer à un concours proportionnel à leur aisance; ainsi l'adoption par la république de tous les enfants trouvés ou abandonnés; des encouragements, humains dans leur intention, immoraux dans leur effet, à la maternité des filles non mariées; des maximum sur la valeur des denrées les plus nécessaires au peuple; des restrictions à la liberté et à la cupidité de la concurrence chez les marchands; l'État s'interposant comme arbitre entre le producteur, le commerçant et le consommateur, pour tenter vainement de faire justice à tous en plaçant son arbitraire entre les uns et les autres; une organisation générale de l'instruction publique, faisant distribuer par l'État la lumière morale à tous les citoyens.

A l'égard de l'éducation publique, Robespierre demandait plus encore. En rendant cette éducation primaire obligatoire pour toutes les familles, et en jetant dans le même moule toute la génération de cinq à douze ans, il établissait, à defaut du communisme des biens, le communisme des enfants et le communisme des idées. Il considérait le genre humain comme un père qui devait faire aux générations de la patrie le legs égal de toutes les pensées, de toutes les croyances, de toutes les opinions dont le temps l'avait lui-même enrichi. L'éducation, pour la Convention, était comme l'air, que la société doit gra*tuitement à la* respiration de tous les citoyens.

Le travail, selon cette théorie, devait faire partie de l'éducation. Les écoles étaient des ateliers. La culture des champs était le premier des travaux. Robespierre, ainsi que tous les législateurs de l'antiquité, considérait le travail appliqué à la terre comme le plus moral et le plus social des travaux de l'homme, parce qu'il nourrit plus directement le travailleur, qu'il excite moins l'âpre cupidité du gain, et qu'il crée moins de vices et moins de misère que le travail des manufactures. La discipline à laquelle cette éducation commune devait plier de bonne heure les enfants, était une habitude du joug des devoirs auxquels les citoyens sont plus tard assujettis. Cette discipline avait quelque chose de lacédémonien. Elle rappelait les institutions de Fénelon dans sa république de Salente, et les plans de Jean-Jacques Rousseau dans son livre de l'*Émile.*

Quant aux connaissances que la patrie devait à l'enfant, ces connaissances consistaient à apprendre à lire, à écrire, à compter et à mesurer, à inculquer les principes de morale universelle passés dans la civilisation à l'état de dogmes, à enseigner les lois du pays, à orner la mémoire des récits de l'histoire des peuples, à développer dans l'esprit de l'enfant le sentiment du beau, si voisin du sentiment de la vertu, par la récitation des plus admirables fragments de philosophie, de poésie, d'éloquence, légués aux siècles par l'esprit humain.

Quant à la religion enfin, l'enfant, d'après ce système, devait en choisir une, lorsque cette éducation aurait suffisamment développé son intelligence et sa raison, afin que la religion ne fût pas dans l'homme une habitude irréfléchie de son enfance, mais un choix délibéré de l'être intelligent.

XX.

Robespierre, pour subvenir aux frais de ces établissements, à la nourriture des enfants, aux salaires des instituteurs *et des institutrices*, proposait une taxe propor-

tionnelle, appelée taxe des enfants. Il demandait aussi une taxe des pauvres, au moyen de laquelle les communes entretiendraient les vieillards et les infirmes indigents. Le riche dépouillé graduellement de son superflu, le pauvre gratuitement élevé à l'instruction, à la faculté du travail, à la profession d'un métier; tout, dans ce plan de Robespierre, tendait évidemment à la communauté des biens et à l'égalité des conditions. C'était l'esprit du communisme primitif, idéal des premiers chrétiens, redevenu l'idéal des philosophes.

Ce partage égal des lumières, des facultés et des dons de la nature est évidemment la tendance légitime du cœur humain. Les révélateurs, les poètes et les sages ont roulé éternellement cette pensée dans leur ame et l'ont perpétuellement montrée dans leur ciel, dans leurs rêves ou dans leurs lois, comme la perspective de l'humanité. C'est donc un instinct de la justice dans l'homme, par conséquent un plan divin que Dieu fait entrevoir à ses créatures. Tout ce qui contrarie ce plan, c'est-à-dire tout ce qui tend à constituer des inégalités de lumières, de rang, de conditions, de fortune parmi les hommes, est impie. Tout ce qui tend à niveler graduellement ces inégalités, qui sont souvent des injustices, et à répartir le plus équitablement l'héritage commun entre tous les hommes, est divin. Toute politique peut être jugée à ce signe comme tout arbre est jugé à ses fruits: l'idéal n'est que la vérité à distance.

Mais plus un idéal est sublime, plus il est difficile à réaliser en institutions sur la terre. La difficulté jusqu'ici a été de concilier avec l'égalité des biens les inégalités de vertus, de facultés et de travail, qui différencient les hommes entre eux. Entre l'homme actif et l'homme inerte, l'égalité de biens devient une injustice; car l'un crée et l'autre dépense. Pour que cette communauté des biens soit juste, il faut supposer à tous les hommes la même conscience, la même application au travail, la même vertu. Cette supposition est une chimère. Or quel ordre social

pourrait reposer solidement sur un tel mensonge? De deux choses l'une. Ou bien, il faudrait que la société, partout présente et partout infaillible, pût contraindre chaque individu au même travail et à la même vertu; mais alors que devient la liberté? La société n'est plus qu'un universel esclavage.

Ou bien il faudrait que la société distribuât de ses propres mains, tous les jours, à chacun selon ses œuvres, la part exactement proportionnée à l'œuvre et au service de chacun dans l'association générale. Mais alors quel sera le juge?

La sagesse humaine imparfaite a trouvé plus facile, plus sage et plus juste de dire à l'homme: « Sois toi-même ton propre juge, rétribue-toi toi-même par ta richesse ou par ta misère. » La société a institué la propriété, proclamé la liberté du travail et légalisé la concurrence.

Mais la propriété instituée ne nourrit pas celui qui ne possède rien. Mais la liberté du travail ne donne pas les mêmes éléments de travail à celui qui n'a que ses bras et à celui qui possède des milliers d'arpents sur la surface du sol. Mais la concurrence n'est que le code de l'égoïsme, et la guerre à mort entre celui qui travaille et celui qui fait travailler, entre celui qui achète et celui qui vend, entre celui qui nage dans le superflu et celui qui a faim! Iniquité de toutes parts! Incorrigibles inégalités de la nature et de la loi! La sagesse du législateur paraît être de les pallier une à une, siècle par siècle, loi par loi. Celui qui veut tout corriger d'un coup brise tout. Le possible est la condition de la misérable sagesse humaine. Sans prétendre résoudre par une seule solution des iniquités complexes, corriger sans cesse, améliorer toujours, c'est la justice d'êtres imparfaits comme nous. Dans les desseins de Dieu, le temps paraît être un élément de la vérité elle-même; demander la vérité définitive à un seul jour, c'est demander à la nature des choses plus qu'elle *ne peut* donner. L'impatience crée des

illusions et des ruines au lieu de vérités. Les déceptions sont des vérités cueillies avant le temps.

XXI.

La vérité est évidemment la communauté chrétienne et philosophique des biens de la terre; les déceptions, ce sont les violences et les systèmes par lesquels on a cru vainement pouvoir établir cette vérité et l'organiser jusqu'ici. Le nivellement social, loi de justice, paraît être aussi logiquement le plan de la nature dans l'ordre politique, que le nivellement de ce globe dans l'ordre matériel. Les montagnes, comme l'ont cru quelques géologues, glisseront un jour dans les vallées, et les vallées deviendront plaines, par l'effet des vents, des eaux, des écroulements et des élévations successives. Ce nivellement en un moment serait un cataclysme qui engloutirait tous les êtres vivant sur la surface de ce globe: ce nivellement, lent, gradué et insensible, rétablira l'égalité de niveau et de fertilité sans écraser une fourmi. Découvrir la loi de Dieu dans les sociétés, et y conformer la loi du législateur, en ne devançant pas la vérité par la chimère et le temps par l'impatience, voilà la sagesse; prendre le désir pour la réalisation et sacrifier à l'inconnu, voilà la folie; s'irriter contre l'obstacle et contre la nature, et écraser des générations entières sous les débris d'institutions imparfaites, au lieu de les conduire en sûreté d'une société à une autre, voilà le crime!

Il y avait de ces trois choses dans l'ame de la Convention: un idéal vrai et pratiquement accessible; des chimères qui s'évanouissaient à l'application; des accès de fureur qui voulaient arracher, par la torture, la réalisation d'un ordre de choses que la nature humaine ne contenait pas encore. De saints désirs, de vaines utopies, d'atroces moyens, tels étaient les éléments dont se composait la politique sociale de cette Assemblée, placée entre deux civilisations, pour exterminer l'une et pour devan-

›r l'autre. Robespierre personnifiait ces tendances plus u'aucun de ses collègues. Ses plans, religieux dans le ut, chimériques dans leurs dispositions, devenaient sanuinaires au moment où ils se brisaient contre les imossibilités de la pratique. La fureur du bien saisissait utopiste: la fureur du bien a les mêmes effets que la ıreur du mal. Robespierre s'obstinait aux chimères com›e aux vérités. Plus éclairé, il eût été plus patient. Sa ›lère naquit de ses déceptions. Il voulait être l'ouvrier 'une régénération sociale: la société résistait; il prit le laive et crut qu'il était permis à l'homme de se faire ourreau de Dieu. Il communiqua, moitié par fanatisme, ›oitié par terreur, son esprit aux Jacobins, au peuple, la Convention. De là ce contraste d'une assemblée, s'apuyant d'une main sur le tribunal révolutionnaire et instrument du supplice, et de l'autre écrivant une contitution qui rappelait les républiques pastorales de Pla›n ou de Télémaque, et qui respirait, dans toutes ses ages, Dieu, le peuple, la justice et l'humanité. Jamais il 'y eut tant de sang sur la vérité. L'œuvre de l'histoire st de laver ces taches, et de ne pas rejeter la justice ›ciale, parce que des flots de sang sont tombés sur les ›gmes de la liberté, de la charité et de la raison.

LIVRE QUARANTIÈME.

I.

Ces discussions, en ouvrant à la Convention les perspectives du bonheur de l'humanité, détendirent quelques jours ces ames irritées. Divisés sur le présent, Vergniaud, Robespierre, Condorcet, Danton, Péthion se rencontraient dans l'avenir. Les physionomies des Girondins, des Jacobins, des Cordeliers s'apaisaient et présentaient aux spectateurs, dans ces séances, le caractère de la sérénité. Danton lui-même, le moins chimérique de ces hommes d'État, semblait, avec ivresse et sur le lointain, reposer ses regards du sang qu'il avait fait répandre: « Cela me console! disait-il avec un soupir en sortant de l'Assemblée. On ne sait pas ce que le triomphe d'une doctrine coûte au cœur des hommes qui la lèguent à la postérité! »

II.

Ces principes de l'école de Robespierre furent développés par Saint-Just dans un discours où ce jeune orateur se rendit l'oracle des théories de son maître. *L'ordre social, dit* Saint-Just dans ce discours, est dans la na-

: même des choses, et n'emprunte à l'esprit humain le soin d'en combiner le mécanisme; l'homme naît r la paix et pour la vérité: ce sont les mauvaises lois le corrompent. Lui trouver des lois conformes à la ure de son cœur, c'est le rétablir dans son bonheur lans ses droits. Mais l'art de gouverner n'a presque duit que des monstres, et les peuples ont perdu leur te. Notre œuvre est de la retrouver. L'état social est rapport vrai des hommes entre eux. L'état politique le rapport du peuple au peuple. Le vice des gouvernements c'est qu'ils emploient, pour opprimer les ciens au dedans, la force dont ils sont armés et dont ont besoin pour défendre les nations contre leurs ennis du dehors. Divisez donc le pouvoir, si vous vouque la liberté subsiste. Le pouvoir exécutif empiète à peu dans le gouvernement le plus libre du mon; mais si cette autorité délibère et exécute à la fois, e devient bientôt souveraine; la royauté n'est pas dans nom de roi, elle est dans tout pouvoir qui délibère et écute à la fois. » Cette série de maximes incohérentes le nuage dont Saint-Just enveloppait sa pensée laissent eine discerner s'il voulait attaquer ou fortifier l'unité puissance de la Convention.

III.

Marat, Hébert et Chaumette se servaient seuls de l'aree de la communauté des biens pour flatter et pour atiser le peuple. Encore la communauté, dans leur usée, était-elle plutôt le déplacement violent que la struction de la propriété. La propriété et la famille ient tellement passées en habitude et en droit dans sprit des hommes de toute condition, qu'une tentative *loi agraire* eût paru un blasphème contre l'homme -même. Ce principe, purement spéculatif, pouvait serde texte à quelques dissertateurs chimériques. Il ne uvait rallier aucune faction. Elles le désavouaient toutes

pour ne pas faire horreur à l'opinion. Les programmes des partis commençaient toujours par un acte de foi et par une profession de respect pour la propriété. Ils prodiguaient la mort sans se dépopulariser, ils ménageaient les biens. C'est que l'homme moderne tient plus à ses biens qu'à sa vie même; car ses biens sont sa vie d'abord, puis la vie de sa femme, de ses enfants, de sa postérité. En mourant pour défendre ses biens, il meurt pour se défendre dans le présent et jusque dans l'avenir. La Révolution française était faite pour rendre la propriété plus égale et plus accessible à tous les hommes, et non pour la détruire.

IV.

Pendant que la Convention ajournait la lutte par ces excursions philosophiques et par ces institutions populaires, la commune, les Jacobins et les Cordeliers profitèrent du temps pour ameuter les faubourgs contre les Girondins, seul obstacle, selon leurs orateurs, au bonheur du peuple et à la sûreté de la patrie.

Réduire les départements à subir le joug des opinions de Paris; asservir la représentation nationale par la terreur; faire de la Convention l'instrument passif et avili de la commune; dominer la commune elle-même par les sections, et les sections par une poignée d'agitateurs aux ordres de deux ou trois démagogues, entre lesquels le peuple choisirait un directeur implacable pour remédier à sa propre anarchie: tel était le plan confus de Marat, de Chaumette, d'Hébert et de leurs partisans.

Robespierre et Danton servaient ce plan avec répugnance. Se fiant l'un et l'autre à l'instabilité de la faveur publique et à leur profond mépris pour l'idole du jour, Marat, ils pensaient avec raison que le pouvoir tomberait de lui-même de ce front ignoble et insensé, et qu'une fois les Girondins détruits par Marat, et Marat détruit par lui-même, la nation n'aurait plus qu'à choisir

ux deux pour la sauver d'elle-même et de ses
. Chacun d'eux se croyait certain de l'emporter
nt alors sur son rival: Danton par la supériorité
ige, Robespierre par la supériorité de pensée. Ils
nt l'un et l'autre, contre les Girondins, une haine
e ressentaient pas, et pour la cause de *l'ami du*
proscrit un intérêt dont ils rougissaient en se-
iant au peuple, l'espulsion de Marat de la Con-
, sa mise en jugement, sa fuite, ses doctrines, le
qui environnait son asile, et enfin le bruit ré-
les maladies qu'il avait contractées par le travail
les souterrains, pour servir la cause des oppri-
ut exaltait jusqu'à l'idolâtrie la passion de la mul-
our celui qu'elle croyait son vengeur.
sortit de sa retraite et comparut, le 24 avril,
e tribunal révolutionnaire. L'audace de son atti-
défi qu'il jeta aux juges, la foule qui l'escorta
nal, les acclamations du peuple qui se pressait
autour du Palais de justice, donnèrent d'avance
s l'ordre de réconnaître son innocence. Elle fut
e. Un cri de triomphe, parti de l'enceinte du
et prolongé par les groupes jusqu'aux portes de
ntion, apprit aux Girondins l'acquittement de
emi. Les Cordeliers et les faubourgs, qui avaient
dé le jugement, avaient d'avance préparé le triom-
rat, acquitté, fut hissé dans les bras de quatre
, qui l'élevèrent au-dessus de leurs têtes pour le
à la foule. Ces hommes portèrent l'*ami du peu-*
une estrade surmontée d'un siége antique sem-
un trône. C'était le pavois de la sédition, où les
es inauguraient le roi de l'indigence. Les fem-
la halle et du marché aux fleurs ceignirent sa
plusieurs couronnes de lauriers. Marat s'en laissa
sans résistance. « C'est le peuple, s'écria-t-il,
ouronne sur ma tête. Puissent toutes les têtes
sseront le niveau du peuple tomber bientôt à ma

Le cortége se mit en marche vers la Convention aux cris de: *Vive l'ami du peuple!* L'attroupement, composé d'hommes en haillons, de femmes, d'enfants, d'indigents, s'avança lentement par les quais et par le Pont-Neuf vers la rue Saint-Honoré, grossi dans sa route par la foule innombrable des ouvriers de tous les métiers, qui avaient suspendu leurs travaux pour défendre et pour honorer le représentant des prolétaires. Les porteurs se relayaient. Des députations des différents métiers attendaient Marat sur les ponts, sur les places et à l'entrée des principales rues. A chaque station, ces groupes se joignaient à la colonne de peuple qui précédait ou qui suivait le brancard. Les fenêtres des maisons étaient garnies de femmes qui laissaient tomber sur la tête du triomphateur une pluie de rubans, de couronnes et de fleurs. On battait des mains sur son passage, en sorte que toute sa marche, depuis le Palais jusqu'au Manége, ne fut qu'un long applaudissement. « Mes amis, épargnez-moi, épargnez ma sensibilité, s'écriait Marat; j'ai trop peu fait pour le peuple, je ne puis m'acquitter qu'en lui donnant désormais ma vie! »

V.

Au milieu de la rue Saint-Honoré, les femmes des marchés de Paris, réunies pour s'associer à cette fête, arrêtèrent le cortége et noyèrent sous des monceaux de bouquets le pavois, le trône et l'*ami du peuple*. Marat, le front surchargé de couronnes, les épaules, les bras, le corps, les jambes enchaînés de festons de feuillage, disparaissait, pour ainsi dire, sous les fleurs. A peine apercevait-on son habit noir râpé, son linge sale, sa poitrine débraillée, ses cheveux flottant sur ses épaules. Ses bras s'ouvraient sans cesse comme pour embrasser la foule. La hideuse sordidité de son costume contrastait avec la fraîcheur de ces guirlandes et de ces festons. Sa figure hâve, sa physionomie égarée, les sourires pétrifiés sur

es lèvres, le balancement de l'estrade sur laquelle il était orté, l'agitation saccadée de sa tête et la gesticulation le ses mains donnaient à toute sa personne quelque chose le machinal et de contraint qui ressemblait à la démence, et qui laissait le spectateur indécis entre un supplice et un triomphe. C'était une convulsion du peuple personnifiée dans Marat, plus propre à dégoûter de l'ivresse de la foule, qu'à rendre jaloux Robespierre et Danton.

Un peu plus loin, les hommes des halles et des quais de Paris, au nombre de deux ou trois mille, haranguèrent le député et firent éclater de leur voix tonnante de longs cris de *Vive l'ami du peuple!* Ces cris ébranlèrent les voûtes de la Convention. Le cortége en força les portes. Marat, descendu de son fauteuil, mais soulevé par les bras du peuple, entra dans la salle, le front encore couronné de lauriers. La foule demanda à défiler dans l'enceinte et se répandit confusément avec les députés sur les gradins de la Convention. La séance fut interrompue.

Marat, porté jusque sur la tribune par ses vengeurs, aux applaudissements de l'enceinte et des galeries, tenta longtemps en vain d'apaiser par ses gestes les battements de mains qui étouffaient sa voix. A la fin, ayant obtenu le silence:

« Législateurs du peuple français, dit-il, ce jour rend au peuple un de ses représentants, dont les droits avaient été violés dans ma personne. Je vous représente en ce moment un citoyen qui avait été inculpé et qui vient d'être justifié. Il continuera à défendre, avec toute l'énergie dont il est capable, les droits de l'homme et les droits du peuple. » A ces mots, la foule agite ses chapeaux et ses bonnets en l'air. Un cri unanime de: *Vive la république!* part de l'enceinte et des tribunes, et va se répéter et se prolonger dans le rassemblement qui presse les murs de la Convention. Danton, feignant de partager l'enthousiasme de la foule pour l'idole qu'il méprisait, demanda que le cortége de Marat reçut les hon-

neurs de l'Assemblée, en défilant dans son enceinte. Marat, tenant sa couronne à la main, alla s'asseoir au sommet de la Montagne, à côté du féroce Armonville. « Maintenant, dit-il à haute voix au groupe des députés qui le félicitaient, je tiens les Girondins et les Brissotins : ils iront en triomphe aussi, mais ce sera à la guillotine ! » Puis s'adressant aux députés qui l'avaient décrété d'accusation, il les appela par leur nom et les apostropha en termes injurieux. Ceux que vous condamnez, s'écria-t-il, le peuple les acquitte ; le jour n'est pas loin où il fera justice de ceux que vous respectez comme des hommes d'État. » Le scandale des apostrophes de Marat n'excita que le sourire du mépris dans la salle. Robespierre haussa les épaules en signe de dégoût. Marat lança un regard de défi à Robespierre et l'appela *lâche scélérat.* Robespierre feignit de n'avoir pas entendu et laissa passer cette folie du peuple. Marat, étant ressorti, fut de nouveau promené en triomphe sur son palanquin dans les principales rues de Paris. « Marat est l'ami du peuple, le peuple sera toujours pour lui ! » criait la foule en l'accompagnant. Un banquet populaire lui fut offert sous les piliers des halles. On le conduisit ensuite au club des Cordeliers.

VI.

Là, Marat harangua longtemps la foule et lui promit du sang. La joie même était sanguinaire dans cet esprit exterminateur. Les cris de : *Mort aux Girondins !* étaient l'assaisonnement de son triomphe. Après la séance, les Cordeliers et le peuple, qui l'attendaient à la porte du club, le reconduisirent aux flambeaux jusqu'à sa maison. Les fenêtres et les toits de la rue des Cordeliers et des rues voisines avaient été illuminés comme pour l'entrée d'un sauveur du peuple. « Voici mon palais ! dit Marat à son ami Gusman, en montant l'escalier obscur de son logement ; et voici mon sceptre ! ajouta-t-il, en souriant

et en montrant sa plume qui trempait dans une écritoire de plomb: Rousseau, mon compatriote, n'en eut jamais d'autre. C'est avec cela pourtant que j'ai transporté la souveraineté des Tuileries dans ce bouge! Ce peuple est à moi parce que je suis à lui. Je n'abdiquerai que lorsque je l'aurai vengé. »

Telle fut l'ovation de Marat. Mais déjà l'incendie de son ame consumait sa vie. Ce jour de gloire et de règne pour lui, en faisant bouillonner son sang, alluma la fièvre qui minait son corps. La maladie ne ralentit pas ses travaux, mais le retint souvent sur son lit. L'approche de la mort et la concentration de ses pensées n'apaisèrent point ses provocations au meurtre. Ce Tibère moderne envoyait ses ordres à la multitude du fond de son indigente Caprée. Ses insomnies coûtaient du sang au lendemain. Il ne semblait regretter dans la vie que le temps d'immoler les trois cent mille têtes qu'il ne cessait de demander à la vengeance de la nation. Sa porte, nuit et jour assiégée de délateurs, recevait, comme la bouche de fer de Venise, les indices du soupçon. Sa main, déjà glacée par la mort, ajoutait toujours de nouveaux noms à la liste de ses proscriptions, toujours ouverte sur son lit.

VII.

Cette journée, en montrant au peuple sa force, à la Convention son asservissement, aux Girondins leur impuissance, encouragea aux dernières entreprises contre eux. Les progrès des Vendéens, qui avaient repoussé les républicains de toute la rive gauche de la Loire; le partage de la France, que les généraux et les plénipotentiaires des puissances délibéraient ouvertement dans un conseil de guerre tenu à Anvers; Custine qui se repliait sous Landau devant cent mille confédérés allemands; Mayence bloquée et paralysant dans ses murs vingt mille soldats d'élite de notre armée du Rhin; les premiers

chocs de l'armée des Pyrénées et de l'armée espagnole; Servan, qui commandait là nos troupes, attaqué à la fois dans ses trois camps; Lyon, où les sections, toutes royalistes, résistaient à l'installation d'un régime révolutionnaire et menaçaient d'une imminente insurrection; Marseille, indignée des outrages du peuple de Paris à ses fédérés et à Barbaroux, levant de nouveaux bataillons pour venger ses fils; Arles, Nîmes, Toulon, Montpellier, Bordeaux, se déclarant ennemies de la Montagne et jurant, dans leurs adresses, d'envoyer leur jeunesse contre Paris; les accusations réciproques de fédéralisme et d'anarchie, sans cesse renvoyées des Montagnards aux Girondins et des Girondins aux Montagnards; la disette aux portes des boulangers; le peuple sans autre travail que celui de sa perpétuelle agitation dans les rues; les clubs en ébullition; les feuilles publiques écrites avec du fiel; les factions en permanence; les prisons déjà remplies; la guillotine donnant à la multitude le goût du sang, au lieu de l'assouvir: tout imprimait à la population de Paris ce frissonnement de terreur, prélude des derniers excès. Le désespoir est le conseiller du crime. Le peuple, qui se sentait périr, avait besoin de s'en prendre à quelqu'un de sa perte. Les Jacobins tournaient toute sa haine contre les Girondins. Le vol du Garde-Meuble, dont les millions et les diamants, disait-on, avaient passé dans les mains de Roland et dans les écrins de sa femme, imprimaient de plus à l'irritation populaire un caractère de personnalité, d'insulte et de meurtre.

Brissot, Girey-Duprey, Gorsas, Condorcet, les principaux journalistes girondins, appuyés sur les riches, soutenus par le commerce et la bourgeoisie, n'épargnaient de leur côté ni les calomnies, ni les ironies sanglantes à Marat, à Robespierre, à Danton, aux Jacobins. Ces feuilles, lues aux séances des clubs, y étaient déchirées, brûlées, foulées aux pieds. On jurait de laver ces lignes dans le sang de leurs auteurs. Marat osa demander insolemment, *en face* de Robespierre, qu'on lui renvoyât toutes

ces pièces et toutes les délations des citoyens contre les ministres, pour en faire justice. Il personnifiait hardiment le peuple en lui seul. Robespierre, présent, osa à peine murmurer. Marat se constituait ainsi lui-même, depuis son triomphe, le plénipotentiaire de la multitude. Il prenait cette dictature qu'il avait vingt fois conjuré le peuple de donner au plus déterminé de ses défenseurs. Sa politique avait, pour toute théorie, la mort. Il était l'homme de la circonstance, car il était l'apôtre de l'assassinat en masse. Chaque fois qu'il sortait de sa demeure, dans le costume d'un malade et la tête enveloppée d'un mouchoir sale, pour paraître aux Jacobins ou à la Convention, Danton et Robespierre lui cédaient la tribune Il y parlait en maître et non en conseiller de la nation. Un mot de lui tranchait les discussions, comme le poignard tranche le nœud. Les applaudissements des tribunes le prenaient sous la protection du peuple. Les murmures et les huées interrompaient ceux qui tentaient de discuter avec lui. C'était le plébiscite sans réplique de la multitude.

VIII.

Déjà même à la Convention les discussions étaient changées en pugilat de paroles. A l'occasion des honneurs funèbres rendus par la commune à Lajouski, un des conspirateurs du club de l'Archevêché, Guadet ayant osé dire que la postérité s'étonnerait un jour de ce qu'on eût décerné une apothéose nationale à un homme convaincu d'avoir été à la tête des pillards et d'avoir voulu marcher, dans la nuit du 10 mars, pour dissoudre la Convention, Legendre s'élança pour répondre à Guadet. Les murmures du centre lui contestèrent la tribune. « Je céderai la tribune à ceux qui parlent mieux que moi, s'écria Legendre; mais, dussé-je occuper le poste du fourneau qui doit rougir le fer qui vous marquera tous d'ignominie, je l'occuperai! *Dussé-je être* votre victime, je fais la mo-

tion que le premier patriote qui mourra sous vos coups soit porté dans les places publiques, comme Brutus porta le corps de Lucrèce, et qu'on dise au peuple: Voilà l'ouvrage de tes ennemis! »

IX.

Le lendemain, le jeune Ducos essaya de faire comprendre à la Convention les dangers de fixer un *màximum* au prix des grains; les trépignements, les gestes, les vociférations des assistants étouffèrent sa voix et le forcèrent à descendre de la tribune.

« Citoyens, s'écria Guadet, une représentation nationale avilie n'existe déjà plus! Tout palliatif pour assurer sa dignité est une lâcheté. Les autorités de Paris ne veulent pas que vous soyez respectés. Il est temps de faire cesser cette lutte entre une nation entière et une poignée de factieux déguisés sous le nom de patriotes. Je demande que la Convention nationale décrète que lundi sa séance sera tenue à Versailles. »

A cette proposition de Guadet, tous les Girondins et une partie de la Plaine se lèvent et crient: « Marchons! enlevons ce qui reste de dignité et de liberté dans la représentation nationale aux outrages et aux poignards de Paris. » Vigée, jeune homme intrépide, qui puisait comme André Chénier, l'héroïsme dans le péril, s'expose seul à la tribune aux vociférations, aux gestes, aux invectives de la Montagne et des spectateurs. « Ajourner à lundi, dit-il, ce serait donner aux factieux le temps de prévenir notre déplacement par une émeute ou par des assassinats. Je demande qu'au premier murmure des tribunes, nous sortions de cette enceinte, où nous sommes captifs, et que nous nous retirions à Versailles!... »

Marat, présent ce jour-là au sommet de la Montagne, en descend avec le geste souverain d'un pacificateur. Il craint que la proposition des Girondins ne dérobe la Convention *à la pression* directe et impérative de la multi

tude, dont il est le roi. Il veut faire une diversion à l'émotion qui entraîne les Girondins hors de la salle. « Je propose une grande mesure, dit-il, propre à lever tous les soupçons. Mettons à prix la tête des Bourbons fugitifs et traîtres avec Dumouriez. J'ai demandé déjà la mort des d'Orléans; je renouvelle ma proposition, afin que les *hommes d'État* se mettent la corde au cou à l'égard des Capets fugitifs, comme les patriotes se la sont mise en votant la mort du tyran! »

X.

Ainsi les victimes mutuellement sacrifiées entre les deux partis étaient les seuls gages de réconciliation aux yeux de Marat. « Je n'appuie ni ne combats cette motion de Marat, répond Buzot. On veut nous distraire de la proposition de Guadet. Examinons, citoyens, comment la postérité jugera notre situation. Il n'y a pas une autorité de Paris, pas un club qui ne règne plus que nous. Les Jacobins sont maîtres partout. Armées, ministères, départements, municipalités, où ne dominent-ils pas? Dans les lieux publics qui touchent à notre enceinte, dans nos avenues, à nos portes, dans nos tribunaux, qu'entend-on? Des cris forcenés! Que voit-on? Des figures hideuses, des hommes couverts de sang et de crimes! Ainsi l'a voulu la nature: celui qui a une fois trempé ses mains dans le sang de son semblable est un monstre qui ne peut plus vivre dans une société régulière. Il lui faut du sang, toujours du sang, pour enivrer ses remords. Vous déplorez tous la situation où nous sommes, j'en suis convaincu; j'en appelle à vos cœurs, je somme l'histoire de le dire; si vous n'avez pas puni ces grands forfaits, c'est que vous ne l'avez pas pu. Aussi, voyez les résultats de l'impunité. Demandez-vous les causes de ces désordres? On se rit de vous. Rappelez-vous à l'exécution des lois? On se rit de vous et de vos lois. Punissez-vous l'un de vous? On vous le rapporte en triomphe pour se jouer de

vous. Voyez cette société à jamais célèbre (les Jacobins), il n'y reste pas trente de ses vrais fondateurs. On n'y voit que des hommes perdus de dettes et de crimes! Lisez les journaux, et voyez si, tant qu'existeront ces abominables repaires, vous pourrez rester ici? »

A cette écrasante apostrophe en face de Robespierre, de Marat, de Danton, de Collot-d'Herbois, de Billaud-Varennes, de Bazire, la Montagne se soulève tout entière contre Buzot. « Nous sommes tous Jacobins, » s'écrient d'une seule voix deux cents membres. Durand-Maillane brave cet orage. Il annonce à la Convention qu'à l'arrivée du dernier courrier des Jacobins de Paris au club de Marseille, ce club mit à prix la tête de cinq députés de Marseille qui ont demandé l'appel au peuple sur le jugement du roi: dix mille francs au fer du premier assassin. « Ce département, ajoute Durand-Maillane, est dans l'anarchie et dans la confusion. » Le tumulte de l'Assemblée redouble. Les uns demandent que l'on vote sur la proposition de se retirer à Versailles; les autres que l'on passe avec mépris à l'ordre du jour sur la lâche terreur des Girondins.

Danton, qui, depuis quelque temps, semblait écarter les mesures extrêmes, comme s'il eût vu de loin l'abîme et redouté son propre emportement, monte à la tribune et veut éteindre l'émotion sous quelques mots de paix. « Nous sommes tous d'accord, dit-il, que la dignité nationale veut qu'aucun citoyen ne puisse manquer de respect à un député qui émet son opinion. Nous sommes tous d'accord qu'il y a eu manque de respect, et que justice doit être faite; mais elle ne doit peser que sur les coupables. Vous voulez être sévères et justes à la fois? eh bien.... » L'impatience de la Montagne, l'indignation de la Gironde ne laissent pas Danton achever sa pensée. Des murmures unanimes lui coupent la parole et le forcent à descendre de la tribune. Mais Danton fait, en descendant, un geste d'intelligence aux spectateurs. A ce geste les tribunes publiques sont évacuées. L'absence vo-

lontaire des coupables enlève tout prétexte à la discussion et toute occasion au châtiment.

Camille Desmoulins publia, quelques jours après, un de ses pamphlets les plus acérés. Roland, Péthion, Condorcet, Brissot y étaient défigurés par la haine. Madame Roland elle-même, déjà errante et persécutée, travestie en courtisane sanguinaire, était livrée aux sarcasmes de la multitude. Ambition, concussion, conspiration sourde et permanente contre la liberté, intrigues, trahisons, complicité avec les étrangers, aspirations au rétablissement d'une royauté dont ils seraient les ministres, tels étaient les crimes dont Camille Desmoulins cherchait les preuves dans des anecdotes controuvées, dans des confidences trahies, dans des secrets surpris, dans des réunions chimériques et dans des orgies imaginaires, dont la causticité de sa plume envenimait le récit. Cette histoire des Brissotins, lue par Camille Desmoulins aux Jacobins, y fut adoptée comme le manifeste de la Montagne contre les dominateurs de la Convention. Imprimée aux frais de la société à plus de cent mille exemplaires, elle fut répandue à profusion dans les rues de Paris, et adressée à toutes les sociétés affiliées des départements. Elle donnait des noms propres aux soupçons du peuple.

Ce pamphlet, en désignant des victimes, désignait aussi des idoles à l'opinion. Robespierre, Marat et Danton y étaient offerts en exemple aux patriotes. Camille Desmoulins, assez intelligent pour admirer les Girondins, assez envieux pour les haïr, trop timide pour les imiter, se fit l'organe de ces basses passions qui harcellent les hommes supérieurs. Le caractère de cet écrivain, inférieur à son esprit, avait besoin, comme le reptile, de ramper et de mordre à la fois. Il rampait devant Danton, devant Robespierre, devant Marat. Il déchirait Roland et Vergniaud. C'est ainsi qu'en adulant et en abandonnant tour à tour les puissants du jour, il avait passé du cabinet de Mirabeau et de l'intimité de Péthion, aux soupers de Danton et à la *domesticité de* Robespierre. Haïr et flatter, c'était

cet homme. Muet à la Convention sous la grande voix de Vergniaud, il élevait la voix de la calomnie dans la rue, et provoquait la mort à le venger du génie.

XI.

L'accusation d'*orléanisme* était, dans ce moment, l'insulte mortelle qu'échangeaient entre eux les partis. Camille Desmoulins accumulait toutes les circonstances vraies ou controuvées qui pouvaient présenter les Girondins comme les complices des d'Orléans. Il faisait remonter cette conspiration imaginaire jusqu'à la Fayette, le plus incorruptible ennemi de cette faction. Il donnait un corps à ces soupçons, par des anecdotes propres à jeter sur cette prétendue conjuration le demi-jour que les historiens antiques répandent sur les complots ténébreux des grands conjurés, comme pour faire deviner à la curiosité publique plus de mystères et de crimes qu'on n'ose lui en dénoncer.

« Un trait, dit-il, acheva de me convaincre que, malgré la haine apparente entre la Fayette et d'Orléans, la grande famille des usurpateurs se ralliait contre la république. Nous étions seuls, un jour, dans le salon de madame de Sillery; le vieux Sillery avait frotté lui-même le parquet du salon, de peur que le pied ne glissât aux charmantes danseuses. Madame de Sillery venait de chanter sur la harpe des vers où elle invitait à l'inconstance. Sa fille et son élève, la belle Paméla et mademoiselle de S. dansaient une danse russe, dont je n'ai oublié que le nom, mais si voluptueuse, et exécutée avec tant de séduction, que je ne crois pas que la jeune Hérodiade en ait dansé devant son oncle une plus propre à l'enivrer, quand elle voulut obtenir la tête de Jean le Baptiseur. Quelle fut ma surprise, au moment où la gouvernante-magicienne opérait avec plus de force sur mon imagination, et où la porte était fermée aux profanes, de voir entrer.... *qui?* un aide-de-camp de la Fayette, venu là tout

xprès, et qu'on fit asseoir auprès de moi pour me convaincre que la Fayette était redevenu l'ami de la maison! Et n'est-ce pas aussi le comble de l'art des Girondins, ajoutait Camille, tandis qu'ils travaillaient sourdement pour la faction d'Orléans, de nous avoir envoyé sur la Montagne le buste inanimé de Philippe, automate dont ils étaient les fils, pour le faire mouvoir, par assis et levé, au milieu de nous, et faire croire ainsi au peuple que s'il y avait une faction d'Orléans, elle était parmi nous?... N'est-ce pas par un coup de la même tactique que les Girondins demandèrent les premiers le bannissement de Philippe? Quant à d'Orléans, depuis quatre ans que je l'ai suivi de l'œil, je ne crois pas qu'il lui soit arrivé une seule fois d'opiner autrement qu'avec le sommet de la Montagne: en sorte que je l'appelais un Robespierre par assis et levé. Il n'avait pas moins d'imprécations que nous contre Silléry, son ancien confident, actuellement rallié aux Girondins, au point que je me suis dit quelquefois à moi-même: Il serait fort singulier que Philippe d'Orléans ne fût pas de la faction d'Orléans! Mais la chose n'est pas impossible; la faction cependant existe, et elle siége dans le côté droit avec les Girondins. »

XII.

Le peuple, qui croit le mal sur parole, qui soupçonne d'autant plus qu'il ignore davantage, se félicitait de trouver enfin, dans les Girondins, les coupables de tous ses maux. Le duc d'Orléans, poursuivi par eux, partageait leur impopularité.

L'heure de l'ingratitude avait déjà sonné pour ce prince. Offert par les Girondins au soupçon du peuple, livré par les Montagnards, qui craignaient que sa présence sur la Montagne ne fît planer sur eux le même soupçon, on le proscrivit unanimement sans même lui chercher un crime. Le prétexte de son ostracisme fut la fuite de son fils, entraîné par Dumouriez dans sa tentative et dans sa

défection. A la voix de Barbaroux et de Boyer-Fonfrède, la Convention avait décrété que Sillery, beau-père du général Valence, lieutenant de Dumouriez, et Philippe-Égalité, père du jeune général, seraient gardés à vue, avec liberté d'aller où ils voudraient dans Paris seulement. Sillery, sacrifié par ses amis les Girondins, ne leur adressa aucun reproche. « Quand il s'agira de punir des traîtres, dit-il, en se tournant vers le buste du premier des Brutus qui décorait la salle, si mon gendre est coupable, je suis ici devant l'image de Brutus. » Et il inclina la tête comme un homme qui accepte l'exemple et qui connaît le devoir. « Et moi aussi, s'écria le prince, en étendant la main vers l'image du Romain juge et meurtrier de son fils, si je suis coupable, je dois être puni; si mon fils est coupable, je vois Brutus !... » Il obéit sans murmure au décret. Soit qu'il eût prévu d'avance le prix de ses services, soit qu'il eût compris sa fausse situation dans une république qu'il inquiétait en la servant, soit que son esprit, lassé d'agitations, fût arrivé à cette impassibilité des caractères sans ressort, le duc d'Orléans ne montra ni étonnement ni faiblesse devant l'ingratitude de la Montagne. Il tendit la main à ses collègues, ceux-ci refusèrent de la toucher, comme s'ils eussent craint le soupçon de familiarité avec ce grand proscrit. Il se rendit, escorté de deux gendarmes, dans son palais, devenu sa prison.

Innocent ou coupable, le duc d'Orléans embarrassait les deux partis. Il fut bientôt après transféré à la prison de l'Abbaye, et de là à Marseille, au fort de Notre-Dame-de-la-Garde, avec le jeune comte de Beaujolais, son fils; la duchesse de Bourbon, sa sœur; le prince de Conti, son oncle. Une seule exception fut faite à ce décret, en faveur de la duchesse d'Orléans, depuis longtemps séparée de son mari. La pitié et la vénération publique la protégèrent contre son nom: on lui permit de résider au château de Vernon, en Normandie, auprès du duc de Penthièvre, son père, dont elle consolait les derniers jours.

XIII.

Le duc d'Orléans trouva, en arrivant au fort de Notre-Dame-de-la-Garde, le second de ses fils, le jeune duc de Montpensier, qui venait d'être arrêté, sous les drapeaux de la république, à l'armée d'Italie, le même jour que son père. Le père et les deux fils s'embrassèrent dans une prison, un an après le jour où ils s'étaient trouvés réunis dans le camp de Dumouriez après la victoire de Jemmapes. Le duc de Chartres seul manquait à ce spectacle des vicissitudes de la fortune; mais il errait déjà lui-même, sous un nom d'emprunt, dans les pays étrangers. La fille unique du duc d'Orléans, séparée de sa mère et sans autre protectrice que madame de Sillery-Genlis, femme suspecte à toutes les opinions, errait sur les bords du Rhin, atteignait la Suisse allemande et se réfugiait aussi, sous un nom supposé, dans un couvent.

Le duc d'Orléans, au fort La Garde, contemplait la dispersion des siens et sa propre chute comme un spectacle auquel il aurait été étranger. Soit qu'il eût le sentiment que les grandes révolutions dévorent leurs apôtres, soit qu'une sorte de philosophie sans espérance et sans regrets lui fît accepter, comme à un être inerte, les secousses de la destinée, sa sensibilité ne se ranimait que par le sentiment paternel, qui semblait survivre le dernier dans son cœur. Il habita d'abord le même appartement que ses deux fils; il avait la liberté de se promener avec eux sur la terrasse du fort, d'où les regards, libres du moins, plongeaient, du haut du rocher, sur le vaste horizon de la Méditerranée et sur le mouvement et le bruit de Marseille. Le quatrième jour de sa détention, des administrateurs et des officiers de gardes nationaux entrèrent dans sa chambre au moment où il déjeunait avec ses deux enfants. Ils lui signifièrent l'ordre de se séparer du duc de Montpensier, qu'on relégua seul à un autre étage de la *forteresse*. « Quant au plus jeune de

vos enfants, lui-dit l'officier chargé de l'exécution de cet ordre, on lui permet, à cause de son âge tendre, de rester avec vous ; mais il ne pourra plus voir son frère. » Le prince protesta en vain contre la barbarie de cet ordre. Le duc de Montpensier fut arraché, baigné de larmes des bras de son père et de son frère, et entraîné dans un autre étage de la forteresse.

Transférés, après un premier interrogatoire, au fort Saint-Jean, prison plus sinistre, à l'extrémité du port de Marseille, leur captivité, plus étroite, fut privée de l'air, de la vue et de l'exercice. Trois cachots, superposés les uns aux autres dans les murs épais de la même tour, renfermèrent le prince et ses deux fils. On permit au plus jeune, le comte de Beaujolais, de respirer quelques heures par jour l'air extérieur, sous la surveillance de deux gardiens. En descendant pour sa promenade, l'enfant passait devant la chambre de son frère, placée au-dessous de la sienne. Le duc de Montpensier collait alors son visage contre la porte, et les deux frères échangeaient quelques mots rapides à travers les serrures et les verrous. Le son de leurs voix leur donnait une joie d'un moment. Un jour, le comte de Beaujolais en remontant trouva la porte du duc de Montpensier ouverte. L'enfant échappa d'un bond à ses gardes et s'élança dans les bras de son frère. Les sentinelles eurent peine à l'en arracher. Il y avait deux mois que les frères ne s'étaient vus. On prit des mesures contre ces surprises de leur tendresse comme contre un complot de malfaiteurs. L'un avait treize ans, l'autre dix-huit.

Leur père, logé sur le même escalier, ne pouvait ni les voir ni les entendre. Le désir de contempler de près un prince du sang, auteur et victime de la Révolution, et portant les chaînes du peuple qu'il avait servi, attirait continuellement de nouveaux visiteurs sur le palier de son cachot. Le prince, à qui la solitude pesait plus que la captivité, et qui ne trouvait point de société pire *que celle de* ses pensées, ne cherchait pas à se soustraire

aux regards ni aux interrogations des curieux. Chacun d'eux semblait lui enlever une partie du poids des heures.

Un jour ayant entendu la voix d'un de ses fils: « Ah! Montpensier, lui cria-t-il du fond de sa cellule, c'est toi, mon pauvre enfant! Que ta voix m'a fait de bien! » Le fils entendit son père, qui s'élançait de son grabat vers la grille et qui suppliait le geôlier de lui laisser voir au moins ses enfants; mais on lui refusa cette grâce, et la porte par où le père et le fils avaient échangé un soupir se referma pour toujours.

XIV.

Ce sacrifice à la Concorde ou au soupçon, fait par la Gironde et par la Montagne, n'avait été qu'une diversion à la haine qui animait les deux partis l'un contre l'autre. Ce fantôme de roi ou de dictateur enlevé du milieu de la Convention, l'accusation mutuelle de trahison ne cessa pas de retentir dans les discours et dans les journaux. Saint-Just, Robespierre, Guadet, Vergniaud, Isnard discutèrent quelques théories constitutionnelles. « Achevons la constitution, dit Vergniaud dans la séance du 8 mai, c'est par elle que disparaîtra ce code draconien et ce gouvernement de circonstance commandés sans doute par la nécessité et justifiés par de trop mémorables trahisons, mais qui pèsent sur les bons citoyens comme sur les mauvais, et qui, s'ils se perpétuaient, fonderaient bientôt, sous prétexte de liberté, la tyrannie. Hâtons-nous, citoyens, de rassurer les cultivateurs, les négociants, les propriétaires, alarmés des dogmes qu'ils entendent retentir ici. Les anciens législateurs, pour faire respecter leurs ouvrages faisaient intervenir quelque dieu entre eux et le peuple. Nous qui n'avons ni le pigeon de Mahomet, ni la nymphe de Numa, ni le démon familier de Socrate, nous ne devons interposer entre le peuple et nous que la raison. Quelle république voulez-vous donner à la France? *Voulez-vous* en proscrire la richesse

et le luxe, qui en détruisent, selon Rousseau et Montesquieu, l'égalité? voulez-vous lui créer un gouvernement austère, pauvre et guerrier comme celui de Sparte? dans ce cas, soyez conséquents comme Lycurgue, partagez les terres entre les citoyens, proscrivez les métaux que la cupidité arracha aux entrailles de la terre, brûlez même les assignats, flétrissez par l'infamie l'exercice de tous les arts utiles, ne laissez que la scie et la hache aux Français, que les hommes auxquels vous aurez accordé le titre de citoyens ne payent plus d'impôts; que d'autres hommes, auxquels vous aurez refusé ce titre, soient tributaires et fournissent seuls, par leur travail forcé, à vos besoins; ayez des étrangers pour faire le commerce, ayez des ilotes pour cultiver vos terres, et faites dépendre votre subsistance de vos esclaves! Il est vrai que de pareilles lois sont cruelles, inhumaines, absurdes; il est vrai que le plus terrible des niveleurs, la mort, planerait bientôt seul sur vos campagnes, et je conçois que la ligue des rois vous fasse souffler des systèmes qui réduiraient tous les Français à l'égalité du désespoir et des tombeaux.

» Voulez-vous fonder comme à Rome une république conquérante? Je vous dirai comme l'histoire que les conquêtes furent toujours fatales à la liberté, et avec Montesquieu que la victoire de Salamine perdit Athènes, comme la défaite des Athéniens perdit Syracuse. Pourquoi d'ailleurs des conquêtes? Voulez-vous vous faire les oppresseurs du genre humain?

» Enfin, voulez-vous faire du peuple français un peuple qui ne soit qu'agriculteur et négociant et lui appliquer les institutions pastorales de Guillaume Penn? Mais comment un pareil peuple existerait-il au milieu de nations presque toujours en guerre, et gouvernées par des tyrans qui ne connaissent d'autre droit que celui de la force? »

Vergniaud conclut contre toutes ces théories de constitutions ultra-démocratiques pour la France, et demanda *d'approprier les* institutions à la situation géographique,

au caractère national, à l'activité industrieuse, à l'état de virilité et de civilisation du peuple auquel la Convention voulait donner des lois. Il effaça les utopies antiques et n'invoqua que l'inspiration du bon sens. Mais la république de raison des Girondins ne répondait ni à l'imagination allumée du peuple, ni aux rêves surnaturels des Jacobins, pour la transformation complète de la société.

Isnard, prévoyant la lenteur que la Convention apporterait dans l'établissement de la constitution, et voulant placer la vie des législateurs eux mêmes sous la garantie d'un droit inviolable, proposa de décréter, en quelques articles, un pacte social avant de discuter les détails de la constitution. La Montagne, qui ne voulait d'autre constitution que la volonté du peuple et la dictature des circonstances, accueillit par des murmures la proposition d'Isnard. Danton, l'homme des expédients, la repoussa. Il affectait un superbe dédain des idées et des paroles, et poussait sans cesse au fait : le salut de la patrie.

XV.

Robespierre, l'homme des idées générales, se fit entendre le lendemain sur la constitution. Son discours, profondément médité, et rédigé dans le style de Montesquieu, était l'acte d'accusation d'un philosophe contre les tyrannies et les vices de tous les gouvernements antérieurs. Pactiser avec ces tyrannies, transiger avec ces vices, lui semblait une faiblesse indigne de la vérité et de la raison. L'austérité de ses principes de gouvernement contrastait avec la mollesse des Girondins.

« Jusqu'ici, dit Robespierre, l'art de gouverner n'a été que l'art de dépouiller et d'asservir le grand nombre au profit du petit nombre. La société a pour but la conservation des droits de l'homme et le perfectionnement de son être, et partout la société dégrade et opprime l'homme. Le temps est arrivé de la rappeler à sa véritable fonction. L'inégalité *des conditions* et des droits, ce préjugé,

fruit de notre éducation dépravée par le despotisme, a survécu même à notre imparfaite révolution. Le sang de trois cent mille Français a déjà coulé, le sang de trois cent mille autres va couler peut-être encore, pour empêcher que le simple laboureur ne vienne siéger au sénat à côté du riche marchand ; que l'artisan ne puisse voter dans les assemblées du peuple à coté du négociant et de l'avocat, et que le pauvre intelligent et vertueux ne puisse jouir des droits de l'homme en présence du riche imbécile et corrompu. Croyez-vous que le peuple, qui a conquis la liberté, qui versait son sang pour la patrie pendant que vous dormiez dans la mollesse ou que vous conspiriez dans les ténèbres, se laissera ainsi avilir, enchaîner, affamer, dégrader, égorger par vous ? Non, tremblez ! mais la voix de la vérité qui tonne dans les cœurs corrompus ressemble aux sons qui retentissent dans les tombeaux et qui ne réveillent point les cadavres !

« Ne cherchez pas le salut de la liberté dans une prétendue balance des pouvoirs. Cette balance est une chimère métaphysique. Que nous importent ces contre-poids qui balancent l'autorité de la tyrannie ! C'est la tyrannie elle-même qu'il faut extirper ; c'est le peuple qu'il faut mettre à la place de ses maîtres et de ses tyrans ! Je n'aime point que le peuple romain se retire sur le mont Sacré ; je veux qu'il reste dans Rome et qu'il en chasse ses oppresseurs ! Le peuple ne doit avoir qu'un seul tribun, c'est lui-même ! »

Robespierre fit allusion dans ce discours à la nouvelle salle de l'ancien palais des Tuileries, où la Convention avait la veille transporté ses séances. La république semblait prendre possession définitive du pouvoir suprême, en entrant avec la Convention dans ce palais d'où la journée du 10 août avait expulsé la royauté. L'édifice tout entier avait été approprié à la nouvelle destination qu'il recevait. Depuis la salle de la Convention jusqu'aux salons du conseil des ministres et jusqu'aux bureaux des *grands services* publics, les Tuileries contenaient tout le

ouvernement, et devenaient véritablement le palais du peuple. On avait donné des noms populaires aux jardins, aux cours, aux pavillons, aux corps de bâtiments qu'il enserrait dans sa vaste enceinte. Partout la république avait substitué les attributs du peuple à ceux du roi, les symboles de la liberté à ceux de la tyrannie. Le pavillon du Nord s'appelait le pavillon de la Liberté; celui du Midi, le pavillon de l'Égalité; le pavillon du Centre, le pavillon de l'Unité. La salle de la Convention occupait tout l'espace compris entre le pavillon de l'Unité et le pavillon de la Liberté! On y montait par le grand escalier. Les salles inférieures étaient consacrées aux différents postes des troupes qui gardaient les députés. Cette salle de la Convention, plus vaste et mieux appropriée aux fonctions d'une assemblée souveraine, avait été décorée par le peintre républicain David. Les souvenirs du forum romain y revivaient dans les formes, dans la tribune, dans les statues. L'aspect était majestueux et austère, mais elle inspirait au peuple moins de respect que les salles improvisées des états-généraux et de l'Assemblée nationale; elle n'était pas la salle du premier mouvement du peuple; elle n'avait pas, comme le Jeu de paume de Versailles, retenti du serment des trois ordres; elle n'avait pas, comme le Manége, entendu la voix de Mirabeau.

XVI.

Cependant les dangers de la république s'aggravaient d'heure en heure. La Vendée était debout sous le drapeau contre-révolutionnaire. Santerre prenait le commandement des bataillons parisiens qui allaient partir pour y étouffer la guerre civile. Custine, replié à Landau, couvrait à peine la ligne du Rhin. Wurmser et le prince de Condé investissaient Mayence. Marseille, Bordeaux, Toulon, Lyon, la Normandie fermentaient.

La bourgeoisie, la banque, le haut commerce, les hommes de lettres, les artistes, les propriétaires étaient pres-

que tous du parti qui voulait modérer et contenir l'anarchie. Ils promettaient aux orateurs de la Gironde une armée contre les faubourgs. Les deux partis, presque également sûrs d'un triomphe, désiraient une journée décisive qui les délivrât de leurs ennemis. Bordeaux, par une adresse menaçante, donna à la Montagne et à la Gironde l'occasion de se mesurer et de se compter dans la séance du 14 mai. « Législateurs, dit l'orateur de Bordeaux, la Gironde a les yeux sur les périls de ses députés. Elle sait que vingt-deux têtes de représentants sont vouées à la mort. Convention nationale, et vous, Parisiens, sauvez les députés du peuple, ou nous allons fondre sur Paris ! La Révolution n'est pas pour nous l'anarchie, la désorganisation, le crime, l'assassinat. Nous périrons tous plutôt que de subir le règne des brigands et des égorgeurs ! »

L'Assemblée écouta en frémissant ces menaces. La Montagne y reconnut l'inspiration de Guadet et de Vergniaud. Le président osa répondre aux pétitionnaires dans un langage qui semblait invoquer des vengeurs aux Girondins proscrits. « Allez, leur dit-il, rassurer vos compatriotes ; dites-leur que Paris renferme encore un grand nombre de citoyens qui veillent sur les scélérats soudoyés par Pitt pour opprimer l'Assemblée nationale ! Si de nouveaux tyrans voulaient aujourd'hui s'élever sur les débris de la république, vous vous saisiriez à votre tour de l'initiative de l'insurrection, et la France indignée se lèverait avec vous. »

Legendre s'indigna « contre une pétition soufflée et mendiée par des députés perfides qui se plaignaient qu'on voulût les égorger, sans avoir une égratignure à montrer. — Citoyens, dit Guadet, je ne monte pas à la tribune pour défendre les Bordelais ; les Bordelais n'ont pas besoin d'être défendus ! Si vous n'envoyez pas à l'échafaud cette poignée d'assassins qui trament de nouveaux crimes contre la représentation nationale, oui ! les *départements fondront* sur Paris. — Tant mieux ! murmurent

ılque voix sur la Montagne, nous ne demandons que a! — Hier, continua Guadet, on a fait la motion aux obins de nous exterminer tous avant de partir pour Vendée, et cette motion d'assassins a été couverte d'ap-udissements. On parle de scission de la république! ! certes, Paris le reconnaîtra bientôt lui-même, il est possible que cela dure longtemps ainsi. Ceux qui veu-ıt la scission sont ceux qui veulent dissoudre la Con-ntion et qui désignent une partie de ses membres aux ignards. Croyez-vous que les départements voient im-ınément tomber leurs représentants sous le poignard? ; on nous demande de montrer d'avance nos blessures! ais c'est justement ainsi que Catilina répondit à Cicé-ın. On en veut à votre vie? disait-il aux sénateurs. Mais ous respirez tous! Eh bien! Cicéron et les sénateurs evaient tomber sous le fer des assassins, la nuit même ı ce traître leur tenait ce langage. »

La Convention oscillait à tous les discours. Isnard fut ommé président à une forte majorité. Sa nomination edoubla la confiance de la Gironde dans ses forces, et ıt considérée par la Montagne comme une déclaration e guerre, et par les modérés mêmes comme un défi.

Isnard, homme excessif en tout, avait dans le caractère ı fougue de sa déclamation. C'était l'exagération de la ironde: un de ces hommes que les opinions poussent leur tête, quand l'enivrement du succès ou de la peur es pousse elle-mêmes aux témérités, et quand elles re-ıoncent à la prudence, ce salut des partis. Vergniaud, lont la modération égalait la force, vit avec peine ce choix. l sentait que le nom d'Isnard repousserait beaucoup l'hommes flottants, vers la Montagne. Le sang-froid de 'ergniaud dominait toujours ses plus éloquentes impro-'isations. Il connaissait la puissance de la raison sur les nasses, et son enthousiasme même était toujours habile ıt réfléchi. Il aurait voulu former, entre les deux extré-nités de la Convention, une majorité de bon sens et de atriotisme qui amortît les coups que les deux grandes *ıctions allaient se porter.*

Chaque jour de la présidence d'Isnard fut marqué par un orage et aboutit à une catastrophe.

Le premier jour, à la séance du 9 mai, les sections de Paris réclamèrent la mise en liberté d'un nommé Roux, arbitrairement emprisonné par ordre du comité révolutionnaire de la section du Bon-Conseil. « C'est la faction des hommes d'État, s'écria Marat, qui veut protéger dans cet homme les contre-révolutionnaires. — Sommes-nous donc, lui répondit Mazuyer, une république libre ou un despotisme populaire? Quoi! on pourra venir arracher sans jugement et sans mandat un citoyen de ses foyers, au milieu de la nuit, et nous le souffririons! » On ordonne la mise en liberté. Legendre se lève et demande que le décret soit rendu par appel nominal, afin que le peuple connaisse les noms de ceux qui protégent les conspirateurs. L'appel nominal est demandé par cinquante membres de la Montagne. Le président s'y oppose et interrompt la séance en se couvrant. Deux heures s'écoulent dans une agitation tumultueuse, sans apaiser les cris de la Montagne et des tribunes. Vergniaud demande que la séance soit levée et le procès-verbal envoyé aux départements. Couthon, second de Robespierre, veut parler de sa place. Les Girondins s'y opposent. Couthon représente que la maladie qui paralyse ses jambes l'empêche de monter au bureau. Les Girondins ne compatissent pas même à son infirmité. Alors le député Maure, homme athlétique, prend Couthon dans ses bras et le porte à la tribune. Les spectateurs applaudissent. « On me crie que je suis un anarchiste et que j'ai mis mon département en combustion, s'écrie Couthon. Ah! si ceux qui sont ici les seuls auteurs des troubles qui vous déchirent étaient aussi purs et aussi sincéres que moi, ils viendraient à l'instant à cette tribune et provoqueraient le jugement de leur département en donnant avec moi leur démission. » Couthon est rapporté à son banc, au milieu des applaudissements.

Vergniaud, longtemps muet et immobile, se lève. Il *rétablit les* faits et démontre que l'individu arrêté a été

emprisonné contre toutes les lois. « Quant à la doctrine de Couthon, ajoute Vergniaud, sur les majorités et les minorités, il se trompe. Au reste, je ne reconnais pas de majorité permanente: elle est partout pour moi où est la raison et la vérité; elle n'a de place marquée ni à droite ni à gauche; mais partout où elle est, c'est un crime de se révolter contre elle. Couthon dit: Supposons une majorité perverse; et moi, je dis: Supposons une minorité perverse: cette supposition est au moins aussi vraisemblable que l'autre; supposons une minorité ambitieuse de pouvoir, de domination, de dépouilles; supposons qu'elle veuille fonder sa puissance sur le désordre de l'anarchie, n'est-il pas évident que si la majorité n'a pas un moyen de sauver la liberté de l'oppression, on pourra, de minorité en minorité, arriver des décemvirs aux triumvirs et même à un roi? Couthon demande que ceux qui sont soupçonnés d'être les causes de nos dissensions donnent leur démission. Citoyens, nous sommes tous enchaînés à notre poste par nos serments et par les dangers de la patrie. Ceux qui se retireraient pour échapper aux soupçons des calomniateurs seraient des lâches! » — La nuit interrompit l'orage.

Dans la séance suivante, il recommença. La Montagne persista, par ses clameurs, à réclamer le droit de faire demander l'appel nominal, par la minorité, sur toutes les questions. « Quand on voulut dissoudre, en Angleterre, le long parlement, dit Guadet, on prit les mêmes moyens: on exalta la minorité au-dessus de la majorité afin de faire régner le petit nombre sur le grand nombre. Savez-vous ce qui arriva? C'est qu'en effet la minorité trouva le moyen de mettre la majorité sous l'oppression. Elle appela à son secours les *patriotes par excellence* (c'est ainsi qu'ils se qualifiaient), une multitude égarée à laquelle ils promettaient le pillage et le partage des terres. Le boucher Pride (allusion à Legendre) exécuta en leur nom cette épuration du parlement. Cent cinquante membres furent chassés, et la minorité, com-

posée de soixante patriotes, resta maîtresse du gouvernement. Ces *patriotes par excellence*, instruments de Cromwell, furent chassés par lui à leur tour. Leurs propres crimes servirent de prétexte à l'usurpateur. Il entra un jour au parlement, et, s'adressant à ces prétendus sauveurs de la patrie: Toi, dit-il à l'un, tu es un voleur! Toi, dit-il à l'autre, tu es un ivrogne! Toi, tu t'es gorgé des deniers publics! Toi, tu es un coureur de mauvais lieux. Allez! cédez la place à des hommes de bien. Ils sortirent et Cromwell régna! Citoyens! réfléchissez: n'est-ce pas le dernier acte de l'histoire d'Angleterre qu'on veut nous faire jouer en ce moment? »

XVII.

Un tumulte de femmes, dans les tribunes, interrompit Guadet. Marat désigna du geste un écrivain du parti modéré, nommé Bonneville, qui assistait à la séance. « C'est un aristocrate infâme, c'est l'entremetteur de Fauchet! s'écriait-il. — Cette dénonciation de Marat est un assassinat, répond Lanthenas, l'ami de madame Roland. C'est toi, ajouta-t-il en montrant le poing à Marat, qui es un aristocrate, car tu ne cesses de pousser à la contre-révolution en prêchant le meurtre et le pillage! — Citoyens, dit d'une voix émue et solennelle le président Isnard, ce qui se passe m'ouvre les yeux! Peuple! législateurs! écoutez! Ces tumultes soudoyés sont un plan de l'aristocratie, de l'Angleterre, de l'Autriche, de Pitt! (*Des murmures s'élèvent.*) Il n'y a que des ennemis de la patrie qui puissent m'interrompre. Ah! si vous pouviez ouvrir mon cœur, vous y verriez mon amour pour ma patrie! Et dussé-je être immolé sur ce fauteuil, mon dernier soupir ne serait que pour elle, et mes dernières paroles: Dieu, pardonne à mes assassins, mais sauve la liberté de mon pays! Nos ennemis, ne pouvant nous vaincre que par nous-mêmes, projettent l'insurrection du peuple. L'insurrection doit commencer par les femmes. On

veut dissoudre la Convention. Les Anglais profiteront de ce moment pour dissoudre la Convention, et la contre-révolution sera faite. Voilà le projet, il m'a été révélé ce matin. Ces agitations le confirment. J'en devais la déclaration à mon pays, je l'ai faite; j'attends les événements. J'ai acquitté ma conscience. »

L'Assemblée, en grande masse, applaudit à cette insinuation contre les fauteurs de troubles. Vergniaud demande que la déclaration d'Isnard soit imprimée et affichée dans Paris. « Déclarons-nous, s'écrie Meaulde, que nous ne nous quitterons pas et que nous mourrons ensemble! — Oui, oui, » répond la Convention d'une seule voix. Gamon, un des inspecteurs de la salle, déclare que le comité chargé de la surveillance des tribunes, averti des désordres que des femmes y excitaient, en a fait saisir plusieurs et les a interrogées.

Guadet profite de l'émotion et de l'indignation: « Pendant que les hommes vertueux gémissent sur les dangers de la patrie, les scélérats s'agitent pour la perdre. — Laissez parler, disait César, et moi j'agis. » Guadet raconte à l'Assemblée les plans de dissolution de la Convention, les réunions des conspirateurs à la Mairie, à l'Archevêché, aux Jacobins, les menaces d'assassinat proférées contre les Brissotins, les Rolandistes et les modérés; enfin le tumulte élevé par des femmes dans les tribunes, pour donner le prétexte et le signal de l'égorgement: « Jusqu'à quand dormirez-vous ainsi, citoyens, sur le bord de l'abîme? Hâtez-vous de déjouer les complots qui vous environnent de toutes parts! Jusqu'à présent les conjurés du 10 mars sont restés impunis. La mal est dans l'anarchie, dans cette sorte d'insurrection des autorités de Paris contre la Convention, autorités anarchiques qu'il faut... » La fureur des tribunes, pleines d'agents de la commune, ne laisse pas entendre le dernier mot de Guadet. La Montagne éclate en apostrophes et en gestes de rage. L'impassible Guadet lit, au milieu d'un profond silence, les trois projets de décrets prémédités

par les Girondins pour attaquer de front la commune et pour reconquérir l'empire à la loi: « Les autorités de Paris sont cassées; la municipalité sera remplacée dans les vingt-quatre heures par les présidents des sections; enfin les suppléants de l'Assemblée se réuniront à Bourges pour y former une assemblée nationale à l'abri des violences de Paris, et pour y concentrer le pouvoir de la république aussitôt qu'ils apprendraient un attentat sur la liberté de la Convention. »

XVIII.

A la lecture de ces décrets: « Voilà donc la conspiration découverte par ses auteurs! » s'écrie Collot-d'Herbois. Barrère, l'homme des doubles rôles, prend la parole comme rapporteur du comité de salut public. « Il est vrai, dit-il, qu'il existe un plan de mouvement dans les départements pour perdre la république, mais il est l'ouvrage de la seule aristocratie. Il est vrai que Chaumette et Hébert ont applaudi à la commune à des projets de dissolution de la Convention. Il est vrai que des électeurs, réunis au nombre de quatre-vingts à l'Archevêché, y traitent des moyens d'épurer l'Assemblée nationale. Nous en avons averti le maire de Paris, Pache. Il est vrai encore que des hommes rassemblés dans un certain lieu délibèrent sur les moyens de retrancher vingt-deux têtes de la Convention et de se servir pour cela de la main des femmes. Tout cela mérite sans doute votre attention et provoque votre vigilance. » Le côté droit applaudit. Mais Barrère, se tournant aussitôt vers la Montagne, guérit d'une main les coups qu'il vient de porter de l'autre. « Mais que vous propose Guadet? ajoute-t-il, de casser les autorités de Paris! Si je voulais l'anarchie j'appuierais cette proposition. (*La Montagne applaudit à son tour.*) Vous m'avez mis en situation de voir de près ces autorités. Qu'ai-je vu? Un département faible et pusillanime; des sections indépendantes, se régissant elles-mê-

nes comme autant de petites municipalités; un conseil général de la commune dans lequel se trouve un homme, nommé Chaumette, dont je ne connais pas le civisme, mais qui naguère a été moine; j'ai vu une commune interprétant et exécutant les lois selon son caprice, organisant une armée révolutionnaire. Quel remède à cet état de choses? Le comité de salut public n'en voit d'autre que la création d'une commission de douze membres, choisis parmi vous, et chargés de prendre les mesures nécessaires à la tranquillité publique et d'examiner les actes de la commune. »

XIX.

Ces paroles ambiguës calmèrent l'orage, en ajournant en apparence les propositions de Guadet, mais en laissant néanmoins aux Girondins la certitude de triompher en choisissant les douze commissaires parmi les membres de leur parti. Comme cela arrive toujours dans les circonstances extrêmes, le choix des Girondins écarta les hommes modérés tels que Vergniaud, Ducos, Condorcet. Les membres de la commission des Douze furent Boileau, Lahosdinière, Vigée, Boyer-Fonfrède, Rabaut-Saint-Étienne, Kervélégan, Saint-Martin-Valogne, Gomaire, Henri Larivière, Bergoing, Gardien, Mollevault. Le soupçon de royalisme était écrit sur la plupart de ces noms aux yeux de la Montagne et du peuple. C'était le personnel d'un coup d'État. La commission des Douze en avait la tentation sans en avoir la force.

A peine cette victoire des Girondins à la Convention fut-elle connue dans Paris, qu'un cri d'alarme s'éleva de toutes les sections et de tous les clubs. La commune se réunit le 19. Les mesures les plus extrêmes y furent hautement délibérées. On y déclara la Convention asservie et incapable de sauver la patrie; on y proposa l'arrestation des suspects; on y demanda les vingt-deux têtes des Girondins dominateurs de la Convention; on osa y présenter l'assassinat nocturne et le meurtre in-

dividuel des vingt-deux tyrans comme un acte légal d'urgence et de salut public. La Saint-Barthélemy fut citée en exemple par un orateur. « A minuit, dit-il, Coligny était à la cour, à une heure du matin, il n'existait plus! » On se sépara sans rien décider, si ce n'est la résolution de la vengeance.

XX.

Le maire Pache, placé entre la loi et le peuple pour tromper l'une et flatter l'autre, s'acquittait avec duplicité de ce double rôle de magistrat et de factieux. Il combattait tout haut les mesures excessives qu'il encourageait tout bas. Interposé par ses fonctions redoutables entre la Convention et Paris, il était à la fois l'agent de l'une et l'instigateur de l'autre. Guadet, en demandant la destitution de Pache, avait frappé l'anarchie au cœur. La commission des Douze ne pouvait que surveiller ses trames sans les déjouer.

Pache blâma tout haut, encouragea tout bas. Robespierre se contenta de gémir aux Jacobins. Aux Cordeliers, Marat, Varlet, des femmes même demandèrent la mort des vingt-deux tyrans. La foule, qui se pressait tous les soirs dans l'enceinte et aux abords du club semblait prête à s'ébranler.

La commission des Douze, instruite, heure par heure des motions des clubs et de la situation des esprits, cherchait des moyens de force pour abattre d'un seul coup l'esprit d'insurrection. Ces moyens s'évanouissaient sous sa main. Elle demandait rapport sur rapport au maire Pache, et préparait elle-même un rapport à la Convention pour la contraindre au courage par la terreur. Mais dans des circonstances semblables, les corps délibérants timides et indécis par leur nature, veulent qu'on leur apporte de la force et non pas qu'on leur en demande. Il faut se présenter à eux après le succès. Ils le sanctionnent toujours. Avant ou pendant le combat ils ne sont *propres* qu'à déconcerter la victoire.

XXI.

Vigée, au nom de la commission des Douze, lut ce rapport le 24 à l'Assemblée. Chaque mot était un coup de tocsin pour appeler la Convention au secours de ses membres.

« Vous avez institué une commission extraordinaire, dit le rapporteur, et vous l'avez investie de grands pouvoirs. Vous avez senti qu'elle était la dernière planche jetée au milieu de la tempête pour sauver la patrie (*les ricanements de la Montagne commencent à ces mots*). Nous avons en conséquence, poursuit Vigée, juré de sauver la liberté ou de nous ensevelir avec elle. Dès le premier pas nous avons découvert une trame horrible contre la république, contre votre vie. Quelques jours plus tard, la république était perdue, vous n'étiez plus (*les rires d'incrédulité redoublent sur la Montagne*). Si nous ne prouvons pas ce que je dis, nous dévouons nos têtes à l'échafaud.... » Le centre et la droite applaudissent. Le rapporteur lit une série de mesures de police plutôt que de politique, rigoureuses en apparence, impuissantes en réalité. « La Convention prend sous sa sauvegarde les bons citoyens, la représentation nationale et la ville de Paris. Les citoyens seront tenus de se rendre exactement au rendez-vous de leur compagnie. Le poste de la Convention sera renforcé de quelques hommes. Les assemblées des sections seront fermées à dix heures du soir. La Convention enfin charge la commission des Douze de lui présenter incessamment de grandes mesures propres à assurer la tranquillité publique. »

XXII.

Telles étaient ces dispositions: puériles, si le danger était extrême; oppressives et vexatoires, si le danger n'existait pas. C'était provoquer sans combattre, menacer sans frapper. Les *Girondins* savaient très-bien qu'il n'y

avait, à l'exception de Marat, ni Cromwell, ni complot d'assassinat dans la Convention; que Danton et Robespierre se tenaient à l'écart des complots subalternes de Pache, de Chaumette, d'Hébert à la commune, et des trames du club de l'Archevêché; mais ils voulaient, comme tous les partis, transformer leurs soupçons en crimes, et jeter, sur leurs ennemis de la Convention, l'horreur publique inspirée aux bons citoyens par les projets des scélérats. A peine Vigée eut-il fini de parler que Marat demanda qu'on motivât ces mesures, fondées, dit-il, sur des craintes chimériques et sur une fable en l'air; il déclara qu'il ne connaissait d'autre conspiration en France que celle qui se tramait dans les conciliabules des hommes d'État réunis tous les jours chez Valazé. « Je veux qu'on nous éclaire, moi! dit Thirion. Les uns nous disent qu'il existe une faction d'anarchistes. Marat accuse une faction d'hommes d'État. Je crains que ces hommes d'État ne veuillent se venger sur nous et faire le procès à la révolution du 10 août, comme on a voulu faire, avant le 10 août, le procès à la première révolution. Où sont les crimes? Quels sont les coupables? »

L'Assemblée flottait en suspens. Un membre de la Montagne déclara qu'un citoyen était venu lui révéler qu'un membre de la commission des Douze avait dit qu'avant quinze jours tous les Jacobins seraient exterminés. « Et moi, répliqua Vergniaud, on m'écrit de différentes parties de la république que des émissaires répandent partout que mes amis et moi aurons cessé de vivre avant peu d'instants. » L'assertion de Vergniaud étant contestée par la Montagne, Boyer-Fonfrède, désigné d'avance par ses amis de la commission des Douze pour soutenir le rapport et presser le décret, s'élance à la tribune:

XXIII.

« Où sommes-nous donc, citoyens? dit-il. Avez vous *perdu depuis* hier la mémoire? N'avez-vous pas décrété

t à l'heure encore que les sections de Paris qui sont
ues vous dénoncer le péril avaient bien mérité de la
rie? Le maire de Paris ne vous a-t-il pas dénoncé lui-
ne ces individus qui n'ont de l'homme que la figure
qui ont voulu nous égorger? N'avez-vous pas le bu-
u couvert, les mains pleines de ces dénonciations? Et
ı ne veut pas nous permettre de pourvoir à la sûreté
citoyens de Paris et à la vôtre? Ah! ceux qui s'op-
ent ne craignent-ils pas d'être bientôt offerts à la
nce indignée couverts du sang de leurs collègues?
tre décret calomnie Paris? Mais n'est-ce pas des ci-
'ens de Paris que nous vous demandons de vous en-
rer? N'est-ce pas les citoyens de Paris que nous vou-
ıs armer contre les brigands? Nos conspirations ne sont
'une chimére? » disent Marat et Thirion. « Citoyens!
ıx qu'on a dévoués à la mort se dévouent d'eux-mêmes
a calomnie. Ils veilleront sur vous comme vous devez
ller vous-mêmes sur la liberté. Ils respirent encore et
st pour elle. Ah! sauvez Paris! sauvez la république!
yez nos départements! Ils sont debout! Ils sont en ar-
s! La république est dissoute, si seuls en France vous
s sans courage! Oui, si des collègues que j'ai chéris
rissent, je ne veux plus de la vie après eux! Si je ne
rtage pas leur honorable proscription, j'aurai mérité
moins de périr avec eux! Le jour même de cet atten-
, je proclamerai de cette tribune une scission funeste,
horrée encore aujourd'hui, fatale à tous peut-être, mais
e la violation de tout ce qu'il y a de plus sacré sur la
re aura rendue nécessaire. Oui, je la proclamerai; les
partements ne seront pas sourds à ma voix, et la li-
rté trouvera encore des asiles. » Cette allusion déses-
rée à la fédération des départements contre Paris em-
rte les applaudissements des trois quarts de la salle.
Citoyens! continue Fronfrède, que son attachement à
s amis semble élever au dessus du sol de la tribune,
s'envoleront bien accompagnés, les mânes de nos collè-
ues proscrits! *Les listes* de proscription étaient dressées

Dix mille citoyens de Paris devaient être arrêtés, égorgés! Citoyens de Paris! la cause de vos représentants proscrits est la vôtre! Réveillez-vous! Protégez-vous vous-mêmes! »

XXIV.

L'Assemblée, entraînée par ce torrent d'éloquence et de courage, était prête à voter le premier article. Danton monte, à pas lents, les marches de la tribune, et cache, sous une feinte impartialité, l'indécision qui l'agite. Nier les dangers de la représentation, c'est impossible. Soutenir les Girondins, c'est se dépopulariser; les perdre, c'est jeter la dictature à Robespierre, qu'il redoute, ou à Marat, qu'il méprise.

« Cet article, dit-il, n'a rien de mauvais en soi. Sans doute la représentation nationale a besoin d'être sous la sauvegarde de la nation; mais cela est écrit dans toutes les lois. Décréter ce qu'on vous propose ce serait décréter la peur! La Convention nationale peut-elle annoncer à la république qu'elle se laisse dominer par la peur? On a calomnié Paris. Pache, que vous accusez de ne vous avoir pas rendu compte, est venu informer le comité de salut public. Les lois suffisent. Prenez garde de céder à la crainte. Ne nous laissons pas emporter aux passions. Tremblons qu'après avoir créé une commission pour rechercher les complots qui se trament dans Paris, on ne vous demande d'en créer une pour rechercher les crimes de ceux qui égarent l'esprit des départements! »

XXV.

Danton se tait. Vergniaud se lève. « Je ne parlerai pas, dit-il, avec moins de sang-froid que Danton, car je suis personnellement intéressé dans la conspiration, et je veux bien convaincre les hommes qui ont le projet de m'assassiner que je ne les crains pas! Danton vous dit qu'il

ut craindre de calomnier Paris en ajoutant foi à ces mplots! Si cette imputation de calomnier Paris s'adresse la Convention en masse, c'est une imposture! Si elle adresse seulement à ceux qui, comme nous, n'ont cessé répéter qu'il faut distinguer entre les citoyens de Paris une horde de brigands qui s'agitent dans le sein de tte vaste cité, que cette horde seule est coupable des imes qui ont souillé la Révolution et que les citoyens ont gémi, on a calomnié Paris, oui! mais qui? Les ommes pervers qui, pour s'assurer l'impunité de leurs rfaits, ont l'audace de se confondre avec le peuple!

» Danton vous dit: Ne montrez pas de frayeur indigne e vous. Distinguons, citoyens! Comme hommes, nous ne evons pas penser à notre vie, mais comme représentants ous devez à la patrie, menacée en vous, des précautions exraordinaires. On vous propose d'agir avec modération, arce qu'il s'agit de votre sûreté personnelle; et moi je éponds: C'est parce qu'il s'agit de votre sûreté personelle, qu'il faut agir avec promptitude et vigueur. Si vous e dissipez pas par votre courage les dangers qui vous nvironnent, si vous n'assurez pas non-seulement votre ie, mais encore votre indépendance, vous trahissez la atrie, vous livrez le peuple, vous perdez l'unité de la épublique! Ce n'est pas celui qui se défend contre un ssassin qui a peur, ce n'est pas l'homme qui punit le rime qui a peur, c'est celui qui le laisse triompher et égner! » Vergniaud justifie ensuite, article par article, projet de décret, puis il reprend; « Citoyens, rappelezous ce qu'une des sections fidèles vous a dit à votre arre: *Osez être terribles, ou vous êtes perdus!* Osez atаquer de front vos ennemis, et vous les verrez rentrer ans la poussière! Voulez-vous attendre lâchement qu'ils iennent vous plonger le couteau dans le sein? Proclaez-le bien haut! Aucun de vous ne mourra sans veneance. Nos départements sont debout. Sans doute la lierté survivrait à de nouveaux orages, mais il pourrait rriver que, sanglante, elle allât chercher un asile dans

les départements méridionaux. Sauvez par votre fermeté l'unité de la république. N'en avez-vous pas le courage? Abdiquez vos fonctions et demandez à la France des successeurs plus dignes de sa confiance. »

XXVI.

L'Assemblée, électrisée par ces paroles, vote le décret proposé par la commission des Douze.

Les Girondins se hâtèrent de se servir des armes qu'ils venaient d'arracher. A neuf heures du soir, Hébert, un des substituts du conseil de la commune, reçut l'ordre de comparaître devant la commission. Le conseil de la commune était assemblé en permanence; Hébert y vole avant de se rendre aux ordres de la Convention. Il essaie de soulever l'indignation de la commune contre la nouvelle tyrannie. Il rappelle à ses complices le serment qu'ils ont prêté de confondre leur cause et de se considérer tous comme frappés dans un seul d'entre eux; il déclare que ce n'est pas pour lui-même qu'il adjure leur souvenir, qu'il est prêt à porter sa tête sur l'échafaud. Il sort, il rentre, il embrasse Chaumette, comme un homme qui marche à la mort. Le président et les membres du conseil pressent Hébert dans leurs bras. Chaumette annonce un moment après que Michel et Marino, deux administrateurs de police, viennent d'être arrêtés par ordre de la commission des Douze. Le conseil, intimidé, flotte entre la consternation et la révolte. Les députations des sections se succèdent à l'Hôtel-de-Ville, et viennent fraterniser avec la commune et jurer vengeance à ses ennemis. D'heure en heure le conseil envoie des députations à la commission des Douze pour s'informer du sort d'Hébert et de ses collègues arrêtés. A minuit, on annonce qu'Hébert est interrogé; à deux heures, qu'il a subi son interrogatoire; à trois heures, on apprend l'arrestation de Varlet, un des plus fougueux orateurs des Cordeliers; *à quatre heures*, un cri d'indignation générale s'élève à

la nouvelle de l'arrestation définitive d'Hébert, que la commission des Douze fait conduire à l'Abbaye.

Les journaux du lendemain prolongèrent, dans tout Paris, le cri de vengeance parti du conseil de la commune. Ils publièrent une lettre de Vergniaud à ses concitoyens de la Gironde, datée *de Paris, sous le couteau.* « Je vous écrivis hiers, disait Vergniaud, le cœur flétri non par les dangers que je brave, mais par votre silence. J'attends mes ennemis, et je suis encore sûr de les faire pâlir. On dit que c'est aujourd'hui ou demain qu'ils doivent venir demander à s'abreuver du sang de la Convention nationale; je doute qu'ils l'osent, quoique la terreur ait livré les sections à une poignée de scélérats. Tenez-vous prêts: si l'on m'y force, je vous appelle de la tribune ou pour venir nous défendre, s'il en est temps encore, ou pour venger la liberté en exterminant les tyrans. Hommes de la Gironde, il n'y a pas un moment à perdre!... »

XXVII.

La publication de cette lettre, les délibérations des sections, les nouvelles sinistres arrivées la nuit de la Vendée et des frontières, les manœuvres de Pache, l'exaspération des Jacobins, des Cordeliers, de la commune, portèrent à ses dernières pulsations la fièvre du peuple. La commune décida qu'une pétition serait présentée à la Convention pour demander le jugement immédiat d'Hébert. Cette pétition, colportée de sections en sections, y devint la cause des débats les plus acharnés; les unes la signent, les autres la déchirent: la grande majorité y adhère et jure de faire cortége aux citoyens qui oseront la porter à la barre. Le cortége se grossit, dans sa marche, de cette foule qu'entraîne toujours le courant d'une émotion publique. Les pétitionnaires, en petit nombre, sont introduits à la barre, Isnard présidait. Toute la résolution de son parti éclatait dans sa contenance. La dignité de son rôle de président semblait seule contenir la fougue de

son caractère. Il fixait sur les pétitionnaires le regard de Cicéron sur Catilina au moment où il méditait ses immortelles apostrophes contre le conspirateur romain; il semblait attendre la sédition dans les paroles pour la foudroyer au nom de la loi.

Aux premiers mots prononcés par l'orateur de la députation, le côté droit murmure. Danton, en réclamant avec énergie le silence, affecte de couvrir les pétitionnaires de sa protection. « Nous venons, dit l'orateur de la commune, vous dénoncer l'attentat commis sur la personne d'Hébert. »

Les Girondins s'indignent à ce mot d'attentat.

« Oui, poursuit l'orateur, Hébert a été arraché du sein de l'Hôtel-de-Ville et conduit dans les cachots de l'Abbaye. Le conseil général défendra l'innocence jusqu'à la mort. Nous demandons qu'il nous soit rendu. Les arrestations arbitraires sont pour les hommes de bien, des couronnes civiques. » Les tribunes et la Montagne éclatent en applaudissements. Isnard se lève et les comprime d'un geste impérieux. « Magistrats du peuple, dit-il aux pétitionnaires, la Convention, qui a fait une déclaration des droits de l'homme, ne souffrira pas qu'un citoyen reste dans les fers s'il n'est pas coupable. Croyez que vous obtiendrez une prompte justice; mais écoutez à votre tour les vérités que je veux vous dire: La France a mis dans Paris le dépôt de la représentation nationale; il faut que Paris le respecte. Si jamais la Convention était avilie, si jamais une de ces insurrections qui depuis le 10 mars se renouvellent sans cesse et dont vos magistrats, ajoute-t-il, en faisant allusion à Pache, n'ont jamais averti la Convention... » De violents murmures courent sur la Montagne. La Plaine applaudit.

Isnard impassible continue: « Si, par ces insurrections toujours renaissantes, il arrivait qu'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare au nom de la France entière... — Non, non, non, » s'écrie la Montagne... Le reste de l'assemblée se lève pour soutenir

e président, et trois cents membres s'écrient à la fois: « Oui, oui, oui, dites au nom de la France entière. — Oui, je vous le déclare au nom de la France entière, reprend Isnard, Paris sera anéanti... » Ces derniers mots sont couverts à l'instant des imprécations de la Montagne, des huées et des trépignements des tribunes.

Les Girondins et leurs amis appuient, en les répétant, la main tendue comme pour un serment, les menaces du président. « Descendez du fauteuil! vocifère Marat, vous déshonorez l'Assemblée, vous protégez les hommes d'État. » Le président, sans regarder Marat, achève sa phrase: « Et l'on chercherait bientôt sur les rives de la Seine si Paris a existé! » Danton se lève comme à un blasphème et demande à parler. Isnard continue: « Le glaive de la loi, qui dégoutte encore du sang du tyran, est prêt à frapper la tête de quiconque oserait s'élever au-dessus de la représentation nationale! »

XXVIII.

Isnard se rassied. Danton lui succède. « Assez et trop longtemps on a calomnié Paris en masse. Quelle est cette imprécation du président contre Paris? Il est assez étrange qu'on vienne présenter la dévastation de Paris par les départements, si cette ville se rendait coupable... — Oui, oui, lui disent les Girondins, ils le feraient. — Je me connais aussi, moi, en figures oratoires, reprend Danton. Il entre dans la réponse du président un sentiment d'amertume. Pourquoi supposer qu'on cherchera un jour sur les rives de la Seine si Paris a existé? Loin de la bouche d'un président de la Convention de pareils sentiments! Il ne lui appartient de présenter que des images consolantes. Il est bon que la république sache que Paris ne déviera jamais de ses principes; qu'après avoir détruit le trône d'un tyran, il ne le relèvera pas pour y asseoir un nouveau despote! Si dans le parti qui sert le peuple il se trouve des coupables, le peuple saura les punir. Mais

faites attention à cette grande vérité, c'est que, s'il fallait choisir entre deux excès, il vaudrait mieux se jeter du côté de la liberté que de rebrousser vers l'esclavage. Depuis quelque temps les patriotes sont opprimés dans les sections. Je connais l'insolence des ennemis du peuple. Ils ne jouiront pas longtemps de leur avantage. Le peuple, détrompé, les fera rentrer dans le néant. Parmi les bons citoyens il y en a de trop impétueux; pourquoi leur faire un crime d'une énergie qu'ils emploient à servir le peuple? S'il n'y avait pas eu des hommes ardents, il n'y aurait pas eu de révolution. Je ne veux exaspérer personne, parce que j'ai le sentiment de ma force en défendant la raison. Je défie qu'on trouve un crime dans ma vie *(un sourd murmure parcourt les rangs de la Gironde)*. Je demande à être envoyé le premier devant le tribunal révolutionnaire, si je suis trouvé coupable. J'ai rendu mes comptes! — Ce n'est pas la question! » lui crie-t-on du côté droit. Danton revient au texte de ses idées: « Il faut rallier les départements; il faut se garder de les aigrir contre Paris; quoi! Paris, qui a brisé le sceptre de fer, violerait l'arche sainte de la représentation nationale, qui lui est confiée! Non, Paris aime la Révolution; Paris mérite l'embrassement de la France entière! Le peuple français se sauvera lui-même. Le masque une foi arraché à ceux qui jouent le patriotisme et qui servent de rempart aux aristocrates, la France se lévera et terrassera ses ennemis. » Cette allusion menaçante aux Girondins, dans la bouche de Danton, fit entrevoir dans un avenir plus ou moins rapproché un nouveau septembre.

XXIX.

Ni Danton, ni Robespierre cependant ne méditaient le meurtre de leurs adversaires dans la Convention. Danton flottait sans parti pris. Robespierre, muet, observait, comme avant le 10 août, les événements sans pousser ni re-

ɩir le peuple. Les séances des Jacobins, presque désertes depuis que la lutte des partis se concentrait à la Convention, entendaient rarement sa voix.

Ce fut seulement la veille de l'insurrection et quand victoire était certaine, que Robespierre éclata en menaces contre la commission des Douze.

Sa parole confirma les sections dans leur pensée, encore indécise. Les meneurs de la commune se réunirent prirent le nom de club Central ou de l'Union républiine. Ils décidèrent qu'ils sommeraient la commune de nsurger, d'appeler à elle la force armée, et de fermer s barrières de Paris jusqu'à ce que la Convention eût it justice au peuple. Henriot, nommé commandant-géral en remplacement de Santerre, leur répondait des ïonnettes. Henriot était un de ces hommes qui s'élènt sur la lie des sociétés quand on la remue. Né dans banlieue de Paris, mêlé, au commencement de sa vie, toutes les professions suspectes d'une capitale, d'abord let improbe, puis charlatan, puis espion de police, la volution de 1792 lui ouvrit les portes de Bicêtre, où il ɩit enfermé pour quelques délits. Il en sortit, comme les ımondices sortent de l'égout, pour salir et infecter la le. Audacieux de front, mais sans courage au cœur, il rada dans les rangs des assaillants à la journée du août, pilla après la victoire et égorgea dans les prins. A défaut d'exploits, ses crimes le signalèrent à la ıltitude. Il fut l'entraîneur plutôt que le chef de l'arée des sections. Il les disciplina pour l'anarchie.

XXX.

Cette anarchie qui travaillait les sections n'énervait s moins le gouvernement. La commission des Douze avait, pour se faire obéir, ni la loi ni les armes. La mmune, véritable gouvernement de Paris, était en rélte, tantôt ouverte, tantôt masquée, contre la Convenɔn. Quant aux ministres, ils se renfermaient dans leurs

attributions administratives : esclaves et complaisants des comités dont ils recevaient les ordres. Le ministre de l'intérieur, Garat, était seul chargé de la surveillance de Paris et de la sûreté de la Convention. Mais Garat, déplacé dans les jours de crise, était de ces hommes qui plient sous l'événement. Ami des Girondins dans le fond de son ame, mais se ménageant aussi la faveur éventuelle de Danton, de Robespierre et de la Montagne, ses actes et ses paroles étaient toujours empreints de cette mollesse qui laisse des espérances aux deux partis, et qui, au moment suprême, trahit le plus juste pour le plus heureux. Il se trouve toujours un de ces hommes néfastes à la tête des partis qui vont périr : armes de mauvaise trempe qui se brisent dans la main qui veut s'en servir.

XXXI.

Dans la séance du 27, Pache répondit de la tranquillité de la capitale et de la sûreté de la Convention.

A la suite de ce rapport, qui consterna les Girondins, Marat demanda la suppression de la commission des Douze, comme inutile et provoquant à l'insurrection. « Et ce n'est pas seulement à la commission des Douze que je fais la guerre. Si la nation tout entière était témoin de vos complots liberticides, dit-il en s'adressant à Vergniaud et à Guadet, elle vous ferait conduire à l'échafaud. » Des députations de sections étant venues réclamer des citoyens arrêtés et demander insolemment que les membres de la commission des Douze fussent envoyés au tribunal révolutionnaire : « Citoyens, leur répondit le président Isnard, l'Assemblée pardonne à votre jeunesse. » La Montagne indignée se soulève à ces paroles. Robespierre se précipite à la tribune, où les cris de la majorité étouffent sa voix. « Vous êtes un tyran! un infâme tyran! crie Marat à Isnard. — On veut égorger en détail tous les patriotes, ajoute Charlier. — Les tyrans à l'Abbaye! » entend-on de toutes parts. La Convention, divisée en deux

ne parle plus que par gestes, et tous ces gestes
it porter le défi et la mort, d'homme à homme,
i à parti.

oix de Vergniaud domine un moment le tumulte.
le discours, s'écrie-t-il, des actes! Allons aux voix
ivoir si les assemblées primaires seront convo-
c'est le seul remède à l'état où nous sommes. La
seule peut sauver la France! »

Girondins, à la voix de Vergniaud, se lèvent et se
it, témoignant par leur attitude et leurs cris qu'ils
it à cette proposition désespérée. Legendre et les
Montagnards acceptent le défi du peuple et crient
L'appel nominal! » Le président se dispose à le
aux voix.

blants que l'appel nominal ne donne la victoire
ondins, la Montagne et les patriotes des tribunes
en imprécations contre Vergniaud. « Levons la
» crient les modérés. Isnard se couvre. Les voix
s de clameurs se taisent. Danton, en apparence
le jusque-là, se tourne vers les Girondins: « Je
déclare, dit-il d'une voix qui rappelle le mugis-
du canon du 10 août. Je vous le déclare, tant
ence commence à nous peser. » Ces mots signi-
dans la bouche de l'homme de septembre sont
de battements de mains des tribunes. On de-
ur la Montagne qu'ils soient insérés dans le pro-
al, non comme l'acclamation d'un membre isolé,
nme la pensée de tout un parti. Danton le de-
ui-même, et monte à la tribune poussé par l'im-
de son ame et par les mains de ses amis. Le si-
e Robespierre n'a pu obtenir, se rétablit à l'as-
Danton. Robespierre n'est que la parole du peu-
ton est son bras levé. Chacun regarde quel coup
pper.

léclare, dit Danton, à la Convention et à tout le
français que si l'on persiste à retenir dans les
citoyens *dont tout* le crime est un excès de pa-

triotisme, que si on refuse la parole à ceux qui veulent les défendre, je déclare, dis-je, que s'il y a ici seulement cent bons citoyens, nous résisterons. — Oui, oui! lui répond d'une seule voix la Montagne. — Je déclare, ajoute-t-il, que le refus de la parole à Robespierre est une lâche tyrannie! La commission des Douze tourne les armes que vous avez mises dans ses mains contre les meilleurs citoyens! Le peuple français jugera! »

Danton descend; Thuriot lui succède, et couvre de ses invectives l'acte et les paroles du président. « C'est lui, dit-il, qui par ses réponses incendiaires, cherche à allumer le feu de la guerre civile dans Paris, c'est lui qui menace cette capitale d'anéantissement! — Président, crie Lanjuinais à Isnard, ne vous abaissez pas jusqu'à répondre. » On réclame de nouveau, des deux côtés, l'appel nominal ou le jugement du peuple. Bazire s'élance et monte les marches de l'escalier qui conduisent au fauteuil du président. Quelques Girondins l'arrêtent et couvrent de leur corps Isnard. « Je veux arracher de sa main, dit Bazire, le signal de la guerre civile écrit dans sa réponse aux pétitionnaires. — Et moi, dit Bourbon de l'Oise, si le président est assez audacieux pour proclamer la guerre civile, je l'assassine! » On commence l'appel nominal. Il est interrompu par la pression et par le bruit de la foule immense que la gravité de la mesure fait affluer dans les couloirs de la Convention. « J'ai voulu en vain sortir, déclare le député Lidon; on m'a mis la pointe d'un sabre sur la poitrine. »

La Montagne accuse les Girondins d'avoir appelé autour de la salle des compagnies dévouées à leur faction. On interroge le commandant Raffet. Il déclare qu'il a marché par l'ordre de ses chefs, et qu'au moment où il s'efforçait de rétablir l'ordre dans les couloirs, Marat, un pistolet à la main, s'est avancé vers lui et, lui posant le canon de son arme sur la tempe, l'a menacé de faire feu s'il ne se retirait pas. « J'ai détourné l'arme et j'ai fait *mon devoir,* » ajoute l'officier. Marat dément le fait. Le

umulte redouble. Les applaudissements de la Plaine vengent le commandant Raffet des outrages de Marat. On l'admet aux honneurs de la séance. L'opinion indignée penche évidemment pour la Gironde.

XXXII.

L'Assemblée est dans un de ces moments d'oscillation où un mot peut entraîner les grands auditoires aux mesures les plus décisives. Le ministre de l'intérieur, Garat, entre dans la salle avec Pache. Tous les regards se tournent sur eux. Garat obtient la parole. Il excuse les sections et les conspirateurs.

Ces excuses et ces apologies de Garat soulèvent le côté droit, qui lui reproche de discuter au lieu de se borner à rendre compte. La Montagne prend parti pour le ministre. Legendre s'élance sur Guadet le bras levé. Les amis de Guadet l'entourent et le couvrent. Des cris à l'assassin s'élèvent de la Plaine. Le président interrompt, une troisième fois, la délibération, par le signe de détresse. Ce signe rétablit le silence. Garat aggrave ses insinuations contre la commission des Douze. « J'atteste à la Convention, dit-il, qu'elle n'a aucun danger à courir et que chacun de vous rentrera en paix dans sa maison. J'en prends la responsabilité sur ma tête! »

Le silence de la consternation succède sur les bancs des Girondins à ces paroles du ministre qui les livre à leurs ennemis. Garat descend de la tribune, couvert des applaudissements de la Montagne, et va se rasseoir au milieu des Girondins. Par cette attitude de fausse générosité, Garat affecte de partager les périls de ses amis au moment même où il les trahit.

Danton lui succède. « Je me flatte, dit-il avec un visage rayonnant, que de cette grande lutte sortira la vérité, comme des éclats de la foudre sort la sérénité de l'air! Il est des hommes, *ajoute-t-il* avec un accent de fière

amertume en regardant Vergniaud et Guadet, il est des hommes qui ne peuvent se dépouiller d'un ressentiment! Pour moi, la nature m'a fait impétueux, mais exempt de haine. » Il semble ainsi offrir, pour la dernière fois, sa neutralité aux Girondins. Ils la refusent.

Pache, encouragé par la faveur que les tribunes montrent à Garat, développe avec plus d'astuce les accusations contre la commission des Douze. « Je dois déclarer, dit-il en finissant, que la commission des Douze a donné ordre à trois sections affidées, celle de la Butte des Moulins, celle du Mail et celle de 92, de tenir prêts trois cents hommes armés! »

XXXIII.

Un cri d'indignation générale éclate à ces mots dans les tribunes. Des députations des sections se pressent en tumulte aux portes de la salle. Pache demande à la Convention de les entendre. Les Girondins veulent lever la séance. Fonfrède descend du fauteuil. Hérault de Séchelles le remplace. Agréable au peuple des tribunes par la grâce de son visage et par sa jeunesse, agréable à la Montagne par le républicanisme exagéré qu'il affecte, vendu d'avance à toute popularité par son ambition, Hérault de Séchelles est accueilli au fauteuil par les battements de mains de la salle entière. Sa présence seule est le signe d'une concession. Beaucoup se retirent pour ne pas être témoins des outrages à la représentation nationale. Les Montagnards se répandent sur les bancs désertés.

L'orateur, au nom de vingt-huit sections de Paris, redemande Hébert à la Convention. « Nous gémissons, dit-il, sous le joug d'un comité despotique, comme nous gémissions naguère sous un tyran. Rendez-nous les vrais républicains! Délivrez-nous d'une commission tyrannique, *et que séance* tenante... — Oui! oui! » s'écrient les mem-

de la Montagne. Hérault de Séchelles laisse à peine
;eur des sections achever sa phrase.

Citoyens, répond-il aux pétitionnaires, la force de la
n et la force du peuple sont la même chose. Comp-
ur l'énergie nationale, dont vous voyez l'explosion
utes parts. La résistance à l'oppression est aussi sa-
que la haine des tyrans dans le cœur humain. Re-
entants du peuple, nous vous promettons justice, et
vous la ferons! »

s paroles du président, répétées de bouche en bou-
du pied de la tribune jusque dans les jardins et dans
ours, apprennent au peuple son triomphe. En quel-
heures la majorité, personnifiée dans les trois pré-
nts de la séance, a changé trois fois sous la pression
le mouvement extérieur a exercée sur la salle: ré-
e d'abord et implacable dans Isnard, modérée et con-
trice dans Fonfrède, complice enfin et séditieuse dans
ult de Séchelles. Encouragés par cet accueil, d'autres
eurs des sections redoublent d'audace et d'invectives
re les Douze; « Les patriotes sont dans les fers. Les
es du 17 juillet se préparent. — La république est
ntie. — Nous n'aurons pas fait en vain le serment
ivre libres ou de mourir. — Le foyer de la contre-
lution est dans votre sein. Ce palais serait-il encore
âteau des Tuileries? — Députés de la Montagne,
ne pouvez aborder cette salle sans marcher sur des
iers de cadavres, sans voir le sang des patriotes qui
ont conquis ce palais! Cent mille bras armés ici sont
us! Nous vous demandons la liberté d'Hébert, le
ès de l'infâme Roland et la suppression de la com-
ion des Douze!

- « Quand les droits de l'homme sont violés, répond
ouveau Hérault de Séchelles, il faut dire: la répara-
ou la mort! »

ette provocation du haut de la tribune à l'insurrec-
, par la bouche du président, au nom de la majorité,
ient un ordre. Les demandes des pétitionnaires, con-

verties en décrets par Lacroix, sont votées
vention. Les pétitionnaires se mêlent aux d
combler les vides laissés par la Gironde, et
eux. Hébert, Varlet et leurs complices sont
liberté. La commission des Douze est suppri
nuit la Convention lève la séance, et le peu
se retire aux cris de *vive la Montagne* et d
vingt-deux.

LIVRE QUARANTE ET UNIÈME.

I.

a nuit fut pleine d'agitations, de paniques, de conciules. Tandis que les Girondins, réunis chez Valazé, ;ertaient entre eux les moyens de ressaisir une vice que les Montagnards ne devaient qu'à une surpriMarat, Hébert, Dobsent, Varlet, Vincent, Fournier iéricain, l'Espagnol Gusman, qui était à Marat ce que it-Just était à Robespierre, Henriot et une soixane de membres les plus exaltés des sections se réuni- à l'Archevêché, dans une salle interdite au public. ils déplorèrent les résultats d'une victoire qui ne leur nait ni dépouilles ni victimes, qui laissait à leurs enis la vie, la tribune, la parole, la presse, des partisans s quelques sections du centre de Paris et les occas de ressaisir leur ascendant. Qu'importaient à ces imes de sang de vaines oscillations de majorité dans Convention encore libre? Ils voulaient une Conveni esclave, instrument docile de leurs fureurs, et ne servant *le nom de représentation* nationale que pour

masquer l'asservissement des départements. Chacun de ces hommes rêvait pour lui-même le rôle des Gracques, de Clodius, de Marius, de Sylla, de Catilina, et se croyait plus grand politique à proportion qu'il rêvait de plus sinistres exécutions. Mille plans furent débattus. Un jeune homme, plus dépravé que cultivé par les lettres, Varlet, obscur encore, déroula tout un projet d'égorgements individuels évidemment inspiré par les souvenirs de septembre. Varlet avait fabriqué de fausses correspondances des Girondins avec le prince de Cobourg, pièces destinées à jeter l'infamie et l'exécration du peuple sur ces prétendus traîtres à la patrie. Dans la nuit on irait les arrêter un à un dans leurs demeures. Conduits sans appareil dans une maison isolée du faubourg Saint-Jacques, on s'en déferait à huis clos. Des fosses, creusées d'avance dans un jardin attenant à cette maison, devaient recouvrir les restes des victimes, et dérober au public les causes de leur disparition. Le lendemain, la publication des correspondances fabriquées dévouerait leurs noms à l'exécration publique. On répandrait le bruit de leur fuite en pays étrangers, et quand la vérité tardive démentirait toutes ces suppositions, la république serait sauvée, la commune règnerait, et le peuple remercierait ses vengeurs.

Tel était le plan de Varlet. Il souriait aux exécuteurs de septembre; mais il fut repoussé par Dobsent et par Marat lui-même, d'abord comme entaché d'une supercherie indigne du peuple, et ensuite comme réduisant les victimes à un nombre trop restreint. On résolut de faire exécuter l'épuration par le peuple lui-même, et de lui désigner autant de victimes qu'il en faudrait à sa vengeance. Les uns portaient le nombre de têtes proscrites à trente, les autres jusqu'à quatre-vingts. On laissa au hasard le soin de compter. Les conjurés se séparèrent pour aller donner le mot d'ordre dans les sections et dans *les faubourgs*. Ce mot d'ordre, sorti de la bouche de Marat, *était :* « Pas de demi-mesures. » On a écrit que, dans

la même nuit, un autre comité supérieur d'exécution, composé de Robespierre, de Danton, de Fabre, de Pache et de quelques autres membres principaux de la commune et de la Convention, s'était réuni à Charenton dans la maison où avaient été tramés le 20 juin et le 10 août, et que, là, les grands chefs de la Montagne s'étaient réciproquement livré leurs ennemis, comme Octave, Antoine et Lépide. Cela n'a jamais été prouvé.

II.

Danton, entraîné malgré lui dans la lutte, aurait désiré que la victoire se bornât à l'humiliation des Girondins. Il était loin de conspirer la mort des rivaux qu'il idmirait le plus et qu'il craignait le moins dans la Con'ention. Il avait sur eux le pas de la popularité. Cet avanage lui suffisait. Son cœur penchait de leur côté. « Non, isait-il la veille, en parlant d'eux, ces beaux parleurs ne iéritent pas tant de colère, ils sont enthousiastes et léers comme la femme qui les inspire. Que ne prennents un homme pour chef? Cette femme les perdra. C'est ı Circé de la république. » Danton faisait allusion à maame Roland, qui avait humilié son orgueil.

Robespierre, inquiet et troublé des suites de ce grand échirement de la Convention, se renferma, la veille de ətte crise, dans la retraite la plus profonde, comme un omme qui craint de toucher à un événement, de peur e le faire dévier ou avorter. Il ne jeta dans la balance ue quelques paroles commandées à sa situation par le oin de sa popularité. Marat seul souffla la colère du peule et prit corps à corps les Girondins, ses ennemis personnels, jusqu'à ce qu'ils fussent terrassés. Était-ce veneance, ambition, vanité d'un grand rôle, inquiétude d'un sprit qui ne s'arrêtait jamais? Il y avait de tout cela lans le caractère de Marat. Il jouissait surtout d'être en cène, et de représenter le peuple luttant à mort contre es prétendus ennemis.

III.

Les Girondins réunis chez Valazé furent informés des résolutions du comité par un hasard. Un fédéré breton de leur parti, arrivé depuis peu de jours à Paris, passait la nuit du 27 devant l'Archevêché. Quelques groupes se pressaient à la porte. On était admis en montrant une médaille de cuivre au concierge. Le Breton, poussé par la curiosité, tira de sa poche une pièce de monnaie de bronze, que le gardien prit pour le signe de reconnaissance. Le fédéré fut introduit. A peine la délibération fut-elle commencée, que l'imprudent reconnut son erreur et trembla d'être découvert. La confusion du moment et l'agitation des esprits le sauvèrent. Il sortit sans avoir été soupçonné et courut avertir un député de son département. Ce député le conduisit chez Valazé. Valazé et ses amis conjurèrent cet homme de retourner la nuit suivante au foyer de la conjuration et de leur rapporter ce qu'il aurait vu et entendu. Le Breton se dévoua de nouveau. Son visage déjà connu enleva tout ombrage aux conspirateurs. Il revint instruire Valazé; mais il avait été suivi. Le lendemain on trouva son cadavre, percé de coups, flottant sur la Seine; il portait encore sur lui la médaille de cuivre à l'aide de laquelle il avait surpris les conjurés.

IV.

Malgré le décret de la veille qui la supprimait, la commission des Douze avait encore siégé pendant la nuit. On avait délibéré sur les mesures de résistance que les Girondins se proposaient d'enlever le lendemain à la Convention. Tous les membres de ce parti et tous les membres de la Plaine se rendirent de grand matin à la séance. Isnard remonta au fauteuil du président, décidé à re-

prendre l'ascendant sur la majorité, ou à mourir à son poste. Les rangs de la Montagne étaient dégarnis; les députés vainqueurs la veille se reposaient sur leur victoire et ne voulaient pas laisser supposer, par leur empressement à se rendre à la séance, que cette victoire pouvait être remise en question. Lanjuinais cependant demanda hardiment la parole.

Lanjuinais n'était pas Girondin. Il n'avait ni l'ambition ni les torts de ce parti; il n'avait trempé ni dans les complots du 20 juin, ni dans ceux du 10 août, ni dans la condamnation de Louis XVI. Né à Rennes d'une honorable famille du barreau, avocat distingué lui-même, philosophe chrétien, ses idées révolutionnaires n'étaient qu'une forme de sa foi évangélique. L'égalité était un de ses dogmes: « La noblesse, écrivait-il dans un de ses premiers ouvrages, n'est pas un mal nécessaire. » Il s'était exercé aux luttes parlementaires dans les conflits du tiers état de la Bretagne contre l'aristocratie, le clergé et le parlement de Rennes. Ce même esprit d'opposition à l'ancien ordre de choses l'avait fait nommer député aux états-généraux. Il y avait été un des fondateurs du *club breton*. Homme de l'Ouest et non du Midi, il avait cette âpreté de conscience et cette obstination de caractère qui ne font pas les orateurs, mais qui font les héros d'opinion. Religieux comme un Breton, controversiste comme un parlementaire, plus républicain de mœurs que de conviction, Lanjuinais était un de ces hommes que la pureté de leur ame isole au milieu des partis, et que la générosité de leur cœur dévoue aux causes abandonnées, quand ils croient y voir la justice et la vérité. Il avait de plus un courage qui grandissait devant le tumulte des assemblées et devant la sédition du peuple, comme celui du soldat devant le feu. L'oppression des Girondins par la Montagne et par le peuple l'avait indigné la veille. Pour compter Lanjuinais dans ses rangs, il suffisait à un parti d'être opprimé. — A son aspect, la Montagne s'attendit à une *protestation* et refusa de l'entendre.

« J'ai le droit d'être entendu, dit Lanjuinais, sur l'existence du prétendu décret d'hier. Je soutiens qu'il n'y a pas eu décret; et s'il y en a eu, je demande qu'il soit révoqué. » Les murmures de la Montagne l'interrompent.

« Tout est perdu, citoyens, reprend Lanjuinais avec le geste d'un homme qui contemple la ruine de sa patrie, tout est perdu! et je vous dénonce, dans le décret d'hier, une conspiration mille fois plus atroce que toutes celles qui ont été tramées jusqu'ici. Quoi! depuis trois mois vos commissaires ont commis plus d'arrestations arbitraires dans les départements qu'en trente ans de despotisme! Des hommes prêchent depuis six mois l'anarchie et le meurtre, et ils resteront impunis! — Si Lanjuinais ne se tait pas, crie Legendre, je déclare que je monte là-haut, et que je le précipite de la tribune! — Me prends-tu donc pour un bœuf! réplique Lanjuinais (par allusion au métier de boucher de Legendre). Et moi, dit Barbaroux, je demande que le mot de Legendre soit consigné au procès-verbal, pour attester la liberté dont nous jouissons! — Tu as protégé les aristocrates de ton département, tu es un scélérat! » vocifèrent contre Lanjuinais les membres de la Montagne. Levasseur déclare que la commission des Douze a été instituée non pour prévenir, mais pour exécuter un complot contre-révolutionnaire. Les plus violentes apostrophes sont échangées entre les Girondins et leurs ennemis; les uns niant, les autres affirmant que le décret a été rendu.

Guadet obtient la parole. « Vous parlez de légitimer un décret rendu au moment où les législateurs emprisonnés dans cette enceinte, après la dispersion de leur garde, délibéraient sous le couteau, au milieu des menaces, des outrages et des violences; quand plusieurs d'entre nous, notamment Péthion et Lasource, ont été dans l'impuissance de percer la foule qui les environnait et d'arriver jusqu'à leur poste! quand enfin des pétitionnaires séditieux étaient encouragés par le président lui-même (ce n'était plus Isnard) à faire plier la volonté de la Convention sous la volonté du peuple ameuté! »

Robespierre, affectant une voix éteinte et des forces puisées, prononce quelques phrases amères et larmoyantes sur la tyrannie des Douze. Le bruit de la Plaine couvre la parole de l'orateur. On met aux voix la révocation du décret de la veille qui abolit la commission des Douze. Une faible majorité annule ce décret. L'étonnement pétrifie la Montagne. « Il faut voiler la statue de la liberté ! » s'écrie Collot-d'Herbois.

Danton, qui cherche encore à éluder la rupture définitive de la représentation, se lève et veut présenter habilement un dernier moyen de conciliation aux Girondins vainqueurs. « Votre décret d'hier, dit-il à la Convention, était un grand acte de justice, j'aime à croire qu'il sera repris avant la fin de cette séance; mais si la commission des Douze reprenait le pouvoir qu'elle voulait exercer sur les membres mêmes de cette Assemblée, si le fil de la conjuration n'était pas rompu, si les magistrats du peuple n'étaient pas rendus à leurs fonctions, après avoir prouvé que nous passons nos ennemis en prudence, nous leur prouverons que nous les passons en audace et en vigueur révolutionnaires ! »

Tous les membres de la Montagne s'associent, par leurs gestes, et par leurs cris, à la déclaration de Danton. « Et nous, répliquent les Girondins, nous demandons vengeance aux départements et non au peuple des tribunes. » Marat veut parler. « A bas Marat ! » s'écrie la Plaine en masse. Rabaut-Saint-Étienne, rapporteur de la commission, veut lire enfin le rapport des Douze. On refuse obstinément de l'entendre. Il invoque la priorité pour ce rapport.

« La priorité est au canon d'alarme, » répond la Montagne. Les tribunes étouffent par leurs trépignements la voix des Girondins. Le président se couvre. « La contre-révolution est ici, dit Thirion. — Nous ne sommes plus libres, allons dans nos départements, » s'écrie Chambon. Les Montagnards demandent, conformément aux insinuations de *Danton, la liberté* d'Hébert; la Plaine, sur la *proposition de Boyer-Fonfrède*, se hâte de la voter.

Des pétionnaires recrutés et soufflés par les Girondins demandent à être entendus. « Il est temps, disent-ils, que cette lutte finisse. Il est temps qu'une troupe de scélérats cachés sous le masque du patriotisme disparaisse: il est temps qu'une minorité turbulente rentre dans l'ordre. Dites un mot, et vous serez entourés de défenseurs dignes de la cause qui vous est confiée. On verra d'un côté les bons citoyens, de l'autre une poignée de brigands! » Interrompus par le mugissement de la Montagne et des tribunes, les pétitionnaires reçoivent les félicitations d'Isnard et les honneurs de la séance.

« Ordonnerez-vous, dit Danton, l'impression d'une telle adresse? Le peuple français est prêt à tourner ses armes contre ses ennemis. Il fera, quand il le voudra, rentrer en un seul jour dans le néant des hommes assez stupides pour croire qu'il y a distinction entre le peuple et les citoyens. Songez que, si on se vante d'avoir contre vous la majorité ici, vous avez une immense majorité pour vous dans la république et dans Paris. — Oui, oui! répondent les tribunes. — Il est temps, reprend Danton, que le peuple ne se borne plus à la guerre défensive! qu'il attaque les fauteurs du modérantisme! Il est temps que nous marchions fièrement dans la carrière! Il est temps que nous raffermissions les destinées de la France! Il est temps que nous nous coalisions contre les complots de tous ceux qui voudraient détruire la république! Nous avons montré de l'énergie un jour, et nous avons vaincu. Non, Paris ne périra pas! Aux brillantes destinées de la république viendront se joindre celles de cette cité fameuse que les tyrans voulaient anéantir! Paris sera toujours la terreur des ennemis de la liberté; et ses sections, dans les grands jours, lorsque le peuple se réunira en masse, feront toujours disparaître ces misérables Feuillants, ces lâches modérés dont le triomphe n'est que d'un moment! »

Cette éloquente diversion de Danton, couverte d'unanimes acclamations, termina la séance et laissa la jour-

ée indécise. « Que me font vos querelles? dit Danton, n sortant des Tuileries, aux groupes qui l'entouraient. e ne vois que les ennemis. Marchons ensemble aux ennemis de la patrie! »

V.

Dans la soirée, Hébert fut ramené en triomphe de la rison à l'Hôtel-de-Ville. Il y reçut une couronne de lau- ier des mains de Chaumette. On demanda qu'en expia- on de la captivité d'Hébert, la commission des Douze ût traduite au tribunal révolutionnaire. Hébert, déta- hant la couronne de son front, alla la déposer sur le uste de Jean-Jacques Rousseau, le premier apôtre de la iberté. Les ouvriers de la Révolution rendaient toujours hommage à la pensée première de leur œuvre, dans l'auteur du contrat social qui aurait si souvent désavoué de tels disciples. A la Convention la séance du lendemain fut calme: fausse sérénité qui précède souvent de près les tempêtes, dans les mouvements du peuple comme dans les phénomènes de l'atmosphère.

La séance du club des Jacobins du 30 préluda aux orages du lendemain. Pendant que le comité insurrectionnel de l'Archevêché concertait le mouvement, Legendre et Robespierre aux Jacobins, Marat et Danton aux Cordeliers entretenaient le feu de l'opinion. « Je me sens incapable, dit Robespierre, de prescrire au peuple les moyens de se sauver. Cela n'est pas donné à un seul homme! Cela n'est pas donné à moi, qui suis épuisé par quatre ans de révolution et par le spectacle déchirant du triomphe de la tyrannie! Ce n'est pas à moi d'indiquer ces mesures, à moi, qui suis consumé par une fièvre lente et surtout par la fièvre du patriotisme! » Cette apparente résignation du patriotisme impuissant qui s'abandonne lui-même, était la plus habile incitation à l'énergie désespérée du peuple. « Non, non, lui répondit un des Jacobins les plus *exaltés*, jamais la postérité ne pourra

croire que vingt-cinq millions d'hommes aient pu se laisser subjuguer par une poignée d'intrigants, ou elle ne verrait en nous que vingt-cinq millions de lâches! Je dis que demain il faut que l'airain frémisse! que le canon tonne! que tous ceux qui ne se lèveront pas contre l'ennemi commun soient déclarés traîtres à la patrie! Quand l'airain tonnera, cette harmonie encouragera les lâches, ils se lèveront avec nous, et nous exterminerons nos ennemis. »

VI.

Les mesures insurrectionnelles du comité central de l'Archevêché transpiraient dans tout Paris. Le conseil de la commune, rassemblé, en séance permanente, à l'Hôtel-de-Ville, commençait à parler en maître et à menacer la Convention. Les sections, tumultueusement réunies, se déchiraient en délibérations contradictoires, suivant que l'absence ou la présence des sectionnaires enlevait ou rendait la majorité à l'un ou à l'autre des deux partis. Les nouvelles sinistres qui arrivaient, coup sur coup, de la Vendée, des frontières et du Midi, jetaient la terreur dans l'ame du peuple, et le disposaient aux partis desespérés. Des désastres à l'armée des Pyrénées; la retraite, plus semblable à une déroute, de l'armée du Nord; Valenciennes et Cambrai bloqués sans pouvoir être secourus, et comptant, jour par jour, la durée d'une résistance qu'on croyait impossible; les troupes républicaines défaites à Fontenay par les paysans royalistes de Lescure; Marseille en feu; Bordeaux irrité; Lyon laissant échapper les premières étincelles de l'insurrection qui couvait dans ses murs; toutes ces calamités à la fois fondant sur la république, déchirée au même moment, dans son foyer, à la Convention, exaspéraient les ames contre les hommes, ou faibles ou perfides, qui gouvernaient si malheureusement la patrie.

Le peuple, ne sachant à qui s'en prendre, rejetait sur les *Girondins* toutes les calamités du moment. Pour ré-

ster à ce torrent d'impopularité dirigé contre eux, les irondins n'avaient que la force abstraite de la loi. Les aïonnettes et les piques de la garde nationale flottaient a hasard, au gré de la versatilité des sections. D'un cô-é, quelques orateurs intrépides, faisant appel à des dé-artements trop éloignés pour les entendre; de l'autre, out un peuple armé, soulevé par des moteurs cachés, et irigé par les Jacobins organisés: le triomphe ne pou-ait être douteux. Les Girondins, rassurés d'abord par a légalité de leur cause et par la faveur dont la bour-geoisie de Paris les environnait, commençaient enfin à pressentir leur ruine, et y préparaient leurs ames, moins en politiques qu'en martyrs. Cependant ils aimaient à se flatter encore que la fortune leur reviendrait au dernier moment. Ils provoquaient adresses sur adresses de leurs départements pour mettre leurs têtes sous la responsabilité de Paris. Ils pensaient que si les modérés de la Convention étaient trop timides pour affronter avec eux la puissance de la commune et pour écraser l'anarchie, ces mêmes hommes avaient trop de soin de leur propre sûreté pour s'abandonner eux-mêmes en livrant les têtes de vingt-deux de leurs collègues à l'ostracisme ou à l'échafaud de Marat. Ils se refusaient à croire que les honnêtes gens armés des sections employassent jamais, contre la représentation nationale, les baïonnettes qu'ils portaient pour la défendre.

Une telle violation leur paraissait si monstrueuse qu'ils la regardaient comme impossible. La vengeance des départements était à leurs yeux si sûre et si imminente, qu'elle intimiderait même leurs assassins. Liés par une solidarité de pensées et de périls avec ces nombreux membres de la Plaine qui siégeaient entre eux et la Montagne, ils comptaient, avec une sécurité secrète, ces trois cents voix qui leur avaient donné la majorité dans toutes les occasions décisives. Ils croyaient au droit, au bon sens, à l'intérêt bien compris, au courage des assemblées. Ils oubliaient *l'envie, la peur,* l'entraînement, les timides pré-

textes dont les hommes faibles colorent leur lâcheté en face d'un péril qu'ils croient conjurer en livrant des victimes. Ils portaient ces pensées flottantes, tantôt confiantes, tantôt découragées, dans les différentes réunions nocturnes où ils se rendaient après les séances de nuit. Buzot, Louvet, Barbaroux, Péthion, Isnard, Rebecqui montaient un à un, se dérobant déjà aux regards du peuple, l'escalier de Roland, caché au fond d'une cour de la rue de Laharpe. Là, ces intrépides jeunes gens accusaient la lenteur et l'hésitation de la commission des Douze, qui aurait dû prévenir, selon eux, les coups de la commune, entraîner et compromettre la Convention dès la première nuit, livrer Marat, Pache, Danton, Robespierre au tribunal révolutionnaire, appeler les forces des départements à Paris, réorganiser les sections et fermer les clubs d'où sortaient l'anarchie, le crime et la peur.

Roland, humilié de sa chute, convoitant la gloire de raffermir la république chancelante, déployait cette énergie sombre de paroles qui ne coûte rien aux bras désarmés. Madame Roland, partagée entre l'intérêt passionné que son cœur ressentait pour ses amis et la mâle trempe de son caractère, animait et attendrissait tour à tour ces entretiens. Buzot adorait en elle l'image et la voix de la patrie. Barbaroux l'écoutait avec le respect et l'enthousiasme de son âge. Ils étaient préparés à mourir, mais ils voulaient mourir en combattant.

VII.

Vergniaud, Condorcet, Siéyès, Fonfrède, Ducos, Guadet, Gensonné se réunissaient plus fréquemment dans la rue Saint-Lazare ou à Clichy, tantôt chez une femme attachée à l'un d'eux par le cœur, tantôt chez le jeune Fonfrède. C'étaient les politiques du parti. Siéyès leur conseillait des actes de vigueur dont il ne voulait pas prendre seul la responsabilité sous son nom. Homme d'énergie, mais non d'exécution, Condorcet s'indignait de l'a-

ortement de ses théories idéales, et se vouait à la mort pour n'abandonner ses idées qu'avec son sang. Fonfrède et Ducos, Montagnards de pensée, étaient retenus dans leur parti par la haine contre Robespierre. Ils l'étaient surtout par ces liens d'amitié entre collègues, plus forts que les liens d'opinion entre des hommes de cœur qui se sont juré fidélité. Ducos et Fonfrède penchaient à désavouer la commission des Douze, dont ils avaient blâmé les provocations imprudentes.

Guadet bouillonnant d'ardeur, d'éloquence et d'intrépidité, entraîné lui-même par le torrent de son enthousiasme, croyant à la puissance de cet entraînement sur la Convention, ne voulait d'autre plan que l'imprévu, d'autre tactique que l'improvisation, d'autres armes que sa parole; également prêt à vaincre ou à mourir, pourvu que ce fût dans un beau mouvement de tribune.

Gensonné, plus réfléchi et plus exercé aux moyens de gouvernement, voulait demander aux baïonnettes des sections une protection et un triomphe qu'il ne trouvait plus pour la constitution dans les oscillations d'une majorité flottante.

Vergniaud, la force, la gloire et la dernière popularité de son parti, était vivement provoqué par tous de prendre la direction suprême de cette lutte, de préparer ses pensées, ses sentiments, ses paroles, seules égales à la grandeur du péril, de monter à la tribune, de laisser éclater son ame indignée devant sa patrie, d'écraser la conspiration sous la loi, et de rendre aux bons citoyens le courage que son silence laissait éteindre dans tous les cœurs.

Vergniaud écoutait irrésolu, sans répondre, les interpellations de ses amis. Trop clairvoyant pour se dissimuler l'extrémité du danger, trop courageux pour craindre la mort, il était trop politique aussi et trop profondément versé dans l'histoire pour se faire illusion sur les différents plans qu'on lui proposait. Vergniaud répugnait à prendre la responsabilité de la défaite et de la ruine

de son parti, qui lui paraissait déjà consommée. En regardant autour de lui, il ne voyait aucune force réelle sur laquelle la république, telle qu'il l'avait rêvée, pût s'appuyer pour résister à l'anarchie. La portée lointaine de son regard ne lui laissait apercevoir que des abîmes là où les autres croyaient voir des issues. Son génie même le décourageait, car il ne lui servait qu'à mieux distinguer l'impossible. Affreuse situation pour un esprit supérieur! Dans les crises désespérées, les bornes de l'intelligence sont un bonheur pour les hommes médiocres. Elles leur laissent l'ardeur en leur laissant l'illusion. Vergniaud n'avait plus ni l'illusion, ni l'ardeur; mais il gardait cette impassibilité stoïque qui se passe d'ardeur et d'illusion, qui voit approcher sans pâlir le moment suprême, et qui, en combattant sans espoir, accepte la défaite comme les hommes acceptent le martyre, avec tout le sang-froid et tout l'héroïsme de la volonté.

VIII.

Les égarements de son parti avaient rarement entraîné Vergniaud. Les yeux attachés sur l'Europe, le grand orateur sentait, aussi profondément que Danton, la nécessité de fortifier l'unité de la république pour résister au démembrement de la patrie. Le fédéralisme désespéré de Barbaroux, de Louvet, de madame Roland lui faisait pitié. Il ne s'était jamais servi du *fédéralisme* dans ses discours que comme d'un argument désespéré propre à faire frémir l'anarchie elle-même. Il sentait que les ennemis les plus acharnés de la France ne pouvaient pas accomplir contre elle quelque chose de plus funeste que ce démembrement volontaire, rêvé par quelques insensés. Ce qu'il redoutait pour sa patrie de la lutte dans laquelle il était engagé contre la commune, ce n'était pas tant la proscription et la mort de ses amis, sa propre proscription et sa propre mort, que l'insurrection et la dislocation des départements qui suivraient ce déchirement de

représentation. Le patriotisme étouffait entièrement l'esprit de parti dans l'ame de Vergniaud. Sa parole n'était si ardente que du feu de ce patriotisme.

Dans cette perplexité de son ame, Vergniaud, comme tous les hommes placés en face de l'impossible, ne demandait à la destinée, à ses amis et à ses ennemis, que du temps. Il avait sacrifié au temps en acceptant la république le lendemain du 10 août, quand il croyait encore, la veille, à la nécessité transitoire de la monarchie constitutionnelle. Il avait sacrifié au temps lorsqu'il avait, contre sa conscience, voté la mort de Louis XVI. Ces deux concessions avaient ajourné le péril, mais comme la digue ajourne les flots, en accumulant et en aggravant leur poids. Vergniaud voulait ajourner encore, et, en cédant le gouvernement à la Montagne, disputer l'anarchie au peuple et prévenir la rupture de Paris et des départements. Sans ambition pour lui-même, sans vanité même pour son nom, il ne lui en coûtait rien de livrer la puissance à ses rivaux. Il se sentait par la nature au-dessus de ceux qui le domineraient par la politique. Sa puissance était son génie; on ne pouvait le lui dérober. En cédant le pouvoir il ne croyait rien céder, pas même la gloire; car la gloire du sacrifice était plus grande à ses yeux que celle de la domination.

IX.

Vergniaud inclinait donc aux mesures de transaction. Danton, qui avait les mêmes vues, entretenait de bonne foi ces dispositions conciliatrices de Vergniaud par des amis communs.

Robespierre et Pache, sûrs désormais de vaincre, s'appliquaient d'avance, depuis quelques jours, à réduire l'insurrection au caractère d'une démonstration irrésistible de la volonté du peuple. Ils voulaient peser sur la Convention, *non la briser*. Point de sang, point de victimes,

tel était le nouveau mot d'ordre que Pache et ses complices faisaient circuler.

Supprimer la commission des Douze, expulser vingt-deux membres de la Convention, porter la majorité à la Montagne, livrer le gouvernement révolutionnaire à la commune de Paris, établir une terreur légale sous le nom d'une représentation nationale intimidée et asservie, là se bornaient les résultats de la journée préparée par les conspitateurs. Une violence matérielle, du sang répandu, des têtes livrées au peuple auraient donné aux départements trop de prétextes d'insurrection et trop de motifs de vengeance. On redoutait en ce moment l'extrême fermentation du Midi, la guerre de l'Ouest, les agitations de Lyon. Le déchirement de la Convention pouvait être le signal du déchirement soudain de la France. Il fallait masquer la tyrannie de modération et de respect pour les départements. Il fallait cacher, même aux citoyens armés des sections, le caractère de l'attentat qu'on allait leur faire commettre. Robespierre, Danton, Pache, Marat lui-même s'accordèrent, à la fin, dans cette pensée de prudence. Henriot reçut l'injonction de discipliner l'insurrection et de confondre tellement, dans ses démarches, les ordres de la Convention et ceux de la commune, que la révolte eût le caractère de la légalité, et que les attroupements dirigés sur les Tuileries ne pussent savoir s'ils allaient délivrer ou contraindre la représentation. Ce caractère hypocrite et équivoque des journées du 31 mai et du 2 juin est dû tout entier au génie astucieux de Pache. Il inspira sa politique à la commune, et soutint, mieux que Péthion ne l'avait fait au 10 août, le double rôle de provocateur et de modérateur du mouvement.

X.

Ces tempéraments, connus des Girondins, leur laissèrent croire que la séance du 31 se bornerait à une *violente lutte* de majorité : lutte à laquelle le peuple ne pren-

drait part que par sa curiosité et par ses cris en faveur de la Montagne, mais que la moindre concession de leur part apaiserait comme dans les journées précédentes. Les rapports qu'on leur faisait étaient divers, selon les quartiers et les clubs d'où leur arrivaient les renseignements.

La séance du 30, courte et sans discussion, ne fut signalée que par une députation de vingt-sept sections de Paris demandant la cassation de la commission des Douze et l'arrestation de ses membres. Un jeune patriote, exalté par l'âge et par le moment, orateur par la députation, intima en paroles violentes les volontés du peuple. « Je ne vous ferai point un long discours, dit-il. Les Spartiates s'exprimaient en peu de mots, mais ils savaient mourir. Nous, Parisiens, placés aux Thermopyles de la république, nous saurons y mourir et nous aurons des vengeurs ! » La Convention, peu nombreuse et où les bancs du centre étaient vides, vota l'impression de cette pétition. Cette résignation accoutumait, d'heure en heure, la commune à plus d'audace, et la représentation nationale à plus de patience.

Dans la soirée, le conseil général de la commune s'assembla et devint le centre actif de l'insurrection. Paris fut dès ce moment divisé en deux camps : l'un qui embrassait dans son enceinte les Tuileries, le Carrousel, le Palais-Royal, tous les quartiers opulents ou commerçants de la ville dont les bataillons, composés de citoyens amis de l'ordre, tenaient encore pour les Girondins ; l'autre s'étendant de l'Hôtel-de-Ville à l'extrémité des deux grands faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine, et dévoué aux Jacobins. Toutes les grandes journées avaient eu leur foyer dans cette région populaire et touffue de la capitale. On pouvait classer géographiquement les opinions du peuple. Des Champs-Élysées à la hauteur du Pont-Neuf s'étendait la ville constitutionnelle ; du Pont-Neuf à la Bastille s'agitait la ville révolutionnaire. Les Tuileries étaient le centre de l'une ; l'Hôtel-de-Ville le centre de l'autre. C'étaient deux *peuples et quel*quefois deux armées : l'un vou-

lant toujours avancer, fût-ce dans l'anarchie; l'autre toujours s'arrêter, fût-ce dans le provisoire et dans l'inconséquence. L'indigence, inquiète, séditieuse, mais désintéressée de sa nature, est l'armée offensive des révolutions. La richesse, égoïste et stationnaire, est l'armée défensive des institutions. Les opinions du commun des hommes se calculent sur la moyenne du chiffre de leur fortune. Le peuple est l'armée des idées nouvelles; les riches sont l'armée des gouvernements. L'une se recrute par l'espérance, l'autre se rallie par la peur. Tels étaient les deux Paris en présence: l'un soulevé par les Montagnards, l'autre tremblant avec les modérés.

XI.

Pache, Chaumette, Hébert, Sergent, Panis affectèrent de conserver pendant cette nuit, dans leurs paroles et dans leurs actes au conseil de la commune, les apparences de la légalité. Informé que le club de l'Archevêché prenait des résolutions excessives, Pache s'y transporta: il engagea les séditieux à se modérer et à attendre. Il revint au conseil annoncer à ses collègues que ses recommandations avaient été impuissantes contre l'irritation du peuple, que le comité venait de se déclarer en insurrection et d'ordonner la fermeture des barrières et l'arrestation des suspects. A peine Pache avait-il fini de parler que le tocsin se fit entendre dans les tours de la cathédrale.

Il était trois heures du matin. Ces sons sinistres, se propageant bientôt de clocher en clocher, réveillent en sursaut les citoyens de Paris et portent la fièvre dans l'ame des uns, la terreur dans l'ame des autres. Le tocsin, depuis le 14 juillet, avait été le pas de charge des grandes séditions du peuple. Au milieu du tumulte que ce bruit soulève à l'Hôtel-de-Ville et sur la place de Grève, un jeune homme nommé Dobsent, orateur du comité de l'Archevêché, entre dans la salle du conseil de

la commune, à la tête d'une députation de la majorité des sections. Dobsent déclare, au nom du peuple souverain représenté par les sections, que le peuple, blessé dans ses droits, vient de prendre des mesures extrêmes pour se sauver lui-même, et que la municipalité et toutes les autorités départementales sont cassées. A ces mots, Chaumette somme ses collègues de la commune d'abdiquer leur pouvoir entre les mains du peuple. Tous les membres du conseil se lèvent, résignent leur mandat et jurent de ne pas se séparer de la nation. Ils se retirent aux cris de *vive la république*.

Dobsent crée à l'instant un nouveau conseil composé en majorité des anciens membres. Ce conseil rappelle dans son sein Pache, Chaumette, Hébert et les réintègre, au nom de l'insurrection, dans leurs fonctions. Le conseil cependant change son titre contre un titre plus significatif et se déclare conseil général révolutionnaire de la commune de Paris. Il ordonne à Henriot de faire tirer le canon d'alarme, de sonner le tocsin à l'Hôtel-de-Ville, d'envoyer des renforts aux postes des prisons pour prévenir l'évasion ou le massacre des détenus. Les gendarmes et les gardes nationaux du poste de la place de Grève défilent de nouveau, et prêtent serment au pouvoir insurrectionnel. De quart d'heure en quart d'heure, des députations nouvelles des sections et des bataillons viennent adhérer au mouvement et fraterniser avec l'insurrection.

Le jour paraît, la ville entière est debout: le maire Pache, dictateur d'une nuit, arrive à la Convention, pour lui rendre compte de la situation de Paris. Des membres du conseil l'accompagnent pour se placer, au besoin entre le poignard et le maire. Une immense colonne de peuple suit Pache jusque sur le Carrousel et, lui forme une garde populaire. Henriot, à cheval, parcourt les sections, fait marcher les bataillons, masse les troupes autour des Tuileries, sur le Pont-Neuf, au Carrousel. Henriot associe, comme Pache, la force publique à l'insurrec-

tion, qu'elle semble destinée à la fois à grossir et à contenir. Pour frapper l'imagination du peuple, et pour intimider les sections voisines des Tuileries, il fait transporter au Carrousel, en face de la porte de la Convention, des grilles de fer, sur lesquelles les canonniers font rougir des boulets comme si la *tyrannie* et les Suisses étaient encore retranchés dans ce palais. De minute en minute le canon d'alarme tonne sur le Pont-Neuf. Les bataillons, incertains s'ils viennent assiéger ou défendre la Convention, se rangent aux postes qu'on leur assigne, déjà accoutumés à suivre plutôt qu'à comprimer les caprices de la multitude.

XII.

Tel était l'aspect de Paris au lever du jour le 31 mai. Le ciel était sombre, le vent glacial irritait la fibre des hommes et les prédisposait à la colère. Les gardes nationaux grelottaient sous leurs armes. L'insomnie, le froid, le bruit du tocsin, les mugissements du canon d'alarme, l'impatience de l'événement, le doute, l'étonnement, l'incertitude, donnaient aux physionomies du peuple et des soldats quelque chose d'hébété et de sinistre que le visage de la foule contracte, comme le visage d'un criminel, la veille ou le lendemain des grands attentats.

XIII.

Les députés menacés, redoutant les embûches de cette nuit, n'avaient pas couché dans leurs demeures. Vergniaud seul, toujours impassible et résigné à la fatalité, avait obstinément refusé de prendre aucune mesure de sûreté. « Que m'importe ma vie? » avait-il répondu la veille en sortant de chez Valazé. « Mon sang serait peut-être plus éloquent que mes paroles pour réveiller et pour sauver *ma patrie*. Qu'ils le versent s'il doit retomber sur eux! »

.es autres s'étaient dispersés pour prendre quelques ıres de repos dans des maisons amies. Buzot, Barba-x, Louvet, Bergoing, Rabaut Saint-Étienne et Gua- s'étaient réunis dans une seule chambre au fond d'un ırtier reculé. Trois lits, quelques chaises, des armes es, des portes barricadées, la résolution de ne pas urir sans vengeance leur avaient permis de goûter elques instants de sommeil. A trois heures du matin, anon d'alarme et le bruit du tocsin les reveillèrent. *Illa suprema dies!* s'écria Rabaut Saint-Étienne en êtant l'oreille à ces bruits. Homme pieux, Rabaut s'a-nouilla au pied du lit où il venait de dormir libre pour dernière fois; et il invoqua tout haut la miséricorde vine sur ses compagnons, sur sa patrie et sur lui-même. : sceptique Louvet et le jeune Barbaroux racontèrent puis, que cette prière de Rabaut, autrefois ministre : l'Évangile, avait profondément remué leurs cœurs. Il a des moments où la pensée de Dieu force les ames des mmes et y entre violemment avec le sentiment de leur opre impuissance; mais ce n'est jamais pour les affai-r. Rabaut se leva tranquille et raffermi.

Ses amis et lui descendirent à six heures dans la rue, ec des pistolets et des poignards cachés sous leurs ha-ts. Ils se rendirent, sans avoir été reconnus, à leur po-e à la Convention.

La salle était vide encore. Danton, seul, agité par les énements de la nuit et impatient de ceux du jour, s'y omenait dans une anxiété visible. Il causait avec deux mbres de la Montagne. A l'aspect des Girondins, dans quels il voyait à regret des victimes, Danton fit un ste de chagrin, et un mouvement convulsif de pitié con-cta sa bouche. Louvet crut y voir un sourire de joie. « Vois-tu, dit-il à Guadet, quel horrible espoir brille r cette figure hideuse? — Sans doute, s'écria Guadet ez haut pour être entendu de Danton, c'est aujour-hui que Clodius exile Cicéron! »

XIV.

Pendant que la salle se remplissait et que les groupes des députés s'interrogeaient sur les événements de la nuit, la section armée de la Butte-des-Moulins, soutenue par cinq sections environnantes du centre de Paris, apprenant que le faubourg Saint-Antoine marchait pour la désarmer, se retranchait dans le jardin du Palais-Royal, y braquait ses canons, les chargeait à mitraille, et présentait un dernier point d'appui aux modérés de la Convention contre l'oppression de la commune. Les quarante mille fédérés des faubourgs, arrivés à la hauteur des grilles du Palais-Royal, voulurent forcer les portes de ce jardin. Les sections du centre se disposèrent à les défendre. Le sang allait couler. On parlementa. Les fédérés se contentèrent de demander l'entrée du jardin pour des députations de leurs bataillons, afin de s'assurer s'il était vrai que les sectionnaires du Palais-Royal eussent arboré la cocarde blanche. Les députations introduites reconnurent l'absurdité de cette calomnie et serrèrent la main à leurs frères d'armes. Cet épisode apaisa la colère du peuple et contint les bataillons des deux partis dans une passive immobilité.

La séance de la Convention s'ouvrit à six heures. Le ministre de l'intérieur, Garat, et après lui Pache rendent compte de la fermentation de Paris, ils l'attribuent à la réintégration de la commission des Douze.

Valazé, impatient de décider la journée, monte un des premiers à la tribune. Vergniaud, qui redoute la témérité de ses amis, fait un signe de mécontentement et se recueille. Depuis la levée de la séance d'hier, dit Valazé, le tocsin sonne, la générale bat, par l'ordre de qui? Osez voir où sont les coupables! Henriot, commandant provisoire, a envoyé au poste du Pont-Neuf l'ordre de tirer le canon d'alarme. C'est une prévarication manifeste pu-

nie par la peine de mort (*les tribunes se soulèvent à ces mots*). Si le tumulte continue, reprend Valazé avec intrépidité, je déclare que je ferai respecter mon caractère. Je suis ici le représentant de vingt-cinq millions d'hommes! Je demande que Henriot soit mandé à la barre et mis en arrestation. Je demande que la commission des Douze, tant calomniée, soit appelée pour communiquer les renseignements qu'elle a recueillis. »

Thuriot succède à Valazé. Il demande que cette commission soit au contraire cassée de nouveau à l'instant, les scellés mis sur ses papiers et l'examen de ses actes déféré au comité de salut public. Ces paroles de Thuriot sont entrecoupées et enfin interrompues par le bruit du tocsin. Des cris confus s'élèvent, les uns pour les conclusions de Valazé, les autres pour celles de Thuriot. Le canon d'alarme couvre tout. Vergniaud, à la tribune, fait un geste de pacification et obtient enfin le silence.

« Je suis si persuadé des vérités qu'on vous a dites sur les funestes conséquences du combat qu'on semble préparer dans Paris; je suis si convaincu que ce combat compromettrait éminemment la liberté et la république, qu'à mon avis celui-là est complice de nos ennemis extérieurs qui désire le voir s'engager, quel qu'en fût le succès. Et l'on vous peint la commission comme le fléau de la France, au moment même où vous entendez le canon d'alarme! On demande qu'elle soit cassée si elle a commis des actes arbitraires? Sans doute, si cela est, elle doit être cassée. Mais il faut l'entendre. Cependant ce n'est pas le moment, à mon avis, d'entendre son rapport. Ce rapport heurterait nécessairement les passions, ce qu'il faut éviter un jour de fermentation. Ce qu'il faut, c'est que la Convention prouve à la France qu'elle est libre. Eh bien! pour le prouver, il ne faut pas qu'elle casse aujourd'hui la commission. Je demande donc l'ajournement à demain. En attendant, sachons qui a ordonné de tirer le canon d'alarme, et mandons à notre barre le commandant-général. »

Des cris unanimes d'approbation s'élèvent pour sanctionner cet ajournement de Vergniaud. Il ne sauvait ni la liberté ni l'honneur, mais il sauvait l'attitude de la Convention. Il apaisait le peuple en lui promettant la victoire. Il satisfaisait la Montagne en lui enlevant l'odieux de la violence. Il préservait la tête des Girondins en promettant leur abdication. Il était une vaine protestation de respect à la loi. Il convenait à tous et surtout aux faibles. Les Girondins se sentirent à la fois perdus et sauvés dans la concession de leur orateur. Ceux qui pensaient à leur propre vie l'applaudirent, ceux qui songeaient à leur honneur restèrent consternés et muets.

XV.

Danton voulut arracher à l'Assemblée une victoire déjà à demi cédée par Vergniaud. « Justice avant tout de la commission! dit-il de sa voix la plus retentissante. Elle a mérité l'indignation populaire. Rappelez-vous mon discours contre elle, ce discours trop modéré. Un homme que la nature a créé doux, sans passions, le ministre de l'intérieur, vous a lui-même engagé à relâcher ses victimes. Vous l'avez créée, cette commission, non pour elle, mais pour vous. Examinez ses actes. Si elle est coupable, faites-en un exemple terrible qui effraie tous ceux qui ne respectent pas le peuple, même dans son exagération révolutionnaire. Le canon a tonné. Mais si Paris n'a voulu que donner un grand signal pour provoquer les représentations qu'il vous apporte; si Paris par une convocation trop solennelle, trop retentissante, n'a voulu qu'avertir tous les citoyens à venir vous demander justice, Paris a encore bien mérité de la patrie! Loin de blâmer cette explosion, tournez-la au profit de la chose publique en cassant votre commission. »

Les uns murmurent, les autres battent des mains. Danton jette un regard de dédain sur la Plaine, qui s'agite *à ses pieds.* « Je ne m'adresse, dit-il en faisant un signe

à Vergniaud, je ne m'adresse qu'à ceux qui ont reçu quelques talents politiques, et non à ces hommes stupides qui ne savent faire parler que leurs passions. » Le geste de sa tête et la direction de son coup d'œil adressent à Guadet, à Buzot et à Louvet cette insolente apostrophe. « Je dis aux premiers, continue Danton : Considérez la grandeur de votre but, c'est de sauver le peuple de ses ennemis, des aristocrates, de sa propre colère. La commission a été assez dépourvue de sens pour prendre des arrêtés téméraires et pour les notifier au maire de Paris. Je demande le jugement de ses membres. Vous les croyez irréprochables, dites-vous? Moi je crois qu'ils ont servi leurs ressentiments. Il faut que ce chaos s'éclaircisse, il faut justice au peuple! — Quel peuple? lui crie-t-on de la Plaine. — Quel peuple? reprend Danton. Ce peuple est immense. » Il montre de la main les têtes innombrables qui se penchent du haut des tribunes publiques. « Ce peuple est la sentinelle avancée de la république. Tous les départements exécrent la tyrannie. Tous avoueront ce grand mouvement qui exterminera les ennemis de la liberté. Je serai le premier à rendre une justice éclatante à ces hommes courageux qui ont fait retentir les airs du tocsin et du canon d'alarme..... » Les bravos des tribunes ne lui laissent pas achever cette glorification d'Henriot, et du comité révolutionnaire de la commune. Danton, entraîné lui-même bien loin de la modération qu'il méditait en commençant de parler, sent qu'il s'enivre du délire de son auditoire et qu'il irrite la fureur qu'il voulait tempérer. Il se reprend en terminant : « Si quelques hommes, dit-il, de quelque parti qu'ils soient, voulaient prolonger un mouvement devenu inutile quand vous aurez fait justice, Paris lui-même les ferait rentrer dans le néant! » Il conclut à demander que l'Assemblée soit consultée sur la suppression de la commission des Douze.

Rabaut demande en vain, au milieu des murmures, que cette commission soit du moins entendue. Il dénonce San-

terre, qui devait, dit-il, marcher dans la nuit si
avec les volontaires partis pour la Vendée, et
fait séjourner pour cet acte de tyrannie aux por
capitale. Des interruptions étouffent toutes les pa
Rabaut. On veut entendre avant tout une déput
la commune.

Vergniaud, apostrophé par les tribunes, demand
les soient évacuées. « Vous nous accusez, crie B
Bourdon de l'Oise, parce que vous savez que nous
vous accuser! » La députation de la section de
vatoire est admise. Elle veut, dit-elle, au nom du
général, communiquer les mesures qu'elle a pri
a placé, dit-elle, les propriétés sous la garde des
lottes; et comme cette classe ne peut se passer
travail, elle leur a affecté une somme de 40 sous
« Le peuple qui s'est levé, dit l'orateur, une
fois au 10 août pour renverser le tyran du trône
une seconde fois pour arrêter les complots lib
des contre-révolutionnaires! — Dénoncez ces com
lui crient les Girondins. Guadet, irrité de tant
s'élance à la tribune. « Les pétitionnaires, dit-il,
d'un grand complot; ils ne se trompent que d'
c'est qu'au lieu de dire qu'ils l'ont découvert, ils d
dire qu'ils l'ont exécuté. » Les tribunes, à ces m
blent s'écrouler sur la tête de Guadet. « Laisse
ce Dumouriez, dit Bourdon de l'Oise. — Pens
poursuit Guadet, que les lois appartiennent aux
de Paris ou à la république entière? C'est violer
blique que d'établir une autorité au-dessus des
ceux-là ne sont-ils pas au-dessus des lois qui f
ner le tocsin, fermer les portes de la ville, tonn
non d'alarme? Ce ne sont pas les sections de P
sont quelques scélérats! — Vous voulez perdre
vous le calomniez! lui crie la Montagne. — L'am
ris c'est moi, l'ennemi de Paris c'est vous! » rep
rateur. Il veut continuer, les cris, les invectives
pent la parole.

XVI.

Le président menace les tribunes de faire évacuer la salle. « Une autorité rivale s'élève à côté de vous, poursuit Guadet, si vous laissez subsister ce comité révolutionnaire... » Sa voix expire de nouveau dans le tumulte. On entend à peine ses conclusions, qui sont d'annuler toutes les mesures prises par la municipalité, et de charger la commission des Douze de découvrir et de punir ceux qui ont fait fermer les barrières, sonner le tocsin, tirer le canon. Vergniaud succède à Guadet pour atténuer l'irritation produite par les paroles de son ami. « Est-ce que les Girondins seuls auront le droit de parler ! » lui crie Legendre. La parole est à Couthon.

Robespierre parle à voix basse à son confident et le suit de l'œil à la tribune. « Sans doute il y a un mouvement dans Paris, dit Couthon. La commune a fait sonner le tocsin; mais nous sommes dans un moment de crise où elle peut prendre, sous sa responsabilité, des mesures nécessitées par les circonstances. Guadet l'accuse d'avoir préparé l'insurrection. Où est l'insurrection? C'est insulter le peuple de Paris que de le dire en insurrection. S'il y a un mouvement, c'est votre commission qui l'a fait. C'est cette faction criminelle, qui, pour couvrir un grand complot, veut un grand mouvement. C'est cette faction qui veut, en répandant ces calomnies, allumer la guerre civile, donner à nos ennemis le moyen d'entrer en France et d'y proclamer un tyran. Rappelez-vous, citoyens, que la cour, cherchant toujours de nouveaux moyens de perdre la liberté, inventa d'établir un comité central. Ainsi la faction des hommes d'État a fait créer une commission. La commission de la cour fit arrêter Hébert, la commission des Douze l'a fait arrêter aussi. La commission de la cour lança un mandat d'arrêt contre trois députés; quand elle vit que l'opinion l'abandonnait, elle se hasarda *à recourir à la* force armée. N'est-ce pas là pré-

cisément ce que fait la commission des Douze? » Ce parallèle astucieux de Couthon, entre les actes des deux *tyrannies*, excita le frémissement des tribunes, qu'une semblable assimilation reportait au 10 août. L'orateur, interrompu par des battements de mains, semblait jouir de la haine qu'il avait excitée, et manquer de voix pour reprendre son discours.

Vergniaud sentit le coup: son cœur éclata. Il se tourna vers l'huissier qui renouvelait le verre d'eau des orateurs à la tribune: « Donnez, dit-il, un verre de sang à Couthon, il en a soif! » Puis, reprenant son sang-froid et sentant qu'il fallait un demi-sacrifice à la circonstance, pour désarmer le peuple, il monta à la tribune. « Et moi aussi, dit-il, je demande que vous décrétiez que les sections de Paris ont bien mérité de la patrie en maintenant la tranquillité dans ce jour de crise, et que vous les invitiez à continuer d'exercer la même surveillance jusqu'à ce que tous les complots soient déjoués. Cette proposition à double sens fut décrétée de lassitude par les deux partis: chacun des deux croyant la voter contre l'autre.

Mais de nouveaux pétitionnaires surviennent. Ils demandent plus impérieusement que les députés *traîtres à la patrie* soient livrés au glaive de la justice: ils demandent une armée révolutionnaire de Paris, levée et soldée à 40 sous par jour; l'arrestation des vingt-deux Girondins; le prix du pain fixé à trois sous la livre aux frais de la république; l'armement général des *sans-culottes*. Après ces pétitionnaires, les membres composant l'administration de Paris viennent lire une adresse foudroyante contre les Girondins. « Ils ont voulu détruire Paris! dit Lhuillier, leur président. Si Paris disparaît de la surface du globe, ce sera pour avoir défendu contre eux l'unité de la république! La postérité nous vengera! Il est temps, législateurs! de terminer cette lutte. La raison du peuple s'irrite de tant de lenteurs. Que ses ennemis tremblent! Sa colère majestueuse est près d'éclater. Qu'ils *tremblent!* L'univers frémira de sa vengeance. Isnard a

provoqué la guerre civile et l'anéantissement de la capitale! Nous vous demandons le décret d'accusation contre lui et ses complices, les Brissot, les Guadet, les Vergniaud, les Gensonné, les Buzot, les Barbaroux, les Roland, les Lebrun, les Clavière. Vengez-nous d'Isnard, de Roland, et donnez un grand exemple! »

XVII.

A peine cette adresse est-elle entendue que la foule qui suivait la députation se répand sur les bancs de la Montagne. Vergniaud et Doulcet réclament contre une confusion qui étouffe la discussion et annule la loi. « Eh bien! dit Levasseur de la Sarthe, que les députés de la Montagne passent en masse de ce côté (*en montrant les bancs vides de la droite*). Nos places seront bien gardées par les pétitionnaires! » La Montagne obéit et se précipite à côté des Girondins, dans la partie droite de la salle. Vergniaud demande que le commandant de la force armée soit mandé pour recevoir les ordres du président. Valazé proteste, au nom des quatre cent mille ames qu'il représente, contre toute délibération prise sous le coup de l'insurrection. Robespierre veut parler. Vergniaud se lève: « La Convention nationale, dit-il, ne peut pas délibérer dans l'état où elle est, allons nous joindre à la force armée et nous mettre sous la protection du peuple. »

Vergniaud sort, à ces mots, avec quelques amis; mais il rentre bientôt, ou refoulé par la multitude, ou regrettant de laisser la tribune à ses ennemis. Robespierre l'occupait déjà et reprochait à l'Assemblée l'hésitation de son attitude et l'insignifiance de ses résolutions. Vergniaud, qui entend ces derniers mots de l'orateur, demande la parole. Robespierre regardant avec dédain Vergniaud du haut de la tribune:

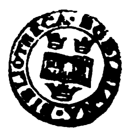
« Je n'occuperai point l'Assemblée, dit-il, de la fuite et du retour de ceux qui ont déserté ses séances. Ce n'est pas par des *mesures insignifiantes* qu'on sauve la patrie.

Votre comité de salut public, par l'organe de Barrère, vous a fait plusieurs propositions. Il en est une que j'adopte : c'est celle de la suppression de la commission des Douze. Mais croyez-vous qu'elle suffise pour satisfaire les amis inquiets du salut de la patrie ? Non. Déjà cette commission a été supprimée et le cours des trahisons n'a pas été interrompu. Prenez contre ses membres les mesures vigoureuses que les pétitionnaires viennent de vous indiquer. Il y a ici des hommes qui voudraient punir cett insurrection comme un crime ! Vous remettrez donc l force armée entre les mains de ceux qui veulent la diri ger contre le peuple ! » Ici Robespierre semble vouloi débattre, sans s'expliquer clairement, les différentes me sures proposées pour la circonstance. Vergniaud, lass d'attendre le coup que Robespierre balance ainsi sur s tête : « Concluez donc ! lui crie-t-il d'un ton d'impatienc De violents murmures éclatent contre Vergniaud à cett apostrophe. Robespierre regarde avec un dédaigneux sou rire son interrupteur : « Oui, je vais conclure, dit-il, contre vous ! contre vous, qui, après la révolution d 10 août, avez voulu conduire à l'échafaud ceux qui l'o faite ! contre vous, qui n'avez cessé de provoquer la de truction de Paris ! contre vous, qui avez voulu sauver tyran ! contre vous, qui avez conspiré avec Dumourie contre vous, qui avez poursuivi avec acharnement ces m mes patriotes dont Dumouriez demandait la tête ! cont vous, dont les criminelles vengeances ont provoqué ce insurrection dont vous voulez faire un crime à vos vic mes ! Ma conclusion c'est le décret d'accusation con les complices de Dumouriez et contre tous ceux qui été désignés par les pétitionnaires ! »

Chacune des conclusions de Robespierre, applaudie la Montagne, les pétitionnaires et les tribunes, enleva Vergniaud la pensée même de répliquer. Tout le po de la Convention et du peuple sembla écraser les Gir dins. Ils se turent. On mit aux voix le décret prop *par Barrère*. Ce décret contenait, avec la suppression

la commission des Douze, quelques mesures d'hypocrite indépendance qui devaient sauver les apparences aux yeux des départements. Il fut voté sans débats par la Plaine comme par la Montagne. Une joie feinte d'un côté, cruelle de l'autre, éclata dans l'enceinte, et se communiqua des tribunes aux rassemblements extérieurs qui cernaient la sale. Bazire proposa à la Convention d'aller fraterniser avec le peuple et confondre sa concorde dans la concorde de tous les citoyens. Cette proposition fut adoptée d'enthousiasme. La peur a aussi ses attendrissements. La commune fit à l'instant illuminer Paris. La Convention, précédée et entourée de porteurs de torches, parcourut longtemps dans la nuit les principaux quartiers de la capitale, suivie par les sectionnaires, et répondant par ses cris aux cris de vive la république. Les Girondins, tremblant de se signaler par leur absence, suivaient le cortége et assistaient, avec les signes d'une joie de commande, au triomphe remporté sur eux-mêmes. On y voyait Condorcet, Péthion, Gensonné, Vergniaud, Fonfrède. Louis XVI était vengé : les conspirateurs du 10 août avaient leur 20 juin. Cet humiliant triomphe, auquel le peuple les traînait déjà enchaînés, était le prochain présage de leur chute, et la première dérision de leur long supplice. « Qu'aimes-tu mieux de cette ovation ou de l'échafaud ? » dit, assez haut pour être entendu, Fonfrède à Vergniaud, qui marchait le front baissé à côté de lui. « Tout m'est égal, répondit Vergniaud avec une stoïque indifférence : il n'y a pas de choix à faire entre cette promenade et l'échafaud : elle nous y mène ! »

LIVRE QUARANTE-DEUXIÈME.



I.

Pendant que les Girondins suivaient ainsi le cortége de leur défaite, le comité révolutionnaire de la commune envoya des hommes armés arrêter Roland dans sa maison. Le ressentiment de ce vieillard, le génie et la beauté de sa femme, la renommée populaire, qui faisait de leur foyer domestique un foyer de conspirations contre la Montagne, les déclamations de Marat, les insinuations de Robespierre, les perpétuelles allusions des journaux jacobins à la puissance occulte de cette famille, enfin ce nom de Rolandistes donné aux Girondins et confondant ainsi les prétendus crimes de Roland dans les crimes qu'on attribuait à ses amis n'avaient pas permis au peuple d'oublier ce ministre tombé. Roland n'avait pas joui du bénéfice de la chute, l'oubli. On craignait trop cet homme pour lui pardonner. On croyait arrêter, dans sa personne, une conspiration contre la république, et trouver chez lui tous les fils et toute l'ame du parti du fédéralisme. A six heures du soir, pendant que la multitude entourait la Convention, et que ses amis luttaient à

tribune, les sectionnaires se présentèrent chez lui et sommèrent de les suivre au nom du comité révolutionnaire. Ils lui montrèrent un ordre écrit. « Je ne connais pas ce pouvoir dans la constitution, répondit Roland, je n'obéirai pas volontairement aux ordres qui émanent d'une autorité illégale. Si vous employez la violence, ne pourrai que vous opposer la résistance d'un homme mon âge; mais je protesterai jusqu'au dernier soupir. - Je n'ai pas l'ordre d'employer la violence, dit le chef sectionnaires, porteur du mandat d'arrêt; je vais en référer au conseil de la commune, et je laisse ici mes collègues pour répondre de vous. »

II.

Madame Roland s'arme de toute l'indignation que le sentiment de la loi violée et des périls de son mari lui inspire. Elle rédige précipitamment une lettre à la Convention pour lui demander vengeance. Elle écrit de plus un billet au président et le prie de la faire admettre elle-même à la barre. Elle s'élance dans une voiture de place et se fait conduire aux Tuileries.

La foule et les troupes remplissaient les cours. Elle baisse son voile sur son visage de peur d'être reconnue par ses ennemis. Repoussée d'abord par les sentinelles, elle parvient, à force de ruse et d'insistance, à se faire ouvrir la salle des pétitionnaires. Elle entend de là, pendant des heures d'angoisse, le sourd retentissement des bruits de la salle et les tumultes des tribunes, qui invectivent ses amis ou qui applaudissent ses ennemis. Elle envoie son billet au président par un député de la Plaine nommé Roze, qui la reconnaît et qui la protége. Roze revient après une longue attente. Il lui raconte les motions meurtrières contre les Girondins, la consternation de ce parti, le danger des vingt-deux têtes proscrites, l'impossibilité où est la Convention de faire diversion à ce combat à mort, pour entendre et pour discuter la ré-

clamation d'une femme. Elle insiste. Roze lui amène Vergniaud.

Madame Roland et Vergniaud s'entretiennent, à l'écart, pendant que leur parti s'écroule. « Faites-moi entrer, faites-moi obtenir la parole, dit la femme courageuse à Vergniaud, j'exprimerai avec force des vérités qui ne seront pas inutiles à la république et qui réveilleront la Convention de sa stupeur. Un exemple de courage peut faire honte à une nation. » L'éloquence qu'elle sentait en elle lui faisait illusion sur la lâcheté des assemblées. Vergniaud gémit de son illusion, la détourne de son dessein, lui presse les mains dans les siennes comme pour un suprême adieu, et rentre attendri et fortifié dans la salle pour répondre à Robespierre.

Madame Roland sort des Tuileries, court à pied chez Louvet, dont elle aimait et dont elle voulait invoquer le courage. Louvet était à la Convention. A son retour, le concierge de la maison qu'elle habite lui apprend que Roland, délivré de la surveillance des sectionnaires, s'est réfugié dans une maison voisine. Elle y court. Son mari avait déjà changé d'asile. Elle le suit de porte en porte, et finit par le découvrir; elle tombe dans ses bras, lui raconte ses tentatives, se réjouit de sa délivrance et ressort pour forcer la porte de la Convention.

III.

Il était nuit depuis deux heures. Cette femme seule parcourt les rues illuminées sans comprendre de quel parti cette illumination éclaire le triomphe. Arrivée au Carrousel, où campaient tout à l'heure quarante mille hommes et où s'agitait une multitude innombrable, elle trouve la place vide et silencieuse. Quelques rares sentinelles gardent seules les portes du palais national. La séance était levée. Elle interroge un groupe de sans-culottes, qui veillaient autour d'un canon. Ils lui apprennent avec l'accent d'une joie qu'ils croient partagée par

lle, que la commission des Douze est renversée, que ce sacrifice a réconcilié les patriotes, que Paris sauve la république, que le règne des traîtres est fini, et que la municipalité, victorieuse, ne tardera pas à faire arrêter les vingt-deux. Elle rentre consternée dans sa demeure. Elle embrasse sa fille endormie et délibère si elle se soustraira à l'arrestation par la fuite. L'asile où son mari s'était caché ne pouvait les celer tous les deux. Le seul asile qu'elle pouvait emprunter, après celui-là, aurait accrédité contre sa vertu des calomnies que sa pureté redoutait plus que la mort. Elle se décida à attendre son sort et à le braver au foyer de sa vie d'épouse et de mère. Elle avait depuis longtemps aguerri son ame contre la persécution et même contre l'assassinat. Son cœur, dévoré d'une double passion, un amour sans faiblesse et un patriotisme désespéré, ne lui présentait depuis quelque temps dans la mort qu'un asile pour sa vertu et qu'une éclatante immortalité pour son nom. Elle ne regrettait de la vie que sa fille, dans l'ame de laquelle elle voyait poindre le germe de ses talents, avec une raison plus forte et plus sereine, pour dominer ses passions. Elle avait des amis sûrs à qui elle pouvait léguer ce trésor d'une mère. Tranquille de ce côté, elle était prête à tout événement. Le sang d'une autre Lucrèce n'effrayait pas son imagination, pourvu qu'il teignît le drapeau de la république. Dans cette résolution, elle s'assit pour écrire à Roland les résultats de sa journée. Accablée des fatigues et des anxiétés du jour, elle venait de s'endormir quand des membres de la section forcent sa demeure et la font réveiller en sursaut par sa femme de service. Elle se lève et, comprenant d'avance son sort, elle s'habille avec décence et fait un paquet de ses vêtements les plus nécessaires, comme pour quitter à jamais sa maison. Les sectionnaires l'attendaient dans son salon; ils lui présentent l'ordre d'arrestation de la commune contre elle. Elle demande une minute seulement pour informer, par un billet, un ami de sa situation et pour lui recommander sa fille. On

la lui accorde; mais le chef des sectionnaires ayant insisté pour lire ce qu'elle écrivait et pour connaître le nom de l'ami auquel elle l'adressait elle déchira avec indignation sa lettre: aimant mieux disparaître sans adieux que de dénoncer une amitié dont on ferait un crime à celui qu'elle aimait.

On l'arracha, au lever du jour, à sa fille et à ses domestiques en larmes. « Que vous êtes aimée! » lui dit avec étonnement un des sectionnaires, qui n'avait jamais vu, dans la femme belle et sensible, que le chef de parti odieux et calomnié. « C'est que j'aime, » lui répondit avec une fierté tendre madame Roland.

On la jeta dans une voiture entourée de gendarmes. Le peuple et les femmes de la rue, ameutés depuis le matin par le spectacle de cette arrestation, suivaient la voiture en criant: « *A la guillotine!* » La foule aime à voir tomber toute chose. Un commissaire de la commune demanda à madame Roland si elle désirait qu'on baissât les glaces de la voiture pour la soustraire à ces regards et à ces cris. « Non, dit-elle, l'innocence opprimée ne doit pas prendre l'attitude du crime et de la honte, je ne crains pas les regards des hommes de bien et je brave ceux de mes ennemis. — Vous avez plus de caractère que beaucoup d'hommes, lui dit le commissaire, vous attendez paisiblement justice. — Justice! répondit-elle, s'il y en avait, je ne serais pas ici! J'irai à l'échafaud comme je me rends à la prison. Je méprise la vie. » Les portes de la prison se refermèrent sur elle. Toutes les vertus, toutes les fautes, toutes les espérances, tous les repentirs et tout l'héroïsme de son parti semblèrent entrer avec elle dans ce cachot. L'histoire l'y suivra pour les contempler.

IV.

La séance du lendemain 1er juin, à la Convention, ne fut occupée que par la lecture de la proclamation du *comité de salut* public au peuple français, lue et rédigée

par Barrère. Cette proclamation, empreinte du caractère de faiblesse et d'ambiguïté des événements et des hommes, excusait l'insurrection comme une heureuse illégalité du peuple de Paris, et présentait les Girondins comme des représentants d'une vertu trop rigide, dont la Convention avait réparé les torts, en les couvrant néanmoins de son inviolabilité. La commune, enivrée de sa victoire, tenait un plus impérieux langage, et se réunissait pour achever ses ennemis. Le maire Pache n'affectait déjà plus de blâmer le comité insurrectionnel de l'Archevêché. « J'arrive, disait-il, du comité de salut public, où j'ai été appelé. Je l'ai trouvé dans les meilleures dispositions : Marat, qui y était, vous l'attestera. Marat demande à vous donner ses conseils dans ces graves circonstances. »

Marat en effet se présente à la tribune. « Levez-vous, peuple souverain ! dit-il. Vous n'avez de ressources que dans votre propre énergie. Vos mandataires vous trahissent. Présentez-vous à la Convention, lisez votre adresse, et ne quittez pas la barre que vous n'ayez obtenu une réponse. Après quoi vous agirez d'une manière conforme à vos droits et à vos intérêts. Voilà le conseil que j'avais à vous donner. » A la voix de Marat, la commune obéissante nomme douze commissaires, six pris dans son sein, six pris dans le comité insurrectionnel, pour porter l'adresse à la Convention. Le président remercie Marat d'être venu communiquer son énergie à la commune. Les mesures de levée en masse du peuple de Paris, la solde des sans-culottes, le tocsin, le rappel, le canon d'alarme sont votés.

V.

Cependant le comité de salut public, auquel le décret de la Convention avait renvoyé tous les pouvoirs et toute la responsabilité arrachés la veille à la commission des Douze, délibérait de son côté. Il était composé alors en

majorité de députés de la Montagne et de quelques députés neutres de la Plaine. Le comité de salut public délibérait en secret, et ne comptait que neuf membres: Barrère, Delmas, Bréard, Cambon, Robert Lindet, Guyton de Morveau, Treilhard, Lacroix d'Eure-et-Loir, Danton. Dans ce comité, subitement investi d'une dictature inattendue, Barrère flairait, comme toujours, Danton dominait, comme partout. Le comité, informé par ses agents des résolutions de la commune et du projet d'arrêter les vingt-deux, passa la nuit et une partie du jour en délibération. Il appela dans son sein Pache, Garat, ministre de l'intérieur, et Bouchotte, ministre de la guerre, créature de Pache. Les renseignements étaient terribles, les avis flottants, les esprits contraints entre le danger de refuser tout à la commune, ou de lui prêter la main de la Convention pour se mutiler elle-même. Pache, Bouchotte et Garat ne dissimulaient plus au comité que l'arrestation des vingt-deux était la seule mesure qui pût calmer la fermentation de Paris. Cette cruelle nécessité d'immoler des collègues à l'ostracisme de la multitude semblait répugner même à Barrère. « Il faudra voir, disait-il à Pache, qui représente la nation, de la Convention nationale ou de la commune de Paris. »

Treilhard, Delmas, Bréard, Cambon ne se révoltaient pas moins contre l'idée d'attenter à l'inviolabilité du seul pouvoir souverain existant, et de jeter ainsi l'encouragement aux factions, le défi aux départements. De toutes les dictatures dont on parlait tant, c'était accepter la pire: la dictature des séditions.

Lacroix, Cordelier fanatique, dévoué à Danton comme au génie de la république, n'osait émettre un avis, avant que son maître eût parlé, de peur de se tromper de crime. Danton lui-même semblait pour la première fois indécis. Il écoutait tout, en concentrant ses réflexions dans son ame et en couvrant sa pensée, ordinairement si visible sur son visage, d'un masque d'impassibilité. Seulement il y avait dans son immobilité et dans son silence

lus de douleur que d'emportement. Sa physionomie semlait avoir revêtu d'avance le deuil de la république.

Garat gémissait, à côté de Danton, de l'imminence du péril, de la gravité de l'attentat, des sinistres conséquences d'un pareil sacrifice fait à la force brutale des masses. Puis, comme illuminé tout à coup d'un de ces éclairs soudains qui laissent entrevoir dans l'obscurité: « Je ne vois qu'un moyen de salut, s'écria-t-il; mais il suppose un héroïsme qu'on n'ose espérer de nos temps corrompus. — Parle, dit Danton, nos ames sont à la hauteur de tous les temps, la Révolution n'a pas dégradé la nature humaine. — Eh bien! reprit avec timidité Garat, comme un homme qui sonde l'abîme du cœur d'un autre homme sans savoir s'il y trouvera le crime ou la vertu, souviens-toi des querelles de Thémistocle et d'Aristide qui faillirent anéantir leur patrie en la déchirant en deux factions acharnées. Aristide trouva le salut de son pays dans sa grandeur d'ame: Athéniens, dit-il au peuple, qui se partageait entre lui et son rival, vous ne serez jamais tranquilles et heureux tant que vous n'aurez pas précipité à la fois Thémistocle et moi dans le gouffre où vous jetez vos criminels!... »

— « Tu as raison, s'écria Danton en saisissant l'allusion avant que Garat en eût fait l'application aux circonstances, et en se levant comme un homme qui voit le salut et qui l'embrasse; tu as raison! il faut que l'unité de la république triomphe sur nos cadavres, s'il est nécessaire; il faut que nos ennemis et nous, nous nous exilions en nombre égal de la Convention pour y ramener la force et la paix. Je cours proposer ce parti à nos héroïques amis de la Montagne, et je m'offrirai le premier à me rendre en otage à Bordeaux. »

Le comité tout entier, entraîné par le généreux enthousiasme de l'acte et des paroles de Danton, adopta ce parti, qui, en laissant l'honneur du sacrifice aux Montagnards, sauvait les têtes des Girondins et ne donnait la victoire qu'au patriotisme. Garat y voyait l'apaisement

d'une lutte qui intimidait sa faiblesse; Barrère une continuation d'équilibre entre les factions; Pache lui-même un acheminement à la suprême magistrature de la république qu'on rêvait pour lui, sous le titre de *grand-juge du peuple*; enfin Danton un acte antique de dévouement personnel, qui couvrirait son nom contre les reproches de septembre, une preuve de désintéressement patriotique qui le grandirait encore dans l'imagination de la multitude, et qui lui donnerait, à force d'estime, cette direction suprême de la Révolution qu'il n'avait pu conquérir encore à force de popularité.

Mais l'enthousiasme s'évapore en se refroidissant, et les résolutions improvisées dans un conseil sont rarement adoptées par la passion d'une grande assemblée. Danton entraîna quelques amis, les autres demandèrent à réfléchir. Il fit sonder Robespierre. Robespierre, plus politique et moins généreux, souffla froidement sur les illusions de Danton et les fit évanouir aux yeux de ses amis. « Sa logique ne lui permettait pas d'abdiquer, dit-il, non sa puissance, il n'en avait pas, mais le mandat du peuple, qui l'avait envoyé au poste où il voulait mourir. Il ne s'agit pas de moi, ajouta-t-il, mais de mes idées, qui sont celles du peuple et du temps. Je n'ai pas le droit d'abdiquer pour elles. Qu'on prenne ma tête, mais je ne la donne pas. D'ailleurs, ajouta-t-il, le gouffre d'Aristide n'est qu'un sublime sophisme. Ou Aristide croit qu'il nuit à sa patrie, et alors il doit s'y précipiter lui-même; ou il croit qu'il la sauve, et alors il doit y précipiter ses ennemis. Voilà la logique. L'héroïsme de Danton n'est que l'attendrissement d'un cœur faible, qui fléchit sous son devoir et qui livre la Révolution pour une larme. »

VI.

Danton, Barrère, Lacroix, Garat, paralysés par l'inflexibilité de Robespierre, furent contraints de renoncer à *ce projet*, et ne virent de salut pour la Convention que

dans l'abdication prompte et volontaire des vingt-deux. Ils s'efforcèrent de convaincre les députés désignés de la nécessité de se sacrifier eux-mêmes à l'unité de la république. Le patriotisme et la peur les aidèrent à en convaincre un certain nombre. La masse et les chefs préférèrent attendre le crime et lui laisser toute son horreur, que de l'affaiblir en le prévenant. Comme Robespierre, ils répondirent aux négociateurs du comité de salut public: « Qu'on prenne nos têtes, nous ne les offrons qu'à la république et non à nos assassins! »

VII.

Le comité d'exécution siégeait désormais, en permanence à l'Hôtel-de-Ville, dans une salle voisine de la salle du conseil de la commune. Il était composé de Varlet, de Dobsent, de Dufourny, d'Hassenfratz, de Gusman, tous séides de Marat. Marat leur inspira l'idée de faire rétrograder sur Paris les bataillons de volontaires qui marchaient contre la Vendée, de cerner la Convention et de la bloquer jusqu'à ce qu'elle eût livré les vingt-deux et la commission des Douze. Pendant que les émissaires du comité insurrectionnel partaient pour ramener ces bataillons, le tocsin sonna de nouveau dans tous les clochers de Paris, et le tambour des sections battit le rappel dans tous les quartiers.

Les Girondins, au son du tocsin et de la générale, se réunirent une dernière fois, non plus pour délibérer, mais pour se serrer et se fortifier contre la mort. L'extrémité du péril, l'impossibilité de l'ajourner, la colère du peuple, qui ne distinguait plus de nuances entre eux, et qui les confondait tous dans les mêmes imprécations, les confondaient tous aussi, à ce moment suprême, dans la même solidarité et dans le même sort. Ils soupèrent ensemble dans une maison isolée de la rue de Clichy, au bruit des cloches, des tambours, aux roulements sourds des canons et des caissons qu'Henriot faisait rouler vers

la Convention. Ces bruits sinistres ne leur enlevèrent ni la liberté d'esprit, ni la sérénité de cœur, ni même ces saillies de gaieté que ces ames intrépides se plaisaient à jeter sur leurs derniers entretiens, comme des défis à la fortune ou comme des agaceries à la mort. Ils acceptèrent leur destinée et discutèrent seulement, à la fin du repas, sur l'attitude dans laquelle il convenait le mieux de la subir, non pour leur propre salut, mais pour l'exemple à laisser à la république. De sublimes paroles furent entendues et ensevelies dans cette nuit. Tous pouvaient fuir, presque aucun ne le voulut. Péthion, si faible contre la popularité, fut intrépide contre la mort. Gensonné, accoutumé au spectacle des camps, Buzot, dont le cœur battait des impressions héroïques de sa malheureuse amie madame Roland, voulaient attendre la mort sur leurs bancs à la Convention, et s'y laisser égorger en criant vengeance aux départements. Barbaroux, avec l'ardeur de la jeunesse du Midi, montrait ses armes sous ses habits, conjurait ses collègues de s'armer, et voulait se venger lui-même en immolant les plus dangereux de leurs assassins. Louvet, blâmant cet héroïsme sans espoir et sans résultat, suppliait ses amis de s'évader pendant cette nuit de tumulte, et de courir exciter l'indignation et le soulèvement de leurs départements. Vergniaud se fiait comme toujours au hasard et à son génie, et ne voulait rien résoudre avant l'événement. Son courage même nuisait à l'énergie de ses résolutions. Il acceptait trop la mort pour chercher à l'éviter. La mort semblait tellement placée sur toutes les routes de la Révolution, pour lui, qu'il était complètement indifférent sur le choix de celle qui devait l'y conduire. La force qui naît du désespoir ne produit que de la résignation. Il y a de l'espérance dans l'héroïsme. Vergniaud était le plus éloquent des citoyens, il n'était pas un combattant. « Trinquons à la vie ou à la mort! dit-il, en se levant de table, à Péthion, qui était assis en face de lui. Cette nuit cache *l'une ou* l'autre pour nous dans son ombre. Ne nous oc-

cupons pas de nous, mais de la patrie. Ce verre de vin serait mon sang que je le boirais au salut de la république. » Des cris étouffés de: Vive la république! répondirent aux sublimes paroles de Vergniaud. Les malheureux Girondins étaient obligés de baisser leurs voix en adressant leurs derniers vœux à leur patrie, de peur d'être entendus de ce peuple pour qui ils allaient mourir.

VIII.

Le tocsin, la générale et le canon d'alarme tiré coup sur coup sur le terre-plein du Pont-Neuf, les pas des sectionnaires armés, courant à leurs postes dans la rue, leur annoncèrent que l'heure ne donnait plus de temps à l'irrésolution. Ils se séparèrent sans s'être arrêtés à aucun parti unanime. Chacun prenant conseil de ses illusions ou de son désespoir, de son courage ou de sa faiblesse; les uns cherchant leur salut dans une évasion nocturne hors des barrières de Paris, les autres allant attendre le sort de la séance chez des amis non suspects de fédéralisme; les plus généreux et les plus imprudents se rendant à la séance de la Convention pour mourir à leur poste. Leurs bancs se trouvèrent longtemps vides à la séance du soir, qui s'ouvrit à dix heures. Déjà le bruit de leur fuite et de leur trahison se répandait sur la Montagne, quand la présence des plus courageux d'entre les vingt-deux vint braver leurs assassins.

Le plan de blocus de Marat avait été suivi. Toute la nuit Henriot avait dirigé, autour de la Convention, les bataillons de volontaires parisiens rappelés de la banlieue dans la ville. Cent soixante bouches à feu, les bataillons des sections de Paris dont la commune était moins sûre formaient une seconde ligne derrière le Carrousel. Un profond silence régnait dans les rangs de cette armée de citoyens. Ce n'était plus une sédition, c'était un camp. On sentait, dans l'attitude de ces troupes, la résolution

d'avoir raison de la représentation nationale, même par les baïonnettes. Le crime contre la constitution était consommé dans leur cœur.

Au point du jour, la séance s'ouvrit. Mallarmé présidait comme la veille. Plus modéré qu'Hérault de Séchelles, il savait donner à la violence l'apparence de la légalité. La Montagne lui avait confié le soin de conserver à la proscription toute la dignité de la loi. Lanjuinais, regardant les bancs presque déserts des Girondins et d'autant plus animé à les défendre qu'ils s'abandonnaient davantage, demanda la parole. « *A bas Lanjuinais!* lui crient les tribunes. Il veut allumer la guerre civile. — Tant qu'il sera permis de faire entendre ici une voix libre, dit Lanjuinais, je ne laisserai pas avilir, dans ma personne, le caractère de représentant du peuple. Je dirai la vérité. Il n'est que trop vrai que depuis trois jours vous délibérez sous le couteau. Une puissance rivale vous domine. Elle vous environne. Au dedans des stipendiés, au dehors des canons. Des crimes que la loi punit de mort ont été commis. Une autorité usurpatrice a fait tirer le canon d'alarme. » Geoffroy, Drouet, Legendre, Billaud-Varennes, Julien se lèvent et se précipitent vers la tribune pour en arracher Lanjuinais. Le président se couvre: « C'en est fait de la liberté, dit-il avec une triste solennité, si de tels désordres continuent. — Qu'avez-vous fait cependant? reprend Lanjuinais avec assurance. Rien pour la dignité de la Convention, rien pour l'inviolabilité de ses membres attaqués, depuis deux jours, jusque dans leur vie! — Scélérat, lui crie Thuriot, tu as donc juré de perdre la république par tes éternelles déclamations et par tes calomnies! — Une Assemblée usurpatrice existe, délibère, conspire, agit, reprend l'impassible orateur. Un comité directionnel sonne la guerre civile, et cette commune révoltée existe encore! Avant-hier, quand cette autorité rivale et usurpatrice vous faisait entourer d'armes et de canons, on venait vous apporter cette pétition, cette liste de proscription de vos collègues trouvée dans la boue des rues de

aris. » A ces mots, la Montagne, les tribunes semblent abîmer sur Lanjuinais. La foule qui se presse aux por-es et dans les couloirs pousse des cris de mort et refoule, usqu'aux marches de la tribune, les huissiers et les gar-es de la Convention. Ces cris, ces poings levés, ces ges-es homicides, ces armes qui résonnent à quelques pas de ui ne donnent pas même un tremblement à l'accent de Lanjuinais. Il conclut à la répression de la commune, sous le fer des séides de la commune.

Une députation des autorités révolutionnaires de Paris lui succède. « Délégués du peuple, disent-ils, Paris n'a pas déposé les armes depuis quatre jours, et depuis quatre jours on se joue de ses réclamations. Le flambeau de la liberté a pâli, les colonnes de l'égalité sont ébranlées. Les contre-révolutionnaires lèvent leurs têtes insolentes. Qu'ils tremblent enfin! La foudre gronde et va les pulvériser. Représentants, les crimes des factieux de la Convention nous sont connus. Sauvez-nous, ou nous allons nous sauver nous-mêmes! »

Billaud-Varennes demande que cette pétition, renvoyée à l'instant au comité de salut public, soit discutée séance tenante. La Plaine demande l'ordre du jour. « L'ordre du jour, s'écrie l'impatient Legendre, est de sauver la patrie! » A ces hésitations de la Convention, à ces mots de Legendre, qui semblent un signal convenu entre la Montagne et le peuple, des femmes et des spectateurs s'échappent tumultueusement des tribunes et crient aux armes! Les portes cèdent avec fracas à la pression de la foule. La Convention se croit un moment forcée dans son enceinte. « Sauvez le peuple de lui-même! s'écrie un député de la droite nommé Richon. Sauvez la tête de vos collègues en décrétant leur arrestation provisoire! — Non, non, répond avec une intrépidité antique le généreux Lareveillière-Lépeaux, homme en qui le sentiment religieux fortifie le sentiment du devoir, non, non, pas de faiblesse! Nous partagerons tous le sort de nos collègues!!! »

Mais quelques-uns de ces hommes qui sèment la panique dans les cœurs, et qui confondent la lâcheté avec la prudence, continuent à demander à grands cris le décret d'arrestation contre eux-mêmes. Levasseur, ami de Danton, s'élance à la tribune. Ennemi de la Gironde, mais ennemi loyal, il veut l'épuration de la Convention sans vouloir le sang de ses collègues. « On nous demande, dit-il, l'arrestation provisoire des vingt-deux pour les couvrir contre la fureur du peuple. Je soutiens, moi, qu'on doit les arrêter définitivement s'ils l'ont mérité. Or ils le méritent, et je vais le prouver. » A ces mots, de longs applaudissements votent d'avance les conclusions de Levasseur, et apprennent aux Girondins qu'ils sont déjà livrés. Levasseur poursuit, et, dans un long discours, il énumère les crimes attribués aux Girondins et soutient que, fussent-ils innocents de ces crimes, ils en sont au moins suspects; qu'à ce titre de suspects, ils doivent être arrêtés et jugés légalement par la Convention.

Le silence avec lequel on écoute Levasseur atteste le combat intérieur qui se livre dans la conscience de l'Assemblée. Barrère, impatiemment attendu, arrive enfin du comité de salut public et monte à la tribune pour y lire le rapport de ce comité. Sa physionomie, contrainte quand il regarde la droite, souriante quand il regarde la Montagne, trahit d'avance les résolutions dont il est l'organe et l'inspirateur. « Le comité, dit-il brièvement, n'a pas cru devoir, par respect pour la situation morale et politique de la Convention, décréter l'arrestation, mais il a pensé qu'il devait s'adresser au patriotisme, à la générosité, et leur demander la suspension volontaire de leur pouvoir, seule mesure qui puisse faire cesser les divisions qui assiégent la république et y ramener la paix. Le comité a pris du reste toutes les mesures, pour placer les membres dont il s'agit sous la sauvegarde du peuple et de la force armée de Paris. »

IX.

Le silence glacial de la Montagne et le murmure de mécontentement des tribunes prouvent à l'instant aux Girondins que ce parti même ne satisfait qu'à demi l'impatience de leurs ennemis. Quelques-uns se hatent de le saisir comme un salut, qui va leur échapper s'ils délibèrent. Isnard, le plus fougueux d'entre eux naguère, maintenant le plus découragé et le plus humble, monte, le front baissé, les marches de la tribune comme pour y expier le premier son blasphème contre Paris. « Quand on met dans la même balance un homme et la patrie, dit Isnard d'un accent résigné, je penche toujours pour la patrie! Je le déclare, si mon sang était nécessaire pour sauver ma patrie, sans autre bourreau que moi-même, je porterais ma tête sur l'échafaud, et moi-même je détacherais le fer fatal qui devrait trancher ma vie. On nous demande notre suspension comme la seule mesure qui puisse prévenir les maux extrêmes dont nous sommes menacés, eh bien! je me suspends moi-même et je ne veux d'autre sauvegarde que celle du peuple! » Isnard descend au milieu des félicitations des uns, du mépris des autres. Lanthenas, le faible ami de Roland, imite Isnard. « Nos passions, nos divisions, dit-il, ont creusé sous nos pas un abîme. Les vingt-deux membres dénoncés doivent s'y précipiter! » Fauchet, brûlant de chercher un asile dans l'indulgence du peuple, s'empresse de faire son sacrifice à la patrie ou à la peur. Le vieux Dussaulx, amolli par l'âge et par l'étude, fléchit aussi. Des battements de mains couvrent et décorent chacune de ces abdications. La Convention satisfaite croit échapper à la nécessité d'une épuration qui lui coûte, par l'épuration patriotique de ces abdications volontaires.

X.

Mais Lanjuinais se lève et monte pour la derı
à la tribune. « Je crois, dit-il d'une voix ferme
une conscience, je crois avoir montré jusqu'à ce
assez d'énergie pour que vous n'attendiez de m
mission ni suspension. » A la fierté de cette déc
la Montagne, les tribunes, le peuple qui inond
répondent par des imprécations et des menaces
Lanjuinais promène un regard de dédain sur ce
titude, dont les gestes le frappent de loin, et
invectives couvrent sa voix. Un moment de sile
met enfin à l'indignation de son amé de se fair
dre dans un reproche immortel à la lâcheté de s
mis. « Quand les sacrificateurs antiques, dit-il, t
jadis les victimes à l'autel pour les immoler, ils
ronnaient de fleurs et de bandelettes!... lâches
les insultaient pas!... » A cette majestueuse in
levée par la sinistre analogie de l'orateur avec la
du sacrificateur avec le peuple, le tumulte, hoı
lui-même, cesse, et le peuple baisse à son tour s
Quand le sublime du langage se trouve mêlé au
de l'action, l'homme est subjugué malgré lui, l'é
devient héroïsme et le génie se confond avec l
« C'en est fait, poursuit Lanjuinais, on ne pe
d'ici ni même se mettre aux fenêtres pour dema
tice à la nation. Les canons sont braqués cont
Aucun vœu légal ne peut être émis dans cette
Je me tais... » et il descend.

Barbaroux, moins éloquent, aussi inflexible, s
Lanjuinais. « Si mon sang était nécessaire à l'
sement de la liberté, je le verserais, dit-il. Si
fice de mon honneur était nécessaire à la mêm
je vous dirais: Enlevez-le moi; la postérité sera m
Enfin, si la Convention croyait la suspension de
voirs nécessaire, j'obéirais à son décret. Mais j

›serai jamais moi-même les pouvoirs dont j'ai été in-
:sti par le peuple... Non, n'attendez de moi aucune dé-
ission. J'ai juré de mourir à mon poste, je tiendrai
on serment! » On admire. On se tait.

« Des sacrifices à la patrie! s'écrie Marat. Oublient-
; qu'il faut être purs pour offrir de tels sacrifices! C'est
moi, vrai martyr de la liberté, à me dévouer pour tous!
offre donc ma suspension du moment où vous aurez or-
›nné l'arrestation des vingt-deux ; et je demande qu'en
ıyant de la liste Ducos, Lanthenas et Dussaulx, qui ne
ıéritent pas l'honneur de la proscription, vous y ajou-
iez les têtes de Fermont et de Valazé, qui n'y sont pas! »

XI.

Billaud-Varennes combattait, comme Marat, la mollesse
les conclusions de Barrère, quand un nouveau tumulte
éclate aux portes de l'Assemblée et suspend un moment
oute délibération. Lacroix, l'ami et le confident de Dan-
ton, lancé secrètement par lui dans cette circonstance,
se précipite dans l'enceinte, les bras tendus comme un
homme qui implore asile et vengeance contre des assas-
sins. Il simule l'attitude, la voix, les gestes de l'effroi.
« Des armes ont été dirigées contre ma poitrine, dit-il.
La Convention est sous la mitraille. Nous avons juré de
vivre libres ou de mourir; eh bien! il faut savoir mourir,
mais mourir libres! »

La Gironde et la Plaine confirment les paroles de La-
croix. Ils attestent que plusieurs d'entre eux ont été re-
poussés dans la salle et ont subi des outrages. Danton se
montre également indigné. Barrère s'écrie que la Con-
vention asservie ne peut faire des lois; que de nouveaux
tyrans la surveillent; que cette tyrannie siége dans le
comité révolutionnaire de la commune; que ce conseil
renferme des scélérats dans son sein: il désigne l'Espa-
gnol Gusman, l'ami et l'agent de Marat; qu'en ce moment
et *sous les yeux de la Convention*, on distribue aux trou-

pes qui la cernent la solde de l'insurrection. Danton soutient Barrère et demande qu'on charge le comité de salut public de venger la représentation opprimée. Un décret ordonne à la force armée de s'éloigner de l'enceinte. Mallarmé, épuisé de voix, cède la présidence à Hérault de Séchelles, le président de parade des jours de faiblesse!

Peut-être si tous les Girondins absents eussent été présents, si Vergniaud, dont la modération avait capté la Plaine et assoupi la Montagne, avait prononcé en ce moment une de ses magnifiques harangues, apaisé le peuple par des promesses, fait rougir la Convention par le spectacle de son oppression; cette tentative de Lacroix et de Danton pour sauver les vingt-deux têtes n'eût pas été perdue. Mais tous les orateurs de la Gironde étaient éloignés ou muets. Barrère provoqua seul une seconde fois l'Assemblée. « Citoyens, dit-il, je vous le répète, sachons si nous sommes libres! Je demande que la Convention aille délibérer au milieu de la force armée, qui sans doute la protégera. »

A ces mots, Hérault de Séchelles descend du fauteuil et se place à la tête d'une colonne de députés disposés à le suivre. Les Girondins et la Plaine se précipitent sur ses pas. La Montagne, indécise, reste immobile. « Ne sortez pas, lui crient les Jacobins des tribunes. C'est un piége où les traîtres veulent conduire les patriotes. Vous serez égorgés! — Quoi! vous abandonnerez vos collègues qui vont se jeter dans le sein du peuple et vous les livrerez ainsi à une mort certaine en faisant croire à ce peuple qu'il y a deux Conventions, une dedans, une dehors de cette enceinte? » répondent avec des gestes suppliants les députés de la Plaine. Danton s'élance généreusement au milieu d'eux. Robespierre délibère un moment avec Couthon, Saint-Just et un groupe de Jacobins. Ils se décident enfin à descendre de leurs bancs et à s'unir au cortége.

Les portes s'ouvrent à l'aspect du président, ceint de l'écharpe tricolore. Les sentinelles présentent les armes. La

foule livre passage aux représentants. Ils s'avancent vers le Carrousel. La multitude qui couvre cette place salue les députés. Des cris de vive la Convention, livrez les vingt-deux, à bas les Girondins mêlent la sédition au respect. La Convention, impassible à ces cris, marche processionnellement jusqu'aux pièces de canon, près desquelles le commandant-général Henriot semblait l'attendre au milieu de son état-major. Hérault de Séchelles ordonne à Henriot de faire retirer cet appareil de force et de livrer passage à la représentation nationale. Henriot, qui sent en lui la toute-puissance de l'insurrection armée, fait cabrer son cheval en reculant de quelques pas, et avec un geste impératif: « Vous ne sortirez pas, dit-il à la Convention, que vous n'ayez livré les vingt-deux. — Saisissez ce rebelle! dit Hérault de Séchelles aux soldats, en montrant de la main Henriot. Les soldats restent immobiles. « Canonniers, à vos pièces! soldats aux armes! » crie Henriot à ses bataillons.

A ces mots, répétés sur toute la ligne par les officiers, un mouvement de concentration s'opère autour des pièces de canon. La Convention rétrograde. Hérault de Séchelles passe avec les députés par la voûte du palais dans le jardin. Là, des bataillons fidèles, postés à l'extrémité de la grande allée sur la place de la Révolution, appelaient par leurs acclamations les membres de l'Assemblée, jurant de les couvrir de leurs baïonnettes. Hérault de Séchelles s'y dirige. Un bataillon des sections insurgées lui barre le passage avant d'atteindre le Pont-Tournant. La Convention, groupée autour de son président, hésite et s'arrête.

Marat, sortant alors d'une contre-allée, escorté d'une colonne de jeunes Cordeliers, qui crient *Vive l'Ami du peuple!* somme les députés qui ont abandonné leur poste d'y retourner. La Convention captive, mais affectant d'être satisfaite du peu de pas qu'on lui a laissé faire, rentre dans la salle. Couthon joint la dérision au dedans à la violence au dehors. « Citoyens, dit-il, tous les mem-

bres de la Convention doivent être maintenant rassurés sur leur liberté. Vous avez marché vers le peuple. Partout vous l'avez trouvé respectueux pour ses représentants, implacable contre les conspirateurs. Maintenant donc que vous vous sentez libres dans vos délibérations, je demande, non pas, quant à présent, un décret d'accusation contre les vingt-deux dénoncés, mais un décret qui les mette en arrestation chez eux, ainsi que les membres de la commission des Douze et les ministres Clavière et Lebrun! »

XII.

Un applaudissement simulé, mais unanime, atteste qu'il ne reste plus même à la Convention la pudeur de sa situation. Legendre, Couthon et Marat font entendre cependant un accent de pitié en faveur des membres de la commission des Douze qui ont protesté contre l'arrestation d'Hébert et de Varlet. On efface de la liste des proscrits Fonfrède, Saint-Martin et quelques autres.

Des pétitionnaires s'offrent à servir d'otages aux départements dont les députés vont être emprisonnés. « Je n'ai pas eu besoin de baïonnettes pour défendre la liberté de mes opinions, répond Barbaroux. Je n'ai pas besoin d'otages pour protéger ma vie. Mes otages sont la pureté de ma conscience et la loyauté du peuple de Paris, entre les mains de qui je me remets. — Et moi, dit Lanjuinais, je demande des otages, non pour moi, qui ai fait depuis long-temps le sacrifice de ma vie, mais pour empêcher la guerre civile d'éclater et pour maintenir l'unité de la république! » Aucun murmure insultant ne répondit à ces dernières paroles des vingt-deux. La Convention, en les frappant, sentit qu'elle s'était frappée elle-même. En les plaignant elle se plaignait. La Montagne descendit silencieusement de ses bancs en évitant de regarder les hommes qu'elle venait de proscrire. Plusieurs s'étaient *évadés*. *D*'autres s'étaient tenus renfermés chez Meilhan,

un de leurs collègues, et se dispersèrent quand le résultat de la journée fut connu. Barbaroux, Lanjuinais, Vergniaud, Mollevault, Gardien restèrent sur leurs bancs, attendant vainement les hommes armés qui devaient s'assurer de leur personne; ne les voyant pas venir, ils se rendirent d'eux-mêmes à leur demeure. Des gendarmes furent envoyés par le comité révolutionnaire pour les garder à vue dans leurs maisons.

XIII.

Telle fut la catastrophe politique de ce parti. Il mourut comme il était né, d'une sédition légalisée par la victoire. La journée du 2 juin, qu'on appelle encore le 31 mai, parce que la lutte dura trois jours, fut le 10 août de la Gironde. Ce parti tomba de faiblesse et d'indécision, comme le roi qu'il avait renversé. La république qu'il avait fondée s'écroula sur lui après huit mois seulement d'existence. On honora ce groupe de républicains pour ses intentions, on l'admira pour ses talents, on le plaignit pour ses malheurs, on le regretta à cause de ses successeurs, et parce que ses chefs, en tombant, ouvrirent cette longue marche à l'échafaud. On se demande après la disparition de ce parti quelle était son idée et s'il en avait une? L'histoire se demande à son tour si le triomphe de la Gironde au 31 mai aurait sauvé la république? S'il y avait dans ces hommes de paroles, dans leurs conceptions, dans leur union, dans leurs caractères et dans leur génie politique les éléments d'un gouvernement à la fois dictatorial et populaire, capable de comprimer les convulsions de la France au dedans, de faire triompher la nation au dehors, et de procurer l'avénement d'une république régulière en la préservant des rois et des démagogues? L'histoire n'hésite pas à répondre: Non; les Girondins n'avaient en eux aucune de ces conditions. La pensée, l'unité, la politique, la résolution, tout leur manquait. Ils avaient fait la Révolution sans la

vouloir; ils la gouvernaient sans la comprendre. La Révolution devait se révolter contre eux et leur échapper.

Il faut deux choses à des hommes d'État pour diriger les grands mouvements d'opinion auxquels ils participent: l'intelligence complète de ces mouvements, et la passion dont ces mouvements sont l'expression dans un peuple. Les Girondins n'avaient complètement ni l'une ni l'autre. A l'Assemblée législative ils avaient pactisé longtemps avec la monarchie, mal acceptée par eux, et n'avaient pas compris qu'un peuple ne se transforme et ne se régénère presque jamais sous la main et sous le nom du pouvoir auquel il échappe. La république, timidement tramée par quelques-uns d'entre eux, avait été plutôt accueillie comme une nécessité fatale, qu'embrassée comme un système par les autres. Dès le lendemain de sa proclamation, ils avaient redouté le fruit de leur enfantement, comme une mère qui serait accouchée d'un monstre. Au lieu de travailler à fortifier la république naissante, ils n'avaient montré de sollicitude que pour l'affaiblir. La constitution qu'ils lui proposaient ressemblait à un regret plutôt qu'à une espérance. Ils lui contestaient un à un tous ses organes de vie et de force. L'aristocratie se révélait, sous une autre forme, dans toutes leurs institutions bourgeoises. Le principe populaire s'y sentait d'avance étouffé. Ils se défiaient du peuple. Le peuple à son tour se défiait d'eux. La tête craignait le bras, le bras craignait la tête. Le corps social ne pouvait que s'agiter ou languir.

Aussi les Girondins, depuis leur avénement, avaient-ils marché de défis en concessions et de résistances en défaites. Le 10 août leur avait arraché le trône, dont ils rêvaient encore la conservation dans le décret même où Vergniaud proclamait la déchéance du roi. Danton leur avait arraché les proscriptions de septembre, qu'ils n'avaient su ni prévenir par un déploiement de force, ni punir en couvrant les victimes de leur corps. Robespierre leur avait arraché la tête de Louis XVI, cédée lâchement

en échange de leurs propres têtes. Marat leur avait arraché son impunité et son triomphe après son accusation au 10 mars. Les Jacobins leur avaient arraché le ministère dans la personne de Roland. Enfin Pache, Hébert, Chaumette et la commune leur arrachaient maintenant leur abdication et ne leur laissaient que la vie. Faibles au dedans, ils avaient été malheureux au dehors. Dumouriez, leur homme de guerre, avait trahi la république, et jeté sur eux, par cette trahison, le soupçon de complicité. Les armées, sans chefs, sans discipline, sans recrutement, reculaient de défaites en défaites. Les places fortes du Nord tombaient ou ne se défendaient qu'avec leurs murailles. Le royalisme conquérait l'Ouest ; le fédéralisme disloquait le Midi ; l'anarchie paralysait le centre ; les factions tyrannisaient la capitale. La Convention, riche d'orateurs, mais sans chefs politiques, flottait entre leurs mains en admirant leurs discours, mais en se jouant de leurs actes. Ils détestaient les Jacobins, et ils les laissaient régner. Ils abhorraient le tribunal révolutionnaire, et ils le laissaient frapper au hasard, en attendant qu'il les frappât eux-mêmes. Ils redoutaient le déchirement de la république, et leurs correspondances désespérées ne cessaient de pousser leurs départements au suicide par le fédéralisme.

XIV.

Encore quelques mois d'un pareil gouvernement, et la France, à demi conquise par l'étranger, reconquise par la contre-révolution, dévorée par l'anarchie, déchirée de ses propres mains, aurait cessé d'exister et comme république et comme nation. Tout périssait entre les mains de ces hommes de paroles. Il fallait, ou se résigner à périr avec eux, ou fortifier le gouvernement. La violence s'en empara. Elle prit, comme elle avait fait au 10 août, cette dictature que personne n'osait prendre encore dans la Convention. L'insurrection de la commune, quoique

fomentée et dirigée par des passions perverses, fut présentée aux yeux des patriotes comme l'insurrection du salut public. Le peuple, voyant clairement qu'il allait périr, porta illégalement sa propre main au gouvernail, et l'arracha aux mains impuissantes qui le laissaient dériver. Le peuple crut user en cela de son droit suprême, du droit d'exister. On l'accusa de s'être arrogé l'initiative sur les départements et d'avoir substitué la volonté de Paris à la volonté de la France. Que pouvaient, disent les patriotes du 31 mai, les départements, à la distance où ils étaient des événements? Avant qu'on les eût consultés, avant qu'ils eussent répondu, avant que leur force d'opinion et leur force armée fussent arrivées à Paris, les coalisés pouvaient être à ses portes, les Vendéens aux portes d'Orléans, la république étouffée dans son berceau. Dans les périls extrêmes la proximité est un droit. C'est à la patrie du peuple la plus rapprochée du danger public d'y pourvoir la première. En pareil cas, la mesure du pouvoir est la portée du bras. Une ville exerce alors la dictature de sa situation, sauf à la faire ratifier ensuite. Paris l'avait exercée maintes fois avant et depuis 1789. La France ne lui reprochait ni le 14 juillet, ni le Jeu de Paume, ni même le 10 août, où Paris avait conquis pour elle, sans la consulter et sans l'attendre, la Révolution et la république.

D'ailleurs, quelles que soient les théories d'égalité abstraite entre les villes d'un empire, ces théories cèdent malheureusement la place au fait dans des circonstances d'exception : et ce fait a son droit, car il a sa justice quand il a sa nécessité. Sans doute, les villes où siégent les gouvernements ne sont que des membres du corps national; mais ce membre, c'est la tête! La capitale d'une nation exerce sur les membres une puissance d'initiative, d'entraînement et de résolution, en rapport avec les sens plus énergiques, dont la tête est le siége dans la nation comme dans l'individu. La polémique rigoureuse peut contester avec raison ce droit, l'histoire ne peut le nier. Dans les

temps réguliers, le gouvernement est partout en proportion égale. Dans les temps extrêmes, le gouvernement est, non de droit, mais de fait, partout où on le saisit. L'initiative est la maîtresse des choses quand elle est dans le sens des choses. Le 31 mai était illégal, qui le justifie? Mais le 10 août était-il légal? C'était le titre des Girondins cependant. Quel parti pouvait légitimement alors invoquer la loi? Aucun. Tous l'avaient violée. La loi n'était, dans cette usurpation réciproque et continue, ni dans la Montagne, ni dans la Gironde, ni dans la commune, ni à Paris, ni à Bordeaux. La loi n'était plus, ou plutôt la loi était l'instinct de conservation d'un grand peuple. La loi, c'était la Révolution elle-même! Un peuple égaré par son patriotisme crut la promulguer au milieu du tumulte et de la sédition de ces trois journées. C'était le désordre, mais à ses yeux c'était la loi pourtant; car cette violence lui paraissait la mesure qui pouvait seule sauver la patrie et la Révolution. Le 10 août, lui disait-on, pouvait seul sauver la liberté, le 31 mai sauver la nation.

LIVRE QUARANTE-TROISIÈME.

I.

Après cette journée, où le peuple ne fit d'autre usage de sa force que de la montrer et d'exercer la pression de Paris sur la représentation, il se retira sans commettre aucun excès. Il semblait avoir la conscience d'un service immense rendu à la liberté. Il illumina spontanément les rues. Il n'insulta personne. Il laissa les Girondins sortir librement des Tuileries et se rendre isolément à leur domicile. Ce n'était pas des têtes qu'il semblait vouloir, mais un gouvernement. Il croyait avoir affranchi la Convention du joug de quelques ambitieux et des trames de quelques traîtres. Cela lui suffisait. Il était prêt à obéir à la Convention, pourvu qu'il la crût libre. Aucune tentative pour le pousser plus loin ne put l'entraîner à établir une tyrannie.

Un seul homme voulut faire aboutir le mouvement à son ambition personnelle: ce fut Marat. Il échoua et fut obligé de se justifier aux Jacobins de l'accusation d'aspi-*rer à la* dictature. Les discours qu'il avait tenus à la Con-

vention, à la commune et au peuple, pendant les oscillations de ces trois journées, tendaient évidemment à le désigner lui-même comme le chef indispensable. Billaud-Varennes le lui reprocha avec rudesse. « Je suis dénoncé, répondit Marat, pour avoir demandé un chef, un maître, c'est-à-dire un tyran. Je ne parais pas ici pour me disculper, car je suis persuadé que personne n'ajoute foi à cette calomnie. Il est désagréable de parler français devant des ignorants qui ne l'entendent pas ou devant des fripons qui ne veulent pas l'entendre. Hier au soir, à neuf heures, des députations de plusieurs sections vinrent me consulter sur le parti qu'elles devaient prendre. Quoi ! leur dis-je, le tocsin de la liberté sonne et vous demandez des conseils ? J'ajoutai à cette occasion : Je vois qu'il est impossible que le peuple se sauve sans un chef qui dirige ses mouvements. Des citoyens qui m'entouraient s'écrièrent : — Quoi ! vous demandez un chef? — Non, répondis-je. Je demande un guide et non un maître. C'est bien différent. »

II.

Marat réprimandé pour son ambition, Danton le fut à son tour pour son inaction et pour ses ménagements envers les Girondins. Ce même Varlet, qui avait proposé au comité de l'Archevêché les plans les plus atroces contre les Girondins, osa attaquer Danton, à la tribune des Cordeliers, au milieu de ses amis et au foyer même de sa puissance. Varlet crut que le moment d'ébrécher cette popularité gigantesque et de fonder la sienne sur les débris de celle du tribun était venu. En effet, Danton chancelait déjà. Son silence au comité de salut public, son inertie à la Convention, ses tempéraments pendant la crise, ses apostrophes grondeuses au peuple insurgé étaient pour les Cordeliers des signes d'un patriotisme endormi ou d'une complicité cachée avec les Girondins. Les Cordeliers, *laissant parler* ainsi Varlet contre leur idole, mon-

trèrent qu'elle n'était pas inviolable dans leur cœur. Danton était absent. Camille Desmoulins défendit son patron contre les insinuations de Varlet, en étalant devant le peuple les titres révolutionnaires de l'homme du 10 août et du 2 septembre.

Le crédit de Danton sortit encore intact de cette lutte. Le soir Camille Desmoulins étant venu lui raconter cette insolence de Varlet: « Je te remercie, lui dit Danton, de m'avoir vengé de ce reptile. Quand le peuple aura trouvé un autre Danton, il pourra être ingrat impunément et me sacrifier à ses caprices. Mais je ne crains rien, ajouta-t-il en se frappant le front de la paume de la main; il y a là deux têtes: une pour soulever la Révolution, une autre pour la conduire. » Danton, dans ses audacieuses confidences, déguisait moins, de jour en jour, sa pensée de s'emparer de la république et de transformer le gouvernement. « Je parle peu, disait-il quelques jours après à un autre de ses affidés. Je songe même m'éclipser pour un temps. Il faut user les factions. Les révolutions ont leur lassitude. C'est là que je vous attends! »

III.

La Montagne fit renouveler le lendemain les comités, à l'exception de celui de salut public. Elle y jeta en majorité ses membres les plus prononcés. L'impulsion de la veille lui imprimait la force des masses. Elle destitua les ministres suspects d'attachement aux vaincus, envoya des commissaires dans les départements douteux, annula le projet de constitution proposé par les Girondins, et chargea le comité de salut public de rédiger dans les huit jours un projet de constitution entièrement démocratique. Elle pressa le recrutement et l'armement de l'armée révolutionnaire, cette levée en masse du patriotisme. Elle décréta l'emprunt forcé d'un milliard sur les riches. Elle envoya, coup sur coup, accusés sur accusés *au tribunal* révolutionnaire. Ses séances ne furent plus

délibérations, mais des motions brèves, décrétées à
istant par acclamation et renvoyées sur l'heure aux
férents comités pour les moyens d'exécution. Elle dé-
uilla le pouvoir exécutif du peu d'indépendance et de
sponsabilité qu'il avait encore. Sans cesse appelés dans
sein de ses comités, les ministres ne furent plus que
s exécuteurs passifs des mesures qu'elle décrétait. Ses
mmissaires, envoyés dans les départements, furent in-
stis par elle d'un pouvoir dictatorial, qui supprimait
evant eux toutes les autorités intermédiaires et même
outes les lois, et qui semblait transporter aux extrémi-
és de la république l'ubiquité et la toute-puissance de
a Convention. De ce jour l'Assemblée cessa d'être repré-
entation pour devenir gouvernement. Elle administra,
lle jugea, elle frappa, elle combattit elle-même. Ce fut
a France assemblée: tête et main tout à la fois. Cette
ictature collective avait sur la dictature d'un seul cet
vantage qu'elle était invulnérable et qu'un coup de poi-
nard ne pouvait l'interrompre ni la renverser.

De ce jour aussi, on ne discute plus, on agit. La dis-
arition des Girondins enleva la voix à la Révolution.
'éloquence fut proscrite avec Vergniaud, à l'exception
es rares journées où les grands chefs de parti, comme
anton et Robespierre, prirent la parole, non pour ré-
ter des opinions, mais pour intimer des volontés et
omulguer des ordres. Les séances devinrent presque
uettes. Un grand silence se fit désormais dans la Con-
ention, interrompu seulement par le pas accéléré des
ataillons qui défilaient dans l'enceinte, par les salves du
anon d'alarme et par les coups de la hache qui frappait
ur la place de la Révolution.

IV.

Cependant les vingt-deux Girondins, les membres de
a commission des Douze et un certain nombre de leurs
mis, avertis de leur danger par ce premier coup d'os-

tracisme, s'enfuyaient dans leur département, et couraient protester contre la mutilation de la patrie. Les victimes du 31 mai n'avaient pas été jetées dans les cachots dès le premier jour. La commune se contenta de les avoir exilés de leurs siéges de législateurs. La pitié de leurs collègues semblait leur laisser volontairement la facilité de se soustraire par la fuite à des emprisonnements plus étroits et à des assassinats presque certains. Des gendarmes, accoutumés au respect envers des membres de la représentation nationale, gardaient les détenus dans leurs maisons. Plutôt serviteurs que geôliers, ces hommes, facilement attendris ou captés, laissaient communiquer les députés proscrits avec leur famille et leurs amis au dehors. Les captifs recevaient des visites, quelques-uns même avaient la permission de sortir la nuit. On se contentait de leur parole de ne pas s'évader de Paris.

Le plus grand nombre de ceux qui avaient attendu l'issue de l'insurrection du 2 juin, chez Meilhan, dans la rue Saint-Honoré, avaient déjà pris ce parti. Les autres s'évadèrent un à un. Robespierre, Danton, le comité de salut public, le peuple lui-même semblaient fermer les yeux sur ces évasions, comme pour se soustraire à eux-mêmes des victimes qu'il leur serait pénible de frapper.

V.

Buzot, Barbaroux, Guadet, Louvet, Salles, Péthion, Bergoing, Lesage, Cussy, Kervélégan, Lanjuinais se jetèrent dans la Normandie, et, après avoir parcouru, en les soulevant, les départements entre la mer et Paris, ils établirent à Caen le foyer et le centre de l'insurrection contre la tyrannie de Paris. Ils se donnèrent le nom d'Assemblée centrale de la résistance à l'oppression. Biroteau et Chasset étaient parvenus jusqu'à Lyon. Les sections armées de cette ville s'agitaient en mouvements contraires et déjà sanglants. Brissot s'enfuit à Moulins; Rabaut-Saint-Étienne à Nîmes. Grangeneuve, envoyé par Ver-

gniaud, Fonfrède et Ducos, à Bordeaux, leva des bataillons, prêts à marcher sur la capitale. Toulouse suivit la même impulsion de résistance à Paris.

Les départements de l'Ouest étaient en feu et se réjouissaient de voir la république, déchirée en factions contraires, leur offrir la complicité d'un des deux partis pour le rétablissement de la royauté. Le centre montagneux de la France, où le joug de Paris est moins accepté et où l'éloignement des frontières rend moins présents les dangers extérieurs, s'émut. Le Tarn, le Lot, l'Aveyron, le Cantal, le Puy-de-Dôme, l'Hérault, l'Ain, l'Isère, le Jura, en tout soixante-dix départements, se déclarèrent en scission avec la Convention. Ces départements chargèrent leurs autorités constituées de prendre toutes les mesures pour venger la représentation nationale. Ils s'envoyèrent réciproquement des députations pour combiner leur soulèvement. Marseille enrôla dix mille hommes à la voix de Rebecqui et des jeunes amis de Barbaroux. Elle emprisonna les commissaires de la Convention, Roux et Antiboul. Le royalisme, toujours couvant dans le Midi, transforma insensiblement ce mouvement du patriotisme en insurrection monarchique. Rebecqui, désespéré des atteintes involontaires qu'il portait à la république et de voir le royalisme s'emparer du mouvement du Midi, échappa au remords par le suicide et se précipita dans la mer. Lyon et Bordeaux emprisonnèrent également les envoyés de la Convention comme Maratistes. Les premières colonnes de l'armée combinée des départements commencèrent à s'ébranler de toutes parts. Six mille Marseillais étaient déjà à Avignon, prêts à remonter le Rhône et à faire leur jonction avec les insurgés de Nîmes et de Lyon. La Bretagne et la Normandie, réunies, concentraient leurs premières forces à Évreux.

VI.

Au dehors, la situation de la Convention n'était pas moins tendue. L'Angleterre bloquait tous nos ports. Une

armée de cent mille hommes, Anglais, Hollandais, Autrichiens, pressait et entamait les départements du Nord. Condé, bloquée, voyait le général Dampierre expirer en tentant de la défendre. Valenciennes, bombardée par trois cents bouches à feu, n'était plus qu'un amas de cendres protégé par des remparts imprenables. Les émigrés, les Autrichiens et les Prussiens avaient passé le Rhin et menaçaient les départements de l'Alsace d'une invasion de plus de cent mille combattants. Custine et nos garnisons du Rhin les arrêtaient à peine. Ce général, retranché dans les lignes de Wissembourg, songeait à se réfugier dans Strasbourg. Mayence, abandonnée, avec une garnison de vingt mille soldats d'élite, paralysés ainsi pour la guerre active, se défendait héroïquement contre les attaques du général Kalkreutz à la tête de soixante-dix mille hommes. Le roi de Prusse, au milieu d'un autre corps d'armée, en face de Custine, n'attendait, pour porter les derniers coups, que la nouvelle de la reddition de Mayence. De Strasbourg aux Alpes l'insurrection girondine soulevait la Franche-Comté et rendait l'accès du Haut-Jura praticable aux intrigues et aux armes des émigrés. Avoir le même ennemi, c'est la seule alliance entre les factions!

VII.

Vingt mille jeunes volontaires franc-comtois, poussés au royalisme par leur indignation contre les Montagnards et contre Marat, étaient prêts à descendre sur Lyon et sur Macon pour grossir l'armée du Midi marchant contre Paris. Quatre-vingt mille Savoyards et Piémontais, postés sur les hauteurs du comté de Nice et au confluent des hautes gorges des Alpes de la Savoie, menaçaient Toulon, Grenoble, Lyon. Ces troupes étrangères proposaient aux royalistes de l'intérieur leurs secours armés contre les tyrans de la république. Biron, qui commandait l'armée d'Italie, n'avait que quelques milliers d'hommes découragés et indisciplinés pour couvrir à la fois la

Provence et la frontière. Dans les Pyrénées, notre guerre avec l'Espagne, molle et sans gloire des deux côtés, se renfermait dans les gorges, laissant nos provinces du Roussillon sous le coup d'une invasion toujours ajournée, mais toujours imminente. Les désastres de l'armée révolutionnaire dans la Vendée complétaient ce tableau des calamités de la république et des extrémités de la Convention. La force n'était plus qu'au cœur. Pour ne pas désespérer de la lutte que la république, concentrée à Paris, avait à soutenir, il fallait porter dans son ame toute la foi de la nation dans la liberté. La Convention avait cette foi; elle se dévoua, et elle dévoua la France ou à la mort ou à son œuvre. Ce fut sa gloire, son excuse et son salut. Danton et Robespierre, la commune de Paris et les Jacobins soutinrent son énergie au niveau de ses périls, tantôt par l'enthousiasme, tantôt par la terreur qu'ils lui imprimaient. Ils la placèrent entre la contre-révolution et l'échafaud : elle n'eut que le choix de la mort; elle choisit la mort glorieuse, et se résolut à combattre contre tout espoir.

VIII.

Pour montrer qu'elle ne désespérait pas de l'avenir, la Convention vota, en quelques jours de discussion, la nouvelle constitution, dont elle avait chargé le comité de salut public de lui présenter le plan. Hérault de Séchelles lut le rapport.

Cette constitution cessait d'être représentative pour devenir démocratique, c'est-à-dire que la représentation générale, universelle, directe, y appelait partout et toujours le peuple lui-même, sous toutes les formes, à l'exercice immédiat de la souveraineté. On consultait la nation sur toutes les lois; l'élection nommait tous les pouvoirs exécutifs, les contrôlait et les destituait à son gré. Robespierre, dont les principes avaient prévalu dans cette conception, la défendit aux Jacobins contre les attaques des démagogues exagérés, tels que Roux et Chabot. « Dé-

fiez-vous, dit-il, de ces ci-devant prêtres, coalisés avec les Autrichiens. Prenez garde au nouveau masque dont les aristocrates vont se couvrir ! J'entrevois dans l'avenir un nouveau crime, qui n'est peut-être pas loin d'éclater; mais nous le dévoilerons, et nous écraserons les ennemis du peuple sous quelque forme qu'ils osent se présenter ! »

Les Jacobins, qui affectaient de conserver toujours l'avantage de la modération sur les Cordeliers et qui devaient à ce caractère réfléchi et politique de leurs actes une partie de leur puissance, applaudirent aux paroles de Robespierre. Ils envoyèrent une députation, dont Collot d'Herbois fut l'orateur, supplier les Cordeliers de faire taire les détracteurs de la constitution et de rallier tous les cœurs à une œuvre que le temps rendrait plus populaire encore. Les Cordeliers fléchirent à la voix des Jacobins; ils chassèrent de leur société, comme perturbateurs et anarchistes, Roux et Leclerc des Vosges, et pardonnèrent à Varlet en considération de l'ardeur de sa jeunesse. La constitution, ainsi sanctionnée par les deux sociétés souveraines de l'opinion à Paris et couverte de l'égide de Robespierre, fut envoyée à toutes les municipalités de la république pour être présentée à l'acceptation du peuple français, convoqué en assemblées primaires.

Quant à Danton, il lança cette constitution au peuple comme un jouet déjà brisé dans sa pensée. Il n'aimait du peuple que sa force; il croyait peu à la liberté; il s'inquiétait peu de l'avenir; il était de la race de ces hommes qui ne s'insurgent contre les tyrannies que par une tyrannie plus grande. Quand ils ne sont pas des esclaves révoltés, ils deviennent les plus insolents des dominateurs. Toutes ces théories constituantes n'étaient aux yeux de Danton que des puérilités plus ou moins habiles; il lui en coûtait peu de les écrire, car il ne lui en coûtait rien de les effacer. Il ne connaissait en révolution qu'un seul *gouvernement* légitime: le gouvernement de la *circonstance* et la loi de la nécessité.

IX.

Le bruit courait alors que la Convention, embarrassée des Girondins captifs à Paris, n'osant ni les juger ni les absoudre, se proposait de faire un sacrifice à la paix et à la réconciliation avec les départements en amnistiant les vingt-deux. C'était en effet l'avis de Danton: les rigueurs inutiles lui pesaient et le souvenir de septembre l'éloignait du meurtre. Valazé, indigné de l'outrage caché dans un pareil pardon, écrivit à la Convention qu'il ne pouvait croire à ce projet du comité de salut public; que la liberté lui était moins chère que l'honneur, et qu'il repousserait avec horreur le pardon. Vergniaud, également intrépide et qui jetait le défi à ses vainqueurs du fond de sa prison, écrivit une lettre dans le même sens. « Je demande être jugé, disait-il. Si je suis coupable, je me suis mis volontairement en état d'arrestation pour offrir ma tête en expiation des trahisons dont je serais convaincu; si mes calomniateurs ne produisent pas leurs preuves contre moi, je demande à mon tour qu'ils aillent à l'échafaud. Citoyens mes collègues, je m'en rapporte à votre conscience; votre justice sera jugée à son tour par la postérité. » Les restes du parti de la Gironde, encouragés par le soulèvement des départements, se rendirent en masse à la séance de la Convention pour appuyer la lecture de ces lettres et des pétitions en faveur des proscrits. « Ce sont des brandons de guerre civile qu'on vous jette! s'écria Legendre, hâtez-vous de les éteindre en passant dédaigneusement à vos délibérations. » La Convention écarta ces pétitions. Barrère lut un rapport du comité de salut public. Il y glorifiait le 31 mai, tout en demandant des mesures sévères pour ramener les Jacobins et la commune au respect du pouvoir suprême concentré dans la Convention. « Hommes de la Montagne, disait Barrère, en finissant, vous ne vous êtes pas placés sans doute *sur ce point le plus* élevé pour vous élever au-

dessus de la vérité; sachez donc l'entendre. Ne prononcez pas avant l'opinion sur la culpabilité des collègues que vous avez repoussés de votre sein, et donnez, en attendant le jugement, des otages aux départements alarmés.» Robespierre, Lacroix, Thuriot et Legendre s'indignèrent de cette faiblesse. Robespierre s'étonna de ce qu'on osât remettre en question ce que le peuple avait jugé.

On annonça au même moment à la Convention que les administrateurs des départements insurgés venaient de faire arrêter les commissaires Romme, Prieur de la Côte-d'Or, Ruhl et Prieur de la Marne. « Je connais Ruhl, s'écria Couthon, il serait libre encore en face de toutes les bouches à feu de l'Europe! » On demanda par acclamation la prompte punition des administrateurs rebelles. Quelques membres de la droite proposèrent des mesures faibles ou perfides d'expectative. Danton sembla sortir, à ces mots, de l'inexplicable inertie qu'on lui reprochait.

« Eh quoi! dit-il, on semble douter de la république? C'est au moment d'un grand enfantement que les corps politiques comme les corps physiques paraissent menacés d'une destruction prochaine. Nous sommes entourés d'orages! la foudre gronde! eh bien! c'est du milieu de ses éclats que sortira l'ouvrage qui immortalisera la nation française. Rappelez-vous, citoyens, ce qui s'est passé du temps de la conspiration de la Fayette; rappelez-vous l'état de Paris alors, les patriotes opprimés, proscrits, menacés partout, les plus grands malheurs suspendus sur nous! C'est aujourd'hui la même situation! il semble qu'il n'y ait de péril que pour ceux qui ont créé la liberté! La Fayette et sa faction furent bientôt démasqués. Aujourd'hui les nouveaux ennemis du peuple sont déjà en fuite sous de faux noms. Ce Brissot, ce coryphée de la secte impie qui va être étouffée, cet homme qui vantait son courage et qui se targuait de son indigence, en m'accusant, moi, d'être couvert d'or, n'est plus qu'un misérable, dont le peuple a déjà fait justice à Moulins, en l'ar-

rélant comme un conspirateur. On dit que l'insurrection de Paris cause des mouvements dans les départements? Je le déclare à la face de l'univers, ces événements feront la gloire de cette superbe cité! je le déclare à la face de la France, sans le canon du 31 mai les conspirateurs nous faisaient la loi! que le crime de cette insurrection retombe sur nous!! »

X.

Cet orgueilleux défi à la postérité n'eut qu'un écho unanime sur la Montagne. Danton s'associait à l'insurrection victorieuse du 31 mai, et lui donnait devant la France le baptême du patriotisme.

Couthon convertit en motion l'enthousiasme excité par ces paroles, et fit voter non-seulement l'amnistie des bandes qui avaient assiégé la Convention, mais encore l'éloge de la commune, du peuple et même du comité insurrecteur de Paris, pendant les journées du 31 mai, du er et du 2 juin.

Ducos, resté avec Fonfrède sur les bancs déserts des irondins, s'efforça de fléchir la colère des vainqueurs d'exciter leur indulgence en faveur de ses collègues. n lui répondit par des murmures. On accusa Vergniaud avoir voulu corrompre le gendarme qui le gardait. On gnala l'évasion de Lanjuinais et de Péthion, qui étaient lés rejoindre leurs collègues à Caen. Robespierre demant le rapport immédiat sur les députés détenus. « Quoi! est ici, dit-il, qu'on ose mettre en parallèle la Convenon et quelques conspirateurs! C'est ici qu'on tient le ngage de la Vendée? » Cette apostrophe, injurieuse au té droit, fut couverte de dénégations et de murmures. Je demande, dit Legendre, qui affectait le fanatisme our Robespierre, je demande que le premier rebelle, le remier de ces révoltés (en écrasant du geste les amis de ergniaud) qui interrompra l'orateur soit envoyé à l'Abaye! — On veut connaître leurs crimes, continua Robespierre. « Leurs crimes, citoyens! sont les calamités

publiques, l'audace des conspirateurs, la coalition des tyrans de l'Europe, les lois qu'ils nous ont empêchés de faire, la constitution sainte qui s'est élevée depuis qu'ils n'y sont plus! Citoyens! qu'aucune pusillanimité ne vous engage à ménager les coupables, le peuple est à vous! »

XI.

Fonfrède essaya d'obtenir que le décret d'emprisonnement contre ses amis indiquât du moins la prison spéciale où ils seraient enfermés, pour qu'ils ne fussent pas confondus avec les criminels. Il n'obtint qu'une froide indifférence. Des femmes et des enfants des détenus supplièrent qu'on leur permît de partager le sort de leurs parents. La Montagne accueillit ou rejeta ces prières individuelles selon sa partialité pour ou contre les personnes. Bertrand, qui venait de perdre sa femme, et qui restait seul et pauvre pour soigner ses enfants en bas âge, leur fut impitoyablement arraché. Cette discussion se prolongea. Drouet accusa Brissot de chercher à fuir et Vergniaud d'avoir enivré ses geôliers: « Cessons, dit enfin Robespierre, de nous occuper des individus. Ils voudraient que la république ne pensât qu'à eux; mais la république ne pense qu'à la liberté. Faites des lois populaires, posez les bases de l'instruction publique, régénérez l'opinion, épurez les mœurs; hâtez-vous si vous ne voulez perpétuer les crises de la Révolution. L'intention de vos ennemis est de rallumer la guerre civile. On voudrait que la Convention présentât le spectacle des divisions qui déchirent la France. Tel est le motif de cette affectation à demander que vous vous occupiez de ces misérables individus, qui, quoique frappés du glaive de la loi, lèvent l'étendard de la révolte. Laissons ces misérables aux remords qui les poursuivent. »

On apprit bientôt la fuite de Kervélégan et de Biroteau. « Où est donc leur crime! » cria une voix de la Plaine. « *Leur crime*! répondit Maure, il est dans leur fuite. »

XII.

Enfin Saint-Just, inspiré par Robespierre, lut le rapport définitif sur les événements du 31 mai. Ce rapport, rassemblant en un seul faisceau d'accusations toutes les calomnies de Camille Desmoulins contre les Girondins, transformait ce parti en une vaste conspiration pour rétablir la royauté abolie et pour livrer la république à l'étranger. Le fédéralisme était présenté comme le but constant et systématique de ce parti. « Voyez! disait Saint-Just, en finissant, ils voulaient vous asservir vous-mêmes au nom de votre sûreté. Ils vous traitaient comme ce roi de Chypre chargé de chaînes d'or. Marseille et Lyon, prêts à se joindre à la Vendée, sont en proie à leurs émissaires. Tyrans plus odieux que Pisistrate, ils font égorger le fils qui leur redemande son père, et la mère qui pleure son fils! Buzot soulève l'Eure et le Calvados; Péthion, Louvet, Barbaroux le secondent. On ferme les sociétés populaires, on sévit contre les patriotes. A Nîmes on installe une commission de gouvernement. Partout le sang coule. Bordeaux entend le cri de *Vive le roi!* mêlé aux outrages contre la Convention. Entendez-vous les cris de ceux qu'on assassine? La liberté du monde et les droits de l'homme sont bloqués avec vous dans Paris. Ils ne périront pas! Votre destinée est plus forte que vos ennemis. Vous ne leur devez plus rien, puisqu'ils désolent la patrie. C'est le feu de la liberté qui nous a de lui-même épurés, comme le bouillonnement des métaux chasse du creuset l'écume impure. Qu'ils restent seuls avec leurs crimes. Proscrivez ceux-là, jugez les autres, et pardonnez au reste. Vous n'aimez point à être implacables! »

Le rapport offrait l'amnistie aux départements insurgés. Il se résumait en un décret. Ce décret déclarait traîtres à la patrie Buzot, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Salles, Louvet, Bergoing, Biroteau, Péthion; il mettait en accusation Gensonné, Guadet, Vergniaud, Mollevault et Gar-

dien, détenus à Paris. Il rappelait Bertrand, membre d la commission des Douze, dans le sein de la Convention Chabot, à la suite de ce rapport, demanda et obtint u décret d'accusation contre Condorcet, qui venait de dé fendre courageusement ses amis, dans une adresse au Français.

XIII.

Pendant que la Convention sévissait ainsi au centre elle combattait aux extrémités. Ses commissaires, luttan partout contre les émissaires girondins, soulevaient le sections, ralliaient les bataillons, marchaient à leur tête contre les premiers rassemblements et écrasaient l'insur rection dans son germe. Le général Carteaux coupa l route de Lyon aux volontaires de Marseille et les mit e fuite auprès d'Avignon. Bordeaux restait indécis s'il ven gerait ses députés ou s'il obéirait à la Montagne. Mais l foyer de l'insurrection fédéraliste était à Caen, en Nor mandie et en Bretagne. Jetons un regard sur cette vill et sur ces provinces.

Les dix-huit députés réfugiés à Caen étaient Barba roux, Bergoing, Boutedoux, Buzot, Duchâtel, de Cuny Gorsas, Guadet, Kervélégan, Lanjuinais quelques jour seulement, Guadet, Larivière, Lesage d'Eure-et-Loir, Lou vet, Meilhan, Mollevault, Salles, Valady, Péthion, accom pagné de son fils, enfant de dix ans. Ils avaient été rejoint par trois jeunes écrivains dévoués à leur cause et à leu malheur : c'étaient Girey-Dupré, Riouffe et Marchenna.

Ces députés s'étaient jetés en masse à Caen, parce qu cette ville n'avait pas attendu leur provocation pour s prononcer contre la journée du 31 mai et contre la vio lation de la représentation nationale.

Depuis quelques mois, les Jacobins de Caen, indigné des doctrines de la Montagne, avaient rompu ouvertemen avec la société des Jacobins de Paris. La nuit même d 31 mai, le conseil du département du Calvados avait vot

la formation d'une armée départementale destinée à assurer la liberté de la Convention. « Nous ne déposerons les armes, disait l'adresse rédigée dans la même séance, qu'après avoir fait rentrer les proscripteurs et les factieux dans le néant! » Une assemblée prit le gouvernement de l'insurrection. Elle décerna le commandement des troupes au général Wimpfen, ancien député constitutionnel. M. de Wimpfen était de Bayeux. Resté fidèle à la patrie, son cœur cependant était royaliste. L'assemblée insurrectionnelle fit arrêter Romme et Prieur, deux commissaires de la Convention du parti montagnard. On les enferma au château de Caen. C'est pendant ces emprisonnements que Romme médita le plan du *calendrier républicain* qui devait enlever au temps lui-même l'empreinte du passé et de la tradition.

Les députés fugitifs arrivèrent successivement à Caen, les premiers jours de juin. Chacun d'eux, à son arrivée, se présenta au comité insurrectionnel et échauffa les opinions fédéralistes par le récit de ses propres persécutions. La ville leur donna l'hospitalité à l'hôtel de l'ancienne intendance. Ils restèrent spectateurs plutôt qu'acteurs dans l'insurrection. Elle se grossit rapidement de quelques régiments en garnison à Caen et aux environs, et de quelques bataillons de volontaires, composés de l'élite de la jeunesse de Rennes, de Lorient, de Brest. L'avant-garde de ces troupes, sous le commandement de M. de Puisaye, émigré rentré, dévoué au roi, fut postée à Évreux. M. de Puisaye ne voyait dans l'insurrection que le renversement de la république. Une fois vainqueur, il croyait faire changer facilement de drapeau à ses troupes et rétablir la royauté constitutionnelle. C'était un homme à la fois orateur, diplomate, soldat; caractère éminemment trempé pour les guerres civiles, qui produisent plus d'aventuriers que de héros. M. de Puisaye avait déjà passé une année entière, caché dans une caverne, au milieu des forêts de la Bretagne, pour allumer de là par ses manœuvres et par ses correspondances le feu de la révolte con-

tre la république. Il se revêtait maintenant des co
tricolores et des opinions des Girondins. Ses sol
défiaient de lui. Le général Wimpfen resta à Cae
le corps d'armée principal. Il essaya sans succès
fortifier par des enrôlements volontaires. Les ém
de la Montagne, répandus dans le département, a
saient et décourageaient le mouvement. On tremb
la liberté ne succombât dans la lutte livrée en so

M. de Puisaye fit marcher ses troupes, au nom
deux mille hommes, sur Vernon. Mais les ayant c
imprudemment aux environs de Brécourt et aban
de sa personne pendant la nuit du 13 juillet, q
coups de canon des troupes de la Convention s
pour les disperser. Cette déroute fut le signal de
route des rassemblements partout. Les bataillons
eux-mêmes reprirent la route de leurs départeme
bert Lindet, commissaire de la Convention, rentr
sans résistance. Les députés ne songèrent plus q
sûreté. Wimpfen leur offrit de leur assurer un a
Angleterre. Ils refusèrent, de peur de confond
cause avec celle des émigrés.

La même indolence qui les avait perdus à P
perdit à Caen. Aucun d'eux ne développa ces res
de caractère et d'esprit qui suppléent au nombre e
les moyens d'action. Ils contemplaient leur fortu
y porter la main. Ils perdaient les jours en en
stériles avec les membres du comité insurrection
baroux s'occupait de poésie, comme dans les loisir
vie heureuse. Il s'excusait de son vote de mort
procès du roi. « Ce n'était pas mon opinion pers
disait-il, c'était le vœu de mes commettants, je
borné à l'exprimer. »

Péthion paraissait absorbé dans les soins qu'il
à son fils.

Louvet et Barbaroux se portèrent à Lisieux, d
tention de marcher avec l'avant-garde sur Paris.
rivèrent au moment où les troupes débandées de

rétrogradaient vers Caen. Un de leurs amis, qui fuyait avec les bataillons de ce général, trouva Barbaroux couché sur le pavé de sa chambre dans une auberge de Lisieux. Il lui annonça la déroute de Vernon. Barbaroux revint à Caen. Valady et lui ne se quittaient pas. « Barbaroux, disait Valady, est un étourdi sublime, qui, dans dix ans, sera un grand homme! » Girey-Dupré composait des strophes insurrectionnelles, pour remplacer celles de la *Marseillaise* dans les combats contre la Montagne.

Péthion se justifiait avec indignation du soupçon d'avoir participé aux massacres de septembre. Sa figure honnête démentait ces imputations atroces. « Voyez, disait de lui Barbaroux, voyez l'homme qu'on veut faire passer pour un assassin! »

Guadet avait le visage, la parole et la contenance tragiques. « Toujours orateur, » disait de lui, en plaisantant, Barbaroux.

Ils étalèrent à Caen plus d'indifférence à leur sort que de caractère pour le réparer. Ils excitèrent plus de curiosité que d'enthousiasme. Tout avorta sous leurs mains. Leur guerre civile ne fut qu'une émeute, qui n'approcha pas même des remparts de Paris. La république, qu'ils avaient créée, leur refusa jusqu'à un champ de bataille et ne leur réservait que l'échafaud. La France plaignit ces hommes persécutés, mais ne voulut pas s'anéantir pour les venger. Elle avait horreur des violences faites à la représentation, de l'oppression de la Convention, des échafauds; mais elle avait plus horreur encore des déchirements de son territoire et de l'invasion de l'étranger. Elle ne mettait pas en balance alors la tyrannie passagère d'un comité de salut public, quelque atroce que fût cette tyrannie, avec l'anéantissement de la patrie et la décomposition de l'unité nationale, à laquelle elle croyait s'immoler elle-même. Le nom seul de fédéraliste était plus qu'une injure dans l'esprit du peuple: c'était un parricide, que la mort seule à ses yeux pouvait expier.

XIV.

Chaque jour ce soupçon de fédéralisme envoyait au comité révolutionnaire ceux que ce nom désignait à la vengeance du peuple. Marat ne cessait de stigmatiser de ce nom tous ceux qui tenaient aux députés proscrits par des liens d'opinion ou d'attachement. Marat s'était constitué, depuis son triomphe, l'accusateur public de la commune, des Cordeliers et même de la Convention. L'hésitation de Danton, la temporisation de Robespierre, la modération des Jacobins élevaient en ce moment Marat à l'apogée de sa popularité et de sa puissance. Il osait tout ce qu'il rêvait. Son imagination fiévreuse ne mettait plus de bornes à ses rêves. Il affectait un grand mépris pour la Convention. Il dédaignait d'assister aux séances. Il levait les épaules aux noms de Robespierre et de Danton; incapables tous deux, disait-il, l'un faute de vertu, l'autre faute de génie, d'accomplir une révolution et de régénérer un peuple. Il avait les vertiges de la hauteur où sa folie même l'avait porté. Il croyait résumer de plein droit dans sa personne le nombre, le droit, la volonté de la multitude. Il adorait en lui la divinité du peuple.

XV.

Ce culte qu'il avait pour lui-même, il l'avait inspiré à la partie ignorante et turbulente de la nation et surtout de la populace de Paris. Marat était à ses yeux le dernier mot du patriotisme. « Marat nous est nécessaire, disait Camille Desmoulins à Danton, pour s'excuser de ses adulations envers cet homme. Tant que nous aurons Marat avec nous, le peuple aura confiance dans nos opinions et ne nous abandonnera pas; car au delà des opinions de Marat il n'y a rien. Il dépasse tout le monde, et personne ne peut le dépasser. »

ııs l'expulsion des Girondins, il s'était récusé comɔuté, ne voulant pas, disait-il, prononcer comme ır ceux qu'il considérait comme des ennemis per-ı. Son jugement à lui, c'était l'insurrection. Il dé-it le jugement de la Convention et le glaive de la voré par une fièvre lente et par une lèpre hideu-me visible des bouillonnements de son sang, il ne presque plus de la demeure sombre et reculée qu'il t. De là, invisible et malade, il ne cessait de si-des proscriptions au peuple, de désigner les sus-de marquer du doigt les victimes, et de promul-es ordres à la Convention elle-même. La Conven-ɔoutait ses lettres avec un dégoût réel, mais avec ıférence affectée. Les Girondins, répandus dans les ements, pour accroître l'horreur de la France contre ɔnnemis, leur donnaient le nom de Maratistes. Cette ination injurieuse avait encore grandi Marat dans nation de la multitude. Les départements résu-dans cet homme toute la terreur, toute l'horreur, 'anarchie du moment. En personnifiant le crime et être vivant et sinistre, ils rendaient le crime me plus terrible et plus odieux.

LIVRE QUARANTE-QUATRIÈME.

I.

Mais pendant que Paris, la France, les chefs et les armées des factions se préparaient ainsi à déchirer la république, l'ombre d'une grande pensée traversait l'ame d'une jeune fille et allait déconcerter les événements et les hommes, en jetant le bras et la vie d'une femme à travers la destinée de la Révolution. On eût dit que la Providence voulait se jouer de la grandeur de l'œuvre par la faiblesse de la main, et qu'elle se plaisait à faire contraster dans une lutte corps à corps les deux fanatismes : l'un sous les traits hideux de la vengeance du peuple dans Marat, l'autre sous la céleste beauté de l'amour de la patrie dans une Jeanne-d'Arc de la liberté; l'une et l'autre aboutissant néanmoins, dans leur égarement, au même acte, le meurtre, et se ressemblant malheureusement ainsi devant la postérité, non par le but, mais par le moyen; non par le visage, mais par la main; non par *l'ame,* mais par le sang!

II.

ns une rue large et populeuse qui traverse la ville
ıen, capitale de la Normandie, et centre alors de l'in-
:ction girondine, on voyait au fond d'une cour une
ue maison aux murailles grises, délavées par la pluie
ardées par le temps. Cette maison s'appelait le *Grand-*
oir. Une fontaine à margelle de pierre, verdie par la
ıse, occupe un angle de la cour. Une porte étroite
ısse, dont les jambages cannelés allaient se renouer
›mmet en cintre, laissait voir les marches usées d'un
ier en spirale qui montait à l'étage supérieur. Deux
res en croisillons, dont les vitraux octogones étaient
âssés dans des compartiments de plomb, éclairaient
ement l'escalier et les vastes chambres nues. Ce jour
imprimait, par cette vétusté et par cette obscurité,
te demeure, ce caractère de délabrement, de mystère
: mélancolie, que l'imagination humaine aime à voir
du, comme un linceul, sur les berceaux des grandes
ées et sur les séjours des grandes natures. C'est là
vivait, au commencement de 1793, une petite-fille
;rand tragique français Pierre Corneille. Les poètes
s héros sont de même race. Il n'y a entre eux d'au-
lifférence que celle de l'idée au fait. Les uns font ce
les autres conçoivent. Mais c'est une même pensée.
femmes sont naturellement enthousiastes comme les
courageuses comme les autres. La poésie, l'héroïsme
amour sont du même sang.

III.

ette maison appartenait à une pauvre femme veuve
enfants, âgée et infirme, nommée madame de Bret-
lle. Auprès d'elle habitait depuis quelques années une
ıe parente, qu'elle avait recueillie et élevée pour
er *sa vieillesse et pour* peupler son isolement. Cette

jeune fille avait alors vingt-quatre ans. Sa beauté grave, sereine et recueillie, quoique éclatante, semblait avoir contracté l'empreinte de ce séjour austère et de cette vie retirée au fond du cœur. Il y avait en elle quelque chose d'une apparition. Les habitants du quartier, qui la voyaient sortir le dimanche avec sa vieille tante pour aller aux églises, ou qui l'entrevoyaient à travers la porte, lisant pendant de longues heures dans la cour, assise au soleil sur la marche de la fontaine, racontent que leur admiration pour elle était mêlée de prestige et de respect. Soit rayonnement d'une pensée forte qui intimide l'œil du vulgaire, soit atmosphère de l'ame répandue sur les traits, soit pressentiment d'une destinée tragique qui éclate d'avance sur le front.

Cette jeune fille était d'une stature élevée, sans dépasser néanmoins la taille ordinaire des femmes grandes et sveltes de la Normandie. La grâce et la dignité naturelle accentuaient, comme un rhythme intérieur, sa démarche et ses mouvements. L'ardeur du Midi se mêlait dans son teint à la coloration des femmes du Nord. Ses cheveux semblaient noirs quand ils étaient attachés en masse autour de sa tête ou qu'ils s'ouvraient en deux ondes sur son front. Ils paraissaient lustrés d'or à l'extrémité de leurs tresses, comme l'épi, plus foncé et plus resplendissant que la tige du blé au soleil. Ses yeux, grands et fendus jusqu'aux tempes, étaient de couleur changeante, comme l'eau de mer, qui emprunte sa teinte à l'ombre ou au jour; bleus quand elle réfléchissait, presque noirs quand elle s'animait. Des cils très-longs, plus noirs que ses cheveux, donnaient du lointain à son regard. Son nez, qui s'unissait au front par une courbe insensible, était légèrement renflé vers le milieu. Sa bouche grecque dessinait nettement ses lèvres. L'expression en flottait insaisissable entre la tendresse et la sévérité, également propre à respirer l'amour ou le patriotisme. Le menton relevé, séparé en deux par un sillon très-creux, donnait à la partie inférieure de son visage un ac-

nt de résolution mâle, qui contrastait avec la grâce ute féminine des contours. Ses joues avaient la fraîeur de la jeunesse et l'ovale ferme de la santé. Elle ugissait et pâlissait facilement. Sa peau était d'une blaneur saine, et marbrée de vie. Sa poitrine, large et un u maigre, présentait un buste sculptural à peine onulé par les contours naissants de son sexe. Ses bras taient forts de muscles, ses mains longues, ses doigts ffilés. Son costume, conforme à la modicité de sa fortune t à la retraite où elle vivait, était d'une sobre simpliité. Elle se fiait à la nature et dédaignait tout artifice u tout caprice de la mode, dans ses habits. Ceux qui ont vue dans son adolescence la peignent toujours unirmément vêtue d'une robe de drap sombre, coupée en mazone, et coiffée d'un chapeau de feutre gris, relevé es bords, et entouré de rubans noirs, comme les femnes de son rang en portaient alors. Le son de sa voix, et écho vivant qui résume toute une ame dans une viration de l'air, laissait une profonde et tendre impresion dans l'oreille de ceux à qui elle adressait la parole. ls parlaient encore de ce son de voix, dix ans après l'avoir entendu, comme d'une musique étrange et ineffaçale qui s'était gravée dans leur mémoire. Elle avait dans e clavier de l'ame des notes si sonores et si graves, que l'entendre c'était, disent-ils, plus que la voir, et qu'en elle le son faisait partie de la beauté.

Cette jeune fille se nommait Charlotte Corday-d'Armont. Quoique noble de sang, elle était née dans une chaumière nommée le Ronceray, au village de Ligneries, non loin d'Argentan. L'infortune l'avait reçue dans la vie, d'où elle devait sortir par l'échafaud.

IV.

Son père, François de Corday-d'Armont, était un de ces gentilshommes de province que la pauvreté confondait presque avec le paysan. Cette noblesse ne conservait

de son ancienne élévation qu'un certain respect pour le nom de famille et une espérance vague du retour de la fortune, qui l'empêchait à la fois de s'abaisser par les mœurs et de se relever par le travail. La terre que cette noblesse rurale cultivait, dans de petits domaines inaliénables, la nourrissait seule sans l'humilier de son indigence. La noblesse et la terre semblaient s'être épousées en France, comme l'aristocratie et la mer s'épousaient à Venise.

M. de Corday joignait à cette occupation agricole une inquiétude politique et des goûts littéraires, très-répandus alors dans cette classe lettrée de la population noble. Il aspirait de l'ame une révolution prochaine. Il se tourmentait dans son inaction et dans sa misère. Il avait écrit quelques ouvrages de circonstance contre le despotisme et le droit d'aînesse. Ces écrits étaient pleins de l'esprit qui allait éclore. Il avait en lui l'horreur de la superstition, l'ardeur d'une philosophie naissante, le pressentiment d'une révolution nécessaire. Soit insuffisance de génie, soit inquiétude de caractère, soit obstination de fortune, qui engloutit les plus beaux talents, il ne put se faire jour à travers les événements.

Il languissait dans son petit fief de Ligneries, au sein d'une famille qui s'accroissait tous les ans. Cinq enfants, deux fils et trois filles, dont Charlotte était la seconde, lui faisaient sentir, de jour en jour davantage, les tristesses du besoin. Sa femme, Jacqueline-Charlotte-Marie de Gonthier-des-Autiers, mourut de ces angoisses, laissant un père à ses filles en bas âge; mais laissant en réalité leurs ames orphelines de cette tradition domestique et de cette inspiration quotidienne qu'avec la mère la mort enlève aux enfants.

Charlotte et ses sœurs vécurent encore quelques années à Ligneries, presque abandonnées à la nature, vêtues de grosse toile, comme les filles de la Normandie et, comme elles, sarclant le jardin, fanant le pré, glanant les gerbes et cueillant les pommes de l'étroit domaine de

leur père. A la fin, la nécessité força M. de Corday à se séparer de ses filles. Elles entrèrent, sous les auspices de leur noblesse et de leur indigence, dans un monastère de Caen, dont madame de Belzunce était abbesse. On appelait ce monastère l'abbaye aux Dames. Cette abbaye, dont les vastes cloîtres et la chapelle d'architecture romane avaient été construits en 1066 par Mathilde, femme de Guillaume-le-Conquérant, après avoir été désertée, dégradée et oubliée en ruines jusqu'en 1730, a été magnifiquement restaurée depuis, et forme aujourd'hui un des plus beaux hospices du royaume et un des plus splendides monuments publics de la ville de Caen.

V.

Charlotte avait treize ans. Ces couvents étaient alors de véritables gynécées chrétiens, où les femmes vivaient à l'écart du monde, mais en écoutant tous ses bruits et en participant à tous ses mouvements. La vie monastique, pleine de pratiques douces, d'amitiés intimes, séduisit quelque temps la jeune fille. Son ame ardente et son imagination passionnée la jetèrent dans cette contemplation rêveuse, au fond de laquelle on croit apercevoir Dieu, état de l'ame que l'obsession affectueuse d'une supérieure et la puissance de l'imitation changent si aisément, dans l'enfance, en foi et en exercices de dévotion. Le caractère de fer de madame Roland elle-même s'était allumé et amolli à ce feu du ciel. Charlotte, plus tendre, y céda plus facilement encore. Elle fut quelques années, un modèle de piété. Elle rêvait de fermer sa vie, à peine ouverte, à cette première page, et de s'ensevelir dans ce sépulcre, où au lieu de la mort elle trouvait le repos, l'amitié et le bonheur.

Mais plus son ame était forte, plus elle creusait vite et arrivait à l'extrémité de ses pensées. Elle descendit promptement au fond de sa foi d'enfant. Elle entrevit au delà de ses *dogmes domestiques* d'autres dogmes nou-

veaux, lumineux, sublimes. Elle n'abandonna ni Dieu ni la vertu, ces deux premières passions de son ame; mais elle leur donna d'autres noms et d'autres formes. La philosophie, qui inondait alors la France de ses lueurs, franchissait avec les livres en vogue les grilles des monastères. C'est là que, plus profondément méditée dans le recueillement du cloître et en opposition avec les petitesses monastiques, la philosophie formait ses plus ardents adeptes. Ces jeunes hommes et ces jeunes femmes, dans le triomphe de la raison générale, voyaient surtout leurs chaînes brisées et adoraient leur liberté reconquise.

Charlotte noua au couvent ces tendres prédilections d'enfance semblables à des parentés de cœur. Ses amies étaient deux jeunes filles de nobles maisons et d'humble fortune, comme elle: mesdemoiselles de Faudoas et de Forbin. L'abbesse, madame de Belzunce, et la coadjutrice, madame Doulcet de Pontécoulant, avaient distingué Charlotte. Elles l'admettaient dans ces sociétés un peu mondaines que l'usage permettait aux abbesses d'entretenir avec leurs parents du dehors, dans l'enceinte même de leurs couvents. Charlotte avait connu ainsi deux jeunes gens, neveux de ces deux dames: M. de Belzunce, colonel d'un régiment de cavalerie en garnison à Caen, et M. Doulcet de Pontécoulant, officier des gardes du corps du roi. L'un qui devait être massacré bientôt dans une émeute par la populace de Caen; l'autre qui allait adopter avec une constance modérée la Révolution, entrer à l'Assemblée législative et à la Convention, et subir l'exil et la persécution pour la cause des Girondins. On a prétendu depuis que le souvenir trop tendre du jeune Belzunce, immolé à Caen par le peuple, avait fait jurer à Charlotte, veuve de son premier amour, une vengeance qui avait attendu et frappé Marat. Rien ne confirme cette supposition, et tout la réfute. Si la Révolution n'avait jeté dans le cœur de Charlotte que l'horreur et le ressentiment du meurtre d'un amant, elle aurait confondu dans la même *haine* tous les partis de la république; elle n'aurait pas

embrassé jusqu'au fanatisme et jusqu'à la mort une cause qui avait ensanglanté ses souvenirs et couvert son avenir de deuil.

VI.

Au moment de la suppression des monastères, Charlotte avait dix-neuf ans. La détresse de la maison paternelle s'était accrue avec les années. Ses deux frères, engagés au service du roi, avaient émigré. Une de ses sœurs était morte. L'autre gouvernait à Argentan le pauvre ménage de leur père. La vieille tante, madame de Bretteville, recueillit Charlotte dans sa maison de Caen. Cette tante était sans fortune, comme toute sa famille. Elle vivait dans cette obscurité et dans ce silence qui laissent à peine connaître, des plus proches voisins, le nom et l'existence d'une pauvre veuve. Son âge et ses infirmités épaississaient encore l'ombre que sa condition jetait sur sa vie. Une seule femme la servait. Charlotte assistait cette femme dans les soins domestiques. Elle recevait avec grâce les vieilles amies de la maison. Elle accompagnait, le soir, sa tante dans ces sociétés nobles de la ville, que les fureurs du peuple n'avaient pas encore toutes dispersées, et où l'on permettait à quelques vieux débris de l'ancien régime de se resserrer, pour se consoler et pour gémir. Charlotte, respectueuse envers ces regrets et ces superstitions du passé, ne les contrariait jamais par des paroles cruelles; mais elle en souriait intérieurement et nourrissait dans son ame le foyer d'opinions bien différentes. Ce foyer devenait en elle, de jour en jour, plus ardent. Mais la tendresse de son ame, la grâce de ses traits, la puérilité enfantine de ses manières ne laissaient soupçonner aucune arrière-pensée, sous son enjouement. Sa gaieté douce rayonnait sur la vieille maison de sa tante, comme le rayon du matin d'un jour d'orage, d'autant plus éclatant que le soir sera plus ténébreux.

Ces soins domestiques remplis, sa tante accompagnée à l'église et ramenée à la maison, Charlotte était libre

de toutes ses pensées et de toutes ses heures. Elle passait ses jours à folâtrer dans la cour et dans le jardin, à rêver et à lire. On ne la gênait, on ne la dirigeait en rien, dans sa liberté, dans ses opinions, dans ses lectures. Les opinions religieuses et politiques de madame de Bretteville étaient des habitudes plutôt que des convictions. Elle les gardait comme le costume de son âge et de son temps; mais elle ne les imposait pas. D'ailleurs la philosophie avait sapé, dans ce temps, le fond des croyances dans l'esprit même de la vieille noblesse. La Révolution remettait tout en doute. On tenait peu à des idées qu'on voyait tous les jours chanceler et crouler. Et puis les opinions républicaines du père de Charlotte s'étaient infiltrées plus ou moins dans ses proches. La famille de Corday penchait pour les idées nouvelles. Madame de Bretteville elle-même cachait, sous la décence de ses regrets pour l'ancien régime, une faveur secrète pour la Révolution. Elle laissait sa nièce se nourrir des ouvrages, des opinions, des journaux de son choix. L'âge de Charlotte la portait à la lecture des romans, qui fournissent des rêves tout faits à l'imagination des ames oisives. Son esprit la portait à la lecture des œuvres de philosophie, qui transforment les instincts vagues de l'humanité en théories sublimes de gouvernement, et des livres d'histoire, qui changent les théories en actions et les idées en hommes.

Elle trouvait ce double besoin de son esprit et de son cœur satisfait dans Jean-Jacques Rousseau, ce philosophe de l'amour et ce poète de la politique; dans Raynal, ce fanatique d'humanité; dans Plutarque, enfin, ce personnificateur de l'histoire, qui peint plus qu'il ne raconte et qui vivifie les événements et les caractères de ses héros. Ces trois livres se succédaient sans cesse dans se mains. Les livres passionnés ou légers de l'époque, te que l'*Héloïse* ou *Faublas*, étaient aussi feuilletés par ell Mais, bien que son imagination y allumât ses rêves, s ame n'y perdit jamais sa pudeur, ni son adolescence

chasteté. Dévorée du besoin d'aimer, inspirant et ressentant quelquefois les premiers symptômes de l'amour, sa réserve, sa dépendance et sa misère la retinrent toujours aux derniers aveux de ses sentiments. Elle déchirait son cœur, pour emporter violemment le premier lien qui s'y attachait. Son amour, refoulé ainsi par la volonté et par le sort, changea, non de nature, mais d'idéal. Il se transforma en vague et sublime dévouement à un rêve de bonheur public. Ce cœur était trop vaste pour ne contenir que sa propre félicité. Elle voulut y contenir la félicité de tout un peuple. Le feu dont elle aurait brûlé pour un seul homme, elle s'en consuma pour sa patrie. Elle se concentra de plus en plus dans ces idées, cherchant sans cesse en elle quel service elle pourrait rendre à l'humanité. La soif du sacrifice de soi-même était devenue sa démence, son amour ou sa vertu. Ce sacrifice dût-il être sanglant, elle était résolue à l'accomplir. Elle était arrivée à cet état désespéré de l'ame, qui est le suicide du bonheur, non au profit de la gloire ou de l'ambition, comme madame Roland, mais au profit de la liberté et de l'humanité, comme Judith ou Épicharis. Il ne lui manquait plus qu'une occasion; elle l'épiait; elle crut la saisir.

VII.

C'était le temps où les Girondins luttaient, avec un retentissement de courage et d'éloquence prodigieux, contre leurs ennemis à la Convention. Les Jacobins ne voulaient, croyait-on, arracher la république à la Gironde, que pour précipiter la France dans une sanglante anarchie. Les suprêmes dangers de la liberté, la tyrannie odieuse de la populace de Paris, substituée à la souveraineté légale de la nation, représentée par ses députés; les emprisonnements arbitraires, les assassinats de septembre, la conjuration du 10 mars, l'insurrection des 30 et 31 *mai, l'expulsion* et la proscription de la partie la

plus pure de l'Assemblée, leur échafaud dans le lointain, où la liberté monterait avec eux; la vertu de Roland, la jeunesse de Fonfrède et de Barbaroux, le cri de désespoir d'Isnard, la constance de Buzot, l'intégrité de Péthion, d'idole devenu victime, le martyre de tribune de Lanjuinais, auquel il n'avait manqué, pour égaler le sort de Cicéron, que la langue de l'orateur clouée sur les rostres; enfin l'éloquence de Vergniaud, cet espoir des bons citoyens, ce remords des pervers, devenue tout à coup muette et abandonnant les honnêtes gens à leur découragement, les méchants à leur scélératesse; à la place de ces hommes, ou intéressants ou sublimes, qui paraissaient défendre sur la brèche les derniers remparts de la société et les foyers sacrés de chaque citoyen, un Marat, la lie et la lèpre du peuple, triomphant des lois par la sédition, couronné par l'impunité, rapporté dans les bras des faubourgs sur la tribune, prenant la dictature de l'anarchie, de la spoliation, de l'assassinat, et menaçant toute indépendance, toute propriété, toute liberté, toute vie dans les départements: toutes ces convulsions, tous ces excès, toutes ces terreurs avaient fortement ému les provinces de la Normandie.

VIII.

La présence dans le Calvados de ces députés proscrits et fugitifs, venant faire appel à la liberté contre l'oppression et embrasser les foyers des départements pour y susciter des vengeurs à la patrie, avait porté jusqu'à l'adoration l'attachement de la ville de Caen aux Girondins et l'exécration contre Marat. Ce nom de Marat était devenu un des noms du crime. Les opinions, plus anglaises que romaines, le républicanisme attique et modéré de la Gironde contrastaient avec le cynisme des maratistes. Ce qu'on avait désiré en Normandie avant le 10 août, c'était bien moins le renversement du trône qu'une constitution égalitaire de la monarchie. La ville de Rouen, ca-

tale de cette province, était attachée à la personne de ouis XVI, et lui avait offert un asile avant sa chute. L'éiafaud de ce prince avait attristé et humilié les bons toyens. Les autres villes de cette partie de la France aient riches, industrielles, agricoles. La paix et la mane étaient nécessaires à leur prospérité. L'amour du roi our l'agriculture, sa prédilection éclairée pour la naviation, les forces navales de la France qu'il s'efforçait de econstituer, les constructions de vaisseaux qu'il ordonait dans la rade de Brest, les travaux merveilleux du ort de Cherbourg, les voyages qu'il avait faits, dans l'intérieur et sur le littoral de nos côtes, pour visiter et viifier toutes nos rades sur l'Océan, ses études avec Turgot pour favoriser les industries et affranchir le commerce, avaient laissé, dans le cœur des Normands, de 'estime pour son nom, de l'attendrissement sur ses infortunes, de l'horreur contre ses meurtriers et une dispositon secrète au rétablissement d'un régime qui unirait es garanties de la monarchie aux libertés de la république. De là l'enthousiasme pour ces Girondins, hommes le la constitution de 1791; de là aussi l'espérance qui s'attachait à leur réintégration et à leur vengeance. Tout patriotisme se sentait frappé, toute vertu se sentait flérir, toute liberté se sentait mourir en eux.

Le cœur déjà blessé de Charlotte Corday sentit tous ces coups portés à la patrie se résumer en douleurs, en lésespoir et en courage, dans un seul cœur. Elle vit la perte de la France, elle vit les victimes, elle crut voir le tyran. Elle se jura à elle-même de venger les unes, de punir l'autre, de sauver tout. Elle couva, quelques jours, a résolution vague dans son ame, sans savoir quel acte a patrie demandait d'elle, et quel nœud du crime était e plus urgent à trancher. Elle étudia les choses, les hommes, les circonstances, pour que son courage ne fût pas rompé et que son sang ne fût pas vain!

IX.

Les Girondins Buzot, Salles, Péthion, Valady, Gorsas, Kervélégan, Mollevault, Barbaroux, Louvet, Giroux, Bussy, Bergoing, Lesage (d'Eure-et-Loir), Meilhan, Henri Larivière, Duchâtel étaient, comme on l'a vu, depuis quelques semaines assemblés à Caen. Ils s'occupaient à fomenter l'insurrection générale des départements du Nord, à la combiner avec l'insurrection républicaine de la Bretagne, à recruter les bataillons de volontaires, à les diriger sur l'armée de Puisaye et de Wimpfen, qui devaient marcher sur Paris, et à entretenir dans les administrations locales le feu de l'indignation des départements, qui devait consumer leurs ennemis. Ces députés, si souvent insultés par Marat, plaçaient naturellement la Montagne et la commune sous l'horreur du nom de leur ennemi. Ce nom odieux leur suscitait des vengeurs et leur valait une armée. En se soulevant contre l'omnipotence de Paris et contre la dictature de la Convention, la jeunesse des départements croyait se soulever contre le seul Marat. Danton et Robespierre, moins signalés dans les derniers mouvements du peuple contre la Gironde, n'avaient, aux yeux des insurgés, ni l'importance, ni l'autorité sur le peuple, ni le délire sanguinaire de Marat. On laissait ces noms des deux grands Montagnards dans l'ombre, pour ne pas froisser l'estime que ces deux popularités plus sérieuses conservaient chez les Jacobins des départements. La masse s'y trompait et ne voyait la tyrannie et l'affranchissement que dans un seul homme. Charlotte s'y trompa comme l'opinion. L'ombre de Marat lui offusqua toute la république.

X.

Les Girondins que la ville de Caen avait pris sous sa garde étaient logés tous ensemble, par la ville, au palais de l'ancienne intendance. Le siége du gouvernement fé-

y était transporté avec la commission insurrec-
; on y tenait des assemblées du peuple, où les
et les femmes même s'empressaient d'accourir
templer et pour entendre ces premières victimes
chie, ces derniers vengeurs de la liberté. Les
longtemps dominants de Péthion, de Buzot, de
le Barbaroux, parlaient plus haut que leurs dis-
l'imagination du Calvados. La vicissitude des ré-
, qui montrait exilés et suppliants à une ville
e la république ces orateurs qui avaient ren-
monarchie, soulevé le peuple de Paris, rempli
e et la nation de leur voix, attendrissait les spec-
t les rendait fiers de venger bientôt de si illus-
s. On s'enivrait des accents de ces hommes; on
mmait, on se montrait du doigt ce Péthion, roi
et ce Barbaroux, héros de Marseille, dont la jeu-
la beauté relevaient l'éloquence, le courage et
urs. On sortait en criant aux armes et en pro-
es fils, les époux, les frères à s'enrôler dans les
. Charlotte Corday, surmontant les préjugés de
et la timidité de son sexe et de son âge, osa
fois assister avec quelques amies à ces séances.
it remarquer par un enthousiasme silencieux
it sa beauté féminine et qui ne se trahissait que
rmes. Elle voulait avoir vu ceux qu'elle voulait
a situation, les paroles, les visages de ces pre-
tres de la liberté, presque tous jeunes, se gra-
ns son ame et donnèrent quelque chose de plus
et de plus passionné à son dévouement à leur

XI.

éral Wimpfen, sommé par la Convention de se
r Paris, venait de répondre qu'il n'y marche-
la tête de soixante mille hommes, non pour
n pouvoir usurpateur, mais pour rétablir l'in-
la représentation nationale et venger les dé-

partements. Louvet adressait des proclamations brûlantes aux villes et aux villages du Morbihan, des Côtes-du-Nord, de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, du Finistère, de l'Eure, de l'Orne, du Calvados. « La force départementale qui s'achemine vers Paris, disait-il, ne va pas chercher des ennemis pour les combattre, elle va fraterniser avec les Parisiens, elle va raffermir la statue chancelante de la liberté! Citoyens! qui verrez passer dans vos routes, dans vos villes, dans vos hameaux, ces phalanges amies, fraternisez avec elles. Ne souffrez pas que des monstres altérés de sang s'établissent parmi vous pour les arrêter dans leur marche. » Ces paroles enfantaient des miliers de volontaires. Plus de six mille étaient déjà rassemblés dans la ville de Caen. Le dimanche 7 juillet, ils furent passés en revue, par les députés girondins et par les autorités du Calvados, avec tout l'appareil propre à électriser leur courage. Ce rassemblement spontané se levant, les armes à la main, pour aller mourir et venger la liberté des insultes de l'anarchie, rappelait l'insurrection patriotique de 1792, entraînant aux frontières tout ce qui ne voulait plus vivre s'il n'y avait plus de patrie.

Charlotte Corday assistait du haut d'un balcon à cet enrôlement et à ce départ. L'enthousiasme de ces jeunes citoyens, abandonnant leurs foyers pour aller couvrir le foyer violé de la représentation nationale et braver les balles ou la guillotine, répondait au sien. Elle le trouvait encore trop froid. Elle s'indignait du petit nombre d'enrôlements que cette revue avait ajouté aux régiments et aux bataillons de Wimpfen. Il n'y en eut, en effet, qu'une vingtaine ce jour-là.

Cet enthousiasme était, dit-on, attendri en elle par le sentiment mystérieux mais pur que lui portait un de ces jeunes volontaires qui s'arrachaient ainsi à leur famille, à leurs amours, peut-être à la vie. Charlotte Corday n'avait pu rester insensible à ce culte caché, mais elle immolait cet attachement de pure reconnaissance à un attachement plus sublime.

e jeune homme se nommait Franquelin. Il adorait en nce la belle républicaine. Il entretenait avec elle une respondance pleine de réserve et de respect. Elle y ondait avec la triste et tendre réserve d'une jeune : qui n'a que des infortunes à apporter en dot. Elle iit donné son portrait au jeune volontaire et lui per:ttait de l'aimer, du moins dans son image. M. de Franelin, emporté par l'élan général, et sûr d'obtenir un gard et une approbation en s'armant pour la liberté, :tait enrôlé dans le bataillon de Caen. Charlotte ne put :mpêcher de faiblir et de pâlir en voyant défiler ce baillon pour partir. Des larmes roulèrent dans ses yeux. :thion, qui passait sous le balcon et qui connaissait iarlotte, s'étonna de cette faiblesse et lui adressa la pale: « Est-ce que vous seriez contente, lui dit-il, s'ils : partaient pas? » La jeune fille rougit, retint sa réınse dans son cœur et se retira. Péthion n'avait pas mpris ce trouble. L'avenir le révéla. Le jeune Franıelin, après l'acte et le supplice de Charlotte Corday, se tira, frappé lui-même à mort par le contre-coup de la che qui avait tranché la tête de celle qu'il adorait, dans ı village de Normandie. Là, seul avec sa mère, il laniit quelques mois, et mourut en demandant que le porait et les lettres de Charlotte fussent ensevelis avec lui. :tte image et ce secret reposent dans ce cercueil.

XII.

Depuis ce départ des volontaires, Charlotte n'eut qu'une :nsée: prévenir leur arrivée à Paris, épargner leur gé:reuse vie et rendre leur patriotisme inutile, en déliant avant eux la France de la tyrannie. Cet attacheent, souffert plutôt qu'éprouvé, fut une des tristesses : son dévouement, mais n'en fut pas la cause.

La vraie cause était son patriotisme. Un pressentiment : la terreur courait déjà sur la France en ce moment. échafaud était dressé à Paris. On parlait de le prome-

ner bientôt dans toute la république. La puissance de la Montagne et de Marat, si elle triomphait, ne devait se défendre que par la main des bourreaux. Le monstre, disait-on, avait déjà écrit les listes de proscription et compté le nombre de têtes qu'il fallait à ses soupçons ou à sa vengeance. Deux mille cinq cents victimes étaient désignées à Lyon, trois mille à Marseille, vingt-huit mille à Paris, trois cent mille dans la Bretagne et dans le Calvados. Le nom de Marat donnait le frisson, comme le nom de la mort. Contre tant de sang Charlotte voulait donner le sien. Plus elle rompait de liens sur la terre, plus la victime volontaire serait agréable à la liberté, qu'elle voulait apaiser.

Telle était la secrète disposition de son esprit, mais Charlotte voulait bien voir avant de frapper.

XIII.

Elle ne pouvait mieux s'éclairer sur l'état de Paris, sur les choses et sur les hommes, qu'auprès des Girondins, principaux intéressés dans cette cause. Elle voulut les sonder sans se découvrir à eux. Elle les respectait assez pour ne pas leur révéler un projet qu'ils auraient pu prendre pour un crime ou prévenir comme une généreuse témérité. Elle eut la constance de cacher à ses amis la pensée qui allait la perdre elle-même pour les sauver. Elle se présenta sous des prétextes spécieux à l'hôtel de l'intendance, où les citoyens qui avaient affaire à eux pouvaient approcher les députés. Elle vit Buzot, Péthion, Louvet. Elle s'entretint deux fois avec Barbaroux. Les entretiens d'une jeune fille belle et enthousiaste avec le plus jeune et le plus beau des Girondins, sous couleur de politique, pouvaient motiver la calomnie, ou du moins exciter le sourire de l'incrédulité sur quelques lèvres. Il en fut ainsi au premier moment. Louvet, qui depuis écrivit un hymne à la pureté et à la gloire de la jeune héroïne, crut d'abord à une de ces vulgaires séductions des

ns dont il avait accumulé les tableaux dans son roman : *Faublas*. Buzot, tout rempli d'une autre image, abaissa peine un coup d'œil sur Charlotte. Péthion, en traver- nt la salle commune de l'intendance, où Charlotte at- ndait Barbaroux, la railla gracieusement de son assi- uité, et faisant ressortir le contraste de sa démarche rec sa naissance: « Voilà donc, lui dit-il en souriant, la elle aristocrate qui vient voir les républicains! » La une fille comprit le sourire et l'insinuation blessante our sa pureté. Elle rougit, puis s'indigna de rougir, et 'un ton de reproche sérieux et tendre: « Citoyen Pé- hion, répondit-elle, vous me jugez aujourd'hui sans me onnaître; un jour vous saurez qui je suis. »

XIV.

Dans ces audiences qu'elle obtint de Barbaroux et u'elle prolongea à dessein, pour se nourrir, dans ses iscours, du républicanisme, de l'enthousiasme et des rojets de la Gironde, elle prit l'humble rôle de sollici- use; elle demanda au jeune Marseillais une lettre d'in- oduction auprès d'un de ses collègues de la Conven- on, qui pût la présenter au ministre de l'intérieur. lle avait, disait-elle, des réclamations à présenter au ouvernement en faveur de mademoiselle de Forbin, son nie d'enfance. Mademoiselle de Forbin avait été entraî- ée en émigration par ses parents, et souffrait l'indi- ence en Suisse. Barbaroux donna une lettre pour Du- erret, un des soixante-treize députés du parti de la Gi- onde, oublié dans la première proscription.

Cette lettre de Barbaroux, qui fut plus tard pour Du- erret une cédule d'échafaud, ne contenait aucun mot ui pût être imputé à crime au député qui la recevrait. arbaroux se bornait à recommander une jeune citoyen- e de Caen aux égards et à la protection de Duperret. lui annonçait un écrit de leur ami commun, Salles, sur i constitution. Munie de cette lettre et d'un passe-port,

qu'elle avait pris quelques jours avant, pour Argentan, Charlotte adressa à Barbaroux des remerciments et des adieux. Le son de sa voix frappa Barbaroux d'un pressentiment qu'il ne put comprendre alors. « Si nous avions su son dessein, dit-il plus tard, et si nous eussions été capables d'un crime par une telle main, ce n'est pas Marat que nous aurions désigné à sa vengeance. »

La gaieté que Charlotte avait constamment mêlée au sérieux des conversations patriotiques, s'évanouit de son front, en quittant pour jamais la demeure des Girondins. Le dernier combat se livrait en elle, entre la pensée et l'exécution. Elle couvrit ce combat intérieur d'une prévoyante et minutieuse dissimulation. La gravité seule de son visage et quelques larmes mal dérobées à l'œil de ses proches révélaient l'agonie volontaire de son suicide. Interrogée par sa tante : « Je pleure, répondit-elle, sur les malheurs de mon pays, sur ceux de mes parents et sur les vôtres ; tant que Marat vivra, personne ne sera sûr d'un jour de vie. »

Madame de Bretteville se souvint, depuis, qu'en entrant dans la chambre de Charlotte pour la réveiller, elle avait trouvé sur son lit une vieille bible ouverte au livre de Judith, et qu'elle y avait lu ce verset souligné au crayon : « Judith sortit de la ville, parée d'une merveilleuse beauté, dont le Seigneur lui avait fait don pour délivrer Israël. »

Le même jour, Charlotte étant sortie pour faire ses préparatifs de départ, elle rencontra, dans la rue, des bourgeois de Caen qui jouaient aux cartes devant leur porte. « Vous jouez, leur dit-elle avec un accent d'amère ironie, et la patrie se meurt ! »

Sa démarche et ses paroles avaient l'impatience et la précipitation d'un départ. Elle partit, en effet, le 7 juillet pour Argentan. Là elle fit ses derniers adieux à son père et à sa sœur. Elle leur dit qu'elle allait chercher contre la Révolution et contre la misère un refuge et une existence en Angleterre, et qu'elle avait voulu rece-

.r la bénédiction paternelle avant cette longue sépa-
;ion.

Son père approuva cet éloignement.

XV.

La tristesse et la nudité de la maison paternelle, la nbe prématurée de sa mère, l'exil de ses frères, le dé-uragement de toutes les espérances, le déchirement de ns les liens d'enfance confirmèrent la résolution de la ne fille, au lieu de l'affaiblir. Elle ne laissait derrière e aucune félicité à regretter, aucune vie à compromet-e, aucune dépouille à livrer. En embrassant son père sa sœur, elle pleura plus sur le passé que sur l'ave-r. Elle revint le même jour à Caen. Elle y trompa la ndresse de sa tante par la même ruse qui avait trompé n père. Elle lui dit qu'elle partait bientôt pour l'An-eterre, où des amis émigrés lui avaient préparé un asile un sort qu'elle ne pouvait espérer dans sa patrie. Ce étexte couvrit l'attendrissement des adieux et les ar-ngements intérieurs de son départ. Elle l'avait arrêté secret, pour le lendemain 9 juillet, par la diligence Paris.

Charlotte combla ces dernières heures, de reconnais-nce, de prévoyance et de tendresse pour cette tante, à i elle avait dû une si longue et si douce hospitalité; e pourvut par une de ses amies au sort de la vieille rvante qui avait eu soin de sa jeunesse. Elle commanda paya d'avance, chez des ouvrières de Caen, de petits ésents de robes et de broderies destinés à être portés rès son départ, en souvenir, à quelques jeunes com-gnes de son enfance. Elle distribua ses livres de pré-lection entre les personnes de son intimité; elle ne ré-rva pour l'emporter qu'un volume de Plutarque, com-e si elle eût voulu ne pas se séparer, dans la crise de vie, de la société de ces grands hommes, avec lesquels e *avait vécu et voulait* mourir.

Enfin, le 9 juillet, de très-bonne heure, elle prit sous son bras un petit paquet de ses vêtements les plus indispensables; elle embrassa sa tante, elle lui dit qu'elle allait dessiner les faneuses dans les prairies voisines. Un carton de dessin à la main, elle sortit pour ne plus rentrer.

Au pied de l'escalier elle rencontra l'enfant d'un pauvre ouvrier, nommé Robert, qui logeait dans la maison, sur la rue. L'enfant jouait habituellement dans la cour. Elle lui donnait quelquefois des images. « Tiens Robert, lui dit-elle en lui remettant son carton de dessin, dont elle n'avait plus besoin pour lui servir de contenance, voilà pour toi; sois bien sage et embrasse-moi; tu ne me reverras jamais. » Et elle embrassa l'enfant, en lui laissant une larme sur la joue. Ce fut sa dernière larme sur le seuil de la maison de sa jeunesse. Elle n'avait plus à donner que son sang.

Son départ, dont on ignorait la cause, fut révélé à ses voisins de la rue Saint-Jean par une circonstance qui achève de peindre la calme sérénité de son ame jusqu'à l'extrémité de sa résolution.

En face de la maison de madame de Bretteville, de l'autre côté de la rue Saint-Jean, habitait une respectable famille de Caen, nommée Lacouture. Le fils de la maison, passionné pour la musique, consacrait régulièrement, chaque jour, quelques heures de la matinée à son instrument. Ses fenêtres, ouvertes en été, laissaient les notes s'évaporer et retentir jusque dans les maisons voisines. Charlotte, comme pour laisser entrer plus librement ces mélodies dans sa chambre, entr'ouvrait aussi ses abat-jour à l'heure où commençait le concert et s'accoudait quelquefois, la tête à demi cachée dans ses rideaux, sur la margelle de la croisée, écoutant et rêvant aux sons. Le jeune musicien, encouragé par cette apparition de jeune fille attentive, ne manquait pas un jour de s'asseoir devant son clavier à la même heure; Charlotte, pas un jour d'ouvrir ses volets. Le goût du même art semblait avoir établi une muette intelligence entre ces deux ames qui ne se connaissaient que dans ce retentissement.

La veille du jour où Charlotte, déjà affermie dans sa résolution, se préparait à partir pour l'accomplir et mourir, le piano se fit entendre à l'heure accoutumée. Charlotte, arrachée sans doute à la fixité de ses pensées par la puissance de l'habitude et par l'attrait de l'art qu'elle aimait, ouvrit sa fenêtre comme à l'ordinaire et parut écouter les notes avec une attention aussi calme et plus rêveuse encore que les autres jours. Cependant elle referma la croisée avec une sorte de précipitation inusitée avant que le musicien eût refermé son clavier, comme si elle eût voulu s'arracher violemment elle-même dans un adieu pénible au dernier plaisir qui la captivait.

Le lendemain, le jeune voisin s'étant assis de nouveau devant son instrument, regarda au fond de la cour du *Grand-Manoir* en face, si les premiers préludes feraient ouvrir les volets de la nièce de madame de Bretteville. La fenêtre fermée ne s'ouvrit plus! Ce fut ainsi qu'il apprit le départ de Charlotte. L'instrument résonnait encore, l'ame de la jeune fille n'écoutait plus que l'orageuse obsession de son idée, l'appel de la mort et les éloges de la postérité.

XVI.

La liberté et la sécurité de sa conversation, dans la voiture qui l'emportait vers Paris, n'inspirèrent à ses compagnons de voyage d'autre sentiment que celui de l'admiration, de la bienveillance et de cette curiosité naturelle qui s'attache au nom et au sort d'une inconnue éblouissante de jeunesse et de beauté. Elle ne cessa de jouer, pendant la première journée, avec une petite fille que le hasard avait placée à côté d'elle dans la voiture: soit que son amour pour les enfants l'emportât sur sa préoccupation, soit qu'elle eût déposé déjà le fardeau de ses peines, et qu'elle voulût jouir de ces dernières heures d'enjouement avec l'innocence et avec la vie.

Les autres voyageurs étaient des Montagnards exaltés, qui fuyaient le *soupçon* de fédéralisme à Paris et qui se

répandaient en imprécations contre la Gironde et en adorations pour Marat. Éblouis des grâces de la jeune fille, ils s'efforcèrent de lui arracher son nom, l'objet de son voyage, son adresse à Paris. Son isolement à cet âge les encourageait à des familiarités qu'elle réprima par la décence de ses manières, par la brièveté évasive de ses réponses, et auxquelles elle parvint à se soustraire tout à fait, en feignant le sommeil. Un jeune homme plus réservé, séduit par tant de pudeur et de charmes, osa lui déclarer une respectueuse admiration. Il la supplia de l'autoriser à demander sa main à ses parents. Elle tourna en raillerie douce et en enjouement cet amour soudain. Elle promit à ce jeune homme de lui faire connaître plus tard son nom et ses dispositions à son égard. Elle charma jusqu'à la fin du voyage ses compagnons de route par cette apparition ravissante, dont tous regrettèrent de se séparer.

XVII.

Elle entra dans Paris, le jeudi 11 juillet, à midi. Elle se fit conduire dans une hôtellerie qu'on lui avait indiquée à Caen, rue des Vieux-Augustins, n°17, à l'hôtel de la Providence. Elle se coucha à cinq heures du soir et s'endormit d'un profond sommeil jusqu'au lendemain. Sans confidente et sans témoin, pendant ces longues heures de solitude et d'agitation, dans une maison publique et au bruit de cette capitale dont l'immensité et le tumulte engloutissent les idées et troublent les sens, nul ne sait ce qui se passa dans cette ame, à son réveil, en retrouvant devant soi une résolution qui la sommait de l'accomplir. Qui peut mesurer la force de la pensée et la résistance de la nature? La pensée l'emporta.

XVIII.

Elle se leva, s'habilla d'une robe simple, mais décente, et se rendit chez Duperret. L'ami de Barbaroux était à

la Convention. Ses filles, en l'absence de leur père, reçurent de la jeune étrangère la lettre d'introduction de Barbaroux. Duperret ne devait revenir que le soir. Charlotte rentra et passa la journée entière dans sa chambre, à lire, à réfléchir et à prier. A six heures elle retourna de nouveau chez Duperret. Le député était à table et soupait avec sa famille et ses amis. Il se leva et la reçut dans son salon sans témoin. Charlotte lui expliqua le service qu'elle attendait de son obligeance, et le pria de la conduire chez le ministre de l'intérieur, Garat, pour appuyer de sa présence et de son crédit les réclamations qu'elle avait à faire valoir. Cette requête n'était dans l'esprit de mademoiselle de Corday qu'un prétexte pour aborder un de ces Girondins à la cause desquels elle devait se sacrifier, et pour tirer de son entretien avec lui des renseignements et des indices propres à mieux assurer ses pas et sa main.

Duperret, pressé par l'heure et rappelé par ses convives, lui dit qu'il ne pouvait la conduire ce jour-là chez Garat, mais qu'il irait la prendre chez elle, le lendemain matin, pour l'accompagner dans les bureaux. Elle laissa à Duperret son nom et son adresse, et fit quelques pas pour se retirer; puis, comme vaincue par l'intérêt que la figure honnête de cet homme de bien et l'enfance de ses filles lui avaient inspiré: « Permettez-moi un conseil, citoyen Duperret, lui dit-elle d'une voix pleine de mystère et d'intimité: quittez la Convention, vous ne pouvez plus y faire de bien; allez à Caen rejoindre vos collègues et vos frères. — Mon poste est à Paris, répondit le représentant, je ne le quitterai pas. — Vous faites une faute, répliqua Charlotte avec une insistance significative et presque suppliante. Croyez-moi, ajouta-t-elle d'une voix plus basse et d'un accent plus rapide, fuyez, fuyez avant demain soir! » et elle sortit sans attendre la réponse.

XIX.

Ces mots dont le sens n'était connu que de l'étrangère furent interprétés par Duperret comme une simple allusion à l'urgence des périls qui menaçaient les hommes de son opinion à Paris. Il vint se rasseoir avec ses amis. Il leur dit que la jeune fille qu'il venait d'entretenir avait, dans l'attitude et dans les paroles, je ne sais quoi d'étrange et de mystérieux dont il était frappé et qui lui commandait la réserve et la circonspection. Dans la soirée un décret de la Convention ordonna de mettre les scellés sur les meubles des députés suspects d'attachement aux vingt-deux. Duperret était du nombre. Il alla cependant le lendemain 12, de très-grand matin, prendre Charlotte à son logement et la conduisit chez Garat. Garat ne les reçut pas. Le ministre ne pouvait donner audience avant huit heures du soir. Ce contre-temps sembla décourager Duperret. Il représenta à la jeune fille que sa qualité de suspect et la mesure prise contre lui, cette nuit même, par la Convention, rendaient désormais son patronage plus nuisible qu'utile à ses clients; que d'ailleurs elle ne s'était pas munie d'une procuration de mademoiselle de Forbin pour agir en son nom, et qu'à défaut de cette formalité ses démarches seraient vaines.

L'étrangère insista peu, comme une personne qui n'a plus besoin du prétexte dont elle a coloré une action et qui se contente du premier raisonnement pour abandonner sa pensée. Duperret la quitta à la porte de l'hôtel de la Providence. Elle feignit d'y rentrer. Elle en sortit aussitôt, et se fit indiquer, de rue en rue, le chemin du Palais-Royal.

Elle entra dans le jardin, non comme une étrangère qui veut satisfaire sa curiosité par la contemplation des monuments et des jardins publics, mais comme une voyageuse qui n'a qu'une affaire dans une ville, et qui ne

:ut perdre ni un pas ni un jour. Elle chercha de l'œil, us les galeries, le magasin d'un coutelier. Elle y entra, ıoisit un couteau poignard à manche d'ébène, le paya ois francs, le cacha sous son fichu, et rentra à pas lents ıns le jardin. Elle s'assit un moment sur un des bancs : pierre adossés aux arcades.

Là, quoique plongée dans ses réflexions, elle s'en laissa straire par les jeux des enfants, dont quelques-uns fotraient à ses pieds et s'appuyaient avec confiance sur s genoux. Elle eut un dernier sourire de femme pour s visages et pour ces jeux. Ses indécisions l'oppresient, non pas sur l'acte lui-même, pour lequel elle était :jà armée, mais sur la manière dont elle l'accomplirait. lle voulait faire du meurtre une immolation solennelle ıi jetât la terreur dans l'ame des imitateurs du tyran. ı première pensée avait été d'aborder Marat et de le ıcrifier au Champ-de-Mars, à la grande cérémonie de la :dération qui devait avoir lieu le 14 juillet, en comméoration de la liberté conquise. L'ajournement de cette ılennité jusqu'au triomphe de la république sur les Ven-ìens et les insurgés lui enlevait le théâtre et la victiıe. Sa seconde pensée avait été jusqu'à ce dernier moıent de frapper Marat au sommet de la Montagne, au ıilieu de la Convention, sous les yeux de ses adorateurs t de ses complices. Son espoir, en ce cas, était d'être imıolée elle-même aussitôt après, et mise en pièces par la ıreur du peuple, sans laisser d'autres traces et d'autre ıémoire que deux cadavres et la tyrannie renversée dans on sang. Ensevelir son nom dans l'oubli, et ne chercher a récompense que dans son acte même, en ne demanlant sa honte ou sa renommée qu'à sa conscience, à Dieu t au bien qu'elle aurait accompli: telle était jusqu'à lá n la seule ambition de son ame. La honte? elle n'en vouıit pas pour sa famille. La renommée? elle n'en voulait as pour elle-même. La gloire lui semblait un salaire huıain, indigne du désintéressement de son action, ou ıropre seulement à ravaler sa vertu.

Mais les entretiens qu'elle avait eus, depuis son arrivée à Paris, avec Duperret et avec ses hôtes, lui avaient appris que Marat ne paraissait plus à la Convention. Il fallait donc trouver sa victime ailleurs, et pour l'aborder il fallait la tromper.

XX.

Elle s'y résolut. Cette dissimulation, qui froissait la loyauté naturelle de son ame, qui changeait le poignard en piége, le courage en ruse et l'immolation en assassinat, fut le premier remords de sa conscience et sa première punition. On distingue un acte criminel d'un acte héroïque, avant même que ces actes soient accomplis, et par les moyens dont il faut se servir pour leur accomplissement. Le crime est toujours obligé de mentir, la vertu jamais. C'est que l'un est le mensonge, l'autre la vérité dans l'action. L'un a besoin des ténèbres, l'autre ne veut que la lumière. Charlotte se décida à tromper. Il lui en coûta plus que de frapper. Elle l'avoua elle-même. La conscience est juste avant la postérité.

Elle rentra dans sa chambre, écrivit à Marat un billet, qu'elle remit à la porte de l'*ami du peuple*. « J'arrive de Caen, lui disait-elle; votre amour pour la patrie me fait présumer que vous connaîtrez avec plaisir les malheureux événements de cette partie de la république. Je me présenterai chez vous vers une heure, ayez la bonté de me recevoir et de m'accorder un moment d'entretien. Je vous mettrai dans le cas de rendre un grand service à la France. »

Charlotte, comptant sur l'effet de ce billet, se rendit, à l'heure qu'elle avait indiquée, à la porte de Marat; mais elle ne put être introduite auprès de lui. Elle laissa alors à sa portière un second billet plus pressant et plus insidieux que le premier. Elle y faisait appel, non plus seulement au patriotisme, mais à la pitié de l'*ami du peuple*, et lui tendait un piége par la générosité même

elle lui supposait. « Je vous ai écrit ce matin, Marat, disait-elle, avez-vous reçu ma lettre? Je ne puis le ire puisqu'on me refuse votre porte. J'espère que de- in vous m'accorderez une entrevue. Je vous le repète, rive de Caen; j'ai à vous révéler les secrets les plus portants pour le salut de la république. D'ailleurs je persécutée pour la cause de la liberté. Je suis mal- reuse, il suffit que je le sois pour avoir droit à vo- patriotisme. »

XXI.

ans attendre la réponse, Charlotte sortit de sa cham- à sept heures du soir, vêtue avec plus de recherche l'ordinaire, pour séduire par une apparence plus dé- te les yeux des personnes qui surveillaient Marat. Sa blanche était recouverte, aux épaules, par un fichu oie. Ce fichu voilait sa poitrine, se repliait au-dessous sein en ceinture et se renouait derrière la taille. Ses eux étaient renfermés dans une coiffe normande, les dentelles flottantes battaient les deux joues. Un e ruban de soie verte pressait cette coiffe autour des pes. Ses cheveux s'en échappaient sur la nuque, quel- boucles seulement se répandaient sur le cou. Au- pâleur du teint, aucun égarement du regard, aucune tion de la voix ne révélaient en elle la mort qu'elle ait. Elle frappa sous ces traits séduisants à la porte farat.

XXII.

arat habitait le premier étage d'une maison délabrée a rue des Cordeliers, aujourd'hui rue de l'École-de- ecine, numéro 20. Son logement se composait d'une chambre et d'un cabinet de travail prenant jour sur cour étroite, d'une petite pièce adjacente où était sa noire, d'une chambre à coucher et d'un salon dont enêtres recevaient le jour de la rue. Ce logement était

presque nu. Les nombreux ouvrages de Marat, entassés sur le plancher, les feuilles publiques encore humides d'encre, éparses sur les chaises et sur les tables, des protes d'imprimerie entrant et sortant sans cesse, des femmes employées à plier et à adresser les brochures et les journaux, les marches usées de l'escalier, le seuil mal balayé des portes, tout attestait ce mouvement et ce désordre habituels autour d'un homme affairé, et la perpétuelle affluence des citoyens dans la maison d'un journaliste et d'un coryphée du peuple.

Cette demeure étalait, pour ainsi dire, l'orgueil de son indigence. Il semblait que son maître, tout-puissant alors sur la nation, voulût faire dire aux visiteurs à l'aspect de sa misère et de son travail: « Regardez l'ami et le modèle du peuple! il n'en a dépouillé ni le logement, ni les mœurs, ni l'habit. »

Cette misère était l'enseigne du tribun. Mais quoique affectée elle était réelle. Le ménage de Marat était celui d'un humble artisan. On connaît la femme qui gouvernait sa maison. Elle se nommait naguère Catherine Évrard; elle se nommait alors Albertine Marat depuis que l'*ami du peuple* lui avait donné son nom, en la prenant pour épouse, *un jour de beau temps, à la face du soleil,* à l'exemple de Jean-Jacques Rousseau. Une seule servante assistait cette femme dans les soins de la domesticité. Un commissionnaire, nommé Laurent Basse, faisait les messages et les travaux du dehors. Dans ses moments de liberté, cet homme de peine s'occupait dans l'antichambre aux travaux manuels nécessités par l'envoi des feuilles et des affiches de l'*ami du peuple.*

L'activité dévorante de l'écrivain n'avait pas été ralentie par la maladie lente qui le dévorait. L'inflammation de son sang semblait allumer son ame. Tantôt de son lit, tantôt de son bain, il ne cessait d'écrire, d'apostropher, d'invectiver ses ennemis, d'inciter la Convention et les Cordeliers. Offensé du silence de l'Assemblée à la réception de ses messages, il venait de lui adresser une nou-

velle lettre, dans laquelle il menaçait la Convention de se faire porter mourant à la tribune, pour faire honte aux représentants de leur mollesse, et pour leur dicter les meurtres nécessaires. Il ne laissait aucun repos, ni aux autres ni à lui-même. Plein du pressentiment de la mort, il semblait craindre seulement que l'heure suprême trop rapide ne lui laissât pas le temps d'immoler assez de coupables. Plus pressé de tuer que de vivre, il se hâtait d'envoyer devant lui le plus de victimes possible, comme autant d'otages donnés par le glaive à la révolution complète qu'il voulait laisser sans ennemis après lui. La terreur qui sortait de la maison de Marat y rentrait sous une autre forme: la crainte perpétuelle de l'assassinat. Sa compagne et ses affidés croyaient voir autant de poignards levés sur lui qu'il en levait lui-même sur les têtes de trois cent mille citoyens. L'accès de sa demeure était interdit comme l'accès du palais de la tyrannie. On ne laissait approcher de sa personne que des amis sûrs, ou des dénonciateurs recommandés d'avance, et soumis à des interrogatoires et à de sévères confrontations. L'amour, la défiance et le fanatisme veillaient à la fois sur ses jours.

XXIII.

Charlotte ignorait ces obstacles, mais elle les soupçonnait. Elle descendit de voiture, du côté opposé de la rue, en face de la demeure de Marat. Le jour commençait à baisser, surtout dans ce quartier assombri par des maisons hautes et par des rues étroites. La portière refusa d'abord de laisser pénétrer la jeune inconnue dans la cour. Celle-ci insista néanmoins et franchit quelques degrés de l'escalier, rappelée en vain par la voix de la concierge. A ce bruit, la maîtresse de Marat entr'ouvrit la porte, et refusa l'entrée de l'appartement à l'étrangère. La sourde altercation entre ces femmes, dont l'une suppliait qu'on la laissât parler à l'*ami du peuple*, dont l'autre *s'obstinait à barrer* la porte, arriva jusqu'aux oreilles

de Marat. Il comprit, à ces explications entrecoupées, que la visiteuse était l'étrangère dont il avait reçu deux lettres dans la journée. D'une voix impérative et forte, il ordonna qu'on la laissât pénétrer.

Soit jalousie, soit défiance, Albertine obéit avec répugnance et en grondant. Elle introduisit la jeune fille dans la petite pièce où se tenait Marat, et laissa, en se retirant, la porte du corridor entr'ouverte, pour entendre le moindre mot ou le moindre mouvement du malade.

Cette pièce était faiblement éclairée. Marat était dans son bain. Dans ce repos forcé de son corps, il ne laissait pas reposer son ame. Une planche mal rabotée, posée sur la baignoire, était couverte de papiers, de lettres ouvertes et de feuilles commencées. Il tenait de la main droite la plume, que l'arrivée de l'étrangère avait suspendue sur la page. Cette feuille de papier était une lettre à la Convention, pour lui demander le jugement et la proscription des derniers Bourbons tolérés en France. A côté de la baignoire, un énorme billot de chêne, semblable à une bûche posée debout, portait une écritoire de plomb du plus grossier travail; source impure d'où avaient coulé depuis trois ans tant de délires, tant de dénonciations, tant de sang. Marat, recouvert dans sa baignoire d'un drap sale et taché d'encre, n'avait hors de l'eau que la tête, les épaules, le haut du buste et le bras droit. Rien dans les traits de cet homme n'était de nature à attendrir le regard d'une femme et à faire hésiter le coup. Les cheveux gras, entourés d'un mouchoir sale, le front fuyant, les yeux effrontés, les pommettes saillantes, la bouche immense et ricaneuse, la poitrine velue, les membres grêles, la peau livide: tel était Marat.

XXIV.

Charlotte évita d'arrêter son regard sur lui, de peur de trahir l'horreur de son ame à cet aspect. Debout, les yeux baissés, les mains pendantes auprès de la baignoire,

lle attend que Marat l'interroge sur la situation de la Normandie. Elle répond brièvement, en donnant à ses éponses le sens et la couleur propres à flatter les dis-ositions présumées du démagogue. Il lui demande en-uite les noms des députés réfugiés à Caen. Elle les lui icte. Il les note; puis, quand il a fini d'écrire ces noms: C'est bien! dit-il de l'accent d'un homme sûr de sa ven-eance; avant huit jours ils iront tous à la guillotine! »

A ces mots, comme si l'ame de Charlotte eût attendu n dernier forfait pour se résoudre à frapper le coup, le tire de son sein le couteau et le plonge, avec une rce surnaturelle, jusqu'au manche dans le cœur de Ma-t. Charlotte retire du même mouvement le couteau en-nglanté du corps de la victime et le laisse glisser à ses eds. « A moi! ma chère amie! à moi! » s'écrie Marat, il expire sous le coup.

Au cri de détresse de la victime, Albertine, la servante Laurent Basse se précipitent dans la chambre; ils re-ivent dans leurs bras la tête évanouie de Marat. Char-tte, immobile et comme pétrifiée de son crime, était de-out derrière le rideau de la fenêtre. La transparence de toffe, aux derniers rayons du jour, laissait apercevoir ombre de son corps. Le commissionnaire Laurent s'arme une chaise, lui assène un coup mal assuré sur la tête la précipite sur le carreau. La maîtresse de Marat la ule, en trépignant de rage, sous ses pieds. Au tumulte la scène, aux cris des deux femmes, les habitants de maison accourent, les voisins et les passants s'arrêtent ns la rue, montent l'escalier, inondent l'appartement, cour et bientôt le quartier, demandent avec des voci-rations forcenées qu'on leur jette l'assassin, pour ven-r sur son cadavre encore chaud la mort de l'idole du uple. Les soldats des postes voisins et les gardes natio-ux accourent. L'ordre se rétablit dans le tumulte. Les irurgiens arrivent, s'efforcent d'étancher la blessure. au rougie donne à l'homme sanguinaire l'apparence xpirer *dans un bain* de sang. Ils ne transportent qu'un rt *sur son lit.*

XXV.

Charlotte s'était relevée d'elle-même. Deux soldats lui tenaient les bras fixés en croix l'un sur l'autre, comme dans des menottes, en attendant qu'on apportât des cordes pour lier ses mains. La haie de baïonnettes qui l'entourait avait peine à contenir la foule, qui se précipitait sans cesse sur elle pour la déchirer. Les gestes, les poings levés, les bâtons, les sabres brandissaient mille morts sur sa tête. La concubine de Marat, échappant aux femmes qui la consolaient, se lançait par intervalles sur Charlotte et retombait dans les larmes et dans les évanouissements. Un Cordelier fanatique nommé Langlois, perruquier de la rue Dauphine, avait ramassé le couteau ensanglanté. Il faisait le discours funèbre sur le cadavre de la victime. Il entrecoupait ses lamentations et ses éloges de gestes vengeurs, par lesquels il semblait enfoncer autant de fois le fer dans le cœur de l'assassin. Charlotte, qui avait accepté d'avance toutes ces morts, contemplait d'un regard fixe et pétrifié ce mouvement, ces gestes, ces mains, ces armes dirigées de si près contre elle. Elle ne paraissait émue que des cris déchirants de la concubine de Marat. Sa physionomie semblait exprimer devant cette femme l'étonnement de n'avoir pas pensé qu'un tel homme pût être aimé, et le regret d'avoir été forcée de percer deux cœurs pour en atteindre un. Excepté l'impresssion de pitié que les reproches d'Albertine donnaient par moment à sa bouche, on n'apercevait aucune altération ni dans ses traits ni dans sa couleur. Seulement, aux invectives de l'orateur et aux gémissements du peuple sur la perte de son idole, on voyait se dessiner sur ses lèvres le sourire amer du mépris. « Pauvres gens, dit-elle une fois, vous voulez ma mort et vous me devriez un autel pour vous avoir délivrés d'un monstre! Jetez-moi à ces *forcenés*, dit-elle une autre fois aux soldats qui la proté-

:aient; pusqu'ils le regrettent ils sont dignes d'être mes ourreaux! »

Ce sourire, comme un défi au fanatisme de la multi-ıde, soulevait de plus furieuses imprécations et des ges-s plus menaçants. Le commissaire de la section du Théâ-re-Français, Guillard, entra escorté d'un renfort de aïonnettes. Il dressa le procès-verbal du meurtre et fit onduire Charlotte dans le salon de Marat pour commen-er à l'interroger. Il écrivait ses réponses. Elle les faisait almes, lucides, réfléchies, d'une voix ferme et sonore, ù l'on ne sentait d'autre accent que celui d'une satis-faction fière de l'acte qu'elle avait commis. Elle dictait ses aveux comme des éloges. Les administrateurs de la police départementale, Louvet et Marino, ceints de l'é-charpe tricolore, assistaient à l'interrogatoire. Ils avaient envoyé prévenir le conseil de la commune, le comité de salut public et le comité de sûreté générale. Le bruit de a mort de l'ami du peuple s'était semé, avec la rapidité l'une commotion électrique, par des hommes qui cou-aient éperdus de quartier en quartier. Tout Paris s'ar-êta comme frappé de stupeur au récit de cet attentat. semblа que la république eût tremblé ou que des évé-ements inconnus dussent éclore du meurtre de Marat. es députés pâles et frémissants, entrant à la Conven-on et interrompant la séance, jetèrent les premières umeurs de l'événement dans la salle. On se refusa à les oire comme on se refuse à croire à un sacrilége. Le mmandant-général de la garde nationale, Henriot, vint entôt confirmer la nouvelle. « Oui, tremblez tous, dit-Marat est mort assassiné par une jeune fille qui se orifie du coup qu'elle a porté. Redoublez de vigilance r vos propres vies. Les mêmes dangers nous environ-nt tous. Méfiez-vous des rubans verts, et jurons de ven-r la mort de ce grand homme! »

XXVI.

Les députés Maure, Chabot, Drouet et Legendre, membres des comités de gouvernement, sortirent à l'instant de la salle et coururent sur le théâtre du crime. Ils y trouvèrent la foule grossissante, et Charlotte répondant aux premières interrogations. Ils restèrent confondus et muets à l'aspect de tant de jeunesse, de tant de beauté sur le visage, de tant de calme et de résolution dans les paroles. Jamais le crime n'avait apparu sous de pareils traits à l'esprit des hommes. Elle semblait le transfigurer tellement à leurs yeux, que même à côté du cadavre ils furent attendris sur l'assassin.

Le procès-verbal terminé et les première réponses de Charlotte écrites, les députés Chabot, Drouet, Legendre et Maure ordonnèrent qu'elle fût transportée à l'Abbaye, prison la plus voisine de la maison de Marat. On fit approcher la même voiture de place qui l'avait amenée. La foule remplissait la rue des Cordeliers. Sa rumeur sourde, interrompue de vociférations et d'excès de rage, annonçait la vengeance et rendait la translation difficile. Les détachements de fusiliers successivement accourus, l'écharpe des commissaires, le respect pour les membres de la Convention refoulèrent et continrent mal la multitude. Le cortége se fraya avec peine un passage. Au moment où Charlotte, les bras liés de cordes, et soutenue par les mains des deux gardes nationaux qui lui tenaient les coudes, franchit le seuil de la maison pour monter le marchepied de la voiture, le peuple afflua autour des roues, avec de tels gestes et de tels hurlements, qu'elle crut sentir ses membres déchirés par ces milliers de mains et qu'elle s'évanouit.

En revenant à elle, ella s'étonna et elle s'affligea de respirer encore. Cette mort était celle qu'elle avait rêvée. La nature avait jeté le voile de l'évanouissement sur son *supplice*. Elle regretta de n'avoir pas disparu tout entière

ainsi, dans la tempête qu'elle avait soulevée, et d'avoir à livrer son nom à la terre avant son autre mort; et cependant elle remercia avec émotion ceux qui l'avaient protégée contre les mutilations de la foule.

XXVII.

Chabot, Drouet, Legendre la suivirent à l'Abbaye et lui firent subir une seconde enquête. Elle se prolongea longtemps dans la nuit. Quelques membres des comtés et entre autres Harmand (de la Meuse), attirés par la curiosité, s'étaient introduits avec leurs collègues et assistaient à l'interrogatoire, souvent interrompu par des repos et des conversations. Legendre, fier de son importance révolutionnaire et jaloux d'avoir été réputé digne aussi du martyre des patriotes, crut ou feignit de croire qu'il reconnaissait dans Charlotte une jeune fille qui était venue chez lui la veille, sous le costume d'une religieuse, et qu'il avait repoussée. « Le citoyen Legendre se trompe, dit Charlotte avec un sourire qui déconcertait l'orgueil du député, je ne l'ai jamais vu. Je n'estimais pas la vie ou la mort d'un tel homme si importante au salut de la république. »

On la fouilla. On ne trouva, en ce moment, dans ses poches que la clef de sa malle, son dé en argent, instruments de travaux d'aiguille, tout à l'heure si près du poignard de Brutus; un peloton de fil, deux cents francs en assignats et en monnaie, une montre d'or faite par un horloger de Caen, et son passe-port. Sous son fichu elle cachait encore l'étui du couteau avec lequel elle avait frappé Marat. « Reconnaissez-vous ce couteau? lui demanda-t-on. — Oui. — Qui vous a porté à ce crime? — J'ai vu, répondit-elle, la guerre civile prête à déchirer la France; persuadée que Marat était la cause principale des périls et des calamités de la patrie, j'ai fait le sacrifice de ma vie contre la sienne pour sauver mon pays. — Nommez-nous les personnes qui vous ont conseillé cet

exécrable forfait, que vous n'auriez pas conçu de vous-même. — Personne n'a connu mon dessein. J'ai trompé sur l'objet de mon voyage la tante chez qui j'habitais. J'ai trompé mon père. Peu de personnes fréquentent la maison de cette parente. Aucun n'a pu seulement soupçonner, en moi, ma pensée. — N'avez-vous pas quitté la ville de Caen avec le projet formé d'assassiner Marat? — Je ne suis partie que pour cela. — Où vous êtes-vous procuré l'arme? Quelles personnes avez-vous vues à Paris? Qu'avez-vous fait depuis jeudi, jour où vous y êtes arrivée? » A ces questions, elle raconta, avec une sincérité littérale, toutes les circonstances déjà connues de son séjour à Paris et de son action. « N'avez-vous pas cherché à fuir après le meurtre? — Je me serais évadée par la porte si on ne s'y était pas opposé. — Êtes-vous fille, et n'avez-vous jamais aimé d'homme? — Jamais! »

XXVIII.

Ces réponses précises, fières, dédaigneuses tour à tour, faites d'une voix dont le timbre rappelait l'enfance en annonçant des pensées viriles, firent réfléchir plusieurs fois les interrogateurs sur la puissance d'un fanatisme qui empruntait et qui affermissait une si faible main. Ils espéraient toujours découvrir un instigateur derrière cette candeur et cette beauté. Ils ne trouvèrent que l'inspiration d'un cœur intrépide.

L'interrogatoire terminé, Chabot, mécontent du résultat, dévorait de l'œil les cheveux, le visage, la taille, toute la personne de la jeune fille garrottée devant lui. Il crut apercevoir un papier plié et attaché par une épingle sur son sein; il tendit la main pour le saisir. Charlotte avait oublié le papier qu'entrevoyait Chabot, et qui contenait une adresse aux Français, rédigée par elle, pour inviter les citoyens à la punition des tyrans et à la concorde. *Elle crut* voir, dans le geste et dans les yeux de Chabot,

un outrage à sa pudeur. Désarmée de ses deux mains par ses liens, elle ne pouvait les opposer à l'insulte. L'horreur et l'indignation qu'elle éprouva lui firent faire un mouvement en arrière si brusque et si convulsif du corps et des épaules, que le cordon de sa robe éclata et que sa robe elle-même, se détachant laissa à découvert sa poitrine. Confuse, elle se baissa aussi prompte que la pensée et se replia en deux pour dérober sa nudité à ses juges. Il était trop tard, sa chasteté avait eu à rougir des regards des hommes.

Le patriotisme ne rendait ces hommes ni cyniques ni insensibles. Ils parurent souffrir autant que Charlotte Corday de ce supplice involontaire de son innocence. Elle supplia qu'on lui déliât les mains pour rattacher sa robe. L'un d'eux détacha les cordes. Le respect pour la nature ferma les yeux de ces hommes. Les mains déliées, Charlotte Corday se tourna du côté du mur et rajusta son fichu. On profita du moment où elle avait les mains libres pour lui faire signer ses réponses. Ses cordes avaient laissé leur empreinte et leurs sillons bleus sur la peau de ses bras. Quand on dut les lui lier de nouveau, elle pria les geôliers de lui permettre de rabattre ses manches et de mettre des gants sous ses chaînes, pour lui épargner un supplice inutile avant le dernier supplice. L'accent et le geste de la pauvre fille furent tels, en adressant cette prière à ses juges et en montrant ses mains meurtries, qu'Harmand ne put retenir ses larmes et s'éloigna pour les cacher.

Voici les principaux passages textuels de cette adresse aux Français, dérobée jusqu'ici aux recherches curieuses de l'histoire, et qui nous a été communiquée, depuis le commencement de la publication de ce livre, par le zèle obligeant pour la vérité de la personne qui la possède, M. Paillet. Elle est écrite de la main de Charlotte Corday, d'une écriture à grands traits, mâle, ferme, fortement tracée, et comme destinée à frapper de loin les regards La *feuille de papier est* pliée en huit pour occuper moins

de place sous le vêtement; elle est percée de huit piqûres encore visibles par l'épingle qui l'attachait sur le sein de Charlotte :

Adresse aux Français amis des lois et de la paix.

« Jusqu'à quand, ô malheureux Français, vous plairez-vous dans le trouble et dans les divisions? Assez et trop longtemps des factieux, des scélérats ont mis l'intérêt de leur ambition à la place de l'intérêt général, pourquoi, victimes de leur fureur, vous anéantir vous-mêmes, pour établir le désir de leur tyrannie sur les ruines de la France?

» Les factions éclatent de toutes parts, la Montagne triomphe par le crime et l'oppression, quelques monstres abreuvés de notre sang conduisent ses détestables complots.... Nous travaillons à notre propre perte, avec plus de zèle et d'énergie que l'on en mit jamais à conquérir la liberté! O Français, encore un peu de temps et il ne restera de vous que le souvenir de votre existence!.

» Déjà les départements indignés marchent sur Paris; déjà le feu de la discorde et de la guerre civile embrase la moitié de ce vaste empire; il est encore un moyen de l'éteindre, mais ce moyen doit être prompt. Déjà le plus vil des scélérats, Marat, dont le nom seul présente l'image de tous les crimes, en tombant sous le fer vengeur, ébranle la Montagne et fait pâlir Danton, Robespierre, ces autres brigands assis sur ce trône sanglant, environnés de la foudre, que les dieux vengeurs de l'humanité ne suspendent sans doute que pour rendre leur chute plus éclatante, et pour effrayer tous ceux qui seraient tentés d'établir leur fortune sur les ruines des peuples abusés!

» Français! vous connaissez vos ennemis, levez-vous! marchez! que la Montagne anéantie ne laisse plus que des frères, des amis! J'ignore si le ciel nous réserve un gouvernement républicain, mais il ne peut nous don-

ner un Montagnard pour maître que dans l'excès de ses vengeances.... O France! ton repos dépend de l'exécution des lois; je n'y porte pas atteinte en tuant Marat: condamné par l'univers, il est hors la loi. Quel tribunal me jugera? Si je suis coupable, Alcide l'était donc lorsqu'il détruisait les monstres?

. . . .

« O ma patrie! tes infortunes déchirent mon cœur; je ne puis t'offrir que ma vie! et je rends grâce au ciel de la liberté que j'ai d'en disposer; personne ne perdra par ma mort; je n'imiterai point Paris (le meurtrier de Lepelletier de Saint-Fargeau) en me tuant. Je veux que mon dernier soupir soit utile à mes concitoyens, que ma tête portée dans Paris soit un signe de ralliement pour tous les amis des lois! que la Montagne chancelante voie sa perte écrite avec mon sang! que je sois leur dernière victime, et que l'univers vengé déclare que j'ai bien mérité de l'humanité. Au reste, si l'on voyait ma conduite d'un autre œil, je m'en inquiète peu.

Qu'à l'univers surpris cette grande action
Soit un objet d'horreur ou d'admiration,
Mon esprit, peu jaloux de vivre en la mémoire,
Ne considère point le reproche ou la gloire:
Toujours indépendant et toujours citoyen,
Mon devoir me suffit, tout le reste n'est rien.
Allez, ne songez plus qu'à sortir d'esclavage!...

« Mes parents et amis ne doivent point être inquiétés, personne ne savait mes projets. Je joins mon extrait de baptême à cette adresse pour montrer ce que peut la plus faible main conduite par un entier dévouement. Si je ne réussis pas dans mon entreprise, Français! je vous ai montré le chemin, vous connaissez vos ennemis, levez-vous! marchez! frappez! »

En lisant ces vers, insérés par la main de la petite fille de Corneille à la fin de cette adresse, comme un cachet antique *sur une page* du temps, on croit au pre-

mier regard que ces vers sont de son aïeul et qu'elle a ainsi invoqué le patriotisme romain du grand tragique de sa race. On se trompe; les vers sont de Voltaire dans la tragédie *la Mort de César*.

L'authenticité de cette adresse est attestée par une lettre de Fouquier-Tinville annexée au même dossier. Cette lettre de l'accusateur public est adressée au comité de sûreté générale de la Convention; la voici:

« Citoyens, je vous fais passer ci-inclus l'interrogatoire subi par la fille Charlotte Corday et les deux lettres par elle écrites dans la maison d'arrêt, dont l'une est destinée à Barbaroux. Ces lettres courent les rues d'une manière tellement tronquée qu'il serait peut-être nécessaire de les faire imprimer telles qu'elles sont. Au surplus, citoyens, quand vous en aurez pris lecture, si vous jugez qu'il n'y ait pas d'inconvénient à les imprimer, vous m'obligerez de m'en donner avis.

» Je vous observe que je viens d'être informé que cet assassin femelle était l'amie de Belzunce, colonel tué à Caen dans une insurrection, et que depuis cette époque elle a conçu une haine implacable contre Marat, et que cette haine paraît s'être ranimée chez elle, au moment où Marat a dénoncé Biron qui était parent de Belzunce, et que Barbaroux paraît avoir profité des dispositions criminelles où était cette fille contre Marat pour l'amener à exécuter cet horrible assassinat.

« FOUQUIER-TINVILLE. »

On voit à ces hésitations et à ces conjectures que l'opinion s'égarait d'hypothèse en hypothèse, au premier moment, cherchant le motif du crime tantôt dans l'amour, tantôt dans le ressentiment, et se refusant à le voir où il était, dans l'égarement du patriotisme.

On consigna Charlotte Corday au cachot. Gardée à vue, même pendant la nuit, par deux gendarmes, elle réclama en vain contre cette profanation de son sexe. Le comité de sûreté générale pressait son jugement et son supplice.

Elle entendait, de son grabat, les crieurs publics qui colportaient le récit du meurtre dans les rues, et les hurlements de la foule qui souhaitait mille morts à l'assassin. Charlotte ne prenait pas cette voix du peuple pour l'arrêt de la postérité. A travers l'horreur qu'elle inspirait, elle pressentait l'apothéose. Dans cette pensée, elle écrivit au comité de sûrete générale: « Puisque j'ai encore quelques instants à vivre, pourrais-je espérer, citoyens, que vous me permettrez de me faire peindre? Je voudrais laisser ce souvenir de moi à mes amis. D'ailleurs, comme on chérit l'image des bons citoyens, la curiosité fait quelquefois rechercher celle des grands criminels, pour perpétuer l'horreur de leur crime. Si vous daignez acquiescer à ma demande, je vous prie de m'envoyer demain un peintre en miniature. Je vous renouvelle la prière de me laisser dormir seule. J'entends sans cesse crier dans la rue, ajoutait-elle, l'arrestation de Fauchet, mon complice. Je ne l'ai jamais vu que par la fenêtre, il y a deux ans. Je ne l'aime ni ne l'estime. C'est l'homme du monde à qui j'aurais le moins volontiers confié mon projet. Si cette déclaration peut lui servir, j'en certifie la vérité. »

XXIX.

La président du tribunal révolutionnaire, Montané, vint, le lendemain 16, interroger l'accusée. Touché de tant de beauté, de jeunesse, et convaincu de la sincérité d'un fanatisme qui innocentait presque l'assassin aux yeux de la justice humaine, il voulut sauver la vie de l'accusée. Il dirigeait les questions et insinua tacitement les réponses de manière à faire conclure plutôt la démence que le crime aux juges. Charlotte trompa obstinément cette miséricordieuse intention du président. Elle revendiqua son acte comme sa gloire. On la transporta à la Conciergerie. Madame Richard, femme du concierge de cette prison, l'y reçut avec la compassion qu'inspirait *ce rapprochement* de la jeunesse et de l'échafaud.

Grâce à cette indulgence de ses geôliers, Charlotte obtint de l'encre, du papier, de la solitude. Elle en profita pour écrire à Barbaroux une lettre tronquée. Cette lettre racontait toutes les circonstances de son séjour à Paris, dans un style où le patriotisme, la mort et l'enjouement se mêlaient, comme l'amertume et la douceur dans la dernière coupe d'un banquet d'adieu. Après avoir décrit les détails presque facétieux de son voyage en compagnie de Montagnards, et l'amour dont un jeune voyageur s'était soudainement épris à son aspect : « J'ignorais, poursuivait-elle, que le comité de salut public avait interrogé les voyageurs. Je soutins d'abord que je ne les connaissais pas, afin de leur éviter le désagrément de s'expliquer. Je suivais en cela mon oracle Raynal, qui dit qu'on ne doit pas la vérité à ses tyrans. C'est par la voyageuse qui était avec moi qu'ils ont appris que je vous connais et que j'avais vu Duperret. Vous connaissez l'ame ferme de Duperret. Il leur a répondu l'exacte vérité. Il n'y a rien contre lui, mais sa fermeté est un crime. Je me repentis trop tard de lui avoir parlé. Je voulus réparer mon tort, en le suppliant de fuir et d'aller vous rejoindre. Il est trop résolu pour se laisser influencer... Le croiriez-vous: Fauchet est emprisonné comme mon complice, lui qui ignorait mon existence! Mais on n'est guère content de n'avoir qu'une femme sans conséquence à offrir aux mânes de ce grand homme! Pardon! ô hommes! ce nom de Marat déshonore votre espèce. C'était une bête féroce qui allait dévorer le reste de la France par le feu de la guerre civile. Grâce au ciel, il n'est pas né Français... A mon premier interrogatoire, Chabot avait l'air d'un fou. Legendre a voulu m'avoir vue le matin chez lui, moi qui n'ai jamais songé à cet homme. Je ne le crois pas de taille à être le tyran de son pays, et je ne prétends pas punir tout le monde... Je crois qu'on a imprimé les dernières paroles de Marat. Je doute qu'il en ait proféré. Mais voici les dernières qu'il m'avait dites *à moi*: après avoir reçu vos noms à tous et ceux des

administrateurs du département du Calvados, qui sont à Évreux, il me dit pour me consoler que dans peu de jours il les ferait tous guillotiner à Paris. Ces derniers mots décidèrent de son sort. J'avoue que ce qui m'a décidé tout à fait, c'est le courage avec lequel nos volontaires se sont enrôlés le dimanche 7 juillet. Vous vous souvenez que je me promettais de faire repentir Péthion des soupçons qu'il manifestait sur mes sentiments. J'ai considéré que tant de braves gens marchant pour avoir la tête d'un seul homme, qu'ils auraient manqué ou qui aurait entraîné dans sa perte beaucoup de bons citoyens, cet homme ne méritait pas tant d'honneur, et qu'il lui suffisait de la main d'une femme. J'avoue que j'ai employé un artifice perfide pour l'engager à me recevoir... Je comptais en partant le sacrifier sur la cime de la Montagne, mais il n'allait plus à la Convention. On est si bon citoyen à Paris que l'on n'y conçoit pas comment une femme inutile, dont la plus longue vie ne serait bonne à rien, peut se sacrifier de sang-froid pour son pays!... Comme j'étais vraiment de sang-froid, en sortant de chez Marat pour être conduite à l'Abbaye, je souffris des cris de quelques femmes. Mais qui sauve la patrie ne s'aperçoit point de ce qu'il en coûte. Puisse la paix s'établir aussitôt que je la désire! Voici un grand préliminaire. Je jouis délicieusement de la paix depuis deux jours. Le bonheur de mon pays fait le mien. Il n'est point de dévouement dont on ne tire plus de jouissance qu'il n'en coûte à s'y décider. Une imagination vive, un cœur sensible promettaient une vie bien orageuse. Je prie ceux qui me regretteraient de la considérer et de se réjouir. Chez les modernes il y a peu de patriotes qui sachent s'immoler pour leur pays. Presque tout est égoïsme. Quel triste peuple pour former une république!... »

XXX.

Cette lettre fut interrompue à ces mots par la translation *de la captive* à la Conciergerie. Elle la continua

en ces termes dans sa nouvelle prison : « Je continue. J'avais eu hier l'idée de faire hommage de mon portrait au département du Calvados. Le comité de salut public ne m'a pas répondu, et maintenant il est trop tard ! Il faut un défenseur, c'est la règle. J'ai pris le mien sur la Montagne. J'ai pensé demander Robespierre ou Chabot... C'est demain à huit heures que l'on me juge. Probablement à midi j'aurai vécu, pour parler le langage romain. J'ignore comment se passeront les derniers moments. C'est la fin qui couronne l'œuvre. Je n'ai pas besoin d'affecter l'insensibilité, car jusqu'à ce moment je n'ai pas la moindre crainte de la mort. Je n'ai jamais estimé la vie que par l'utilité dont elle pouvait être. Marat n'ira point au Panthéon. Il le méritait pourtant bien... Souvenez-vous de l'affaire de mademoiselle de Forbin. Voici son adresse en Suisse. Dites-lui que je l'aime de tout mon cœur. Je vais écrire à mon père. Je ne dis rien à mes autres amis. Je ne leur demande qu'un prompt oubli : leur affliction déshonorerait ma mémoire. Dites au général Wimpfen que je crois lui avoir aidé à gagner plus qu'une bataille en facilitant la paix. Adieu, citoyen. Les prisonniers de la Conciergerie, loin de m'injurier comme le peuple dans les rues, ont l'air de me plaindre. Le malheur rend compatissant. C'est ma dernière réflexion. »

XXXI.

Sa lettre à son père, écrite la dernière, était courte et d'un accent où la nature s'attendrissait, au lieu de sourire comme avec Barbaroux. « Pardonnez-moi d'avoir disposé de mon existence sans votre permission, disait-elle. J'ai vengé bien d'innocentes victimes. J'ai prévenu bien d'autres désastres. Le peuple, un jour désabusé, se réjouira d'être délivré d'un tyran. Si j'ai cherché à vous persuader que je passais en Angleterre, c'est que j'espérais rester inconnue. J'en ai reconnu l'impossibilité. J'espère que vous ne serez pas tourmenté ; en tout cas, vous

vez des défenseurs à Caen. J'ai pris pour défenseur Gustave Doulcet de Pontécoulant. Un tel attentat ne pernet nulle défense. C'est pour la forme. Adieu, mon cher apa, je vous prie de m'oublier ou plutôt de vous réjouir le mon sort. La cause en est belle. J'embrasse ma sœur, jue j'aime de tout mon cœur. N'oubliez pas ce vers de Corneille :

Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud !

C'est demain à huit heures que l'on me juge... »

Cette allusion à un vers de son aïeul, en rappelant à on père l'orgueil du nom et l'heroïsme du sang, semblait placer son action sous la sauvegarde du génie de a famille. Elle défendait la faiblesse ou le reproche au œur de son père, en lui montrant le peintre des sentinents romains, applaudissant d'avance à son dévouement.

XXXII.

Le lendemain, à huit heures du matin, les gendarmes inrent la prendre pour la conduire au tribunal révoluionnaire. La salle était située au-dessus des voûtes de la onciergerie. Un escalier sombre, étroit, funèbre, ramant, dans le creux des épaisses murailles du soubassenent du Palais-de-Justice, conduisait les accusés au triunal et ramenait les condamnés dans leur cachot. Avant e monter, elle arrangea ses cheveux et son costume our paraître avec décence devant la mort ; puis elle dit n souriant au concierge, qui assistait à ces préparatifs : Monsieur Richard, ayez soin, je vous prie, que mon éjeuner soit préparé lorsque je descendrai de là-haut : es juges sont sans doute pressés. Je veux faire mon ernier repas avec madame Richard et avec vous. »

L'heure du jugement de Charlotte Corday était connue ı veille dans Paris. La curiosité, l'horreur, l'intérêt, la itié avaient attiré une foule immense dans l'enceinte du ribunal *et dans les salles* qui la précèdent. Quand l'ac-

cusée approcha un bruit sourd, s'éleva comme une malédiction sur son nom, du sein de cette multitude. Mais à peine eut-elle fendu la foule et fait rayonner sa beauté surnaturelle dans tous les regards, que ce murmure de colère se changea en frémissement d'intérêt et d'admiration. Toutes les physionomies passèrent de l'horreur à l'attendrissement; ses traits, exaltés par la solennité du moment, colorés par l'émotion, troublés par la confusion de la jeune fille sous tant de regards, raffermis et ennoblis par la grandeur même d'un crime qu'elle portait dans l'ame et sur le front comme une vertu; enfin la fierté et la modestie rassemblées et confondues dans son attitude, donnaient à sa figure un charme mêlé d'effroi, qui troublait toutes les ames et tous les yeux: ses juges mêmes paraissaient des accusés devant elle. On croyait voir la justice divine ou la Némésis antique, substituant la conscience aux lois, et venant demander à la justice humaine, non de l'absoudre, mais de la reconnaître et de trembler!

XXXIII.

Quand elle fut assise au banc des accusés, on lui demanda si elle avait un défenseur. Elle répondit qu'elle avait chargé un ami de ce rôle; mais que ne le voyant pas dans l'enceinte, elle présumait qu'il avait manqué de courage. Le président lui désigna alors un défenseur d'office: c'était le jeune Chauveau-Lagarde, illustré depuis par sa défense de la reine, et déjà connu par son éloquence et par son courage, dans les causes et dans les temps où l'avocat partageait les périls de l'accusé. Ce choix du président indiquait une arrière-pensée de salut. Chauveau-Lagarde vint se placer au barreau. Charlotte le regarda d'un œil scrutateur et inquiet, comme si elle eût craint que, pour sauver sa vie, son défenseur n'abandonnât quelque chose de son honneur.

La veuve de Marat déposa en sanglotant. Charlotte, émue de la douleur de cette femme, abrégea sa déposition

ınt : « Oui, oui, c'est moi qui l'ai tué ! » Elle
nsuite la préméditation d'un acte conçu depuis
s, le projet de frapper le tyran au milieu de la
on, la ruse employée pour l'approcher. « Je con-
-elle avec humilité, que ce moyen était peu di-
ıoi ; mais il fallait paraître estimer cet homme
ıver jusqu'à lui. — Qui vous a inspiré tant de
ıtre Marat ? lui demanda-t-on. — Je n'avais pas
ː la haine des autres, répondit-elle, j'avais assez
ːnne ; d'ailleurs on exécute mal ce qu'on n'a pas
i-même. — Que haïssiez-vous en lui ? — Ses cri-
En lui donnant la mort, qu'espériez-vous ? —
a paix à mon pays. — Croyez-vous donc avoir
tous les Marats ? — Celui-là mort, les autres
ɔnt peut-être. » On lui représenta le couteau
elle le reconnût. Elle le repoussa d'un geste de
« Oui, dit-ille, je le reconnais. » Le crime refroidi
t horreur dans l'instrument qui l'avait consom-
elle personnes fréquentiez-vous à Caen ? — Très-
ıonde ; je voyais Larue, officier municipal, et le
Saint-Jean. — Était-ce à un prêtre assermenté
ssermenté que vous vous confessiez à Caen. —
ıs ni aux uns, ni aux autres. — Depuis quand
ıs formé ce dessein ? — Depuis la journée du
où l'on arrêta ici les députés du peuple. J'ai tué
ne pour en sauver cent mille. J'étais républicaine
nt la Révolution. »

nfronta Fauchet avec elle. « Je ne connais Fau-
de vue, dit-elle avec dédain ; je le regarde com-
omme sans mœurs et sans principes, et je le mé-
L'accusateur lui reprochant d'avoir porté le coup
en bas pour qu'il fût plus sûr, lui dit qu'il fal-
doute qu'elle fût bien exercée au crime ! A cette
on, qui bouleversait toutes ses pensées, en l'as-
aux meurtriers de profession, elle poussa une
ion de honte. « Oh, le monstre ! s'écria-t-elle,
ɜnd *pour un assassin* ! »

Fouquier-Tinville résuma le débats et conclut à la mort.

Le défenseur se leva. « L'accusée, dit-il, avoue le crime, elle avoue la longue préméditation, elle en avoue les circonstances les plus accablantes. Citoyens, voilà sa défense tout entière. Ce calme imperturbable et cette complète abnégation de soi-même, qui ne révèlent aucun remords en présence de la mort, ce calme et cette abnégation, sublimes sous un aspect, ne sont pas dans la nature; ils ne peuvent s'expliquer que par l'exaltation du fanatisme politique qui lui a mis le poignard à la main. C'est à vous de juger de quel poids un fanatisme si inébranlable doit peser dans la balance de la justice. Je m'en rapporte à vos consciences. »

Les jurés portèrent à l'unanimité la peine de mort. Elle entendit l'arrêt sans pâlir. Le président lui ayant demandé si elle avait à parler sur la nature de la peine qui lui était infligée, elle dédaigna de répondre; et s'approchant de son défenseur : « Monsieur, lui dit-elle, d'une voix pénétrante et douce, vous m'avez défendue comme je voulais l'être, je vous en remercie; je vous dois un témoignage de ma reconnaissance et de mon estime, je vous l'offre digne de vous. Ces messieurs (en montrant les juges) viennent de déclarer mes biens confisqués; je dois quelque chose à la prison, je vous lègue cette dette à acquitter pour moi. »

Pendant qu'on l'interrogeait et que les jurés recueillaient ses réponses, elle avait aperçu dans l'auditoire un peintre qui dessinait ses traits. Sans s'interrompre, elle s'était tournée avec complaisance, et en souriant, du côté de l'artiste, pour qu'il pût mieux retracer son image. Elle pensait à l'immortalité. Elle posait déjà devant l'avenir.

XXXIV.

Derrière le peintre, un jeune homme, dont les cheveux *blonds*, l'œil bleu, le teint pâle révélaient un homme du *Nord*, s'élevait sur la pointe des pieds pour mieux aper-

'accusée. Il tenait les yeux attachés sur elle, com-
fantôme dont le regard aurait contracté l'immo-
e la mort. A chaque réponse de la jeune fille, le
·il et le son féminin de cette voix le faisaient fris-
et changer de couleur. Il semblait boire des yeux
)les et s'associer par le geste, par l'attitude et par
ısiasme, aux sentiments que l'accusée exprimait.
rs fois ne pouvant contenir son émotion, il pro-
ıar des exclamations involontaires les murmures
litoire et l'attention de Charlotte Corday. Au mo-
ù le président prononça l'arrêt de mort, ce jeune
se leva à demi avec le geste d'un homme qui pro-
ns son cœur, et se rassit aussitôt comme si les
ui manquaient. Charlotte, insensible à son propre
it ce mouvement. Elle comprit qu'au moment où
bandonnait sur la terre, une ame s'attachait à la
et qu'au milieu de cette foule indifférente ou en-
:lle avait un ami inconnu. Son regard le remercia.
eur seul entretien ici-bas.
une étranger était Adam Lux, républicain all-
:nvoyé à Paris par les révolutionnaires de Mayence
ncerter les mouvements de l'Allemagne avec ceux
rance dans la cause commune de la raison humaine
liberté des peuples. Ses yeux suivirent l'accusée
ı moment où elle disparut, entre les sabres des
nes, sous la voûte de l'escalier. Sa pensée ne la
ılus.

XXXV.

·ée à la Conciergerie, qui allait la rendre dans
ıstants à l'échafaud, Charlotte Corday sourit à ses
ıons de prison, rangés dans les corridors et dans
s pour la voir passer. Elle dit au concierge : « J'a-
éré que nous déjeunerions encore ensemble; mais
; m'ont retenue là-haut si longtemps qu'il faut me
ıer *de vous* avoir manqué de parole. » Le bour-

reau entra. Elle lui demanda une minute pour achever une lettre commencée. Cette lettre n'était ni une faiblesse ni un attendrissement de son ame : c'était le cri de l'amitié indignée qui veut laisser un reproche immortel à la lâcheté d'un abandon. Elle était adressée à Doulcet de Pontécoulant, qu'elle avait connu chez sa tante et qu'elle croyait avoir invoqué en vain pour défenseur. Voici ce billet : « Doulcet de Pontécoulant est un lâche d'avoir refusé de me défendre lorsque la chose était si facile. Celui qui l'a fait s'en est acquitté avec toute la dignité possible. Je lui en conserverai ma reconnaissance jusqu'au dernier moment. » Cette vengeance frappait à faux sur celui qu'elle accusait du bord de la tombe. Le jeune Pontécoulant, absent de Paris, n'avait pas reçu la lettre : sa générosité et son courage répondaient de son acceptation. Charlotte emportait une erreur et une injustice à l'échafaud.

L'artiste qui avait ébauché les traits de Charlotte Corday devant le tribunal, était M. Hauer, peintre et officier de garde nationale de la section du Théâtre-Français. Rentrée dans le cachot, elle pria le concierge de le laisser entrer pour achever son ouvrage. M. Hauer fut introduit. Charlotte le remercia de l'intérêt qu'il paraissait prendre à son sort et posa avec sérénité devant lui. On eût dit qu'en lui permettant de transmettre ses traits et sa physionomie à la postérité, elle le chargeait de transmettre son ame et son patriotisme visibles aux générations à venir. Elle s'entretint avec M. Hauer de son art, de l'événement du jour, de la paix que lui laissait l'acte qu'elle venait de consommer. Elle parla de ses jeunes amies d'enfance à Caen, et pria l'artiste de copier en petit le portrait en grand qu'il exécutait, et d'envoyer cette miniature à sa famille.

Au milieu de cet entretien, entrecoupé de silences, on entendit frapper doucement à la porte du cachot, placée derrière l'accusée. On ouvrit, c'était le bourreau. Charlotte, se retournant au bruit, aperçut les ciseaux et la

iemise rouge que l'exécuteur portait sur le bras. On vit
ı peau pâlir et frissonner à cet appareil. « Quoi, déjà ! »
écria-t-elle involontairement. Elle se raffermit bientôt,
t, jetant un regard sur le portrait inachevé, « Monsieur,
it-elle à l'artiste avec un sourire triste et bienveillant,
: ne sais comment vous remercier du soin que vous avez
ris; je n'ai que cela à vous offrir, conservez-le en mé-
ıoire de votre bonté et de ma reconnaissance. » En di-
ınt ces mots, elle prit les ciseaux de la main du bour-
eau, et coupant une mèche de ses longs cheveux blond-
ndré, qui s'échappaient de son bonnet, elle la présenta
M. Hauer. Les gendarmes et le bourreau, à ces paroles
t à ce geste, sentirent des larmes monter dans leurs yeux.

La famille de M. Hauer possède encore ce portrait, in-
errompu par la mort. La tête seule était peinte, le buste
tait à peine esquissé. Mais le peintre, qui suivit de l'œil
s préparatifs de l'échafaud, fut si frappé de l'effet de la
plendeur sinistre que la chemise rouge ajoutait à la
eauté du modèle, qu'après le supplice de Charlotte il la
eignit sous ce costume.

Un prêtre autorisé par l'accusateur public se présenta,
elon l'usage, pour lui offrir les consolations de la reli-
ion. « Remerciez, lui dit-elle avec une grâce affectueu-
e, ceux qui ont eu l'attention de vous envoyer; mais je
'ai pas besoin de votre ministère: le sang que j'ai versé
t mon sang que je vais répandre sont les seuls sacrifices
ue je puisse offrir à l'Éternel. » L'exécuteur lui coupa
es cheveux, lui lia les mains et la revêtit de la chemise
es suppliciés. « Voilà, dit-elle en souriant, la toilette
le la mort faite par des mains un peu rudes; mais elle
onduit à l'immortalité. »

Elle ramassa ses longs cheveux, les regarda une der-
ıière fois et les donna à madame Richard. Au moment
ù elle monta sur la charrette pour aller au supplice, un
rage éclatait sur Paris. Les éclairs et la pluie ne disper-
èrent pas la foule qui encombrait les places, les ponts,
les *rues sur la route* du cortége. Des hordes de femmes

forcenées la poursuivaient de leur malédiction. Insensible à ces outrages, elle promenait un regard rayonnant de sérénité et de pitié sur ce peuple.

XXXVI.

Le ciel s'était éclairci. La pluie, qui collait ses vêtements sur ses membres, dessinait sous la laine humide les gracieux contours de son corps comme ceux d'une femme sortant du bain. Ses mains, liées derrière le dos, la forçaient à relever la tête; cette contrainte des muscles donnait plus de fixité à son attitude et faisait ressortir les courbes de sa stature. Le soleil couchant éclairait son front de rayons semblables à une auréole. Les couleurs de ses joues, relevées par les reflets de sa chemise rouge, donnaient à son visage une splendeur dont les yeux étaient éblouis. On ne savait si c'était l'apothéose ou le supplice de la beauté que suivait ce tumultueux cortége. Robespierre, Danton, Camille Desmoulins s'étaient placés sur le passage pour l'entrevoir. Tous ceux qui avaient le pressentiment de l'assassinat étaient curieux d'étudier sur ses traits l'expression du fanatisme qui pouvait les menacer demain. Elle ressemblait à la vengeance céleste satisfaite et transfigurée. Elle paraissait par moments chercher dans ces milliers de visages un regard d'intelligence sur lequel son regard pût se reposer. Adam Lux attendait la charrette à l'entrée de la rue Saint-Honoré. Il suivit pieusement les roues jusqu'au pied de l'échafaud. « Il gravait dans son cœur, dit-il lui-même, cette inaltérable douceur au milieu des hurlements barbares de la foule, ce regard si doux et si pénétrant, ces étincelles vives et humides qui s'échappaient comme des pensées enflammées de ces beaux yeux, dans lesquels parlait une ame aussi intrépide que tendre: yeux charmants, qui auraient dû émouvoir un rocher! s'écrie-t-il... Souvenirs uniques et immortels, ajoutait-il, qui brisèrent mon cœur et qui le remplirent d'émotions jusqu'alors

inconnues! émotions dont la douceur égale l'amertume et qui ne mourront qu'avec moi. Qu'on sanctifie le lieu de son supplice et qu'on y élève sa statue avec ces mots: *Plus grande que Brutus!* Mourir pour elle, être souffleté comme elle par la main du bourreau, sentir en mourant le froid du même couteau qui trancha la tête angélique de Charlotte, être uni à elle dans l'héroïsme, dans la liberté, dans l'amour, dans la mort, voilà désormais mes seuls vœux! Je n'atteindrai jamais cette vertu sublime; mais n'est-il pas juste que l'objet adoré, soit toujours au-dessus de l'adorateur? »

XXXVII.

Ainsi un amour enthousiaste et immatériel, éclos du dernier regard de la victime, l'accompagnait à son insu pas à pas jusqu'à l'échafaud, et se disposait à la suivre pour mériter avec son modèle et son idéal l'éternelle union des ames. La charrette s'arrêta. Charlotte pâlit en voyant l'instrument du supplice. Elle reprit promptement ses couleurs naturelles et monta les marches glissantes de l'échafaud d'un pas aussi ferme et aussi léger que le permettaient sa chemise traînante et ses mains liées. Quand l'exécuteur, pour lui découvrir le cou, arracha le fichu qui couvrait sa gorge, la pudeur humiliée lui donna plus d'émotion que la mort prochaine; mais, reprenant sa sérénité et son élan presque joyeux vers l'éternité, elle plaça d'elle-même son cou sous la hache. Sa tête roula et rebondit. Un des valets du bourreau, nommé Legros, prit la tête d'une main et la souffleta de l'autre par une vile adulation au peuple. Les joues de Charlotte rougirent, dit-on, de l'outrage, comme si la dignité et la pudeur avaient survécu un moment au sentiment de la vie. La foule, irritée, n'accepta pas l'hommage. Un frisson d'horreur parcourut la multitude et demanda vengeance de cette indignité. Cependant la violation de l'humanité ne s'arrêta pas là. L'infâme curio-

sité des maratistes chercha jusque sur les restes inanimés de la jeune fille les preuves du vice, dont ses calomniateurs voulaient la flétrir. Sa vertu trouva son témoignage où ses ennemis cherchaient sa honte. Cette profanation de la beauté et de la mort attesta l'innocence de ses mœurs et la virginité de son corps.

XXXVIII.

Telle fut la fin de Marat. Telles furent la vie et la mort de Charlotte Corday. En présence du meurtre, l'histoire n'ose glorifier; en présence de l'héroïsme, l'histoire n'ose flétrir. L'appréciation d'un tel acte place l'ame dans cette redoutable alternative de méconnaître la vertu ou de louer l'assassinat. Comme ce peintre qui, désespérant de rendre l'expression complexe d'un sentiment mixte, jeta un voile sur la figure de son modèle et laissa un problème au spectateur, il faut jeter ce mystère à débattre éternellement dans l'abîme de la conscience humaine. Il y a des choses que l'homme ne doit pas juger, et qui montent, sans intermédiaire et sans appel, au tribunal direct de Dieu. Il y a des actes humains tellement mêlés de faiblesse et de force, d'intention pure et de moyens coupables, d'erreur et de vérité, de meurtre et de martyre, qu'on ne peut les qualifier d'un seul mot, et qu'on ne sait s'il faut les appeler crime ou vertu. Le dévouement coupable de Charlotte Corday est du nombre de ces actes que l'admiration et l'horreur laisseraient éternellement dans le doute, si la morale ne les réprouvait pas. Quant à nous, si nous avions à trouver, pour cette sublime libératrice de son pays et pour cette généreuse meurtrière de la tyrannie, un nom qui renfermât à la fois l'enthousiasme de notre émotion pour elle et la sévérité de notre jugement sur son acte, nous créerions un mot qui réunît les deux extrêmes de l'admiration et de l'horreur dans la langue des hommes, et nous l'appellerions l'ange de l'assassinat.

Peu de jours après le supplice, Adam Lux publiait l'a-ologie de Charlotte Corday, et s'associait à son atten-at pour être associé à son martyre. Arrêté pour cette udacieuse provocation, il était jeté à l'Abbaye. Il s'é-riait en passant le seuil de la prison: « Je vais donc nourir pour elle! » Et il mourait en effet bientôt, en aluant comme l'autel de la liberté et de l'amour l'écha-aud que le sang de son modèle avait consacré.

L'héroïsme de Charlotte fut chanté par André Chénier, qui devait bientôt mourir lui-même pour la patrie com-nune des grandes ames: la pure liberté. La poésie de ous les peuples s'empara du nom de Charlotte Corday our en faire l'effroi des tyrans. « Quelle est cette tom-e? » chante le poète allemand Klopstoch. « C'est la tombe le Charlotte. Allons cueillir des fleurs et les effeuiller sur a cendre, car elle est morte pour la patrie. — Non, non, ne cueillez rien. — Allons chercher un saule pleureur t plantons-le sur son gazon, car elle est morte pour la atrie. — Non, non, ne plantez rien, mais pleurez, et que vos larmes soient de sang, car elle est morte en vain our la patrie. »

En apprenant dans sa prison le crime, le jugement et a mort de Charlotte Corday, Vergniaud s'écria: « Elle ous tue, mais elle nous apprend à mourir! »

LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME.

I.

La vertu la plus pure est toujours trompée dans ses desseins, quand elle emprunte la main et l'arme du crime. Le sang de Marat enivra le peuple. La Montagne, Robespierre, Danton, heureux d'être débarrassés de ce rival, dont ils redoutaient l'empire sur la multitude, jetèrent son cadavre à la populace pour qu'elle s'en fît une idole. Ses funérailles ressemblèrent plus à une apothéose qu'à un deuil. La Convention donna le culte de Marat en diversion à l'anarchie. Celui dont elle rougissait comme collègue, elle permit qu'on en fît un dieu. La nuit même qui suivit sa mort, le peuple vint suspendre des couronnes à la porte de sa maison. La commune inaugura son buste dans la salle de ses séances. Les sections vinrent processionnellement pleurer à la Convention et demander le Panthéon pour cette cendre. D'autres demandèrent que son corps embaumé fût promené dans les départements et jusqu'aux limites du monde; d'autres enfin qu'on *lui élevât* une tombe vide sous tous les arbres de la li-

rté plantés dans toutes les communes de la républi-e. Robespierre, aux Jacobins, essaya seul de modérer tte idolâtrie. « Et à moi aussi, dit-il, les honneurs du ignard me sont sans doute réservés. La priorité n'a é déterminée que par le hasard, et ma chute s'avance grands pas. »

La Convention décréta qu'elle assisterait en masse aux ›sèques. Le peintre David les ordonna. Plagiaire de l'an-quité, il voulut imiter les funérailles de César. Il fit acer le corps de Marat dans l'église des Cordeliers sur ı catafalque, recouvert de sa chemise sanglante. Le poi-ıard, la baignoirie, le billot, l'encrier, les plumes, les piers étaient étalés à côté du corps, comme les armes ı philosophe et les témoignages de sa stoïque indigence. ›s députations des sections se succédèrent avec des ha-ngues, de l'encens, des fleurs autour du cadavre. Elles prononcèrent des serments terribles.

II.

Le soir, le cortége funèbre sortit aux flambeaux de glise et n'arriva qu'à minuit au lieu de la sépulture. avait choisi pour abriter les restes de Marat le lieu me où il avait tant harangué et tant agité le peuple, cour du club des Cordeliers, comme on enterre le com-tant sur le champ de bataille. On descendit le corps ıs la fosse à l'ombre de ces arbres, dont les feuilles ıminées de milliers de lampions répandaient sur sa nbe le jour doux et serein de l'Élysée antique. Le peu-sous les bannières des sections, les départements, les cteurs, la commune, les Cordeliers, les Jacobins, la nvention assistèrent à cette cérémonie. Dérisoire apo-ʒose! Le président de l'Assemblée, Thuriot, adressa lieu suprême et national à ces mânes. Il annonça que Convention allait placer la statue de Marat à côté de le de *Brutus*. Le club des Cordeliers réclama son cœur.

Renfermé dans une urne, il fut suspendu à la voûte de la salle des séances. La société lui vota enfin un autel. « Restes précieux d'un dieu ! s'écria un orateur au pied de cet autel, serons-nous parjures à tes mânes? Tu nous demandes vengeance, et tes assassins respirent!... »

Les pélerinages du peuple à la tombe de Marat s'organisèrent tous les dimanches, et confondirent dans une même adoration le cœur de cet apôtre du meurtre avec le cœur du Christ de paix. Les théâtres se décorèrent tous de son image. Les places et les rues changèrent leur nom pour prendre le sien. Les femmes lui élevèrent un obélisque. Des journalistes intitulèrent leurs feuilles *l'Ombre de Marat*. Ce délire se propagea dans les départements. Ce nom devint l'enseigne du patriotisme. Le maire de Nîmes se fit appeler le Marat du Midi; celui de Strasbourg, le Marat du Rhin. Le conventionnel Carrier appela ses troupes l'armée de Marat. La veuve de l'*ami du peuple* vint demander à la Convention vengeance pour son époux et un tombeau pour elle. Des fêtes funèbres, des processions, des anniversaires furent institués dans un grand nombre de communes de la république. Des jeunes filles, vêtues de blanc et tenant à la main des couronnes de cyprès et de chêne, y chantaient, autour du catafalque, des hymnes à Marat. Tous les refrains de ces hymnes étaient sanguinaires. Le poignard de Charlotte Corday, au lieu d'étancher le sang, semblait avoir ouvert les veines de la France.

III.

La Convention reprenait partout son ascendant. Après la rencontre de Vernon, où l'avant-garde des fédéralistes s'était évanouie au premier coup de canon, les Girondins réfugiés à Caen cherchèrent à regagner Bordeaux, abandonnant la Normandie et la Bretagne aux royalistes d'un côté, aux commissaire de la Convention de l'autre. Péthion, Louvet, Barbaroux, Salles, Meilhan, Kervélé-

gan, Gorsas, Gircy-Duprey, Marchenna, Espagnol enrôlé volontairement dans les rangs de la Gironde, Riouffe enfin, jeune Marseillais, qui suivait cette cause jusque dans ses désastres, prirent l'uniforme des volontaires du Finistère et se confondirent avec ces soldats pour atteindre la Bretagne. Guadet était venu les rejoindre depuis peu à Caen. Il n'assista qu'à leur ruine. Buzot, Duchâtel, Bergoing, Lesage, Valady partirent avec les bataillons. Lanjuinais les avait devancés à Brest, semant son indignation et son courage autour de lui. Henri Larivière et Mollevault, membres de la fatale commission des Douze, précédèrent les fugitifs à Quimper et leur préparèrent non des auxiliaires, mais des asiles. Réduits au nombre de dix-neuf et séparés du bataillon du Finistère, qui les avait protégés jusqu'à Lamballe, les députés quittèrent les grandes routes et marchèrent par des chemins détournés, demandant, de chaumière en chaumière, une hospitalité qui pouvait à chaque instant les trahir.

Reconnus à Moncontour par quelques fédérés, et ayant entendu murmurer autour d'eux: Voilà Péthion, voilà Buzot, ils se réfugièrent dans les bois. On soupçonnait leur retraite. Ils y passèrent de longues heures cachés sous les feuilles. La pluie ruisselait sur leurs corps engourdis. Un jeune citoyen de Moncontour, qui avait épié leur fuite, vint les prendre et les dirigea, la nuit, vers une maison écartée, où ils se reposèrent quelques heures.

Ils entendaient de là la générale battre dans les villages. On fouillait les champs, les bois, les maisons pour les saisir. Giroust et Lesage se séparèrent de leurs compagnons et acceptèrent l'hospitalité dans les environs. Les autres continuèrent leur route. Ils avaient des armes. Ils intimidaient les paysans qu'ils ne pouvaient séduire. Ils échappaient, de miracle en miracle, aux dangers qui les entouraient.

IV.

Cependant la marche, la faim, la soif, l'inquiétude, la maladie les décimaient. Cussy, torturé par un accès de goutte, gémissait à chaque pas. Buzot, affaibli, jetait ses armes, fardeau trop pesant, pour lui. Barbaroux, quoiqu'à peine âgé de vingt-huit ans, avait la stature lourde et l'embonpoint d'un homme avancé en âge. Une entorse avait fait enfler son pied. Il ne pouvait marcher qu'à l'aide du bras de Péthion et de Louvet, qui le soutenaient tour à tour. Riouffe, les pieds écorchés par la marche se traînait, en tachant les chemins de son sang. Péthion, Salles et Louvet conservaient seuls leur infatigable vigueur.

Un soir, aux approches d'une petite ville, un guide sûr leur annonça que dix gendarmes et quelques gardes nationaux les attendaient, le lendemain, au passage pour leur fermer la route. « Il faut les prévenir, dit Barbaroux à ses amis, forcer la marche et nous glisser cette nuit à travers la ville. Avant que les gendarmes aient sellé leurs chevaux, nous aurons franchi le pas dangereux. S'ils nous poursuivent, les fossés et les haies de la campagne nous serviront de remparts. Ils tomberont sous nos balles ou ils n'auront que nos cadavres. Marchons sur nos genoux, s'il le faut, plutôt que de tomber vivants dans les mains des Maratistes. Demain si nous échappons, nous serons en sûreté dans l'asile que Kervélégan nous a préparé à Quimper. »

Les blessés et les malades aimaient mieux attendre la mort sur la place que de la fuir. Cependant l'énergie de Barbaroux les fit rougir de leur résignation. Ils se levèrent, ils franchirent en silence le passage, et se couchèrent à quelques lieues plus loin dans l'herbe haute qui cachait leur corps et qui protégea leur sommeil. Accablés de fatigue, énervés de faim, ils touchaient enfin à Quimper, mais ils n'osaient y entrer. Ils envoyèrent un de leurs guides avertir Kervélégan de leur approche et lui

demander les indications nécessaires pour gagner les retraites que son amitié leur avait sans doute assurées. Ce guide ne revenait pas. Ils attendaient depuis trente-deux heures, sans toit et sans nourriture, battus par la pluie et couchés dans un marais dont l'eau glacée engourdissait leurs membres. Cussy invoquait la mort, plus clémente que la douleur. Riouffe et Girey-Duprey perdaient l'enjouement de leur jeunesse qui les avait soutenus jusque-là. Buzot s'enveloppait de sa mélancolie taciturne. Barbaroux même sentait s'évanouir, non son courage, mais son espoir. Louvet pressait sur sa poitrine l'arme chargée qui contenait sa délivrance et sa mort. L'image de la femme adorée qui cherchait sa trace pour le rejoindre, le rattachait seule à la vie. Péthion conservait l'indifférence stoïque d'un homme qui défie le sort de le précipiter plus bas, après l'avoir élevé plus haut. Il touchait le fond de l'infortune et il s'y reposait.

V.

Cependant Kervélégan veillait à Quimper. Un messager à cheval, envoyé par lui, découvrit dans le marais les fugitifs. Il les conduisit chez un paysan, où le feu, le pain et le vin ranimèrent leur engourdissement. Un curé constitutionnel des environs les reçut ensuite. Ils y restaurèrent leurs forces; puis ils se séparèrent en plusieurs groupes, dont chacun eut sa fortune et sa fin diverses. Cinq d'entre eux, au nombre desquels étaient Salles, Girey-Duprey, Cussy, reçurent asile chez Kervélégan; Buzot fut confié à la discrétion d'un généreux citoyen dans une maison du faubourg de Quimper; Péthion et Guadet s'abritèrent dans une maison de campagne isolée; Louvet, Barbaroux, Riouffe, chez un patriote de la ville. L'amante de Louvet l'avait devancé à Quimper. Elle apportait à son ami le dévouement, les espérances et les illusions de son amour.

Du fond de leurs retraites, les proscrits concertèrent les moyens de se réfugier ensemble à Bordeaux, sans courir les dangers de la route par terre. Duchâtel découvrit une barque pontée, à l'ancre, sur la petite rivière qui se jette dans la mer à Quimper. Il fit réparer cette embarcation et la nolisa pour transporter ses amis et lui à Bordeaux. Bien que les commissaires de la Montagne n'osassent pas encore se montrer dans le département d'où l'opinion les repoussait, le projet de Duchâtel découvert fut déjoué. Une autre embarcation, préparée à Brest, emporta vers l'embouchure de la Gironde Duchâtel, Cussy, Bois-Guyon, Girey-Duprey, Salles, Meilhan, Bergoing, Marchenna et Riouffe. Quant à Brissot, il était en ce moment arrêté à Moulins et transporté à Paris pour languir dans la prison. Vergniaud, Péthion, Guadet, Buzot, pour ne pas se séparer de Barbaroux mourant, refusèrent de s'embarquer à Brest, et attendirent dans leurs asiles la guérison de leur ami. Louvet se retira seul avec Lodoïska dans une chaumière qu'elle lui avait préparée. Il savoura, entre deux tempêtes, ces moments de félicité d'autant plus vive qu'elle est plus menacée: halte des infortunés sur la route de la mort. Barbaroux, léger dans ses amours que son inconstance ne changeait jamais en attachement durable, enviait, disait-il, ce bonheur que Louvet proscrit devait au dévouement et à la fidélité.

La nouvelle de la prise de Toulon par les Anglais redoubla la surveillance et la persécution des patriotes contre les fédéralistes accusés du démembrement de la patrie. Louvet, Barbaroux, Buzot, Péthion s'embarquèrent enfin de nuit dans une chaloupe de pêcheur qui devait les conduire à un navire mouillé sur la côte. Couchés sous des nattes à fond de cale, ils traversèrent, sans être découverts, la flotte de vingt-deux vaisseaux de la république. S'ils eussent été visités ils auraient été infailliblement reconnus au signalement de Péthion. Les soucis de la Révolution, l'ardeur de l'ambition, les orages de la popularité conquise et perdue avaient blanchi avant qua-

rante ans ses cheveux et sa barbe. Ce vieillard précoce était connu de la France entière. Les proscrits entrèrent dans le lit de la Gironde et débarquèrent au Bec-d'Ambès, petit port aux environs de Bordeaux. Ils croyaient toucher le sol de la liberté, il était devenu le sol de la mort.

VI.

Pendant que les Girondins vaincus tombaient un à un dans les mains de leurs ennemis ou prolongeaient si douloureusement l'agonie de leur parti par la fuite, la république, raffermie au centre, était entamée aux extrémités. Les frontières étaient découvertes; les places conquises par l'armée de Custine en Allemagne et nos propres places du Nord tombaient sous le canon de la coalition. Nous avons vu que Custine, replié sur Landau, avait laissé une imposante garnison à Mayence, comme un gage prochain d'une seconde invasion de l'Allemagne. Le général Meunier, connu par les merveilleux travaux de Cherbourg, commandait la place. Kléber, Doyré, Dubayet, officiers-généraux aussi éclairés qu'intrépides, étaient ses lieutenants. Rewbell et Merlin de Thionville, à la fois représentants et soldats, s'étaient enfermés dans Mayence pour que les troupes combattissent sous l'œil même de la Convention. Deux cents bouches à feu défendaient la place. Le blocus était formé par cinquante-sept bataillons et quarante escadrons. Les grains étaient abondants dans la ville, mais la poudre manquait. Les prodiges d'habileté, d'audace et de courage dont Merlin de Thionville donnait l'exemple, du cœur et des bras, aux troupes, ne laissaient néanmoins d'autre espoir que celui d'une héroïque défense. Cette défense même paralysait vingt mille de nos meilleurs soldats bloqués de l'autre côté du Rhin dans leur conquête. Custine envoya un officier à l'armée prussienne. Cet officier demanda à traverser les lignes en parlementaire, accompagné d'un officier prussien, pour aller *porter à Mayence l'ordre* de capituler honorablement.

Les commissaires de la Convention, Merlin et Rewbell, et les généraux commandant la ville et les troupes, réunis en conseil de guerre, repoussèrent énergiquement cette insinuation. Le blocus fut resserré par les Autrichiens et les Prussiens, et converti en siége. Les Français, reprenant à chaque instant l'offensive par des sorties terribles, forçaient l'armée ennemie à conquérir plusieurs fois chaque pas qui la rapprochait des murailles. Le général Meunier, atteint d'un biscaïen qui lui fracassa le genou, expira quelques jours après. Les Prussiens, saisis d'admiration et de respect, cessèrent leur feu pour donner aux Français le temps d'élever la tombe de leur général dans un des bastions de la ville. « Je perds un ennemi qui m'a fait bien du mal, s'écria Frédéric-Guillaume; mais la France perd un grand homme. »

Le bombardement commença par trois cents bouches à feu. Les moulins qui fournissaient les farines à la ville et à la garnison furent incendiés. La viande manqua comme le pain. Les chevaux, les chiens, les chats, les souris furent dévorés par les habitants. La famine sans pitié força les généraux à renvoyer de la ville les bouches inutiles. Les vieillards, les femmes, les enfants, chassés de l'enceinte au nombre de deux ou trois mille, furent également répoussés par les Prussiens et expirèrent, entre les deux armées, sous le canon des batteries ou dans les angoisses de la faim. Les hôpitaux, sans vivres, sans médicaments, sans toits, ne pouvaient plus abriter les blessés. La ville capitula.

Les troupes sortirent libres avec leurs drapeaux et leurs armes, sous la condition de ne pas combattre pendant un an contre la Prusse. La garnison murmura contre ses chefs. L'instinct des soldats leur révélait de prochains secours du côté du Nord par l'armée du général Houchard. Ils voulaient les attendre. Cette première retraite des armes françaises semblait à nos bataillons un démenti honteux au génie de la Révolution. La Convention en jugea ainsi. Le général Doyré, gouverneur de la place,

et le général Dubayet, commandant des troupes, furent arrêtés à leur entrée en France et conduits prisonniers à Paris. Merlin de Thionville lui-même, malgré la gloire dont il s'était couvert, eut peine à faire excuser la reddition de ce boulevard du Rhin, devenu le tombeau de cinq mille de ses défenseurs. La renommée de Custine en fut atteinte. A ses premiers revers, on commença à chercher des torts à ce général. On transporta dans la Vendée quinze mille soldats trempés au feu par le long siége de Mayence.

VII.

Au même moment Condé, une des places de nos frontières du Nord, tomba. Dampierre était mort en tentant de la secourir. Le général Chancel, enfermé avec quatre mille soldats dans la ville, n'avait plus ni vivres ni munitions. La ration du soldat n'était que de deux onces de pain et ne pouvait plus fournir qu'à quelques jours de vivres. Il fallut se rendre prisonniers le 12 juillet. Valenciennes, écrasée de bombes, se rendit le 28 aux Anglais et aux Autrichiens. Le général Ferrand, ce brave lieutenant de Dumouriez, âgé de soixante-dix ans, avait défendu trois mois la ville comme s'il eût voulu se faire un tombeau de ses ruines. Les fortifications, écroulées sous les coups de deux cent mille boulets, de trente mille obus et de cinquante mille bombes, laissaient des brèches assez larges pour le passage de la cavalerie. La terreur seule du nom de nos braves soldats et du nom de Ferrand couvrait la place. Valenciennes capitula enfin, et la garnison, après avoir tué vingt mille ennemis et perdu elle-même sept mille combattants, obtint de rentrer en France avec ses armes et sous ses drapeaux.

La nouvelle de ces désastres consterna Paris sans le décourager. La constance de la Convention au milieu des revers raffermit l'esprit public. Tous s'affligèrent, nul ne *désespéra de la patrie*.

Les nouvelles des départements rassuraient l'Assemblée. Bordeaux, reconquis par les Jacobins, rouvrit ses portes aux envoyés de la Convention. Caen, après huit jours d'agitation et d'incertitude, rendit à la liberté les commissaires emprisonnés. L'insurrection de la Bretagne et de la Normandie s'affaissa sur elle-même. Les patriotes continrent quelque temps à Toulon les royalistes. Toulouse rentra dans l'obéissance. La Lozère s'apaisa. Les deux députés girondins Chasset et Biroteau, instigateurs de l'insurrection à Lion et dans le Jura, virent, comme Rebecqui à Marseille, le mouvement qu'ils avaient suscité, républicain dans l'origine, se changer en mouvement royaliste. Ils tremblèrent eux mêmes devant leur ouvrage. Nantes repoussa les Vendéens de ses murailles.

Ces revers d'un côté, ces succès de l'autre rendaient les Jacobins à la fois défiants et téméraires. Les dénonciations contre Custine se multipliaient et s'envenimaient. On accusa d'autant plus ce général qu'on avait espéré de lui davantage. Sa confiance et son bonheur dans ses premières campagnes avaient fait attendre de lui l'impossible. Il était puni d'avoir trop promis. On l'accusait de complicité avec le duc de Brunswick, de ménagements envers le roi de Prusse, d'intelligence secrète avec les royalistes de l'intérieur, d'entente avec le général Wimpfen et avec les Girondins de Caen. Bazire demanda l'arrestation de Custine au milieu de son armée. La Convention pouvait craindre qu'un général qui avait fanatisé ses troupes ne fît appel à sa popularité dans son camp et n'aggravât la situation de la république en marchant contre Paris. Elle ne recula pas néanmoins devant l'extrémité du péril. Elle envoya l'ordre à Custine de venir rendre compte de sa conduite. Levasseur de la Sarthe se chargea de cette périlleuse mission. Arrivé au camp, le représentant demanda à passer les troupes en revue; quarante mille hommes étaient sous les armes. Les soldats, qui suspectent Levasseur de venir leur enlever leur chef, lui refusent les honneurs militaires. Le-

asseur les exige et fait incliner les drapeaux: « Soldats e la république, leur dit-il, la Convention a fait arrêter e général Custine. — Qu'on nous le rende! » répondent l'une voix irritée les troupes. Le représentant brave ces lameurs. Il tire son sabre et parcourt les rangs, défiant le l'œil et menaçant de la pointe de son arme le soldat qui oserait attenter, dans sa personne, à la patrie. Un ergent sort des rangs. « Nous voulons qu'on nous rende notre général, dit-il. — Avance-toi, toi qui demandes Custine! répond Levasseur; oses-tu répondre sur ta tête le son innocence?... Soldats! poursuit le représentant, si Custine est innocent il vous sera rendu. S'il est coupable son sang expiera ses crimes. Point de grâce pour es traîtres! Malheur aux rebelles! »

VIII.

Le silence du devoir répondit seul à ces paroles. Le général fut arrêté. Custine n'imita pas Dumouriez. Il obéit et préféra l'échafaud au sol étranger. Arrivé à Paris, il y retrouva un reste de popularité qu'on lui reprocha comme un crime. Il se promena au Palais-Royal et y fut applaudi par la jeunesse et par les femmes.

Cette obéissance passive encouragea les Jacobins à de nouvelles dénonciations. Le ministre de l'intérieur Garat, le ministre de la marine Dalbarade y devinrent l'objet d'odieuses insinuations. Le pouvoir exécutif, ainsi obsédé de soupçons et d'incriminations incessantes, devenait non-seulement dangereux, mais impossible à exercer. Robespierre, qui n'avait favorisé l'anarchie qu'autant qu'il croyait l'anarchie nécessaire au triomphe de la Révolution, se posa énergiquement contre les instigateurs du désordre, du moment que la Révolution lui parut assurée. Il défendit le comité de salut public accusé de mollesse, bien qu'il n'en fît pas partie lui-même; il défendit Danton; il défendit Garat et Dalbarade contre Chabot et Rossignol; il fulmina contre les dénonciateurs. Les

murmures des Jacobins exaltés qui couvraient sa voix ne l'intimidèrent pas. « Il suffira donc qu'un homme soit en place pour qu'on le calomnie ! » s'écriait-il au milieu des murmures des Jacobins. « Nous ne cesserons donc jamais d'ajouter foi aux contes ridicules ou perfides dont on nous accable de toutes parts ! On ose accuser même Danton. Serait-ce lui qu'on voudrait nous rendre suspect ? On accuse Bouchotte, on accuse Pache. Il est écrit que les meilleurs patriotes seront dénoncés. Il est temps de mettre fin à ces indignités. » Quelques jours après, Robespierre s'opposa avec la même fermeté aux accusations qu'on généralisait contre les nobles employés dans les armées. « Que signifient tous ces lieux communs de noblesse qu'on vous débite maintenant ! dit-il. Mes antagonistes ici ne sont pas plus républicains que moi. Voulez-vous donc tenir le comité de salut public en lisière ? Des hommes nouveaux, des patriotes d'un jour veulent perdre dans l'esprit du peuple ses plus anciens amis. Je cite pour exemple Danton, qu'on calomnie ; Danton, sur lequel personne n'a le droit d'élever le plus léger reproche ; Danton, qu'on ne discréditera qu'après avoir prouvé qu'on a plus d'énergie, de talent ou d'amour de la patrie que lui. Je ne prétends pas m'identifier avec lui pour nous faire valoir tous deux l'un par l'autre, je le cite seulement. Deux hommes salariés par les ennemis du peuple, deux hommes que Marat dénonça, affectent de succéder à cet écrivain patriote. C'est par eux que leurs ennemis distillent leur poison contre nous. L'un est un prêtre connu par des actions infâmes, Jacques Roux ; le second est un jeune homme, Leclerc, qui prouve que la corruption peut entrer dans de jeunes ames ! Avec des phrases bien patriotiques, ils parviennent à faire croire au peuple que ses nouveaux amis sont plus zélés que nous. Ils donnent de grandes louanges à Marat pour avoir le droit de dénigrer les patriotes actuels. Qu'importe de louer les morts, pourvu qu'on puisse calomnier les vivants ! »

IX.

Pendant que Robespierre, cherchant enfin la popularité dans la raison publique et dans la force du gouvernement, modérait ainsi les Jacobins et se posait en homme de gouvernement, Danton se laissait pour ainsi dire protéger par Robespierre. La chute des Girondins avait déconcerté Danton. Les Girondins étaient pour lui un des poids de l'équilibre qu'il avait espéré établir dans la Convention à son profit, en se portant de sa personne, tantôt vers la Montagne, tantôt vers la Plaine. Aucune balance n'était plus possible depuis le triomphe de la commune. Il fallait être ou proscripteur ou proscrit. Danton répugnait également à l'un ou à l'autre de ces deux rôles. Plongé dans les délices de l'attachement que lui inspirait la jeune femme qu'il venait d'épouser, cherchant le repos, humilié de sa renommée sanguinaire et voulant la racheter par des amnisties et des générosités naturelles à l'état présent de son cœur, Danton voulait faire halte dans son bonheur domestique, et sinon abdiquer, du moins ajourner son ambition. Fatigué d'être terrible, il voulait être aimé.

La Montagne l'aimait en effet. Il était, dans les crises, sa lumière; dans les tumultes, sa voix; dans l'action, sa main; mais, depuis que Marat avait disparu de la Montagne, Danton y retrouvait Robespierre, rival plus respecté, plus sérieux que Marat. Bien que Robespierre affichât, comme on l'a vu, la plus haute estime pour lui et qu'il le consultât, même dans les conjonctures difficiles, Danton ne se dissimulait pas que cette déférence n'était qu'un hommage, et que, tant que Robespierre existerait, nul autre que l'idole des Jacobins ne serait le premier dans la république. Or Danton aimait mieux disparaître que d'être le second. Son ambition était moindre que son orgueil. Il pouvait s'effacer, il ne voulait pas être

chassé. Il comptait sur la fortune et sur son génie pour le rapporter à sa vraie place, c'est-à-dire à la tête de la Révolution.

X.

De plus, Danton était arrivé, au moins pour un moment, à cet état de lassitude morale qui saisit et qui alanguit quelquefois les ambitions les plus fougueuses, quand elles ne sont pas soutenues par la toute-puissance d'une idée désintéressée. Homme de passion et non de théorie, il éprouvait les faiblesses de la nature. Les passions personnelles se lassent et s'usent, les passions publiques jamais. Robespierre avait cet avantage sur Danton, que sa passion était infatigable parce qu'elle était impersonnelle. Danton était un homme, Robespierre était une idée.

Aussi Danton étonnait-il, depuis quelque temps, ses amis par la langueur et l'incohérence de ses résolutions. Ses propos annonçaient ce désordre et ce découragement de l'ame qui regarde en arrière, qui a plus de force pour regretter que pour vouloir, pour se résigner que pour agir; symptômes certains du déclin de l'ambition, et présages du déclin de la destinée dans les hommes publics. « Malheureux Girondins ! s'écriait-il quelquefois dans ses gémissements intérieurs, ils nous ont précipités dans l'abîme de l'anarchie, ils en ont été submergés, nous le serons à notre tour, et déjà je sens la vague à cent pieds au-dessus de ma tête ! »

Dans cette disposition d'esprit, Danton désertait la tribune des Jacobins, sans cesse occupée par Robespierre, parlait rarement aux Cordeliers, se taisait à la Convention. Il semblait abandonner la Révolution à son courant, et s'asseoir lui-même sur le bord pour voir passer les débris et pour attendre les retours de l'opinion. Mais Danton avait été trop grand pour être oublié. L'oubli ne sauve que les médiocrités. La Révolution mécontente s'aigrissait contre lui et contre ses amis. Legendre, Camille

Desmoulins, Fabre d'Églantine, Chabot étaient devenus comme lui suspects aux Cordeliers et aux Jacobins. On accusait sourdement ces hommes de mauvaise renommée, de s'arrêter, de faiblir, de s'engraisser des dépouilles, d'agioter avec des banquiers étrangers, de caresser les vaincus, de voiler d'une indulgence intéressée les trahisons des généraux, d'imiter les vices des aristocrates, d'amollir les mœurs du peuple, de substituer la vénalité à la probité dans les ressorts du gouvernement, de transformer les Spartiates en Sybarites, enfin de former la faction des hommes corrompus, la pire des factions dans une république qui ne pouvait être fondée que sur la liberté et sur la vertu.

XI.

Ces reproches faisaient sourire Danton de dédain et lui inspiraient même un secret orgueil. Il ne se targuait pas d'austérité, il n'avait pas l'hypocrisie du désintéressement; il étalait plutôt ses faiblesses qu'il ne les cachait. Il comptait de plus sur l'inconnu. La mort naturelle l'avait délivré de la supériorité de Mirabeau; le poignard l'avait débarrassé de Marat; le 31 mai l'avait soulagé de l'éloquence supérieure de Vergniaud; le hasard pouvait l'affranchir de la rivalité de Robespierre. Le temps court vite en révolution. Il suffit de se placer sur la route du temps, pour qu'il vous apporte à son heure tout ce que la fortune peut avoir à donner. Ainsi raisonnait instinctivement Danton.

C'est à cette époque que Danton, pressé par sa jeune femme et par sa nouvelle famille de séparer sa cause et son nom de la cause et du nom de la terreur qui commençait à soulever l'ame des bons citoyens, se décida à quitter la scène, à fuir Paris et à se retirer à Arcis-sur-Aube.

Danton était trop versé dans les mystères du cœur humain, pour ne pas comprendre que cette retraite, dans

un pareil moment, était un acte trop humble ou trop orgueilleux pour un homme de son importance dans la république. Se séparer de la Convention dans la crise de ses périls et de ses violences, c'était déclarer qu'on se sentait inutile à la patrie, ou c'était déclarer qu'on ne voulait pas accepter la solidarité avec le gouvernement. Une telle attitude était une abdication ou une menace: Danton le savait. Aussi déguisa-t-il, sous des prétextes de lassitude et d'épuisement de ses forces, les véritables causes de son éloignement. Il allégua aussi la nécessité de présenter sa nouvelle épouse à sa mère et à son beau-père, M. Ricordin, qui vivaient encore.

Le motif principal de cette retraite, motif qu'il avoua à sa femme et à ses proches, dans l'intimité des épanchements domestiques, fut l'horreur que lui inspirait le prochain jugement de la reine Marie-Antoinette. Ce meurtre d'une femme prisonnière par un peuple répugnait à l'ame de Danton: il avait juré souvent qu'il sauverait ces têtes de femmes et d'enfants. Il avait proposé de renvoyer la reine et sa sœur en Autriche. Il avait caché, sous des paroles de mépris, l'intérêt réel que lui inspiraient ces victimes désarmées. Il voulait se laver les mains de ce sang de femme qu'on allait répandre.

Avant de partir, Danton eut un entretien secret avec Robespierre. Il s'humilia devant son rival jusqu'à lui faire confidence de son découragement des affaires publiques. Il lui demanda de le défendre, pendant son absence, contre les calomnies que les Cordeliers ne cessaient de répandre sur son patriotisme et sur sa probité. Robespierre, satisfait de la déférence et de l'éloignement du seul homme qui pût le balancer dans la république, se garda bien de retenir Danton. Les deux rivaux, en apparence amis, se jurèrent une mutuelle estime et un constant appui. Danton partit.

XII.

Danton, dans sa retraite rurale d'Arcis-sur-Aube, vécut uniquement occupé de son amour, du soin de ses jeunes enfants, de la surveillance de ses intérêts domestiques, du bonheur de revoir sa mère, ses amis de jeunesse, les champs paternels. Il paraissait avoir déposé entièrement le poids et même le souvenir des affaires publiques. Il n'écrivait aucune lettre. Il n'en recevait aucune de Paris. Le fil de toutes ses trames était coupé. Un seul député à la Convention le visitait quelquefois: c'était le député Courtois, son compatriote, qui possédait des moulins à Arcis-sur-Aube. Leurs entretiens roulaient sur les périls de la patrie.

Dans ses conversations intimes avec sa femme, sa mère et M. Ricordin, Danton ne déguisait pas son repentir sincère des emportements révolutionnaires dans lesquels la fougue des passions avait jeté son nom et sa main. Il cherchait à se laver de toute complicité dans les massacres de septembre. Il parlait de ces journées, non plus comme il en avait parlé le lendemain en ces mots: « J'ai regardé mon crime en face, et je l'ai commis; » mais comme d'un excès de fureur patriotique auquel des scélérats de la commune avaient poussé le peuple, que lui ne s'était pas senti de force à prévenir et qu'il avait dû subir, tout en le détestant. Il ne dissimulait pas non plus son espérance de ressaisir l'ascendant dû à son génie politique, quand les convulsions présentes auraient usé les petits génies et les faibles caractères qui régnaient à la Convention. Il parlait de Robespierre comme d'un rêveur quelquefois cruel, quelquefois vertueux, toujours chimérique. « Robespierre se noie dans ses idées, disait-il, il ne sait pas toucher aux hommes. — Il ne croyait pas à la durée de la république. — Il faut, disait-il quelquefois, plusieurs générations humaines pour passer d'une

forme de gouvernement à une autre forme. Avant d'avoir une cité, ayez donc des citoyens! »

Il lisait beaucoup les historiens de Rome. Il écrivait beaucoup aussi. Mais il brûlait aussitôt ce qu'il avait écrit. Il ne voulait laisser d'autre trace de lui que son nom.

XIII.

Robespierre, au contraire, quoique malade et épuisé par des travaux d'esprit qui auraient consumé plusieurs hommes, s'oubliait lui-même, pour se dévouer avec plus d'ardeur que jamais à la poursuite de son idéal de gouvernement. Il grandissait son ambition en la confondant tout entière dans l'ambition de la république qu'il voulait fonder. Peu lui importait le rôle, pourvu qu'il fût l'ame des choses. Les inconséquences, les repentirs, l'aristocratie propriétaire et commerciale des Girondins lui avaient sincèrement persuadé que ces hommes voulaient rétrograder vers la monarchie, ou constituer une république où la domination de la richesse serait substituée à la domination de l'église et du trône, et où le peuple aurait quelques milliers de tyrans au lieu d'en avoir un seul. Il avait vu, dans ces hommes de la bourgeoisie, les ennemis les plus dangereux de la démocratie universelle et du nivellement philosophique. Depuis leur chute il croyait toucher à son but. Ce but, c'était la souveraineté représentative de tous les citoyens, puisée dans une élection aussi large que le peuple lui-même, et agissant par le peuple et pour le peuple dans un conseil électif qui serait tout le gouvernement. L'ambition de Robespierre, si souvent calomniée alors et depuis, n'allait pas au delà. Il croyait ce but, celui de la nature et de Dieu. Il n'aspirait point à être le maître, mais le guide et le modérateur de ce gouvernement du peuple. Fonder ce gouvernement, éprouver ses rouages, régulariser ses oscillations, assister à ses premiers mouvements, le vivifier de ses principes et lui laisser son ame, c'était le rêve et l'aspiration de Robespierre.

XIV.

ssi changea-t-il d'attitude et de langage dès que les idins eurent disparu. Il ne s'étudia plus qu'à trois s: rallier l'opinion publique à la Convention par les ins, dont il était l'oracle; résister aux empiétements hiques de la commune, qui menaçaient d'asservir pendance de la représentation; et enfin établir l'har- et l'unité d'action dans l'organisation d'un comité uvernement. Il ne mêlait à ces idées aucune cupi- ersonnelle. Sa popularité même, de jour en jour générale et plus fanatique dans ses adeptes, était lui un instrument et non un but. Il la dépensait utant de prodigalité qu'il avait mis de soin et de ice à la conquérir. L'obscurité dans laquelle il se renfermé hors de l'arène publique jetait sur sa ne le voile qui dérobe les grandes pensées à l'en- t le mystère qui sied aux oracles. La calomnie s'ar- confondue sur le seuil de cette chambre, dans une n d'honnête artisan. L'ame de la république sem- s'y cacher avec lui dans la pauvreté, dans le tra- dans l'austérité des mœurs.

XV.

ce jour, Robespierre devint plus assidu que jamais éances du soir des Jacobins. Il tourna les médita- de cette société vers les grands problèmes de l'or- ation sociale, pour les distraire des factions, dont le , selon lui, devait être passé. Il s'écarta avec plus goût apparent de tous les hommes corrompus qui ent mêler la démagogie à la Révolution, comme on au pur métal l'alliage impur qui le rend plus sou- plus facile à manier. Il ne voulut pas abaisser les pes républicains à la portée d'un peuple vieilli et prétendait élever la pensée du peuple à la hauteur

la plus spiritualiste des principes. Par là même, il flatta l'orgueil de ce peuple, et en lui persuadant qu'il était capable d'institutions vertueuses, il lui fit croire à sa propre vertu. Il se lia d'une amitié plus intime avec le très-petit nombre d'hommes âpres mais intègres, qui poussaient jusqu'au culte la logique rigoureuse, mais vague et implacable de la démocratie. C'étaient Couthon, Lebas, Saint-Just, hommes purs de tout jusque-là, excepté de fanatisme. Nul sang ne les tachait encore. Ils espéraient que leur système prévaudrait par la seule évidence de la raison, par le seul attrait de la vérité; mais ils étaient malheureusement décidés à ne rien refuser à leur système, pas même des sacrifices de générations entières. Ces députés, en petit nombre, se réunissaient presque tous les soirs chez leur oracle; ils y enflammaient leur imagination aux ravissantes perspectives de la justice, de l'égalité et de la félicité promises par la doctrine nouvelle à la terre. A la nudité de cette salle, à la sobriété de ces repas, au ton philosophique de ces entretiens, aux images sans cesse reproduites de vertu, de désintéressement, de sacrifice à la patrie, nul n'aurait cru voir une conjuration de démagogues, mais une rencontre de sages rêvant les institutions d'un âge d'or. Des images pastorales s'y mêlaient aux tragiques émotions du temps et du lieu. L'amour même échauffait, sans l'amollir, le cœur de ces hommes. La tendresse de Couthon pour la femme dévouée qui consolait sa vie infirme, le sentiment orageux et passionné de Saint-Just pour la sœur de Lebas, la prédilection grave et chaste de Robespierre pour la seconde fille de son hôte, l'amour de Lebas pour la plus jeune, les projets d'union, les plans de bonheur après les orages donnaient à ces entretiens un caractère de famille, de sécurité et quelquefois d'enjouement qui ne laissait pas soupçonner le conciliabule des maîtres et bientôt des tyrans de la république. On n'y parlait que du bonheur de l'abdication de tout rôle public aussitôt après le triomphe des principes, d'un humble métier à exercer, d'un

champ à cultiver. Robespierre lui-même, plus lassé en apparence de l'agitation et plus altéré de repos, ne parlait que de chaumière isolée au fond de l'Artois, où il emmènerait sa femme et d'où il contemplerait, du sein de sa félicité privée, la félicité générale. Chose étrange et cependant témoignage sincère de l'instabilité et de la lassitude du cœur humain ! les deux hommes qui agitaient alors la république, et qui allaient se tuer l'un l'autre en s'entre-choquant dans ses mouvements, Robespierre et Danton, n'aspiraient au même moment qu'à l'abdication. Mais la popularité ne permet pas qu'on l'abdique. Elle soulève ou elle engloutit. Ces deux hommes étaient condamnés à épuiser ses faveurs et à en mourir.

XVI.

Quoique leurs théories fussent différentes, l'esprit de Robespierre et celui de Danton s'accordaient alors à concentrer le pouvoir dans la Convention. Ils ne présentaient la constitution aux yeux du peuple que comme un plan d'institution en perspective, sur lequel on jetterait un voile après l'avoir montré de loin à la nation. Pour le moment, gouverner c'était vaincre. Le gouvernement le plus propre à assurer la victoire sur les factions ennemies de la Révolution était, selon eux, le meilleur gouvernement. La France et la liberté étaient en péril. C'étaient des institutions de péril qu'il fallait à la France. Les lois devaient être des armes et non des lois. La Convention devait être le bras autant que la tête de la république. Tous les membres de cette assemblée avaient cet instinct. C'est celui du salut, quand les lois sont brisées. Cet instinct se manifesta à l'instant dans ses actes. La Convention ne demanda pas la dictature, elle ne la délégua point, elle la prit. Cette dictature se résuma, dès le lendemain du 31 mai, dans le comité de salut public.

De même que la nation avait rappelé à elle seule son inaliénable *souveraineté* en 1789, la Convention rappela

à elle seule tous les pouvoirs en 1793. Les forces déléguées sont essentiellement plus faibles que les forces directes. Dans les crises extrêmes, les peuples révoquent leurs délégations, soit qu'elles s'appellent royautés, soit qu'elles s'appellent lois et magistratures. Elles ne peuvent hésiter. Les lois sont les rapports définis des citoyens entre eux et des citoyens avec l'État, en temps régulier; mais quand ces lois sont abolies ou détruites, quand les rapports sont intervertis, faire appel à ces lois qui n'existent plus ou qui n'existent pas encore, c'est faire appel au néant pour sauver l'empire. L'État lui-même devient la seule loi vivante, et toutes ses lois sont des coups d'État. Telle était la situation de la Convention au mois de juillet 1793. Elle était condamnée, par cette situation, ou à la tyrannie, ou à la mort. Si elle eût accepté la mort, la nation et la Révolution périssaient avec elle. Elle prit la dictature, ce ne fut pas son tort. Il y a de légitimes usurpations : ce sont celles qui sauvent les idées, les peuples, les institutions. Ce n'est donc pas l'usurpation que l'histoire doit reprocher à la Convention, mais les moyens qu'elle employa pour l'exercer. Plus les lois disparaissent du gouvernement, plus l'équité doit y régner à leur place. C'est à cette condition seule que Dieu et la postérité absolvent les gouvernements. La conscience est la loi des lois.

XVII.

C'est une loi du pouvoir, quand il devient action, de tendre sans cesse à se resserrer et à se personnifier dans un petit nombre d'hommes. Les corps politiques peuvent avoir mille têtes et mille langues, tant qu'ils restent assemblées délibérantes. Il ne leur faut qu'une main quand ils s'emparent du pouvoir exécutif. La Convention eut d'abord faiblement puis complètement l'intuition de cette vérité. Elle avait commencé par créer des ministres investis d'une certaine responsabilité et d'une certaine indépendance, comme sous le ministère girondin de Roland.

lle avait ensuite annulé presque entièrement l'action de s ministres; institué des commissions de gouvernement ıssi spéciales et aussi diverses que chacun de ces minis- res; puis, elle avait créé des commissions de gouver- ement dans le sein même de la représentation nationale, distribué entre ces grandes commissions les différentes nctions du pouvoir. Chacune de ces commissions appor- it, par l'organe de son rapporteur, le résultat de ses élibérations à la sanction de la Convention tout entière. a Convention régnait bien ainsi, mais elle régnait avec ncohérence et faiblesse. Un lien d'unité manquait à ces ommissions éparses. C'étaient des avis, ce n'étaient pas es ordres qu'elles formulaient.

La Convention sentit le besoin de se personnifier elle- nême dans un comité qui sortit d'elle, mais qui lui im- osât sa propre volonté et, pour ainsi dire, sa propre ter- eur. Elle craignait son anarchie intérieure; elle avait eur de sa propre instabilité. Pour mieux écraser les ré- istances, elle consentit à se soumettre elle-même, à obéir t à trembler. Elle réorganisa le comité de salut public t elle lui décerna tout le gouvernement. Ce fut l'abdi- ation de la Convention, mais une abdication qui lui don- ait l'empire.

XVIII.

Le nom de comité de salut public était déjà ancien dans ı Convention. Dès le mois de mars précédent, tous les ommes de pressentiment dans l'Assemblée, Robespierre, Danton, Marat, Isnard, Albitte, Bentabole, Quinette avaient lemandé l'unité de vues, la force d'action concentrées lans un comité d'un petit nombre de membres, et réu- nissant dans sa main tous les fils épars de la trame trop elàchée du pouvoir exécutif. On avait institué ce centre e gouvernement. Les Girondins y avaient été élus en ıajorité. Cet instrument de force était dans leurs mains, ils avaient *su s'en servir*. Les premiers membres du co-

mité de salut public, au nombre de vingt-cinq, étaient Dubois-Crancé, Péthion, Gensonné, Guyton de Morveau (le collaborateur de Buffon), Robespierre, Barbaroux, Ruhl, Vergniaud, Fabre d'Églantine, Buzot, Delmas, Condorcet, Guadet, Bréard, Camus, Prieur (de la Marne), Camille Desmoulins, Barrère, Quinette, Danton, Siéyès, Lasource, Isnard, Jean Debry et Cambacérès, cet oracle futur du despotisme sorti des conseils de la liberté.

Ce comité avait l'initiative de toutes les lois ou mesures motivées par les dangers de la patrie, au dedans ou au dehors. Il appelait les ministres dans son sein, il contrôlait leurs actes; il rendait compte tous les huit jours à la Convention. L'Assemblée, jalouse, craignait encore alors son propre despotisme dans ses délégués. L'ame des dictatures, le secret, était ainsi interdit au comité. L'antagonisme régnait dans son sein par la lutte des opinions. Ce n'était que l'anarchie concentrée sur elle-même. Robespierre, qui l'avait reconnu du premier coup d'œil et qui ne voulait pas, avec raison, entacher sa popularité de la responsabilité d'actes contraires à sa pensée, sortit dès les premières séances. Il ne voulait pas s'isoler, mais il craignait de se confondre. La sortie de Robespierre dépopularisa ce premier comité.

Des Girondins eux-mêmes, unis à Danton, proposèrent de le fortifier en le transformant et en l'épurant. Buzot seul, pressentant la mort dans le glaive que forgeaient ses amis, combattit cette pensée. Elle fut adoptée malgré ses réclamations. On restreignit le nombre des membres du comité à neuf au lieu de vingt-cinq. On lui donna le secret, la surveillance de tous les ministères, le droit de suspendre les décrets qu'il jugerait nuisibles à l'intérêt national, et le droit de prendre lui-même des décrets d'urgence. On lui alloua des fonds particuliers. On ne lui interdit alors qu'un seul acte de la souveraineté: l'emprisonnement arbitraire des citoyens.

Le comité de salut public devait être renouvelé tous les mois par l'élection de l'Assemblée. Ses membres fu-

rent Barrère, Delmas, Bréard, Cambon, Danton, Guyton de Morveau, Theilhard, Lacroix (d'Eure-et-Loir) et Robert Lindet. Danton avait été exilé dans ce comité par les Girondins, pour neutraliser son influence au milieu des hommes faibles et indécis de la Plaine. Ils furent trompés par leur tactique. Danton, ne trouvant pas d'énergie dans ses collègues en chercha dans la commune. Danton alors s'était réservé au comité la direction des affaires extérieures, vers lesquelles son génie généralisateur, militaire et diplomatique le portait. Il y étudiait le gouvernement, comme un homme qui médite de s'en emparer un jour. Après la défaite des Girondins, Danton se démit de ces fonctions, qui pouvaient éveiller l'envie. Il se retira sur son banc et s'enveloppa d'indifférence apparente. L'envie ne s'y trompa pas. On l'accusa pour sa retraite, comme on l'avait accusé pour sa domination dans le comité, il vit que certains noms ne peuvent échapper ni par l'éclat, ni par l'ombre, à l'attention des hommes, et qu'il y a des renommées auxquelles il n'est plus donné de s'éteindre pour se cacher. « Formez un autre comité, dit-il, formez-le sans moi, plus fort et plus nombreux ; j'en serai l'éperon au lieu d'en être le frein. » Ces mots, qui trahissaient un si haut sentiment de son importance et un si humiliant dédain pour ses collègues, sentaient l'usurpateur et dévoilaient l'ambition. Ils furent applaudis, mais notés.

XIX.

Après des hésitations, des nominations et des éliminations successives, le comité définitif de salut public, proclamé par Danton lui-même un gouvernement provisoire, fut investi de la toute-puissance. Cette fois Danton, qui n'avait pas de confiance dans une institution dont il était absent, refusa imprudemment d'y entrer, soit qu'il crût paraître plus grand quand on le verrait seul, soit qu'il voulût s'isoler par dégoût des affaires publiques. Il s'y

fit représenter par Hérault de Séchelles, un de ses partisans, et par Thuriot, un de ses organes. Robespierre s'abstint aussi d'entrer au commencement au comité, pour ne pas offusquer Danton. Mais ses amis y avaient la majorité et y faisaient dominer son esprit. Les huit membres furent Sain-Just, Couthon, Barrère, Gasparin, Thuriot, Hérault de Séchelles, Robert Lindet, Jean-Bon-Saint-André. Gasparin s'étant retiré, le cri unanime de la Convention porta Robespierre à sa place. Carnot et Prieur de la Côte-d'Or y furent appelés, peu de jours après, par la nécessité d'y personnifier le génie militaire de la France en présence des armées de la coalition. Enfin Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois le complétèrent et y portèrent au comble l'esprit du jacobinisme, que la Montagne se plaignait d'y voir languir sous le souffle trop froid de Robespierre, de Saint-Just et de Couthon.

Ainsi fut constitué ce *décemvirat*, qui assuma sur soi, pendant cette convulsion de quatorze mois, tous les périls, tous les pouvoirs, toutes les gloires, et toutes les malédictions de la postérité.

XX.

Les membres du comité de salut public se partagèrent les attributions selon les aptitudes. La capacité fit les lots et marqua les rangs. L'influence y fut aussi mobile que les services. Elle y déplaça l'importance, sans jamais y rompre l'unité. L'extrémité de la crise, le zèle inextinguible, le danger de s'affaiblir en se désunissant, le secret juré et gardé, la difficulté de la tâche relièrent ce faisceau terrible qui ne trahit ses dissensions qu'en tombant tout entier.

Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois se chargèrent d'incendier l'esprit public, dans la correspondance du comité avec les agents de la république dans les départements. Saint-Just s'arrogea l'empire des théories constituantes, aussi vague et aussi absolu que sa métaphysi-

que impassible. Couthon prit la surveillance de la police, conforme à son esprit scrutateur et sombre. Les relations extérieures furent dévolues à Hérault de Séchelles, inspiré secrètement par le génie européen de Danton. Robert Lindet eut les subsistances, question vitale dans un moment où la disette affamait les villes et désorganisait les armées; Jean-Bon-Saint-André la marine; Prieur l'administration matérielle de la guerre; Carnot la haute direction militaire, les plans de campagne, l'inspiration des généraux, la critique et le redressement de leurs fautes, la préparation des victoires, la réparation des revers. Il fut le génie armé de la patrie, couvrant les frontières pendant les convulsions du cœur et l'épuisement des veines de la France. Prieur (de la Côte-d'Or) secondait Carnot pour les détails. Quinze heures de travail par jour, et l'esprit tendu sur toutes les cartes et sur toutes les positions de nos campagnes, animaient ce génie organisateur de Carnot et ne l'accablaient pas. Il portait dans le cabinet le sang-froid et le feu du champ de bataille. Il avait le don des hommes; sa main marquait les noms d'avenir: Pichegru, Hoche, Moreau, Jourdan, Desaix, Marceau, Brune, Bonaparte, Kléber furent, parmi tant de héros futurs, des illuminations de son discernement.

Barrère, esprit souple et prompt, mais littéraire, rédigeait les délibérations du comité, et faisait en phrases brèves et lapidaires les rapports à la Convention. Il avait la couleur de la circonstance. Il jetait du haut de la tribune des mots tout faits au peuple. Enfin Robespierre planait sur toutes les questions, excepté sur la guerre. Il était la politique du comité. Il marquait le but et la route, les autres faisaient marcher la machine. Robespierre touchait peu aux rouages. Son attribution était la pensée.

Les délibérations se prenaient à la majorité des avis. La signature de trois membres suffisait néanmoins pour rendre les mesures exécutoires. Ces signatures de confiance se prêtaient et se rendaient trop cruellement plus

tard, entre collègues, souvent sans examen. La précipitation d'un comité qui résolvait jusqu'à cinq cents affaires par jour motivait ces facilités, sans les justifier. Bien des têtes tombèrent par ces fatales complaisances de plume. Le secret était profond. Nul ne savait qui avait demandé ou refusé telle vie. La responsabilité de chacun des membres se perdait dans la responsabilité générale. Tous acceptaient tout, bien qu'ils n'eussent pas tout consenti. Ces hommes s'étaient livré jusqu'à leur réputation. Chose merveilleuse, il n'y avait point de président. Dans un chef, on craignait l'apparence d'un maître. On voulait une dictature anonyme. Le comité ne souffrait pas de cette absence de tête. Tout était membre, tout était tête. La république présidait.

XXI.

Pendant que le comité de salut public, transformé ainsi en conseil exécutif, se saisissait du gouvernement, la Convention appela à Paris les envoyés des assemblées primaires, porteurs des votes du peuple tout entier, qui sanctionnaient la nouvelle constitution. Ces envoyés y arrivèrent au nombre de huit mille. Le peintre David conçut la fête qui devait confondre dans une même solennité populaire, au Champ-de-Mars, l'anniversaire du 10 août et l'acceptation de la constitution. David s'était inspiré de Robespierre. La Nature, la Raison, la Patrie étaient les seules divinités qui présidassent à cette régénération du monde social. Le peuple y était la seule Majesté. Des symboles et des allégories en étaient le seul culte. L'ame y manquait parce que Dieu en était absent. Robespierre n'osait pas encore en dévoiler l'image. Le lieu de réunion et le point de départ du cortége, comme dans toutes les fêtes de la Révolution, fut le sol de la Bastille, marqué du premier pas de la république. Les autorités de Paris, les membres de la commune, les envoyés des assemblées primaires, les Cordeliers, les Jaco-

ins, les sociétés fraternelles de femmes, le peuple en
masse, la Convention enfin s'y rassemblèrent au lever du
oleil. Sur le terrain de la Bastille, une fontaine, appe-
lée la fontaine de la Régénération, *lavait* les traces de
ancienne servitude. Une statue colossale de la Nature
ominait la fontaine; ses mamelles versaient de l'eau.
Hérault de Séchelles, président de la Convention, reçut
eau dans une coupe d'or, la porta à ses lèvres, la trans-
nit au plus âgé des citoyens. « Je touche aux bords du
ombeau, s'écria ce vieillard; mais je crois renaître avec
e genre humain régénéré. » La coupe circula, de mains
n mains, entre tous les assistants. Le cortége défila, au
on du canon, sur les boulevards. Chaque société élevait
on drapeau, chaque section son symbole. Les membres
le la Convention s'avancèrent les derniers, tenant cha-
un à la main un bouquet de fleurs, de fruits et d'épis
ouveaux. Les tables où sont écrits les droits de l'hom-
ne, et l'arche où est renfermée la constitution étaient
portées comme des choses saintes, au milieu de la Con-
ention, par huit de ses membres. Quatre-vingt-six en-
oyés des assemblées primaires, représentant les quatre-
ingt-six départements, marchaient autour des membres
e la Convention et déroulaient d'une main à l'autre de
 représentation nationale, un long ruban tricolore qui
emblait enchaîner les députés dans les liens de la pa-
rie. Un faisceau national, couronné de rameaux d'oli-
ier, figurait la réconciliation et l'unité des membres de
 république. Les enfants trouvés portés dans leurs ber-
eaux; les sourds-muets se parlant entre eux par la lan-
ue des signes que la science leur avait rendue; les cen-
res des héros morts pour la patrie, renfermées dans des
rnes où se lisaient leurs noms; une charrue triomphale
u'entouraient le laboureur, sa femme et ses fils; des
ombereaux enfin chargés comme de vils dépouilles de
ébris de tiares, de sceptres, de couronnes, d'armoiries
risées; tous ces symboles de l'esclavage, de la supersti-
ion, de l'*orgueil, de la* bienfaisance, du travail, de la gloi-

re, de l'innocence, de la vie rurale, des vertus guerrières, marchaient derrière les représentants. Après une station devant les Invalides, où la multitude salua sa propre image dans une statue colossale du peuple terrassant le fédéralisme, la foule se répandit dans le Champ-de-Mars. Les représentants et les corps constitués se rangèrent sur les marches de l'autel de la patrie. Un milion de têtes hérissaient les gradins en talus de cet immense amphithéâtre. Un million de voix jurèrent de défendre les principes du code social, présenté par Hérault de Séchelles à l'acceptation de la république. Le canon, par ses salves, sembla jurer lui-même d'exterminer les ennemis de la patrie.

XXII.

Cependant l'instinct public n'acceptait la constitution que dans l'avenir. Tout le monde sentait que son exécution serait ajournée jusqu'à la pacification de l'empire. La liberté, selon la Montagne, était une arme que la Révolution aurait remise à ses ennemis et qui aurait servi en ce moment à saper la liberté elle-même. Aucune constitution régulière ne pouvait fonctionner dans les mains des ennemis mêmes de toute constitution démocratique. Une pétition des envoyés des départements demanda à la Convention de continuer seule le gouvernement. Les dangers motivaient l'arbitraire. Pache rassembla la commune, fit battre le rappel dans les sections. Une adresse, rédigée par Robespierre, fut portée par des milliers de citoyens à la Convention pour la conjurer de garder le pouvoir suprême. Ce dialogue à mille voix, du peuple et de ses représentants, était accompagné des sons du tambour et du bruit du tocsin. On voyait que les Jacobins exerçaient la pression du peuple sur la Convention pour lui faire enfanter la terreur. « Législateurs, disaient-ils dans l'adresse, élevez-vous à la hauteur des grandes destinées de la France. Le peuple français est lui-même au-

dessus de ses périls. Nous vous avons indiqué les mesures sublimes d'un appel général au peuple; vous avez seulement requis la première classe. Les demi-mesures sont toujours mortelles dans les dangers extrêmes. La nation entière est plus facile à ébranler qu'une partie de la nation. Si vous demandez cent mille hommes, peut-être ne les trouverez-vous pas; si vous demandez des millions de républicains, vous les verrez s'élever pour écraser les ennemis de la liberté! Le peuple ne veut plus d'une guerre de tactique, où des généraux, traîtres et perfides, vendent le sang des citoyens. Décrétez que le tocsin de la liberté sonnera à heure fixe dans toute la république! qu'il n'y ait d'exception pour personne! que l'agriculture seule conserve les bras nécessaires à l'ensemencement de la terre et aux récoltes! que le cours des affaires soit interrompu! que la grande et unique affaire des Français soit de sauver la république! que les moyens d'exécution ne vous inquiètent pas; décrétez seulement le principe. Nous présenterons au comité de salut public les moyens de faire éclater la foudre nationale sur tous les tyrans et sur tous les esclaves! »

XXIII.

Cette réticence des Jacobins était transparente. Le sous-entendu était la terreur, le tribunal révolutionnaire et la mort. Le comité de salut public rougit de l'insuffisance de ses mesures de défense des frontières. Il se retira dans son bureau et rapporta, séance tenante, le projet d'un nouveau décret qui levait la France entière. « Les généraux, disait Barrère dans son rapport, ont méconnu jusqu'ici le véritable tempérament national. L'irruption, l'attaque soudaine, l'inondation d'un peuple soulevé, qui couvre de ses flots bouillonnants les hordes ennemies et renverse les digues du despotisme: telle est la nature, telle est l'image des guerres de liberté! Les Romains étaient tacticiens, ils conquirent le monde esclave; les

Gaulois libres, sans autre tactique que leur impétuosité, détruisirent l'empire romain. C'est ainsi que l'impétuosité française fera écrouler ce colosse de la coalition. Quand un grand peuple veut être libre, il l'est, pourvu que son territoire lui fournisse les métaux avec lesquels on forge les armes. » La Convention se leva d'enthousiasme comme en exemple des représentants aux citoyens, et vota le décret suivant.

XXIV.

« De ce moment et jusqu'au jour où les ennemis auront été cassés du territoire de la république, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées. Les jeunes hommes iront au combat; les hommes mariés forgeront des armes et transporteront des subsistances; les femmes feront des tentes, des habits et serviront dans les hôpitaux; les enfants effileront les vieux linges pour les pansements des blessés; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, la haine des rois et l'amour de la république. Les maisons nationales seront converties en casernes; les places publiques en ateliers d'armes. Le sol des caves sera lessivé pour en extraire le salpêtre. Les armes de calibre seront exclusivement confiées à ceux qui marcheront à l'ennemi. Les fusils de chasse et les armes blanches seront consacrés à la force publique dans l'intérieur. Les chevaux de selle seront requis pour compléter les corps de cavalerie. Tous les chevaux de trait qui ne sont pas nécessaires à l'agriculture conduiront l'artillerie et les vivres. Le comité de salut public est chargé de tout créer, de tout organiser, de tout requérir dans toute la république, hommes et choses, pour l'exécution de ces mesures. Les représentants du peuple, envoyés dans leurs arrondissements respectifs, sont investis de pouvoirs absolus pour cet objet. La levée sera générale. Les citoyens non mariés ou veufs sans enfants, de

dix-huit à vingt-cinq ans, marcheront les premiers. Ils se rendront immédiatement au chef-lieu de leur district, et y seront exercés au maniement des armes jusqu'au jour de leur départ pour les armées. La bannière de chaque bataillon organisé portera pour inscription: *Le peuple français debout contre les tyrans!*

Ces mesures, bien loin de consterner l'universalité de la France, furent reçues par les patriotes avec l'enthousiasme qui les avait inspirées. Les bataillons se formèrent avec plus d'élan et plus de régularité qu'en 1792. En compulsant les listes des premiers officiers qu'ils se nommèrent, on y trouve tous les noms héroïques de la France militaire de l'empire. Ils étaient éclos de la république. La gloire dont le despotisme s'arma plus tard contre la liberté appartenait toute entière à la Révolution.

XXV.

Ces décrets furent complétés, pendant deux mois, par des décrets empreints de la même énergie défensive. C'était l'organisation de l'enthousiasme et du désespoir d'un peuple qui sait mourir et d'une cause qui veut triompher. La France était aux Thermopyles de la Révolution; mais ces Thermopyles étaient aussi étendus que les frontières de la république, et les combattants étaient vingt-huit millions d'hommes.

La commission des finances, par l'organe de Cambon, son rapporteur et son oracle, porta une main probe et réparatrice sur le désordre du trésor public obéré, et sur le chaos où la masse et le discrédit des assignats jetaient les transactions privées ou publiques. Il y avait en circulation environ quatre milliards d'assignats déconsidérés. D'un côté, l'emprunt forcé sur les riches, équivalant à peu près à une année de leur revenu, légère taxe pour sauver le capital en sauvant la patrie, fit rentrer un milliard d'assignats dans les mains du gouvernement. Cambon les brûla en les recevant. D'un autre côté, la masse

des impôts arriérés représentait presque un milliard. Cambon les absorba au cours nominal dans les caisses de l'État. La masse du papier-monnaie se trouva donc ainsi réduite à deux milliards. Pour relever ces assignats dans l'opinion publique, Cambon abolit toutes les compagnies qui émettaient des *actions*, afin que l'assignat devînt la seule *action* nationale en cours. Il fut défendu aux capitalistes de placer leurs capitaux ailleurs que dans des banques françaises. Le commerce de l'or et de l'argent fut interdit sous peine de mort. On réserva ces métaux, par un accaparement d'urgence, à la monétisation. Pour accroître la masse du numéraire servant aux petites transactions quotidiennes du peuple, on fit fondre les cloches des églises et on en jeta au peuple le métal sacré, frappé au coin de la république.

Cambon, de plus, sonda le gouffre de la dette de l'État envers les particuliers. Le mot de banqueroute pouvait combler ce gouffre, mais il l'aurait comblé de spoliations, de dettes et de larmes. Cambon voulut que la probité, vertu des citoyens entre eux, fût surtout la vertu de la république envers ses créanciers. Il prit une mesure d'équité. Il s'empara de tous les titres, il les apprécia, il les confondit dans un titre commun et uniforme qu'il appela le Grand-Livre de la dette nationale. Chaque créancier fut inscrit sur ce Grand-Livre pour une somme égale à celle que l'État reconnaissait lui devoir. L'État servait la rente de cette somme reconnue, à cinq pour cent. Cette inscription de rente, s'achetant et se vendant librement, redevint ainsi un capital réel entre les mains des créanciers de l'État. L'État pouvait la racheter lui-même si la rente tombait dans le commerce au-dessous du pair, c'est-à-dire du rapport de l'intérêt au capital à cinq pour cent. Cette opération libérerait l'État sans violence et sans injustice. Quant au capital, il n'était jamais remboursable. Le gouvernement se reconnaissait débiteur d'une rente perpétuelle et non d'un capital. La rente perpétuelle avait de plus cet avantage politique de coïntéresser des

ıes de citoyens à la fortune de l'État et de républi-
ser les créanciers par leur intérêt. Enfin elle créait
germe fécond de crédit public, dans la ruine même
fortunes privées. Si, dans la première partie de son
, Cambon, dominé par l'urgence des circonstances,
rtait des vrais principes de l'économie publique, en
ıtant à la liberté des échanges, en créant un maxi-
ı de l'argent et en proscrivant sa circulation hors de
pire; dans la seconde, il créait la moralité du trésor
estaurait la confiance, ce capital illimité des nations.
ortune publique de la France repose encore tout en-
: aujourd'hui sur les bases jetées par Cambon.

XXVI.

unité des poids et mesures; l'application de la dé-
verte des aérostats aux opérations militaires; l'éta-
sement des lignes télégraphiques pour porter la main
gouvernement, aussi promptement que sa pensée, aux
émités de la république; la formation de musées na-
aux pour exciter par l'exemple le goût et l'imitation
arts; la création d'un code civil uniforme pour tou-
es parties de la France, afin que la justice y fût une
me la patrie; l'éducation publique enfin, cette seconde
ıre des peuples civilisés, furent l'objet d'autant de
ussions et d'autant de décrets qui attestaient au monde
la république avait foi en elle-même et fondait un
ıir en disputant le lendemain à ses ennemis.
'égalité d'éducation fut proclamée comme un principe
ulant des droits de l'homme. Donner deux ames au
ple, c'était créer deux peuples dans un, faire des ilotes
es aristocrates de l'intelligence. D'un autre côté, con-
ndre tous les enfants de fortunes, de conditions et de
gions diverses à recevoir la même éducation dans des
sons nationales, c'était fausser toutes les situations
ales, confondre toutes les professions, violer toutes
libertés de la famille.

Robespierre voulait et devait vouloir cette éducation forcée, dans la logique radicalement égalitaire de ses idées, où la famille, la condition, la profession, la fortune disparaissaient pour ne laisser place qu'à deux unités: la patrie et l'homme. L'uniforme tyrannie de la pensée de l'État devait, dans ses principes, précéder l'uniforme justice et l'uniforme égalité entre tous les enfants. Robespierre s'indignait aussi de voir l'État subordonner sa raison et son enseignement général aux préjugés, aux superstitions et à la raison viciée de la famille et de l'individu. Il n'admettait pas que l'État, ayant tous les droits sur les actes des citoyens, n'eût pas aussi tous les droits sur leurs ames et ne leur enseignât pas son symbole religieux, philosophique et social, première dette de ceux qui pensent à ceux qui ne pensent pas encore. Le système de Robespierre, vrai dans une société neuve, tombait devant une société vieillie, où les dogmes anciens ne pouvaient s'effacer tous à la fois devant les dogmes nouveaux, à moins d'effacer toutes les générations vivantes devant les générations futures. Grégoire Romme et Danton le combattirent. Ils transigèrent en hommes d'État entre les nécessités et les libertés de la famille et la rigueur de la philosophie de Robespierre. La Convention décréta les maisons nationales d'éducation publique dont la fréquentation serait obligatoire pour tous les enfants de la patrie; mais elle laissa aux familles le droit de conserver leurs enfants sous le toit paternel; donnant ainsi l'instruction à l'État, l'éducation aux pères, le cœur à la famille, l'ame à la patrie.

XXVII.

Des décrets de violence, de vengeance et de sacrilége suivirent ces décrets de force, de sagesse et de magnanimité. Les mouvements menaçants du peuple de Paris, obsédé par la réalité de la famine et par le fantôme des accapareurs; les délires de Chaumette et d'Hébert à la commune, contraignirent la Convention à des concessions dé-

plorables qui ressemblaient à des fureurs et qui n'étaient que de la faiblesse.

En demandant au peuple toute son énergie, la Convention se crut obligée d'accepter aussi ses emportements. Elle n'était pas assez forte encore pour dominer sa propre force. Elle feignit de partager les démences dont elle rougissait en les décrétant. Les pétitions des sections, les délibérations des Jacobins, les tumultes, les vociférations, les émeutes des marchés publics, les attroupements aux portes des boulangers, des bouchers, des épiciers, les pillages des boutiques par des femmes et des enfants affamés lui demandaient de tarifer le commerce des denrées, première nécessité pour le peuple; c'était détruire le commerce lui-même. La Convention obéit et décréta le maximum, c'est-à-dire un prix arbitraire au-dessus duquel on ne pourrait vendre le pain, la viande, le poisson, le sel, le vin, le charbon, le bois, le savon, l'huile, le sucre, le fer, les cuirs, le tabac, les étoffes. Elle fixa aussi le maximum des salaires. C'était s'emparer de toutes les libertés des transactions de commerce, de spéculation et de travail qui ne vivent que de liberté. C'était mettre la main de l'État entre tous les vendeurs, tous les acheteurs, tous les travailleurs et tous les propriétaires de la république. Une telle loi ne pouvait amener que l'enfouissement des capitaux, la cessation du travail, la langueur de toute circulation, la ruine de tous. C'est la nature des choses qui fait le prix des denrées de première nécessité, ce n'est pas la loi. Ordonner au laboureur de donner son blé, et au boulanger de donner son pain, au-dessous du prix que ces denrées leur coûtent, c'était ordonner à l'un de ne plus semer, à l'autre de ne plus pétrir.

XXVIII.

Le maximum porta ses fruits en resserrant partout le numéraire, le travail et les subsistances. Le peuple s'en prit aux riches, aux commerçants et aux contre-révolu-

tionnaires des calamités de la nature. Il poursuivit de ses pétitions la contre-révolution jusque dans ses plus impuissantes victimes ensevelies dans les cachots du Temple, et jusque dans les restes de ses rois ensevelis dans les caveaux de Saint-Denis.

La Convention décréta « que le procès serait fait à la reine Marie-Antoinette, que les tombes royales de Saint-Denis seraient détruites et les cendres des rois balayées du temple que la superstition de la royauté leur avait consacré. » Ces concessions n'assouvissaient déjà plus le peuple. Il voulut rejeter sur d'autres ennemis la terreur dont il était assiégé lui-même. Le trône, l'église et la noblesse ne lui furent plus ni des victimes ni des dépouilles suffisantes. L'aristocratie à ses yeux ne fut plus seulement dans la naissance ou dans le privilége, elle lui apparut dans la richesse, dans le commerce, dans la propriété, dans le plus humble négoce. Tout ce qui possédait une de ces denrées enviées par l'indigence et par la faim lui devint suspect d'accaparement, d'égoïsme, de crime. Nul ne possédait impunément ce dont le peuple manquait. Il demanda hautement une chambre ardente de la propriété ou le pillage. « Si vous ne nous faites pas justice des riches, s'écria un orateur aux Jacobins, nous nous la ferons nous-mêmes. »

Les adresses des sociétés des départements réclamaient aussi une institution qui résumât la force du peuple et qui régularisât sa fureur, dans une armée ambulante, chargée d'exécuter partout sa volonté. C'était l'armée révolutionnaire, c'est-à-dire un corps de prétoriens populaires, composé de vétérans de l'insurrection, aguerris aux larmes, au sang, aux supplices, et promenant dans toute la république l'instrument de mort et la terreur.

« Nous voulons, écrivait la société des Jacobins de Mâcon à la société-mère de Paris, qu'une armée révolutionnaire se répande sur le territoire de la république et en arrache tous les germes de fédéralisme, de royalisme et de fanatisme qui le couvrent encore. Vous avez placé la

terreur à l'ordre du jour; qui pourra mieux imprimer cette terreur qu'une armée de trente mille hommes divisée en plusieurs corps, accompagnés d'un tribunal révolutionnaire et d'une guillotine, et faisant partout sur son passage justice des traîtres et des conspirateurs! »

Des masses d'ouvriers, d'indigents, de femmes, vociférant la mort ou du pain, s'attroupaient autour de l'Hôtel-de-Ville et menaçaient d'un nouveau 31 mai la Convention alarmée. Hébert et Chaumette encourageaient ces attroupements.

Robespierre tantôt s'indignait de ces excès d'anarchie, qui allaient anéantir la Révolution sous la Révolution même; tantôt feignait de les comprendre, de les pardonner et de les susciter lui-même afin de les dominer encore. « On alarme le peuple en lui persuadant que ses subsistances vont lui manquer, disait-il aux Jacobins. On veut l'armer contre lui-même. On veut le porter sur les prisons pour y égorger les prisonniers, bien sûr qu'on trouverait le moyen de faire échapper les scélérats qui sont détenus et d'y faire périr l'innocent ou le patriote que l'erreur a pu y conduire. Au moment où je vous parle, on m'assure que Pache est assiégé lui-même par quelques misérables qui l'injurient, l'insultent, le menacent! »

On voit dans ces paroles l'embarras de Robespierre, cédant d'une main pour contenir de l'autre l'égarement du peuple qui l'entraînait. Un second massacre des prisons lui faisait la même horreur que le premier. Il partageait tous les préjugés des masses contre les accapareurs et les riches. Il croyait à la possibilité de niveler la fortune publique par des lois qui donneraient elles-mêmes, avec l'égalité de la justice divine, le pain et l'aisance proportionnels à chaque citoyen. Il croyait qu'un déploiement de force implacable était nécessaire pour vaincre le riche, modérer le pauvre, abattre toutes les résistances, refréner tous les excès. Il n'avait pas compté complaisamment, comme Marat, le nombre des têtes à supprimer par le fer pour ar-

river à ce résultat. Il aurait voulu pouvoir se passer de la mort dans l'accomplissement de son œuvre de régénération; mais il l'acceptait comme une dernière nécessité.

XXIX.

Robespierre essaya en vain plusieurs fois de refréner ces pétitionnaires altérés de sang et de pillage. Sa popularité eut peine à survivre à sa résistance aux excès. Il rentra souvent seul et abandonné dans sa demeure. Pache vint une nuit se concerter secrètement avec lui sur les moyens de calmer ces bouillonnements. « C'en est fait, dit Robespierre à Pache, c'en est fait de la Révolution, si on l'abandonne à ces insensés. Il faut que le peuple se sente défendu par des institutions terribles, ou qu'il se déchire lui-même, avec l'arme dont il croit se défendre. La Convention n'a qu'un moyen de lui arracher son glaive; c'est de le prendre elle-même et d'en frapper impitoyablement ses ennemis. » Il s'indigna contre Chaumette, Hébert, Varlet, Vincent, qui fomentaient ces fureurs de la multitude. « Ne laissons pas, dit-il à Pache, ces enfants de la Révolution jouer avec la foudre du peuple, dirigeons-la nous-mêmes ou elle nous dévorera. » Pache se rendit cependant à la séance du 5 septembre pour y présenter le prétendu vœu de Paris. Il chargea Chaumette de lire la pétition pour laisser au procureur de la commune la responsabilité d'un acte auquel il était lui-même visiblement opposé. « Citoyens, dit Chaumette, on veut nous affamer. On veut contraindre le peuple à échanger honteusement sa souveraineté contre un morceau de pain. De nouveaux aristocrates, non moins cruels, non moins avides, non moins insolents que les anciens, se sont élevés sur les ruines de la féodalité. Ils calculent avec un sang-froid atroce combien leur rapportera une disette, une émeute, un massacre. Où est le bras qui tournera vos armes contre la poitrine de ces traîtres? Où est la *main* qui frappera les têtes criminelles? Il faut que vous

truisiez vos ennemis ou qu'ils vous détruisent. Ils ont fié le peuple; le peuple aujourd'hui accepte le défi. La isse du peuple veut enfin les écraser! Et vous, Monta- ie à jamais célèbre dans les pages de l'histoire, soyez Sinaï des Français! Lancez au milieu des foudres les crets de la justice et de la volonté du peuple! Monta- ie sainte, devenez un volcan dont les laves dévorent s ennemis! Plus de quartier, plus de miséricorde aux aîtres! Jetons entre eux et nous la barrière de l'éter- té! Nous vous demandons, au nom du peuple de Paris ssemblé hier sur la place communale, la formation de irmée révolutionnaire. Qu'elle soit suivie d'un tribunal corruptible et de l'instrument de mort qui tranche d'un ul coup les complots avec la vie des conspirateurs! — ous nous sommes aperçu, ajoute Chaumette après sa ha- ingue, que ceux qui font croître des légumes se sont gués pour affamer Paris. Nous avons jeté les yeux sur s environs de la capitale, nous avons vu des terrains nmenses, des parcs, des jardins qui servent au luxe et ii ne produisent rien à la consommation du peuple. ous demandons que tous les jardins des biens nationaux ient mis en culture. Jetez les yeux sur l'immense jardin s Tuileries. Les regards des républicains se reposeront rec plus de complaisance sur ce domaine de la couronne iand il produira des aliments pour les citoyens. Ne vaut- pas mieux y faire croître des plantes dont manquent s hôpitaux que d'y laisser ces statues et ce buis stérile, bjets du luxe et de l'orgueil des rois? »

XXX.

Chacune des apostrophes de Chaumette fut interrom- ue par les applaudissements de la Montagne et des tri- unes. Les propositions de l'orateur, résumées en projets e décrets par Moïse Bayle, furent votées unanimement. ı députation des Jacobins, provoquée la veille par Royer, it *ensuite la parole.* « L'impunité enhardit nos enne-

mis, dit-elle. Le peuple se décourage en voyant échapper à sa vengeance les grands coupables. Brissot respire encore, ce monstre vomi par l'Angleterre pour troubler et entraver la Révolution. Qu'il soit jugé, lui et ses complices! Le peuple s'indigne aussi de voir des privilégiés au milieu de la république. Quoi! les Vergniaud, les Gensonné et autres scélérats dégradés par leur trahison de la dignité de représentants auraient pour prison un palais tandis que les pauvres sans-culottes gémissent dans les cachots, sous les poignards des fédéralistes!... Il est temps que l'égalité promène sa faux sur toutes les têtes, il est temps d'épouvanter tous les conspirateurs! Eh bien! législateurs! placez la terreur à l'ordre du jour! »

A ce mot, comme à une révélation de la fureur publique, les applaudissements ébranlent la salle. « Soyons en révolution, puisque la contre-révolution est partout tramée par nos ennemis. — (Oui, oui! s'écrient les tribunes. — Oui, oui! répond en se levant la Montagne); que le fer plane sur toutes les têtes coupables! Instituez une armée révolutionnaire, instituez un tribunal terrible à sa suite; que l'instrument de la vengeance des lois l'accompagne! Bannissez tous les nobles, emprisonnez-les jusqu'à la paix; cette race altérée de sang ne verra désormais couler que le sien! »

Le président annonça, dans sa réponse, que la Convention avait déjà prévenu les vœux du peuple et des Jacobins ou qu'elle allait les accomplir. Drouet s'écria que le jour était venu d'être inflexibles. « Puisque notre vertu, dit-il, notre modération, notre philosophie ne nous ont servi de rien, soyons brigands pour le bonheur du peuple! — La France, lui répondit sévèrement Thuriot, n'est pas altérée de sang, elle n'est altérée que de justice. »

XXXI.

Barrère, averti par Robespierre et préparé de la veille, monta à la tribune, au nom du comité de salut pu-

ıur revendiquer l'initiative de la terreur et pour
lariser en la décrétant. « Depuis plusieurs jours,
ɜs aristocrates de l'intérieur méditent un mouve-
Ɛh bien! ils l'auront, ce mouvement, mais ils l'au-
ntre eux! Ils l'auront organisé, régularisé par une
ɾévolutionnaire qui exécutera enfin ce grand mot
loit à la commune de Paris: Plaçons la terreur à
du jour. Les royalistes veulent du sang, eh bien!
nt celui des conspirateurs, des Brissot, des Marie-
tte! Ce ne sont plus des vengeances illégales, ce
ɜs tribunaux extraordinaires qui vont l'opérer.
e serez pas étonnés des moyens que nous vous
erons, quand vous saurez que du fond de leurs
ces scélérats conspirent encore et qu'ils sont le
ɜ ralliement de nos ennemis. Vous voulez anéan-
[ontagne, eh bien! la Montagne vous écrasera. »
ɛcret qui résumait ces paroles fut voté d'acclama-
ces termes: « Il y aura à Paris une force armée
nille hommes et de douze cents canonniers, des-
comprimer les contre-révolutionnaires, à exécu-
out les lois révolutionnaires et les mesures de sa-
lic décrétées par la Convention nationale. Cette
era organisée dans la journée. »
ɜcond décret exila à vingt lieues de Paris tous
i avaient appartenu à la maison militaire du roi
ɜs frères.
ɾoisième ordonna que Brissot, Vergniaud, Gen-
Ɔlavière, Lebrun, Baudry, secrétaire de Lebrun,
immédiatement traduits devant le tribunal révo-
ıire.
ıatrième rétablit les visites nocturnes dans le do-
es citoyens.
nquième ordonna la déportation au delà des mers
nes publiques, qui corrompaient les mœurs et qui
nt le républicanisme des jeunes citoyens.
xième vota une solde de 2 francs par jour aux
qui quitteraient leurs ateliers pour assister aux

assemblées de leur section, et de 3 francs par jour aux hommes du peuple qui seraient membres des comités révolutionnaires. Il fixa deux séances par semaine, le dimanche et le jeudi, à ces rassemblements patriotiques. Les séances devaient commencer à cinq heures et finir à dix.

Enfin un septième réorganisait le tribunal révolutionnaire. C'était la justice de la terreur.

Ce tribunal, institué par la vengeance le lendemain du 10 août, avait été jusque-là tempéré par les formes et par l'humanité des Girondins. En deux ans, il n'avait jugé qu'une centaine d'accusés et il en avait acquitté le plus grand nombre. L'installation de ce tribunal d'État rappela par ses formes que le peuple retirait à lui tous les pouvoirs, même la justice, et qu'il allait siéger lui-même et juger ses ennemis par l'organe des jurés, simples citoyens choisis dans la foule et élus par lui. Avant de monter à leur tribunal, ces jurés se présentèrent au peuple sur une estrade dressée au milieu de la place publique. De là ils adressèrent chacun ces mots à la multitude: « Peuple! je suis un citoyen de tel nom, de telle section, de tel quartier; ma maison est dans telle rue, j'exerce telle profession. Je somme tous les citoyens ici présents de déclarer s'ils ont quelque reproche à me faire. Avant que je juge les autres, jugez-moi. »

XXXII.

A peine ce décret de réorganisation du tribunal révolutionnaire était-il porté, que la Convention nomma les juges et les jurés. Les juges étaient des hommes choisis par les Jacobins à l'exaltation des principes et à l'inflexibilité de cœur; les jurés, des hommes d'un patriotisme aveugle et d'une complaisance volontaire à la passion qui les employait. L'esprit de parti était toute leur justice. Ils se croyaient probes en ne refusant aucune tête, et incorruptibles en s'interdisant toute pitié. Séides d'un principe, la grandeur de la cause et l'intérêt du peuple leur

baient le crime et ne leur montraient que le résul-
Hommes incapables en général de servir plus noble-
t la cause à laquelle ils voulaient coopérer, ne pou-
pas prêter leur intelligence à la Révolution, ils lui
aient leur conscience. Ils s'y donnaient le dernier des
s pour en avoir un; rôle brutal et matériel. Ils s'y
ient volontairement la machine organisée des sup-
es. Ils s'honoraient de cette abjection. La mort était
essaire, selon eux, dans le drame de la Révolution. Ils
entaient à y jouer le rôle de la mort. Il y a de tels
mes partout dans l'histoire. Comme on trouve du
, du feu, du fer pour construire l'instrument du sup-
e, on trouve des juges pour condamner les vaincus,
satellites pour poursuivre les victimes, et des bour-
ıx pour les frapper.

XXXIII.

es juges étaient: Hermann, président du tribunal du
-de-Calais; Sellier, juge à Paris; Dumas (de Lons-le-
lnier), Brulé, Coffinhal, Foucault, Bravetz (des Hau-
-Alpes), Deliége, Subleyras (du Midi), Lefetz (d'Arras),
teuil, Lanne (de Saint-Pol en Picardie), Ragmey (du
a), Masson, Denizot, Harny, homme de lettres; David
Lille), Maire, Trinchard, Leclerc, presque tous avo-
s, juristes, hommes de loi subalternes, exercés par
bitude des tribunaux aux chicanes qui endurcissent
œur et aux formes qui suppriment la conscience. Les
és étaient des citoyens de Paris ou des départements,
s dans les conditions inférieures et dans les métiers
nuels de la population; hommes n'ayant pour lumiè-
que leur instinct et pour titres que leur dévouement.
les avait choisis aveugles, pour les avoir obéissants.
l'exception d'Antonelle, ancien nom de l'aristocratie
Midi et que ses liaisons avec Mirabeau avaient illus-
, on ne trouve, en parcourant la liste de ces soixante
és, *aucun nom qui* échappe par son propre éclat à l'ou-

bli. La vertu et la gloire dans les révolutions brillent souvent sur l'échafaud, jamais à côté.

La Convention nomma ensuite Ronsin général de l'armée révolutionnaire. Depuis les massacres de Meaux, auxquels Ronsin avait assisté, son nom avait un prestige de terreur et une teinte de sang. Ronsin, protégé de Danton et ami de Chaumette et d'Hébert, avait pris tous ses grades dans les insurrections de Paris. Passionné pour la gloire qu'il avait d'abord rêvée dans les lettres, il l'avait cherchée ensuite au plus profond de la démagogie. Il avait jeté la plume et pris le sabre. Sous l'uniforme de général populaire et sous l'extérieur d'un chef d'attroupement, il couvait des rêves et des calculs d'ambitieux ; il lisait l'histoire, il se trompait de temps. Il croyait que la Révolution aurait un Cromwell : il voulait l'être. Le rôle d'Henriot au 31 mai le tentait. Il espérait asservir un jour la Convention avec l'arme qu'elle lui remettait alors dans la main. Il recruta l'armée révolutionnaire de tout ce que Paris avait d'hommes de désordre, de pillage et de sang. « Que voulez-vous, répondit-il à ceux qui lui reprochaient d'y incorporer ainsi toutes les indisciplines, tous les vices et tous les crimes de la capitale; je sais comme vous que c'est un ramas de brigands, mais trouvez-moi d'honnêtes gens qui veuillent faire le métier auquel je les destine. »

L'armée organisée, le tribunal composé, il restait à leur désigner et à leur livrer légalement les coupables. Une grande loi d'accusation, universelle comme la république, arbitraire comme la dictature, vague comme le soupçon, était, selon la Montagne, nécessaire à l'omnipotence de la Convention. Il fallait donner une arme aux délateurs. Les ombrages et les colères du peuple n'avaient pas attendu cette loi. Depuis plusieurs mois, les comités révolutionnaires de Paris et des municipalités des départements avaient arrêté, sous le nom de suspects, les hommes présumés ennemis de la Révolution. Ceux à qui on ne pouvait imputer aucun crime, avaient pour crime le

soupçon qui les préjugeait coupables. C'était le droit de proscrire, remis à l'arbitraire.

Les Jacobins réclamaient à grands cris une mesure générale contre ces hommes douteux qui, sans être convaincus d'aucun délit, inquiétaient néanmoins la république. Entre les innocents et les coupables, ils voulaient créer une catégorie de citoyens qui seraient, jusqu'à la paix et jusqu'au triomphe, les ilotes et les otages de la Révolution. La loi les gênait pendant le combat. Ils voulaient mettre, par une loi supérieure, une partie de la France hors la loi. Le comité de salut public le voulait aussi, nonseulement pour tenir le glaive suspendu sur toutes les têtes, mais aussi pour soustraire au peuple lui-même le droit d'emprisonner et de frapper au hasard, et pour se charger lui seul de servir les soupçons et les vengeances de tous. Danton et Robespierre voulaient que les fureurs et les injustices même du peuple fussent gouvernées.

XXXIV.

Merlin de Douai présenta dans cette intention, le 17 septembre, un projet de décret, dont les mailles, tressées et serrées par un légiste habile, embrassaient la France entière dans un réseau de suspicion légale, et ne laissaient rien de sûr à l'innocence, rien d'inviolable à la délation. Merlin de Douai était un de ces légistes érudits, qui, sans partager au fond ni les égarements ni les fureurs des passions dans les temps d'orages, mettent le sang-froid et la science au service de l'homme de loi, de l'idée régnante. Aujourd'hui jurisconsultes impassibles de la république, demain jurisconsultes modérés de la monarchie. Bien que ces hommes prêtent la forme légale aux excès des partis qu'ils servent involontairement ainsi de leur autorité et de leur nom, il serait injuste d'accuser leur mémoire seule de l'usage que le crime a fait de leur législation. Ils ont même cela pour excuse à leur fatale complaisan-

ce, qu'ils trompent, même en leur obéissant, les passions extrêmes de ceux qui les emploient, et qu'ils réservent quelque humanité dans les révolutions, quelque liberté dans les contre-révolutions. Les intentions secrètes de Merlin, en présentant la loi des suspects, étaient, dit-on, autant d'abriter des victimes contre les égorgements du peuple que de livrer des coupables au tribunal révolutionnaire. Le temps était tel, que les prisons ouvertes en masse aux suspects lui semblaient le seul asile contre les assassinats.

Le décret de Merlin, composé de soixante-quatorze incriminations nouvelles et successivement accru de tous les soupçons rêvés par l'ombrageuse imagination des délateurs, devint l'arsenal le plus complet d'arbitraire que jamais la complaisance d'un légiste eût remis aux mains d'un pouvoir.

L'article premier portait : « immédiatement après la publication du présent décret, tous les gens suspects qui se trouvent sur le territoire de la république, et qui sont encore en liberté, seront mis en arrestation :

» Sont réputés suspects, ceux qui, par leur conduite, leurs écrits ou leurs propos, se sont montrés partisans de la tyrannie et du fédéralisme, et ennemis de la liberté;

» Ceux qui ne pourront pas justifier de leurs moyens d'existence et de l'accomplissement de leurs devoirs civiques;

» Ceux à qui on aura refusé des certificats de civisme;

» Ceux des ci-devant nobles, pères, mères, fils, filles, frères, sœurs, maris, femmes, agents d'émigrés, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la Révolution...

— « Suspects, ajoutait Barrère en commentant les catégories, les nobles ! Suspects, les hommes de cour, les hommes de loi ! Suspects, les prêtres ! Suspects, les banquiers, les étrangers, les agioteurs ! Suspects, les hommes plaintifs de tout ce qui se fait en révolution ! Suspects, les hommes affligés de nos succès ! »

Un dernier article enfin, suppléant à toutes les omissions qui pouvaient avoir échappé au législateur, étendait la peine jusqu'à ceux qui seraient déclarés purs, et autorisait les tribunaux criminels à faire emprisonner les accusés dont ils auraient reconnu l'innocence et prononcé l'acquittement.

XXXV.

Les prisons ne suffisant pas à contenir l'immense population des captifs que cette loi arrachait à leurs demeures, les maisons nationales, les hôtels confisqués, les églises et les couvents furent convertis partout en maisons de détention. La peine de mort, multipliée à proportion de cette multiplication des crimes, vint, d'heure en heure et de décret en décret, armer les juges du droit de décimer les suspects. Refusait-on de marcher en personne à la frontière ou de livrer ses armes à ceux qui marchaient? la mort! Donnait-on asile à un émigré ou à un fugitif? la mort! Faisait-on passer de l'argent à un fils ou à un ami hors des frontières? la mort! Entretenait-on une correspondance même innocente avec un exilé ou en recevait-on une lettre? la mort! Manquait-on à dénoncer les conspirateurs, les individus hors la loi ou ceux qu'on savait les avoir recélés? la mort! Aidait-on les détenus à communiquer par écrit ou verbalement avec leurs proches? la mort! Avilissait-on la valeur des assignats? la mort! En achetait-on à prix d'argent? la mort! Deux témoins attestaient-ils qu'un prêtre, un noble, un prolétaire avaient pris part à un attroupement contre-révolutionnaire? la mort! Enfin brisait-on ses fers et cherchait-on à éviter la mort par la fuite? encore la mort pour punir jusqu'à l'instinct de la vie! La mort même fut bientôt suspendue sur les juges. Un décret, rendu quelques jours plus tard, ordonnait la destitution, l'emprisonnement et le jugement des comités révolutionnaires qui auraient laissé en liberté un seul suspect!

XXXVI.

Ainsi: une loi qui ne reconnaissait aucun innocent de ceux qu'on voudrait considérer comme coupables; l'opinion imputée à crime; le soupçon converti en preuve; la délation érigée en devoir; un tribunal révolutionnaire pour appliquer ce code au signe du comité de salut public; une armée révolutionnaire pour contenir Paris et pour conduire en masse les suspects aux prisons et les accusés au tribunal; l'instrument du supplice dressé dans toutes les villes principales et promené dans les villes secondaires; enfin des commissaires de la Convention, désignés par le comité de salut public, se partageant les provinces et les armées et allant partout surveiller, accélérer ou modérer le jeu terrible de la dictature; la Convention délibérant et agissant au centre, présente partout par ses représentants en mission, entretenant avec eux une correspondance incessante, les inspirant, les stimulant, les châtiant, les rappelant, les renvoyant retrempés dans l'énergie révolutionnaire dont elle était elle-même incendiée; tel fut le mécanisme terrible de la dictature qui succéda aux hésitations et aux tiraillements du gouvernement, après la chute des Girondins, et qu'on appela la *terreur*. Irrésistible et atroce comme le désespoir d'une révolution qui se sent avorter et d'une nation qui se sent périr, cette dictature fait à la fois trembler d'étonnement et frémir d'horreur. On ne peut juger ce gouvernement d'extrémité d'après les règles ordinaires des gouvernements. Il s'appela lui-même gouvernement révolutionnaire: c'est-à-dire subversion, combat, tyrannie. La Convention se considéra comme la garnison de la France, renfermée dans une nation en état de siége. Résolue de sauver la Révolution et la patrie ou de s'ensevelir la première sous leurs ruines, elle suspendit *toute loi* devant la seule loi du danger commun. Elle

créa la domination du salut public contre elle-même et contre ses ennemis, ou plutôt elle créa un mécanisme révolutionnaire sorti d'elle, au-dessus d'elle, plus fort qu'elle; se dévouant ainsi volontairement elle-même à être dominée, asservie et décimée par la tyrannie qu'elle avait construite.

La Convention ne fit pas cela seulement par cet entraînement brutal qui porte les hommes à ne reconnaître de juste et de légal que la passion qui les fanatise pour une idée, ou la fureur qui les transporte contre leurs ennemis; elle le fit aussi par politique. Elle était en présence d'un double danger qu'elle ne se dissimulait pas; l'anarchie, la guerre civile et la guerre étrangère. Elle sentait qu'elle serait bientôt le jouet des caprices de la commune et des mouvements séditieux de la populace de Paris agitée par la turbulence de démagogues subalternes, si elle ne prenait pas des mains de ces démagogues eux-mêmes l'arme de la terreur qu'ils lui offraient aujourd'hui et qu'elle suspendrait demain sur leurs propres têtes. Ni Danton, ni Robespierre, ni leurs collègues éclairés ne voulaient livrer la Convention à la merci et à la dérision du premier factieux de la commune qui viendrait lui dicter des ordres comme au 10 mars ou au 31 mai. Plus ces hommes avaient touché de près à la sédition pendant qu'elle servait leurs principes ou leur fortune, plus ils connaissaient sa démence, et plus ils redoutaient ses secousses, maintenant qu'ils voulaient asseoir la république. Ce n'était pas une populace turbulente et débordée dans la rue, que rêvait Robespierre; c'était le règne calme et régulier du peuple personnifié par ses représentants. Ce n'était pas l'agitation permanente d'une capitale que voulait Danton, c'était le gouvernement fort et irrésistible d'une république nationale. Ni l'un ni l'autre ne voyaient la nation dans la commune. Ils sentaient tous deux que la Révolution, concentrée dans Paris et déchirée par les factions de la place publique, expirerait bientôt étouffée dans son propre foyer. Ils voulaient

faire respecter la représentation nationale. Ils voulaient dominer, à l'aide d'une terreur légale, la terreur populaire qui avait fait si souvent trembler la représentation. Il leur fallait la terreur révolutionnaire pour intimider et pour refréner la Révolution. Il la leur fallait pour pousser les masses aux frontières contre Lyon, contre Marseille, contre Toulon, contre la Vendée; pour imposer aux armées la discipline, aux généraux la victoire, à l'Europe la stupeur, à tous le prestige sinistre de la Convention, et pour arracher par la peur à la nation ces efforts surnaturels d'impôts, d'armements, de levées en masse qu'on ne pouvait plus attendre du patriotisme découragé. La *terreur* fut donc bien moins inventée, par Robespierre et par Danton, contre les ennemis intérieurs de la république que contre les excès et les anarchies de la Révolution elle-même.

Au moment où la Convention l'organisa, le royalisme et l'aristocratie, émigrés ou anéantis, n'inquiétaient plus personne. La terreur ne pouvait atteindre ni les émigrés ni les Vendéens en armes; elle ne pouvait, au contraire, que les animer davantage et les rendre plus irréconciliables avec une république qui ne leur promettait que l'échafaud. Les émigrés et les Vendéens furent le prétexte; les anarchistes furent le but. L'échafaud qu'ils demandaient à grands cris fut élevé surtout contre eux.

XXXVII.

De plus, la *terreur* ne fut pas, comme on le pense, un libre et cruel calcul de quelques hommes délibérant de sang-froid un système de gouvernement. Elle ne naquit pas d'une seule fureur ni d'un seul jour. Elle naquit, peu à peu, des circonstances, de la tension des choses et des hommes placés les uns vis-à-vis les autres, dans des impossibilités de situation auxquelles, leur génie insuffisant ne trouvant pas d'issue, ils ne pouvaient échapper, pensaient-ils, que par le glaive et par la mort. Elle na-

quit surtout de cette rivalité fatale d'ambition, de popularité, de cette enchère de gages patriotiques, que chaque homme et chaque parti reprochaient à l'homme et au parti rivaux de ne pas donner assez à la Révolution: Barnave à Mirabeau; Brissot à Barnave; Robespierre à Brissot; Danton à Robespierre; Marat à Danton; Hébert à Marat; tous aux Girondins. En sorte que, pour justifier son patriotisme, chaque homme ou chaque parti dut en exagérer les preuves, en exagérant les mesures, les soupçons, les excès, les crimes; jusqu'à ce que de cette pression commune que tous ces hommes et tous ces partis exerçaient les uns sur les autres, il résultât une émulation générale, moitié feinte, moitié sincère, qui les saisit et qui les enveloppât tous dans la terreur mutuelle qu'ils se communiquaient et qu'ils rejetaient sur leurs ennemis pour l'écarter d'eux.

XXXVIII.

Ajoutez-y, dans le peuple lui-même, l'agitation convulsive d'une révolution de trois ans; la crainte de perdre une conquête dont il sentait d'autant plus le prix qu'elle était plus récente et plus disputée; la fièvre incessante que les tribunes, les journaux, les clubs soufflaient chaque jour sur la multitude; la cessation de travail par les ouvriers; les perspectives de loi agraire et de pillage général du sol par les classes affamées de propriété; le patriotisme désespéré; la trahison des généraux; les frontières envahies; les Vendéens relevant le drapeau de la royauté et de la religion détruites; la disparition du numéraire; la disette des subsistances; la faim; la panique; l'habitude du meurtre donnée à la populace de Paris par les journées du 14 juillet, du 6 octobre, du 10 août, du 2 septembre; le spectacle de l'échafaud qui avait aguerri les yeux aux supplices; enfin cette rage brûlante d'extermination qui se cache, comme un goût dépravé, dans les instincts de la multitude, qui se révèle dans les com-

motions, et qui demande à s'assouvir de sang quand on lui en a laissé respirer l'odeur: tels étaient les éléments qui concoururent à enfanter la *terreur*. Calcul chez quelques-uns, entraînement chez d'autres, faiblesse chez ceux-ci, concession chez ceux-là, peur et fureur dans le plus grand nombre; épidémie morale répandue dans un air depuis longtemps vicié, et à laquelle les ames prédisposées n'échappent pas plus que les corps morbides à la maladie régnante; accès de fièvre qui saisit à la fois tout un peuple et qui surexcite, jusqu'au transport, la tête et le bras d'une population délirante; contagion à laquelle tout le monde apporte son miasme et sa complicité, bien que nul n'en soit exclusivement coupable, la *terreur* naquit d'elle-même et finit comme elle était née, quand la tension générale des choses se relâcha, sans avoir la conscience de sa fin comme elle n'avait pas eu la conscience de son commencement. Ainsi procèdent les choses humaines auxquelles notre infirmité se plaît à chercher une seule cause quand elles sont le résultat de mille causes complexes et opposées, et auxquelles on donne le nom d'un seul homme quand elles ne doivent porter que le nom du temps!

XXXIX.

La Convention pouvait-elle écarter d'elle la nécessité d'un gouvernement arbitraire, dictatorial, armé d'une intimidation puissante, dans les circonstances où se trouvaient la république et la France, et où elle se trouvait elle-même? Quelle que soit la réponse que se fasse à soi-même le philosophe ou l'homme de loi, l'homme d'État ne peut hésiter. Sans un gouvernement concentré et exceptionnel, la Révolution périssait inévitablement, sous l'anarchie au dedans et sous la contre-révolution au dehors.

La coalition des rois cernait la France et l'étouffait dans l'étreinte de sept cent mille hommes. Les émigrés

marchaient à la tête des étrangers, et fraternisaient déjà, dans Valenciennes et dans Condé conquis, avec le royalisme. La Vendée soulevait le sol entier de l'Ouest et nouait d'une main son insurrection religieuse avec l'insurrection de la Normandie, de l'autre avec l'insurrection du Midi. Marseille arborait le drapeau du fédéralisme à peine abattu à Paris. Toulon et la flotte tramaient leur défection et ouvraient leur rade et leurs arsenaux aux Anglais. Lyon, se déclarant municipalité souveraine, emprisonnait les représentants du peuple et dressait la guillotine contre les partisans de la Convention.

La commune de Paris, fière de son dernier triomphe, affectait vis-à-vis de la représentation nationale la modération de la force, mais conservait une attitude qui tenait plus de la menace que du respect. Pache, Hébert, Chaumette, Ronsin, Vincent, Leclerc, Jacques Roux, les amis et continuateurs de Marat, les Cordeliers n'avaient pas licencié les attroupements du 31 mai et déclamaient audacieusement contre la somnolence de Danton, contre la faiblesse de Robespierre, contre les lenteurs du comité de salut public. Orgueilleux d'avoir décimé déjà la Convention, ils annonçaient tout haut le projet de la décimer encore. Ils lui demandaient impérieusement contre les mœurs, contre le culte, contre la propriété, contre le commerce, des mesures que la Convention ne pouvait leur concéder sans bouleverser de fond en comble tous les éléments de l'ordre social. Les clubs, les comités révolutionnaires, les assemblées des sections, la place publique, les faubourgs, les journalistes faisaient écho à ces doctrines et offraient leurs bras pour y plier la représentation asservie. Le peuple ne parlait que de se faire justice à lui-même et de renouveler, en les surpassant, les assassinats de septembre. Comment un corps politique jeté au milieu de cette tempête, ne pouvant ni négocier avec l'Europe, ni pacifier les insurrections de l'intérieur, ni se défendre lui-même dans Paris par la force des lois brisées dans sa main, pouvait-il se maintenir et sauver avec lui la ré-

publique et la patrie par la seule force abstraite d'une constitution qui n'existait plus, et sans s'environner de prestige, de l'omnipotence et d'un appareil intimidant de force et de répression contre ses amis et contre ses ennemis?

XL.

La dictature de la Convention n'était point toute une usurpation, car la Convention c'était la Révolution même concentrée à Paris, et la Révolution c'était la France. La France et la Révolution n'avaient donc en ce moment d'autre gouvernement national que dans la Convention. La Convention avait donc, selon elle, tous les droits de la Révolution et de la France. Le premier de ces droits c'était de se sauver et de survivre. La seule loi, dans un tel moment, c'était un *hors la loi* universel qui intimidât tous les complots, qui abattît toutes les résistances, qui écrasât toutes les factions, et qui saisît, à force de promptitude et de stupeur, un pouvoir qui manquait à tout et à tous, et sans lequel tout périssait à la fois. Ce pouvoir, Robespierre, Danton, la Montagne eurent l'audace de le chercher et de le trouver dans le fond même de l'anarchie. La Convention eut l'énergie et le malheur de s'associer à leur entreprise et d'assumer sur elle une éternelle responsabilité. En forgeant la dictature, elle crut forger une arme défensive indispensable, dans sa pensée, au salut de la liberté; mais l'arme de la tyrannie est trop lourde pour le bras des hommes. Au lieu de menacer avec choix et mesure, elle frappa au hasard, sans justice et sans pitié. L'arme emporta la main. Là fut le crime, et c'est ce crime qu'expie encore aujourd'hui la liberté.

Elle raisonnait ainsi: « Les idées ont le droit d'éclore, les vérités ont le droit de combattre, les révolutions qui résument ces idées et ces vérités ont le droit de se défendre et de triompher. La Convention représente-t-elle *la* Révolution? Oui. — A-t-elle le droit de la sauver?

ıi. — Le salut de l'idée et de la vérité révolutionnai-
; exige-t-il une dictature de l'Assemblée nationale aussi
;itime et aussi omnipotente que la nation elle-même?
ıi. — La volonté nationale, souveraine est-elle la loi
moment? Oui. — Les circonstances exigent-elles sous
ine de mort que cette loi soit efficace contre toutes les
:tions, intimidante, irrésistible et par conséquent ex-
ptionnelle? Oui encore. » Le gouvernement fortement
ıitaire de la Convention était donc inévitable dans le
›ment où il fut créé. Faire des lois temporaires, sévères,
partiales, appliquer des pénalités, est le droit de toute
:tature; proscrire et tuer contre toutes les lois et contre
ute justice, inonder de sang les échafauds, livrer non des
cusés aux tribunaux, mais des victimes aux bourreaux,
mmander des jugements au lieu de les attendre, don-
r aux citoyens leurs ennemis pour juges, encourager
; délateurs, jeter aux assassins les dépouilles des sup-
iciés, emprisonner et immoler sur simples soupçons,
ıduire en crime les sentiments de la nature, confondre
; âges, les sexes, les vieillards, les enfants, les femmes,
; mères, les filles dans les crimes des pères, des maris,
s frères, ce n'est plus dictature, c'est proscription. Or
. fut le double caractère de la terreur. Par l'un, la
nvention restera monumentale sur la brèche de la pa-
.e sauvée et de la Révolution défendue; par l'autre, sa
émoire sera souillée du sang que l'histoire remuera
ernellement sans pouvoir l'effacer jamais sur son nom.

LIVRE QUARANTE-SIXIÈME.

I.

Une des premières grandes victimes de la terreur fut le général Custine. Son crime était de mettre de l'art dans la guerre. Les Montagnards voulaient une guerre au pas de course et au pas de charge. Il leur fallait des généraux plébéiens pour diriger les masses plébéiennes, et des généraux ignorants pour inventer la guerre moderne.

On a vu comment Custine, enlevé du milieu de son armée, dont il était adoré, par le commissaire de la Convention, Levasseur, était arrivé à Paris pour y rendre compte de son inaction. L'immense popularité dont il avait été couvert par ses premières invasions au cœur de l'Allemagne et par la prise de Mayence l'environnait encore. Les officiers l'admiraient, les soldats l'aimaient; une sorte de coquetterie soldatesque cachant l'adulation sous la rudesse, une sévérité de discipline qui sévissait et qui cédait à propos, une éloquence naturelle, des mœurs à la fois libres et martiales, une grande fortune géné-

reusement prodiguée dans les camps, l'aristocratie d'un nom dont la démocratie elle-même subissait le prestige, des opinions qu'on croyait inclinées vers les Girondins, enfin la faveur secrète des royalistes, qui aimaient à le soupçonner d'arrière-pensée pour la monarchie, tout concourait à répandre autour de Custine l'intérêt qui s'attache à la gloire, à l'espérance et à la persécution. Sa présence à Paris avait ranimé tous ces sentiments: l'enthousiasme et les applaudissements soulevés par son apparition dans les lieux publics, dans les promenades, aux théâtres, firent craindre à la Convention qu'en appelant à Paris un accusé elle n'eût appelé un maître, et que le rôle de Cromwell ne tentât le général obéissant. Elle se hâta de le faire arrêter et de le livrer aux juges. Ce n'était pas au moment où elle voulait s'emparer de la toute-puissance qu'elle eût voulu reconnaître dans l'armée une autre popularité que la sienne, et ménager un ascendant avec lequel elle aurait eu plus tard à compter. Le crime de Custine était de paraître nécessaire. On ne voulait plus d'hommes nécessaires, on voulait que la patrie fût seule et fût tout.

On entrevoyait, en ce qui concernait l'armée, deux partis dans la Convention et dans le comité de salut public: le parti de Danton et le parti de Robespierre. Danton et les siens, Fabre d'Églantine, Legendre, Chabot, Drouet, Camille Desmoulins, Bazire, Alquier, Merlin de Thionville, Merlin de Douai, Delmas, avaient toujours entretenu, avec les généraux de la république, des intelligences qui attestaient dans ces conventionnels des arrière-pensées d'intervention militaire, dont ils caressaient de loin les instruments. Ils se ménageaient la faveur des armées; ils entretenaient des correspondances et des amitiés avec les chefs; ils visitaient les camps; ils partageaient, disait-on, les dépouilles; ils étaient les patrons des généraux dans les bureaux du ministère de la guerre; ils affichaient des amitiés avec ceux-là même dont les noms illustres et le républicanisme douteux rendaient la fréquentation

suspecte aux Jacobins. Tout récemment, Camille Desmoulins venait d'exciter la colère des patriotes en se déclarant l'ami de Dillon, qu'il voulait porter au commandement de l'armée du Nord, et en lacérant d'invectives les accusateurs de ce général. Cet écrivain étourdi avait accusé le comité de salut public de désorganiser les armées en touchant aux plans des généraux avec des mains ineptes. La Montagne indignée n'avait pardonné à Camille Desmoulins que par pitié pour la légèreté de son caractère. Les Montagnards l'avaient regardé, dit-il lui-même, avec cet œil inquiet et irrité dont les chevaliers romains regardaient, au sortir du sénat, César suspecté d'avoir trempé dans la conjuration de Catilina.

Les choses s'aigrissaient depuis la fuite de Dumouriez; tout semblait trahison. Dillon, Miranda étaient arrêtés. Les amis de Danton, et Legendre lui-même, disaient qu'il fallait abandonner quelques têtes de généraux. Robespierre ne faisait que suivre l'instinct de sa nature et qu'obéir aux ombrages de son caractère, en pressant l'accusation de Custine, et en abattant tous les chefs militaires sur lesquels l'armée porterait les yeux plus que sur la patrie. La liberté était son but; il ne voulait d'armée que pour la défendre dans son berceau. La seule force du peuple devait être, selon lui, le peuple lui-même. L'armée, instrument de gloire, avait toujours été tournée dans l'histoire en instrument de tyrannie. L'armée, à ses yeux, était l'arme des rois. La victoire donnait aux généraux la popularité des camps; la popularité des camps leur donnait l'impatience du joug civil. De général tout-puissant redevenir citoyen obéissant lui semblait un effort supérieur à la vertu humaine. Il ne voulait pas que l'armée prît l'habitude d'admirer un chef et que le peuple se laissât corrompre par la gloire. Dès le temps de l'Assemblée législative, on l'avait vu s'opposer seul à la guerre demandée par les Jacobins. Il avait prévu de loin les trahisons ou les dictatures, plus fatales aux révolutions que les anarchies. Il persévérait dans sa pensée. Luckner,

la Fayette, Dumouriez, Custine, Dillon, Biron n'avaient jamais obtenu grâce devant lui. Les victoires l'avaient trouvé plus froid et plus amer que les défaites, car il voyait plus de danger dans la renommée d'un général heureux que dans la perte d'une bataille. Amant exclusif jusqu'à la cruauté de l'idée démocratique, il en était jaloux jusqu'à lui sacrifier le patriotisme.

II.

Custine parut devant le tribunal, escorté des souvenirs de ses triomphes et soutenu par la présence de sa belle-fille, dont la beauté, la grâce, l'esprit, la séduction, les larmes attendrissaient la rigueur des ames. Cette jeune femme avait épousé le fils unique de Custine, lequel était déjà emprisonné. Elle ne quittait le cachot de son mari que pour consoler son beau-père dans sa prison et l'accompagner au tribunal. Custine n'avait été pour elle pendant son élévation qu'un censeur exigeant et chagrin. L'infortune du général avait tout fait oublier à madame de Custine. Elle s'était dévouée au salut et à la consolation de l'homme dont elle avait eu souvent à déplorer la dureté. Elle voulait prouver son amour à son mari en lui rendant un père. Elle avait assiégé de sollicitations les juges, les jurés, les membres des comités. Elle se montrait devant le tribunal, à côté de Custine, comme l'innocence qui dissipe le soupçon. Custine n'avait eu que les faiblesses et les inconséquences de son orgueil. Il avait trahi les espérances de la république, il n'avait ni trahi ni vendu sa patrie. Le sentiment de son innocence, le besoin que l'armée avait de ses talents le rendaient calme et fier devant ses accusateurs. La supériorité de ses connaissances militaires sur celles des témoins qui l'inculpaient, la sûreté de sa mémoire, la promptitude et la netteté de ses répliques, la chaleur vraie de son patriotisme, et enfin cette éloquence martiale dont les camps avaient exercé en lui le don naturel, donnaient aux séances

du tribunal révolutionnaire l'attrait et la solennité d'une tragédie. C'était la première grande ingratitude de la république.

III.

Fouquier-Tinville, l'accusateur public, bouche de fer de la terreur, indifférente à la vérité ou à la calomnie, lut une longue et confuse accusation où tous les actes militaires de Custine, et principalement ses retraites, et l'abandon de Mayence, étaient travestis en actes de trahison. On entendit de nombreux témoins. Les uns étaient des délateurs en titre qui couraient les camps pour y enregistrer les murmures vagues et les mécontentements personnels des troupes; les autres étaient des démagogues allemands de Mayence ou de Liége, imputant au général français d'avoir méprisé leurs conseils et modéré leurs excès. Les autres enfin étaient des représentants du peuple en mission auprès des armées, tels que Montaut, Lequinio, Léonard-Bourdon, Merlin de Thionville, Couturier, Hentz; ceux-là furent les plus réservés dans leurs témoignages. Ils parlèrent de Custine en hommes qui avaient désapprouvé quelquefois sa conduite, mais qui avaient le sentiment de son innocence et le respect de son malheur. Aucun ne prononça le mot de trahison.

Custine discuta les différents chefs d'accusation, débattit les témoignages, rétablit les faits, les circonstances, les dates, et anéantit toutes les inculpations avec un sang-froid, une lucidité et une force qui grandirent justement la renommée de son talent sur ce champ de bataille où il disputait son honneur et sa vie. Aucune preuve ne fut produite. Il ne resta de soupçon que dans l'ame de ceux qui voulaient en avoir. Le patriotisme indigné du général eut des accents de grandeur et de sincérité qui confondaient l'ingratitude de sa patrie.

IV.

Levasseur de la Sarthe ayant dit au tribunal qu'il avait remarqué dans la conduite de Custine les mêmes symptômes de trahison qui avaient caractérisé la conduite de Dumouriez, pour livrer ses propres soldats à la merci de l'ennemi : « Moi ! s'écria Custine pour toute réponse et en levant les bras au ciel, moi ! avoir médité de faire massacrer mes braves frères d'armes ! » Quelques larmes coulèrent de ses yeux et furent sa seule réfutation.

Cependant l'impatience des Jacobins gourmandait la lenteur du tribunal. La conviction de l'innocence, l'attendrissement ou l'admiration gagnaient tous les cœurs. Les jurés flottaient entre leur conscience et leur opinion. Custine termina les débats par un discours de deux heures, où la clarté de la réfutation, la dignité des sentiments, le pathétique mâle et sobre de l'homme de guerre et l'éloquence révolutionnaire du patriote convaincu ne laissèrent aucun des innombrables spectateurs sans émotion et sans respect. On croyait et il croyait lui-même à son acquittement. Sa belle-fille versait des larmes de joie. Les jurés, à une majorité inattendue, déclarèrent la culpabilité. Le tribunal prononça la peine: c'était la mort.

Il était nuit. Le général, entouré d'une haie de gendarmes, rentra dans la salle pour entendre son jugement. L'anxiété du doute pâlissait son visage. Il promenait des regards incertains sur la foule, comme pour interroger les visages sur son sort. Mais la foule elle-même ne savait rien. Les flambeaux qui éclairaient pour la première fois le prétoire, depuis l'ouverture du procès, annonçaient à Custine que la délibération des jurés avait été longue, et que sa tête avait été disputée à peu de voix. L'auditoire palpitant, l'attitude consternée des juges lui donnèrent pour la première fois le pressentiment du supplice. Il s'assit les yeux fixés sur le président. Coffinhal

lut la déclaration du jury et lui demanda, selon l'usage, s'il avait à réclamer contre la peine de mort que l'accusateur public sommait les juges de prononcer contre lui.

L'ame de Custine parut bouleversée, moins par la terreur de la mort que par l'étonnement de l'injustice. Il promena ses regards autour de lui pour y chercher ses défenseurs et pour implorer une dernière voix. Ses défenseurs s'étaient retirés. Ne les apercevant pas, Custine se retourna vers le tribunal avec un geste d'abandon de soi-même. « Je n'ai plus un seul défenseur, s'écria-t-il; ils se sont tous évanouis. Ma conscience ne me reproche rien. Je meurs calme et innocent. »

V.

On emporta sa belle-fille évanouie. La salle se taisait ou sanglotait. Des applaudissements éclataient au dehors parmi le peuple. Custine rentra dans le greffe de la Conciergerie, salle d'attente entre la mort et la vie. Il y tomba à genoux, le front dans ses mains, et resta ainsi prosterné deux heures, abîmé dans ses réflexions et sans proférer une parole. Peut-être pesait-il en lui-même ce qu'il avait sacrifié de son rang, de son sang, de son devoir envers le trône et de sa foi de chrétien à la Révolution, contre la récompense qu'il recevait en ce moment d'elle. En se relevant, il demanda un prêtre et passa la nuit tout entière avec le ministre de Dieu. Sa fin démentit sa vie. Il demanda la force de mourir à cette religion contre laquelle il avait combattu à la tête des soldats de la république. Il s'avoua ainsi le vaincu des doctrines dont il s'était déclaré l'ennemi. Il ne garda rien, dans ces derniers moments, de ce *décorum* de la mort du soldat, qu'il avait si souvent bravée sur le champ de bataille. L'homme et le père se montrèrent seuls; le guerrier disparut. Il écrivit une lettre touchante à son fils pour lui recommander *le soin* de sa mémoire dans les beaux jours de la *république,* et la réhabilitation de son innocence dans le cœur

lu peuple, quand le temps détromperait le soupçon. Il nonta sur la charrette, les mains liées. Une redingote de lrap bleu, qui conservait quelques couleurs et quelques galons d'uniforme, révélait seule la dignité du général dans le costume du condamné. Il baisait avec ardeur un crucifix que son confesseur, assis à côté de lui, pressait sur ses lèvres. Ses yeux, mouillés de larmes, se portaient alternativement de la foule au ciel, comme s'il eût reproché son inconstance à ce peuple, et demandé justice à Dieu. Descendu de la charrette au pied de l'échafaud, il tomba de nouveau à genoux sur le premier degré de l'échelle. Sa prière, que l'on n'osait interrompre, parut redoubler de ferveur et se prolongea longtemps. Il monta enfin d'un pas ferme; et regardant un moment le couteau comme si c'eût été la baïonnette de la patrie, il se remit aux mains du bourreau et mourut. Cette mort fit rentrer toutes les pensées de trahison dans les cœurs des généraux, toutes les insubordinations dans le devoir; elle fit tomber devant l'armée étonnée la tête de son chef le plus populaire. Elle lui montra qu'elle n'avait d'autre chef que la Convention. Elle donna aux représentants du peuple sur les frontières un caractère d'inflexibilité qui commanda l'obéissance et l'héroïsme par la terreur. Le parti militaire émigré avec la Fayette, transfuge avec Dumouriez, décapité avec Custine, honteux et silencieux avec Danton, fut complètement anéanti par ce supplice et n'essaya plus de lutter contre Robespierre, devenu le symbole du peuple et la seule tête dominante de la république.

VI.

Quatre-vingt-dix-huit exécutions venaient d'ensanglanter l'échafaud en soixante jours. La hache de la terreur une fois remise dans les mains du peuple, on ne pouvait plus la lui retirer. L'implacable et lâche vengeance demandait sans cesse la tête de Marie-Antoinette. L'impopularité *aveugle* de cette infortunée princesse avait sur-

vécu même à sa chute et à sa disparition. Elle était, dans les propos du peuple endurci, la contre-révolution enchaînée, mais la contre-révolution encore vivante. En immolant Louis XVI, le peuple savait bien qu'il n'avait immolé que la main. L'ame des cours était, pour les ennemis de la royauté, dans Marie-Antoinette. A ses yeux, Louis XVI était la personne de la royauté, sa femme en était le crime. Déjà, depuis quelques jours, le conseil de la commune retentissait d'accusations significatives contre ceux des commissaires de la commune qui témoignaient aux prisonniers du Temple quelques égards ou quelque pitié. L'insolence et l'outrage leur étaient commandés comme une vertu de leur opinion. Les exhumations des sépulcres de Saint-Denis, ordonnées par la Convention sur les injonctions de la commune, allaient disperser jusqu'aux cendres des rois. Comment épargner les personnes royales qui respiraient encore au milieu de Paris? Il semblait aux Jacobins impitoyables que l'atmosphère de la république serait *calmée et purifiée* par ce sang qui leur était odieux. Le comité de salut public ordonna à Fouquier-Tinville de presser le jugement.

VII.

Aucun membre du comité ne regardait la reine comme innocente de haine contre la république, aucun ne la croyait dangereuse à la Révolution; quelques-uns rougissaient de la nécessité de livrer cette victime. Robespierre lui-même, si acharné contre le roi, aurait voulu préserver la reine. « Les révolutions sont bien cruelles, disait-il à cette époque. Il n'y a point de sexe ni d'âge devant elles. Les idées sont impitoyables; mais le peuple devrait savoir aussi pardonner. Si ma tête n'était pas nécessaire à la Révolution, il y a des moments où j'offrirais ma tête au peuple en échange d'une de celles qu'il nous demande. »

Saint-Just seul ne laissait dévier, par aucun sentiment, l'inflexibilité de la ligne qu'il traçait dans le comité à la marche de la république. Quant au reste de la Montagne, Collot, Legendre, Camille Desmoulins, Billaud-Varennes, Barrère, emportés par la colère et entraînés par la faiblesse dans le mouvement général du moment, ils cherchaient à deviner les instincts de la multitude afin de lui plaire en les servant. Restait la compassion de l'opinion, qui pouvait s'émouvoir pour une reine, pour une veuve, pour une mère, pour une captive, immolée de sang-froid par tout un peuple. Mais l'opinion, asphyxiée par la terreur, était dominée par l'échafaud. La peur rend égoïste comme la prospérité. Chacun avait trop pitié de soi-même pour garder de la pitié aux malheurs d'autrui.

VIII.

Nous avons laissé la famille royale au Temple, au moment où le roi s'arrachait aux derniers embrassements pour marcher à l'échafaud. La reine, couchée tout habillée sur son lit, était restée, pendant les longues heures d'agonie du 21 janvier, abîmée dans de longs évanouissements interrompus par des sanglots et des prières. Elle avait cherché à deviner le moment précis où le couteau fatal trancherait la vie de son mari, pour attacher son ame à la sienne et invoquer comme protecteur au ciel celui qu'elle perdait comme époux sur la terre. Les cris de Vive la république, qui s'étaient reproduits de proche en proche, du pied de la guillotine jusqu'au pied de la Bastille, et le roulement des pièces de canon qui rentraient des boulevards dans les sections, avaient indiqué à la reine ce moment. Elle désirait ardemment connaître les funèbres détails des dernières pensées et des dernières paroles de son mari. Elle savait qu'il mourrait en homme et en sage, elle avait besoin de savoir s'il était mort en roi. Une faiblesse devant son peuple et devant la postérité l'aurait plus humiliée que l'échafaud. Le con-

seil de la commune refusa à Marie-Antoinette cette consolation. Cléry, devenu plus précieux pour elle depuis ses dernières communications avec son maître, et emprisonné encore pendant plus d'un mois dans la tour, n'eut plus d'entrevue avec les captives. Il ne put remettre ni les boucles de cheveux, ni l'anneau de mariage. Ces reliques, presque teintes du sang du supplicié, furent scellées et déposées dans la salle de la tour où se tenaient les commissaires de la commune. Dérobées quelques jours après par le pieux larcin d'un municipal nommé Toulan, qui cachait sous l'apparence de ses fonctions un dévouement passionné à la reine, elles furent envoyées au comte de Provence.

IX.

La reine demanda à ses geôliers la permission de donner la dernière marque de respect à la mémoire de son mari, en portant son deuil. Cette demande fut accordée, mais à des conditions de simplicité et de parcimonie qui ressemblaient à une loi somptuaire sur la douleur. Par une autre délibération spéciale, le conseil de la commune accorda aussi quinze chemises au fils du roi.

Quelques relâchements de rigueur dans la captivité intérieure des princesses suivirent la mort du roi. Pendant les premiers moments, les commissaires du Temple crurent eux-mêmes que la république satisfaite ne tarderait pas à remettre en liberté les enfants et les femmes. Des municipaux indulgents laissaient entreluire cette possibilité dans leurs paroles. Madame Élisabeth et la jeune princesse cherchaient à la faire pénétrer dans l'ame de la reine, sinon comme une espérance, du moins comme une diversion à ses larmes; mais la reine y restait insensible; soit qu'elle ne crût pas aux retours d'humanité d'un peuple qui avait poussé le ressentiment jusqu'à l'échafaud pour un roi jadis aimé, soit que la liberté sans le trône et sans son mari lui parût moins désirable que la mort.

;e refusa obstinément à descendre au jardin, dont
enade lui avait été rouverte. « Il lui serait im-
, disait-elle en se rejetant dans les bras de sa
:e passer devant la porte de la chambre du roi,
ıier étage de la tour. Elle y verrait sans cesse la
son dernier pas sur les marches de l'escalier. »
rait ni air ni ciel qui pussent compenser pour
tel supplice de l'ame. Seulement, alarmée des sui-
ette réclusion complète sur la santé de ses enfants,
sentit, à la fin de février, à prendre un peu d'air
rcice sur la plate-forme de la tour.
nseil de la commune, informé de la curiosité que
nenades, aperçues du dehors, excitaient dans les
voisines, et suspectant des intelligences par le
disputa la vue de l'horizon aux captives. Il or-
par une délibération du 26 mars, que le vide des
x de la tour serait rempli par des jalousies qui,
ınt pénétrer l'air, intercepteraient le regard.
récautions, cruelles pour les enfants, étaient un
pour la reine. Elles lui dérobaient l'aspect d'une
ieuse, les bruits de la terre, et ne lui laissaient
: le ciel où elle aspirait. Sa santé s'altérait, sans
ame s'aperçut de la décadence de son corps. Elle
les nuits dans des insomnies que ses traits révé-
: matin. Sa sœur et sa fille la supplièrent de de-
l'ouverture d'une porte de communication entre
ıbre et la chambre contiguë dans laquelle on les
it elles-mêmes tous les soirs. La reine y consentit
:rence pour leur tendresse. Chaumette, procureur
de la commune, attendri par les larmes des prin-
t par le spectacle du dépérissement de la reine,
d'appuyer cette demande. Le lendemain il revint,
ıgné de Pache et de Santerre, annoncer à la reine
:onseil avait rejeté cette supplique.
: et Santerre ne purent contempler sans stupeur
ne abattue de tant de persécutions. Ils se retirè-
rayés de leur toute-puissance et enchaînés dans

les exigences d'une opinion qui, en les élevant au-dessus du peuple, leur défendait même d'être hommes.

X.

La captivité se resserra. Cependant la sensibilité, qui domine même l'opinion, avait introduit des hommes dévoués à travers les guichets du Temple. Un complot était ourdi par quelques-uns des municipaux pour adoucir la captivité des princesses et pour leur ménager des intelligences avec le dehors. Toulan, Lepitre, Beugneau, Vincent, Bruno, Merle et Michonis trompaient la surveillance des autres commissaires et les précautions de la commune.

M. Hue, valet de chambre du roi, resté libre et oublié dans Paris, était en communication avec ces commissaires et transmettait ainsi aux princesses les faits, les bruits, les espérances et les trames du dehors qui intéressaient leur situation. Ces communications, verbales ou écrites, ne pouvaient parvenir aux captives qu'avec des précautions et des ruses qui déconcertassent les yeux des autres commissaires. Les municipaux se surveillaient mutuellement. Un regard ou un geste d'intelligence surpris par l'un aurait conduit l'autre à l'échafaud. Toulan et Lepitre empruntaient la main de Turgy et l'intermédiaire des objets inanimés. Un poêle percé de bouches de chaleur était destiné à échauffer une salle du troisième étage qui servait d'antichambre commune à la reine et à madame Élisabeth; c'est dans les tuyaux de ce poêle que Turgy déposait les billets, les avis, ou les fragments de papiers publics qui devaient informer les princesses de ce qu'on voulait leur faire connaître. Les princesses y cachaient à leur tour les billets écrits avec ces encres sympathiques dont la couleur ne revit qu'au feu. Les événements intérieurs et extérieurs, la disposition des esprits, les progrès de la Vendée, les succès des armées étrangères, les éclairs de fausse espérance que faisaient luire des conspirations

ıimériques pour leur délivrance, et enfin quelques billts trempés des larmes d'une véritable amitié entraient nsi dans la prison de Marie-Antoinette. Mais l'espérance entrait pas jusque dans son cœur. L'horreur de sa siation était précisément de ne plus craindre et de ne us espérer. Elle n'avait plus même l'agitation de la uffrance qui lutte, elle avait la paix du désespoir et mmobilité du sépulcre avec la sensibilité de la vie. L'absence éternelle du roi laissait retomber sur elle ule tout le sentiment de ses infortunes. Plus occupée lui que d'elle-même pendant qu'il était là, le soin adoucir la captivité de son mari avait enlevé à la reine moitié du poids de ses peines. Rien ne la relevait plus sol ou elle était abattue. Ses enfants n'étaient pour le que des parties douloureuses et mutilées de son ame. était l'hérédité de son supplice placée devant elle, pour i rappeler qu'après elle quelque chose d'elle saignerait, mirait, expirerait encore. La sérénité de sa sœur l'enronnait, sans se communiquer à ses sens. Elle regardait adame Élisabeth comme une créature impassible, placée, r la sublimité de sa foi et par la résignation de sa nare, dans une sphère inaccessible aux passions et aux goisses de l'humanité. Elle la respectait, elle lui portait vie; mais la nature impressionable et passionnée de arie-Antoinette n'avait avec madame Élisabeth d'autre militude que la chute, d'autre contact que le malheur mmun. L'une était un ange, l'autre était une femme lles se touchaient sur la terre, mais il y avait le ciel tre elles deux.

XI.

Le 31 mai, les princesses entendirent, sans le comprene, le murmure lointain des soulèvements qui emporient les Girondins. Elles ne connurent que plusieurs urs après la chute de ces hommes qui, au lieu de les livrer, allaient les entraîner plus rapidement dans leur

mort. Hébert et Chaumette vinrent de temps en temps se repaître du spectacle de leur misère, tantôt injurieux, tantôt apitoyés, selon la colère ou l'adoucissement du peuple. Toulan, Lepitre et leurs complices avaient été dénoncés par la femme de Tison, qui servait la reine. Ils furent suppliciés. Cette femme, troublée par le remords, perdit la raison, se jeta aux pieds de la reine, implora son pardon, et agita plusieurs jours la prison du spectacle et des cris de sa démence. Les princesses, oubliant les dénonciations de cette malheureuse, devant ses repentirs et sa folie, la veillèrent tour à tour et se privèrent de leur propre nourriture pour la soulager.

Après le 31 mai, la terreur qui régnait dans Paris pénétra jusque dans le donjon et donna aux hommes, aux propos, aux mesures un caractère de rigueur et de persécution plus odieux. Chaque municipal prouvait son patriotisme en enchérissant sur les rudesses de son prédécesseur.

La Convention, après avoir décrété que la reine serait jugée, ordonna qu'elle fût séparée de son fils. On voulut lire cet ordre à la famille royale. L'enfant se précipita dans les bras de sa mère en la suppliant de ne pas l'abandonner à ses bourreaux. La reine porta son fils sur son lit, et, se plaçant entre lui et les municipaux, leur déclara qu'ils la tueraient sur la place avant d'arriver jusqu'à lui. Menacée en vain de la violence si elle continuait de résister au décret, elle lutta deux heures, jusqu'à l'épuisement de ses forces, contre les jonctions, les menaces, les injures et les gestes des commissaires. Tombée enfin de lassitude au pied du lit et persuadée par madame Élisabeth et par sa fille, elle habilla le Dauphin et le remit baigné de ses larmes aux geôliers. Le cordonnier Simon, choisi à la brutalité de ses mœurs, pour remplacer le cœur d'une mère, emporta le Dauphin dans la chambre où ce jeune roi devait mourir. L'enfant resta deux jours couché sur le plancher sans vouloir prendre de nourriture. Aucune supplication de la reine ne put obtenir de

commune la grâce d'entrevoir une seule fois son fils. Le
ıatisme avait tué la nature. Les verrous se refermèrent
ır et nuit sur l'appartement des princesses. Les muni-
ıaux mêmes n'y parurent plus. Les porte-clefs seuls y
ıntaient trois fois par jour pour apporter les aliments
visiter les grilles des fenêtres. Aucune femme de ser-
:e n'avait remplacé la femme de Tison enfermée dans
ı hospice de fous. Madame Élisabeth et la jeune prin-
sse faisaient les lits, balayaient la chambre et servaient
reine. La seule consolation des princesses était de
ınter chaque jour sur la plate-forme de leur tour à
ıeure où le jeune Dauphin se promenait de son côté sur
sienne, et d'épier l'occasion d'échanger un regard avec
i. La reine passait tout le temps de ces promenades, les
ux collés contre une fente des abat-jour, entre les cré-
aux, pour chercher à entrevoir l'ombre du corps de
n enfant et à entendre sa voix.

Tison, que les remords de sa femme et sa démence
aient adouci, venait de temps en temps informer fur-
rement madame Élisabeth de la situation et de la santé
ı Dauphin. Cette princesse ne rapportait qu'à moitié à
reine les cruelles informations qu'elle recevait ainsi.
: cynisme et la brutalité de Simon dépravaient à la
is le corps et l'ame de son pupille. Il l'appelait le lou-
teau du Temple. Il le traitait comme on traite les pe-
ts des animaux féroces surpris à la mère et réduits en
ptivité, à la fois intimidés par les coups et énervés par
ıpprivoisement de leurs gardiens. Il punissait en lui la
nsibilité, il récompensait la bassesse. Il encourageait le
ce. Il enseignait à l'enfant à injurier la mémoire de
n père, les larmes de sa mère, la piété de sa tante,
nnocence de sa sœur, la fidélité de ses partisans. Il lui
isait chanter des chansons obscènes en l'honneur de la
publique, de la lanterne et de l'échafaud. Souvent ivre,
mon se plaisait à ces dérisions de la fortune qui ré-
uissaient sa bassesse. Il se faisait servir à table, lui as-
;, par l'enfant debout. Un jour, dans ce jeu cruel, il

faillit arracher un œil au Dauphin d'un coup de serviette sanglé au visage. Une autre fois, il saisit un chenet dans le foyer et le leva sur la tête de l'enfant en le menaçant de l'assommer. Plus fréquemment il s'adoucissait avec lui et feignait de compatir à son âge et à son malheur, pour s'attirer sa confiance et rapporter ses propos à Hébert et à Chaumette. « Capet, lui dit-il un jour au moment où l'armée vendéenne passait la Loire, si les Vendéens te délivraient, que ferais-tu? — Je vous pardonnerais, » lui répondit l'enfant. Simon lui-même fut attendri de cette réponse et reconnut le sang de Louis XVI. Mais cet homme, égaré par l'orgueil de son importance, par le fanatisme et par le vin, n'était susceptible ni d'une constante férocité, ni d'un adoucissement durable. C'était la crapule, et la brutalité chargées par le sort d'avilir et de dénaturer le dernier germe de la royauté.

XII.

Le 2 août, à deux heures du matin, on vint réveiller la reine pour lui lire le décret qui ordonnait sa translation à la Conciergerie, en attendant qu'on lui fît son procès. Elle écouta la lecture de l'ordre sans montrer ni étonnement, ni douleur. C'était un pas de plus vers le but qu'elle voyait inévitable et qu'elle désirait prochain. En vain madame Élisabeth et sa fille se jetèrent-elles aux pieds des membres de la commune, pour les supplier de ne pas les séparer, l'une de sa sœur, l'autre de sa mère. Aucune parole, aucun geste ne leur répondit. La reine, muette aussi et encore à demi nue, fut contrainte de s'habiller devant le groupe d'hommes qui remplissait sa chambre. Ils la fouillèrent. Ils scellèrent les petits objets et les bijoux qu'elle portait sur elle: c'étaient un portefeuille, un miroir de poche, une bague en or enlacée de cheveux, un papier sur lequel étaient gravés deux cœurs en or avec des lettres initiales, un portrait de la princesse de Lamballe son amie, deux autres portraits de

emmes qui lui rappelaient deux amies d'enfance à Vienne, ;t quelques signes symboliques de dévotion à la Vierge jue madame Élisabeth lui avait donnés à porter comme in préservatif à ses infortunes et un souvenir du ciel lans les cachots. Ils ne lui laissèrent qu'un mouchoir et in flacon de vinaigre, pour la rappeler de l'évanouissement, si elle venait à succomber à l'émotion du départ. La reine, enveloppant sa fille de ses bras, l'entraîna dans un angle de la chambre, et, la couvrant de ses bénédictions et de ses larmes, lui fit ses derniers adieux. Elle lui recommanda le même pardon de leurs ennemis et le même oubli des persécutions que lui avait recommandés Louis XVI mourant; elle mit les mains de la jeune fille dans les mains de madame Élisabeth: « Voilà, lui dit-elle, celle qui va être désormais votre père et votre mère, obéissez-lui et aimez-la comme si c'était moi. — Et vous, ma sœur, dit-elle à madame Élisabeth en se jetant dans ses bras, je laisse en vous une autre mère à mes pauvres enfants, aimez-les comme vous nous avez aimés jusqu'au cachot et jusqu'à la mort! »

Madame Élisabeth répondit quelques mots si bas à la la reine, que personne ne les entendit. C'était sans doute une recommandation de sa piété qui dominait et sanctifiait jusqu'à sa douleur. La reine fit un signe de tête de déférence, puis sortit de l'appartement, à pas lents, les yeux baissés et sans osor jeter un dernier regard sur sa fille et sur sa sœur, de peur d'épuiser son ame dans une suprême émotion. En sortant du guichet, elle se heurta le front contre la solive de la porte basse. On lui demanda si elle s'était fait mal. « Oh non! dit-elle, avec un accent qui contenait toute sa destinée, rien ne peut plus à présent me faire de mal. » Une voiture, où montèrent avec elle deux municipaux, et qu'escortaient des gendarmes, la conduisit à la Conciergerie.

XIII.

La prison de la Conciergerie est enfouie sous les vastes constructions du Palais-de-Justice, dont elle occupe l'étage souterrain. Elle est, pour ainsi dire, creusée dans ses fondements. Ces sombres voûtes du palais de saint Louis sont profondément encaissées aujourd'hui par l'élévation du sol; la terre submerge graduellement les monuments des hommes dans les grandes villes. Ces souterrains forment les guichets, les geôles, les antichambres, les postes de gendarmerie, de porte-clefs. Les longs corridors, surbaissés comme des cloîtres, s'ouvrent d'un côté sur des arcades qui reçoivent le jour des préaux, d'un autre côté sur des cachots où l'on descend par quelques marches. Les cours étroites, disséminées dans ce vaste encadrement de pierre, sont obscurcies par les hautes murailles du Palais-de-Justice. Le jour y descend perpendiculaire et lointain comme au fond de larges puits carrés. La haute chaussée du quai sépare la Conciergerie de la Seine. L'élévation de cette chaussée au-dessus du niveau des cachots et des cours, et le suintement de la terre imbibée par les grandes eaux, répandent sur les pavés, sur les murs et même dans les cours une humidité sépulcrale, qui ébrèche constamment le ciment et qui tache de plaques de mousse verdâtre les pierres de l'édifice. Le clapotement du fleuve sous les ponts, le bruit continu des voitures sur le quai, et le retentissement sourd des pas de la foule qui inonde, à l'heure des tribunaux, les prétoires et les étages supérieurs du palais, ébranlent perpétuellement les voûtes. Ces bruits roulent comme un tonnerre lointain dans l'oreille des prisonniers et semblent leur rendre présents à toute heure les éternels gémissements de ces demeures. Les piliers massifs, les voûtes surbaissées, les ogives étroites, les sculptures bizarres, dont les ciseaux gothiques ont décoré les cordons et [illegible] chapiteaux, rappellent l'antique destination de ce pa-

lais des rois des premières races, changé en égout du vice et du crime et en portique de la mort. Ces substructions gigantesques servent de fondation à la haute tour quadrangulaire de qui relevaient jadis tous les fiefs du royaume. Cette tour était le centre de la monarchie. Ainsi, c'est sous ce palais même de la féodalité que la vengeance ou la dérision du sort renfermait l'agonie de la monarchie et le supplice de la féodalité. Qui eût dit aux rois des premières races que dans ce palais ils bâtissaient la prison et le tombeau de leurs successeurs? Le temps est le grand expiateur des choses humaines. Mais, hélas! il se venge en aveugle, et il lave, avec les larmes et le sang d'une femme victime du trône, les torts et les oppressions de vingt rois!

XIV.

Quand on a descendu les marches d'un large escalier et qu'on a traversé deux grands guichets, on entre dans un cloître dont les arcades ouvrent sur une cour, promenade des prisonniers. Une série de portes en bois de chêne grossièrement raboté, reliées par des bandes, des serrures et des verrous massifs, règne à gauche sous ce corridor. La seconde de ces portes, en sortant des guichets, donnait entrée dans une petite chambre souterraine; le sol était de trois marches plus bas que le seuil du corridor. Une fenêtre grillée empruntait la lumière d'une cour étroite et profonde comme une citerne vide. A gauche de cette première cellule, une porte plus basse encore que la première, mais sans ferrements et sans verrous, donnait accès à une espèce de sépulcre voûté, pavé et muré en pierres de taille noircies par la fumée des torches et éraillées par l'humidité. Une lucarne prenant jour sur le même préau que celle de l'antichambre, et garnie d'un treillage de barreaux de fer entrelacés, y laissait filtrer une lumière toujours semblable au crépuscule. Au fond de ce caveau, du côté opposé à la fenêtre,

un misérable grabat sans ciel de lit et sans rideaux, couvertures de laine grossière telles que celles qui sent d'un lit à l'autre dans les hôpitaux et dans les sernes, une petite table en sapin, un coffre de boi deux chaises de paille formaient tout l'ameublement. (là qu'au milieu de la nuit et à la lueur d'une chand de suif, on jeta la reine de France, descendue de d en degré et d'infortune en infortune, de Versailles e Trianon, jusque dans ce cachot. Deux gendarmes, le bre nu à la main, furent placés en faction dans la | mière chambre, la porte ouverte et l'œil fixé sur l'i rieur du cachot de la reine, ayant pour consigne d la perdre jamais de vue, même dans son sommeil.

XV.

Cependant il n'est pas donné à la férocité des hom de trouver des instruments toujours implacables. Les chots mêmes ont leur attendrissement. Un geste res tueux, un regard d'intelligence, un son de voix syı thique, un mot furtif font comprendre à la victime qu n'est pas encore totalement séquestrée de l'huma Cette communion avec ce qui respire et avec ce qui sur la terre, donne au malheureux, jusqu'à sa derı heure, la force de respirer. La reine trouva dans la tenance, dans les yeux et dans l'ame de madame Ricl femme du concïerge, cette sensibilité cachée sous la gueur de ses fonctions. La main condamnée à la fro fut celle qui s'amollit pour la soulager. Tout ce que bitraire d'une prison permet d'apporter d'adoucissem à la règle, à la consigne, à la nourriture, à la solit fut tenté par madame Richard, pour prouver à sa sonnière que, même au fond de son infortune, elle rég encore par la pitié et par le dévouement sur un cœ

Madame Richard, royaliste de souvenir, sentait moins d'orgueil de tenir la fille, la femme et la mèr rois à sa merci, que de bonheur de pouvoir sécher

larme. Elle introduisit dans le cachot quelques meubles nécessaires ou agréables à la reine. Elle envoya chercher au Temple les ouvrages de tapisserie, les pelotons de laine et les aiguilles que Marie-Antoinette y avait laissés. Ces ouvrages de main, en occupant les doigts, distrayaient les chagrins de la reine. Madame Richard préparait elle-même les aliments de la prisonnière. Elle venait à chaque instant, sous prétexte de sa charge, recommander les égards aux gendarmes de service, s'informer des besoins de la captive, lui glisser quelques mots d'intelligence et d'espoir, et distraire la solitude du jour et les insomnies de la nuit. Elle lui apportait des nouvelles de sa sœur, de sa fille, de son fils, qu'elle se procurait par ses correspondances avec le Temple. Elle transmettait, par l'intermédiaire des commissaires complices, des nouvelles de la reine à sa sœur et à ses enfants. Le congierge Richard, quoique plus rude en apparence, pour mieux dérober sa complicité, partageait tous les sentiments de sa femme et trempait dans tous ces adoucissements.

XVI.

On ignorait au dehors l'époque à laquelle on devait juger Marie-Antoinette. Cet ajournement du comité de salut public faisait espérer qu'il voulait tromper l'impatience féroce de la populace ou l'user par le temps. Plusieurs des municipaux trempaient, en secret, dans des complots d'évasion. Madame Richard favorisait l'introduction de ces hommes dévoués dans le cachot. Elle occupait adroitement, pendant ces rapides entretiens, l'attention des gendarmes de garde dans l'antichambre. Michonis, membre de la municipalité et administrateur de police, qui s'était déjà dévoué à la famille royale au Temple, au péril de sa vie, continuait le même dévouement à la Conciergerie. Il y a des natures généreuses que l'infortune séduit et que le danger attire. Michonis était de ce nombre, comme Lepitre et Toulan.

Grâce à Michonis, un gentilhomme royaliste, nommé Rougeville, s'introduisit dans la prison, vit la reine, lui offrit une fleur qui contenait un billet. Ce billet parlait de délivrance et fut surpris dans les mains de la reine par un des gendarmes. Michonis fut arrêté. Madame Richard et son mari, arrachés à leurs fonctions, furent jetés dans les cachots où ils avaient laissé entrer l'indulgence. La reine trembla.

Mais cette fois encore un cœur généreux para les outrages qu'Hébert et Chaumette commandaient d'infliger à leur victime. Il ne se trouva pas une main de femme qui se prêtât à être un instrument de torture contre une autre femme née si haut et tombée si bas.

On avait songé à donner au féroce Simon la place de concierge de la prison. M. et madame Bault, anciens concierges de la Force, sollicitèrent et obtinrent ce poste, dans l'intention d'adoucir la captivité et de consoler les dernières heures de leur ancienne maîtresse. La princesse qui les avait protégés dans le temps de sa toute-puissance, se réjouit de retrouver en eux des visages connus et des cœurs amis.

Madame Bault, malgré les ordres de la commune, qui enjoignait de ne donner à la reine que le pain et l'eau des prisonniers, prépara elle-même les aliments. A la place de l'eau fétide de la Seine, elle fit apporter tous les jours l'eau pure d'Arcueil, que la reine avait l'habitude de boire à Trianon. Des marchandes de fleurs et de fruits de la Halle, qui servaient autrefois les maisons royales, apportaient furtivement au guichet des melons, des pêches, des bouquets que la concierge faisait parvenir à sa prisonnière, comme un témoignage de la fidélité du cœur, dans les plus humbles conditions. L'intérieur du cachot rendait ainsi à la captive quelque image et quelque odeur de ces jardins qu'elle avait tant aimés. Madame Bault, pour affecter plus de rigueur et d'incorruptibilité dans sa surveillance, n'entrait jamais chez la princesse. Son mari seul s'y présentait accompagné des admi-

nistrateurs de police. Ces administrateurs de police s'aperçurent un jour qu'on avait tendu une vieille tapisserie entre le lit et la muraille pour assainir le cachot. Ils gourmandèrent Bault de cette tolérance, qui sentait, selon eux, le courtisan. Bault feignit d'avoir tapissé le mur pour assourdir le caveau et pour empêcher que la plainte ne fût entendue des autres détenus.

L'humidité du sol avait fait tomber en lambeaux les deux seules robes, l'une blanche, l'autre noire, que la reine eût en sa possession et qu'elle portait alternativement. Ses trois chemises, ses bas, ses souliers, constamment imbibés d'eau, étaient dans le même délabrement. La fille de madame Bault raccommoda ces vêtements et ces chaussures, et distribua secrètement, comme des reliques, les pièces et les débris qui s'en détachaient. Cette jeune fille, introduite tous les matins dans le cachot, et attendrissant, par sa grâce et sa gaieté, la rudesse des gendarmes, aidait la reine à s'habiller et à retourner les matelas de son lit. Elle coiffait la prisonnière. Ses cheveux, jadis si touffus et si blonds, blanchissaient et tombaient d'une tête de trente-sept ans, comme si la nature avait eu la prescience de la brièveté de sa vie.

XVII.

La reine écrivait, à l'aide d'une pointe d'aiguille, les pensées qu'elle voulait retenir, sur l'enduit de la muraille. Un des commissaires, qui visita sa chambre après son jugement, releva quelques-unes de ces inscriptions. La plupart étaient des vers allemands ou italiens, allusions à son sort. Glorieuse et touchante destinée des poètes, de prêter leur voix à tous les bonheurs et à toutes les infortunes de la vie! comme si aucune félicité ou aucune misère n'était complète, à moins d'avoir été exprimée dans cette langue de l'immortalité!

Les autres inscriptions étaient des versets de l'Imi[illegible] tion, des Psaumes et de l'Évangile. La muraille du [illegible]

opposé à la fenêtre en était couverte. C'étaient les pages de pierre du livre de sa passion. Le commissaire voulut un jour les copier; l'inflexibilité de ses collègues les fit couvrir à l'instant d'une couche de chaux, pour que ce gémissement d'une reine n'eût pas même d'écho dans la république.

Les légers adoucissements de la captivité ne pouvaient jamais s'étendre jusqu'à modifier la nudité, les ténèbres, l'immobilité de la prison. La reine ayant désiré une couverture de coton plus légère que les lourds tapis de laine grossière qui l'oppressaient dans son sommeil, Bault transmit cette requête au procureur-général de la commune: « Qu'oses-tu demander, lui répondit brutalement Hébert, tu mériterais d'être envoyé à la guillotine! »

La sensibilité de la reine pour ces soins ne pouvait s'exprimer librement, en présence des gendarmes. Elle essaya de glisser une fois une boucle de ses cheveux et une paire de gants dans la main de M. Bault. Les gendarmes s'en saisirent. Ils portèrent ce présent suspect à Fouquier-Tinville, qui le donna lui-même à Robespierre.

La reine cherchait tous les moyens de faire parvenir après elle, à ses enfants ou à ses amis, quelques signes matériels du souvenir qu'elle nourrissait d'eux jusqu'à la mort. Elle arracha un à un des fils de laine du vieux tapis tendu au bord de son lit. A l'aide de deux cure-dents d'ivoire transformés en aiguille de tapisserie, elle en tressa une jarretière; quand elle fut achevée, elle fit signe à Bault et la laissa glisser à ses pieds. Bault, feignant de laisser tomber son mouchoir, se baissa pour la ramasser, la déroba ainsi à la vue des gendarmes. Ce dernier et touchant ouvrage de la reine, trempé de ses larmes, fut remis après sa mort à sa fille.

Dans les derniers jours de la détention, le concierge avait obtenu, sous prétexte de mieux garantir sa responsabilité, que les gendarmes seraient retirés de l'intérieur et placés en dehors de la porte dans le corridor. La reine n'eut plus à subir les regards, les propos et les outrages

continuels de ses surveillants. Elle n'avait plus que la société de ses pensées. Elle passait ses heures à lire, à méditer et à prier. Quelques distractions lui venaient aussi du dehors. Malgré la présence des deux gendarmes en faction devant sa lucarne grillée, des prisonniers compatissants passant et repassant dans le préau, s'entretenaient à haute voix des nouvelles publiques et faisaient indirectement pénétrer quelques demi-mots jusqu'aux oreilles de la reine. Ce fut ainsi qu'elle apprit d'avance le jour où elle monterait au tribunal.

XVIII.

Le 13 octobre, Fouquier-Tinville vint lui signifier son acte d'accusation. Elle l'écouta comme une formalité de la mort, qui ne valait pas l'honneur d'être discutée. Son crime était d'être reine, épouse et mère de roi, et d'avoir abhorré une révolution qui lui arrachait la couronne, son époux, ses enfants et la vie. Pour aimer la Révolution, il lui aurait fallu haïr la nature et renverser en elle tous les sentiments humains. Entre elle et la république, il n'y avait pas procès; il y avait haine à mort. La plus forte des deux l'infligeait à l'autre. Ce n'était pas justice, c'était vengeance. La reine le savait, la femme l'acceptait; elle ne pouvait pas se repentir et elle ne voulait pas supplier.

Elle choisit, pour la forme, deux défenseurs, Chauveau-Lagarde et Tronson-Ducoudray. Ces avocats, jeunes, illustres, généreux, avaient fait secrètement briguer cet honneur. Ils cherchaient, dans les causes solennelles du tribunal révolutionnaire, non un vil salaire de leurs paroles, mais les applaudissements de la postérité. Néanmoins un reste d'instinct de la vie, qui fait chercher aux mourants une éventualité de salut jusque dans l'impossible, occupa la reine le reste du jour et la nuit suivante. Elle nota quelques réponses aux interrogatoires qu'elle allait avoir à subir.

Le lendemain, 14 octobre, à midi, elle se vêtit et se coiffa avec toute la décence que comportaient la simplicité et l'indigence de ses habits. Elle n'affecta point d'étaler des haillons qui eussent fait rougir la république. Elle ne songea point à apitoyer les regards du peuple. Sa dignité de femme et de reine lui défendait de se draper dans sa misère.

Elle monta, au milieu d'une forte escouade de gendarmerie, l'escalier du prétoire, traversa les flots du peuple qu'une si solennelle vengeance avait attiré dans les couloirs, et s'assit sur le banc des accusés. Son front, foudroyé par la Révolution et flétri par la douleur, n'était ni humilié ni abattu. Ses yeux, entourés de ce cercle noir que les insomnies et les larmes creusent, comme le lit du chagrin, au-dessous des paupières, lançaient encore des éclairs de leur ancien éclat sur les fronts da ses ennemis. On ne voyait plus la beauté qui avait enivré la cour et ébloui l'Europe, mais on en distinguait encore les traces. Sa bouche attristée gardait les plis de la fierté royale mal effacés par les plis des longues douleurs. La fraîcheur naturelle de son teint du Nord luttait encore avec la livide pâleur des prisons. Ses cheveux, blanchis par les angoisses, contrastaient avec cette jeunesse du visage et de la taille, et se déroulaient sur son cou comme une dérision amère et précoce du sort à la jeunesse et à la beauté. Sa contenance était naturelle; non celle d'une reine irritée insultant du fond de son mépris au peuple qui triomphe d'elle, ni celle d'une suppliante qui intercède par son abaissement et qui cherche l'indulgence dans la compassion, mais celle d'une victime que de longues infortunes ont habituée à sa condition, qui a oublié qu'elle fut reine, qui se rappelle seulement qu'elle est femme, qui ne veut rien revendiquer de son rang évanoui, rien abdiquer de la dignité de son sexe et de son malheur.

XIX.

La foule, muette de curiosité plus que d'émotion, la ntemplait d'un regard avide. La populace semblait jouir tenir enfin cette femme superbe sous ses pieds et esurait sa grandeur et sa force à l'abaissement de sa us redoutable ennemie. Cette foule se composait surut de ces femmes qui avaient pris pour mission d'acmpagner de leurs insultes les condamnés à l'échafaud. es juges étaient: Hermann, Foucault, Sellier, Coffinhal, eliége, Ragmey, Maire, Denizot et Masson. Hermann ésidait.

« Quel est votre nom? demanda Hermann à l'accusée. -Je m'appelle Marie-Antoinette de Lorraine d'Autriche, » pondit la reine. Sa voix basse et émue semblait demaner pardon à l'auditoire de la grandeur de ces noms. « Voe état? — Veuve de Louis, ci-devant roi des Franis. — Votre âge? — Trente-sept ans. »

Fouquier-Tinville lut au tribunal l'acte d'accusation. était le résumé de tous les crimes supposés de naisnce, de rang et de situation d'une reine jeune, étranre, adorée de sa cour, toute-puissante sur le cœur d'un i faible, prévenue contre des idées qu'elle ne compreit pas et contre des institutions qui la détrônaient. tte partie de l'acte d'accusation n'était que l'acte d'acsation de la destinée. Ces crimes étaient vrais pour ses nemis, mais c'étaient les crimes de son rang. La reine pouvait pas plus s'en absoudre, que le peuple ne pouit l'en accuser. Le reste de l'acte d'accusation n'était 'un odieux écho de tous les bruits, de tous les murres qui avaient rampé pendant dix ans dans l'opinion blique: les prodigalités, les débordements supposés et trahisons prétendues de la reine. C'était son impopuité traduite en incrimination. Elle entendit tout cela, s donner aucun signe d'émotion ou d'étonnement, en nme *accoutumée* à la haine et sur qui la calomnie avait

perdu son amertume et l'outrage son âpreté. Ses doigts distraits se promenaient sur la barre du fauteuil, comme ceux d'une femme qui cherche des réminiscences sur un clavier. Elle subissait la voix de Fouquier-Tinville, elle ne l'écoutait pas.

Les témoins furent appelés et interrogés. Après chaque témoignage, Hermann interpellait l'accusée. Elle répondit avec présence d'esprit et discuta brièvement les témoignages, en les réfutant. Le seul tort de cette défense était la défense elle-même.

XX.

Plusieurs de ces témoins, arrachés aux prisons où ils étaient déjà détenus, lui rappelèrent d'autres jours, et s'attendrirent eux-mêmes en revoyant la reine de France dans cette ignominie. De ce nombre fut Manuel, accusé d'humanité au Temple, et qui s'honora de l'accusation; Bailly, qui s'inclina avec plus de respect devant l'abaissement de la reine qu'il ne l'avait fait devant sa puissance. Les réponses de Marie-Antoinette ne compromirent personne. Elle s'offrit seule à la haine de ses ennemis et couvrit généreusement tous ses amis. Chaque fois que les débats du procès ramenaient les noms de la princesse de Lamballe ou de la duchesse de Polignac, ses plus tendres attachements, elle eut un accent de sensibilité, de tristesse et de respect à ces noms. Elle montra qu'elle n'abandonnait pas ses sentiments devant la mort, et que, si elle livrait sa tête au peuple, elle ne lui livrait pas son cœur à profaner.

L'ignominie de certaines accusations voulut déshonorer en elle jusqu'au sentiment maternel. Le cynique Hébert, entendu comme témoin sur ce qui se passait au temple, imputa à la reine des actes de dépravation et de débauche allant jusqu'à la corruption de son propre fils; « dans l'intention, disait-il, d'énerver l'ame et le corps [redacted] cet enfant et de régner en son nom, sur les ruines

de son intelligence. » La pieuse madame Élisabeth était présentée comme témoin et comme complice de ces turpitudes. L'indignation de l'auditoire déborda à ces mots, non contre l'accusée, mais contre l'accusateur. La nature outragée se soulevait. La reine fit un geste d'horreur, embarassée de répondre sans souiller ses lèvres. Un juré reprit le témoignage d'Hébert et demanda à l'accusée pourquoi elle n'avait pas répondu à cette accusation: « Je n'ai pas répondu, dit-elle, avec la majesté de l'innocence et avec l'indignation de la pudeur, parce qu'il y a des accusations auxquelles la nature se refuse de répondre. » Puis se tournant vers les femmes de l'auditoire les plus acharnées contre elle, et les interpellant par le témoignage de leur cœur et par la communauté de leur sexe: « J'en appelle à toutes les mères ici présentes! » s'écria-t-elle. Un murmure d'horreur contre Hébert parcourut la foule.

La reine ne répondit pas avec moins de dignité aux imputations qu'on lui faisait d'avoir abusé de son ascendant sur la faiblesse de son mari. « Je ne lui ai jamais connu ce caractère, dit-elle; je n'étais que sa femme, et mon devoir comme mon bonheur était de me conformer à sa volonté. » Elle ne sacrifia pas, par un seul mot, la mémoire et l'honneur du roi au soin de sa propre justification ou à l'orgueil d'avoir régné sous son nom. Elle voulait lui reporter sa mémoire honorée ou vengée au ciel.

XXI.

Après la clôture de ces longs débats, Hermann résuma l'accusation et déclara que le peuple français tout entier déposait contre Marie-Antoinette. Il invoqua la peine au nom de l'égalité dans les crimes et de l'égalité dans les supplices, et posa les questions de culpabilité au jury. Chauveau-Lagarde, et Tronson-Ducoudray, dans leur défense, émurent la postérité, sans émouvoir les auditeurs

ni les juges. Le jury délibéra pour la forme et rentra dans la salle après une heure d'interruption. On appela la reine pour entendre son arrêt. Elle l'avait entendu d'avance, dans les trépignements de joie de la foule qui remplissait le palais. Elle l'écouta sans prononcer un seul mot et sans faire un seul geste. Hermann lui demanda si elle avait quelque observation à faire sur la peine de mort portée contre elle. Elle secoua la tête et se leva comme pour marcher d'elle-même à l'exécution. Elle dédaigna de reprocher sa rigueur à la destinée et sa cruauté au peuple. Supplier, c'eût été reconnaître. Se plaindre, c'eût été s'abaisser. Pleurer, c'eût été s'avilir. Elle s'enveloppa dans le silence qui était sa dernière inviolabilité. Des applaudissements féroces la suivirent jusque dans les profondeurs de l'escalier qui descend du tribunal à la prison.

Les premières lueurs du jour commençaient à lutter sous ces voûtes, avec les flambeaux dont les gendarmes éclairaient ses pas. Il était quatre heures du matin. Son dernier jour était commencé. On la déposa, en attendant l'heure du supplice, dans la salle sinistre où les condamnés à mort attendent le bourreau. Elle demanda au concierge de l'encre, du papier et une plume, et elle écrivit à sa sœur la lettre suivante, retrouvée depuis dans les papiers de Couthon, à qui Fouquier-Tinville faisait hommage de ces curiosités de la mort et de ces reliques de la royauté.

« Ce 15 octobre, à quatre heures et demie du matin.

» C'est à vous, ma sœur, que j'écris pour la dernière fois. Je viens d'être condamnée non pas à une mort honteuse : elle ne l'est que pour les criminels, mais à aller rejoindre votre frère. Comme lui innocente, j'espère montrer la même fermeté que lui, dans ces derniers moments. J'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfants; vous savez que je n'existais que pour eux et vous : vous *qui avez* par votre amitié tout sacrifié pour être avec *vous*. Dans quelle position je vous laisse ! J'ai appris, par

le plaidoyer même du procès, que ma fille était séparée de vous. Hélas! la pauvre enfant, je n'ose pas lui écrire; elle ne recevrait pas ma lettre, je ne sais même pas si celle-ci vous parviendra. Recevez pour eux deux ma bénédiction. J'espère qu'un jour, lorsqu'ils seront plus grands, ils pourront se réunir avec vous et jouir en liberté de vos tendres soins. Qu'ils pensent tous deux à ce que je n'ai cessé de leur inspirer. Que leur amitié et leur confiance mutuelle fassent leur bonheur. Que ma fille sente qu'à l'âge qu'elle a elle doit toujours aider son frère par ses conseils, que l'expérience qu'elle aura de plus que lui et son amitié pourront lui inspirer. Que mon fils à son tour rende à sa sœur tous les soins, les services que l'amitié peut inspirer. Qu'ils sentent enfin tous deux que, dans quelque position où ils pourront se trouver, ils ne seront vraiment heureux que par leur union. Qu'ils prennent exemple de nous. Combien dans nos malheurs notre amitié nous a donné de consolations! et, dans le bonheur, on jouit doublement quand on peut le partager avec un ami; où en trouver de plus tendre, de plus cher que dans sa propre famille? Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père, que je lui répète expressément: *Qu'il ne cherche jamais à venger notre mort.*

» J'ai à vous parler d'une chose bien pénible à mon cœur. Je sais combien cet enfant doit vous avoir fait de la peine. Pardonnez-lui, ma chère sœur; pensez à l'âge qu'il a et combien il est facile de faire dire à un enfant ce qu'on veut et même ce qu'il ne comprend pas. Un jour viendra, j'espère, où il ne sentira que mieux tout le prix de vos bontés et de votre tendresse pour tous deux. Il me reste à vous confier encore mes dernières pensées. J'aurais voulu les écrire dès le commencement du procès; mais outre qu'on ne me laissait pas écrire, la marche en a été si rapide que je n'en aurais réellement pas eu le temps. Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine, dans celle de mes pères, dans celle où j'ai été élevée et que j'ai toujours professée, n'ayant au-

cune consolation spirituelle à attendre, ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres de cette religion, et même le lieu où je suis les exposerait trop s'ils y entraient une fois. Je demande sincèrement pardon à Dieu de toutes les fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe. J'espère que, dans sa bonté, il voudra bien recevoir mes derniers vœux, ainsi que ceux que je fais depuis longtemps, pour qu'il veuille bien recevoir mon amę dans sa miséricorde et dans sa bonté. Je demande pardon à tous ceux que je connais et à vous, ma sœur, en particulier, de toutes les peines que, sans le vouloir, j'aurais pu vous causer. Je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait. Je dis ici adieu à mes tantes et à tous mes frères et sœurs. J'avais des amis, l'idée d'en être séparée pour jamais et leurs peines sont un des plus grands regrets que j'emporte en mourant; qu'ils sachent du moins que jusqu'à mon dernier moment j'ai pensé à eux. Adieu, ma bonne et tendre sœur! Puisse cette lettre vous arriver! Pensez toujours à moi! Je vous embrasse de tout mon cœur ainsi que ces pauvres et chers enfants... Mon Dieu! qu'il est déchirant de les quitter pour toujours! Adieu!... adieu!... je ne dois plus m'occuper que de mes devoirs spirituels. Comme je ne suis pas libre dans mes actions, on m'amènera peut-être un prêtre. Mais je proteste ici que je ne lui dirai pas un mot et que je le traiterai comme un être absolument étranger. »

XXII.

Cette lettre achevée, elle en baisa, à plusieurs reprises, toutes les pages, comme si elles eussent dû rendre la chaleur de ses lèvres et l'humidité de ses larmes à ses enfants. Elle la plia sans la cacheter et la donna au concierge Bault. Celui-ci la remit à Fouquier-Tinville.

On a écrit qu'elle avait reçu, dans ces suprêmes moments, la visite d'un prêtre non assermenté et les sacrements de la religion catholique. Sa mort n'eut aucune de

consolations, pour se détendre ou se fortifier dans la
'nière lutte. Voici, par la bouche d'un témoin oculai-
le récit véridique des circonstances religieuses qui pré-
èrent le supplice de la reine.

,a République, même dans ses accès les plus terribles,
vait pas entièrement rompu, comme on le croit, avec
u, ni tranché tous les liens de l'homme avec la reli-
n et de l'ame avec l'immortalité. Elle avait nationalisé
culte, mais elle n'avait aboli ni l'exercice ni le salaire
ce culte nationalisé. Elle avait conservé, des pratiques
iennes de la justice criminelle, l'usage d'envoyer des
nistres de la religion aux condamnés, avant le supplice.
taient des prêtres constitutionnels. L'évêque de Paris
bel surveillait avec scrupule ce service charitable de
clergé dans les prisons. La multiplicité des supplices
ait contraint à multiplier le nombre des ecclésiastiques
i se consacraient à ces devoirs. Il y avait toujours à
réché cinq ou six prêtres désignés, sentinelles pieuses
se relevaient, dans cette espèce de faction funèbre.
ique fois que le tribunal révolutionnaire avait jugé à
rt, le président du tribunal remettait la liste des con-
nnés à Fouquier-Tinville. Fouquier la transmettait à
'êque. Celui-ci avertissait ses prêtres, qui se distri-
aient entre eux les prisons.

,a même formalité s'accomplit à l'égard de la reine.
ilement, la grandeur de la victime, l'horreur de la mis-
n, la répugnance d'attacher son nom dans l'histoire à
e des circonstances de ce meurtre qui retentirait si
n dans la postérité, la peur enfin que la colère du peu-
ne laissât pas arriver le cortége jusqu'à l'échafaud,
n'immolât avec la reine le ministre du culte qui l'as-
erait sur la charrette, la certitude de se voir repous-
par une femme qui rejetait tout de la Révolution
qu'à ses prières, rendirent les prêtres de Gobel timi-
et lents dans l'accomplissement de ce devoir auprès
Marie-Antoinette. Ils se renvoyèrent l'un à l'autre le
deau.

Trois d'entre eux cependant se présentèrent dans la nuit à la Conciergerie et offrirent timidement leur ministère à la reine. L'un était le curé constitutionnel de Saint-Landry, nommé Girard; l'autre un des vicaires de l'évêque de Paris; le troisième un prêtre alsacien nommé Lothringer. La reine les reçut plutôt comme des précurseurs du bourreau que comme des précurseurs du Christ. Le schisme dont ils étaient entachés était, à ses yeux, une des souillures de la république. Cependant la convenance de leur attitude et de leurs paroles toucha la reine. Elle donna à ses refus une expression de reconnaissance et de regret. « Je vous remercie, dit-elle à l'abbé Girard; mais ma religion me défend de recevoir le pardon de Dieu par la voix d'un prêtre d'une autre communion que la communion romaine.... J'en aurais bien besoin pourtant, ajouta-t-elle avec une humilité triste et douce qui se confessait dans son cœur devant l'homme et non devant le prêtre, car je suis une grande pécheresse. Mais je vais recevoir un grand sacrement. — Oui, le martyre! » acheva à voix basse le curé de Saint-Landry, et il se retira en s'inclinant.

L'abbé Lambert, jeune homme d'une figure noble, d'une stature plutôt militaire que sacerdotale, d'un républicanisme pur, et d'une foi sincère, quoique troublée par l'orage du temps, se tint respectueusement à distance, derrière ses deux confrères. Il contempla en silence cette déchirante expiation de la royauté par une femme, et sortit étonné des larmes qui inondaient ses yeux.

L'abbé Lothringer s'obstina dans sa charité, plus semblable à une obsession qu'à une œuvre sainte. C'était un homme pieux de conviction, serviable de cœur, borné d'intelligence, regardant le sacerdoce comme un métier. Il l'exerçait avec un zèle inquiet et vaniteux, administrant le plus de condamnés possible dans les cachots, et épiant le retour d'une pensée à Dieu jusqu'au pied de tous les échafauds. Tel fut le seul consolateur que la Providence donna, dans ses dernières heures, à la femme de toute la terre qui avait le plus besoin d'être consolée.

Aucune des sollicitations importunes de l'abbé Lothringer ne put fléchir la reine et l'agenouiller à ses pieds. Elle pria seule, et ne se confessa qu'à Dieu. Elle n'avait pas la foi calme et vive de son mari, pour s'appuyer à sa dernière heure. Son ame était plus passionnée que pieuse. L'atmosphère du dix-huitième siècle qu'elle avait respirée, les distractions mondaines de ses habitudes, et plus tard les soucis du trône et les intrigues politiques avaient fait évaporer souvent sa religion de son ame trop ouverte aux vents du monde pour qu'elle y conservât toujours présentes les pensées de Dieu. La religion n'avait été longtemps pour elle qu'une décence publique, une étiquette de la royauté, dont la dégradation humiliait la cour et affaiblissait le trône. Elle ne l'avait retrouvée qu'au fond de l'abîme de ses disgrâces. L'exemple de la foi de Louis XVI et de sa sœur avait agi, comme une pieuse contagion, sur son ame. Mais cette foi d'imitation et de désir n'était jamais arrivé, peut être, à cet état de sécurité et de béatitude qui change les ténèbres en lumière et la mort en apothéose. Seulement Marie-Antoinette était résolue à mourir en chrétienne, comme son mari était mort et comme vivait la sœur angélique qu'elle laissait pour mère à ses enfants. Cette sœur lui avait procuré secrètement une consolation que sa piété considérait comme une nécessité du salut. C'était le *numéro* et l'*étage* d'une maison de la rue Saint-Honoré, devant laquelle passaient les condamnés et dans laquelle un prêtre catholique se trouverait, le jour du supplice, à l'heure de l'exécution, pour lui donner d'en haut, et à l'insu du peuple, l'absolution et la bénédiction de Dieu. La reine se fiait à ce sacrement invisible, pour mourir dans la foi de sa race et dans la réconciliation avec le ciel.

XXIII.

La reine, après avoir écrit et prié, dormit d'un sommeil calme, quelques heures. A son réveil la fille de ma-

dame Bault l'habilla et la coiffa, avec plus de décence et plus de respect pour son extérieur que les autres jours. Marie-Antoinette dépouilla la robe noire qu'elle avait portée depuis la mort de son mari, elle revêtit une robe blanche en signe d'innocence pour la terre et de joie pour le ciel. Un fichu blanc recouvrait ses épaules, un bonnet blanc ses cheveux. Seulement un ruban noir qui pressait ce bonnet sur les tempes rappelait au monde son deuil, à elle-même son veuvage, au peuple son immolation.

Les fenêtres et les parapets, les toits et les arbres étaient surchargés de spectateurs. Une nuée de femmes, ameutées contre l'*Autrichienne*, se pressait autour des grilles et jusque dans les cours. Un brouillard blafard et froid d'automne flottait sur la Seine, et laissait, çà et là, glisser quelques rayons de soleil sur les toits du Louvre et sur la tour du Palais. A onze heures, les gendarmes et les exécuteurs entrèrent dans la salle des condamnés. La reine embrassa la fille du concierge, se coupa elle-même les cheveux, se laissa lier les mains sans murmure et sortit d'un pas ferme de la Conciergerie. Aucune faiblesse féminine, aucune défaillance du cœur, aucun frisson du corps, aucune pâleur des traits. La nature obéissait à la volonté et lui prêtait toute sa vie pour mourir en reine.

En débouchant de l'escalier sur la cour, elle aperçut la charrette des condamnés, vers laquelle les gendarmes dirigeaient sa marche. Elle s'arrêta comme pour rebrousser chemin, et fit un geste d'étonnement et d'horreur. Elle avait cru que le peuple donnerait au moins de la décence à sa haine, et qu'elle serait conduite à l'échafaud, comme le roi, dans une voiture fermée. Ce mouvement comprimé, elle baissa la tête en signe d'acceptation et monta sur la charrette. L'abbé Lothringer s'y plaça derrière elle, malgré son refus.

Le cortége sortit de la Conciergerie au milieu des cris de *Vive la république! Place à l'Autrichienne! Place à la veuve Capet! A* bas la tirannie! Le comédien Gram-

mont, aide-de-camp de Ronsin, donnait l'exemple et le signal de ces cris au peuple, en brandissant son sabre nu, et en fendant la foule du poitrail de son cheval. Les mains liées de la reine la privaient d'appui contre les cahots des pavés. Elle cherchait péniblement à reprendre l'équilibre et à garder la dignité de son attitude. « Ce ne sont pas là tes coussins de Trianon! » lui criaient d'infâmes créatures. Les voix, les yeux, les rires, les gestes du peuple la submergèrent d'humiliation. Ses joues passaient continuellement du pourpre à la pâleur, et révélaient les bouillonnements et les reflux de son sang. Malgré le soin qu'elle avait pris de sa toilette, le délabrement de sa robe, le linge grossier, l'étoffe commune, les plis froissés déshonoraient son rang. Les boucles de ses cheveux s'échappaient de son bonnet et fouettaient ses tempes au souffle du vent. Ses yeux rouges et gonflés, quoique secs, révélaient les longues inondations d'une douleur épuisée de larmes. Elle se mordait par moments la lèvre inférieure avec les dents, comme quelqu'un qui comprime le cri d'une souffrance aiguë.

Quand elle eut traversé le Pont-au-Change et les quartiers tumultueux de Paris, le silence et la contenance sérieuse de la foule indiquèrent une autre région de peuple. Si ce n'était pas la pitié, c'était au moins la consternation. Son visage reprit le calme et l'uniformité d'expression que les outrages de la multitude avaient troublés au premier moment. Elle parcourut ainsi lentement toute la longueur de la rue Saint-Honoré. Le prêtre placé à côté d'elle sur la banquette s'efforçait vainement d'appeler son attention, par des paroles qu'elle semblait repousser de son oreille. Ses regards se promenaient, avec toute leur intelligence, sur les façades des maisons, sur les inscriptions républicaines, sur les costumes et sur la physionomie de cette capitale, si transformée pour elle depuis seize mois de captivité. Elle regardait surtout les fenêtres des étages supérieurs où flottaient des banderoles aux trois couleurs, enseigne de patriotisme.

Le peuple croyait, et des témoins ont écrit que son attention légère et puérile était attachée à cette décoration extérieure de républicanisme. Sa pensée était ailleurs. Ses yeux cherchaient un signe de salut parmi ces signes de sa perte. Elle approchait de la maison qui lui avait été désignée dans son cachot. Elle interrogeait du regard la fenêtre d'où devait descendre sur sa tête l'absolution d'un prêtre déguisé. Un geste inexplicable à la multitude le lui fit reconnaître. Elle ferma les yeux, baissa le front, se recueillit sous la main invisible qui la bénissait, et, ne pouvant pas se servir de ses mains liées, elle fit le signe de la croix sur sa poitrine, par trois mouvements de sa tête. Les spectateurs crurent qu'elle priait seule et respectèrent son recueillement. Une joie intérieure et une consolation secrète brillèrent, depuis ce moment, sur son visage.

XXIV.

En débouchant sur la place de la Révolution, les chefs du cortége firent approcher la charrette le plus près possible du Pont-Tournant et la firent arrêter un moment devant l'entrée du jardin des Tuileries. Marie-Antoinette tourna la tête du côté de son ancien palais et regarda, quelques instants, ce théâtre odieux et cher de sa grandeur et de sa chute. Quelques larmes tombèrent sur ses genoux. Tout son passé lui apparaissait à l'heure de la mort. En quelques tours de roues, elle fut au pied de la guillotine. Le prêtre et l'exécuteur l'aidèrent à descendre en la soutenant par les coudes. Elle monta avec majesté les degrés de l'estrade. En arrivant sur l'échafaud elle marcha par inadvertance sur le pied de l'exécuteur. Cet homme jeta un cri de douleur. « Pardonnez-moi, » dit-elle au bourreau du son de voix dont elle eût parlé à un de ses courtisans. Elle s'agenouilla un instant et fit une prière à demi-voix; puis, se relevant : « Adieu encore une fois, mes enfants, dit-elle en regardant les tours du

Temple, je vais rejoindre votre père. » Elle n'essaya pas, comme Louis XVI, de se justifier devant le peuple ni de l'attendrir sur sa mémoire. Ses traits ne portaient pas, comme ceux de son mari, l'empreinte de la béatitude anticipée du juste et du martyr, mais celle du dédain des hommes et de la juste impatience de sortir de la vie. Elle ne s'élançait pas au ciel, elle fuyait du pied la terre et elle lui laissait en partant son indignation et le remords.

Le bourreau, plus tremblant qu'elle, fut saisi d'un frisson qui fit hésiter sa main en détachant la hache. La tête de la reine tomba. Le valet du supplice la prit par les cheveux et fit le tour de l'échafaud, en l'élevant dans sa main droite et en la montrant au peuple. Un long cri de: *Vive la République!* salua ce visage décapité et déjà endormi.

La Révolution se crut vengée, elle n'était que flétrie. Ce sang de femme retombait sur sa gloire sans cimenter sa liberté. Paris eut cependant moins d'émotion de ce meurtre que du meurtre du roi. L'opinion affecta l'indifférence sur une des plus odieuses exécutions qui consternât la république. Ce supplice d'une reine et d'une étrangère, au milieu du peuple qui l'avait adoptée, n'eut pas même la compensation des fins tragiques: le remords et l'attendrissement d'une nation.

XXV.

Ainsi mourut cette reine, légère dans la prospérité, sublime dans l'infortune, intrépide sur l'échafaud; idole de cour mutilée par le peuple, longtemps l'amour, puis l'aveugle conseil de la royauté, puis l'ennemie personnelle de la Révolution. Cette révolution, la reine ne sut ni la prévoir, ni la comprendre, ni l'accepter; elle ne sut que l'irriter et la craindre. Elle se réfugia dans une cour, au lieu de se précipiter dans le sein du peuple. Le peuple lui voua injustement toute la haine dont il pour-

suivait l'ancien régime. Il appela de son nom tous les scandales et toutes les trahisons des cours. Toute-puissante, par sa beauté et par son esprit, sur son mari, elle l'enveloppa de son impopularité et l'entraîna, par son amour, à sa perte. Sa politique vacillante suivant les impressions du moment, tour à tour timide comme la défaite, téméraire comme le succès, ne sut ni reculer ni avancer à propos, et finit par se convertir en intrigues avec l'émigration et avec l'étranger. Favorite charmante et dangereuse d'une monarchie vieillie, plutôt que reine d'une monarchie nouvelle, elle n'eut ni le prestige de l'ancienne royauté: le respect; ni le prestige du nouveau règne: la popularité. Elle ne sut que charmer, égarer et mourir. Le peu de solidité de son esprit l'excuse, l'enivrement de sa jeunesse et de sa beauté l'innocente, la grandeur de son courage l'ennoblit. On ne peut la juger sur un échafaud, ou plutôt la plaindre c'est la juger. Elle est du nombre de ces mémoires qui désarment la sévérité politique de l'historien, qu'on évoque avec pitié, et qu'on ne juge, comme on doit juger les femmes, qu'avec des larmes.

L'histoire, à quelque opinion qu'elle appartienne, en versera d'éternelles sur cet échafaud. Seule contre tous, innocente par son sexe, sacrée par son titre de mère, une femme désormais inoffensive est immolée sur une terre étrangère par un peuple qui ne sait rien pardonner à la jeunesse, à la beauté, au vertige de l'adoration ! Appelée par ce peuple pour occuper un trône, ce peuple ne lui donne pas même un tombeau. Car nous lisons sur le registre des inhumations banales de la Madeleine: *Pour la bière de la veuve Capet*, 7 *francs*.

Voilà le total d'une vie de reine et de ces sommes énormes dépensées pendant un règne prodigue pour la splendeur, les plaisirs et les générosités d'une femme qui avait possédé Versailles, Saint-Cloud et Trianon. Quand la Providence veut parler aux hommes avec la rude éloquence des vicissitudes royales, elle dit en un signe plus que Sénèque ou Bossuet dans d'éloquents discours, et elle écrit un vil chiffre sur le registre d'un fossoyeur.

LIVRE QUARANTE-SEPTIÈME.

I.

Le récit du procès et de la mort de Marie-Antoinette, que nous n'avons pas voulu interrompre, nous oblige à remonter de quelques semaines en arrière, jusqu'au 3 octobre, pour y reprendre la destinée des Girondins.

Depuis le 2 juin, date de leur chute et de la captivité de leurs principaux orateurs, les Girondins étaient le ressentiment constant du peuple de Paris, plus altéré qu'assouvi de vengeances. Le comité de sûreté générale chargea Amar, un de ses membres les plus implacables, de livrer au tribunal les vingt-deux principaux chefs de ce parti, qui avaient été arrêtés au 31 mai, et de décréter d'accusation les soixante-treize députés du centre suspects de complicité morale avec la Gironde, et qui avaient protesté les 6 et 19 juin, dans un acte courageux et public, contre la violenee du peuple et contre la mutilation de la représentation nationale. Un profond mystère enveloppa cette mesure du comité de sûreté générale. Il agit comme

le tribunal des Dix à Venise, rassurant, par la dissimulation et le silence, les victimes qu'il craignait de laisser échapper.

II.

Le 3 octobre, par une de ces splendides matinées de l'automne qui semblent convier les hommes à la sérénité du ciel et à la libre contemplation des derniers beaux jours d'une saison qui va mourir, les soixante-treize députés du centre, débris toujours menacé et toujours inquiet du parti de Roland, de Vergniaud, de Brissot, se rendirent, pour la séance, à la Convention. Ils furent frappés de l'appareil inusité de force armée qui régnait autour des Tuileries. Dans l'enceinte de la salle, les tribunes fréquentées par le peuple, et d'où il assistait à ses affaires, étaient plus garnies de spectateurs qu'à l'ordinaire. Une sourde agitation, une attente impatiente se trahissaient dans les bruits, dans les mouvements, dans les physionomies. Un poids invisible d'anxiété semblait peser sur les députés, qui se rendaient lentement à leur place. On eût dit que la Montagne et le peuple avaient reçu la sinistre confidence de la scène tragique qui se préparait. Les soixante-treize regardaient sans comprendre, et se demandaient, sans pouvoir se répondre, quel acte de tyrannie nouveau avait donc transpiré la nuit du sein des comités ?

III.

Un député de la Montagne descendit de son banc, monta à la tribune, et annonça que le rapporteur du comité de sûreté générale, Amar, allait venir bientôt faire son rapport sur les vingt-deux Girondins arrêtés depuis le 8 juin. Ce député, pour calmer l'impatience des spectateurs, montra du geste et feuilleta rapidement de la main les pièces probantes de ce rapport déposées d'avance

sur la tribune, et qui contenaient la vie ou la mort encore illisible de tant de proscrits. Bientôt Amar parut lui-même. C'était un de ces hommes modérés de caractère, quand les temps sont calmes et que la modération est sans danger, et qui rachètent, par la servilité et par la violence, leur modération passée, dans les temps extrêmes. Amar, ancien anobli du parlement de Grenoble, avait d'abord combattu la Montagne. Il s'efforçait depuis de la fléchir en lui présentant des coupables à punir, pour écarter de lui-même les soupçons et les ressentiments. Son rapport, long et calomnieux, résumé de toutes les rumeurs contradictoires semées contre les Girondins par leurs ennemis, concluait :

1° Par déclarer coupables de conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la république les députés Brissot, Vergniaud, Gensonné, Duperret, Carra, Mollevault, Gardien, Dufriche-Valazé, Vallée, Duprat, Sillery, Condorcet, Fauchet, Pontécoulant, Ducos, Boyer-Fonfrède, Gamon, Lasource, Lesterpt-Beauvais, Isnard, Duchâtel, Duval, Devérité, Mainvielle, Delahaye, Bonnet, Lacaze, Mazuyer, Savary, Hardy, Lehardy, Boileau, Rouyer, Antiboul, Bresson, Noël, Coustard, Andréi de la Corse, Grangeneuve, Vigée ; enfin Philippe Égalité, ci-devant duc d'Orléans, oublié un moment, demandé nominativement par Billaud-Varennes, accordé d'acclamation par tous.

2° Par déclarer traîtres à la patrie, conformément à un précédent décret du 8 juillet, les députés girondins fugitifs Buzot, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Salles, Louvet, Bergoing, Péthion, Guadet, Chasset, Chambon, Lidon, Valady, Fermon, Kervélégan, Henri Larivière, Rabaut-Saint-Étienne, Lesage, Cussy et Meillan.

Le rapporteur suspendit un moment la lecture de ces conclusions après ces deux articles. Les membres du centre, complices de la politique des députés de la Gironde emprisonnés ou proscrits, respirèrent. Ils se crurent oubliés ou amnistiés. Rien ne leur avait révélé dans les confidences de leurs collègues des comités, que le glaive

fût suspendu si près de leurs propres têtes. Ils se résignaient douloureusement à la proscription ou au supplice des chefs d'une opinion qu'ils ne pouvaient plus sauver. Ils cherchaient à se cacher et à se confondre dans les rangs obscurs de la Convention : muets, de peur qu'en entendant parler d'eux, le peuple ne se rappelât qu'ils l'avaient offensé et qu'ils vivaient ! Aux premières phrases du rapport d'Amar, quelques-uns s'étaient glissés furtivement hors de l'enceinte ; craignant, par un pressentiment vague, que l'immense filet d'accusation déroulé par l'organe du comité de sûreté générale ne s'étendît jusque sur eux, et ne les enveloppât sur leurs bancs : les autres étaient restés à leurs places, et se félicitaient déjà intérieurement de n'avoir pas provoqué le soupçon en paraissant le devancer et le fuir.

Cette illusion ne fut que de quelques minutes. Amar reprit d'une main plus impassible les feuilles de la seconde partie de son rapport ; mais, avant de lire, il demanda que les portes de la salle fussent fermées par un décret instantané, et que personne ne pût sortir même des tribunes. Les suspects votèrent comme les autres ce décret inattendu, de peur de paraître le craindre. Amar reprit : « Ceux des signataires des protestations des 6 et 19 juin dernier, (contre le 31 mai, expulsion des Girondins) dit-il, qui ne sont pas envoyés au tribunal révolutionnaire, seront mis en état d'arrestation dans une maison d'arrêt et les scellés apposés sur leurs papiers. Il sera fait à leur égard un rapport particulier par le comité de sûreté générale. »

Il commença alors à lire les noms de ces soixante-treize députés. Un long silence entre chaque nom prononcé laissait flotter un moment dans l'ame de tous l'espérance d'être omis ou la terreur d'être nommés. Voici ceux qui entendirent l'arrêt nominatif de leur proscription immédiate et de leur mort prochaine sortir de la bouche d'Amar : Lauze Duperret, Cazeneuve, Laplaigne, Defermon, Rouault, Girault, Chastelin, Dugué-d'Assé, Le-

breton, Dussaulx, Couppé, Saurine, Queïnnet, Salmon, Lacaze aîné, Corbel, Guiter, Ferroux, Bailleul, Ruault, Obelin, Babey, Blad, Maisse, Peyre, Bohan, Fleury, Vernier, Grenot, Amyon, Laurenceot, Jarry, Rabaut, Fayolle, Aubry, Ribereau, Derazey, Mazuyer de Saône-et-Loire, Vallée, Lefebvre, Olivier Gerente, Royer, Duprat, Garithe, Devilleville, Varlet, Dubusc, Savary, Blanqui, Massa, Debray-Doublet, Delamarre, Faure, Hecquet, Deschamps, Lefebvre de la Seine-inférieure, Serre, Laurence, Saladin, Mercier, Daunou, Périès, Vincent, Tournier, Rouzet, Blaux, Blaviel, Marboz, Estadenz, Bresson des Vosges, Moysset, Saint-Prix, Gamon.

Le décret d'accusation fut voté sans discussion. Quelques-uns des députés désignés voulurent réclamer: l'impatience couvrit leurs voix. Ils se parquèrent en silence, comme un troupeau destiné à la boucherie, dans l'étroite enceinte de la barre, entourée d'une barrière. Quelques membres de la Montagne demandèrent avec acharnement l'adjonction des noms de leurs ennemis à la liste des proscrits. On jeta, à la fin de cette longue séance, les députés désignés, dans les prisons de Paris, et surtout à la Force.

On demandait à grands cris leur jugement avec celui des Girondins envoyés au tribunal révolutionnaire. Leur jugement c'était leur mort. Robespierre employa, avec plus de courage qu'il n'en montra à défendre tant d'autres victimes, son influence pour les préserver de l'échafaud. Il ne craignit pas de résister aux cris du peuple, et de froisser ses collègues des comités pour soustraire ses soixante-treize collègues à l'impatience de leurs ennemis. L'avenir montra qu'il les réservait peut-être comme contre-poids à l'omnipotence de la Montagne pour le moment où il aurait à dominer seul la Convention. Ce témoignage lui fut rendu plus tard par ceux-là même qui croyaient voir en lui l'inspirateur secret de leur proscription. Le député Girondin Blanqui, un des soixante-treize détenus à la Force, avait eu des rapports personnels avec

Robespierre dans le comité d'instruction publique. Il lui écrivit pour se plaindre des indignes traitements qu'on faisait subir à lui et à ses collègues dans les cachots, et pour lui reprocher la mutilation violente de la représentation nationale. Robespierre osa répondre à Blanqui, mais il le fit en termes vagues et obscurs, qui laissaient transpercer des sentiments humains, des espérances de liberté et des promesses de protection cachée, qui se réalisèrent dans la suite pour tous ces détenus. Blanqui et ses compagnons de captivité comprirent, à ces symptômes, que leur proscription était plutôt une concession qu'une incitation de Robespierre, et qu'il voulait les attacher par la reconnaissance à ses destinées futures. Quant aux députés incarcérés depuis le 31 mai, leur sort venait de s'expliquer par la bouche d'Amar. Ils pouvaient le pressentir depuis longtemps. La Montagne, au commencement, satisfaite de sa victoire; Danton et Robespierre, honteux de meurtres odieux et impolitiques, s'étaient efforcés en vain de les faire oublier. Il ne s'élevait pas un échafaud dans Paris que la multitude ne demandât pourquoi les Girondins n'y montaient pas. Le comité de salut public tremblait de laisser plus longtemps ce grief contre sa prétendue faiblesse aux Montagnards exaltés et à la commune. Les Jacobins avaient arraché aux Girondins la tête de Louis XVI; la démagogie d'Hébert, de Pache, d'Audouin, sommait les Jacobins de donner à la république le gage des trente-deux têtes de leurs collègues. Robespierre céda à regret. Garat, encore ministre de l'intérieur, vint le conjurer de sauver les prisonniers. « Ne m'en parlez plus, dit Robespierre. » Moi-même je ne pourrais pas les sauver. Il y a des jours en révolution où le crime est de vivre et où il faut savoir donner sa tête quand on vous la demande. Et la mienne aussi, on me la demandera peut-être, ajouta-t-il en portant ses deux mains à ses cheveux comme un homme qui saisit un fardeau sur ses épaules pour le jeter à terre, vous verrez si je la dispute! » Garat se retira consterné.

IV.

Ainsi qu'on l'a vu dans le cours de ce récit, Vergniaud, Gensonné, Ducos, Fonfréde, Valazé, Carra, Fauchet, Lasource, Sillery, Gorsas et leurs collègues étaient demeurés volontairement prisonniers à Paris. Condorcet s'était soustrait à temps aux recherches de la commune, et au décret d'accusation lancé contre lui.

Roland s'était réfugié et caché dans les environs de Rouen après l'emprisonnement de sa femme. Brissot, que l'opinion publique considérait comme le chef de cette faction parce qu'il en avait été le publiciste et qu'il lui avait donné son nom, avait prévenu l'ordre de l'arrestation par la fuite. Arrivé à Chartres, sa patrie, il n'y trouva plus d'amis. Il sortit de la ville seul, à pied, vêtu d'habits d'emprunt, et chercha à gagner, à travers champs et par des routes détournées, les frontières de la Suisse ou les départements du Midi. Muni d'un faux passe-port, Brissot erra ainsi, sans être reconnu, dans une partie de la France, mangeant et couchant dans les chaumières, reprenant, le jour, sa route au sein des campagnes revêtues en ce moment de leur plus éclatante végétation. Il retrouvait, à l'aspect du ciel splendide, des champs en fleurs et des solitaires forêts des bords de la Loire, cette passion pour la nature, cet enivrement de la solitude que les tempêtes politiques n'avaient pu altérer dans son ame, et que la destinée semblait lui faire savourer plus délicieusement au moment où elle allait l'en sevrer pour jamais. Reconnu et arrêté à Moulins, échappé avec peine à la fureur des Jacobins de cette ville, il avait été ramené à Paris à travers mille imprécations et mille morts, et jeté dans les cachots de l'Abbaye. Il y languissait depuis cinq mois.

V.

La captivité des autres Girondins emprisonnés après le 31 mai, avait suivi, dans son indulgence ou dans ses

rigueurs, les oscillations de l'opinion publique. D'abord douce, honteuse d'elle-même et pour ainsi dire nominale, elle s'était bornée à un confinement dans leur propre demeure, sous la surveillance d'un gendarme. Les occasions de s'évader étaient fréquentes et faciles. Réunis à leur famille, visités par leurs amis, servis par leurs domestiques, pourvus d'or et de faux passe-ports, on avait semblé tenter, par ces mesures de tolérance, leurs dispositions à la fuite. La Montagne était plus embarrassée que jalouse des ses victimes. Mais après les désastres de l'armée du Nord, les succès de la Vendée, les insurrections du Calvados, de Marseille, de Lyon, de Toulon, après la proclamation de la terreur, le jugement de Custine, le supplice de la reine et la loi sur les suspects, cette captivité s'était resserrée. On les avait jetés à l'Abbaye, puis au Luxembourg, puis aux Carmes, réunis par le même crime et groupés par le même sort. Longtemps confondus avec les suspects de royalisme ou de fédéralisme, les Girondins s'étaient trouvés associés par le hasard, ce vengeur aveugle des vaincus et des vainqueurs, avec les victimes de leur politique, les vaincus du 10 août, les amis de la Fayette et de Dumouriez, les serviteurs de la royauté, les modérateurs de la Révolution, les nobles, les prêtres, les magistrats, les Barnave, les Bailly, les Malesherbes. La neutralité des cachots avait amené, entre ces hommes, ces rapprochements étranges de situation qui sont quelquefois les jeux, quelquefois les vengeances, toujours les leçons des révolutions. On s'était vu et entretenu, non sans étonnement, mais sans récrimination et sans haine. La même adversité semblait innocenter tous les partis.

Toutefois les Girondins, inflexibles dans leur républicanisme, conservaient l'attitude révolutionnaire de leur première nature. Ils n'affectaient ni repentir de leurs opinions, ni humiliation de leur chute. Ils se confondaient avec la Convention dans tous ses actes d'énergie patriotique et de sévérité contre les royalistes. Ils ne s'en séparaient que pour ce qu'ils nommaient son asservisse-

ment et ses crimes. Ils formaient dans les prisons une société à part et un groupe distinct, qui n'était pas une rupture, mais un schisme dans la république. Leurs noms, leur célébrité, leur jeunesse, leur éloquence inspiraient la curiosité à leurs ennemis, le respect aux détenus, les égards même à leurs geôliers. Quelque chose de leur caractère de représentants du peuple, de leur prestige et de leur puissance, les avait suivis jusque dans leurs cachots. Captifs, il régnaient encore par la mémoire ou par l'admiration qui les environnaient.

VI.

Quand leur procès fut décidé, on resserra encore cette captivité. On les enferma, pour quelques jours, dans l'immense maison des Carmes de la rue de Vaugirard, monastère converti en prison et rendu sinistre par les souvenirs et par les traces du sang des massacres de septembre. Les étages inférieurs de cette prison, déjà remplis de détenus, ne laissaient aux Girondins qu'un étroit espace sous les toits de l'ancien couvent, composé d'un corridor obscur et de trois cellules basses ouvrant les unes sur les autres, et semblables aux *plombs de Venise*. Un escalier dérobé, dans un angle du bâtiment, montait de la cour dans ces combles. On avait pratiqué sur ces escaliers plusieurs guichets. Une seule porte massive et ferrée donnait accès dans ces cachots. Fermée depuis 1793, cette porte, qui s'est rouverte pour nous, nous a exhumé ces cellules et rendu l'image et les pensées des captifs aussi intactes que le jour où ils les quittèrent pour marcher à la mort. Aucun pas, aucune main, aucune insulte du temps n'y a effacé leurs vestiges. Les traces écrites de proscrits de tous les autres partis de la république s'y trouvent confondues avec celles des Girondins. Les noms des amis et des ennemis, des bourreaux et des victimes, y sont accolés sur le même pan de mur.

VII.

Au-dessus de l'entablement de la première porte, on lisait d'abord, en lettres moulées, l'inscription de tous les monuments publics du temps: *La liberté, l'égalité ou la mort.* On entrait ensuite dans une cellule assez vaste servant de salle commune, et dans laquelle les prisonniers se réunissaient pour s'entretenir et pour prendre leurs repas. A gauche était une petite mansarde obscure dans laquelle couchaient les plus jeunes. A droite, une porte ouvrait sur une chambre un peu moins vaste que la première et qui servait de dortoir commun. Ces deux chambres, dont l'inclinaison du toit abaisse le plafond du côté du mur extérieur, recevaient le jour. chacune par deux fenêtres sans barreaux ouvrant sur l'immense jardin et sur les terrains attenants aux Carmes. Les regards s'y égaraient sur le jardin d'abord et sur un jet d'eau, qui semblait laver éternellement le sang des prêtres massacrés autour de son bassin, puis sur un immense horizon au nord et à l'ouest de Paris. Le ciel n'y était coupé que par la flèche d'un clocher du côté du Luxembourg, par le dôme des Invalides en face, et à gauche par les deux tours d'une église à demi démolie. Le jour, la lumière, le silence, la sérénité de cet horizon entraient à flots dans ces chambres hautes et donnaient aux captifs les images de la campagne, les illusions de la liberté et le calme de la rêverie. Les murailles et le plafond de ces chambres, recouverts d'un ciment grossier, offraient aux détenus, au lieu du papier dont on venait de les priver depuis leur translation, des pages lapidaires, sur lesquelles ils pouvaient graver leurs dernières pensées à la pointe de leurs couteaux, ou les écrire avec le pinceau. Ces pensées, généralement exprimées en maximes brèves et proverbiales, ou en vers latins, langue immortelle, couvrent encore aujourd'hui ce ciment, et font de ces murailles le dernier entretien et la suprême

confidence des Girondins. Presque toutes écrites avec du sang, elles en conservent encore la couleur. Elles semblent imprimer ainsi dans les regards qui les déchiffrent quelque chose de l'homme lui-même qui les a écrites avec sa substance et avec sa vie. C'est le martyre des premiers républicains se rendant témoignage de sa propre main et avec son propre sang. Aucune n'atteste un regret ou une faiblesse. Le gémissement du malheur n'y amollit pas la conviction. Presque toutes sont un hymne à la constance, un défi à la mort, un appel à l'immortalité. Quelques noms de leurs persécuteurs s'y trouvent mêlés aux noms des Girondins. Ici on lit:

Quand il n'a pu sauver la liberté de Rome,
Caton est libre encore et sait mourir en homme.

Ailleurs:

Justum et tenacem propositi virum
Non civium ardor prava jubentium,
Non vultus instantis tyranni
Mente quatit solidâ.

Plus haut:

Cui virtus non deest,
Ille
Nunquam omnino miser.

Plus bas:

La vraie liberté est celle de l'ame.

A côté, une inscription religieuse, où l'on croit reconnaître la main de Fauchet:

Souvenez-vous que vous êtes appéles non pour causer et pour être oisifs, mais pour souffrir et pour travailler.

(Imitation de Jésus-Christ).

Sur un autre pan de mur, un souvenir à un nom chéri qu'on ne veut pas révéler même à la mort:

Je meurs pour....

(MONTALEMBERT).

Sur la poutre:

Dignum certe deo spectaculum fortem virum colluctantem cum calamitate.

Au-dessus:

Quels solides appuis dans le malheur suprême,
J'ai pour moi ma vertu, l'équité, Dieu lui-même!

Au-dessous:

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

Sur l'embrasure de la fenêtre:

Cui virtus non deest,
Ille
Nunquam omnino miser....

Rebus in arduis facile est contemnere vitam.

Dulce et decorum pro patriâ mori.

Non omnis moriar.

Summum credo nefas animam præferre pudori!

En grosses lettres avec du sang, de la main de Vergniaud:

Potius mori quàm fœdari!

Enfin une indéchiffrable multitude d'inscriptions, d'initiales, de strophes, de pensées non achevées, attestent toutes l'intrépidité d'hommes stoïques, nourris de la moelle de l'antiquité, et cherchant leur consolation, non dans l'espérance de la vie, mais dans la contemplation de la mort. Ces murailles, comme les victimes qu'elles ont renfermées, saignent, mais ne pleurent pas.

VIII.

Les Girondins furent transférés, pendant la nuit, dans leur dernière prison, à la Conciergerie. La reine y était encore. Ainsi, le même toit couvrait la reine tombée du

trône et les hommes qui l'en avaient précipitée au 10 août: la victime de la royauté et les victimes de la république. Là ils se trouvèrent réunis à Brissot, longtemps relégué seul à l'Abbaye, et à ceux de leurs collègues et de leurs amis qui, comme Duperret et Riouffe, avaient été ramenés du Midi ou de la Bretagne pour être jugés avec eux.

On les plaça dans un quartier distinct du reste de la prison. Leurs cachots étaient contigus: un seul contenait dix-huit lits. Ils ne communiquaient avec les autres détenus que dans les cours, aux longues heures d'oisiveté et de promenade. L'impossibilité de s'évader de ces murs scellés de triples guichets, de barreaux de fer, de verrous et de sentinelles, avait fait adoucir le régime du *secret* auquel ils avaient été quelque temps soumis. On leur avait permis l'usage de l'encre et du papier. Ils lisaient les feuilles publiques; ils communiquaient dans le guichet avec leurs femmes, leurs enfants, leurs amis. Là seulement, ils s'attendrissaient en échangeant avec eux ces demi-mots, ces serrements de main, ces regards d'intelligence et ces larmes; consolation et supplice de ces entrevues dans les prisons. Brissot y voyait de temps en temps sa femme soulevant son fils dans ses bras pour lui faire embrasser son père. Mais la plupart étaient des jeunes hommes sans femme et sans famille à Paris, attachés par des liens secrets à des femmes qui ne portaient pas leurs noms, qui ne pouvaient avouer ni leur amour ni leur douleur, et qui ne parvenaient qu'à force de ruses et de déguisements à échanger un billet, un soupir, un regard avec ceux qu'elles aimaient.

Le beau-frère de Vergniaud, M. Alluaud, arriva de Limoges pour apporter un peu d'argent au prisonnier, car Vergniaud était dans un dénûment complet; ses vêtements même tombaient en lambeaux. M. Alluaud avait amené avec lui son fils, enfant de dix-ans, dont les traits rappelaient au détenu l'image de sa sœur chérie. L'enfant, en voyant son oncle emprisonné comme un scélérat, le visage amaigri, le teint hâve, les cheveux épars,

la barbe longue, les habits sales et usés tombant de ses épaules, se prit à pleurer et se rejeta avec effroi contre les genoux de son père. « Mon enfant, lui dit le prisonnier en le prenant dans ses bras, rassure-toi et regarde-moi bien; quand tu seras homme, tu diras que tu as vu Vergniaud, le fondateur de la république, dans le plus beau temps et dans le plus glorieux costume de sa vie: celui où il souffrait la persécution des scélérats, et où il se préparait à mourir pour les hommes libres. »

L'enfant s'en souvint en effet, et le redit cinquante ans après à celui qui écrit ces lignes.

IX.

Aux heures de réunion dans le préau, les autres détenus se pressaient autour des Girondins pour les contempler et pour les entendre. Leurs entretiens roulaient sur les événements du jour, sur les dangers de la patrie, sur les difficultés de la liberté, sur les plaies de la république. Ils en parlaient en hommes qui n'avaient plus rien à ménager avec le temps, et qui voyaient ensanglanter et déshonorer leur ouvrage. Leur éloquence, qui n'avait rien perdu de son patriotisme, contractait sous ces voûtes quelque chose de la prophétie et de l'impassibilité céleste. Leur voix impartiale semblait sortir du tombeau. Brissot lisait à ses collègues les pages qu'il léguait à l'avenir pour leur justification. Il regrettait sans cesse que cette liberté, qu'il était allé contempler chez un peuple neuf, dans les forêts de l'Amérique, où les plus pures vertus la naturalisaient, fût nourrie de sang et de poison chez un peuple vieilli et corrompu comme le nôtre, où il fallait créer jusqu'à l'homme pour régénérer les institutions humaines. Gensonné conservait sur ses lèvres l'âcreté du sarcasme, ce sel corrosif de sa parole, et se vengeait de la persécution par le mépris des persécuteurs. Lasource éclairait des feux de son ardente imagination les gouffres de l'anarchie. Il se consolait de

voir crouler son parti dans un écroulement général de l'Europe. Son esprit mystique montrait partout le doigt de Dieu écrivant la ruine de la société. Carra rêvait de nouvelles combinaisons et de nouvelles distributions de territoires entre les puissances de l'Europe. Il dessinait sur le globe la carte de la liberté, et prenait les chimères de son imagination pour le génie de l'homme d'État. Fauchet se frappait la poitrine devant ses collègues. Il s'accusait, avec un repentir sincère, mais ferme, d'avoir abandonné la foi de sa jeunesse. Il démontrait que la religion seule pouvait guider les pas de la liberté. Il se réjouissait de donner à sa mort prochaine le caractère d'un double martyre: celui du prêtre qui se repent, et celui du républicain qui persévère. Sillery se taisait, trouvant dans ces moments suprêmes le silence plus digne que la plainte. Il revenait, comme Fauchet, aux croyances et aux pratiques religieuses. Tous deux se séparaient souvent de leurs collègues pour aller s'entretenir à l'écart avec un vénérable prêtre enfermé pour sa foi à la Conciergerie. C'était l'abbé Émery, ancien supérieur de la congrégation de Saint-Sulpice, de qui Fouquier-Tinville disait : « Nous le laissons vivre parce qu'il étouffe plus de plaintes et plus de tumulte dans nos prisons, par sa douceur et par ses conseils, que les gendarmes et la peur de la guillotine ne pourraient le faire. »

Ducos et Fonfrède, jeunes hommes chez qui la prison ne pouvait refroidir l'enivrement de la jeunesse et la verve du Midi, jouaient avec la mort, écrivaient des vers, affectaient la folle gaieté des jours sereins, et ne retrouvaient la gravité et les larmes que dans les confidences de leur héroïque amitié, et dans les craintes que chacun des deux amis manifestait sur le sort de l'autre. Souvent ils s'embrassaient et se tenaient par la main comme pour s'appuyer contre le sort. Ni les regrets de la fortune immense et de la longue perspective de jours heureux qu'ils allaient quitter, ni les retours de pensées vers deux jeunes femmes aimées dont ils pressentaient le prochain veu-

vage, ne leur donnaient en apparence un seul repentir du sacrifice qu'ils offraient de leur vie à la liberté.

Une fois cependant Fonfrède, se cachant de Ducos et s'entretenant avec le jeune Riouffe, laissa échapper un torrent contenu de douleur et de larmes, en parlant de sa femme et de ses enfants. Ducos s'en aperçut, s'approcha, et interrogeant avec vivacité Fonfrède: « Qu'as-tu donc et que me caches-tu? dit-il d'un ton de tendre reproche à son beau-frère!..... Ce n'est rien.... c'est lui qui me parlait et qui m'attendrissait, » répondit Fonfrède en montrant Riouffe. Ducos ne s'y trompa point. Les deux amis se serrèrent dans les bras l'un de l'autre, et séchèrent leurs larmes pour se les cacher.

Valazé voyait approcher la mort comme le couronnement du sacrifice qu'il avait fait depuis longtemps de sa vie à sa patrie. Il savait que les doctrines nouvelles veulent croître dans le sang de leurs premiers apôtres. Il se félicitait intérieurement de leur donner le sien. Il avait le fanatisme du dévouement et l'impatience du martyre. Ses traits, rayonnant d'immortalité dans ces cachots témoignaient en lui l'avant-goût d'une mort qu'il devancerait au lieu de la fuir. « Valazé, lui disaient ses compagnons de misère, on vous punirait bien si on ne vous condamnait pas. » Il souriait à ces mots comme un homme dont on a deviné la pensée.

Quelques heures avant le procès, il donna au jeune Riouffe une paire de ciseaux qu'il avait cachée jusque-là. « Tiens, lui dit-il avec un ton d'ironie que Riouffe ne comprit qu'après coup, on dit que c'est une arme dangereuse, et on craint que nous n'attentions à nos jours! » Il portait sur lui une arme plus sûre, et ce don n'était qu'une raillerie socratique à ses bourreaux.

X.

Quant à Vergniaud, il n'affectait ni la gaieté à contresens de ses jeunes amis Ducos et Fonfrède, ni la solen-

nité de Lasource, ni l'impatiente ardeur de mourir de Valazé, ni la préoccupation laborieuse de Brissot pour justifier, devant la postérité, sa mémoire. Il paraissait aussi insouciant de son souvenir qu'il l'avait été de sa vie. Serein, grave, naturel, quelquefois souriant, plus souvent pensif, il n'écrivait rien, il parlait peu, il semblait user, sans hâte comme sans regret, des jours dont l'oisiveté forcée ne messeyait pas trop à son caractère. Pilote arraché du timon pendant une tempête, il se reposait sur le pont, aux oscillations du navire dont la manœuvre ne le regardait plus. Son ame forte, et que sa force même rendait quelquefois trop immobile, son génie prophétique, mais paresseux, ne lui laissaient que peu de sensibilité sur lui-même. Il résumait, d'un coup d'œil et d'un mot, toute une situation et ne la ressentait plus dans ses détails. Seul et morne sur son lit ou dans le préau, il illuminait quelquefois l'entretien par un de ces éclairs d'éloquence que le cachot n'encadrait pas moins majestueusement que la tribune. Ses collègues émus l'applaudissaient et le suppliaient de noter ces improvisations pour l'heure du tribunal ou pour la postérité. Vergniaud ne daignait pas ramasser ces miettes de son génie. L'éloquence chez lui n'était pas un art, c'était son ame même; il était sûr de la porter toujours avec lui, et de la retrouver dans l'occasion. Il l'estimait comme une arme pour combattre, et non pour s'en parer devant le temps et devant l'avenir. Sa pensée évaporée, il ne cherchait pas à en conserver l'inutile écho. Il retombait dans son sommeil ou dans son indifférence.

Il s'entretenait souvent avec Fauchet, et, sans partager sa foi, il goûtait les théories et les espérances du christianisme. Il considérait cette religion comme la vraie philosophie de l'humanité, revêtue de mystères et de mythes, pour la rendre accessible à la faiblesse de l'enfance éternelle du genre humain. Il respectait le christianisme comme le fondeur respecte l'or dans une monnaie altérée. Il ne voulait pas la destruction, mais l'épuration

lente, libre et prudente du culte. « Dégager Dieu de son image, disait-il, c'est la dernière œuvre de la philosophie et de la Révolution. » Vergniaud estimait beaucoup plus le talent de Fauchet depuis que ce talent vague et déclamatoire s'était vivifié et comme sanctifié par la résurrection du sentiment religieux dans l'ame de l'évêque du Calvados, et par le pressentiment du martyre. Hors de ces entretiens, l'attitude extérieure de Vergniaud était l'insouciance; non cette insouciance de l'homme léger qui ne s'élève pas jusqu'à la dignité de son sort, et qui profane les trois plus saintes choses de la vie: la conscience, l'infortune et la mort; mais cette insouciance de l'homme grave qui juge sa propre situation, qui la domine et qui donne des distractions à sa vie jusqu'à l'heure où il sacrifie à un devoir.

Tel était Vergniaud dans la prison. Il ne paraissait le plus impassible de ses compagnons d'infortune que parce qu'il était le plus réfléchi et le plus grand. L'amitié avait un ascendant souverain sur son ame. La veille du jour où le procès de ses coaccusés s'ouvrit, il jeta dans la cour le poison qu'il avait porté depuis cinq mois sur lui, afin de mourir de la même mort que ses amis, et pour leur tenir compagnie jusqu'à l'échafaud.

XI.

Le 22 octobre on leur communiqua leur acte d'accusation, et le 26 leur procès commença. Jamais, depuis le procès des Templiers, un parti tout entier n'avait comparu, dans la personne de chefs plus nombreux, plus illustres et plus éloquents, devant des juges. La renommée des accusés, leur longue puissance, leur danger présent, l'âpre vengeance qui pousse les hommes au spectacle des grands renversements de fortune, et qui leur donne une joie secrète à en contempler les débris, avaient amené et retinrent jusqu'à la fin une foule pressée dans l'enceinte et aux abords du tribunal révolutionnaire. La

plupart des juges et des jurés avaient été eux-mêmes les amis et les clients des accusés. Ces juges n'en étaient que plus résolus à les trouver coupables et à se purger de tout soupçon de complicité, en jetant au peuple ce parti à dévorer. Toutefois ils n'osaient lever les yeux sur les accusés, de peur d'y rencontrer une amitié, une supplication ou un reproche.

Une force armée imposante encombrait les postes de la Conciergerie et du Palais-de-Justice. Les canons, les uniformes, les faisceaux d'armes, les sentinelles, la gendarmerie, le sabre nu, annonçaient aux yeux un de ces procès politiques où le jugement est une bataille et la justice une exécution.

A midi, les accusés furent introduits. On en comptait vingt-deux. Ce nombre fatal, écrit dans la première pensée de la proscription, au 31 mai, avait été maintenu malgré la fuite ou la mort de plusieurs des vingt-deux premiers députés désignés pour l'épuration de la Convention. On l'avait complété, en adjoignant aux Girondins des accusés étrangers à leur faction, comme Boileau, Mainvielle, Bonneville, Antiboul, pour que le peuple, en voyant le même chiffre, crût retrouver le même complot, détester le même crime, et frapper les mêmes conspirateurs.

XII.

A onze heures ils entrèrent, un à un, entre deux haies de gendarmes dans la salle d'audience. Ils prirent place en silence sur le banc des accusés. La foule, en les voyant passer, se demandait leurs noms, et cherchait sur leurs visages l'empreinte imaginaire des forfaits qu'on avait personnifiés en eux. Elle s'étonnait néanmoins de ce que des fronts si jeunes et des visages si sereins cachassent, sous la beauté et sous la douceur des traits, tant de scélératesses et tant de perfidies. Le premier qui s'assit sur le banc était Ducos. A peine âgé de vingt-huit ans, sa

figure d'adolescent, ses yeux noirs et perçants, la mobilité de sa physionomie révélaient une de ces natures méridionales dans lesquelles la vivacité des impressions nuit à leur profondeur; hommes chez qui tout est léger, même l'héroïsme. Fonfrède, plus jeune encore que son beau-frère, marchait après lui. Une ombre de mélancolie plus grave était répandue sur son visage. On voyait, dans sa physionomie pensive, la lutte intérieure de l'amour qui l'attachait à la vie contre la généreuse amitié qui le dévouait volontairement à la mort. Plusieurs fois on avait offert à Fonfrède les moyens de s'évader: « Non, avait-il répondu, le sort de Ducos sera le mien. Me sauver seul, ce ne serait pas me sauver, ce serait le perdre. » Sorti un jour de la prison, Fonfrède y était volontairement rentré. Les regards de ces deux jeunes Girondins se portaient avec plus d'assurance sur la foule et avec plus de confiance sur les jurés. Ducos et Fonfrède n'avaient partagé, à la Convention et dans la commission des Douze, ni la sagesse de Condorcet et de Brissot, ni la modération de Vergniaud. Enthousiastes et fougueux comme la Montagne, ils avaient gourmandé souvent la mollesse révolutionnaire de leur parti. Ils ne haïssaient de Danton que les taches de septembre: son geste et sa parole les entraînaient. Il eût été leur chef si Vergniaud n'avait pas existé. Chers à la Montagne, qui avait de l'attrait pour leur jeunesse, ils espéraient en secret que les Montagnards leur tiendraient compte au dernier moment de leurs opinions. Ils n'étaient coupables que de porter le nom de leur parti.

XIII.

Après eux venait Boileau, juge de paix d'Avalon. Homme faible, égaré par accident dans les rangs de la Gironde s'apercevant de son erreur devant la mort, il proclamait, avec un repentir tardif, les opinions triomphantes et le patriotisme sans pitié de la Convention. Boileau

avait quarante ans. Sa figure indécise attestait la fluctuation de ses idées. Ses regards quêtaient les regards des juges et semblaient leur dire: « Ne me confondez pas avec mes prétendus complices: si je n'étais avec eux, je serais contre eux. »

Mainvielle suivait; jeune député de Marseille, âgé de vingt-huit ans comme Ducos, d'une beauté aussi frappante, mais plus mâle que celle de Barbaroux. Il avait trempé ses mains dans le sang d'Avignon, sa patrie, pour l'arracher par la violence au parti papal, et pour la jeter à la France et à la Révolution. Accusé par Marat de modérantisme, cette accusation l'avait fait confondre avec la Gironde.

Duprat, son compatriote et son ami, l'accompagnait, pour le même crime, dans les cachots et au tribunal. Après eux Antiboul, né à Saint-Tropez et député du Var. Coupable d'humanité courageuse dans le procès de Louis XVI, Antiboul avait consenti à le proscrire comme roi, mais non à le supplicier comme homme. Sa conscience était son crime. Il en portait le calme et la pureté sur ses traits. Plus loin, Duchâtel, député des Deux-Sèvres, âgé de vingt-sept ans, qui s'était fait porter mourant à la tribune, enveloppé d'une couverture, pour voter contre la mort *du tyran*, et qu'on appelait à la Convention, à cause de ce costume et de cet acte, le *revenant de la tyrannie*. L'élévation de sa taille, l'attitude martiale de son corps, la grâce et la noblesse de sa figure attiraient tous les yeux.

Carra, député de Saône-et-Loire à la Convention, était assis à côté de Duchâtel. L'expression commune et désordonnée de sa physionomie, son corps courbé, sa tête grosse et lourde, ses habits négligés, qui rappelaient le costume de Marat, contrastaient avec la stature et avec la beauté de Duchâtel. Carra était un de ces hommes qui ont l'impatience de la gloire dans l'ame sans en avoir la portée dans l'esprit; qui se jettent dans les courants des idées du temps pour flotter les premiers à la surface des

événements; mais qui, ayant dans les sentiments plus de lumières que dans l'intelligence, s'arrêtent quand ils s'aperçoivent que le courant les mène au crime, et sont submergés volontairement par les tempêtes qu'ils ont soulevées; tel était Carra. Savant, confus, fanatique, déclamatoire, fougueux dans le mouvement, fougueux dans la résistance. Il s'était réfugié dans la Gironde pour combattre les excès du peuple, sans désavouer la république. Son journal avait été l'écho de leurs doctrines et de leur éloquence. L'écho devait périr avec les voix.

Un homme obscur, au costume et au maintien rustiques, Duperret, victime involontaire de Charlotte Corday, s'asseyait auprès de Carra. Il était noble cependant; mais il cultivait de ses propres mains le domaine rural de ses pères. Sans ambition et sans vanité, la Révolution était venue le prendre, comme Cincinnatus, à la charrue. On l'avait élu malgré lui comme le plus honnête homme. Il payait le prix de sa bonne renommée. Il avait quarante-sept ans. Ensuite venait Gardien, député de la Vienne, du même âge et d'un extérieur aussi recueilli. Gardien avait voté contre la mort du roi. Il avait fait partie de la commission des Douze. Il y avait déployé l'énergie calme du bon citoyen contre les factieux. Il avait demandé l'arrestation d'Hébert, de Chaumette, des conspirateurs de la commune. Il méritait sa place au premier rang des vaincus du 31 mai, et il l'acceptait. Puis Lacaze, député de Libourne; et Lesterpt-Beauvais, député de la Haute-Vienne: tous deux amis de Gensonné, admirateurs passionnés de son éloquence et de son courage, et fiers d'être accusés des mêmes vertus que lui. Leurs figures montraient ce sentiment dans leur expression. Ils s'enveloppaient dans l'accusation de Gensonné comme dans leur gloire.

Gensonné lui-même était à côté d'eux. C'était un homme de trente-cinq ans; mais la maturité de la pensée, l'importance du rôle, la fixité réfléchie des opinions avaient accentué ses traits, et leur donnaient une sorte

d'empreinte lapidaire ferme, dure et arrêtée comme dans la vieillesse. Son front haut était renversé en arrière. Ses cheveux touffus, hérissés par le peigne et poudrés à blanc, en relevaient encore la hauteur. Il portait sa tête avec une fierté qui ressemblait au défi. Un sourire légèrement sardonique relevait les coins de sa bouche. On sentait que le sarcasme intérieur prenait en dérision dans sa pensée les juges, les accusateurs et le peuple. C'était la figure de l'impopularité; l'aristocratie intellectuelle, dédaigneuse comme l'aristocratie du sang. Son costume, soigné, élégant, affectant les formes et les étoffes proscrites, ajoutait encore à ce caractère impopulaire de la physionomie de Gensonné.

Un médecin de Dinan, Lehardy, député du Morbihan, homme sans autre ambition que l'amour des hommes et sans autre éclat que sa mort, s'abritait modestement sous le bras de Gensonné. Il avait pris la minorité des Girondins pour la vertu, et s'était rejeté vers eux par horreur de leurs ennemis. Sa pensée sensible et souffrante paraissait plus occupée de leur sort que du sien.

Ensuite, l'auditoire se montrait Lasource: homme de bien, à la parole exaltée et à l'imagination tragique. Ses cheveux ronds et sans poudre, son habit noir, son maintien austère, sa physionomie ascétique et concentrée rappelaient en lui le ministre du saint Évangile et ces puritains de Cromwell qui cherchaient Dieu dans la liberté, et dans leur procès le martyre. Vigée, homme sans nom, à peine arrivé à la Convention, et pris au piége de ses premiers votes, passait inaperçu après Lasource.

Lasource et Vigée précédaient Sillery, l'ancien confident du duc d'Orléans, accusé de lui inspirer, par sa femme, les pensées ambitieuses et les convoitises du trône. Sillery s'était séparé de son maître depuis la mort du roi. Il avait senti son cœur honnête soulevé devant le régicide. Il s'était arrêté, non en homme timide qui se repent en silence et qui fuit dans l'ombre, mais en homme résolu qui se retourne et qui fait face au danger.

Uné république grande et pure lui avait paru une plus noble ambition qu'une royauté ramassée dans le sang. Il s'était rallié aux Girondins. Aimant toujours le duc d'Orléans, respectueux envers une liaison brisée; mais conseillant à ce prince en secret le retour, et lui prédisant la catastrophe. L'attitude militaire de Sillery, son costume patricien, sa physionomie hautaine révélaient en lui le gentilhomme qui méprise la foule. Atteint des premières infirmités de l'âge, envenimées par l'humidité des cachots, Sillery marchait, appuyé d'une main sur une bequille, comme un blessé de la Révolution. Mais ce signe de souffrance physique donnait plus d'intérêt à sa démarche qu'elle ne lui enlevait de légèreté et de grâce. L'expression de sa figure était le bonheur. Il semblait jouir d'échapper aux difficultés de sa situation et aux reproches de son passé, par une noble mort au milieu de ses amis, et avec l'élite de la république.

Valazé avait la contenance d'un soldat au feu. La consigne de sa conscience lui disait de mourir, et il mourait. Son costume conservait, dans la manière dont il le portait, une habitude d'uniforme. Ses membres grêles, ses traits pâles et macérés, le feu sombre de ses yeux révélaient un de ces hommes obstinés que la conviction dévore, et chez lesquels la pensée est la perpétuelle maladie du corps.

L'abbé Fauchet venait immédiatement après Valazé. Il touchait à cinquante ans. Mais la beauté de ses traits, l'élévation de sa stature, la coloration de son teint le faisaient paraître plus jeune que ses années. Son costume rappelait le sacerdoce par la couleur et par la coupe de son habit. Ses cheveux dessinaient sur sa tête la tonsure du prêtre chrétien, longtemps couverte du bonnet rouge du révolutionnaire. Son visage n'avait d'autre expression que celle de son ame: l'enthousiasme. On sentait que cette poitrine n'était qu'un foyer. Fauchet y avait nourri tour à tour ou tout à la fois le triple feu de l'amour, de la liberté et de Dieu. Le moment de Dieu était venu. Il

lui jetait sa vie en expiation. La splendeur de l'inspiré, de l'apôtre et de l'orateur rayonnait autour de son front. Le tribunal était pour Fauchet un sanctuaire où il venait confesser ses fautes et offrir le sacrifice de son propre sang.

XIV.

Brissot était l'avant-dernier. C'était un homme de moyen âge, de petite taille, de visage macéré, éclairé seulement d'une intelligence lumineuse, et ennobli par une intrépide obstination d'idée. Vêtu avec une simplicité affectée de philosophe ou d'homme de la nature, son habit noir râpé n'était qu'un morceau de drap taillé mathématiquement pour recouvrir les membres d'un homme. Ses cheveux ronds, courts, sans poudre et tombant sur la nuque, carrément coupés par le ciseau, retraçaient le quaker américain, son modèle. Brissot tenait à la main un crayon et un papier. Il y jetait à chaque instant quelques notes. Il était le seul agité. On voyait que, poursuivi par la mauvaise et injuste renommée de libelliste et d'aventurier politique dont sa jeunesse avait été tachée, par ses malheurs plus que par ses fautes, il sentait plus que ses collègues le besoin de se défendre, et qu'il accepterait plus résolument le supplice que la calomnie. Il jouissait de la confondre par la mort d'un sage et d'un martyr.

XV.

Enfin s'avançait le dernier et le plus regardé de tous, Vergniaud. Tout Paris le connaissait et l'avait vu, dans sa majestueuse perspective, sur le piédestal de la tribune. On était curieux de contempler non-seulement l'orateur de plain-pied avec ses ennemis, mais l'homme descendu jusqu'à la sellette de l'accusé. On attendait de lui des efforts et des éclats d'éloquence, qui donneraient au

drame du procès des péripéties et des retours d'opinion dignes des jours de Démosthène ou de Cicéron. Le prestige de Vergniaud l'environnait tout entier. Il était de ces hommes dont on attend tout, même l'impossible.

Un murmure d'intérêt et de compassion s'éleva à son aspect. Ce n'était plus le Vergniaud de la Convention, c'était le prisonnier du peuple. Ses muscles, détendus par l'oisiveté et par le découragement de l'ame, n'accentuaient plus la charpente un peu massive et un peu molle de son corps. Il y avait dans son attitude un abandon de lui-même qui ressemblait à l'affaissement. Sa taille était lourde, sa démarche pesante, son œil ébloui ou éteint, ses joues étaient gonflées et flasques. Son teint livide et délavé avait contracté la pâleur des prisons. Son front suintait de moiteur. Les boucles de ses cheveux semblaient collées à sa peau par cette sueur perpétuelle. Il était couvert du même habit bleu, à longues basques pendantes et à large collet renversé, dont on l'avait vu toujours revêtu à la Convention; mais cet habit, devenu trop étroit pour ses membres grossis, éclatait sur les épaules, s'écartait sur la poitrine et gênait ses mouvements comme un vêtement d'emprunt. Toute sa personne respirait la décadence des grandes choses. On s'attendrissait involontairement en le voyant: on ne frémissait plus. C'était l'athlète renversé et couché à terre. Bien que Vergniaud fût entré le dernier, ses collègues lui firent place au milieu du banc, comme à un chef autour duquel ils se faisaient gloire de se grouper. Les gendarmes lui permirent de s'asseoir.

XVI.

L'acte d'accusation de Fouquier-Tinville, concerté, dit-on, avec Robespierre et Saint-Just, n'était qu'une longue et amère reproduction du pamphlet de Camille Desmoulins intitulé: *Histoire de la faction de la Gironde.* C'était l'histoire de la calomnie écrite par le calomniateur,

et reçue en témoignage par le bourreau. On n'y ajouta rien. La haine n'avait pas besoin d'être convaincue; elle avait condamné d'avance.

Les juges firent comparaître comme témoins tous les ennemis les plus avérés des accusés. Pache, Chabot, Hébert, Chaumette, Montaut, Fabre d'Églantine, Léonard Bourdon, le Jacobin Deffieux lurent, au lieu de témoignage, de longues invectives contre les accusés. Ceux-ci discutèrent en quelques mots avec les témoins. Au lieu de porter la défense à la hauteur de leur situation et de leur ame, sur le terrain de la politique générale, et d'avouer le crime glorieux d'avoir voulu modérer la Révolution pour la rendre irréprochable et invincible, ils se bornèrent à se couvrir individuellement contre les coups de leurs ennemis. Leur défense en fut dégradée et leur dignité s'abaissa. Vergniaud lui-même parut s'excuser plus que se glorifier de ses opinions. Brissot, plus ferme et plus fier devant ses ennemis, réfuta victorieusement Chabot, et lutta jusqu'à la fin de paroles avec ses accusateurs. Sillery avoua son vrai crime: le vote contre la mort du roi, et en décora sa mémoire. Aucun mot digne de retentir dans l'histoire ne jaillit du cœur de ces grands accusés. La crainte de compromettre un reste de vie scella leurs lèvres. Le soin de sauver leurs jours nuisit au soin de venger leur mémoire. Ils ne redevinrent grands qu'après avoir perdu toute espérance.

XVII.

Néanmoins, le procès qui se prolongeait depuis sept jours, la parole demandée par Gensonné au nom de tous les accusés pour réfuter l'accusation, lassaient le tribunal et les jurés, et inquiétaient la Montagne. L'opinion publique, qui se laisse si promptement amollir et retourner par la vue des victimes, commençait à incliner à l'indulgence. On se demandait tout haut, en sortant des séances du tribunal, quelle récompense aurait donc

république pour ses ennemis, puisqu'elle traitait ainsi ses premiers fondateurs? On plaignait tant de jeunesse, de beauté, de génie, immolés à un crime d'opinion. On parlait de la basse jalousie de Robespierre et de Danton, qui chargeaient la mort de fermer ces bouches éloquentes, pour n'avoir plus le souci et souvent l'humiliation de leur répondre.

Ces premiers symptômes de retour de faveur aux Girondins alarmèrent la commune. Le gendre de Pache, Audouin, autrefois prêtre, aujourd'hui persécuteur acharné, alla sommer le comité de salut public de clore le débat en permettant au président de déclarer les jurés suffisamment éclairés. Le jury, contraint par cette déclaration, ferma les débats le 30 octobre, à huit heures du soir. Tous les accusés furent déclarés coupables d'avoir conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la république, et condamnés à mort.

A ce mot de mort, un cri d'étonnement et d'horreur s'élève des bancs des accusés. Le plus grand nombre, et surtout Boileau, Ducos, Fonfrède, Antiboul, Mainvielle, s'attendaient à être acquittés. Leurs gestes de consternation, leurs poings tendus vers les jurés, leurs malédictions convulsives jettent un moment de trouble dans le prétoire. Un des accusés, qui a fait un geste inaperçu de la main vers la poitrine comme pour déchirer ses vêtements, glisse de son banc sur le parquet: c'était Valazé. « Eh quoi! Valazé, tu faiblis? lui dit Brissot en s'efforçant de le soutenir. — Non, je meurs! » répond Valazé, et il expire la main sur le poignard dont il vient de se percer le cœur.

A ce spectacle, le silence se rétablit. L'exemple de Valazé fait rougir les jeunes condamnés d'un moment de faiblesse. Boileau seul, protestant contre l'arrêt qui le confond avec les Girondins, lance son chapeau en l'air et s'écrie: « Je suis innocent! je suis Jacobin! je suis Montagnard! » Les sarcasmes de l'auditoire lui répondent. Au lieu de pitié, il ne trouve dans tous les regards que

du mépris. Brissot penche sa tête sur sa poitrine et paraît réfléchir. Fauchet et Lasource joignent les mains et lèvent les yeux au ciel. Vergniaud, placé sur le banc le plus élevé, promène impassible sur le tribunal, sur ses collègues et sur la foule, un regard qui semble résumer la scène et chercher dans le passé un exemple et une image d'une pareille dérision de la destinée et d'une pareille ingratitude du peuple. Sillery jette sa béquille et s'écrie: « C'est aujourd'hui le plus beau jour de ma vie! » Fonfrède se tourne vers Ducos et l'entoure de ses bras en sanglotant: « Mon ami, lui dit-il, c'est moi qui te donne la mort! mais console-toi, nous allons mourir ensemble. »

XVIII.

A ce moment un cri s'élève du milieu de la foule. Un jeune homme se débat dans un groupe de spectateurs, et s'efforce vainement de se faire place à travers les rangs pressés pour s'enfuir vers la porte: « Laissez-moi fuir, laissez-moi me dérober à ce spectacle! s'écriait-il en se voilant les yeux de ses deux mains. Misérable que je suis, c'est moi qui les tue! C'est mon *Brissot dévoilé* qui les accuse et qui les juge! je ne puis supporter la vue de mon ouvrage! je sens les gouttes de leur sang rejaillir sur cette main qui les a dénoncés! » Ce jeune homme était Camille Desmoulins, inconséquent dans sa pitié comme dans sa haine, et dont la légèreté tour à tour perverse ou puérile cédait aux larmes comme elle agaçait le sang. La foule indifférente ou dédaigneuse le retint, et le fit taire comme un enfant.

XIX.

Il était onze heures du soir. Après un moment donné au contre-coup du jugement, à l'émotion des condamnés, aux cris de *Vive la République!* poussés par la foule, la séance fut levée.

Les Girondins, en descendant un à un de leurs bancs, se groupent autour du cadavre de Valazé étendu sur une estrade, le touchent respectueusement du doigt pour s'assurer s'il respire encore: puis, comme saisis d'une inspiration électrique au contact du républicain sacrifié par sa propre main, ils s'écrient d'une seule voix: « Nous mourons innocents, vive la république! » Quelques-uns jettent au même instant des poignées d'assignats, non, comme on l'a cru, pour faire appel à la corruption et à l'émeute, mais pour léguer au peuple, comme les Romains, une monnaie désormais inutile à leur propre vie. La foule se précipite sur ce legs des mourants et paraît s'attendrir. Hermann ordonne aux gendarmes de faire leur devoir et d'entraîner les condamnés. Ils rentrent sous la voûte de l'escalier qui descend aux cachots. Leur présence d'esprit, un moment déconcertée, revient tout entière avec la certitude de leur sort. « Mon ami, dit en affectant le rire Ducos à Fonfrède, je ne vois plus qu'un moyen de nous sauver: c'est de déclarer l'*unité* de nos deux vies et l'*indivisibilité* de nos deux têtes. » Fonfrède sourit mélancoliquement. Sa pensée, plus conforme avec un pareil moment, pleurait au foyer de la jeune famille à laquelle il était arraché « Ah! mes pauvres enfants! » fut sa seule réponse.

Cependant, fidèles à la parole qu'ils avaient donnée aux autres détenus de la Conciergerie de les informer de leur sort par les échos de leurs voix, ils entonnent, en sortant du tribunal, l'hymne des Marseillais:

Allons, enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé!

et le chantent en chœur avec une énergie désespérée qui fait trembler les marches de l'escalier et les voûtes des guichets et des corridors.

A ces accents les détenus s'éveillent, et comprennent que les accusés chantent l'hymne de leur propre mort. L'horreur et la pitié leur répondent par des acclama-

tions, des gémissements et des adieux, du fond de tous les cachots.

On les confina tous pour cette dernière nuit dans le grand cachot, cette salle d'attente de la mort. Le tribunal venait d'ordonner que le corps à peine refroidi de Valazé *serait réintégré dans la prison, conduit sur la même charrette que ses complices au lieu du supplice, et inhumé avec eux.* Seul arrêt peut-être qui ait supplicié la mort!

Quatre gendarmes, exécuteurs de ce jugement d'Hermann, suivant pas à pas la colonne des condamnés sous les voûtes du corridor, portaient sur un brancard le cadavre sanglant, et le déposèrent dans un angle du cachot. Les Girondins vinrent un à un baiser la main héroïque de leur ami. Ils lui recouvrirent le visage de son manteau. Si près de se rejoindre, l'adieu fut plus respectueux que triste. « A demain! » dirent-ils au cadavre: et ils recueillirent leurs forces pour ce lendemain.

XX.

Ils y touchaient: il était minuit. Le député Bailleul, leur collègue de l'Assemblée, leur complice d'opinion, proscrit comme eux, mais échappé à la proscription et caché dans Paris, leur avait promis de leur faire apporter du dehors, le jour de leur jugement, un dernier repas triomphal ou funèbre, selon l'arrêt, en réjouissance de leur liberté ou en commémoration de leur mort. Bailleul, quoique invisible, avait tenu sa promesse par l'intermédiaire d'un ami. Le souper funéraire était dressé dans le grand cachot. Les mets recherchés, les vins rares, les fleurs chères, les flambeaux nombreux couvraient la table de chêne des prisons. Luxe de l'adieu suprême, prodigalité des mourants qui n'ont rien à épargner pour le jour suivant. Les condamnés s'assirent à ce dernier banquet, d'abord pour restaurer en silence leurs forces épuisées, puis ils y restèrent pour attendre avec patience et

avec distraction le jour. Ce n'était pas la peine de dormir. Un prêtre, jeune alors, destiné à leur survivre plus d'un demi-siècle, l'abbé Lambert, ami de Brissot et d'autres Girondins, introduit à la Conciergerie pour consoler les mourants ou pour les bénir, attendait dans le corridor la fin du souper. Les portes étaient ouvertes. Il assistait de là à cette scène, et notait dans son ame les gestes, les soupirs et les paroles des convives. C'est de lui que la postérité tient la plus grande partie de ces détails véridiques comme la conscience, et fidèles comme la mémoire d'un dernier ami.

XXI.

Le repas fut prolongé jusqu'au premier crépuscule du jour. Vergniaud, placé au milieu da la table, la présidait avec la même dignité calme qu'il avait gardée la nuit du 10 août, en présidant la Convention. Vergniaud était de tous celui qui avait le moins à regretter en quittant la vie, car il avait accompli sa gloire et il ne laissait ni père, ni mère, ni épouse, ni enfants derrière lui. Les autres se placèrent par groupes, rapprochés par le hasard ou par l'affection. Brissot seul était à un bout de la table, mangeant peu et ne parlant pas.

Rien n'indiqua pendant longtemps, dans les physionomies et dans les propos, que ce repas fût le prélude d'un supplice. On eût dit une rencontre fortuite de voyageurs dans une hôtellerie, sur la route, se hâtant de saisir à table les délices fugitives d'un repas que le départ va interrompre. Ils mangèrent et burent avec appétit, mais sobrement. On entendait de la porte le bruit du service et le tintement des verres entrecoupé de peu de conversations: silence de convives qui satisfont la première faim. Quand on eut emporté les mets et laissé seulement sur la table les fruits, les flacons et les fleurs, l'entretien devint tour à tour animé, bruyant et grave, comme l'entretien d'hommes insouciants dont la chaleur du vin délie la langue et les pensées. Mainvielle, Antiboul, Duchâtel, Fonfrède,

Ducos, toute cette jeunesse qui ne pouvait se croire assez vieillie en une heure pour mourir demain, s'évapora en paroles légères et en saillies joyeuses. Ces paroles contrastaient avec la mort si voisine, profanaient la sainteté de la dernière heure, et glaçaient de froid le faux sourire que ces jeunes gens s'efforçaient de répandre autour d'eux. Cette affectation de gaieté devant Dieu et devant la dernière heure était également irrespectueuse pour la vie ou pour l'immortalité. Ils ne pouvaient ni quitter l'une ni aborder l'autre si légèrement. Ces plaisanteries posthumes tombaient de leurs lèvres comme tombent sur un cercueil ces fleurs que personne ne respire, qui contractent l'odeur du sépulcre, et qui, lorsqu'elles ne sont pas des reliques, ressemblent à des dérisions.

Brissot, Fauchet, Sillery, Lasource, Lehardy, Carra, essayaient quelquefois de répondre à ces provocations bruyantes d'une gaieté feinte et d'une fausse indifférence. Mais cette gaieté déplacée de leurs jeunes collègues effleurait à peine les lèvres de ces hommes mûrs. Vergniaud, plus grave et plus réellement intrépide dans sa gravité, regardait Ducos et Fonfrède avec un sourire où l'indulgence se mêlait à la compassion.

Ces éclats de bruit et de joie funèbres apaisés, l'entretien prit vers le matin un tour plus sérieux et un accent plus solennel. Brissot parla en prophète des malheurs de la république, décapitée de ses plus vertueux et de ses plus éloquents citoyens. « Que de sang ne faudrait-il pas pour laver le nôtre! » s'écria-t-il en finissant. Ils se turent tous un moment et parurent consternés devant le fantôme de l'avenir évoqué par Brissot. « Mes amis, reprit Vergniaud, en greffant l'arbre nous l'avons tué; il était trop vieux; Robespierre le coupe. Sera-t-il plus heureux que nous? Non. Ce sol est trop léger pour nourrir les racines de la liberté civique, ce peuple est trop enfant pour manier ses lois sans se blesser; il reviendra à ses rois, comme l'enfant revient à ses hochets!.. Nous nous sommes trompés de temps en naissant et en mou-

rant pour la liberté du monde, poursuivit-il; nous nous sommes crus à Rome, et nous étions à Paris! Mais les révolutions sont comme ces crises qui blanchissent en une nuit la tête d'un homme: elles mûrissent vite les peuples. Le sang de nos veines est assez chaud pour féconder le sol de la république. N'emportons pas avec nous l'avenir, et laissons l'espérance au peuple en échange de la mort qu'il va nous donner. »

XXII.

Il y eut un long silence après ces paroles de Vergniaud, et l'entretien s'élança de la terre au ciel avec les pensées. « Que ferons-nous demain à pareille heure? » dit Ducos, qui mêlait toujours les formes de la plaisanterie aux sujets les plus sérieux. Chacun répondit selon sa nature. « Nous dormirons après la journée, » dirent quelques-uns. Le scepticisme du siècle corrompait jusqu'aux dernières pensées et ne promettait que l'anéantissement de l'ame à des hommes qui allaient mourir pour l'immortalité d'une pensée humaine. L'immortalité de l'ame et les sublimes conjectures de la vie future à laquelle ils touchaient occupèrent plus convenablement les instants qui restaient à la conversation. Les voix baissèrent; l'accent se solennisa; les sourires s'effacèrent; le son de la parole devint grave et sourd comme le bruit du marteau qui sonde une tombe. Fonfrède, Gensonné, Carra, Fauchet, Brissot tinrent des discours où respirait toute la divinité de la raison humaine, et toute la certitude de la conscience sur les mystérieux problèmes de la destinée immatérielle de l'esprit humain.

Vergniaud, qui se taisait jusque-là, interpellé par ses amis, résuma le débat. Jamais, dit le témoin que nous citons et qui l'avait souvent admiré à la tribune, jamais son front, son geste, sa parole, l'accent souterrain de sa voix n'avaient remué de si profondes fibres dans le cœur de ses auditoires. Il semblait parler du haut de la tribune *de Dieu*.

Les paroles de Vergniaud furent perdues. L'impression seule en resta dans l'ame du prêtre.

Après avoir relié, en un seul et invincible faisceau, toutes les preuves morales de l'existence d'un premier être, qu'il appelait, comme son temps, l'Être-suprême; après avoir démontré la nécessité d'une providence, conséquence de l'excellence de cet Être-Suprême sur les créations émanées de lui, et la nécessité de la justice, dette divine du Créateur envers ses œuvres; après avoir cité, de Socrate à Cicéron et de Cicéron à tous les justes immolés, la croyance universelle des peuples et des sages, preuve au-dessus de toutes les preuves puisqu'elle est dans la nature un instinct de seconde vie aussi irréfutable que l'instinct de la vie présente; après avoir poussé jusqu'à l'évidence et jusqu'à l'enthousiasme la certitude d'une continuation de l'être après cet être mortel non détruit, métamorphosé par la mort: « Mais, dit-il en termes plus éloquents et en s'exaltant jusqu'au lyrisme du prophète politique et en ramenant le sujet à la situation de ses co-accusés, pour prendre sa dernière preuve en eux-mêmes; la meilleure démonstration de l'immortalité, n'est-ce pas nous? Nous ici? Nous calmes, sereins, impassibles à côté du cadavre de notre ami, en face de notre propre cadavre, discutant comme une paisible assemblée de philosophes sur l'éclair ou sur la nuit qui suivra immédiatement notre dernier soupir et mourant plus heureux que Danton, qui va vivre, et que Robespierre, qui va triompher?

» Or, pourquoi ce calme dans nos discours et cette sérénité dans nos ames? N'est-ce pas, en nous, le sentiment d'avoir accompli un grand devoir envers l'humanité? Eh bien! qu'est-ce donc que la patrie, qu'est-ce donc que l'humanité? Est-ce cet amas de poussière animée qui est un homme aujourd'hui, qui sera de la boue et du sang demain? Non, ce n'est pas pour cette fange vivante, c'est pour l'ame de l'humanité et de la patrie que nous mourons! Mais qui sommes-nous donc nous-mêmes sinon

une parcelle de cette ame collective du genre humain? Chaque homme aussi dont se compose notre espèce a un esprit immortel, impérissable et confondu avec cette ame de la patrie et du genre humain, pour laquelle il est si beau et si doux de se dévouer, de souffrir et de mourir! Voilà pourquoi nous ne sommes pas de sublimes dupes, continua-t-il, mais des êtres conséquents à leur instinct moral et qui vont, après ce devoir accompli, vivre encore, souffrir ou jouir dans l'immortalité des destinées de l'humanité. Mourons donc, non avec confiance, mais avec certitude. Notre témoin dans ce grand procès avec la mort, c'est notre conscience! notre juge, c'est ce grand Être dont les siècles cherchent le nom et dont nous servons les desseins comme des outils qu'il brise dans l'ouvrage, mais dont les débris tombent à ses pieds. La mort n'est que le plus puissant acte de la vie, car elle enfante une vie supérieure. S'il n'en était pas ainsi, ajouta-t-il avec plus de recueillement, il y aurait donc quelque chose de plus grand que Dieu. Ce serait l'homme juste tel que nous, s'immolant sans récompense et sans avenir à sa patrie! Cette supposition est une ineptie ou un blasphème. Je la repousse avec mépris ou avec horreur... Non, Vergniaud n'est pas plus grand que Dieu; mais Dieu est plus juste que Vergniaud, et ne l'élèvera demain sur un échafaud que pour le justifier et le venger dans l'avenir! »

Telles furent à peu près ses paroles, dont le sens seul fut somairement noté. « C'est bien dit, s'écria Lasource; mais j'ai dans mon cœur une preuve plus certaine que l'éloquence du génie expirant, c'est la parole d'un Dieu mort pour les hommes. — A bas! dit en souriant ironiquement un des jeunes convives. Lasource, pas de songes avant le sommeil! Gardons notre bon sens jusqu'à demain. La raison pense, les religions rêvent. Je ne crois qu'au raisonnement. — Et moi, dit Sillery, je crois aux deux. Le Christ mourant sur un échafaud comme nous n'est qu'un témoin divin de la raison humaine. Non, sa *religion*, que nous avons trop confondue avec la tyrannie,

n'est pas oppression, mais délivrance. Le Christ était le Girondin de l'immortalité ! »

Fauchet fit un discours pathétique sur la Passion, comparant leur supplice à celui du Calvaire. Ils s'attendrirent et plusieurs pleuraient.

Vergniaud concilia tout, à la fin, dans quelques phrases recueillies à mesure qu'elles tombaient de ses lèvres. « Croyons ce que nous voudrons, dit-il, mais mourons certains de notre vie et du prix de notre mort ! Donnons chacun en sacrifice ce que nous avons, l'un son doute, l'autre sa foi, tous notre sang, pour la liberté ! Quand l'homme s'est donné lui-même en victime à Dieu, que doit-il de plus ?... »

XXIII.

Le jour, descendant de la lucarne dans le grand cachot, commençait à faire pâlir les bougies. « Allons nous coucher, dit Ducos ; la vie est chose si légère qu'elle ne vaut pas l'heure de sommeil que nous perdons à la regretter. — Veillons, dit Lasource à Sillery et à Fauchet, l'éternité est si certaine et si redoutable que mille vies ne suffiraient pas pour s'y préparer. » Ils se levèrent de table à ces mots, se séparèrent pour rentrer dans leurs chambres, et se jetèrent presque tous sur leur matelas.

Treize restèrent dans le grand cachot. Les uns se parlaient à voix basse, les autres étouffaient des sanglots, quelques-uns dormaient. A huit heures on les laissa se répandre par groupes dans le corridor. L'abbé Lambert, ce pieux ami de Brissot, qui avait passé la nuit à la porte de leur cachot, y était encore attendant la permission de communiquer avec eux. Brissot, en l'apercevant, s'élança vers lui et l'embrassa d'une étreinte convulsive. Le prêtre lui offrit timidement l'assistance de son culte pour lui adoucir ou lui sanctifier la mort. Brissot refusa avec reconnaissance, mais avec fermeté : « Connais-tu quelque chose de plus saint que la mort d'un honnête homme qui

meurt pour avoir refusé le sang de ses semblables aux scélérats ! » dit-il à l'abbé Lambert. Le prêtre n'insista pas.

Lasource, témoin de l'entretien, s'approcha de Brissot : « Crois-tu, lui demanda-t-il, à l'immortalité de ton ame et à la providence de Dieu ? — Oui, répondit Brissot, j'y crois, et c'est parce que j'y crois que je vais mourir. — Eh bien ! reprit Lasource, il n'y a qu'un pas de là à la religion. Moi, ministre d'un autre culte que le tien, je n'ai jamais tant admiré les ministres de ta religion que dans ces cachots où ils viennent apporter le pardon, l'espérance et Dieu même à des condamnés. A ta place je me confesserais. » Brissot se retira sans répondre. Il alla s'entretenir avec Vergniaud, Gensonné et les jeunes gens. Le plus grand nombre de ceux-ci refusa les secours de la religion. Les uns assis sur le parapet de pierre du préau, d'autres se promenant les bras entrelacés, quelques-uns à genoux aux pieds du prêtre et recevant sa bénédiction après un court aveu de leurs fautes, tous attendant avec sérénité le signal du départ ; leurs groupes rappelaient une halte avant le combat.

L'abbé Emery, quoique prêtre insermenté, avait obtenu d'entretenir Fauchet à travers la grille qui séparait la cour du corridor. Il écoutait et absolvait l'évêque du Calvados, à l'écart. Fauchet, absous et pénitent, écouta la confession de Sillery, et rendit à son ami le pardon divin qu'il venait de recevoir.

A dix heures, les exécuteurs entrèrent pour préparer les têtes des condamnés au couteau, et pour lier leurs mains. Tous vinrent d'eux-mêmes incliner leurs fronts sous les ciseaux et tendre leurs bras aux cordes. Gensonné, ramassant une boucle de ses cheveux noirs, les tendit à l'abbé Lambert, en suppliant le prêtre de remettre ces cheveux à sa femme, dont il lui indiqua la retraite : « Dis-lui que c'est tout ce que je peux lui envoyer de mes restes, mais que je meurs en lui adressant toutes mes pensées. » Vergniaud tira sa montre, écrivit, avec

pointe d'une épingle, quelques initiales et la date du) octobre dans l'intérieur de la boîte d'or; il glissa la ontre dans la main d'un des assistants pour qu'on la mît à une jeune fille qu'il aimait d'un amour de frère, qu'il se proposait, dit-on, d'épouser plus tard. Tous ırent un nom, une amitié, un amour, un regret qu'ils issèrent échapper pendant ces apprêts; presque tous, ıelques reliques d'eux-mêmes à envoyer à ceux qu'ils issaient sur la terre. L'espérance d'une mémoire ici-bas t le dernier lien que le mourant retient en quittant la e. Ces legs mystérieux furent acquittés.

XXIV.

Quand tous les cheveux furent tombés sur les dalles ı cachot, les exécuteurs et les gendarmes rassemblèrent s condamnés et les firent marcher en colonne vers la ıur du Palais. Cinq charrettes attendaient leur charge. ne foule immense les environnait. Au premier pas hors : la Conciergerie, les Girondins entonnèrent d'une seule ɔix et comme une marche funèbre la première strophe : la *Marseillaise*, en appuyant avec une énergie signifiıtive sur ces vers à double sens:

Contre nous de la tyrannie.
L'étendard sanglant est levé.

De ce moment ils cessèrent de s'occuper d'eux-mêmes ıur ne penser qu'à l'exemple de mort républicaine qu'ils ıulaient laisser au peuple. Leurs voix ne retombaient ı moment à la fin de chaque strophe que pour se reever plus énergique et plus retentissante au premier ırs de la strophe suivante. Leur marche et leur agonie : furent qu'un chant. Ils étaient quatre sur chaque chartte. Une seule en portait cinq. Le cadavre de Valazé ait couché sur la dernière banquette. Sa tête décourte, cahotée par les secousses du pavé, ballotait sous les gards et sur les genoux de ses amis, obligés de fermer

les yeux pour ne pas voir ce livide visage. Ceux-là chantaient cependant comme les autres. Arrivés au pied de l'échafaud, ils s'embrassèrent tous en signe de communion dans la liberté, dans la vie et dans la mort. Puis ils reprirent le chant funèbre pour s'animer mutuellement au supplice et pour envoyer, jusqu'au moment suprême, à celui qu'on exécutait, la voix de ses compagnons de mort. Tous moururent sans faiblesse, Sillery avec ironie; arrivé sur la plate-forme, il en fit le tour en saluant à droite et à gauche le peuple, comme pour le remercier de la gloire et de l'échafaud. Le chant baissait d'une voix à chaque coup de hache. Les rangs s'éclaircissaient au pied de la guillotine. Une seule voix continua la *Marseillaise*: c'était celle de Vergniaud, supplicié le dernier. Ces notes suprêmes furent ses dernières paroles. Comme ses compagnons il ne mourait pas, il s'évanouissait dans l'enthousiasme, et sa vie commencée par des discours immortels finissait par un hymne à l'éternité de la Révolution.

Un même tombereau emporta les corps décapités, une même fosse les recouvrit à côté de celle de Louis XVI.

Quelques années après, en fouillant dans les archives de la paroisse de la Madeleine pour y retrouver les traces des sépultures du temps, les curieux lisaient, sur une feuille de papier timbré, le mémoire de frais du fossoyeur de ce cimetière, paraphé par le président qui en autorise le payement à la trésorerie nationale, ces simples mots: Pour vingt-deux députés de la Gironde: les bières, 147 francs; frais d'inhumation, 63 francs; total, 210.

Tel fut le prix des pelletées de terre qui recouvrirent tout le parti des fondateurs de la république. Eschyle ou Shakspeare n'inventèrent jamais une plus amère dérision du sort, que ce mémoire du fossoyeur demandant et recevant son salaire pour avoir enseveli tour à tour toute la monarchie et toute la république d'une grande nation.

XXV.

Telle fut la dernière heure de ces hommes. Ils eurent, pendant leur courte vie, toutes les illusions de l'espérance; ils eurent en mourant le plus grand bonheur que Dieu réserve aux grandes ames: le martyre qui jouit de lui-même et qui élève jusqu'à la sainteté de victime l'homme immolé pour sa conviction et pour sa patrie. Les juger serait superflu. Ils ont été jugés par leur vie et par leur mort. Ils eurent trois torts. Le premier, de n'avoir pas eu l'audace de leur opinion, en hésitant à proclamer la république avant le 10 août, à l'ouverture de l'Assemblée législative. Le second, d'avoir conspiré contre la constitution de 1791, qu'ils avaient faite et jurée; d'avoir ainsi réduit la souveraineté nationale à agir comme faction, prêté leur main au supplice du roi, et forcé la Révolution à employer des moyens cruels. Le troisième, d'avoir, sous la Convention, voulu gouverner quand il fallait combattre.

Ils eurent trois vertus qui rachètent bien des fautes aux yeux de la postérité. Ils adorèrent la liberté. Ils fondèrent la république, cette vérité précoce des gouvernements futurs. Enfin ils moururent pour refuser du sang au peuple. Leur temps les a jugés à mort. L'avenir les a jugés à gloire et à pardon. Ils sont morts pour n'avoir pas voulu permettre à la liberté de se souiller, et l'on gravera sur leur mémoire cette inscription que Vergniaud, leur voix, avait gravée de sa main sur la muraille de son cachot: Plutôt la mort que le crime! *Potius mori quàm fœdari!*

A peine leurs têtes eurent-elles roulé aux pieds du peuple, qu'un caractère morne, sanguinaire, sinistre, se répandit, au lieu de l'éclat de leur parti, sur la Convention et sur la France. Jeunesse, beauté, illusions, génie, éloquence antique, tout sembla disparaître avec eux de la patrie. Paris put se dire ce que s'était dit jadis Lacé-

démone après le massacre de sa jeunesse sur le champ de bataille: « La patrie a perdu sa fleur; la liberté a perdu son prestige; la Révolution a perdu son printemps. »

Pendant que les vingt-deux Girondins périssaient ainsi à Paris, Péthion, Buzot, Barbaroux, Guadet erraient, comme des bêtes fauves traquées, dans les forêts et dans les cavernes de la Gironde; madame Roland attendait sa dernière heure dans une cellule de la prison de l'Abbaye; Dumouriez s'agitait dans l'exil pour échapper à ses remords, et la Fayette, fidèle du moins à la liberté, expiait, dans les souterrains de la citadelle d'Olmutz, le crime d'avoir été son apôtre et de la confesser encore dans les fers.

LIVRE QUARANTE-HUITIÈME.

I.

La Convention, après avoir frappé le soupçon de trahison dans la personne de Custine, le royalisme dans la reine, le fédéralisme dans les Girondins, voulut atteindre, en frappant une autre tête, l'éventualité d'une future dynastie, et entourer la république des cadavres de tous ses ennemis passés, présents ou à venir. Elle songea au duc d'Orléans, si longtemps complice, maintenant victime.

Nous avons laissé ce prince enfermé avec deux de ses fils dans le fort Saint-Jean, à Marseille, et subissant dans les cachots de cette prison d'État toutes les angoisses de la captivité. Interrogé une première fois, le 7 mai, par le président du tribunal révolutionnaire des Bouches-du-Rhône, sur ses rapports avec Mirabeau, avec la Fayette et avec Dumouriez, et sur ses trames pour relever et s'approprier le trône, le duc d'Orléans confondit ses accusateurs. Il répondit en républicain convaincu qui sacrifie son ambition à ses opinions, son rang à son devoir, et

son sang à sa patrie. Il cita ses actes et montra ses gages. Ces gages étaient aussi frappants que sinistres. L'interrogatoire publié, mais altéré, donna lieu dans les journaux de Paris à une controverse dangereuse, qui, tout en justifiant le prince, le signalait davantage à l'attention des Jacobins. Les Girondins, ses ennemis, l'entraînèrent dans leur mort.

Depuis quelques semaines les sévérités de la prison semblaient s'être adoucies pour lui. On lui permettait de voir ses fils, le duc de Montpensier et le duc de Beaujolais, et de prendre ses repas avec eux; ces jeunes princes, presque enfants, innocents par leurs années, coupables par leurs noms, étaient enfermés dans le même fort que leur père, mais dans des quartiers distincts. On y laissait pénétrer les papiers publics et quelques correspondances du dehors. L'espérance était rentrée dans l'ame du prince. En voyant périr d'abord Marat, puis Buzot, Barbaroux, Péthion, ses dénonciateurs les plus acharnés, il avait cru que la Montagne plus juste le rappellerait bientôt dans son sein. Montagnard irréprochable dans ses actes comme dans son cœur, il ne pouvait penser que les républicains sincères voulussent immoler en lui le premier et le plus désintéressé des républicains. L'excès d'ingratitude du peuple est toujours le piége et l'étonnement des hommes populaires. Ils pensent à leurs services, et leurs services deviennent des crimes avec les vicissitudes des événements, et avec l'inconstance naturelle de l'opinion.

II.

Le 15 octobre, les journaux de Paris annoncèrent à Marseille que la Convention venait de décréter le prochain jugement du duc d'Orléans. Ce prince était à table avec ses fils. « Tant mieux, leur dit-il, il faudra que ceci finisse bientôt pour moi d'une manière ou d'une autre; embrassez-moi, mes enfants! Ce jour est beau dans ma

vie. Et de quoi, poursuivit-il, peuvent-ils m'accuser? » Il ouvrit le journal, il lut le décret d'accusation. « Ce décret n'est motivé sur rien, s'écria-t-il; il a été sollicité par de grands scélérats; mais n'importe, ils auront beau faire, je les défie de rien trouver contre moi. Allons, mes amis, continua-t-il en regardant les visages inquiets et attristés de ses fils, ne vous affligez pas de ce que je considère comme une bonne nouvelle, et remettons-nous à jouer. »

Le surlendemain, des commissaires arrivèrent de Paris. Ces commissaires flattèrent le prince de son prochain jugement comme d'une justification et d'une délivrance certaine. La sécurité et la joie rayonnaient dans les propos et sur les visages du père et des enfants. Mais le 23 octobre, à cinq heures du matin, le prince, en habit de voyage et accompagné des commissaires et de gendarmes, entra dans la chambre du duc de Montpensier, l'aîné de ses fils, et l'embrassant avec cette tendresse de père, le dernier et le plus ineffaçable des instincts : « Je viens pour te dire adieu, lui dit-il en mouillant le visage de son fils de ses larmes, car je vais partir. » L'enfant ne répondit que par ses sanglots. « Je voulais, reprit le père, partir sans te dire adieu, car c'est toujours un moment pénible. Mais je n'ai pu résister à l'envie de te voir encore avant mon départ. Adieu, mon enfant, console-toi, console ton frère et pensez tous deux au bonheur que nous éprouverons bientôt en nous revoyant. » Il se déroba, à ces mots, des bras de son fils. Les deux frères passèrent la journée à se consoler et à se fortifier, l'un et l'autre, contre la douleur d'une séparation qui les laissait orphelins, entre les mains de cruels geôliers. Ils adoraient dans le duc d'Orléans le père tendre et bon. Ils ne jugeaient pas le prince. Ils ne sondaient pas l'homme. La nature d'ailleurs leur commandait non de juger, mais de chérir et de plaindre leur père.

III.

Cependant le prince, suivi d'un seul valet de chambre dévoué, nommé Gamache, et accompagné des commissaires de la Convention, roulait sur la route de Paris, sous l'escorte d'un fort détachement de gendarmerie. Il voyageait lentement et couchait à la fin du jour dans les hôtelleries des grandes villes. A Auxerre, il descendit de voiture pour dîner. Pendant le repas un des commissaires écrivit un billet au comité de sûreté générale pour annoncer au gouvernement l'heure de l'arrivée du prince à Paris, et pour demander à quelle prison il fallait conduire son prisonnier.

A la barrière de Paris, un homme aposté fit arrêter les chevaux, monta dans la voiture et indiqua aux postillons la Conciergerie. Le prince descendit dans la cour du Palais-de-Justice, pleine de curieux accourus au bruit de son arrivée. On lui donna une chambre voisine de celle où Marie-Antoinette venait de passer ses dernières heures d'agonie. On lui laissa son fidèle serviteur. Quand les commissaires se furent retirés : « Eh bien ! dit le duc à Gamache, vous avez donc voulu vous enfermer avec moi jusque dans ces cachots. Je vous remercie, Gamache : il faut espérer que nous ne serons pas toujours en prison. » Il voulut écrire à ses enfants, mais il craignit que ses lettres fussent décachetées et interceptées. Le nom de ses fils et de sa fille était sans cesse sur ses lèvres.

Voidel, son défenseur, communiqua librement avec lui, s'entremit auprès des membres du comité de sûreté générale, et revint plusieurs fois donner à l'accusé l'assurance de son acquittement.

Pendant les quatre jours qui précédèrent son procès, le prince vécut d'illusion ou d'indifférence sur son sort, comme un homme à qui la vie est lourde et à qui la mort est un repos. Le 6 novembre, il comparut devant le tribunal. L'accusation fut aussi vague et aussi chimérique

que celle des Girondins. Les réponses brèves et péremptoires de l'accusé ne laissaient aucun prétexte à la condamnation. Sa vie entière répondait mieux encore que ses paroles. Il avait sacrifié à la république jusqu'à ses remords. Interrogé par Hermann s'il n'avait pas voté la mort du tyran dans l'ambitieuse préméditation de lui succéder : « Non, dit-il, je l'ai fait dans mon ame et conscience. » Il entendit son arrêt comme il aurait entendu celui d'un autre. Il dit seulement avec une légère intonation d'ironie aux juges : « Puisque vous étiez décidés à me faire périr, vous auriez dû au moins chercher des prétextes plus spécieux à ma condamnation ; car vous ne persuaderez jamais à qui que ce soit que vous m'ayez cru coupable des trahisons dont vous venez de me déclarer convaincu. » Puis regardant fixement l'ancien marquis d'Antonelle, autrefois confident de ses actes révolutionnaires, et maintenant président des jurés qui le condamnaient à mourir. « Et vous surtout, lui dit-il avec reproche, vous qui me connaissez si bien ! » Antonelle baissa les yeux. « Au reste, reprit le prince avec un accent de courageuse impatience, puisque mon sort est décidé, je vous demande de ne pas me faire languir ici jusqu'à demain (en montrant de la main la porte de la Conciergerie), et d'ordonner que je sois conduit à la mort sur-le-champ. » Il reprit d'un pas ferme le chemin du cachot.

IV.

Deux prêtres, l'abbé Lambert et l'abbé Lothringer, les mêmes qui avaient entretenu les Girondins, pendant la dernière nuit, attendaient au coin du feu, dans le grand cachot, en causant avec les porte-clefs et les gendarmes, l'heure où les accusés redescendraient du tribunal. Ils virent entrer le duc d'Orléans, non plus avec cette impassibilité extérieure que tout homme de sang-froid commande à sa contenance devant le regard de ses ennemis, mais dans le désordre d'un homme indigné de l'injustice

des hommes, et qui s'épanche, à l'abri des cachots, devant lui-même et devant Dieu ; sa démarche était rapide, ses gestes saccadés et brefs, son visage enflammé par la colère. D'involontaires exclamations sortaient inachevées de ses lèvres ; il levait les yeux au ciel et se promenait à grands pas autour du cachot. « Les scélérats ! s'écriait-il en s'arrêtant quelquefois comme devant une pensée soudaine ou comme devant une apparition, les scélérats ! je leur ai tout donné, rang, fortune, ambition, honneur, renommée de ma maison dans l'avenir, répugnance même de la nature et de la conscience à condamner leurs ennemis !... et voilà la récompense qu'ils me gardaient !... Ah ! si j'avais agi, comme ils le disent, par ambition, que je serais malheureux maintenant ! mais c'était par une ambition plus haute qu'un trône, par l'ambition de la liberté de mon pays et de la félicité de mes semblables !... Eh ! bien, vive la république !... ce cri sortira de mon cachot comme il est sorti de mon palais ! » Puis il s'attendrissait sur ses enfants emprisonnés ou proscrits. Il les appelait comme s'il eût été seul. Il parlait tout haut et frappait du pied les dalles, des mains les murs de son cachot.

V.

Les gendarmes et les geôliers rangés à l'écart, immobiles et silencieux, laissèrent évaporer, sans l'interrompre, cette explosion de l'ame du condamné. Quand cet accès fut calmé, le duc d'Orléans s'approcha du poêle. Le prêtre allemand Lothringer, gauche et importun comme le contre-sens, s'approcha du prince et lui dit sans préparation : « Allons, monsieur, c'est assez gémir, il faut vous confesser ! — Laissez-moi en repos, imbécile ! » répondit avec un jurement énergique et un geste d'impatience le duc d'Orléans. « Vous voulez donc mourir comme vous avez vécu ? » reprit le prêtre obstiné. « Oh oui ! dirent les gendarmes d'un ton de plaisanterie cruelle, il a bien vécu ! laisse-le mourir comme il a vécu ! »

L'abbé Lambert, homme délicat et sensible, souffrait intérieurement de la maladresse de son confrère, de la grossièreté des soldats, de l'humilitation du condamné. Il aborda, avec une contenance respectueuse et attendrie, le prince. « Égalité, lui dit-il, je viens ici t'offrir les sacrements ou les consolations du moins d'un ministre du ciel. Veux-tu les recevoir d'un homme qui te rend justice et qui te porte une sincère commisération? — Qui est-tu, toi? » lui répondit, en adoucissant sa physionomie, le duc d'Orléans. « Je suis, reprit le prêtre, le vicaire-général de l'évêque de Paris. Si tu ne désires pas mon ministère comme prêtre, puis-je du moins te rendre comme homme quelques services auprès de ta femme et de ta famille? — Non, répliqua le duc d'Orléans, je te remercie: mais je ne veux d'autre œil que le mien dans ma conscience, et je n'ai besoin que de moi seul pour mourir en bon citoyen. » Il se fit servir à déjeuner, mangea et but avec appétit, mais non jusqu'à l'ivresse. Un membre du tribunal étant venu lui demander s'il avait des révélations à faire dans l'intérêt de la république: « Si j'avais su quelque chose contre la sûreté de la patrie, répondit-il, je n'aurais pas attendu jusqu'à cette heure pour le dire. Au surplus, je n'emporte aucun ressentiment contre le tribunal, pas même contre la Convention et les patriotes: ce ne sont pas eux qui veulent ma mort, elle vient de plus haut... » et il se tut.

VI.

A trois heures, on vint le prendre pour l'échafaud. Les détenus de la Conciergerie, presque tous ennemis du rôle et du nom du duc d'Orléans dans la Révolution, se pressaient en foule dans les préaux, dans les corridors, dans les guichets, pour le voir passer. Il était escorté de six gendarmes, le sabre nu. A sa démarche, à son attitude, au port de son front, à l'énergie de son pas sur les dalles, on l'eût pris pour un soldat marchant au feu plutôt

que pour un condamné qu'on mène au supplice. L'abbé Lothringer monta avec lui et trois autres condamnés sur la charrette. Des escadrons de gendarmerie à cheval formaient le cortége. Le char roulait lentement. Tous les regards cherchaient le prince, les uns comme une vengeance, les autres comme une expiation. Il n'eut jamais autant que ce jour suprême la noblesse et la dignité de son rang. Il était redevenu prince par le sentiment de mourir en citoyen. Il portait fièrement la tête, il promenait, avec toute sa liberté d'esprit, des regards indifférents sur la multitude. Il détournait l'oreille des exhortations du prêtre, qui ne cessait de l'obséder. Un embarras de rue ou un raffinement de cruauté fit arrêter un moment la charrette sur la place du Palais-Royal devant la cour de sa demeure. « Pourquoi donc s'arrête-t-on là ? demanda-t-il. — C'est pour te faire contempler ton palais, lui répondit l'ecclésiastique. Tu le vois, la route s'abrége, le but approche, songe à ta conscience, et confesse-toi. » Le prince, sans répondre, regarda longtemps les fenêtres de cette demeure où il avait fomenté tous les germes de la Révolution, savouré tous les désordres de sa jeunesse et cultivé tous les attachements de la famille. L'inscription de *propriété nationale*, gravée sur la porte du Palais-Royal à la place de ses armoiries, lui fit comprendre que la république avait partagé ses dépouilles avant sa mort, et que ce toit et ces jardins n'abriteraient plus même ses enfants. Cette image de l'indigence et de la proscription de sa race le frappa plus que la hache du bourreau. Sa tête se pencha sur sa poitrine comme si elle eût été déjà détachée du tronc, et il regarda d'un autre côté.

Il continua ainsi, abattu et muet, jusqu'à l'entrée de la place de la Révolution par la rue Royale. L'aspect de la foule qui couvrait la place, et le roulement des tambours à son approche, lui firent relever la tête de peur qu'on ne prît sa tristesse pour de la faiblesse. Le prêtre continuait à le presser plus vivement d'accepter les se-

cours de son ministère. « Incline-toi devant Dieu et accuse tes fautes. — Eh! le puis-je au milieu de cette foule et de ce bruit? — Est-ce là le lieu du repentir ou du courage? répondit le prince. — Eh bien, répliqua le prêtre, confesse-moi celle de tes fautes qui pèse le plus sur ta vie : Dieu te tiendra compte de l'intention et de l'impossibilité, et je te pardonnerai en son nom. »

Soit obsession et lassitude, soit inspiration tardive de l'échafaud, dont chaque tour de roue le rapprochait, le prince s'inclina devant le ministre de Dieu, et murmura quelques mots qui se perdirent dans le bruit de la foule et dans le mystère du sacrement. Il reçut, dans l'attitude du respect et du recueillement, le pardon du ciel, à quelques pas de l'échafaud d'où Louis XVI avait envoyé le sien à ses ennemis. Le prince était vêtu avec élégance et avec cette imitation du costume étranger qu'il avait affectée dès sa jeunesse. Descendu de la charrette et monté sur le plancher de la guillotine, les valets du bourreau voulurent tirer ses bottes étroites et collées à ses jambes. « Non, non, leur dit-il avec sang-froid, vous les tirerez plus aisément après; dépêchons-nous, dépêchons-nous! » Il regarda sans pâlir le tranchant du fer. Il mourut avec une sécurité qui ressemblait à une révélation de l'avenir. Était-ce le stoïcisme du caractère? ou la conviction du républicain? ou l'arrière-pensée du père ambitieux pour ses fils, qui prévoit qu'une nation inconstante lui rendra un trône pour quelques gouttes de sang?

VII.

Tout est resté inexplicable de ce prince. Sa mémoire elle-même est un problème qui fait craindre à l'historien de manquer de justice ou de réprobation en la jugeant. L'époque où nous écrivons nous-même n'est pas propice à ce jugement. Son fils règne sur la France. L'indulgence pour la mémoire du père pourrait ressembler à une flatterie du succès, la sévérité à un ressenti-

ment d'une théorie. Ainsi, la crainte de paraître servile ou la crainte de paraître hostile risque également de rendre injuste l'écrivain qui penserait uniquement à ce jour. Mais la justice que l'on doit à la mort et la vérité qu'on doit à l'histoire passent avant ces retours que l'écrivain peut faire sur son propre temps. Il doit braver, pour rester équitable, le soupçon d'inimitié comme le soupçon d'adulation. La mémoire des morts n'est pas une monnaie de trafic entre les mains des vivants.

Comme républicain, ce prince a été, selon nous, calomnié. Tous les partis se sont, pour ainsi dire, accordé mutuellement son nom pour en faire l'objet d'une injure et d'une exécration communes: les royalistes, parce qu'il fut un des plus grands moteurs de la Révolution; les républicains, parce que sa mort fut une des plus odieuses ingratitudes de la république; le peuple, parce qu'il était prince; les aristocrates, parce qu'il s'était fait peuple, les factieux, parce qu'il refusa de prêter son nom à leurs conspirations alternatives contre la patrie; tous, parce qu'il voulut imiter cette gloire suspecte qu'on appelle l'héroïsme de Brutus. Aux yeux des hommes impartiaux, s'il vota la mort du roi par conviction et par républicanisme, cette conviction répugnait au sentiment et ressemblait à un attentat contre la nature. Mais la haine avait assez de vérités cruelles à verser sur son nom pour s'épargner les calomnies et les rumeurs. A mesure que la Révolution se dépouille da ses obscurités et que chaque parti lègue en mourant ses confidences à l'histoire, la mémoire du duc d'Orléans se dépouille des trames, des complicités, des trahisons, des crimes et de l'importance qu'on lui a prêtés. La Révolution ne doit à cet homme ni tant de reconnaissance ni tant de haine. Il fut un instrument tour à tour employé et brisé par elle. Il n'en fut ni l'auteur, ni le maître, ni le Judas, ni le Cromwell.

La Révolution n'était pas une conjuration, elle était une philosophie; elle ne se vendit pas à un homme, elle se dévoua à une idée. La voir tout entière dans le duc

d'Orléans, c'est trop grandir l'homme ou c'est trop rabaisser l'événement. A l'exception des premières agitations populaires de Paris, on n'aperçoit clairement ni son nom, ni sa main, ni son or dans aucune des journées décisives. Il rêva peut-être un moment une couronne votée d'acclamation par la faveur publique. Il jouit peut-être avec une satisfaction coupable de l'abaissement et des terreurs d'une reine et d'une cour qui l'avaient humilié. Il ne tarda pas à comprendre que la Révolution ne couronnerait personne, et qu'elle entraînerait avec le trône tous ses prétendants et tous les survivants de la royauté. Il se repentit alors; les infortunes de Louis XVI l'attendrirent. Il voulut de bonne foi se réconcilier avec le roi et soutenir la constitution. Les insultes des courtisans et les antipathies de la cour le repoussèrent. Il prit les opinions extrêmes pour un asile. Il s'y jeta par désespoir. Il n'y trouva que les ombrages et les injures des chefs populaires, qui ne lui pardonnaient pas son nom. Danton l'abandonna; Robespierre affecta de le craindre; Marat le dénonça; Camille Desmoulins le montra du doigt aux terroristes. Les Girondins l'accusèrent, les Montagnards le livrèrent à l'échafaud.

VIII.

Il subit toutes ces phases de sa fortune avec le stoïcisme d'un prince qui ne demande à sa patrie que le titre de citoyen, et à la république que l'honneur de mourir pour elle. Il mourut sans adresser un reproche à cette cause, et comme si l'ingratitude des républiques était la couronne civique de leurs fondateurs. Il s'était dès lors désintéressé de son rang, et donné tout entier au peuple ou comme serviteur, ou comme victime. Malheureusement pour sa mémoire, il se donna aussi comme juge dans un procès où la nature le récusait. Le peuple, en le frappant, l'en punit moins sévèrement que la postérité.

Si quelqu'un suivit en aveugle, mais avec invariabilité et constance la marche de la Révolution, jusqu'au terme,

et sans demander où elle conduisait, ce fut le duc d'Orléans. Il fut l'Œdipe de la famille des Bourbons. Homme faible, parent coupable, irréprochable patriote, suicide de sa renommée, il réalisa en lui ce mot de Danton : « Périsse notre mémoire, et que la république soit sauvée ! » Lâche s'il fit ce sacrifice à sa popularité, cruel s'il le fit à son opinion, odieux s'il le fit à son ambition, il a emporté le secret de sa conduite politique devant Dieu. Dans le doute de ses motifs, l'histoire elle-même peut douter.

Il y a dans les mouvements d'une révolution une grandeur qui se communique aux caractères, et qui grandit quelquefois les ames les plus vulgaires à la proportion des événements auxquels elles participent. Les hommes légers et corrompus au commencement de l'action, deviennent peu à peu sérieux, dévoués, tragiques comme la pensée qui les enveloppe, les élève dans son *tourbillon*. Le duc d'Orléans fut peut-être un de ces hommes. Sa vie, désordonnée au commencement, souillée au milieu, tragique à la fin, commença comme un scandale, se poursuivit comme une trame et finit comme un acte de résignation. Ainsi que Brutus, son modèle et son erreur, il restera éternellement problématique aux yeux de la postérité. Mais elle en tirera cette grande leçon : c'est que, quand l'opinion et la nature se combattent dans le cœur d'un citoyen, c'est la nature qu'il faut écouter ; car l'opinion se trompe souvent et la nature est infaillible. D'ailleurs les fautes que l'on commet contre l'opinion, le cœur humain les pardonne, et quelquefois les admire. Mais les fautes que l'on commet contre la nature, Dieu les réprouve, et les hommes ne les pardonnent jamais.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

